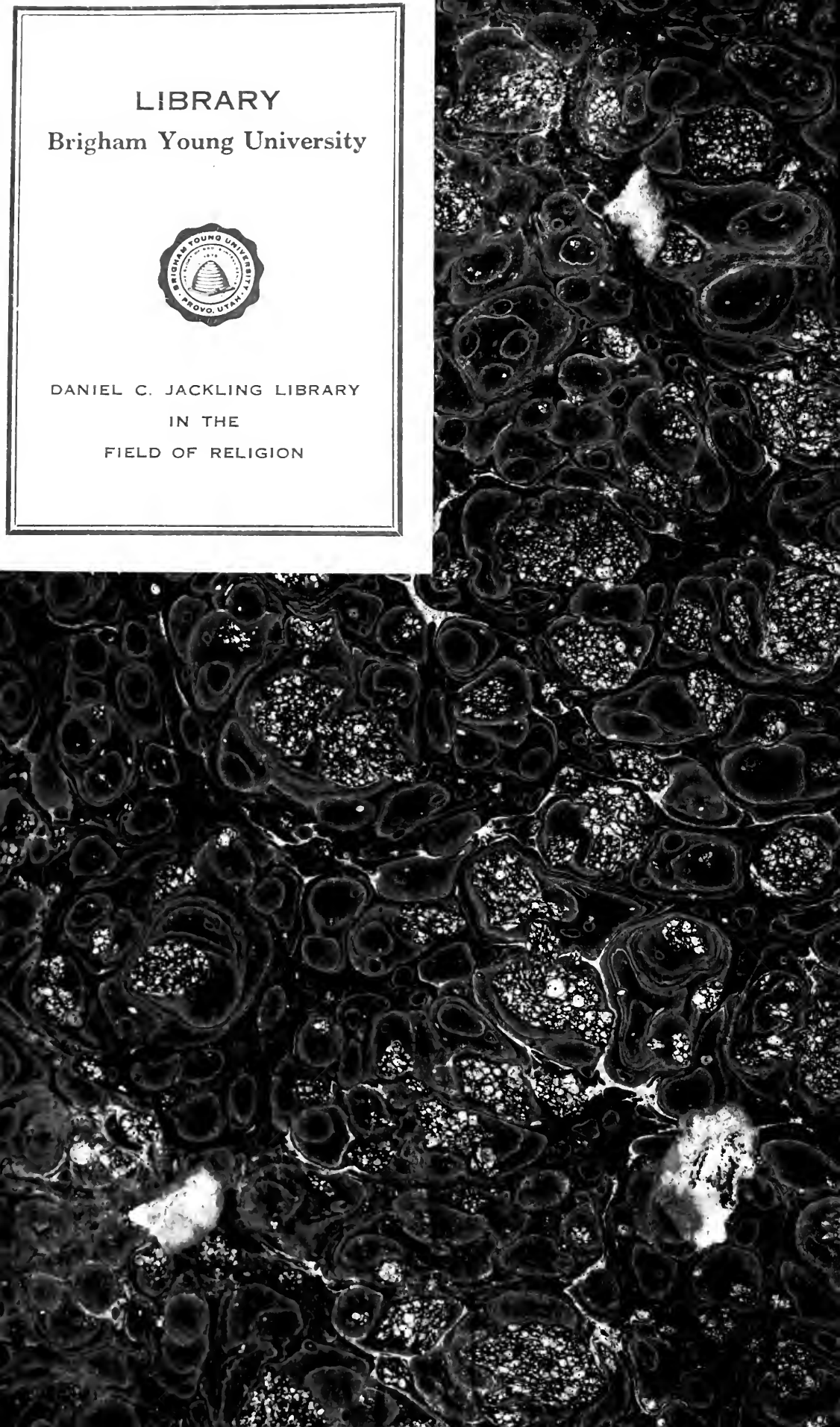




LIBRARY
Brigham Young University

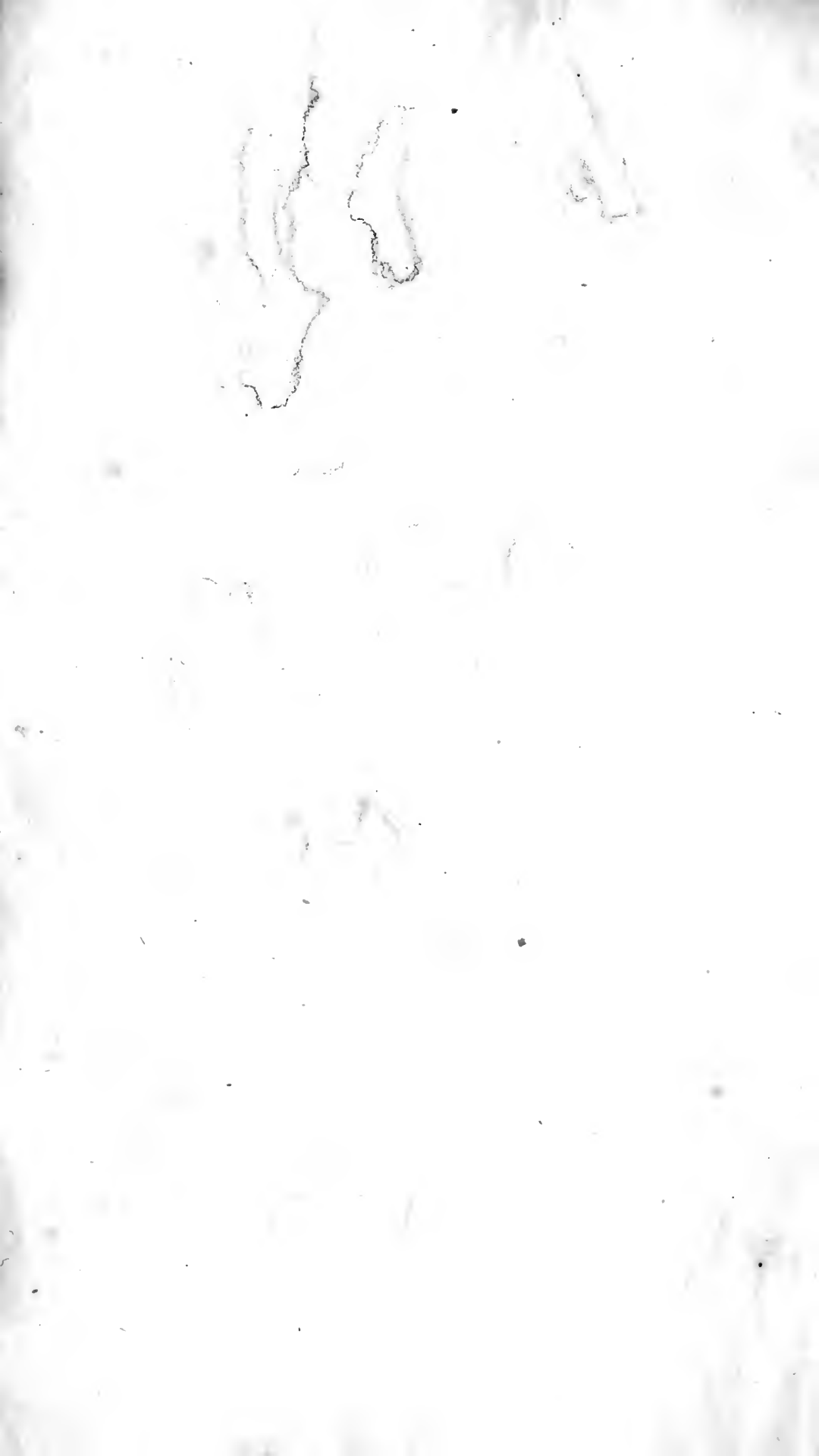


DANIEL C. JACKLING LIBRARY
IN THE
FIELD OF RELIGION





Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
Brigham Young University



HISTOIRE
DU
PAPE PIE VII.

II.

Ouvrage du même Auteur ,

Qui se trouve à la même librairie,

HISTOIRE DE L'ITALIE, depuis Constantin jusqu'à
Pie VII, un vol. in-8° avec 96 planches, prix : 5 fr. 30 c.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET C^{ie},
QUAI DES AUGUSTINS N. 35.

922.21
P083 a
1837
v.2

HISTOIRE

DU

PAPE PIE VII,

PAR

M. LE CHEVALIER ARTAUD,

ANCIEN CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE A ROME, A FLORENCE, ET A VIENNE,
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,
DE L'ACADÉMIE DE LA CRUSCA ET DE GOTTINGUE,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
COMMANDEUR DE L'ORDRE ROYAL ESPAGNOL DE CHARLES III.

TOME SECOND.

Deuxième Edition.



PARIS.

LIBRAIRIE D'ADRIEN LE CLERE ET C^{ie},
IMPRIMEURS DE N. S. P. LE PAPE ET DE M^{GR} L'ARCHEVÊQUE,
QUAI DES AUGUSTINS, N. 35.

M DCCC XXXVII.

THE LIBRARY
BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
PROVO, UTAH

HISTOIRE

DU

PAPE PIE VII.

CHAPITRE PREMIER.

PIE VII FAIT SES PRÉPARATIFS POUR RETOURNER A ROME. L'ARCHI-CHANCELIER DE L'EMPIRE GERMANIQUE DÉSIRE, DIT-ON, QUE M. BERNIER SOIT LÉGAT A LATERE A RATISBONNE. RAPPORT DE M. PORTALIS SUR LES DEMANDES ECCLÉSIASTIQUES DU PAPE. DISCUSSION A CE SUJET. LETTRE DE LOUIS XIV AU CARDINAL DE LA TRÉMOUILLE. LETTRE DE LOUIS XIV A INNOCENT XII. ENTRETIENS DU PAPE AVEC L'EMPEREUR. CONDUITE PLEINE DE RÉSERVE DU PAPE DANS CES ENTRETIENS.

LE Saint Père pensoit à son départ. Il faisoit signifier par le cardinal Caprara un itinéraire de voyage. La première colonne partiroit le 9 mars; la seconde le 12; la troisième, qui seroit celle où voyageroit Sa Sainteté, le 15; la quatrième le 18.

Dans cet intervalle de temps, M. Kolborn écrivit à M. Bernier que le vœu de l'électeur archichancelier de l'empire, qui venoit de retourner à Ratisbonne après le couronnement, étoit de voir

revêtu des fonctions de *légal à latere* monseigneur Bernier lui-même. Le prince avoit d'abord demandé monsignor della Genga (depuis Léon XII), mais actuellement Son Altesse préféroit M. l'évêque d'Orléans. En envoyant à M. de Talleyrand copie de la lettre de M. Kolborn, lettre dont on soupçonnoit M. Bernier d'avoir donné le projet, cet évêque disoit au ministre que dans le quinzième siècle, le cardinal archevêque d'Arles avoit été nommé légal en Allemagne, qu'ainsi il existoit un précédent, que cependant ce titre pourroit paroître en ce moment trop élevé, « qu'un autre titre généroit moins la cour romaine, dont le chef étoit très-conciliant, et les agens très-difficiles et très-défians. »

L'empereur Napoléon avoit plusieurs fois dit au Pape de lui remettre un mémoire sur les demandes qui pouvoient intéresser le Saint Siège. Alors Sa Sainteté consulta quelques-uns des cardinaux qui l'accompagnoient. Le cardinal Borgia, qui étoit mort à Lyon, eût pu donner de bons conseils, mais l'esprit de modération qui l'auroit animé ne fut pas tout-à-fait celui des personnes à qui le Pape confia dans cet instant le soin de composer un mémoire.

Cet exposé de demandes, fait avec un peu de précipitation, étant terminé, le Pape le donna à l'empereur qui le remit à M. Portalis pour qu'il l'examinât.

Voici un extrait du rapport qu'il crut devoir présenter à l'empereur sur ces réclamations et d'autres que le gouvernement pontifical avoit adressées depuis :

SIRE ,

« Votre Majesté m'a envoyé un précis des demandes du Pape, rédigé en langue italienne ; elle m'a ordonné de le traduire en français, de le faire transcrire à mi-marge, et de mettre mes observations sur la colonne laissée en blanc. Ce précis est l'extrait d'un mémoire plus étendu qui avoit été remis à M. le cardinal Fesch, et que cette Éminence m'a communiqué. J'ai l'avantage d'annoncer à Votre Majesté que le mémoire et le précis qui ne présentoient que les systèmes les plus exagérés des docteurs ultramontains, ont été retirés par le Pape, et remplacés par un nouvel écrit qui contient des représentations et des demandes infiniment plus raisonnables

» D'abord il ne s'agissoit de rien moins que d'attaquer les quatre articles de l'assemblée du clergé de France en 1682, et de renverser toute la sage économie des articles organiques qui n'ont fait que rappeler nos franchises et nos libertés ; aujourd'hui on abandonne tout ce qui est outré, on se réduit à ce qui est utile. Il paroît que ce qui avoit encouragé le Pape et les cardinaux de la suite, à s'élever contre les libertés de l'Église gallicane, est une lettre écrite par Louis XIV, *sur la fin de ses jours*, à Clément XI, par laquelle ce prince s'engageoit à ne donner aucune suite à la déclaration du clergé de France de 1682, et même à faire révoquer cette déclaration.

» Mais tous les mémoires du temps nous apprennent comment la lettre en question fut arrachée à la foiblesse du vieux monarque par son *fougueux* confesseur le père Letellier, jésuite. Ce qui s'est passé à cette époque est rapporté par M. d'Alembert, dans son éloge de Bossuet ; il

en est également fait mention dans la 49^e lettre du recueil des lettres familières de M. de Montesquieu. *Ce qui est certain*, c'est que la lettre de Louis XIV à Clément XI n'eut aucun effet, parce que des hommes sages et clairvoyans surent faire redouter au père Letellier même, les terribles conséquences qui pouvoient résulter de la publicité de ses machinations.

» Il est pourtant vrai que les partisans secrets de la cour de Rome eurent le crédit d'empêcher l'impression du célèbre ouvrage de Bossuet pour la défense des quatre articles de l'assemblée du clergé de France de 1682. Cet ouvrage ne parut que vingt-six ans après la mort de l'auteur, et il ne put être imprimé qu'en pays étranger. Mais toutes ces machinations ténébreuses n'eurent aucune influence sur l'enseignement public des évêques et des universités. Les parlemens continuèrent à défendre avec le même courage les libertés de l'Église gallicane, et tout ce qui transpira de la conduite des Jésuites pour naturaliser l'ultramontanisme en France, ne servit qu'à préparer l'orage qui éclata contre ces religieux, dans les années 1760, 1761 et 1762. Heureusement les *anecdotes* que je viens de mettre sous les yeux de Votre Majesté peuvent être piquantes pour la curiosité, mais ne peuvent sérieusement alarmer le gouvernement. Les temps sont si changés, et la disposition des esprits est telle, que la cour de Rome, au lieu de propager ou de réveiller d'ambitieuses prétentions, doit s'occuper uniquement du soin de soutenir et de défendre les prérogatives spirituelles que la religion garantit au chef de la chrétienté, et que la politique bien entendue des États chrétiens est intéressée à lui conserver. Aussi le Pape abandonné à lui-même et à sa propre sagesse, n'a pas tardé à sentir qu'il falloit mettre à l'écart les conseils de l'ambition, pour tout rapporter à la véritable utilité de l'Église. C'est sur ce plan que le nouveau mémoire est rédigé. Il renferme les articles que je joins au présent rapport,

qui sont écrits à mi-marge , et à côté desquels j'ai placé les observations que je soumets à Votre Majesté.

» PORTALIS. »

Voici le passage de d'Alembert que cite M. Portalis (*OEuvres de d'Alembert*; Paris, Bastien, 1805, in-8°; tom. 7, pag. 306).

« Croira-t-on qu'après la mort de Bossuet , Louis XIV qui, trente ans auparavant , avoit témoigné tant d'opposition aux prétentions pontificales, ait eu la foiblesse de changer d'avis , *sur la fin de ses jours*, par le conseil *perfidé et punissable* du jésuite Letellier , son confesseur ? Croira-t-on que Benoît XIV avoit entre les mains une lettre de ce prince à *Clément XI*, par laquelle il promettoit au Pape de faire rétracter les évêques du royaume de la sanction solennelle qu'ils avoient donnée aux quatre propositions, c'est-à-dire de la déclaration qu'ils avoient faite , que le Pape n'étoit pas en droit de déposer le souverain ? Croira-t-on que l'*imposteur* qui dirigeoit sa conscience l'avoit déterminé à faire soutenir dans tout son royaume l'infailibilité du souverain Pontife, projet qui auroit eu lieu, si des hommes sages et clairvoyans n'avoient fait envisager et redouter au Jésuite même les suites funestes qui pourroient en résulter ? Croira-t-on que sous le règne de Louis XV, une assemblée du clergé, forcée par des ordres supérieurs, ait désavoué, à la vérité obscurément et sans effet, les quatre propositions de 1682 ? Croira-t-on enfin que l'ouvrage célèbre de Bossuet pour la défense de ces quatre propositions, n'ait paru qu'en 1730, vingt-six ans après sa mort, et ne put être imprimé qu'en pays étranger, ceux qui gouvernoient alors n'ayant pas permis qu'il le fût dans le royaume ? »

M. Portalis eût pu citer en même temps cet

autre passage de d'Alembert, mais on ne prend dans un auteur que ce qui favorise les passions qu'on veut servir. Voici cet autre passage :

« On sait quelle résistance les respectables évêques d'Aléth et de Pamiers opposèrent à Louis XIV sur le droit de *régale* qu'ils croyoient injurieux à l'épiscopat. Le monarque irrité vouloit appeler à sa cour les deux prélats, pour leur faire sentir tout le poids de son indignation : « Que Dieu vous en préserve. Sire, lui dit l'évêque de » Meaux, qui s'intéressoit vraiment à sa gloire ; craignez » que toute la route des deux évêques, du fond du Lan- » guedoc jusqu'à Versailles, ne soit bordée d'un peuple » immense qui demandera à genoux leur bénédiction! » Louis XIV se rendit à un si sage conseil : il craignit de voir échouer l'autorité contre des armes si puissantes par l'apparence même de leur foiblesse, et d'opposer à l'éloquence foudroyante de Bossuet, cette éloquence populaire, mais pénétrante, de la vertu courageuse et persécutée. »

M. Portalis, qui se fia trop pour la recherche de ces *anecdotes* à M. de Coupigny, son secrétaire, parle encore dans ce rapport de la quarante-neuvième lettre du recueil des lettres familières de Montesquieu. Puisque l'on fait intervenir un si grand homme, nous l'inviterons à comparoître pour qu'il parle lui-même, surtout si nous sommes en mesure de prouver qu'on l'a trompé. Il s'agit ici, dit-on, d'une *lettre écrite par Louis XIV, sur la fin de ses jours, à Clément XI*, par laquelle ce prince se seroit engagé à ne donner aucune suite à la déclaration du clergé de 1682. Je citerai les propres paroles de

la lettre de Montesquieu à M. l'abbé de Guasco (1), datée de la Brède le 3 novembre 1754.

« Ce que vous a dit le Pape de la lettre de Louis XIV à Clément XI, est une anecdote assez curieuse. Le confesseur n'eut pas sans doute plus de difficulté d'engager le roi à promettre qu'il feroit rétracter les quatre propositions du clergé, qu'il n'en eut à faire promettre que sa bulle seroit reçue sans contradiction : mais les rois ne peuvent pas tenir tout ce qu'ils promettent quelquefois, sur la foi de ceux qui les conseillent suivant leurs intérêts. »

Sa Sainteté auroit dit au comte de Guasco, qui alors voyageoit en Italie, et qui croyoit avoir bien entendu, Sa Sainteté auroit dit avoir entre ses mains une lettre dans laquelle Louis XIV promettoit à Clément XI de faire rétracter son clergé de la délibération touchant les quatre propositions du clergé de France en 1682, que cette lettre lui avoit tenu si fort à cœur (à lui Benoît XIV), que pour la tirer des mains du cardinal Albani, camerlingue, qui faisoit difficulté de la livrer, il avoit été obligé de lui accorder, non sans quelques scrupules, ajoutoit-il, certaines dispenses que ce cardinal exigeoit.

Nous remarquerons que M. l'abbé de Guasco parle bien d'une lettre écrite par Louis XIV à Clément XI, et que Montesquieu parle d'un

(1) M. l'abbé comte de Guasco, un des quatre académiciens honoraires étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, étoit ami de M. de Montesquieu, et il a fait imprimer une partie des lettres qu'il a reçues de l'illustre président, qu'il appelloit, avec raison, la tête la mieux pensante du siècle, et le législateur de toutes les nations.

confesseur sans le nommer. Mais dans ceci il y a une grave erreur commise par M. de Guasco, et nous saurons bien prouver qu'il a mal rapporté la conversation de Benoît XIV. M. de Guasco étoit, si l'on veut, Piémontais, homme de lettres, il entendoit très-parfaitement l'italien ; mais Benoît XIV étoit l'homme de son siècle qui s'exprimoit avec le plus d'esprit et de clarté. Voici la vérité : le Pape Benoît a parlé à M. de Guasco d'une lettre de Louis XIV écrite sous le règne de Clément XI, le 7 juillet 1713, à M. le cardinal de La Trémouille, chargé des affaires de France à Rome, pendant que le père Letellier étoit confesseur du roi. Dans cette lettre, le roi mentionne l'*accommodement* qu'il fit avec le Pape Innocent XII, en 1693 ; il dit que depuis cet *accommodement* il n'y a pas eu la moindre difficulté à l'expédition des bulles de ceux qui ont soutenu, dans leurs thèses, des propositions conformes aux maximes de l'Église de France, et que certainement la cour de Rome a rarement ignoré ces thèses. Au quatrième paragraphe le roi s'exprime ainsi :

» Le Pape Innocent XII ne me demanda pas de les abandonner, (les maximes que suit l'Église de France) lorsque je terminai avec lui des différends commencés sous le pontificat d'Innocent XI ; il savoit que cette demande seroit inutile : et le pape, qui étoit alors un de ses principaux ministres, (Clément XI lui-même, alors cardinal Albani) sait mieux que personne que l'engagement que j'ai pris se ré-

duisoit à ne pas faire exécuter l'édit que j'avois fait en 1682.

» On lui a supposé contre la vérité, que j'ai contrevenu à *l'engagement* pris par la lettre que *j'écrivis* à son prédécesseur ; car je n'ai obligé personne à soutenir contre sa propre opinion les propositions du clergé de France : mais il n'est pas juste que j'empêche mes sujets de dire et de soutenir leurs sentimens sur une matière qu'il est libre de soutenir de part et d'autre , comme plusieurs autres questions de théologie , sans donner la moindre atteinte à aucun des articles de foi. Sa Sainteté n'est donc pas fondée à se plaindre que je manque aux *engagemens* que j'ai pris avec son prédécesseur. Mais j'aurois moi-même de trop justes sujets de me plaindre qu'elle ne satisferoit pas aux concordats faits entre le Saint Siège et ma couronne, si elle persistoit à refuser des bulles à un sujet dont la doctrine ne peut être reprise. Je ne puis sans peine envisager les suites d'un semblable refus , et je m'assure qu'un Pape aussi plein de zèle et de lumières , en sera lui-même assez frappé pour se désister d'une prétention toute nouvelle et sur laquelle *je ne puis admettre aucun expédient*.

» Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

» LOUIS. »

Il paroît ainsi que le grand roi, *sur la fin de ses jours*, savoit écrire comme aux beaux temps de sa jeunesse ; il paroît que le *fougueux* jésuite Letellier, qui donnoit, dit M. d'Alembert, des *conseils perfides et punissables*, dans sa *fougue* et dans sa *perfidie*, ne livroit pas le camp de son maître, et que Bossuet lui-même, s'il eût été appelé à instruire le procès du confesseur *punissable*, lui auroit au contraire donné à plusieurs reprises les bénédictions qu'on donne à

un frère : mais le père Letellier n'est pas seulement ici absous de l'accusation d'avoir imprimé une direction blâmable aux affaires ecclésiastiques (1). D'après les termes mêmes de ses accusateurs, il n'est pour rien dans l'ancienne querelle, et il y a une erreur de date de vingt ans à relever pour bien saisir la vérité.

Avant de présenter les derniers détails, nous ajouterons que « la lecture de la dépêche de Louis XIV au cardinal de La Trémouille (dit M. le chancelier d'Aguesseau) détermina le Pape à donner les bulles de l'évêché de Beauvais à l'abbé de Saint-Aignan, sans exiger de lui aucun désaveu ni aucune satisfaction des propositions de l'assemblée de 1682, qu'il avoit soutenues dans ses thèses en l'année 1705. » (Tom. 13, pag. 425:)

Il reste à examiner ce que Benoît XIV a dit encore à l'abbé de Guasco, après lui avoir parlé de la lettre à M. de La Trémouille, si en effet il lui en a parlé, ce qui n'est pas sûr, car il est possible que M. de Guasco ait confondu tout ce que

(1) J'ai inséré ici cette lettre de Louis XIV à M. de La Trémouille, et je ne puis croire que cette publication soit nouvelle pour le Saint Siège. Elle a été imprimée à Rome même, en 1825, avec cette permission : *Imprimatur, si videbitur Rev. pat. sac. palatii Apostolici magistro J. Della Porta patriarch. Constantinop. Imprimatur Fr. Philippus Anfossi sacri palatii apost. mag. Roma MCCCXXV, presso Vincenzo Poggioli alla Minerva, n° 63.* On n'exerce pas à Rome une censure si sévère. On y parle et on y imprime souvent avec plus de liberté que dans beaucoup de pays qui vantent la facilité de leurs lois, et l'affranchissement de toute dépendance.

lui a dit Benoît XIV. Il y a lieu de mettre hors de procès Montesquieu, qui ne s'exprime qu'en termes généraux, et qui profère seulement une sentence fort juste sur les promesses quelquefois vaines des rois ; mais d'Alembert et M. de Coupigny ne sont pas si excusables. Le premier surtout, avec la pédanterie du philosophisme et l'accumulation de ses *croira-t-on*, que M. Emery a relevés si spirituellement, avec cette épithète odieuse *d'imposteur* qu'il donne à celui qu'il accuse, s'est trompé très-gravement : il ne s'agit dans tout ce qu'a dû dire clairement Benoît XIV, que de la lettre écrite par Louis XIV, le 14 septembre 1693, à Innocent XII. Quand Benoît XIV cite le camerlingue Albani, qui étoit si attaché à cette lettre, il parle du neveu de Clément XI (Albani), héritier des papiers de son oncle. Clément XI avoit été ministre d'Innocent XII, et probablement au lieu de déposer la lettre du roi dans les bureaux de la secrétairerie, il la garda dans ses papiers, où son neveu le camerlingue l'a retrouvée. Après l'avoir recouvrée, Benoît XIV l'avoit fait placer aux archives du Vatican. Il est hors de toute probabilité que Pie VII l'ait voulu apporter à Paris : M. Féa même assure, dans ses *Riflessioni storico-politiche*, Rome, 1825, que la lettre étoit alors restée à Rome. Quand M. Radet a envoyé à Paris les archives du Vatican, *l'utile* et *l'inutile*, suivant ses expressions, la lettre a été déposée aux

Archives du royaume, hôtel de Soubise, où le directeur en a pris un soin particulier. Ensuite il est dit dans l'ouvrage de M. de Pradt :

Lorsque les archives de Rome furent transportées à Paris, Napoléon se rendit un jour à l'hôtel de Soubise dans lequel elles étoient déposées. Il se fit représenter la lettre de Louis XIV. Il la prit avec lui, et la jetant au feu à sa rentrée au Tuileries. « *On ne viendra plus nous troubler avec ses cendres, dit-il.* »

Après une assurance aussi formelle, je demanderai la permission de déclarer que le 25 avril 1825, j'allai aux archives du Vatican, où je trouvai monsignor Marino Marini, depuis long-temps revenu de sa mission en France, d'où il avoit rapporté la lettre de Louis XIV. Ce prélat eut la bonté de la mettre entre mes mains, et j'en fis sur-le-champ une sorte de *fac simile*, en conservant soigneusement l'orthographe et les abréviations. On verra que le chancelier d'Aguesseau lui-même ne l'a pas donnée en quelques parties dans son état de rédaction positif. M. de Pradt l'a copiée dans les œuvres du chancelier, mais il a peu surveillé apparemment l'impression de son livre, et l'on a mis à la fin *santé* pour *Sainteté*, ce qui est certainement différent.

Je transcris ici cette lettre autographe telle que je l'ai apportée de Rome. Je respecterai même la distribution des lignes :

« Tres-Saint Pere, iai toujours beaucoup espere de l'exaltation de U. S^e au pontificat pour

les aduantages de l'Eglise et l'aduancement de N^{re} S^{te} religion. Ien eprouue maintenant les effets avec bien de la ioie dans tout ce que U. B. (Vot. Béatit.) fait de grand et d'aduantageux pour le bien de l'vne et de l'autre. Cela redouble mon respect filial envers U. S^{te} et comme ie cherche de lui faire connoistre par les plus fortes preuues que ien puis donner, ie suis bien aise aussi de faire scauoir a U. S^{te}, que iai donne les ordres nécessaires affin que les choses contenues dans mon edit du 22 mars 1682 touchant la déclaration faite par (sic) le clerge de France (a quoi les conjonctures passees m'auoyent oblige) ne soyent pas obseruees. Desirant que non seulement U. S^{te} soit informee de mes sentimens mais aussi que tout le monde connoisse par une marque partere la ueneration que iai pour ses grandes et S^{tes} qualites : ie ne doute pas que U. B. n'y réponde par toutes les preuues et demonstrations enuers moy de son affon paternelle et ie prie Dieu cependant qu'il conserue U. S^{te} plusieurs annees et aussi heureuses que le souhaite

TRES-SAINT PERE,

Votre deuot fils,

LOUIS.

A Uersailles le 14 septembre 1693.»

On voit ici à la fin une formule un peu différente de celle que l'empereur avoit adoptée d'après Louis XIV, mais ce prince employoit cette

dernière formule dans ses lettres autographes. La formule qui porte « au régime et gouvernement de notre mère sainte Église, » étoit réservée pour les lettres de chancellerie, signées seulement du roi, et contresignées par un secrétaire d'État. D'Aguesseau a cru que la lettre renfermoit cette dernière formule : il l'a ajoutée à la copie qu'il donne de cette lettre du roi (1), mais d'Aguesseau qui n'avoit pas vu l'original, a pu commettre cette erreur.

On se rappelle le rapport de M. Portalis. On a vu ensuite combien ce rapport renferme de fausses suppositions. C'est cependant armé de ces mensonges, que Napoléon vint un jour entrer en conférence avec Pie VII. Ce jour-là, ayant été obligé d'abréger sa visite, il se contenta de dire au Saint Père : « Vous voyez! votre Clément XI! » vous voyez ce qu'il a fait faire à Louis XIV, » *sur la fin de ses jours*. Votre Clément XI étoit » un homme adroit, il avoit gagné le confesseur » du roi, mais il n'en est plus ainsi aujourd'hui. » Le Pape soupçonnoit que l'empereur confondoit des époques distinctes, et quand cette visite fut terminée, il étudia bien à fond cette affaire. Il se fit mettre sous les yeux une copie de la lettre écrite par le roi en 1693, à Innocent XII, sous

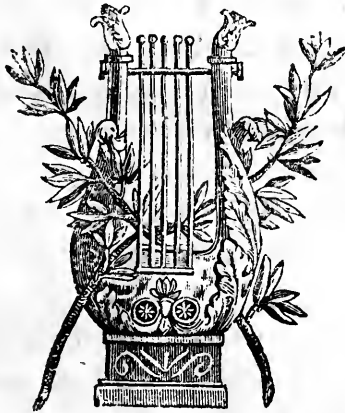
(1) Derrière étoit écrit de la main du roi : « A notre très-saint Père le Pape. » Le cachet haut de dix lignes, portant les trois lis à *dextre*, et à *senestre* les chaînes de Navarre, étoit fixé par une soie blanche à plusieurs fils, semblable à celle qui sert pour broder en passé.

le *confessorat* du Père Lachaise, ainsi qu'une copie de la lettre écrite par le roi en 1713 au cardinal La Trémouille; il ordonna de chercher les *anecdotes* de Montesquieu, du comte de Guasco, les jugemens de d'Alembert.

Les personnes qui avoient rédigé les notes du cardinal Caprara sur les lois organiques (*V.* t. 1, p. 444), expliquèrent peut-être dans cette occasion le véritable état de la question, et quand l'empereur reparut pour reprendre l'accusation interrompue, Pie VII seul savoit la vérité du fait, et Napoléon ne pouvoit attaquer qu'avec ses suppositions fausses et mal établies. L'empereur prenoit goût à cette interpellation, « *Votre Clément XI;* » il la répétoit en gesticulant avec vivacité, mais sans colère : il étendoit horizontalement sa main dont il touchoit fréquemment la poitrine du Saint Père, en disant sans cesse : « Qu'avez-vous à répondre? quelle force » n'a-t-on pas pour accabler un vieillard, un » roi fatigué, ennuyé, *qui a trop fait la guerre,* » dont les malheurs avoient sans doute altéré la » raison? » Il faut laisser ici Pie VII rapporter lui-même ce qu'il éprouvoit. C'est ainsi qu'il racontoit ce qui s'étoit passé : « Nous avons » remarqué que l'empereur disoit toujours la » même chose. Il ne sortoit pas de 1713, et du » Père Letellier, et cependant il ne s'agissoit, » dans ce qu'il disoit, que de 1693 et du Père » Lachaise. A tous ses *Votre Clément XI;*

» nous avons bien envie de répondre « *Votre*
» *Louis XIV* a cependant écrit cela dans un
» autre temps, » mais nous ne pouvions pas le
» trop enivrer, Napoléon, ce que doit éviter un
» ministre de la religion, ni le mortifier, ce que
» défend la charité. Avec la perspicacité que
» nous lui connoissions, si nous avions dit deux
» mots, il auroit saisi les dates, la vérité, l'*im-*
» *broglio* des faits; et alors il seroit parti en
» colère. M. Portalis avoit dit verbalement toutes
» ces raisons au cardinal Antonelli. M. Portalis
» étoit celui qui fournissoit à l'empereur de tel-
» les informations. L'empereur, mieux instruit,
» se seroit indigné, il auroit tout renversé sur
» son passage, mandé M. Portalis, il l'auroit
» maltraité; et nous, nous aimions M. Portalis, il
» accueilloit honorablement les évêques; M. Por-
» talis disoit : *L'évêque qui vit bien dans l'unité,*
» *est pour son diocèse, le chef de la parole et de la*
» *conduite* : nous faisons grand cas d'un homme
» qui parle ainsi des évêques, et nous nous
» sommes borné à dire *avec quelque fermeté* :
« Vous vous trompez, ce n'est pas cela; » mais
» jamais l'empereur n'a voulu comprendre ces
» ménagemens. » Cependant Napoléon, sans se
rendre compte des motifs de la résistance du
Pape, fut frappé de la dignité, de la douceur de
ses paroles, de cette sorte de conseil tendre qui
étoit peint dans ses yeux, de l'obstination polie
de ses réponses; il lut, en rentrant dans son

cabinet, le mémoire joint au rapport de M. Portalis, en date du 10 février, et qui devoit être remis au Pape, fit à ce mémoire des corrections, ordonna une autre rédaction plus mitigée ; en conséquence, M. Portalis vint présenter à l'empereur, le 19 février, un nouveau travail dont nous allons offrir un extrait.



CHAPITRE II.

MÉMOIRE DE M. PORTALIS SUR LES DEMANDES ECCLÉSIASTIQUES
DU PAPE.

LE mémoire du Pape comprenoit onze articles. Voici avec l'énoncé de ces articles un sommaire de chaque réponse. On lisoit dans le préambule :

« Sa Majesté touchée de l'attachement personnel dont Votre Sainteté ne cesse de lui donner d'éclatans témoignages, et convaincue que la plus grande prospérité de la religion ne peut avoir que la plus utile influence sur le bien de ses États, et sur le bonheur de son peuple, a examiné avec une attention filiale les observations et les demandes qui lui ont été présentées au nom de Votre Sainteté : elle s'empresse de répondre aux divers articles que ces observations renferment.

» Votre Sainteté représente que les dispositions du code civil sur le divorce ne sont pas en harmonie avec le dogme religieux de l'indissolubilité du mariage : elle désiroit un changement dans cette partie de la législation française.

» La loi civile ne pouvoit proscrire le divorce dans un pays où l'on tolère des cultes qui l'admettent ; il eût été peu sage, dans tous les cas, de changer subitement une jurisprudence que quinze ans de révolution avoient naturalisée en France, lorsqu'on a procédé à la confection du nouveau code civil. En général les lois civiles ne sauroient avoir qu'une bonté relative. Elles doivent être adaptées à la situation dans laquelle un peuple se trouve ; c'est au

temps à les perfectionner. Il n'appartient qu'aux lois religieuses de recommander *le bien absolu qui est de sa nature immuable*. Mais pour que la conduite des ministres du culte catholique ne soit jamais en contradiction avec les dogmes qu'ils professent, Sa Majesté a déclaré par l'organe de son ministre des cultes, dans une lettre circulaire du 19 prairial an x (8 juin 1802), que les ministres du culte catholique sont libres de refuser la bénédiction nuptiale à des époux qui se remarieroient après un divorce, avant que le premier mariage fût dissous par la mort de l'un des conjoints. Elle a déclaré qu'un pareil refus de la part des ministres du culte catholique ne pourroit fonder le recours au conseil d'État.

» Il s'agit dans l'article 2 de conserver aux évêques l'inspection naturelle qui leur appartient sur les mœurs et la conduite des clercs soumis à leur sollicitude.

» Les lois françaises n'ont eu garde d'attribuer aux agens de l'autorité civile les droits essentiels dont l'exercice n'appartient qu'à l'autorité épiscopale. L'autorité séculière doit incontestablement connoître les délits des ecclésiastiques, lorsque ces délits choquent les lois qui obligent tout citoyen : car on ne cesse pas d'être citoyen, en devenant prêtre. En conséquence on continue d'être soumis aux lois et aux autorités auxquelles tout citoyen doit soumission et obéissance : mais s'il s'agit de *délits purement ecclésiastiques*, délits qui n'intéressent que la discipline, et qui sont uniquement susceptibles des peines portées par les canons, il est reconnu que *les évêques sont les juges naturels de ces délits*, et l'autorité séculière ne peut en prendre connoissance, d'après nos maximes nationales, que dans les cas d'abus. Ainsi dans une foule d'occasions, les ecclésiastiques ont été renvoyés par des ordres exprès de Sa Majesté à la censure pastorale des évêques, quand ces ecclésiastiques ont été dénoncés pour des faits relatifs à des manquemens qui pourroient blesser les devoirs et la dignité du sacerdoce

S'il y a des entreprises insolites de la part de quelques agens de l'autorité civile, c'est que tous les hommes ne sont point assez sages pour se renfermer constamment dans les termes précis de leurs attributions. Sa Majesté veillera toujours avec soin à ce que ces entreprises soient prévenues ou réprimées. »

L'art. 3 des demandes du Pape a pour objet de faire donner au clergé catholique les moyens d'exister avec décence et de se perpétuer pour la religion qui ne peut subsister sans ministres. La réponse très-longue, très-détaillée, exprime avec une extrême délicatesse et d'un ton absolument dévoué, tout ce qui a été fait avec empressement, et ce qui se prépare encore à cet égard.

ART. 4. « Votre Sainteté désireroit le renouvellement des anciennes lois sur la célébration des dimanches et des fêtes. Sa Majesté aperçoit dans ce désir les sentimens de piété et les vues de bon ordre qui animent Votre Sainteté..... L'expérience prouve que dans les grandes villes tous les momens qui sont dérobés au travail, sont donnés aux vices ou au crime. L'essentiel est que les fonctionnaires publics et les citoyens éclairés offrent l'exemple à la multitude. Or par les lois actuelles, tout travail extérieur et public est interdit aux fonctionnaires de tous les rangs. Il suffit d'avertir les administrations publiques de ne faire travailler à aucun ouvrage public ou servile, les jours de dimanches et de fêtes, excepté dans les cas urgens qui ne comportent ni lenteurs ni délais. »

Par l'art. 5, le Pape demandoit qu'on n'employât dans l'éducation publique aucun prêtre.

ni aucun religieux marié. Le ministre répond que l'intention de Sa Majesté est que l'éducation ne soit jamais confiée à des prêtres qui ne seroient pas en communion avec leur évêque (ce n'étoit pas là ce que demandoit le Pape). Sa Majesté n'entend pas que l'éducation religieuse soit négligée dans les lycées. Sa Majesté placera les évêques dans les administrations qui dirigent les lycées.

Par l'art. 6, Sa Majesté promet de tenir la main au maintien de la paix religieuse qui doit être l'heureux résultat de la réconciliation du Saint Père avec les prêtres constitutionnels.

ART. 7. « Sa Majesté rendra au culte le temple de Sainte-Geneviève, *Patronne de Paris*... Quant au rétablissement des congrégations des prêtres, Sa Majesté se réserve d'examiner avec maturité cette importante question. Dans la première année d'une nouvelle organisation ecclésiastique, il est nécessaire que le clergé puisse prendre une certaine consistance avant qu'on élève à côté de lui des corporations qui pourroient bientôt devenir plus fortes et plus puissantes que le clergé même. Néanmoins Sa Majesté s'est empressée de rétablir toutes les corporations connues sous le nom de *Sœurs de la Charité*, ou de *Sœurs Hospitalières*, consacrées par leur institution au service des malades et à l'éducation des pauvres filles. Elle a même, pour donner un signe particulier de protection à des établissemens aussi utiles à l'humanité, nommé *Madame*, mère de l'Empereur, protectrice de ces établissemens. »

Le Pape demandoit par l'art. 8 que la religion catholique fût déclarée dominante; M. Portalis

répond au nom de l'empereur qu'une pareille loi réveilleroit les haines anciennes et prépareroit de nouveaux ennemis au catholicisme.

Le Pape demandoit dans l'art. 9 une protection pour les anciens établissemens des *irlandais*. La réunion de tous en un seul a été possible, et le gouvernement lui accorde son appui.

Dans l'art. 10 les Lazaristes étoient recommandés à l'empereur. Un décret les a rétablis; une maison avec une dotation de 15,000 francs leur a été assurée : ils sont sous la juridiction de M. l'archevêque de Paris; le séminaire dit des *Missions étrangères* est rétabli. Il ne demande aucune dotation; les tiers acquéreurs de leurs biens ne les ont acquis que pour les leur conserver (bel exemple donné au milieu de tant de cupidités impies). Le séminaire du *Saint-Esprit*, près Orléans, est rétabli; il a la faculté de recevoir des legs et des fondations.

ART. 11. « Sa Majesté remplacera par un revenu équivalent ce que le gouvernement français acquittoit autrefois en faveur de l'église de Saint-Jean-de-Latran, à Rome (1),

(1) M. Portalis n'avoit pas bien entendu la onzième demande du Pape. La France n'acquittoit rien en faveur de Saint-Jean-de-Latran. Voici ce qui avoit existé. Lors de la conversion de Henri IV, ce monarque avoit donné à la basilique de Saint-Jean-de-Latran l'abbaye de Clairac, en France, rapportant à peu près 60,000 fr. En reconnaissance le chapitre faisoit célébrer tous les ans une messe solennelle le 13 décembre, anniversaire de la naissance de ce prince, jour où l'on fêtoit sainte Lucie; l'ambassadeur de France assistoit à la cérémonie, et il étoit placé sur une estrade dans le sanctuaire. L'abbaye ayant été vendue dans la révolution, il falloit seulement donner un équivalent.

sous la condition que Sa Majesté y jouira des droits, prérogatives et honneurs dont jouissoient les anciens rois de France.

» Sa Majesté ne laissera échapper aucune occasion favorable de concourir avec Votre Sainteté au plus grand bien de la religion et de ses ministres.

» PORTALIS. »

Dans cette réponse de M. Portalis, on voit qu'il y avoit eu une intention d'être agréable, de ne présenter pour les refus que des raisons obligantes, et de faire valoir les vrais services rendus à la religion. Le Pape témoigna sa gratitude; il reparla encore une fois des établissemens irlandais (1), et comme on vit qu'il attachoit une importance particulière à se voir satisfait sur ce genre de demandes, M. Portalis ordonna de faire pour le rétablissement de cette institution, encore plus que l'on n'avoit promis. A la fin de cette négociation, le Pape s'applaudit en secret de n'avoir pas donné précédemment une occasion de mortifier M. Portalis, qui venoit d'avoir directement avec Sa Sainteté une conduite si convenable.

(1) Le Pape n'avoit alors aucune correspondance avec l'Irlande, mais le père commun de la chrétienté n'oublie jamais même ceux de ses enfans avec qui les communications sont rompues par des motifs de troubles et de guerres. La reconnaissance de l'Irlande n'a pas manqué d'éclater en 1814, et elle est encore bien plus édifiante aujourd'hui.

CHAPITRE III.

MÉMOIRE DU PAPE SUR LES AFFAIRES POLITIQUES DE L'ÉTAT
PONTIFICAL. MÉMOIRE DE L'EMPEREUR EN RÉPONSE A CELUI
DU PAPE.

IL ne restoit plus à traiter entre le Pontife et l'empereur, que la question relative aux domaines enlevés au Saint Siège : les cardinaux présents à Paris, et le cardinal Consalvi à Rome, voyoient bien qu'il n'étoit pas possible d'en obtenir la restitution. Un tel bienfait n'étoit pas au pouvoir de Napoléon ; il avoit trop promis à sa république italienne. Mais Napoléon lui-même disoit au Pape avec insistance qu'il falloit encore s'occuper de cette grande affaire et la discuter ; en conséquence Pie VII remit à l'empereur le mémoire que nous allons rapporter. M. le cardinal Caprara, et après lui les Romains qui le consultoient, s'abstiendront-ils de faire intervenir ici une comparaison entre Napoléon et Charlemagne ? Nous allons voir que la cour de Pie VII partageoit à cet égard l'engouement des flatteurs du nouvel empire. C'est le Pape que l'on fait parler en personne.

« Nous avons été long-temps incertain si, en cédant aux invitations répétées de Votre Majesté de vous manifester

les demandes de notre cœur, nous devons aussi y faire mention des terres appartenant au domaine du Saint Siège, et retenues en partie par l'empire français, et en partie par la république italienne. Mais enfin le témoignage de notre conscience, et la connoissance de votre sagesse et de votre équité nous ont enhardi. Nous nous flattons que Votre Majesté nous connoît enfin assez bien et rend assez justice à la pureté de nos intentions, pour ne point nous attribuer d'autre vue que le bien de la religion, lequel est si intimement lié avec celui du Saint Siège.

» La majesté du culte qui convient au premier siège de la religion catholique; l'entretien de tant d'évêques et de tant de missionnaires répandus dans presque toutes les parties du monde; l'éducation des jeunes gens de toutes les nations dans le collège de la Propagande à Rome, établissement qui reste aujourd'hui fermé faute de revenus, ainsi que le sont les collèges particuliers de telle ou de telle nation; le maintien de tant de congrégations et de ministres nécessaires à l'expédition des affaires de l'Eglise universelle; le traitement des cardinaux sur lesquels repose l'administration de cette même Eglise; l'expédition, les honoraires, les correspondances des légats, nonces, vicaires apostoliques, auprès de toutes les cours et de toutes les nations étrangères (nous passerons sous silence, si on l'exige, tant d'autres charges toutes très-pesantes et néanmoins indispensables du Saint Siège apostolique, pour le soutien desquelles la divine providence l'avoit doté, même depuis les temps les plus reculés et antérieurs à sa souveraineté temporelle, de très-grands revenus et patrimoines dont il jouissoit non-seulement à Rome, mais encore dans des contrées éloignées); ces charges et d'autres inhérentes à la dignité du souverain Pontife sont encore les mêmes, et peut-être se sont-elles accrues, tandis que les moyens de les soutenir ont diminué et diminuent de jour en jour. Nous n'avons pas besoin de remettre sous les yeux de Votre

Majesté les pertes éprouvées dans le court espace d'un petit nombre d'années, il suffit de les lui indiquer ; déjà même avant que la moitié du siècle passé fût écoulée, le Saint Siége se vit réduit à se contenter de protestations, au lieu de la possession effective des duchés de Parme et de Plaisance qui lui étoient pourtant dévolus comme siens, et à lui appartenant par la mort du dernier duc Farnèse. L'assemblée nationale incorpora à la France Avignon et le Comtat. Le directoire de Paris (1) fit occuper les trois plus belles provinces de l'État pontifical, la Romagne, le Bolonais et le Ferrarais. Qu'on joigne à ces pertes celle des grandes possessions de la *Mésola* près Comacchio, achetées peu d'années auparavant par la chambre apostolique, ainsi que la perte des fiefs de son haut domaine dans le Piémont, pour lesquels le roi de Sardaigne, en sa qualité de vicaire pontifical, payoit le cens annuel d'un calice de la valeur de deux mille piastres ; la cessation des annates et des expéditions de la France et de l'Allemagne, après le nouvel ordre de choses qui est venu à s'établir dans l'un et l'autre empire ; les expéditions et les annates, qui étoient un cens ou revenu arrêté avec toutes les nations, par des pactes solennels et réciproques, en compensation des contributions que doivent toutes les Églises catholiques au premier siège (sur la foi et le solide établissement de ces pactes les Pontifes romains ont grevé leur trésor d'une charge très-lourde qui subsiste encore aujourd'hui toute entière, et qui a été pourtant contractée, en grande partie, *afin de donner des secours aux princes catholiques* (2) dans les guerres qu'ils avoient à soutenir contre les infidèles qui les

(1) On parle ainsi par délicatesse pour le général Bonaparte.

(2) Il est certain que les Papes ont reçu bien souvent divers bienfaits des puissances catholiques : il est certain aussi que bien souvent les Papes ont ouvert leur trésor pour les aider. Les empereurs d'Allemagne, les rois de France et d'Espagne y ont plus d'une fois puisé des secours considérables.

attaquoient de toutes parts), et enfin la grandeur des pertes incalculables et sans ressource, causées à la chambre apostolique, à ses finances et à ses sujets par la révolution qui vient d'avoir lieu.

» Comme il est de l'intérêt général de la chrétienté que les moyens ne manquent point à son chef, afin qu'il remplisse les devoirs qui lui sont imposés pour sa propre conservation, conséquemment pour celle de la primatie que lui a donnée Jésus-Christ, et dont l'utilité est généralement reconnue, nous ne pouvons être indifférent à la perte de ces moyens, ni négliger aucune démarche dépendante de nos soins pour réparer cette perte autant qu'il est en nous.

» C'est même l'obligation précise et positive d'un *tuteur*, d'un *administrateur* tel que nous sommes du patrimoine de saint Pierre, devoir d'autant plus obligatoire pour nous, que vient s'y joindre la force du serment que nous avons prêté à l'époque de notre élévation au pontificat. Nous sommes encore obligé, par les devoirs de la plus stricte justice, de payer aux créanciers du trésor pontifical, les intérêts de capitaux immenses, et de subvenir en même temps aux besoins des sujets de l'Eglise romaine réduits à la plus grande détresse par les calamités passées.

» L'accomplissement de nos devoirs, le soin de pourvoir à tant de nécessités urgentes; les secours dûs à tant de misères serrent notre cœur et affligent constamment notre caractère libéral et bienfaisant de sa nature. Nous déposons donc notre sollicitudé dans le sein de Votre Majesté, vous priant et vous conjurant par ce Dieu auteur de la foi catholique, qui vous a si extraordinairement enrichi de ses dons, de réparer, autant qu'il est possible, tant de pertes et de dommages apportés au Saint Siège par un gouvernement qui, grâce à votre valeur et à votre mérite, n'a plus d'existence (1).

(1) On vouloit citer ici un fait très-important. Le traité de Tolentino avoit contraint Pie VI à payer trente millions de livres tournois.

» Nous pourrions facilement prouver le manque de titres du Directoire à faire occuper par des troupes l'État pontifical; nous pourrions développer des raisons politiques qui feroient voir qu'indépendamment de ce qu'il n'y auroit aucun danger pour la France, il seroit encore utile pour l'équilibre de l'Italie, de rendre ses domaines à un prince qui n'a d'autres armes défensives que sa foiblesse temporelle et sa dignité spirituelle: mais nous ne voulons mettre notre confiance en rien, après Dieu, qu'en la générosité et la grandeur de votre cœur magnanime.

» Quelle ressemblance les sincères admirateurs de votre gloire n'aiment-ils pas à remarquer entre l'ancien fondateur et le présent restaurateur de l'empire des Français!

» Qu'il plaise donc à Votre Majesté Impériale, afin de rendre parfait le parallèle, de joindre ici l'imitation d'un acte si spontané et si célèbre, par lequel Charlemagne rendit à Saint Pierre tout ce qu'il avoit recouvré par ses armes glorieuses, du don que lui avoit déjà fait Pépin son père et qu'avoient envahi les Lombards qu'il vainquit; nous vou-

Suivant M. Cacault, alors commissaire spécial à Rome, il étoit prouvé que d'après les estimations contradictoires, on avoit remis en diamans, or, argent, bijoux, calices, statues massives, une somme de vingt-neuf millions. M. Cacault demandoit que pour les frais de caisse, d'emballage, de transport, et les dépenses imprévues de toutes sortes, on abandonnât au gouvernement pontifical la somme d'un million, et qu'ainsi on accordât une quittance définitive des trente millions: mais Haller jeta tant de cris et parla si haut en *corsaire*, que le Pape donna ordre d'envoyer à Gênes une autre somme énorme consistant particulièrement en diamans, et sur laquelle on prendroit le surplus que Haller contraindroit à payer, et qui, en supposant qu'il fût seul entendu et pris pour arbitre dans ce différend, qui n'en étoit pas un, pourroit s'élever tout au plus à trois ou quatre millions. La somme envoyée à Gênes montoit à dix millions. Au moins six millions étoient encore la propriété du Pape, même aux termes du traité de Tolentino. Le trésor de Parmée avoit reçu ce dépôt en nantissement, puis l'avoit rendu. Ces diamans laissés franchement par le Pape à la garde d'un banquier dans une ville qui avoit garnison française, mais qui n'avoit pas perdu sa liberté politique, étoient encore à Gênes, lorsque le directoire fit tuer

lons dire de l'Exarchat et de la Pentapole (1), avec l'addition d'autres domaines, et particulièrement du duché de Spolète et de Bénévent.

» Ce sera encore un autre trait d'imitation du zèle constant que mit Charlemagne à défendre et même à étendre en toute rencontre les droits et les prérogatives du Saint Siège, si Votre Majesté, en toute autre occasion, et particulièrement dans la conjoncture où par hasard un congrès pour la paix générale viendrait à avoir lieu, assurait au Saint Siège sa puissante protection, et lui obtenait d'avoir aussi un envoyé, non pour qu'il se mêlât aux négociations temporelles, mais pour garantir avec une médiation très-efficace les droits et les possessions du Saint Siège romain.

» Plaise au ciel que pour votre gloire et notre consolation complète, on puisse écrire de vous ce que nous trouvons écrit dans les monumens de l'Eglise, d'un de nos prédécesseurs, Étienne IV, et de Louis Le Pieux, fils de Charlemagne, qui avoit reçu de lui la couronne impériale.

» Le Seigneur daignoit accorder à ce Pontife tant de protection, qu'il obtint tout ce qu'il demanda à ce prince, au point que ce pieux monarque dans son amour pour Étienne IV, entr'autres dons qu'il lui offrit, fit présent

Duphot à Rome, oui, véritablement, le fit tuer, puisqu'il suscita l'émeute où ce général digne d'un meilleur sort fut renversé d'un coup de feu. A la première nouvelle de cet événement, le Directoire qui la savoit à peu près d'avance, fit saisir tout le dépôt de diamans et se l'appropriâ. J'ai su, depuis, que c'est à cause de ce vol insigne, qu'on avoit conseillé à Pie VII de ne pas donner de présens ornés de diamans à l'occasion du concordat. Certainement alors on avoit tort de risquer de rompre une grande négociation pour un si petit intérêt de quelques boîtes ornées de brillans. Tous ces faits étoient vrais, mais Pie VII ne voulut pas qu'on en fit mention dans le mémoire dont il s'agit ici, et cependant Bonaparte avoit été souvent, pouvoit-on ajouter, un général intègre, toujours prompt à punir sévèrement les déprédations des fripons.

(1) La Pentapole comprenoit Rimini, Fano, Pésaro, Ancône et Humana aujourd'hui détruite.

» à l'apôtre saint Pierre d'un manoir (*curtem*) provenant
» de ses propres biens, situé sur la frontière des Gaules, et
» commanda de constater par un acte authentique cette
» donation perpétuelle. »

Ce mémoire fut examiné avec une grande attention. Il ne faut pas ici juger légèrement la conduite du Pape Pie VII. Comme il le dit avec beaucoup de calme et de sincérité, il n'étoit que le *tuteur* et l'*administrateur* du Saint Siège. On a enlevé, sous les prétextes que nous avons vu se développer, plusieurs provinces de l'État ecclésiastique; le devoir du Pape est de les réclamer. Quel que soit le détenteur, le Pontife doit redemander le bien dont il a la garde. Quand Dieu aura rendu à la France ses anciens souverains, c'est à eux encore que Pie VII redemandera l'héritage de saint Pierre. Napoléon lui-même sentit si bien l'importance de ces raisons, qu'il ordonna de faire une réponse où il étoit aisé de reconnoître qu'il refusoit parce qu'il n'avoit pas la puissance de rendre. Hâtons-nous d'offrir un document où le bon sens, la civilité la plus circonspecte, le respect dû au chef de l'Église, dominant encore : différons d'autant moins que peut-être nous y trouverons des dispositions mystérieuses qui nous annonceront que si Dieu n'avoit pas arrêté dans sa volonté suprême et profondément réparatrice, d'autres destinées pour la France, le soldat-roi lui-même auroit cherché à guérir les blessures de l'Église.

Voici le mémoire de l'Empereur que le Pape reçut en réponse à ses demandes.

Paris, 11 mars 1805.

« L'empereur a lu avec le plus vif intérêt le mémoire qui renferme diverses réclamations de Sa Sainteté sur les pertes que le Saint Siège a éprouvées depuis le milieu du dernier siècle jusqu'à ce jour. Les réflexions nobles et pieuses que le Saint Père exprime en cette occasion, ont redoublé pour lui la vénération de l'empereur. Les sentimens de confiance et d'affection que le Saint Père manifeste envers l'empereur, augmenteroient, s'il étoit possible, son amour et sa gratitude filiale.

» L'empereur a toujours pensé qu'il étoit utile à la religion que le souverain Pontife de Rome fût respecté, non-seulement comme chef de l'Eglise catholique, mais encore comme souverain indépendant. Dans tous les temps l'empereur regardera comme un devoir de garantir les États du Saint Père, et de lui procurer, dans les guerres qui pourront encore à l'avenir diviser les États chrétiens, une tranquillité entière et assurée. Le siècle qui vient de finir (1) et celui qui l'a précédé, ont été funestes à la puissance temporelle du Saint Siège. La puissance spirituelle a reçu encore de plus fâcheuses atteintes. Dieu a permis qu'un

(1) Il s'agit ici d'Avignon que le traité de Vienne, en rendant les Légations au Saint Siège, a laissé de la manière la plus positive à la France. A ce sujet, nous rapporterons le fragment d'une dépêche de M. le duc de Choiseul à M. de Bernis, en date du 12 novembre 1770. La France occupoit Avignon, et Naples, Bénévent. Voici ce que M. le duc de Choiseul écrivoit au cardinal : « Sa Majesté consentira à donner au Saint Siège un prix pour le Comtat et Avignon. J'ai déjà mandé à Votre Excellence qu'il falloit ménager les finances du roi, mais Sa Majesté croit que quatre à cinq millions sont le prix juste de ce petit pays. » Je ne tire de ceci aucune conséquence, car le traité de Vienne est clair. Je veux seulement établir que sous Louis XV, quand on vouloit s'emparer d'un État avec convenance, on offroit une compensation.

grand nombre de peuples ôsât avec succès rompre tous les liens de l'obéissance, et parmi ceux qui n'ont pas été séparés, plusieurs ont écouté avidement les maximes qui tendoient à détruire tout sentiment de religion, et à ébranler même les principes de la morale humaine. Le désordre alloit croissant, et tous les genres de mécréance étoient en honneur, lorsque Dieu, pour accomplir ses desseins, a suscité l'empereur. Il a, d'abord, par le crédit de son exemple, arrêté le torrent des opinions dominantes. Il a fait éclater hautement sa reconnoissance envers *Dieu, l'auteur de ses victoires*, et à peine a-t-il été investi du suprême pouvoir, qu'il a ouvert les temples, relevé les autels : par ses soins trente millions de catholiques sont revenus à l'obéissance envers le chef visible de l'Église de Jésus-Christ.

» L'empereur rend grâces à Dieu d'avoir été choisi pour opérer un tel bien. Mais il est loin de croire qu'il ne reste rien à faire, pour maintenir les résultats heureux de cette *restauration*. L'empire de la religion est rétabli, cependant les opinions qui, pendant le cours de deux siècles, avoient incessamment travaillé à saper ses bases, ont conservé tous leurs dangers, toute leur force. Contre les attaques d'un tel ennemi, le pouvoir et les richesses ne sont d'aucune aide. La haine et l'envie s'élevèrent contre le Saint Siège, au temps où il étoit le plus entouré d'éclat et de puissance. La bonté, la piété, le noble désintéressement du souverain Pontife qui règne aujourd'hui, assurent plus de respect et de soumission au Saint Siège que jamais ses prédécesseurs les plus violens et les plus puissans ne lui en ont obtenu.

» Que le Saint Père, pour l'édification et le bonheur des États chrétiens, exerce avec la modération et la dignité qui sont dans son caractère, l'empire qu'il doit à ses vertus et au titre de chef suprême de l'Église, c'est le plus cher des vœux de l'empereur, et il secondera de tout son pouvoir l'exercice d'une aussi sainte et aussi salutaire in-

fluence. Il voudroit aussi , par une considération personnelle pour le Saint Père, Pie VII, pouvoir contribuer à augmenter les avantages de son existence temporelle , et il souhaiteroit que Dieu voulût bien en faire naître l'occasion ; *l'empereur la saisiroit avec plaisir* : mais il ne lui est pas permis de tirer cette conséquence du cours des événemens passés qui ne sont au pouvoir de personne, auxquels il n'a pas eu de part, et que Dieu a permis avant l'avènement au trône sur lequel il a élevé l'empereur. En l'investissant du suprême pouvoir, Dieu en a prescrit la mesure. L'empereur doit respecter les limites que Dieu lui-même a tracées, et il se trouve également engagé par les lois fondamentales de l'État, et par la sainteté du serment solennel qu'il a prêté.

» La France a bien chèrement acheté la puissance dont elle jouit. Il n'est pas au pouvoir de l'empereur de rien retrancher à un empire qui est le prix de dix années de guerres sanglantes soutenues avec un admirable courage, et des plus malheureuses agitations éprouvées avec une constance sans égale. Il lui est moins permis encore de diminuer le territoire d'un État étranger qui, en lui confiant le soin de le gouverner, lui a imposé le devoir de le protéger, et n'a pas donné le droit de diminuer le territoire qu'il possédoit quand l'empereur s'est chargé de ses destinées. »

Ici, il y avoit dans le projet de réponse, un témoignage obligeant de tendresse pour le Saint Père, qu'on savoit n'être excité par aucun motif d'intérêt : on étoit convaincu que son ame pure n'étoit remplie que de *saints désirs* et de sentimens élevés au-dessus de toute considération humaine. On espéroit que Sa Sainteté seroit persuadée du regret sensible avec lequel on se

voyoit dans l'impossibilité de seconder ses vœux pour l'agrandissement actuel de sa puissance temporelle. L'empereur trouva que ces paroles n'exprimoient qu'une partie de ses sentimens, et qu'il falloit en dire davantage : alors il dicta à M. de Talleyrand le paragraphe suivant, que le ministre écrivit de sa propre main sur la minute. Ces paroles, dignes d'une attention particulière, resteront présentes à notre souvenir, toutes les fois que des violences par lesquelles les subalternes croiront faire leur cour au maître, pourront exciter notre indignation, et elles en tempéreront nécessairement les premiers mouvemens. Ces paroles très-remarquables que nous allons citer sont sorties du cœur de Napoléon. On diroit que lorsque le ministre écrivait cette profession de foi, l'empereur dictoit assis entre M. Cacault et M. de Fontanes :

« Si Dieu nous accorde la durée de la vie commune des hommes, nous espérons trouver des circonstances où il nous sera permis de consolider et d'étendre le domaine du Saint Père, et déjà aujourd'hui nous pouvons et voulons prêter une main secourable, l'aider à sortir du *chaos* et des embarras où l'ont entraîné les crises de la guerre passée, et par là donner au monde une preuve de notre vénération pour le Saint Père, de notre protection pour la capitale de la chrétienté, et enfin du désir constant qui nous anime, de voir *notre religion* ne le céder à aucune autre pour la pompe de ses cérémonies, l'éclat de ses temples et tout ce qui peut imposer aux nations : nous avons chargé notre oncle, le cardinal grand-aumônier, d'expliquer

au Saint Père nos intentions *et ce que nous voulons faire* (1).»

Le mémoire, après avoir reçu cette intercalation, finit ainsi :

« Toujours fidèle au plan que l'empereur s'est fait dès le principe, il mettra sa gloire et son bonheur à être un des plus fermes soutiens du Saint Siége, et un des plus sincères défenseurs de la prospérité des nations chrétiennes. Il veut qu'on place au premier rang des actions qui ont jeté de l'éclat sur sa vie, le respect qu'il a toujours montré pour l'Église de Rome, et le succès des efforts qu'il a faits pour lui réconcilier le cœur et la foi de la première nation de l'univers. »

Pie VII dut aussi trouver dans ce dernier paragraphe, si éloquent et si animé, au moins consenti s'il ne fut pas dicté par Napoléon, une sorte *d'amende honorable* bien franche de cette vanterie qui avoit porté le général, en Égypte, à dire qu'il avoit chassé de Rome le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Si le Pape avoit éprouvé un chagrin, les assurances qu'on vient de lire plus haut étoient propres à l'adoucir.

(1) On a substitué, dans la réponse officielle, à ces six mots que l'on aura trouvés peut-être trop communs, et qu'on auroit, je crois, dû respecter, on a substitué ceux-ci qui sont pâles et communs d'une autre manière, « *et de l'entretenir de nos affectueuses dispositions.* » Puisqu'on en étoit à corriger l'empereur, on eût pu ici ne pas lui faire annoncer des dispositions *affectueuses*. C'est en général de supérieur à inférieur qu'on se sert de ce mot. Il est vrai, Napoléon l'employoit, mais je suis persuadé que c'étoit dans l'intention de dominer. Ici Napoléon étoit un autre homme, il *crojoit*, il ne demandoit que *de la vie* : enfin il avoit l'air de promettre de la piété et de la justice *un jour*, après les autres guerres qu'il méditoit, par exemple, après en avoir fini avec l'Europe et les Indes. Au total sa réponse au Saint Siége équivaloit à ceci : « Vous me demandez ce que je ne puis vous donner.... il y a *quelque chose que nous voulons faire... attendez.* »

CHAPITRE IV.

LE PAPE PRESENTI SUR UN PROJET QUI LE RETIENDROIT A PARIS.
RÉPONSE SUBLIME DU PONTIFE. SOCIÉTÉS DE ROME. AFFLUENCE
DES ÉTRANGERS. LES CÉRÉMONIES DE PAQUES DANS L'ÉGLISE
DE SAINT PIERRE.

MAIS de tels sentimens auront-ils une longue durée? Ne se trouvera-t-il pas toujours dans Napoléon deux hommes distincts, quand il s'agira de traiter les affaires religieuses? D'abord un esprit juste, prompt, facile, net, sachant demander un conseil sur un genre d'études et de politique qu'il n'a pas étudié, recevant avec bonne grâce une direction salutaire, et la suivant de toute la force qui accompagne une intime conviction; ensuite, un esprit inquiet, livré à un fol orgueil, d'une érudition mal assurée, portant envie à la mission des prêtres, et se croyant humilié de ce que l'empereur n'est pas, dans ses loisirs de batailles, le pontife de la nation, comme il a été le régulateur suprême des opérations de l'armée? Pourquoi, selon cet autre Napoléon, les consciences ne seroient-elles pas alignées et immobiles devant un com-

mandement qui suspendroit l'action morale de tant de milliers d'hommes, quand une voix brutale auroit crié à l'intelligence, *repos, fixe, ou silence?* Ainsi la plus nombreuse Église seroit constamment en paix ! Mais réjouissons-nous d'avoir surpris une intention religieuse, une impression assez profondément sentie, qui ne peut désormais être indifférente au Saint Père, et qui, sans doute, fit entrer de suaves consolations dans ce cœur si bon, si résigné, qui vouloit toujours aimer, qui savoit *attendre*, et qui avoit lu, dans l'histoire sacrée, que Dieu touche de temps en temps les caractères obstinés, avant de les ramener complètement à lui.

Les cardinaux et les prélats de la suite du Pape prenoient une part sincère à la joie de Sa Sainteté : quoi qu'on en ait dit, il ne fut proféré aucune plainte des refus si clairs que l'on venoit d'essuyer. Le Pape continuoit de visiter les églises, de bénir ceux qui s'agenouilloient devant lui et ceux qui croyoient devoir lui refuser cet hommage : il voyoit à ses pieds, du même œil de bonté, M. de Lalande, que l'on n'entendoit plus se glorifier du nom d'athée, et ces matrones pieuses qui avoient secouru la religion et ses ministres dans les malheurs de l'Église. En même temps une semaine ne succédoit pas à une autre, qu'il ne sollicitât la faculté de retourner à Rome. Cette permission ne devoit lui être accordée que lorsqu'il auroit encore résisté à la demande : la

plus amère, sans doute, qu'il pût entendre de la bouche d'un Français. Le Pape n'a jamais voulu dire quel fut le grand officier qui un jour lui parla d'habiter Avignon, d'accepter un palais papal à l'archevêché de Paris, et de laisser établir un quartier privilégié, comme à Constantinople, où le corps diplomatique accrédité près l'autorité pontificale, auroit le droit exclusif de résider : les premiers mots insinués plutôt qu'adressés directement, puis répétés à des alentours, à des confidens, à des Français amis du Saint Siége, donnèrent à supposer que l'on vouloit retenir le Pape en France. Ces mots funestes n'étoient pas prononcés par Napoléon, mais il avoit à Paris une telle puissance sur la pensée et sur la parole, qu'il n'étoit pas possible qu'on les eût hasardés sans sa permission. Le corps diplomatique, à Rome, s'en entretenoit ; j'avois l'innocence de n'y pas croire, cependant on les répétoit avec une telle assurance que le Pape crut devoir faire une réponse devant le même grand officier : « On a répandu qu'on pourroit nous retenir en France ; eh bien ! qu'on nous enlève la liberté : tout est prévu. Avant de partir de Rome nous avons signé une abdication régulière, valable, si nous sommes jeté en prison ; l'acte est hors de la portée du pouvoir des Français ; le cardinal Pignatelli en est dépositaire à Palerme, et quand on aura signifié les projets qu'on médite, il ne vous restera plus entre les

mains qu'un moine misérable qui s'appellera Barnabé Chiaramonti. » Le soir même, les ordres de départ furent mis sous les yeux de l'empereur, et l'on n'attendit plus que les convenances raisonnables de la saison, et du temps nécessaire pour commander les relais avec plus d'intelligence qu'on ne l'avoit fait lors de l'arrivée du Pape.

Rome étoit exactement informée de ce qui se passoit à Paris. Les ministres étrangers résidant en France écrivoient à leur cour tous les moindres détails qui concernoient le retour plus ou moins contesté du Pape. Les cabinets instruisoient leurs agens près le Saint Siège : en outre, par Lyon, des lettres de commerce parvenoient à Livourne, d'où on les envoyoit à Rome. Par ces dernières lettres, les prélats écrivoient régulièrement à leurs amis ; et Rome, entre ses perplexités à Paris et ses retranchemens à Palerme, attendoit quelle seroit la décision du dominateur de la France.

Le cardinal Consalvi cherchoit à distraire les Romains de leurs préoccupations. Plusieurs maisons distinguées donnoient des réunions splendides. Ces familles avoient fait un accueil honorable à la baronne de Staël, qui voyageoit alors dans la péninsule. Ce fut au sein de ces sociétés, à la suite de ses entretiens avec les personnages les plus recommandables dans les sciences et dans les lettres, qu'elle conçut la pre-

mière idée d'un bel ouvrage ; et comme il arrive souvent que la situation la plus ordinaire peut amener l'imagination à une pensée grande et solennelle, ce fut la réception de la baronne dans le corps littéraire bien modeste de l'Arcadie, qui créa la description d'un sublime triomphe au Capitole. Madame la baronne étoit accompagnée de plusieurs hommes qui sont devenus célèbres ou qui l'étoient déjà ; M. Simonde de Sismondi et M. Frédéric Schlegel. M. le cardinal Consalvi avoit le premier donné le signal de l'obligeance et des soins, pour que madame de Staël fût traitée avec une grande distinction (1). Quand

(1) Madame de Staël dit à Rome une foule de mots heureux. Quelques-uns cependant furent peut-être un peu imprudens. Dès le premier jour de son arrivée, elle avoit déclaré qu'elle entendoit grouper autour d'elle comme pour sa propre cour, toutes les diverses personnes qui composent le corps diplomatique ; les ministres et les secrétaires recherchoient avec empressement une société aussi agréable. Les courses d'antiquités étoient comme des fêtes, où la grâce de l'esprit, les saillies de la gaieté faisoient taire la froide archéologie, et interrompoient les explications de mon grave ami l'abbé Féa, tout à ses arcs, à ses colonnes et à ses temples. Le chevalier de Lebzelttern, secrétaire de légation d'Autriche, le prince Koslowsky et le chevalier de Souza qui remplissoient les mêmes fonctions à la légation de Russie et à l'ambassade de Portugal, ne se montroient pas les moins assidus sur les pas de madame la baronne. J'étois souvent retenu chez moi par d'importantes affaires, et il me paroissoit convenable d'éviter les occasions d'entendre demander quand nous *restituerions* le Pape, le souverain du pays. Ce système de retraite et de prudence me valut un billet ainsi conçu : « J'en ai » fini avec Naples, mais je veux parler de Rome. Il y a à Naples un am- » bassadeur de France que personne ne veut voir, et à Rome un chargé » d'affaires de France qui ne veut voir personne ; je serai chez moi ce » soir et demain avec un petit nombre d'amis. » Le petit nombre d'amis que je trouvai, s'élevoit à plus de quarante personnes entassées dans une mauvaise salle, et jusque dans l'antichambre d'une auberge.

elle partit de Rome, cette dame bienfaisante envoya au curé de la paroisse de son auberge, une forte somme en or, destinée à être distribuée aux pauvres.

Les fêtes de Pâques furent célébrées comme si le Pape eût été présent ; mais ces cérémonies

Un jour madame de Staël me dit : « De quel pays suis-je pour vous autres ambassadeurs ? à quelle nation me donnez-vous ? » Je cherchai quelque temps une réponse. « Mais , madame, suivant les livres de droit public , nous vous considérons comme une femme de qualité de la cour de Suède ; vous n'êtes plus Suisse ; je ne vous connois pas de liens qui vous aient encore constituée Française. Il y a mieux, si vous voulez ; vous êtes madame de Staël, une des *puissances* de la littérature de presque tous les pays : voilà pourquoi les ministres ici reçoivent vos ordres. » Un jour à un bal de M. de Khévenhuller, ce ministre en montrant M. Dupaty, sculpteur, de l'école des beaux arts, qui dansoit avec beaucoup d'élégance, disoit : « Madame, les Français sont la première nation pour la danse. » « M. le comte, reprit madame de Staël, la danse est un bien agréable délassement de la victoire. » M. de Khévenhuller ne méritoit en rien une telle réponse ; c'étoit un homme d'esprit et réservé, qui n'avoit voulu dire qu'une chose toute simple et reconnue. Plus loin M. Demidoff s'avança pour parler de Paris qu'il aimoit beaucoup, et il en fit un éloge si pompeux que madame de Staël l'écoutoit avec plaisir. A toutes ces louanges elle finit par répondre : « Oui, mais il faut que je ne voie plus tout cela que de quarante lieues, on me propose de perfectionner mon français à Blois. » Elle faisoit allusion à la permission qu'on alloit lui accorder de ne pas approcher de Paris au-delà de Blois. Dans ses conversations elle saisit toutes les occasions de parler avec enthousiasme de M. de Chateaubriand. Quand madame de Staël partit, elle emporta, je ne sais pourquoi, des préventions contre les Italiens. Un de ses compagnons de voyage lui parloit mal de l'Italie, et le second ne paroissoit la défendre qu'en partie, et, disoit la baronne en riant, seulement pour l'honneur de la désinence du noble nom de Sismondi. Je représentai qu'il falloit un peu attendre avant de décider que les Italiens étoient une masse d'hommes, et ne formoient pas une nation ; que cette Italie, quand madame la Baronne seroit éloignée, lui apparôitroit ce qu'elle étoit en effet, et qu'il y avoit plus de bon sens, et de chance de succès littéraire, à bien parler de l'Italie, qu'à la maudire. Madame de Staël à son retour a publié *Corinne*.

ne peuvent jamais être aussi solennelles que lorsque le Pape y assiste. Rien ne peut surtout remplacer l'émotion qu'on éprouve, lorsqu'on le voit entrer dans Saint-Pierre porté sur *la sedia gestatoria*, et surtout pendant que la musique exécute le chant *Ecce Sacerdos magnus*.

Le cardinal Consalvi ordonna que le vendredi-saint on suspendît dans l'église la grande croix illuminée qui produit des effets de lumière et de clair obscur si extraordinaires. C'étoit une idée que Michel-Ange avoit empruntée du Paradis du Dante (1). On doit déplorer à cette occasion le peu de révérence que montrent les étrangers qui se promènent familièrement en parlant haut de leurs sensations et même souvent de leurs projets d'amusement pour la fin de la soirée. Quelque soin qu'on ait cherché à prendre à cet égard pour éviter cette profanation, jamais, on peut le dire, un ensemble d'élite formé de la meilleure compagnie de l'Europe, et qui se trouve là réuni, n'a su y apporter le respect convenable : les causeries des protestans qui de-

(1) Voici une de mes notes dans la traduction de Dante. Paris, Firmin-Didot, in-32. Paradis, tom. 2, pag. 188. « Je n'ai lu dans aucun » commentateur le rapprochement qu'on peut faire entre la croix dont » il est ici question, et celle qu'il est d'usage de suspendre à Rome le » vendredi-saint, au milieu de Saint-Pierre, en avant du maître autel. » Cette immense basilique n'est alors éclairée, après l'office du soir, » que par une longue croix en illumination d'un effet admirable. On » sait à Rome que cette invention est due à Michel-Ange. Je ne doute » pas qu'il n'ait pris cette idée dans le Dante. La croix est haute de 75 pieds et suspendue en avant de la Confession de Saint-Pierre. »

vroient cependant, je l'imagine, pour ce qu'ils ont gardé de notre religion, ne pas voir sans un sentiment de vénération la croix de Jésus-Christ, entraînent toujours les catholiques eux-mêmes à commettre cette faute, tandis que le paysan romain, venu de loin pour contempler cette muette cérémonie des fêtes de Pâques, commence et achève sa prière avec la dévotion la plus tranquille, et même se relève sans jeter le moindre regard de réprobation sur ceux qui le scandalisent.



CHAPITRE V.

BELLE RÉCEPTION FAITE AU PAPE A CHALONS-SUR-SAONE ET A LYON. IL ÉCRIT DE PARME A L'EMPEREUR. LE MINISTRE DE PRUSSE A ROME. LE PAPE ARRIVE DANS SA CAPITALE. CÉRÉMONIES ET RICEVIMENTO. L'EMPEREUR ÉCRIT AU PAPE RELATIVEMENT A JÉRÔME BONAPARTE, QUI A ÉPOUSÉ EN AMÉRIQUE, UNE PROTÉSTANTE.

MAIS le départ du Pape avoit été permis à Paris: en même temps Napoléon devoit aller à Milan se faire sacrer roi d'Italie. Le Pape reçut un accueil qui le combla de satisfaction à Châlons-sur-Saône; nous verrons qu'il en parlera lui-même avec une rare sensibilité. M. le cardinal Fesch le reçut à Lyon, et n'épargna aucune dépense et aucune exhortation pour que Sa Sainteté se trouvât avec plaisir au milieu de la seconde ville du royaume. Le Pape conservoit aussi un souvenir touchant des joies de la ville de Lyon, et des prévenances remplies de respect qu'il avoit reçues de son archevêque. Laissons parler un instant le Pontife lui-même qui est entré à Parme le 2 mai. Il écrit à l'empereur :

- « Très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.
- » Si la certitude de revoir Votre Majesté à Turin nous

a fait différer de lui écrire , pour lui donner de nos nouvelles , nous ne voulons pas négliger de le faire aujourd'hui avant de partir de cette ville, sûr que nous sommes de satisfaire le tendre intérêt que Votre Majesté montre pour nous.

« Nous sommes arrivé ici heureusement par suite des dispositions prévoyantes qu'avoit prescrites Votre Majesté. Nous ne pouvons qu'éprouver une grande satisfaction des honneurs qui nous ont été rendus par les autorités locales, par les troupes, et des preuves de dévotion données par les peuples; nous vous assurons que nous en conserverons un long souvenir.

» En cette circonstance, nous ne pouvons nous dispenser de vous recommander l'affaire du général Lesuire. Nous avons présenté, à Paris, à Votre Majesté, un mémoire de ce général, et peut-être ce mémoire aura-t-il été confondu et égaré, au milieu de tant d'autres qui sont mis sous les yeux de Votre Majesté. Nous ne pouvons nous dispenser d'en joindre ici un duplicata, et nous assurons à Votre Majesté que nous verrons avec un plaisir positif ce qu'elle voudra bien faire pour ce général, que nous connaissons depuis long-temps; ce qui joint à sa sagesse, nous donne lieu de nous intéresser à lui.

» Nous renouvelons à Votre Majesté la déclaration de notre affection, en gage de laquelle nous lui accordons avec effusion de cœur la paternelle bénédiction apostolique.

» Donné à Parme, le 2 mai de l'an 1805, de notre Pontificat le sixième. »

P. S. de la main du Pape.

« Nous prions Votre Majesté de nous conserver son attachement et de présenter nos saluts à son auguste épouse.

» PIUS PP. VII »

Le 9 mai, l'empereur répondit :

« TRÈS-SAINTE PÈRE ,

» J'ai appris avec plaisir, par votre lettre de Parme, que vous étiez arrivé en bonne santé, et satisfait de la France et de la partie de mes états d'Italie que vous avez traversée : je suis depuis hier à Milan, où j'espère apprendre bientôt que Votre Sainteté est de retour à Rome.

» Sur ce je prie Dieu, très-Sainte Père, qu'il vous conserve longues années, etc.

» Votre dévot fils, etc. »

Dans cette réponse, il n'étoit pas question du général Lesuire, auquel cependant le Pape prenoit un intérêt direct et sincère. C'étoit une connoissance d'Imola, où ce général avoit tenu une conduite sage et courageuse. Le Pape racontoit souvent les peurs du peuple d'Imola, attendant avec des dispositions différentes les Français et les Autrichiens, et il mentionnoit toujours la bonne administration du général Lesuire.

On faisoit alors tous les préparatifs, à Rome, pour recevoir le Pape. Il avoit déjà atteint Florence, où la reine d'Étrurie, qui ne devoit plus le revoir que dans une situation bien différente et à une grande distance de leurs états respectifs, continua de donner des preuves de sa constante piété. A Rome, il fut convenu que les légations étrangères n'iroient pas en corps au-devant de Sa Sainteté. A ce sujet nous découvrîmes que M. de Humboldt, qui n'avoit eu

jusqu'alors que le titre modeste de résident de Prusse, non reconnu publiquement, prenoit officiellement le titre de *ministre-résident*. Quelques détails sur cette détermination, arrêtée comme tout à coup par la cour de Prusse et acceptée par le Saint Siège, furent donnés au département des relations extérieures.

« Nous venons de voir un nouveau petit ministre se glisser ici sans faire de bruit ; cette innovation ne paroît pas avoir déplu au cabinet de Rome, qui pourtant a toujours été très-circonspect sur ce point.

» M. de Humboldt, qui n'étoit jusqu'ici pour nous que *résident* de Prusse, non reconnu publiquement, à ce que l'on nous disoit, vient de prendre officiellement le titre de *ministre-résident*. Sa place autrefois étoit obscurément remplie par M. Uhden, homme savant et instruit, mais allant peu dans le monde, et presque inconnu.

» M. de Humboldt a débuté par prendre le titre de *résident* : mais la cour de Berlin, en raison de la grande quantité de sujets catholiques que les partages de la Pologne lui ont donnés, a voulu établir à Rome une représentation plus directe et plus brillante. Le secrétaire d'État, dans le temps, en a parlé à M. Cacault, et lui a dit qu'on verroit faire M. de Humboldt, quoique des bulles défendissent de jamais laisser accréditer à Rome un *ministre* protestant. Il y a trois mois, M. de Humboldt a développé le caractère de *ministre* de Hesse et d'une autre petite puissance allemande, en n'y accolant toujours que le titre de résident de Prusse ; enfin dans les têtes de lettres imprimées qu'il écrit, il prend le titre de *ministre-résident* de Prusse. Le secrétaire d'État n'a encore rien dit. La victoire de M. de Humboldt est complète, et l'on ne devra pas être étonné de voir ici plus tard un ministre anglais.

» M. de Humboldt a fini sa négociation avec beaucoup de prudence et de sagesse. Il a en ce moment auprès de lui son frère Alexandre, le célèbre voyageur, qui fait des recherches dans le musée Borgia. »

Les cérémonies religieuses se succédoient depuis Florence jusqu'à Viterbe. Une notification annonça que le Pontife entreroit à Rome le 16 mai.

Suivant l'ordre qu'il avoit donné, la voiture de ville où il étoit monté à Monte-Molle prit le chemin de l'église de Saint-Pierre. Là S. S. devoit rendre grâces de son heureux retour. Le cardinal d'York, malgré ses quatre-vingts ans, reçut le Pape à la porte de la basilique.

La bénédiction terminée, le pontife s'approcha encore une fois de l'autel pour faire sa dernière prière avant de sortir. Il paroît que lorsqu'il fut à genoux, alors comme une sorte d'extase s'empara de lui. L'idée de se retrouver dans le principal temple de sa capitale, cent quatre-vingt-cinq jours après un départ si douloureux; le souvenir des dangers qu'il avoit courus, ou qu'il croyoit avoir pu courir pendant un aussi long trajet, le préoccupoient tellement qu'il restoit comme immobile au pied de l'autel. Cette extase se prolongeoit; l'église, où l'on étoit entré vers la fin du jour, et que l'on n'avoit pas pensé à éclairer pour une cérémonie de nuit, commençoit à s'assombrir. Plus de trente mille personnes, indécises au mi-

lieu de ce silence et de l'approche de l'obscurité, ne concevoient pas la cause de cet événement. Le cardinal Consalvi se leva doucement, s'approcha du Pape, lui toucha doucement le bras, et lui demanda s'il éprouvoit quelque foiblesse. Le Pape serra la main du cardinal, le remercia, et lui expliqua que cette prolongation de sa prière étoit un effet de joie et de bonheur. On ramena le Pape dans sa chaise à porteurs. Il étoit très-fatigué, et l'on exigea de lui que le soir même il se retirât en n'accordant aucune audience.

Le soir il y eut une illumination générale dans les palais de Rome, et le Sénateur donna un *ricevimento* magnifique au Capitole, où se réunirent toute la noblesse romaine et le corps diplomatique.

Le surlendemain, je fus admis à mon tour à l'audience de Sa Sainteté.

Ce voyage avoit électrisé l'ame du Saint Père. Il parloit avec feu de ce qu'il avoit vu; il montrait avec une sorte de satisfaction les médailles que l'on avoit frappées en son honneur. Il s'interrompoit à tout instant pour dire des choses nouvelles. L'établissement des Sœurs de la Charité de Paris, qui sont si utiles à nos malades, avoit excité vivement son intérêt, et il pensoit à répandre cet Ordre en Italie, en Allemagne et en Irlande. Il revenoit ensuite aux motifs qu'il avoit eus de se féliciter de son voyage. Tout à

coup sa physionomie devint plus sérieuse. Il se recueillit un instant comme pour parler d'une chose grave, puis il eut l'air de repousser l'idée qui venoit de se présenter; sa figure redevint riante, et il parla ainsi après avoir pris ma main comme pour m'engager à l'écouter. J'attendois un grand plaisir, car je savois tout l'esprit, tout le feu de la verve de Pie VII quand il peignoit ses émotions. « Nous voulons vous raconter un événement qui vous prouvera à quel point nous avons lieu d'être content de votre excellent peuple. Nous ne parlons pas de la bénédiction du musée à la fin de décembre : c'est surtout à notre retour que nous avons reçu des marques innombrables d'amour et de respect.

» A Châlons-sur-Saône, nous allions sortir d'une maison que nous avons habitée pendant plusieurs jours; nous partions pour Lyon : il nous fut impossible de traverser la foule; plus de deux mille femmes, enfans, vieillards, garçons, nous séparoient de la voiture, qu'on n'avoit jamais pu faire avancer. Deux dragons, (le Pape appeloit ainsi nos gendarmes à cheval, parce que les seuls corps de cavalerie qu'il eût à son service étoient de l'arme des dragons) deux des dragons chargés de nous escorter, nous conduisirent à pied jusqu'à notre voiture, en nous faisant marcher entre leurs chevaux bien serrés. Les dragons paroissoient se féliciter de leur manœuvre, et fiers d'avoir plus d'in-

vention que le peuple. Arrivé à la voiture, à moitié étouffé, nous allions nous y élancer avec le plus d'adresse et de dextérité possible, car c'étoit une bataille où il falloit employer la malice, lorsqu'une jeune fille, qui à elle seule eut plus d'esprit que nous et les deux dragons, se glissa sous les jambes d'un des chevaux, saisit notre pied pour le baiser, et ne vouloit pas le rendre, parce qu'elle avoit à le passer à sa mère qui arrivoit par le même chemin. Prêt à perdre l'équilibre, nous appuyâmes nos deux mains sur un des dragons, celui dont la figure n'étoit pas la plus sainte, en le priant de nous soutenir. Nous lui disions : « *Signor dragone*, ayez pitié de nous. » Voilà que le bon soldat (fions-nous donc à la mine), au lieu de prendre part à notre peine, s'empara à son tour de nos mains pour les baiser à plusieurs reprises. Ainsi entre la jeune fille (*la ragazza*) et votre soldat, nous fûmes comme suspendu pendant plus d'un demi-quart de minute, *nous redemandant*, et attendri jusqu'aux larmes. Ah ! que nous avons été content de votre peuple ! »

Le 18 mai, le Pape écrivit à l'empereur la lettre autographe qui va être rapportée. Après les détails charmans d'une conversation intime, nous reprenons le ton grave des affaires.

Très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

« Nous avons décidé qu'à peine parvenu à Rome, nous

écrivions à Votre Majesté pour lui donner des nouvelles de notre heureuse arrivée, et lui réitérer du lieu de notre résidence, nos remerciemens de l'accueil reçu à Paris, et des soins qu'on nous a témoignés pendant tout notre voyage; nous allions envoyer une lettre par un courrier extraordinaire, quand on nous a présenté la lettre écrite par Votre Majesté le 9 mai, et qui nous a été apportée par deux employés dans le secrétariat de votre ministère des affaires étrangères, expédiés de Milan à Rome.

» Leur départ immédiat nous fournit l'occasion de satisfaire notre premier désir plus promptement que nous ne le ferions par un courrier extraordinaire: celui-ci partira plus tard pour porter le bref et les nouvelles lettres de créance que nous enverrons à Votre Majesté et au cardinal Caprara, au sujet de l'avènement au trône d'Italie. Le travail, quoique ordonné par nous au moment de notre arrivée, ne peut pas être terminé avant deux jours.

» Recevez donc, par la présente occasion, la nouvelle de notre retour, et nos remerciemens joints à nos vœux non interrompus pour votre santé et votre prospérité, que nous demandons au Seigneur.

» Nous allons aussi vous écrire sur une autre affaire. Nous avons trouvé, à notre retour, une dépêche de notre cardinal Caprara, arrivée à Rome peu d'heures avant nous. Le cardinal nous fait savoir que l'électeur archichancelier a manifesté le désir de nous voir envoyer en qualité de notre nonce à la diète de Ratisbonne, l'évêque d'Orléans, ce qui contribueroit, dit-il, à l'arrangement des scabreuses affaires ecclésiastiques de l'Allemagne. Le cardinal assure que Votre Majesté, instruite de cette disposition de l'archichancelier, l'approuve et en agréera l'exécution. En apprenant tout cela, nous avons été surpris, comme le sera Votre Majesté, quand elle saura ce qu'avec notre confiance ordinaire nous allons lui expliquer.

» L'électeur archichancelier a été le premier à nous déclarer , il y a quelques mois , que pour une telle mission , il n'y avoit pas de personne plus convenable que monsignor della Genga, notre sujet, lequel a été tant de temps nonce dans ces contrées , à la satisfaction générale.

» Nous avons fait part à l'électeur de notre consentement pour envoyer à la diète ce prélat : l'électeur en a ressenti le plus grand plaisir , et s'est mis en correspondance avec lui. On ne peut pas soupçonner que l'électeur ait changé d'avis , puisque ce matin même monsignor della Genga a reçu une lettre autographe du même archichancelier. Nous vous en envoyons une copie, et Votre Majesté y verra avec quelle insistance il continue à considérer ce prélat comme le nonce qui doit résider à Ratisbonne , et comme la personne la plus propre à réussir, de préférence à toute autre, dans le but qu'on se propose.

» En cet état de choses, on ne peut concevoir comment le même archichancelier peut supposer qu'il y a lieu à une autre nomination , d'autant plus que nous avons annoncé il y a plusieurs mois cette destination à monsignor della Genga, et que nous en avons donné connoissance à l'empereur François II, et à divers princes d'Allemagne, qui en ont montré de la satisfaction. Comment à présent pourrions-nous, sans sacrifier la réputation d'une personne qui ne mérite pas une pareille insulte , comment pourrions-nous, sans faire nous-même une figure peu convenable devant tous ces princes , changer d'idée et nous retourner vers un autre prélat ?

» Nous ajoutons à cela que monsignor della Genga, dans le long séjour qu'il a fait en Allemagne, a acquis une grande expérience des affaires , des localités et des personnes. Depuis son retour à Rome ; il ne s'est occupé que du soin d'approfondir toutes ces questions dans tous leurs plus menus détails et dans leurs rapports , en cherchant des lumières et des informations auprès de personnes

habiles qui se sont elles-mêmes rendues à Rome. Nous aussi, nous en avons parlé avec lui plusieurs fois, et nous lui avons communiqué nos sentimens. Finalement, nous l'avons auprès de nous ; nous nous sommes *interné* avec lui dans cette affaire, et nous pouvons, en l'expédiant, lui donner plus facilement nos complètes instructions.

« D'après ces faits, nous ne doutons pas que Votre Majesté ne voie que les choses sont dans un état tel que notre convenance et la réunion de toutes ces réflexions, n'admettent plus d'autre choix pour cette commission. D'ailleurs, ce prélat a tout ce qu'il faut pour l'accomplissement de ce devoir : ainsi Votre Majesté, nous n'en doutons pas, après avoir connu la vraie situation des choses, entrera dans nos idées pour cette nomination. Avec les aides et les bons offices si puissans que Votre Majesté interposera, et dans lesquels nous plaçons la plus vive espérance, cette affaire se terminera et tournera à la gloire de Dieu et de sa sainte religion.

» Nous ne pouvons terminer cette lettre sans adresser nos salutations à votre auguste épouse. Nous donnons à Votre Majesté la paternelle bénédiction apostolique.

» Du Quirinal, le 18 mai de l'an 1805, de notre pontificat le sixième.

» PIUS PP. VII. »

Dans la traduction mise sous les yeux de l'empereur, on a supprimé *les salutations à l'auguste épouse*.

Ainsi le Pape étoit revenu dans sa capitale, mais on avoit voulu qu'un Français fût son majordome, c'est-à-dire un des dépositaires de ses secrets domestiques les plus intimes ; on vouloit actuellement que son nonce à Ratisbonne fût

un Français qui n'avoit pas suivi la carrière des prélatures à Rome. Cette réclamation du Pape toucha l'empereur ; il répondit sur-le-champ :

« J'avois entendu parler vaguement du désir qu'avoit l'électeur archichancelier d'avoir l'évêque d'Orléans pour *légal* de Votre Sainteté ; je n'ai porté aucune espèce d'intérêt à cette affaire , et quel que soit le *légal* qu'elle ait à Ratisbonne , je lui accorderai toute l'assistance qui dépendra de moi , pour que les affaires réussissent au gré de Votre Sainteté.

» Sur ce , je prie Dieu , etc.

Cette lettre, datée du 23 mai, devoit en précéder une autre où l'empereur demanderoit une faveur particulière au Saint Père. Napoléon avoit l'habitude, du reste fort convenable et fort habile, de témoigner d'avance de l'amitié et de la déférence, quand le lendemain il devoit solliciter quelque faveur. On savoit cela très-bien à Rome, où on s'attendoit à un chagrin quand on avoit reçu une politesse.

Le 24 mai, l'empereur écrit à Sa Sainteté en ces termes :

« J'ai reçu la lettre de Votre Sainteté , du 18 mai. J'avois déjà été instruit de sa bonne arrivée à Rome. J'ai appris avec un vrai plaisir que sa santé ne se soit pas mal trouvée du climat et des fatigues d'un si long voyage. Un de ses premiers soins a été de faire prendre un décret pour le concordat ; Votre Sainteté peut donc le faire publier à Rome , sans aucune espèce de doute ; toutes choses peuvent s'arranger d'une manière convenable. Je rece-

vrai demain le cardinal Caprara comme son légat, et c'est jeudi qu'aura lieu la fonction que j'ai retardée parce que nos préparatifs n'étoient pas terminés. *J'ai remarqué que le temps avoit été mauvais l'autre jour.*

» Le ballon si heureusement arrivé à Rome le jour du sacre (le lendemain de la fête de la ville de Paris) sera conservé précieusement, pour constater cet événement extraordinaire ; il faut le mettre dans un endroit où les voyageurs puissent le voir, et qu'une inscription constate qu'en tant d'heures il est arrivé à Rome.

» J'ai parlé plusieurs fois à Votre Sainteté d'un jeune frère de dix-neuf ans, que j'ai envoyé sur une frégate en Amérique, et qui après un mois de séjour s'est marié à Baltimore, quoique mineur, avec une protestante fille d'un négociant des États-Unis. Il vient de rentrer. Il sent toute sa faute. J'ai renvoyé mademoiselle Patterson, sa soi-disant femme, en Amérique. Suivant nos lois, le mariage est nul. Un prêtre espagnol a assez oublié ses devoirs pour lui donner la bénédiction.

» Je désirerois une bulle de Votre Sainteté qui annulât ce mariage. J'envoie à Votre Sainteté plusieurs mémoires, dont un du cardinal Caselli, dont Votre Sainteté recevra beaucoup de lumières. Il me seroit facile de le faire casser à Paris, l'église gallicane *reconnoissant* (déclarant) ces mariages nuls. Il me paroîtroit mieux que ce fût à Rome, ne fût-ce que pour l'exemple des membres des maisons souveraines qui contracteront un mariage avec une protestante. Que Votre Sainteté veuille bien faire cela sans bruit : ce ne sera que lorsque je saurai qu'elle veut le faire, que je ferai faire la cassation civile.

» Il est important, pour la France même, qu'il n'y ait pas aussi près de moi une fille protestante ; il est dangereux qu'un mineur de dix-neuf ans, enfant distingué, soit exposé à une séduction pareille contre les lois civiles et toute espèce de convenances.

» Sur ce, je prie Dieu, Très-Saint Père, qu'il vous conserve longues années au régime et gouvernement de notre mère sainte Eglise,

» Votre dévot fils,

» NAPOLÉON. »

Cette lettre inquiéta le Pape. D'un autre côté, un agent des Etats-Unis alloit soutenir la cause de la famille Patterson; un autre agent de la Grande-Bretagne ne devoit pas rester indifférent, et saisiroit cette occasion de se montrer favorable aux sollicitations faites au nom du président de l'Union. Il alloit aussi naître des embarras au sujet d'une prise faite, disoit-on, contre le droit de la guerre, par le corsaire français *le Tigre*. Sur ce dernier point, la France donna en partie au Saint Siège la satisfaction désirée.

Vers cette époque, M. le cardinal Fesch revint à Rome. Je fus envoyé comme premier secrétaire de légation à Florence, et M. Siméon, qui y occupoit cette place, vint me remplacer près le Saint Siège.



CHAPITRE VI.

PRÉSENS DU PAPE A L'EMPEREUR. NAPOLÉON FAIT DON AU PAPE
D'UNE TIARE. RÉPONSE DE PIE VII RELATIVEMENT AU MA-
RIAGE DE JÉROME.

AU moment où on avoit échangé à Paris les divers Mémoires relatifs aux affaires ecclésiastiques et aux réclamations en restitution de provinces, on s'étoit remis des présens. Le Pape avoit offert un magnifique camée représentant *la continence de Scipion*, et divers objets de prix. L'empereur avoit ordonné que les meilleurs orfèvres de Paris, sur des dessins venus de Rome, fussent chargés de ciseler une tiare, qui seroit plus tard envoyée au Pape. Le travail ayant été hâté à force d'argent et de zèle, la tiare ne tarda pas à être apportée à Rome. Le Saint Père remercia sur-le-champ l'empereur.

TRÈS-CHER FILS EN JÉSUS-CHRIST,

» Nous avons reçu le don de la riche tiare que vous avez bien voulu nous envoyer, et nous avons admiré à la fois la magnificence de Votre Majesté et l'élégance du travail.

» Pénétré de la plus vive reconnoissance, nous rendons

à Votre Majesté les grâces les plus distinguées, pour un présent si généreux, qui sera toujours conservé et admiré comme un monument de votre munificence et de la mémorable époque qu'il rappelle. Nous en ferons usage pour la première fois à la prochaine fête des glorieux apôtres Pierre et Paul, lorsque nous célébrerons le solennel pontifical dans la basilique de Saint-Pierre, et ainsi la ville entière admirera, dans le haut prix du don, la grandeur du donateur. Nous répétons à Votre Majesté Impériale et Royale les sentimens à elle bien connus de notre cœur, et en gage de notre affection paternelle, nous lui envoyons, avec toute l'effusion de notre ame, la bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, près de Sainte-Marie-Majeure, le 23 juin de l'an 1805, de notre Pontificat le sixième.

» PIUS PP. VII. »

Mais après avoir remercié l'empereur avec un sentiment si profond de gratitude, il restoit à remplir un devoir austère. Il falloit répondre sur la question du mariage du jeune Jérôme avec toute la franchise sacerdotale; il falloit expliquer les règles, les usages constans de Rome, bien spécifier jusqu'où pouvoient aller ses concessions, et quel étoit le point précis où elles s'arrêtoient; enfin dans une question où l'empereur n'apportoit que les calculs de sa vanité privée et de ses ambitieux projets pour l'avenir, ne pas s'écarter de ce calme de discussion et de ce respect pour les usages qui sont la base éternelle des décisions de Rome.

Le Pape adressa à l'empereur une lettre qui

restera comme une explication raisonnée des doctrines du Saint Siège sur l'indissolubilité du mariage, contracté même entre un catholique et une protestante. On peut aussi considérer cette lettre comme l'ouvrage particulier du Pape, parce qu'on y reconnoît sa dialectique puissante, son urbanité douce, son système habituel de rédaction, et que d'ailleurs il s'en déclare lui-même l'auteur.

MAJESTÉ IMPÉRIALE ET ROYALE ,

« Que Votre Majesté n'attribue pas le retard du renvoi du courrier à une autre cause qu'au désir d'employer tous les moyens qui sont en notre pouvoir , pour satisfaire aux demandes qu'elle nous a communiquées par la lettre qu'avec les mémoires y joints , nous a remise le même courrier.

» Pour ce qui dépendoit de nous, savoir, pour garder un secret impénétrable, nous nous sommes fait un honneur de satisfaire avec la plus grande exactitude aux sollicitations de Votre Majesté ; c'est pourquoi nous avons évoqué entièrement à nous-même l'examen de la pétition touchant le jugement sur le mariage en question.

» Au milieu d'une foule d'affaires qui nous accablent, nous avons pris tous les soins et nous nous sommes donné toutes les peines, pour puiser nous-même à toutes les sources, pour faire les plus soigneuses recherches, et voir si notre autorité apostolique pourroit nous fournir quelque moyen de satisfaire les désirs de Votre Majesté ; que, vu leur but, il nous auroit été fort agréable de seconder. Mais, de quelque manière que nous ayons considéré la chose, il est résulté de notre application, que de tous les motifs qui ont été proposés ou que nous puissions ima-

giner, il n'y en a pas un qui nous permette de contenter Votre Majesté, ainsi que nous le désirerions, pour déclarer la nullité dudit mariage.

» Les trois mémoires que Votre Majesté nous a transmis, étant basés sur des principes opposés les uns aux autres, se détruisent réciproquement.

« Le premier, mettant de côté tous les autres empêchemens dirimans, prétend qu'il n'y en a que deux qui puissent s'appliquer au cas dont il s'agit, savoir la disparité du culte des contractans, et la non intervention du curé à la célébration du mariage. — Le second rejetant ces deux empêchemens, en déduit deux autres du défaut de consentement de la mère et des parens du jeune homme mineur, et du *rapt* qu'on désigne sous le nom de *séduction*.

» Le troisième ne s'accorde pas avec le second, et propose comme seul motif de nullité, le défaut de consentement du curé de l'époux qu'on prétend être nécessaire, vu qu'il n'a pas changé son domicile, parce que, selon la disposition du concile de Trente, la permission du curé de la paroisse seroit absolument nécessaire dans les mariages.

» De l'analyse de ces opinions contraires, il résulte que les empêchemens proposés sont au nombre de quatre; mais en les examinant séparément, il ne nous a pas été possible d'en trouver aucun, qui, dans le cas en question et d'après les principes de l'Eglise, puisse nous autoriser à déclarer la nullité d'un mariage contracté et déjà consommé.

» D'abord la disparité du culte considérée par l'Eglise comme un empêchement dirimant, ne se vérifie pas entre *deux personnes baptisées*, bien que l'une d'elles ne soit pas dans la communion catholique.

» Cet empêchement n'a lieu que dans les mariages contractés entre un chrétien et un infidèle. Les mariages entre protestans et catholiques, quoiqu'ils soient *abhorrés* par l'Eglise, cependant elle les reconnoît valides.

» Il n'est pas exact de dire que la loi de France, relative

aux mariages des enfans non émancipés et des mineurs, contractés sans le consentement des parens et des tuteurs, les rende nuls quant au sacrement. Le pouvoir même législatif laïque a déclaré sur des représentations du clergé assemblé l'an 1629, qu'en établissant la nullité de ces mariages, les législateurs n'avoient entendu parler que de ce qui regarde les effets civils du mariage, et que les juges laïques ne pouvoient donner aucun autre sens ou interprétation à la loi ; car Louis XIII, auteur de cette déclaration, sentoit bien que le pouvoir séculier n'a pas le droit d'établir des empêchemens dirimans au mariage comme sacrement.

» En effet, l'Eglise, bien loin de déclarer nuls, quant au lien, les mariages faits sans le consentement des parens et des tuteurs, les a, même en les blâmant, déclarés valides dans tous les temps, et surtout dans le concile de Trente.

» En troisième lieu, il est également contraire aux maximes de l'Eglise de déduire la nullité du mariage, du *rapt* ou *séduction* : l'empêchement du rapt n'a lieu que lorsque le mariage est contracté entre le ravisseur et la personne enlevée, avant que celle-ci soit remise en sa pleine liberté. Or, comme il n'y a pas d'enlèvement dans le cas dont il s'agit, ce qu'on désigne dans le mémoire par le mot de *rapt*, de *séduction*, signifie la même chose que le défaut de consentement des parens, duquel on déduit la *séduction* du mineur, et ne peut en conséquence former un empêchement dirimant, quant au lien du mariage.

» C'est donc sur le quatrième empêchement, celui de la clandestinité, ou l'absence du curé, que nous avons dirigé nos méditations. Cet empêchement vient du concile de Trente ; mais la disposition du même concile n'a lieu que dans les pays où son fameux décret, chapitre I, section 24, de *Reformatione matrimonii*, a été publié, et même dans ce cas, il n'a lieu qu'à l'égard des personnes pour lesquelles on l'a publié.

« Désirant vivement de chercher tous les moyens qui pourroient nous conduire au but que nous souhaitions de remplir , nous avons d'abord donné tous nos soins à connoître si le susdit décret du concile de Trente a été publié à Baltimore. Pour cela nous avons fait examiner de la manière la plus secrète les archives de la Propagande et de l'Inquisition, où on auroit dû avoir les nouvelles d'une telle publication. Nous n'en avons cependant rencontré aucune trace ; au contraire , par d'autres renseignemens, et surtout par la lecture du décret d'un synode convoqué par l'évêque actuel de Baltimore, nous avons jugé que la susdite publication n'a pas été faite. D'ailleurs, il n'est pas à présumer qu'elle ait eu lieu dans un pays qui a toujours été sujet des hérétiques.

» A la suite de cette recherche des faits, nous avons considéré sous tous les points de vue, si l'absence du curé pourroit, selon les principes du droit ecclésiastique, fournir un titre de nullité : mais nous sommes resté convaincu que ce motif de nullité n'existe pas.

» En effet, il n'existe pas au sujet du domicile de l'époux. Car, supposons même qu'il retint son propre domicile dans le lieu où l'on suit la forme établie par le concile de Trente pour les mariages, c'est une maxime incontestable que, pour la validité du mariage, il suffit d'observer les lois du domicile d'un des deux époux, surtout lorsqu'aucun des deux n'a abandonné son domicile frauduleusement ; d'où il suit que si on a observé les lois du domicile de la femme où le mariage s'est fait, il n'étoit pas nécessaire de se conformer à celles du domicile de l'homme où le mariage n'a pas été contracté.

» Il ne peut non plus exister un motif de nullité par cause du domicile de la femme, par la raison déjà alléguée, savoir que le décret du concile de Trente n'y ayant pas été publié, sa disposition de la nécessité de la présence du curé ne peut y avoir lieu, et aussi par une autre raison qui

est que, quand même cette publication y eût été faite, on ne l'auroit faite que dans les paroisses catholiques, s'agissant d'un pays originairement acatholique, de sorte qu'on ne pourroit jamais en déduire la nullité d'un mariage *mixte*, c'est-à-dire entre un catholique et une hérétique à l'égard de laquelle la publication n'est pas censée être faite.

» Ce principe a été établi par un décret de notre prédécesseur Benoît XIV, au sujet des mariages *mixtes* contractés en Hollande et dans la Belgique confédérée. Le décret n'établissant pas un nouveau *droit*, mais étant seulement une déclaration, comme porte son titre (c'est-à-dire un développement de ce que ces mariages sont en réalité), on comprend aisément que le même principe doit être appliqué aux mariages contractés entre un catholique et une hérétique, dans un pays sujet à des hérétiques, quand même parmi les catholiques y existans on auroit publié le susdit décret.

» Nous avons entretenu Votre Majesté de cette analyse, pour lui faire connoître sous combien de rapports nous avons tâché d'examiner l'affaire, et pour lui témoigner combien il nous peine de ne trouver aucune raison qui puisse nous autoriser à porter notre jugement pour la nullité du mariage. La circonstance même d'avoir été célébré devant un évêque (ou prêtre comme Votre Majesté le dit) Espagnol très-attaché, comme le sont tous ceux de cette nation, à l'observance du concile de Trente, est une raison de plus pour croire que ce mariage a été contracté avec les formalités suivant lesquelles on contracte valablement les mariages dans ce pays. En effet, ayant eu occasion de voir un synode de catholiques célébré à Baltimore, nous en avons encore mieux reconnu la vérité.

» Votre Majesté doit comprendre que, sur les renseignemens que nous avons jusqu'ici de ce fait, il est hors de notre pouvoir de porter le jugement de nullité. Si,

outre les circonstances déjà alléguées, il en existoit d'autres d'où l'on pût relever la preuve de quelque fait qui constituât un empêchement *capable* à induire la nullité, nous pourrions alors appuyer notre jugement sur cette preuve, et prononcer un décret qui fût conforme aux règles de l'Eglise, desquelles nous ne pouvons nous écarter en prononçant sur l'invalidité d'un mariage que, selon la déclaration de Dieu, aucun pouvoir humain ne peut dissoudre.

» Si nous usurpions une autorité que nous n'avons pas, nous nous rendrions coupable d'un abus le plus abominable de notre ministère sacré devant le tribunal de Dieu et devant l'Eglise entière. Votre Majesté même dans sa justice n'aimeroit pas que nous prononçassions un jugement contraire au témoignage de notre conscience et aux principes invariables de l'Eglise. C'est pourquoi nous espérons vivement que Votre Majesté sera persuadée que le désir qui nous anime de seconder, autant que cela dépend de nous, ses désirs, surtout vu les rapports intimes qu'ils ont avec son auguste personne et sa famille, est dans ce cas rendu inefficace par faute de pouvoirs, et qu'elle voudra accepter cette même déclaration comme un témoignage sincère de notre affection paternelle. Nous lui donnons avec l'effusion du cœur la bénédiction apostolique.

» PIUS, PP. VII. »

» *P. S.* Cette lettre auroit dû partir hier 26 juin ; mais le *cardinal de Lyon* a désiré que l'on suspendît l'expédition du courrier pour nous faire quelques nouvelles observations. En effet, il nous les a présentées, et nous les avons examinées, désirant d'y trouver un moyen de pouvoir seconder les intentions de Votre Majesté sans violer les lois de Dieu et de l'Eglise ; mais c'est avec le plus grand regret que nous nous sommes convaincu que nous n'avons

pas le pouvoir d'annuler un mariage dont l'invalidité ne résulte point des observations alléguées, comme nous l'avons démontré par des raisons solides dans nos réponses au *cardinal de Lyon*. En observant que c'est par défaut de pouvoir et non de volonté que nous ne nous prêtons pas à ses désirs, Votre Majesté est trop juste et trop raisonnable pour n'être pas persuadée de la peine que cela nous fait, et pour conserver aucun doute sur notre bonne disposition, si la chose eût été possible.

» PIUS, PP. VII. »

Il paroît d'après la lettre de Sa Sainteté, qu'elle croyoit que c'étoit un évêque qui avoit célébré le mariage. Cette circonstance rendoit, s'il étoit possible, la dissolution de ce contrat encore plus difficile.



CHAPITRE VII.

ALLOCATION DU PAPE AUX CARDINAUX. M. DE BRIGODE. M. DUCROSNEL. M. ROUX-DE-ROCHELLE. M. DE TALLEYRAND RECOMMANDE AU CARDINAL CONSALVI LE NEVEU DU CARDINAL MAURY.

LA veille du jour où partit cette lettre qui fut expédiée le 27 juin, le Pape, dans un consistoire, avoit rendu compte aux cardinaux, de son voyage en France, et des cérémonies du sacre et du couronnement. Nous allons l'entendre lui-même, manifester ses sentimens avec la *sérénité* de langage qui lui étoit propre. J'emprunte ici une expression par laquelle le cardinal Consalvi cherchoit un jour à caractériser le style du Pape.

VÉNÉRABLES FRÈRES,

« Dès les premiers instans de notre retour de France à Rome, nous avons ardemment souhaité de vous appeler en consistoire, afin que, comme dans le temps nous vous avons fait part de notre dessein d'aller en France, nous vous fissions de même connoître sans délai les fruits salutaires, qu'avec l'aide de Dieu nous avons retirés de ce voyage. Mais nous n'avons pu, avant le moment présent, satisfaire ce vœu de notre cœur, soit à cause du grand nom-

bre de choses qu'il y avoit à préparer pour les Eglises que nous vous proposerions bientôt, soit parce que nous n'avons pas cru devoir différer l'examen des évêques auxquels ces églises vont être confiées. Nous nous réjouissons de pouvoir enfin céder à notre désir dans ce jour voisin de la solennité des saints Apôtres Pierre et Paul, pour que la connoissance des heureux succès que nous devons spécialement à leur intercession, nous engage à célébrer avec plus de piété et de gratitude, la fête de leur glorieux martyr. Nous partîmes de Rome, comme vous le savez, le second jour de novembre de l'année dernière. »

Le Pape rappelle les témoignages de tendresse que lui prodigua le peuple romain sur le chemin de la porte Angélique, les honneurs qui lui furent rendus par la reine d'Étrurie; il donna au jeune roi le sacrement de la Confirmation. La piété des Lyonnais fut pour le pontificat une sorte de triomphe : « A Fontainebleau, nous » avons tenu dans nos bras ce prince si puissant » et plein d'amour pour nous. » Il s'arrête sur quelques détails du sacre de l'empereur Napoléon et de l'impératrice Joséphine. Plusieurs évêques constitutionnels ont déclaré qu'ils adhéreroient fortement, et qu'ils se soumettoient du fond du cœur au jugement du Siège apostolique *sur les affaires ecclésiastiques de France.*

« Ce ne sont pas seulement des espérances, vénérables frères, que nous avons apportées de notre voyage; beaucoup de choses ont déjà été faites et sont comme les arrhes et le gage de ce qui doit se faire encore. Les sociétés des prêtres *de la Mission* et des *Filles de la Charité* reprennent une nouvelle vie.

» Saint-Jean-de-Latran sera dédommagé par la munificence de l'empereur. Les peuples des Gaules ont vénéré en nous le pasteur suprême de l'Eglise catholique ; *il n'y a pas de paroles pour exprimer combien les Français ont montré de zèle et d'amour pour la religion.* Que dirons-nous de l'illustre clergé de France qui a manifesté tant de tendresse pour notre personne, et qui a si bien mérité de nous ? Il n'y a pas encore de paroles qui puissent faire connoître l'empressement, la vigilance, l'assiduité, le zèle avec lesquels les évêques surtout paissent leurs troupeaux, honorent et font honorer la religion. »

Il n'étoit pas au pouvoir du Pape, tant son cœur avoit été ému, d'oublier les Chalonais. En relisant l'allocution, je reconnus l'impression laissée par la jeune enfant et le *dragon dont la figure n'étoit pas la plus sainte.* On mentionnoit la généreuse et magnifique hospitalité du cardinal Fesch dans son diocèse de Lyon. L'évêque de Pistoie et Prato, Scipion Ricci, pensoit à se réconcilier avec le Saint Siège. Il a exécuté ce dessein, donnant un exemple qu'il sera toujours beau d'imiter. Il a reconnu la bulle par laquelle sont condamnées quatre-vingt-cinq propositions du synode de Pistoie.

« Telles sont les choses que nous avons à vous annoncer : il ne nous reste qu'à recourir avec confiance au trône de Dieu, auteur de tous biens, et de le conjurer de consommer les biens que nous avons commencés pour sa gloire, pour l'accroissement de la religion, pour le salut des âmes, pour le bonheur de l'Eglise universelle et du siège apostolique. »

Cette allocution fut envoyée à Paris, mais dans la traduction mise sous les yeux de Napoléon, on supprima le nom de la reine d'Étrurie, celui de Joséphine, et tout ce qui les concernoit. Quelqu'un a prétendu que Napoléon avoit dit : « Dans les lettres et les discours du Pape, il ne devoit jamais être question de femmes. » Que signifie cette exclusion ? Et les Pontifes n'ont-ils pas eu occasion d'écrire à des impératrices telles que Marie-Thérèse, et à des reines telles que la dernière reine de Portugal, mère de Jean VI ? D'autres observateurs ont voulu voir, dans ce commencement de mauvaises dispositions pour Marie-Louise-de-Bourbon et Joséphine, un premier sentiment de l'éloignement qui se manifesta depuis contre elles. Peut-être aussi cette opinion de l'Empereur n'étoit-elle que l'effet d'une extension injuste des droits et de la puissance de l'homme, dans ses rapports avec un sexe où le contempteur le plus absolu est cependant bien contraint par la nature de trouver la mère, la sœur, l'épouse, la fille, ces objets si dignes d'une tendresse pure et inaltérable.

Le lendemain même du jour où le Pape prononça son allocution, j'obtins de lui une audience pour lui présenter ma femme. Il nous reçut dans le casin du jardin de Monte-Cavallo. Il nous parla aussi du voyage de France, de la bonté, de l'empressement des habitans, de la

religion qui n'avoit pas péri, et de la satisfaction qu'il avoit rapportée de son voyage. Il bénit ensuite l'enfant dont ma femme étoit enceinte, mais que j'eus la douleur de perdre à Florence, quelques jours après sa naissance.

L'empereur avoit ordonné à M. de Brigode, son chambellan, et à M. Durosnel, son écuyer, d'accompagner le Pape au moment du retour à Rome. Sa Sainteté les fit traiter avec beaucoup d'égards, et leur remit lorsqu'ils quittèrent sa Capitale, une lettre pour l'empereur, où elle parloit d'eux avec un sentiment de bonté particulier, et le prioit de leur accorder quelque faveur avantageuse dans la première conjoncture opportune.

A l'occasion du voyage, il s'étoit établi une intimité utile aux affaires entre M. le cardinal Consalvi et M. de Talleyrand. M. Roux de Rochelle, envoyé à Rome pour apporter au Pape des complimens de l'empereur, et qui avoit reporté la réponse, étoit un homme aimable, spirituel, rempli de talent, d'instruction, et doué du caractère le plus doux et le plus poli. Il avoit rendu compte à M. de Talleyrand des égards que lui avoit témoignés à Rome le cardinal Consalvi. M. de Talleyrand en prit occasion d'écrire à Son Eminence, et comme une partie des impressions données au Saint Siège sur le cardinal Maury étoit venue par une voie officielle, il parut convenable de transmettre par la même voie

les nouveaux sentimens de l'empereur pour l'évêque de Montefiascone, qui venoit d'être appelé à Gênes par Napoléon. En conséquence, le ministre adressa cette lettre à M. le cardinal Consalvi.

Gênes, 15 messidor (4 juillet 1805.)

MONSIEUR LE CARDINAL,

« Le voyage de Sa Majesté en Italie a procuré à plusieurs Français une occasion de voir Rome. Tous ceux qui ont eu l'honneur d'être présentés à Votre Éminence, se félicitent de l'accueil plein de bonté qu'ils en ont reçu, et me font partager leur plaisir, en me parlant des sentimens d'amitié que vous voulez bien me conserver. Je vois dans chaque occasion, monsieur le cardinal, que vos affections vous rappellent vers la France, et j'attache bien du prix à me retrouver toujours dans les souvenirs que votre voyage à Paris vous a laissés.

Votre Éminence a su que M. le cardinal Maury se rendoit à Gênes : elle ne sera pas surprise d'apprendre que Sa Majesté à qui il a été présenté le 11 de ce mois, et qui aime à rapprocher tous les partis, dès qu'on se montre Français, l'a reçu avec beaucoup de bienveillance. Les événemens qu'il a traversés et les honneurs qu'il a mérité d'obtenir du Saint Siège, ne pouvoient que faire paroître encore plus recommandables les talens qu'il a constamment montrés. J'ai eu personnellement grand plaisir à me retrouver avec l'un des membres distingués d'une assemblée où la différence d'opinion n'a jamais empêché qu'on ne s'aimât et qu'on ne s'estimât.

» C'est par une suite de cette bienveillance mutuelle, que je me permets, monsieur le cardinal, de recommander aux bontés de Votre Éminence un des neveux de M. le cardinal Maury, qui a été élevé à Rome au collège de

l'Académie ecclésiastique. M. Maury est actuellement secrétaire de Monseigneur Tassoni, auditeur de Rote. Il jouit d'une excellente réputation sous le rapport des talens et de la conduite, et il pourra, monsieur le cardinal, vous paroître digne d'être placé d'une manière avantageuse et qui lui donne des espérances d'avancement; en lui tenant compte de cinq années d'études de droit, comme s'il les avoit passées dans celui des tribunaux où les jeunes seigneurs Romains sont admis.

» J'apprendrois avec grand plaisir, monsieur le cardinal, et je regarderois comme un premier témoignage des dispositions de Votre Éminence envers moi, tout ce qu'elle auroit bien voulu faire pour M. Maury. Je désire qu'il soit protégé auprès de vous par ses bonnes qualités, par les sentimens que je vous ai voués, et qui me portent à vous le recommander avec quelque confiance.

» Agréez, monsieur le cardinal, les assurances de ma respectueuse considération.

» Ch. Mau. TALLEYRAND. »



CHAPITRE VIII.

LETTRE DE NAPOLÉON AU PAPE SUR LES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES D'ITALIE. RÉPONSE DU PAPE.

L'EMPEREUR n'avoit pas fait paroître trop de colère en recevant les explications relatives au mariage de Jérôme. Le contre-coup cependant s'étoit fait ressentir dans les opérations du cabinet de Milan. On avoit encore rendu des décrets qui avoient été désagréables au Pape. Le 31 juillet, il en porta des plaintes à Napoléon qui lui répondit sur-le-champ.

Au camp impérial de Boulogne, 19 août.

TRÈS-SAINTE PÈRE,

« J'ai reçu la lettre de Votre Sainteté, du 31 juillet. Je vois avec peine qu'elle a du chagrin, et qu'elle croit avoir à se plaindre des différens réglemens émanés de moi pour l'organisation du clergé de mon royaume d'Italie. Mon intention a été de faire tout pour le mieux. Me serois-je trompé? C'est ce que me feroit penser la lettre de Votre Sainteté; mais lorsqu'elle sera instruite de la situation des affaires ecclésiastiques du royaume d'Italie, elle me rendra la justice de penser que tout ce que j'ai fait a été pour le bien de la religion. Très-sainte Pèbre, je l'ai quel-

quefois dit à Votre Sainteté, la cour de Rome est trop lente, et suit une politique qui, bonne dans des siècles différens, n'est plus adaptée au siècle où nous vivons.

» Je prie Votre Sainteté de bien se pénétrer de l'esprit qui anime mes peuples d'Italie, et des circonstances où se trouve l'Eglise de cette partie si importante de la chrétienté. Les séminaires étoient tous dépouillés ; il n'en existoit pas un doté dans tout le royaume. J'ai cru remplir les désirs de Votre Sainteté et le premier devoir de ma conscience en les *redotant*. Je ne puis craindre dans cette circonstance d'avoir encouru la désapprobation de Votre Sainteté.

» L'évêché de Brescia étoit dans la plus profonde misère ; il étoit dans les intentions du pays de réduire les autres évêchés au *maximum* de 20,000 livres de rente. J'ai pensé devoir, pendant que j'étois à Milan, assurer le sort du clergé. J'ai laissé à l'archevêché 150,000 livres, aux évêchés tout ce qu'ils avoient, et je les ai augmentés d'un supplément convenable. Je n'ai reçu que des expressions de gratitude et de joie de la part de tout le clergé. Je ne crois pas avoir encore rien fait en cela qui puisse déplaire au Saint Siège. Les biens des fabriques étoient insuffisans ; je les ai partout augmentés : j'ai cru encore en cela remplir les intentions de Votre Sainteté. Enfin la plupart des couvens étoient désorganisés, et tous étoient sous le coup d'une suppression imminente ; je les ai réorganisés, et en voulant qu'ils *continuent* à exister, j'ai donné tort à l'esprit philosophique du temps, et consacré le principe de l'utilité de ces établissemens religieux. Il est donc impossible encore que, sous ce point de vue, Votre Sainteté ne sente pas que j'ai fait une chose utile à la religion. Les chanoines mêmes de Milan n'avoient que 800 livres ; je les ai réorganisés, et plusieurs ont plus de 3,000 francs. J'ai reçu des remerciemens de tous les chapitres, et j'ai repassé les Alpes avec le sentiment que

j'avois réassis les établissemens du royaume, et raffermi la piété des peuples.

» Que Votre Sainteté juge donc de la peine que j'ai dû éprouver à la lecture de sa lettre ! Toutes les dotations que les différens établissemens du clergé d'Italie avoient en biens, je les leur ai laissées. Tout ce que je leur ai donné en supplément leur a été donné en rentes : c'étoit *infaisable* autrement. J'aurois mérité le reproche d'avoir manqué à l'esprit du concordat, si j'eusse pris les biens des évêques pour convertir en rentes sur l'État ce qu'ils avoient en biens fonds. Je ne mérite qu'un reproche, c'est d'avoir fait cela sans le concours du Saint Siège, n'ayant trouvé à Milan personne chargé de ses pouvoirs, et sachant par expérience que le Saint Siège mettroit trois ou quatre ans pour terminer les affaires d'Italie, et qu'elles alloient dépérir, si je n'y portois un prompt remède. J'ai cru qu'en faveur du motif, Votre Sainteté passeroit sur ces circonstances.

» Il y a plus de dix chapitres d'églises collégiales qui ont été conservés. J'ai décidé, il est vrai, qu'il y auroit une réunion des couvens du royaume de différens Ordres ; mais c'est afin d'y établir un bon système et un bon ordre. Enfin j'ai fait tout pour le mieux. L'Eglise a gagné des sommes considérables ; le clergé se trouve plus aisé et plus libre dans ses manières d'agir ; la situation est véritablement améliorée. Je prie donc Votre Sainteté d'approuver ce que j'ai fait. Je donne des pouvoirs au cardinal de Lyon, pour discuter ces objets avec les personnes que Votre Sainteté en chargera. Je me prête à toutes les modifications qui seront possibles ; car ma première volonté est de lui plaire, et de ne lui donner aucun sujet de chagrin et de désagrément.

» Je prie Votre Sainteté d'observer qu'il est des principes qui, depuis Joseph II, ont été tellement ancrés dans les esprits à Milan, qu'il seroit impossible de les en faire

revenir. Quant à la circonscription des paroisses, j'ai voulu les rendre plus riches et les titulaires plus considérables. Comme je ne prétends pas être savant dans la législation ecclésiastique, ce que Votre Sainteté jugera nécessaire de faire sur ce point, j'y concourrai avec plaisir. Si j'avois voulu faire tort à la religion, j'aurois laissé les choses comme elles étoient, et j'aurois été sûr que l'esprit philosophique du siècle auroit bientôt dégradé et ruiné les établissemens religieux. Je me trouve donc désagréablement affecté de ce qu'après que j'ai posé une borne et fait tout à la satisfaction du clergé, Votre Sainteté soit mécontente de moi. Si Votre Sainteté est bien informée, elle saura qu'on a trouvé en Italie que j'avois trop fait pour le clergé.

» Je prie donc Votre Sainteté de croire au désir que j'ai de la voir heureuse et contente, et à la ferme intention où je suis de ne lui donner aucun sujet de désagrément et de chagrin.

» Sur ce je prie Dieu, Très-saint Père, qu'il vous conserve longues années au régime et gouvernement, etc. »

Il y avoit dans cette lettre des sentimens excellens, qui flattoient l'esprit religieux du Pape. Bientôt il transmit la réponse que nous allons lire.

Très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

« Nous avons reçu la lettre de Votre Majesté, en date du 19 août. Les démonstrations qu'elle nous y donne de son attachement à la religion et de son opposition au faux esprit philosophique du siècle, nous ont rempli de consolation. Tout ce qui dérive immédiatement de Votre Majesté se ressent toujours de la grandeur et de la rectitude de son caractère.

» Nous avons appris avec un transport de joie sa disposition à se prêter à toutes les modifications qui seront pos-

sibles , relativement aux ordonnances émanées sur les affaires ecclésiastiques dans son royaume d'Italie. Avec un égal contentement , nous avons connu son intention précise et prononcée de ne nous donner aucun sujet de peine et de chagrin. Nous vous remercions avec la plus grande effusion du cœur , de ces sentimens auxquels vous pouvez être bien assuré que correspondront les nôtres avec la plus parfaite et la plus sincère réciprocité.

» Votre Majesté ne pouvoit faire rien de plus agréable pour nous que de confier au cardinal de Lyon le soin de traiter les différens objets relatifs à l'exécution du concordat italien. La science et la religion de ce digne ecclésiastique nous inspirent la plus grande confiance pour une bonne issue. Nous allons destiner une personne digne de traiter avec lui sur cette affaire , et nous nous en promettons le plus heureux succès pour le bien de la religion et des fidèles , unique objet de nos vœux.

» Nous chercherons par tous les moyens possibles la célérité ; mais Votre Majesté doit être persuadée que , dans les matières qui intéressent la religion , il convient que tout soit pesé avec exactitude et maturité. Soyez convaincu également que nous , nous ne connoissons aucune politique , et que les maximes de l'Évangile et des lois de l'Église sont notre guide en toutes nos opérations. Ainsi vous pouvez être sûr que l'on procédera avec simplicité et avec tout l'esprit de conciliation et de modération possible.

» Cependant nous ne pouvons pas nous dispenser de faire observer à Votre Majesté que , dans les récentes ordonnances émanées du royaume italien , sur lesquelles nous vous avons présenté nos griefs , il y a non-seulement des choses qui , suivant le concordat , devoient être concertées avec le Saint Siège , et qui ont été établies sans aucune intelligence réciproque , mais encore qu'il y en a d'autres qui directement opposées aux articles de ce même concordat , ne peuvent former le sujet d'une discussion. L'aperçu

de ces déviations du concordat, et que nous vous avons déjà envoyé, le démontre assez.

» Si, d'un côté, nous pouvons nous prêter à confier à des conciliateurs le soin de vous suggérer les précautions et les modifications les plus convenables sur les objets qui, selon le concordat, devoient être établis de concert, et qui dans les ordonnances ont été résolus sans notre intervention, et d'une manière absolument en opposition avec les lois de l'Église, de l'autre côté, il ne seroit pas possible d'admettre une discussion sur les objets dans lesquels les ordonnances sont en contradiction directe avec les articles du concordat.

» On ne pourroit en aucune manière, et avec aucune modification, approuver en ce point les ordonnances, sans faire une blessure à une convention aussi sacrée et aussi connue. En y consentant et en continuant de dissimuler, nous attirerions sur nous le reproche public d'avoir été un gardien négligent des droits de l'Église, convenus et établis dans le susdit concordat, et Votre Majesté elle-même, aux yeux de l'opinion, perdrait la réputation de la fermeté et de l'immanquabilité de ses promesses.

» Nous ne doutons pas que Votre Majesté ne prenne en cette occasion les mesures que sa sagesse jugera les plus efficaces, pour ôter toute force à ces ordonnances, et que ces mêmes mesures ne soient adoptées aussi dans les États de Parme et de Plaisance; pays auxquels ces réflexions sont applicables, comme nous l'avons fait connoître à Votre Majesté dans notre lettre du 31 juillet.

» C'est avec le plus grand plaisir que nous voyons Votre Majesté répéter dans sa lettre qu'elle a pour objet, dans toutes ses déterminations, de chercher l'avantage de l'Église; mais il n'est que trop vrai qu'au milieu d'autant de soins si graves votre religion a été surprise, et vos intentions droites ont été trompées. On a fait croire à Votre Majesté que beaucoup de choses ont été faites pour l'utilité

de la religion et avec l'agrément des évêques et du clergé. Nous avons les preuves que l'on a fait croire cela à Votre Majesté, mais que véritablement, en plusieurs points, cela n'existe pas réellement.

» Votre Majesté connoît la pureté de nos intentions et la sincérité de notre affection pour son auguste personne ; elle doit être plus que sûre que , dans les questions où une approbation postérieure peut suppléer à un manquement dans ce qui a été précédemment convenu , nous ferons en sorte que l'on use de la modération et de la facilité compatibles avec le but *primaire*, qui est celui du plus grand bien de l'Église, de la religion et des peuples. Nous avons une ferme confiance que Votre Majesté permettra également , de son côté, que l'on procède à toutes les modifications correspondantes à ce même but. Nous sommes aussi persuadé qu'elle donnera son consentement à ce que , dans les choses qui n'ont pas reçu une action de concert selon le concordat , on retourne à l'exacte exécution du concordat.

» Votre haute pénétration connoît assurément que les peuples sont justement attachés, et toujours en une manière particulière , aux objets de la religion qu'ils professent. Nous ne croyons pas que personne ait trouvé qu'on a fait trop pour le clergé en Italie , comme le dit Votre Majesté ; soyez persuadé que la grande majorité des peuples vous bénira toujours , et sera pénétrée d'amour et de fidélité pour Votre Majesté , d'autant plus que vous favoriserez davantage la cause de la religion et de l'Église.

» Quelle satisfaction ce sera pour nous ! quelle gloire pour Votre Majesté d'avoir démontré devant le monde , et pour la postérité, que le désir de rétablir la religion , *dont dépend la vraie félicité des États*, a étroitement uni nos cœurs , et que c'est vers ce but que nos soins ont été dirigés ! Cette pensée nous remplit de joie. Ah ! nous aurions été opprimé sous la plus vive tristesse , si nous

avons été dans la nécessité de faire connoître que nous n'avions eu aucune part aux ordonnances publiées !

» Livré à la confiance de voir dans peu ces questions résolues avec une intelligence réciproque, et avec la plus grande gloire de Votre Majesté devant Dieu et devant les hommes, nous lui accordons, avec toute l'effusion de notre cœur, la paternelle bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 6 septembre de l'an 1805, de notre Pontificat le sixième.

» PIUS. PP. VII. »



CHAPITRE IX.

L'ARCHIDUC RODOLPHE NOMMÉ COADJUTEUR D'OLMUTZ. LETTRE ET NOTE DU CARDINAL FESCH AU CARDINAL CONSALVI, SUR UN ÉVÉNEMENT ARRIVÉ DANS LA PLACE NAVONE. RÉPONSES DU CARDINAL CONSALVI.

L'AUTRICHE ne donnoit au Pape aucun sujet de plainte, et de temps en temps même elle lui adressoit des consolations : il existoit entre les deux gouvernemens un esprit de concorde qui ne pouvoit que disposer favorablement Pie VII à écouter avec bienveillance les moindres vœux de l'empereur François II. Celui-ci désiroit que son frère Rodolphe fût nommé coadjuteur, *avec future succession*, du cardinal Collorédo, archevêque d'Olmütz. Le Pape assembla un consistoire le 9 septembre, et il attribua cette dignité à Son Altesse impériale et royale. Cet archiduc, né à Florence, le 8 janvier 1788, avant que son père Léopold fût empereur, n'avoit que dix-sept ans et huit mois. Le Pape ne peut dissimuler cet âge, et dans son allocution au sacré collège, il dit en propres termes :

« Il est jeune ; mais le cardinal Collorédo confirmera son courage par d'utiles exemples. C'est ainsi que nos prédécesseurs ont nommé saint Charles Borromée, et d'au-

tres encore, dans la fleur de l'adolescence. Saint Paul disoit à Timothée : « Que personne ne méprise ton adolescence ; sers d'exemple aux fidèles. » *Paul. ad Timot. prima*, cap. IV, v. 12.)

Il n'y avoit pas ici tout-à-fait parité. Saint Charles Borromée, né en 1638, fut bien pourvu à l'âge de douze ans d'une riche abbaye, et d'un prieuré que lui résigna son oncle en montant sur le Saint Siège sous le nom de Pie IV; mais saint Charles, qui fut cardinal à vingt-trois ans, ne reçut la prêtrise et ne fut ordonné évêque qu'à l'âge de vingt-sept ans. L'exemple n'étoit pas exactement bien choisi, puisque l'archiduc n'avoit pas encore dix-huit ans. Quoique la guerre fût imminente, le généreux Pie VII ne fut pas arrêté par cette considération, et il pensa que le Père commun des fidèles devoit répandre ses grâces sur toutes les nations, et particulièrement sur celles dont les souverains lui donnoient des preuves positives d'attachement et de vénération.

Peu de jours après, comme s'il falloit sans cesse que le gouvernement pontifical ne dût s'occuper que des intérêts que la France vouloit défendre à tort ou à raison, il arriva que la bonne intelligence fut troublée entre le cardinal Fesch et le cardinal Consalvi, au moment même où ce dernier recevoit de nouveaux témoignages de protection du gouvernement français.

Des meurtres avoient été commis sur la place Navone, par des individus qui, pour en imposer aux gardes, portoient la cocarde française. Les meurtriers étoient sujets du Saint Père; leurs victimes, des marchands de la place, étoient aussi Romains. Le bruit se répandit quelque temps que des Français avoient assassiné des Romains : mais la vérité ne tarda pas à être connue, et le gouvernement de Rome faisoit poursuivre avec zèle les prévenus. En cet instant le cardinal Fesch crut devoir adresser au cardinal secrétaire d'Etat une note officielle. Le cardinal craignoit, dit-on, qu'à Paris, à l'arrivée de cette nouvelle, rapportée infidèlement, l'empereur n'entrât en fureur, et ne le maltraitât lui, et le gouvernement pontifical.

« Le cardinal Fesch, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'empereur des Français, roi d'Italie, a lieu de s'étonner que, depuis vingt heures environ, on ait commis dans Rome des meurtres dont le public accuse hautement comme auteurs des personnes portant la cocarde française, sans qu'il en soit averti par le gouvernement et autrement que par la rumeur publique, puisqu'on s'est même porté à montrer de l'indignation contre les Français.

» Le soussigné reprend les choses d'un peu loin : il connoît les intentions pacifiques du gouvernement romain, et ses propres intérêts qui lui commandent de rester attaché à la France. Le soussigné, dans sa note du 21 thermidor an XII (9 août 1804), demandoit que l'on punit tous ceux qui portoient la cocarde française sans en avoir le droit, parce qu'il prévoyoit des lors que les

malveillans se serviroient de ce moyen pour attiser le feu , et mettre peut-être le poignard dans les mains de ceux qui sont toujours prêts à renouveler des scènes sanglantes par l'appât du gain et de l'impunité. D'après ces données, le soussigné se croit autorisé à demander si les circonstances du temps ne ressemblent pas à celles qui amenèrent les massacres de Basseville et du général *Duphaux* (*sic*).

» Les ennemis de la France viendroient-ils encore essayer leurs *astucieuses* menées pour allumer le feu contre les Français en excitant le peuple contre eux et en préparant des insurrections ? Les grands embrasemens ont eu des commencemens moins marqués , et le soussigné connoissant , sans pouvoir en douter , que dans les pays limitrophes de l'État pontifical , tout se prépare , sans garder aucune mesure , à former des bandes pour les diriger contre les Français , ne peut pas s'aveugler au point que les meurtres de cette nuit ne lui paroissent des essais de scélérats qui veulent sonder l'opinion du peuple , pour le porter à des scènes qui se sont déjà répétées à Rome. Son Éminence M. le cardinal secrétaire d'État *doit bien connoître qu'il se trouve des hommes* capables de nouer de semblables intrigues , et le soussigné est convaincu qu'*ils existent encore* , et qu'ils espèrent de réussir *une troisième fois* avec impunité.

» En conséquence , le soussigné demande formellement que les coupables soient fusillés dans la huitaine ; qu'on livre à la plus sévère punition les personnes qui ont crié aujourd'hui contre les Français ; et que , si les coupables ne se trouvent pas , les personnes qui doivent surveiller soient exemplairement punies , et qu'on prenne des mesures telles que le nom français ne soit plus exposé à des outrages. Les circonstances actuelles n'admettent plus la raison d'ignorance dans *ceux qui gouvernent* , et il n'est pas permis que dans Rome on soit tous les huit jours menacé par des brigands.

» Le soussigné renouvelle à Son Éminence l'assurance de sa respectueuse considération.

» Le Cardinal FESCH. »

Cette note fut portée au Pape qui témoigna un vif mécontentement. Il ordonna de faire faire des recherches plus actives pour instruire le procès contre les coupables, et en même temps de différer toute réponse à une note d'un tel style. Consalvi n'eut pas besoin de faire remarquer au Pape que le secrétaire d'État se voyoit accusé d'espérer qu'*une troisième fois* il y auroit des scènes sanglantes. Le cardinal étoit tout-à-fait étranger à la scène de Basseville : on l'a vu, par les faits qui sont déjà rapportés. Consalvi prit part aux événemens déplorables dans lesquels Duphot trouva la mort, mais c'étoit en qualité d'intendant de la guerre, qui étoit chargé de maintenir l'ordre dans la ville, et certainement alors il faisoit son devoir en empêchant Joseph Bonaparte, l'ambassadeur, le neveu du ministre actuel, de renverser le gouvernement pontifical par une sédition romaine.

Que faisoit cependant le cardinal Fesch, à qui on ne répondoit pas? Prenant conseil de son caractère de prêtre, de cardinal, de diplomate, il jugea à propos d'écrire confidentiellement au cardinal Consalvi une lettre plus douce : mais on remarquera combien encore l'esprit du

ministre de France aura conservé d'exaspération.

MONSEIGNEUR ,

» Votre Éminence a reçu la note que je dictai hier au soir à l'effet de demander réparation du bruit public qui accusoit les Français comme coupables des homicides commis dans Rome la nuit dernière. Je ne puis lui cacher ma surprise en apprenant qu'on n'ait pas encore arrêté les vrais auteurs de ce crime , et en voyant que la police soit si négligée dans cette capitale.

» L'on ne croit à rien , et si les faits prouvent , on ne connoît pas les délinquans. Votre Éminence n'a point voulu faire quitter la cocarde française à des hommes perdus dans l'opinion publique , après que je le lui ai demandé officiellement. A quoi donc doivent s'attendre les Français dans Rome ? Quant à moi , je vous dirai que *impavidum ferient ruinæ* , mais je ne cesserai cependant point de représenter , et , s'il le faut , d'en prévenir mon gouvernement. Je serois coupable si je cherchois à m'aveugler. Les circonstances sont impérieuses , et , si on ne prend des moyens sûrs pour maintenir la tranquillité et pour empêcher toutes les voies de fait des malfaiteurs et des ennemis de la France , je ne pourrai convenir que les intentions amicales du Saint Père soient exécutées. Naples ne garde plus aucune mesure. On trouve ici des personnes qui sont ennemis déclarés de la France , des *étrangers* qui jouissent des privilèges d'un caractère public sans en avoir aucun droit. Les officiers de police ne vont point au-devant des crimes qui peuvent se commettre , et lorsqu'ils s'en commet quelques-uns , on les ignore. Quoique la France ait été depuis plusieurs années insultée ici dans ses représentans (il s'agit de l'ambassadeur Joseph) , si Rome ne devient pas le théâtre des horreurs qui ont été

commises autrefois , on ne le devra qu'à la protection des apôtres saint Pierre et saint Paul , et aux prières du saint Pontife qui occupe actuellement le Saint Siège.

» Rome se trouve au centre du théâtre de la guerre qui paroît imminente, et le gouvernement pontifical ne pourra se maintenir dans sa tranquillité que par la vigilance la plus rigoureuse , par une attitude imposante et des mesures extraordinaires.

» Les Français ne calculent pas ; ils sont trop forts pour s'abaisser jusqu'à des moyens que l'honneur et la conscience réprouvent. Si quelques-uns d'entr'eux devenoient victimes de leur confiance , malgré leur religion ils ne demeureroient pas sans vengeance , et leur perte entraîneroit les plus grands maux à sa suite.

» Votre Éminence a pris fort légèrement l'affaire arrivée l'autre nuit , et comme une chose ordinaire , puisque je n'ai pas été instruit par le gouvernement de ce fait atroce qui attaquoit l'honneur de la France. Pour moi je l'ai jugée bien différemment. Le passé ne nous a que trop instruits sur les événemens d'un tel fait dans de pareilles circonstances. Veuille le ciel que mes conjectures , si on peut les regarder comme telles , soient démenties par l'avenir !

» En attendant , j'ai l'honneur de renouveler à Votre Éminence les sentimens de mon respect.

» Le Cardinal FESCH. »

Rome, 13 septembre 1805.

Le cardinal Consalvi prit directement, et avec la plus grande déférence, les ordres du Pape, qui dans une circonstance où Son Éminence étoit accusée officiellement et poursuivie même par une lettre confidentielle, commanda au car-

dinal de répondre d'abord par une note officielle.

La note porte que le cardinal secrétaire d'État a voulu prévenir de tous ces faits le cardinal Fesch, qu'il a été le chercher dans son palais, mais qu'il ne l'a pas trouvé, et il continue ainsi :

« Le soussigné est surpris que Votre Éminence ait besoin de recourir à la connoissance des intentions pacifiques du gouvernement pontifical, pour ne se point croire autorisée à demander si les circonstances actuelles ne ressemblent pas à celles qui produisirent les massacres de Basseville et du général Duphot. La nature même de l'événement et les circonstances qui l'ont accompagné, lui prouvent qu'un excès commis par quatre jeunes mauvais sujets, dans un esprit de rapacité et de violence, sur deux infortunés du peuple, ne pouvoit aucunement être dirigé contre les individus de la nation française, et qu'il étoit bien loin d'avoir aucune ressemblance avec les exemples allégués ; que l'un de ces jeunes gens, avant de commettre l'attentat, ayant été rencontré en divers endroits par des sbirres, et se trouvant armé, malgré la défense des lois, pour n'être point arrêté leur montra une cocarde française qu'il pouvoit même avoir mise exprès à son chapeau cette nuit-là, et se donna faussement pour un des gens d'un illustre personnage dont le nom mérite tout le respect. Le soussigné ne sauroit comprendre comment dans la simplicité et la nature d'un tel événement, Votre Éminence pourroit trouver quelque motif de s'abandonner à des soupçons si étrangers à la chose, et si outrageans.

» Le cardinal a applaudi à la demande de faire quitter la cocarde, mais il est difficile d'exécuter ces mesures.

» Comment en effet des personnes idiotes, comme le sont les exécuteurs de ces ordres, peuvent-elles faire une distinction entre des Français et d'autres sujets qui, par la

facilité qu'ils ont à parler la langue française, les trompent à cet égard ?

» Comment reconnoître les Italiens attachés au service non-seulement du représentant, mais encore à celui des personnes comprises dans les exceptions faites par Votre Éminence ?

» De quelles circonstances ou antécédentes ou coïncidentes a été accompagné cet événement, pour le croire dirigé vers les objets imaginés par Votre Éminence, plutôt que de le regarder comme naturel ? Et quant aux demandes exprimées à la fin de la note, on prendra les mesures de rigueur convenables, etc. »

Ensuite, par ordre du Pape, le cardinal écrivit à M. le cardinal Fesch une lettre confidentielle en réponse à celle que ce dernier lui avoit adressée.

Il donne des explications, et il dit que relativement à l'arrestation des coupables, ils se sont cachés. Il cite Georges Cadoudal, qui trompa long-temps à Paris la *vigilance de la police la plus célèbre de l'Europe*. Voici la suite de la réponse.

« Je me vois directement attaqué par le passage suivant : « que si Rome ne devient pas le théâtre des horreurs qui ont été commises autrefois, on ne le devra qu'à la protection des apôtres saint Pierre et saint Paul, et aux prières du saint Pontife qui occupe actuellement le Saint Siège, » et je vois que Votre Éminence ne peut que m'avoir personnellement en vue lorsqu'elle m'écrit que, si l'on ne prend des moyens sûrs pour maintenir la tranquillité publique, pour empêcher toutes les voies de fait des malfaiteurs et des ennemis de la France, elle ne pourra convenir

que les intentions amicales du Saint Père soient exécutées. Parlons sans déguisement. Je ne puis que trouver non-seulement une accusation d'avoir manqué aux devoirs de ma charge, mais encore un soupçon de tromperie et de trahison dans le langage de Votre Éminence à mon égard, puisqu'elle déclare avec tant de franchise qu'elle n'a d'autre espoir de sûreté que dans la protection des apôtres saint Pierre et saint Paul, et dans les prières d'un saint Pape.

» Je me manquerois à moi-même et à ces principes d'honneur que je ne puis sacrifier à aucun égard, si je dissimulois une offense aussi grave. Tant que les dégoûts que j'ai le malheur d'éprouver depuis long-temps, de la part de Votre Éminence, n'ont point compromis mon honneur, je les ai étouffés au fond de mon ame, et tout a cédé au respect que j'ai pour sa personne et pour son caractère; mais quand l'honneur est attaqué, le silence devient alors une faute. Qu'il me soit permis de faire usage de la même phrase employée par Votre Éminence : « *Je serois coupable si je cherchois à m'aveugler;* » il y a déjà long-temps que la conduite de Votre Éminence envers moi m'annonce la défiance la plus marquée et la totale *aliénation* de ses sentimens pour moi : je ne puis qu'attribuer à mon malheur ce changement envers moi.

» Je tiens trop à mon honneur, j'aime trop mon prince et mon pays pour ne pas voir que, d'après l'opinion que Votre Éminence a de moi, et les dispositions de son esprit à mon égard, je ne suis plus utile dans ma charge au bon service de mon prince et de l'État. Je vais avec une franchise que me donne le témoignage de ma conscience, expédier un courrier à Paris, m'adressant immédiatement au gouvernement français, et, s'il partage l'opinion de son représentant, je donnerai ma démission.

» Que Votre Éminence soit bien persuadée que cette démarche ne me coûte d'autre sacrifice que celui de m'éloigner d'un souverain qui mérite l'amour de tout le monde,

et le mien en particulier. Exempt d'ambition et d'intérêt, je trouverai ma tranquillité dans la vie privée. Voilà ce que j'ai cru devoir déclarer à Votre Éminence avec toute la franchise et la sincérité de mon caractère.

» J'ai l'honneur de renouveler à Votre Éminence les sentimens constans de mon respect.

» H. Card. CONSALVI. »



CHAPITRE X.

LETTRE DU CARDINAL CONSALVI A M. DE TALLEYRAND. L'EMPEREUR FAIT OCCUPER ANCÔNE. RÉCLAMATIONS DU PAPE. LETTRE DU MARÉCHAL BERTHIER A M. DE TALLEYRAND.

POUR être juste, et tenir également la balance, cherchons ici quels pouvoient être les motifs secrets qui animoient le cardinal Fesch dans une telle circonstance. Il n'étoit excité ni par un mauvais cœur, ni par une méchante pensée, ni par un sentiment d'envie; nous allons essayer d'expliquer sa conduite. Sa position à Rome étoit tout-à-fait hérissée d'embarras, de peines et de difficultés sans nombre. Le sénateur Lucien, frère de Napoléon, réfugié dans les Etats du Saint Père, ne vivoit pas en bonne intelligence avec l'empereur. Il est probable qu'à Paris on tenoit alors à savoir tout ce que faisoit, tout ce que disoit Lucien. Le cardinal placé entre son devoir de ministre et une affection sincère qu'il portoit à Lucien, dont il ne désapprouvoit pas toutes les résistances, devoit à la fois rendre compte et se taire, voir et ne pas connoître, instruire sa cour exactement, et ménager un parent opprimé.

Les meurtriers des deux marchands de la place Navone passaient pour avoir été, et peut-être pour être encore au service du sénateur Lucien. Le cardinal Consalvi traitoit ce dernier avec bienveillance. Sa Sainteté avoit jugé convenable de ne pas refuser un asile à ce frère persécuté par un souverain puissant. « Rome, disoit-elle, le refuge ordinaire des princes légitimes, peut l'être aussi d'une victime de ces récentes fortunes impériales qui font trembler le monde. » Le cardinal Consalvi avoit un frère qu'il chérissoit tendrement : ce frère, admis dans la société intime du sénateur Lucien, éprouvoit, assurait-on, un sentiment de reconnaissance tel, qu'il ambitionnoit d'entrer dans cette famille par une alliance. Sans doute le cardinal Fesch auroit désiré se borner à faire du bruit à Rome, sans que l'affaire fût portée à Paris. Dans ce cas il eût fallu parler plus doucement après la note officielle ; mais la lettre confidentielle aigrit encore les mécontentemens de Rome. On finit par ne plus s'entendre. Aucun ministre étranger ne se présenta comme conciliateur ; le Saint Père s'affligea davantage. Consalvi ne garda pas plus de bornes, et trop précipitamment sans doute, il confia tous ses chagrins à M. de Talleyrand.

La lettre autographe et écrite en langue française, dont nous allons offrir un extrait, explique quelques-uns des secrets de la politique du temps ; elle met à nu les motifs qui ont déter-

miné le voyage à Paris; elle indique quelle fut l'autorité qui appuya la bonne volonté du Pape, consentant à satisfaire les désirs de l'empereur. D'ailleurs le caractère du cardinal Consalvi s'y montre tout entier, et trois ou quatre de ces pages apprennent plus de faits que la sagacité la plus exercée n'en pourroit deviner.

« Ce n'est pas à Son Excellence le ministre des relations extérieures que j'ai l'honneur d'écrire cette lettre; c'est à M. de Talleyrand, qui m'honore, je m'en flatte, de son amitié, que je m'adresse pour un acte de confiance en sa personne. J'implore de cette même amitié la faveur de lire ma lettre, malgré sa longueur qui est nécessitée par son importance. Ce n'est pas en accusateur que je prends la plume; c'est pour ma propre défense. Un sentiment encore plus noble m'y anime, celui de mon honneur. Je le croirois compromis, si je pouvois être justement inculpé dans ce que je vais développer ci-dessous. C'est enfin par le sentiment que donne à un homme loyal et honnête, la conviction intime de ne pas mériter ce qu'on lui fait éprouver; c'est surtout par un véritable attachement à la France, qui ne peut être démenti par aucun fait, par aucun mot, par aucune calomnie. Aucune calomnie, d'après les preuves multipliées que j'ai données dans toutes les occasions, dans tous les lieux, par-devant tout le monde, ne sauroit trouver de crédit, de bonne foi, même auprès de mes ennemis.

» Excellence, je vous parlerai avec la franchise qui me caractérise; on voudra bien le pardonner à un cœur blessé dans les sentimens qui lui sont le plus chers. Depuis l'époque du voyage de Sa Sainteté à Paris, je suis devenu, Excellence, l'être le plus odieux à monseigneur le cardinal Fesch. Ce voyage, qui n'a pas été l'ouvrage de celui qui a

voulu s'en donner le mérite en France; ce voyage, qui auroit été décidé en vingt jours au lieu de six mois, si on eût dû en faire la *tractative* avec toute autre personne que le cardinal Fesch; ce voyage, qu'il a mis cent fois au point de manquer, si la patience de celui qu'il hait ne fût arrivée vis-à-vis de lui jusqu'à la lâcheté, en endurant des traitemens que la seule envie que j'avois de ne pas faire manquer ce but, a pu justifier un homme d'honneur à les souffrir (*sic*); ce voyage qui présentoit (on ne pourra pas le nier) beaucoup d'obstacles, soit en dedans, soit en dehors, ce n'a été que par l'effet de la bonne volonté du Saint Père, et de mes soins, de ma sollicitude, de mes prévoyances, de mon courage, qu'ils ont été écartés et vaincus; ce voyage que tout le monde à Rome et ailleurs regarde comme mon second ouvrage après celui du concordat; ce voyage (qui auroit pu le croire?) a été la cause fatale du changement de Son Eminence monsieur le cardinal vis-à-vis de moi. Tous les égards que j'ai eus pour lui avant cette époque, tous ceux que j'ai eus après, toutes les attentions, politesses, oserai-je le dire? faveurs, condescendances, ont été inutiles, ne voyant en moi qu'un homme qui, dans cette occasion, a écouté de ses oreilles, et a vu de ses yeux des actes de violence, des paroles, des scènes que Son Eminence ne voudroit pas se reprocher; un homme (le dirai-je dans un mot?) vis-à-vis duquel il a lieu de rougir: par ces raisons-là, il désire maintenant culbuter celui qu'il ne croit pas capable de l'oublier; en quoi il a bien tort. D'autres motifs y entrent encore pour rendre invincible sa haine contre moi; mais ni je dois, ni je veux les détailler ici. J'aime à le répéter; ce n'est pas en accusateur que je parle, c'est en ma défense et encore pour le double objet de ne pas attirer de grands maux sur mon pays, par effet de fausses idées que l'on puisse avoir sur l'esprit qui l'anime, ainsi que sur celui du gouvernement, et pour ne pas risquer de voir, par cette même raison, ra-

lentir d'un seul point les liens de l'union heureuse qui existe entre la France et le Saint Siège, et que je voudrais par conviction et par inclination voir toujours devenir étroits de plus en plus. C'est dans cette vue que je me vois forcé à rompre un silence que je garde depuis des mois, et que sans un motif aussi urgent je n'aurois rompu jamais.

» Pour donner à Votre Excellence une idée de ce que je dis, qu'il me soit permis de la supplier de dérober une demi-heure à ses grandes occupations, pour jeter un coup-d'œil sur les papiers ci-joints. Je choisis ce fait par la raison qu'il est plus récent; du reste, j'en pourrais citer presque autant que le nombre de jours. Que votre Excellence observe combien on a su dénaturer un fait des plus simples et des plus naturels à arriver, quoique indigne. Que des jeunes gens, mauvais sujets, qui, par un esprit de rapacité et de violence, tuent dans la nuit deux infortunés du peuple pour leur avoir refusé de vendre des *cocombres* (*cocomeri*), pourra-t-on comprendre qu'il puisse donner lieu à s'abandonner à des soupçons les plus étrangers à la chose et les plus outrageans, tels que ceux que Votre Excellence lira dans les notes qui m'ont été adressées? Pourra-t-on comprendre que cela ait pu autoriser à se permettre de dire et d'écrire tout ce que Votre Excellence pourra voir dans ces notes contre le gouvernement et contre ma personne en particulier? Pourra-t-on voir dans le meurtre de deux vendeurs de *cocombres*, fait dans la chaleur de la dispute, l'idée dans le gouvernement de renouveler les scènes de Duphot et de Basseville? J'en appelle à quiconque a le sens commun; j'en appelle, pour ce qui me regarde personnellement, à Votre Excellence et à tous les Français qui me connoissent: je ne crains pas d'être démenti par un seul d'entre eux.

» J'ennuierois Votre Excellence jusqu'à l'excès, si je voulois parler d'autres faits et entrer dans des détails. Je me

bornerai à lui dire que Rome, avec l'État pontifical tout entier, est aujourd'hui ce qu'elle a été depuis l'époque du règne de Sa Sainteté. Tout y est tranquille, tout y est dans l'ordre : aucun fait, aucun inconvénient ne pourra être cité, qui prouve le contraire. J'en répons à Votre Excellence et à son gouvernement ; je garantis que dans la situation actuelle des choses, tout restera dans l'état tel qu'il est maintenant. Je prends en témoins tous les Français, s'ils trouvent aujourd'hui à Rome, et dans l'État tout entier, la moindre différence du temps qui s'est écoulé jusqu'ici.

» De faux espions sans nombre sont payés pour faire leurs relations ; toute la ville de Rome, tout l'état pontifical est en proie à leurs calomnies. Le palais apostolique est assiégé par eux ainsi qu'un château fort. (Consalvi ne veut pas dire ici que beaucoup de ces espions venoient de la police de Paris, et qu'ils étoient inconnus au cardinal Fesch.) On se demande partout : « Où sont-ils les temps heureux et pacifiques de M. Cacault, dans lesquels éclatoient de toutes parts la bonne foi, la confiance réciproque, l'union la plus étroite des deux gouvernemens ! » Je demande si la France a pu se trouver mécontente de tout ce qui s'est passé entre elle et Rome dans ce temps-là ? Je demande s'il y a ou non, à Rome, le même Pape, le même ministre qu'alors ? D'où peut-il venir que ceux-ci aient pu changer leurs sentimens envers la France, même après s'être attachés à elle par des liens plus étroits qui n'existoient pas alors, savoir, le concordat et le voyage du Saint Père, et tout ce que Rome a fait par attachement pour la France dans tout le temps qui s'est écoulé de cette époque jusqu'ici ? » Que Votre Excellence ajoute à cela les méchans, les mécontents, les ennemis du gouvernement, mes ennemis particuliers (car chacun en a, particulièrement étant en place), les trompeurs, les trompés, enfin

tous leurs semblables, et elle verra quelle foule immense entoure un homme qui a fait connoître d'agr er tout  a. Les jacobins les plus ardens, les hommes les plus perdus dans l'opinion publique l'emportent sur le gouvernement et sur son ministre, celui qui a donn e   toute l'Europe l'exemple le plus frappant de l'oubli du pass e, de la mod eration, de la douceur, de l'attachement   la France le plus sinc ere et le plus amical, jusqu'   tre cit e en exemple   tous les autres ! Quel ministre que celui qui a fait le concordat, et qui, en le faisant, a uni tout- -fait sa cause   celle de la France ! Car il faudroit ne pas avoir le sens commun pour ne pas comprendre cela. En disant : « *Celui qui a fait le concordat* » je pourrois m'arr ter l , car j'aurois tout dit. Mais je veux ajouter : « Celui qui a aid e de tous ses moyens pour que le voyage du Saint P re en France e t lieu. » Oui, Excellence, je suis oblig e de r p ter ici ce que j'ai dit au commencement de cette lettre : Que l'on interroge tous ceux que l'on voudra, et la v rit e saura paro tre.

» Tout cela  toit inconnu   Rome jusqu'ici, parmi les ministres  trangers que nous avons, moi usant envers eux de tout le respect qu'on doit   leurs *repr sentance*, de tous les  gards, de toutes les politesses que mon caract ere et mon  ducation m'ont appris. Je n'ai qu'  me louer infiniment de la r ciprocit e la plus parfaite de tous les autres : mais, ni comme premier ministre de Sa Saintet e, ni comme son coll gue dans le cardinalat, ni comme un gentilhomme, je puis dire que Son Eminence remplisse aucun des  gards que chacune de mes qualit es demanderoit envers moi.

» J'omettrai de parler   Votre Excellence de plusieurs autres choses, sans quoi je ne finirois jamais. Je ne puis pas m'emp cher cependant de dire un mot sur les deux ministres anglais et russe accr dit es aupr s du roi de Sardaigne, qui tient ici toute sa cour. M. Jackson, ministre

anglais, s'est conduit toujours de manière à faire ignorer à tout le monde jusqu'à son existence. Son Eminence elle-même m'en a fait à moi très-souvent le plus grand éloge. Le ministre russe n'a pas été certainement aussi circonspect dans ses discours jusqu'à une certaine époque ; mais le gouvernement lui ayant fait des représentations là-dessus, et ayant adressé des plaintes même en Russie, il y a très-long-temps qu'il ne fait plus parler de lui, et ne donne aucune occasion de mécontentement au gouvernement. Monsieur le cardinal auroit voulu qu'on chassât de Rome tous les deux : même en les considérant comme particuliers, la *neutralité* du Saint Père l'empêcheroit de le faire sans raisons. Au contraire, s'ils se conduisoient mal, leur qualité de ministres n'empêcheroit pas que le gouvernement eût recours au droit des gens pour les faire éloigner sans difficulté, et il le feroit d'abord.

»J'ai voulu verser dans le sein de Votre Excellence mes amertumes ainsi que celles de Sa Sainteté, qui est instruite de la lettre que j'écris à Votre Excellence. Je laisse à imaginer combien elle est affectée, après son voyage de France, des effets si contraires à son attente : sa patience vis-à-vis monsieur le cardinal commence à s'épuiser. . . . Au reste, je ne demande rien, je n'entends pas accuser Son Eminence, et je proteste hautement de mon respect pour sa personne et pour sa qualité d'oncle de Sa Majesté Impériale et Royale, sa dignité et sa *représentance*; je ne lui veux pas de mal, le ciel m'en est témoin, malgré que je le sache si mal animé contre ma personne. Il me reste à demander pardon à Votre Excellence de l'avoir occupée si long-temps, et je ne saurois assez lui demander en grâce de ne faire aucun usage de cette lettre confidentielle, qui ne doit servir à autre chose que pour faire apprécier à Votre Excellence ce que l'on pourra lui référer.

Le lendemain du jour où M. le cardinal écri-

voit cette lettre à Paris, M. Cacault terminoit sa vie dans sa terre de Clisson, en Bretagne. Je donnai avis à Son Éminence de la perte que nous venions de faire, et il m'adressa l'expression de ses regrets. Toutes ses lettres portèrent depuis l'empreinte d'une vive douleur; cependant je ne puis rien citer, ne devant pas reproduire les témoignages d'amitié qu'il me prodiguait.

M. Cacault auroit été dans cette circonstance un conseiller utile; mais, surtout à cause de la guerre, on accorderoit à peine quelques instans d'attention aux circonstances de sa mort, qui avoit été occasionnée par le chagrin. Le Pape, le cardinal Consalvi, et les hommes sages de Rome, n'imitèrent pas cette ingratitude. Ainsi mourut un homme d'un mérite politique à jamais recommandable. Je n'ajouterai qu'un trait à tout ce que j'ai rapporté de lui : un jour j'ai entendu le cardinal Consalvi le congédier en riant, et ajouter : « Allez-vous-en, mon excellent ami, j'ai à vous faire une réponse sur Rome; je veux, je dois être seul. On dit de vous ici ce que Sixte-Quint disoit en 1589 de monseigneur d'Ossat, que *« pour échapper à la sagacité de ce prélat, il ne suffisoit pas de se taire, mais qu'il falloit encore s'abstenir de penser devant lui. »* M. Cacault, ce ministre si pénétrant, étoit bon, homme de parole, ami vrai, éloquent; il confessoit qu'il avoit aimé les révolutions, mais il déclaroit hautement qu'il ne vou-

loit plus servir leurs fureurs. S'il avoit vécu en 1812, il eût prévu un des premiers la chute de Napoléon, et une fois rendu aux Bourbons, il ne les eût jamais abandonnés.

Le 19 octobre, les Autrichiens, qui avoient commencé la guerre, et que diverses marches des Français avoient fait refluer dans Ulm, se rendirent et défilèrent devant l'empereur.

Avant de marcher sur Vienne, il ordonna d'occuper Ancône. A cette nouvelle, le Pape dit au cardinal Consalvi : « Nous vous soutiendrons; votre lettre n'a produit aucune impression, nous allons écrire nous-même; » et il envoya à Napoléon la lettre qui suit :

IMPÉRIALE ET ROYALE MAJESTÉ,

« Nous dirons franchement à Votre Majesté, avec toute l'ingénuité de notre caractère, que l'ordre qu'elle a donné au général Saint-Cyr d'occuper Ancône avec les troupes françaises, et de la faire approvisionner, nous a causé non moins de surprise que de douleur, tant pour la chose en elle-même, que pour la manière dont elle a été exécutée, Votre Majesté ne nous ayant en aucune façon prévenu.

» Véritablement, nous ne pouvons dissimuler que c'est avec une vive sensibilité, que nous nous voyons traité d'une manière qu'à aucun titre nous ne croyons avoir méritée. Notre *neutralité*, reconnue par Votre Majesté comme par toutes les autres puissances, et pleinement respectée par elles, nous donnoit un motif particulier de croire que les sentimens d'amitié qu'elle professoit à notre égard nous auroient préservé de cet amer déplaisir : nous nous apercevons que nous nous sommes trompé.

» Nous le dirons franchement; de l'époque de notre retour de Paris, nous n'avons éprouvé qu'amertumes et déplaisirs, quand au contraire la connoissance personnelle que nous avons faite avec Votre Majesté, et notre conduite invariable, nous promettoient toute autre chose. En un mot, nous ne trouvons pas dans Votre Majesté la correspondance de sentimens que nous étions en droit d'attendre.

» Nous le sentons vivement, et, à l'égard de l'invasion présente, nous disons avec sincérité que ce que nous nous devons à nous-même, et les obligations que nous avons contractées envers nos sujets, nous forcent de demander à Votre Majesté l'évacuation d'Ancône, au refus de laquelle nous ne verrions pas comment pourroit se concilier la continuation des rapports avec le ministre de Votre Majesté à Rome, ces rapports étant en opposition avec le traitement que nous continuerions à recevoir de Votre Majesté dans Ancône.

» Que Votre Majesté se persuade que cette lettre est un devoir pénible pour notre cœur, mais que nous ne pouvons dissimuler la vérité, ni manquer en outre aux obligations que nous avons contractées.

» Nous voulons donc espérer qu'au milieu de toutes les amertumes qui nous accablent, Votre Majesté voudra bien nous délivrer du poids de celles-ci, qu'il dépend de sa seule volonté de nous épargner.

» Nous finissons en lui accordant de tout notre cœur la paternelle bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 13 novembre de l'an 1805, de notre Pontificat le sixième.

» PIUS PP. VII. »

Le cardinal Fesch ignoroit qu'on eût écrit contre lui d'une manière si vive; car il n'y avoit

pas à se méprendre, les expressions de la lettre du Pape étoient assez positives pour bien établir que la neutralité n'étant pas reconnue, on ne savoit comment concilier la continuation des rapports avec le ministre de l'empereur. Dans cet intervalle les Russes débarquèrent à Naples, et le maréchal Berthier, à cette nouvelle, écrivit à M. de Talleyrand, après la victoire d'Austerlitz, une lettre que celui-ci communiqua à M. le cardinal.

Brunn, - 10 décembre 1805.

« L'empereur me charge de faire connoître à Votre Excellence qu'il l'autorise à écrire à Son Éminence M. le cardinal Fesch, que, dans le cas où les Russes marcheroient, il peut, à la moindre nouvelle qu'il en sauroit, sans inconvénient se rendre à Bologne; qu'une armée de 40,000 hommes est prête d'arriver pour faire repentir la reine de Naples.

» Le Major-Général, Maréchal BERTHIER. »

Le 26 décembre, on signa la paix de Presbourg; Venise fut donnée au royaume d'Italie. Le Pape et le cardinal Consalvi se livrèrent à la crainte fondée de voir l'empereur leur adresser, dorénavant, des demandes encore plus absolues sur les affaires ecclésiastiques concernant le concordat italien. Le cardinal Fesch se rapprocha généreusement du Pape et de Son Éminence, mais on devoit toujours redouter les événemens qui alloient se développer en 1806, et surtout la réponse à la lettre que Sa Sainteté avoit envoyée à l'empereur le 13 novembre.

CHAPITRE XI.

BATAILLE D'AUSTERLITZ. LETTRE TRÈS-VIOLENTE DE L'EMPE-
REUR AU PAPE. RÉPONSE ET EXPLICATIONS DU PAPE. LETTRE
DE NAPOLÉON OU IL DÉCLARE QU'IL EST L'EMPEREUR DE
ROME. CITATION D'UN DOCUMENT DE CHARLEMAGNE ADRESSÉ
AU PAPE ADRIEN I^{er}.

NAPOLÉON avoit mis à part la lettre de Sa Sain-
teté en date du 13 novembre, qu'il avoit reçue
le 23. Depuis, deux grands empereurs venoient
d'être vaincus par lui, malgré la réunion de
leurs troupes et les efforts de leur courage pour
s'opposer à sa marche en Moravie. La journée
d'Austerlitz fut la bataille la plus rapide et la
plus brillante de cette époque de merveilles, où
Napoléon et les armées françaises, marchant de
victoire en victoire, sembloient combattre sous
l'influence d'une glorieuse étoile. Un des empe-
reurs vint saluer à son bivouac le vainqueur,
qui lui dit : « Je vous reçois dans le seul palais
que j'habite depuis deux mois. » — « Vous tirez
si bien parti de cette habitation, répondit Fran-
çois II, qu'elle doit vous plaire. » L'autre em-
pereur adressa ces mots à un général français
envoyé à son quartier général : « Dites à votre

maître que je m'en vais, qu'il a fait hier des miracles, que cette journée a accru mon admiration pour lui, qu'il est prédestiné du ciel. » La paix étoit signée vingt-six jours après la victoire. Napoléon ne devoit pas traverser l'Italie; il écrit au Pape, de Munich, comme s'il avoit décacheté à l'instant la lettre du Pontife :

TRÈS-SAINT PÈRE,

« Je reçois une lettre de Votre Sainteté, sous la date du 13 novembre; je n'ai pu qu'être très-vivement affecté de ce que, quand toutes les puissances à la solde de l'Angleterre s'étoient coalisées pour me faire une guerre injuste, Votre Sainteté ait prêté l'oreille aux mauvais conseils, et se soit portée à m'écrire une lettre si peu ménagée : elle est parfaitement maîtresse de garder mon ministre à Rome, ou de le renvoyer. L'occupation d'Ancône est une suite immédiate et nécessaire de la mauvaise organisation de l'état militaire du Saint Siège. Votre Sainteté avoit intérêt à voir cette forteresse plutôt dans mes mains que dans celles des Anglais ou des Turcs. Votre Sainteté se plaint de ce que depuis son retour de Paris elle n'a eu que des sujets de peine; la raison en est que, depuis lors, tous ceux qui craignoient mon pouvoir et me témoignent de l'amitié, ont changé de sentimens, s'y croyant autorisés par la force de la coalition, et que depuis le retour de Votre Sainteté à Rome, je n'ai éprouvé que des refus de sa part sur tous les objets, même sur ceux qui étoient d'un intérêt du premier ordre pour la religion, comme, par exemple, lorsqu'il s'agissoit d'empêcher le protestantisme de lever la tête en France. Je me suis considéré comme le protecteur du Saint Siège, et à ce titre j'ai occupé Ancône. Je me suis considéré, ainsi que mes prédécesseurs de la deuxième et de la troisième race, comme Fils aîné de

l'Église, comme ayant seul l'épée pour la protéger et la mettre à l'abri d'être souillée par les Grecs et les Musulmans. Je protégerai constamment le Saint Siège, malgré les fausses démarches, l'ingratitude et les mauvaises dispositions des hommes qui se sont démasqués pendant ces trois mois. Ils me croyoient perdu : Dieu a fait éclater, par les succès dont il a favorisé mes armes, la protection qu'il a accordée à ma cause. Je serai l'ami de Votre Sainteté toutes les fois qu'elle ne consultera que son cœur et les vrais amis de la religion. Je le répète ; si Votre Sainteté veut renvoyer mon ministre, elle est libre d'accueillir de préférence et les Anglais, et le calife de Constantinople ; mais ne voulant pas exposer le cardinal Fesch à ces avanies, je le ferai remplacer par un séculier : aussi bien la haine du cardinal Consalvi est telle, qu'il (le cardinal Fesch) n'a constamment éprouvé que des refus, tandis que les préférences étoient pour *mes ennemis*. Dieu est juge qui a le plus fait pour la religion, de tous les princes qui règnent.

» Sur ce, je prie Dieu, très-saint Père, qu'il vous conserve longues années au régime et gouvernement de notre mère sainte Église.

» L'empereur des Français, roi d'Italie,

» NAPOLÉON. »

A Munich, le 7 janvier 1806.

Consalvi remit au Pape la lettre du vainqueur. Une autre lettre, envoyée au cardinal Fesch, portoit les injonctions les plus sévères. Le Pape en eut bientôt connoissance; il dit qu'il ne s'abandonneroit pas librement au sommeil, tant que la réponse ne seroit pas écrite et partie.

C'est sur la lettre autographe du Saint Père

que j'ai fait, avec toute l'exactitude qu'on pouvoit y apporter, la traduction ci-après :

IMPÉRIALE ET ROYALE MAJESTÉ ,

« La lettre de Votre Majesté, datée de Munich le 7 janvier, nous a rempli d'une vive douleur. Nous y voyons que Votre Majesté s'est livrée à des dispositions que nous nous croyons obligé de dissiper. Nous le devons à nous-même, à la vérité, à l'attachement que nous lui professons et que nous lui avons toujours professé ; notre intention n'a jamais été de renvoyer votre ministre. Quand nous vous avons écrit que nous n'aurions pu conserver des rapports avec lui si nous n'avions obtenu l'évacuation d'Ancone, nous n'entendions rien autre que la nécessité d'ôter aux Russes en quelque circonstance, afin qu'ils ne traitassent pas notre pays en ennemi, l'opinion que cette occupation avoit été consommée avec notre intelligence. N'obtenant pas l'évacuation, nous donnions une preuve de notre déplaisir de ce refus, en suspendant la continuation des rapports publics avec votre ministre ; mais nous ne devions pas interrompre les rapports confidentiels : nous étions donc bien éloigné de l'idée de le renvoyer. Ce qui peut devenir un garant de cette particulière intelligence que nous avons confiée à votre ministre lui-même, c'est la candeur de notre caractère à vous bien connu, et incapable de toute dissimulation. Ce même caractère nous oblige ici à vous dire que Votre Majesté se trompe en croyant que nous avons été poussé à cette querelle par les mauvais conseils des autres.

» Nous en avons ressenti un vif déplaisir dans notre cœur, et nous vous le manifestons avec toute sincérité. Si Votre Majesté remonte à l'époque du 13 novembre, moment où nous avons écrit cette lettre, elle verra que c'étoit l'époque où nous la savions déjà aux portes de Vienne, et

que les glorieux succès de son grand génie et de ses armes avoient déjà décidé le sort de la guerre. Nous ne pouvions donc, ni nous, ni aucun autre, vous croire perdu comme vous dites ; cette pensée ne seroit jamais entrée dans notre cœur, non-seulement comme indigne de nous, mais encore comme profondément douloureuse pour nous, attendu notre conviction et notre attachement à votre personne.

» Votre Majesté se plaint des refus reçus de nous dans quelques demandes ; cette plainte nous est très-sensible. Votre Majesté a vu elle-même avec quelle joie, avec quel cœur nous nous sommes prêté toujours à la satisfaire. Si nous ne l'avons pu dans la question du mariage que Votre Majesté apporte en exemple, question dans laquelle, selon les faits établis jusqu'ici, nous nous sommes trouvé par la force des dispositions divines, manquant de puissance et non de volonté, soyez assuré que ce refus nous a plus coûté qu'il n'a pu affliger Votre Majesté elle-même.

» Si vous ne voulez point croire que le sentiment du cœur nous excite à vous satisfaire, vous pouvez au moins vous persuader facilement que nous sommes conseillé de le faire par notre intérêt ; car nous ne pouvons pas ignorer combien la bienveillance de Votre Majesté peut nous assister. Mais nous répétons à Votre Majesté que nous éprouvons une grande amertume, quand notre devoir nous oblige à résister en même temps et aux inclinations de notre cœur, et aux conseils de notre intérêt.

» Votre Majesté nous parle aussi de la haine que le cardinal Consalvi porte au cardinal Fesch. Cette opinion de Votre Majesté nous a surpris d'autant plus, que le cardinal Consalvi, dans ses plus intimes relations avec nous, nous a montré pour le cardinal Fesch des sentimens tout différens. Sur cela nous avons interrogé le cardinal Consalvi. Il ne croit pas devoir recourir à d'autres témoignages qu'à ceux de la bonne foi du cardinal Fesch et à ceux qui naissent des faits. Qu'on produise un seul fait à l'appui de

cette supposition, et de la prétendue préférence accordée aux Anglais et aux Russes, et il se donne pour vaincu !

» Nous pouvons assurer à Votre Majesté que le cardinal Consalvi a les sentimens que nous-même nous pouvons désirer dans notre ministre pour un représentant de Votre Majesté. Le cardinal Consalvi a été très-peiné de cette opinion de Votre Majesté, et il l'a été particulièrement de celle que, d'après votre lettre, vous paraissez avoir de ses sentimens à l'égard de la France. Le concordat et sa conduite constante dans toutes les affaires de la France lui faisoient regarder comme assuré qu'on ne pouvoit pas concevoir sur lui de tels soupçons. Malgré cela, puisqu'il est jugé ainsi par Votre Majesté, le cardinal, persuadé qu'au lieu d'être utiles au Saint Siège, ses services ne pourroient que lui être nuisibles, nous a prié avec instance de lui permettre de renoncer au ministère ; mais nous ne lui avons pas accordé cette permission, et nous nous assurons que Votre Majesté déposera toute sinistre opinion à son égard.

» Votre Majesté nous dit qu'elle veut rappeler le cardinal Fesch. Nous lui répondons que ce rappel nous causeroit un grand déplaisir, et nous désirons que Votre Majesté abandonne cette pensée. Quant à la persuasion où est Votre Majesté qu'il y a des personnes qui se sont démasquées dans ces trois mois, et qui se sont crues autorisées par la force de la coalition à changer de sentimens envers Votre Majesté, nous lui disons que ces personnes n'existent point, et que, si elles existoient, elles ne seroient jamais écoutées par nous. Nous ne pouvons dissimuler la peine que nous éprouvons à voir que tant de preuves données par nous, de sincère amitié et d'attachement, n'avoient pu vous convaincre de l'impossibilité de voir réussir de semblables manœuvres auprès de nous.

» Nous nous sommes vu dans l'obligation de répondre avec quelque précision aux plaintes de Votre Majesté, ne

voulant pas les confirmer par le silence. Après cela, nous abandonnons toute notre sollicitude à Dieu, qui voit notre cœur et qui dirige toutes nos actions. Nous ne perdons pas la confiance que nous avons dans l'amour de Votre Majesté pour la religion, pour l'Église, et pour nous-même qui sommes sûr de ne l'avoir jamais démerité. Votre Majesté reconnoît de Dieu l'heureux succès de ses armes, le grand accroissement de sa gloire, qui cependant sembloit ne pas pouvoir recevoir une augmentation : elle reconnoît de Dieu la *dilatation* de son empire et de ses domaines. Un tel sentiment, qui fait la gloire la plus grande de sa gloire, nous assure que Votre Majesté reportera vers Dieu et fera servir au bien de la religion et de l'Église, la célébrité de son nom et le fruit de ses conquêtes. Votre Majesté est devenue monarque des États vénitiens. Nous la prions d'y conserver intacte la religion qui y est dominante, et de ne pas faire d'innovations relativement au clergé régulier et séculier, et à ses possessions. Nous ne perdons pas l'espérance de voir s'accommoder les affaires de la religion dans les autres provinces de son royaume d'Italie ; cet agrandissement de ses États en Italie nous fait penser qu'il est arrivé le temps opportun de voir se réaliser par Votre Majesté les espérances *qu'elle ne nous a jamais enlevées* ; que le patrimoine de saint Pierre ne s'affligera pas plus long-temps de la perte des trois Légations faite dans la révolution.

» Nous ne cessons pas en même temps de recommander à Votre Majesté, maintenant que tout danger de surprise pour la place d'Ancône a disparu, la cessation dans cette ville des mesures de guerre si dispendieuses, et en même temps si nuisibles au bien-être de la ville, et nous vous prions de la rendre à l'état pacifique dont elle jouissoit avant l'occupation.

» Finalement, la situation déplorable de notre trésor nous oblige à vous importuner en demandant le rembour-

sement des nombreuses avances faites pour votre armée. Nous pensons que Votre Majesté connoît avec quelle bonne volonté et quel zèle le gouvernement pontifical s'est prêté à faire tout ce qui a pu être nécessaire à ses troupes. Nous en appelons aux rapports adressés par les militaires eux-mêmes, qui en ont démontré une satisfaction sans bornes. Nous avons employé à cet usage tous les fonds que nous avons, et nous avons affecté d'avance, pour les paiemens définitifs, les revenus qui vont écheoir. Dans cinq mois, nous nous trouverions donc absolument sans moyens, si les remboursemens que nous implorons ne couloient pas promptement dans nos caisses.

» Cette liberté de langage sera pour Votre Majesté une *arrhe* de notre confiance en vous. Si l'état de tribulation auquel Dieu nous a réservé dans notre douloureux pontificat, doit arriver à son comble ; si nous devons nous voir ravir une chose si précieuse pour nous, l'amitié et la bienveillance de Votre Majesté, le prêtre de Jésus-Christ, qui a la vérité dans le cœur et sur les lèvres, supportera tout avec résignation et sans crainte ; de la tribulation elle-même il recevra le *reconfort* de sa constance. Il espère que la récompense que ne lui offre pas le monde, lui est réservée plus solide, éternelle dans le ciel, et, ne cessant pas de prier Dieu pour la longue et prospère conservation de Votre Majesté Impériale et Royale, nous lui accordons de tout cœur la paternelle bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 29 janvier de l'an 1806, de notre Pontificat le sixième.

» PIUS PP. VII. »

Nous nous abstenons de faire ressortir tout ce que la fin de cette lettre a de noble, d'imposant, de fort et de résigné. Il paroît que les

expressions courageuses du Saint Père produisirent une impression vive sur Napoléon. Quinze jours après, il répondit lui-même. Qui oseroit analyser ou réduire d'une seule ligne une lettre où le vainqueur vient dire, en quelque sorte, au saint Pontife, à travers mille incohérences : « Je prends plus soin de la religion que vous-même ; vous la laissez en souffrance, regardez-moi faire : je serai plus sage, plus habile, plus pieux même que vous. Je ne suis pas seulement le guerrier du siècle ; si j'étois encore davantage le maître, je me déclarerois le Pontife suprême, et moi je ne laisserois pas *périr des ames*.

TRÈS-SAINTE PÈRE ,

« J'ai reçu la lettre de Votre Sainteté, du 29 janvier. Je partage toutes ses peines ; je conçois qu'elle doit avoir des embarras : elle peut tout éviter en marchant dans une route droite , et en n'entrant pas dans le dédale de la politique et des considérations pour les puissances qui, sous le point de vue de la religion , sont hérétiques et hors de l'Église, et, sous celui de la politique, sont éloignées de ses États, incapables de la protéger, et ne peuvent lui faire que du mal. *Toute l'Italie sera soumise sous ma loi*. Je ne toucherai en rien à l'indépendance du Saint Siège. Je lui ferai même payer les dépenses que lui occasionneront les mouvemens de mon armée. Mais nos conditions doivent être que Votre Sainteté aura pour moi dans le temporel , les mêmes égards que je lui porte pour le spirituel , et qu'elle cessera des ménagemens inutiles envers des hérétiques ennemis de l'Église, et envers des puissances qui ne peuvent lui faire aucun bien. *Votre Sainteté est Souve-*

raine de Rome, mais j'en suis l'Empereur (1). Tous mes ennemis doivent être les siens. Il n'est donc pas convenable qu'aucun agent du roi de Sardaigne, aucun Anglais, Russe, ni Suédois réside à Rome ou dans vos États, ni qu'aucun bâtiment appartenant à ces puissances entre dans vos ports. Comme chef de notre religion, j'aurai toujours pour Votre Sainteté la déférence filiale que je lui ai montrée dans toutes les circonstances; mais je suis comptable envers

(1) Ce n'étoit pas sur ce ton que Charlemagne traitoit avec le Pape Adrien I^{er}, en 784, et depuis cette époque. On ne connoît pas encore en Italie, le document que je vais rapporter. Il a été publié au mois de novembre dernier, par M. Champollion-Figeac, conservateur des manuscrits à la bibliothèque du roi, frère du célèbre et ingénieux Champollion dont Rome applaudissoit les savantes recherches en 1826.

La pièce originale est sur parchemin de moyenne épaisseur; on reconnoît un texte latin de dix-huit lignes, divisé en huit paragraphes, et tracé en écriture cursive mérovingienne des manuscrits, mêlée de quelques minuscules dans les mots, et de plusieurs majuscules Onciales ou demi Onciales, toutefois absolument vierge de l'influence du renouvellement des lettres qui fut l'origine de celles qu'on appelle Carolines, lesquelles, dès le commencement du neuvième siècle, remplacèrent l'écriture mérovingienne ou franco-gallique. Celle de ce document est liée, distincte, petite, nourrie, ouverte dans ses *a*, non ponctuée, légèrement inclinée vers la gauche, tirant un peu sur l'écriture Saxone, avec quelques *superflues* et les *hastes* prolongées.

Voici le texte :

« *Primo capitulo:— Salutat vos dominus noster filius vester Carolus et filia vestra domna nostra Fastrada, filii et filia domini nostri simul et omnis domus sua. — II. Salutant vos cuncti sacerdotes, episcopi, et abbates atque omnis congregatio illorum in Dei servitio constituta, etiam et universus generalis populus Francorum. — III. Gratias agit vobis dominus noster filius vester quia dignati fuistis illi mandare per decorabiles missos et melliflua epistola vestra de vestra à Deo conservata sanitate, quia tunc illi gaudium et salus ac prosperitas esse cernitur, quando de vestra sanitate vel POPULI VESTRI salute audire et certus esse meruerit. — IIII. Similiter multas vobis agit gratias dominus noster filius vester de sacris sanctis orationibus vestris, quibus adsidue pro illo et fidelibus sancte ecclesie et vestris atque suis decertatis, non solum pro vivis, sed etiam pro defunctis; et si domino placuerit, vestrum bonum certamen dominus noster filius vester cum omni bonitate in omnibus retribuere desiderat. — V. Mandavit nobis filius vester, dominus videlicet noster, quia,*

Dieu qui a bien voulu se servir de mon bras pour rétablir la religion : et comment puis-je, sans gémir, la voir compromise par les lenteurs de la cour de Rome, où l'on ne finit rien, où pour des intérêts mondains, de vaines prérogatives de la tiare, on laisse périr des âmes, le vrai fondement de la religion ? Ils en répondront devant Dieu, ceux qui laissent l'Allemagne dans l'anarchie ; ils en répondront devant Dieu, ceux qui mettent tant de zèle à pro-

Deo gratias et vestras sanctas orationes, cum illo et filia vestra ejus conjugé et prole sibi à Deo datis vel omni domo sua sive cum omnibus fidelibus suis, prospera esse videntur. — VI. Postea vero danda est epistola dicentibus hoc modo : Presentem epistolam misit vobis dominus noster filius vester postolando scilicet SANCTITATI VESTRE ut ALMITAS VESTRA amando eam recipiat. — VII. Deinde dicendum est : Misit vobis nunc dominus noster filius vester talia munera quæ in saxonia preparare potuit et quando placet SANCTITATI VESTRE ostendamus ea. — VIII. Deinde dicendum erit : Dominus noster filius vester hec parva munuscula paternitati vestre destinavit, inducias postolans interim dum meliora SANCTITATI VESTRE preparare potuerit. — IX. Deinde...

Ici le manuscrit finit.

Voici la traduction mot à mot.

Capitule premier:— Vous saluez notre maître votre fils Charles et votre fille notre maîtresse Fastrade, les fils et les filles de notre maître, en même temps toute sa maison. — II Vous saluez tous les prêtres, évêques et abbés, et toute la congrégation d'iceux, constituée pour le service de Dieu, ainsi que l'universalité du peuple des Français. III. Notre maître votre fils vous rend grâces de ce que vous avez daigné lui faire passer par d'honorables envoyés, et dans une lettre d'où coule le miel, des nouvelles de votre santé conservée (par) de Dieu, parce qu'alors il regarde comme joie, salut et prospérité, d'avoir mérité d'ouïr avec assurance des nouvelles de votre santé, et du salut (bonne situation) de votre peuple. — IIII. Semblablement notre maître votre fils vous rend beaucoup de grâces de vos sacrées et saintes prières adressées constamment pour lui, pour les fidèles de la sainte Eglise, vos intérêts et les siens, et non-seulement pour les vivans, mais encore pour les défunts, et s'il plaît au Seigneur, notre maître votre fils désire rendre en tout avec toute bénignité votre bon procédé. — V. Votre fils, c'est-à-dire notre maître, nous a envoyés à vous parce que, grâces à Dieu et à vos saintes prières, elles ont apporté prospérité à lui, à votre fille, son épouse, à la race donnée (par) de Dieu à notre maître, ou à toute sa maison, ou à tous ses fidèles. — VI. Ensuite, il faut donner la lettre

téger des mariages protestans, et veulent m'obliger à lier ma famille avec des princes protestans ; ils en répondront devant Dieu, ceux qui retardent l'expédition des bulles de *mes évêques* et qui livrent *mes diocèses* à l'anarchie. Il faut six mois pour que les évêques puissent entrer en exercice, et cela peut être fait *en huit jours*. Quant aux affaires d'Italie, j'ai tout fait pour les évêques. J'ai consolidé les intérêts de l'Église ; je n'ai touché en rien au spi-

en disant de cette manière : « Notre maître votre fils vous a envoyé la » présente lettre en demandant à *Votre Sainteté* que *Votre Almité* la » reçoive avec amour. » — VII. Ensuite, il faudra dire : « Notre maître votre fils vous a envoyé maintenant des présens tels qu'il a pu les préparer dans la Saxe, et quand il plaira à *Votre Sainteté*, nous les montrerons. » — VIII. Ensuite, il faudra dire : « Notre maître votre fils a destiné ces petits présens à votre paternité, demandant cependant trêve jusqu'à ce qu'il ait pu en préparer de meilleurs pour *Votre Sainteté*. — IX. Ensuite....., (*le reste manque.*)

Ce fragment n'est écrit que d'un seul côté du parchemin. Les capitules forment autant d'alinéa et leur chiffre sort à la marge, comme cela doit être dans une expédition de chancellerie. M. Champollion l'a recueilli dans la vieille reliure d'un très-ancien manuscrit latin de la Bible, de la bibliothèque du roi. On recommande la perquisition du reste du fragment à MM. les bibliothécaires d'Italie et des deux bords du Rhin. Venons au ton de cette *Credenziale* vraiment *melliflua*, ou, comme on disoit dans ce temps-là, *necturea*. On y mentionne, à plusieurs reprises, *Sa Sainteté*, on y parle de *son peuple*. Le mot *Almitas* est absolument nouveau pour nous. Je l'ai francisé. Charlemagne nous fait assez honneur dans l'histoire pour qu'il ait la licence de donner dans notre langue, droit de bourgeoisie aux expressions qu'il emploie. Quels sont maintenant les présens dont-il est question ?

Il existe une lettre détaillée, écrite par Adrien, où il parle de deux magnifiques chevaux qu'il avoit reçus de Charlemagne : « *Famosissimos equos in ossibus, atque plenitudine carnis decoratos.* » On doit observer cette manière homérique d'indiquer aux *Legati* les paroles qu'il faudra dire. Le prince parle de ses enfans et non pas des deux filles qu'il a eues de Fastrade, en moins de deux ans, après son mariage. Ainsi, la lettre est d'une époque où il venoit de l'épouser, l'an 784.

Voilà comment Charlemagne traitoit avec le Pape dans ces temps appelés *vulgairement* barbares : jamais Charlemagne n'a pensé à dépouiller le Pape ; il a confirmé les promesses faites par deux grands hommes, d'abord son aïeul, Charles Martel, le vainqueur à jamais mémorable.

rituel. Ce que j'ai fait à Milan, je le ferai à Naples, et partout où mon pouvoir s'étendra. Je ne refuse pas d'accepter le concours d'hommes doués d'un vrai zèle pour la religion, et de m'entendre avec eux ; mais si à Rome on passe les journées à ne rien faire et dans une coupable inertie, puisque Dieu m'a commis après de si grands bouleversemens pour veiller au maintien de la religion, je ne puis devenir, ni je ne puis rester indifférent à tout ce qui peut nuire au bien et au salut de mes peuples. Très-saint Père,

des Sarrasins, aux batailles livrées à Tours et continuées jusqu'à Poitiers, et ensuite Pépin, son père, qui reprit sur eux la ville de Narbonne et les chassa pour toujours de la Gaule.

Jamais Charlemagne n'a entendu attribuer à qui que ce soit le droit de reprendre, au nom des Français, ce que son respect pour la parole engagée, et sa piété, avoient assuré à *l'Almité* qu'il honoroit à Rome, à *Sa Sainteté* le pape Adrien. On ne touchera ce précieux débris ; on ne le lira qu'avec respect : c'est de toutes les pièces politiques, du premier intérêt dans l'histoire, la plus ancienne que nous connoissons jusqu'ici. Je demande pardon de l'excentricité de cette note, mais elle me paroît entrer tout-à-fait dans le sujet que je traite et figurer à propos au-dessous de la lettre de Napoléon. Il entendoit renouveler les temps de Charlemagne ; hé bien, voilà Charlemagne en personne qui s'approche de lui, qui vient le conseiller, le redresser ! Il avoit aussi une *longue épée*, le chef des Francs, mais quand il la dépose, comme il est gracieux, *poli*, élégant même ! comme le *barbare* est de *bon goût* ! quel paternel concours il invoque pour saluer *Sa Sainteté* ! Il passe le premier, il est le monarque, mais il se fait suivre de son épouse, de ses fils, de ses filles ; après la famille royale interviennent les évêques, le clergé, *l'universalité du peuple des Francs*. Ce dénombrement a une attitude gigantesque et sublime. Dans ce temps-là, nous étions tous frères par nos croyances. Peut-on se peindre la joie qu'une pareille découverte auroit procurée aux Baronius, aux Mabillon, aux Muratori, aux Bossuet, aux Fleury, aux Benoît XIV ? Je suis persuadé aussi que cette lettre présentée à Napoléon, dans un de ses bons momens, auroit excité vivement son attention. S'il vénéroit avec sincérité son modèle, il devoit se sentir porté à Pimiter dans ses vertus, comme il l'avoit à peu près égalé dans ses conquêtes. On peut remarquer d'ailleurs que c'est pour avoir voulu aller, en maître, au delà des villes soumises par Charlemagne, que Napoléon, qui n'étoit que le premier *grand homme* de sa race, a vu la fin de sa gloire militaire, et de l'autorité qu'il avoit fondée.

je sais que Votre Sainteté veut le bien, mais elle est environnée d'hommes qui ne le veulent pas, qui ont de mauvais principes, et qui, au lieu de travailler dans ces momens critiques à remédier aux maux qui se sont introduits, ne travaillent qu'à les aggraver. Si Votre Sainteté vouloit se souvenir de ce que je lui ai dit à Paris, la religion de l'Allemagne seroit organisée, et non dans le mauvais état où elle est. Dans ce pays et en Italie, tout se seroit fait de concert avec Votre Sainteté et convenablement. Mais je ne puis laisser languir un an ce qui doit être fait *dans quinze jours*. Ce n'est pas en dormant que j'ai porté si haut l'état du clergé, la publicité du culte, et réorganisé la religion en France, de telle sorte qu'il n'est pas de pays où elle fasse tant de bien, où elle soit plus respectée, et où elle jouisse de plus de considération. Ceux qui parlent à Votre Sainteté un autre langage, la trompent et sont ses ennemis; ils attireront des malheurs qui finiront par leur être funestes.

» Sur ce, je prie Dieu, très-saint Père, qu'il vous conserve longues années au régime et gouvernement de notre mère sainte Église.

» Votre dévot fils,

» NAPOLÉON. »

Paris, 13 février 1806.



CHAPITRE XII.

LETTRE DU CARDINAL FESCH AU PAPE. RÉPONSE DE SA SAINTÉTÉ
AUX DEMANDES DE L'EMPEREUR ET AUX PRÉTENTIONS QU'IL
ANNONCE SUR L'EMPIRE DE ROME.

LES négociations étoient secrètes ; on n'en connoissoit aucun détail même à Florence. Cette foudroyante réponse de Napoléon arrivoit le 2 mars. Le 12, dans un billet, le cardinal Consalvi annonçoit seulement que les occupations les plus urgentes et les *amertumes* dont il étoit de plus en plus abreuvé, l'avoient empêché d'écrire au nonce.

Le cardinal Fesch demandoit officiellement que l'on expulsât les Russes, les Suédois, les Anglais et les Sardes, de Romè et de l'État pontifical. Le cardinal Consalvi déclara que Sa Sainteté s'entendrait, sur ce point, directement avec l'empereur. Alors le ministre de France jugea à propos d'écrire particulièrement au Pape, en lui envoyant une copie de la note précédemment adressée à Consalvi, et il sollicita en même temps une réponse qui fût nommément

adressée à la légation : il ajoutoit, après s'être plaint d'être accusé d'avoir exagéré la sévérité des ordres impériaux :

« Si cette affaire, très-saint Père, tenoit à des objets moins intéressans, si ma vénération pour votre personne étoit moins profonde, et mon dévouement pour le Saint Siège moins vrai, j'oublierois de semblables accusations, j'en appellerois au scrutateur des cœurs, j'aurois tout souffert en silence, *abscondissem me forsitan ab eo*. Mais, pouvant invoquer le témoignage irrécusable de mon gouvernement, en preuve de mes sentimens pour Votre Sainteté, et ne voulant pas souffrir qu'il reste de doute sur ma franchise et sur mon zèle dans une discussion qui peut sauver ou perdre le gouvernement temporel du Saint Siège, je repousse ces accusations, et il restera prouvé par là que j'aurois voulu amener le gouvernement pontifical à ne point résister aux décrets immuables de la providence.....

» Très-saint Père, les grands événemens qui se succèdent avec tant de rapidité n'arrivent sans doute que par un ordre supérieur, et par la volonté de celui qui peut tout : *les puissances de la terre ne sont que des instrumens*. Malheur à elles lorsqu'elles s'opposent à la volonté irrésistible de Dieu, en se décidant d'après les principes ordinaires ! Semblables à un vaisseau entraîné par les vents, elles se perdent en ne voulant pas abandonner le rivage. » (Il est probable que ce paragraphe étoit extrait d'une récente dépêche de l'empereur.)

« Quelle que soit ma manière de voir, quelle que soit la différence de mon opinion d'avec celle de Son Eminence M. le cardinal secrétaire d'État, je prie Votre Sainteté de croire que rien ne sauroit diminuer ma vénération pour sa personne et mon dévouement pour le Saint Siège, et j'espère que Sa Sainteté, me conti-

nuant sa bienveillance, voudra bien m'accorder sa bénédiction apostolique. »

Le Saint Père répondit le même jour à l'empereur et au cardinal Fesch. Il accuse réception de la lettre de Napoléon, du 13 février, et il dit qu'il lui est impossible d'exprimer suffisamment quelle sensation a produite en lui la lecture du contenu :

« Cette lettre roule sur tant et de si graves sujets, elle contient des principes, des demandes, et des plaintes d'une telle amertume, et à la fin elle se rapporte tellement à ce que Votre Majesté nous a fait dire par son ministre, que nous nous rendrions devant Dieu, devant le monde catholique et l'âge futur, coupable de la plus lâche foiblesse, si nous ne dévoilions nos sentimens de la manière la plus ouverte et la plus libre, et si nous négligions de donner aux demandes que l'on nous fait, aux principes qu'on met en avant, aux plaintes qu'on profère, les réponses qui nous sont dictées par le sentiment exact de la justice, de la vérité et de l'innocence.

» Nous devons à Dieu, à l'Église, à nous-même, à l'attachement paternel que nous professons pour vous, à la gloire même de Votre Majesté, qui nous est à cœur autant qu'à elle, un *parler* libre et franc, tel qu'il convient à la candeur de notre caractère, et aux devoirs de notre ministère ici bas.

» Nous le devons d'autant plus qu'une forte nécessité nous excite à remplir les devoirs les plus essentiels : nous ne voyons que trop par la secousse qui nous a frappé, que les sentimens manifestés par Votre Majesté menacent la dignité du Saint Siège, et les droits les plus inaltérables et les plus respectés de sa libre souveraineté.

» Nous avons eu et nous aurons toujours pour Votre

Majesté impériale et royale, les égards les plus étendus que peuvent suggérer l'estime, la bienveillance et l'amitié ; mais nous ne pouvons ni nous prêter à ces concessions auxquelles répugnent les obligations *indéclinables* de notre double *représentance*, ni dissimuler ces vérités dont nous sommes convaincu par l'intime témoignage de notre conscience, ni céder à ce qui s'oppose à la garde de ce dépôt du patrimoine de l'Église romaine qui nous a été transmis à travers une si longue série de siècles par nos prédécesseurs, et que nous avons promis en face du Tout-Puissant, au pied des autels, et par les sermens les plus sacrés, de transmettre intact à ceux qui nous succéderont.

» Nous commençons par ce que Votre Majesté demande de nous : elle veut que nous chassions de nos Etats tous les Russes, Anglais et Suédois, et tout agent du roi de Sardaigne, et que nous fermions nos ports aux bâtimens des trois nations susdites ; elle veut que nous abandonnions notre état pacifique, et que nous entrions avec ces puissances dans un état ouvert de guerre et d'hostilité. Que Votre Majesté nous permette de lui répondre avec une netteté précise, que non pas à cause de nos intérêts temporels, mais à cause des devoirs essentiels inséparables de notre caractère, nous nous trouvons dans l'impossibilité d'adhérer à cette demande : veuillez bien la considérer sous tous les rapports qui nous regardent, et jugez vous-même s'il est de votre religion, de votre grandeur, de votre humanité, de nous contraindre à des pas de cette nature.

» Nous vicaire de ce Verbe éternel, « qui n'est pas le « Dieu de la dissension, mais le Dieu de la concorde, qui « est venu au monde pour en chasser les inimitiés, et pour « évangéliser la paix tant à ceux qui sont éloignés qu'à « ceux qui sont voisins, (voilà les expressions de l'apôtre), » en quelle manière pouvons-nous dévier de l'enseignement de notre divin instituteur ? Comment contredire la mission à laquelle nous avons été destiné ?

» Ce n'est pas notre volonté, c'est celle de Dieu dont nous occupons la place sur la terre, qui nous prescrit le devoir de la paix envers tous, *sans distinction de catholiques et d'hérétiques, de voisins ou d'éloignés, de ceux dont nous attendons le bien, de ceux dont nous attendons le mal.* Il ne nous est pas permis de trahir l'office commis par le Tout-Puissant, et nous le trahirions, si pour les motifs déduits par Votre Majesté, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de puissances hérétiques qui ne peuvent nous faire que du mal (c'est ainsi que parle Votre Majesté), nous accédions à des demandes qui nous porteroient à prendre part contre elles dans la guerre.

» Si nous ne devons pas, comme dit Votre Majesté, entrer dans le *dédale de la politique* dont nous nous sommes tenu, et dont nous nous tiendrons toujours éloigné, nous devons d'autant plus nous abstenir de prendre part dans les mesures d'une guerre qui a des objets politiques. d'une guerre dans laquelle on n'attaque pas la religion, d'une guerre dans laquelle se trouve d'ailleurs mêlée une puissance catholique.

« La nécessité seule de repousser une agression hostile ou de défendre la religion mise en péril, a pu donner à nos prédécesseurs un juste motif de sortir de leur état pacifique. Si quelqu'un d'eux, *par faiblesse humaine*, s'est écarté de ces maximes, sa conduite, nous le dirons franchement, ne pourroit jamais servir d'exemple à la nôtre.

» Ce pacifique maintien que nous devons garder à cause du caractère sacré dont Dieu nous a investi, nous le devons également garder, dans les intérêts de la religion qu'il nous a confiés, dans les intérêts du troupeau qu'il a remis à notre ministère pastoral. Chasser les sujets des puissances en guerre avec Votre Majesté, leur fermer les ports, seroit le même que s'attirer la sûre conséquence de la rupture de toute communication entre nous et les catholiques qui vivent dans leurs domaines.

» Pouvons-nous laisser dans l'abandon tant d'âmes de fidèles, tandis que l'Évangile nous défend de négliger la recherche même d'une seule? Pouvons-nous être indifférent aux maux infinis que le catholicisme souffriroit dans ces pays, s'il y restoit privé de toute communication avec le centre de l'unité qui est le fondement et la base de la religion catholique? Si une irrésistible force des événemens humains nous privoit de cette libre communication, nous gémirions profondément sur une telle calamité; mais nous ne souffririons pas le continuel remords d'en être nous-même la cause. Au contraire, si nous intimions aux sujets de ces souverains de sortir de nos États, de ne pas s'approcher de nos ports, ne seroit-ce pas une infortune irréparable, et par un fait qui seroit absolument nôtre, que toute communication resteroit interrompue entre nous et les catholiques qui vivent dans ces contrées? Comment pourrions-nous résister à la voix intérieure de notre conscience, qui nous reprocheroit continuellement les funestes conséquences de ce fait? Comment pourrions-nous cacher à nous-même notre faute?

» Les catholiques qui existent dans ces domaines ne sont pas en petit nombre; il y en a des millions dans l'empire russe; il y en a *des millions et des millions* dans les pays soumis au royaume d'Angleterre; ils jouissent du libre exercice de leur culte, ils sont protégés. Nous ne pouvons prévoir ce qui arriveroit si les souverains de ces États se voyoient provoqués par nous et par un acte d'hostilité si décidé, tel que seroit l'expulsion de leurs sujets et la fermeture de nos ports. Le ressentiment contre nous seroit d'autant plus fort qu'il seroit en apparence plus juste, puisque nous n'aurions reçu d'eux aucune injure.

» Si cette indignation ne se ruoit pas contre les personnes des catholiques, nous pourrions craindre à bon droit qu'on ne ruinât l'exercice de la religion catholique, permis avec tant de liberté dans ces domaines.

» Quand cela n'arriveroit pas, il arriveroit certainement que l'on prononceroit l'interdiction de toute communication directe et indirecte entre les catholiques et nous, l'empêchement des missions, l'interruption de toutes les affaires spirituelles, et cela seroit un mal incalculable pour la religion et le catholicisme, mal dont nous devrions nous accuser nous-même, et dont il faudroit rendre le compte le plus sévère devant le tribunal de Dieu.... Que Votre Majesté porte son attention sur la conduite que nous avons constamment tenue envers sa personne, elle se souviendra que partout où il s'est agi de choses qui ne s'opposoient pas à nos devoirs, et qui la pouvoient intéresser, aucun égard ne nous a retenu, que nous avons cherché constamment à satisfaire ses désirs. Ces faits n'ont pas besoin d'énumération, ils sont récents, connus de toute l'Europe : ils ont produit l'opinion universelle que nous éprouvons pour vous un sentiment décidé de préférence partielle.... Nous terminerons ici les réponses aux premières demandes faites par Votre Majesté, avec la confiance qu'après des réflexions d'un si grand poids, elle abandonnera ces demandes, et qu'elle nous délivrera de la désolation dans laquelle elles nous ont plongé. Mais les principes sur lesquels Votre Majesté les a appuyées ne nous permettent pas de nous taire. Loin de tout désir de domination et de tout intérêt personnel, ce n'est pas notre cause que nous défendons, c'est celle de l'Église romaine et du siège sur lequel nous sommes placé. Avant de monter sur le trône, nous avons juré de soutenir ces droits et de les défendre jusqu'à l'effusion de notre sang.

» Sire, levons le voile ! Vous dites que vous ne toucherez pas l'indépendance de l'Église, vous dites que nous sommes le Souverain de Rome ; vous dites dans le même moment que *toute l'Italie sera soumise sous votre loi*. Vous nous faites annoncer que si nous faisons ce que vous voulez, vous ne changerez pas les apparences : mais si vous

entendez que Rome, comme faisant partie de l'Italie, soit sous votre loi, si vous ne voulez que conserver les apparences, le domaine temporel de l'Eglise sera réduit à une condition absolument *lige* et *servile*, la souveraineté et l'indépendance du Saint Siège seront détruites. Et pouvons-nous nous taire? pouvons-nous, par un silence qui nous rendroit coupable de prévarication dans notre office devant Dieu, et nous accableroit d'opprobre devant toute la postérité, dissimuler l'annonce de mesures de cette nature?

» Votre Majesté établit en principe qu'elle est *l'Empereur de Rome*. Nous répondons avec la franchise apostolique, que le Souverain Pontife qui est tel, depuis un si grand nombre de siècles, qu'aucun prince régna ne compte une ancienneté semblable à la sienne, le Pontife, devenu encore souverain de Rome, ne reconnoît et n'a jamais reconnu dans ses États une puissance supérieure à la sienne; qu'aucun empereur n'a aucun droit sur Rome. Vous êtes immensément grand : mais vous avez été élu, sacré, couronné, reconnu Empereur des Français et non de Rome. Il n'existe pas d'Empereur de Rome; il n'en peut pas exister si on ne dépouille le Souverain Pontife du domaine absolu et de l'empire qu'il exerce seul à Rome. Il existe bien un Empereur des Romains; mais ce titre est reconnu par toute l'Europe et par Votre Majesté elle-même, dans l'Empereur d'Allemagne. Ce titre ne peut appartenir en même temps à deux souverains, il n'est qu'un titre de dignité et d'honneur, lequel ne diminue en rien l'indépendance réelle et apparente du Saint Siège. Finalement cette dignité impériale n'a et n'a jamais eue aucun rapport avec la qualité et l'extension du *haut domaine* et du *domaine utile*; et toujours, depuis son origine, elle a été précédée par une élection.

» Votre Majesté dit que nos relations avec elle sont les mêmes que celles de nos prédécesseurs avec Charlemagne.

Charlemagne a trouvé Rome dans les mains des Papes ; il a reconnu, il a confirmé sans réserve leurs *domaines*, il les a augmentés avec de nouvelles donations, il n'a prétendu aucun droit de *domaine* ni de supériorité sur les Pontifes considérés comme souverains temporels, il n'a prétendu d'eux ni dépendance ni *sujétion* (*sudditanza*).

Il a reconnu de la volonté et de la nomination desdits Pontifes ses rapports avec eux, en recevant la simple qualité d'*Avvocato* et de défenseur de l'Église romaine, soit lorsqu'il accepta d'eux le titre de *Patrice* (titre dont après la mort d'Adrien I^{er}, il sollicita la confirmation par une ambassade spéciale envoyée à son successeur Léon III), soit lorsque par des actes spéciaux, il obtint l'*adoration* de ces deux Pontifes ; soit enfin lorsque se trouvant à Rome pendant les fêtes de la Nativité de Notre-Seigneur, il reçut dans le temple de *Saint-Pierre* la dignité impériale, don qui fut un acte imprévu et spontané dudit Pontife Léon III.

» Mais enfin dix siècles postérieurs au temps de Charlemagne ont rendu inutile toute autre investigation plus éloignée. La possession pacifique de mille ans est le titre le plus *lumineux* qui puisse exister entre souverains ; cette possession a démontré que quelles qu'aient été dans ces temps obscurs et dans ces circonstances *tempétueuses*, les *intelligences* entre Charlemagne et les Pontifes, le Saint-Siège n'a connu ensuite dans ses *domaines* temporels d'autres rapports avec les successeurs de Charlemagne, que ceux qui existent entre tout souverain absolu et indépendant, et les autres souverains.

» Une extension quelconque de *domaines*, même légitimement acquise par un souverain, ne lui donne aucun droit d'altérer dans sa moindre partie une possession de cette nature dont a joui pacifiquement un autre souverain. Les principes du droit naturel appliqués aux intérêts des nations établissent la base de tous les rapports sociaux sur

cette maxime, que grandes ou petites, les souverainetés conservent toujours entre elles le même état d'indépendance : abandonner cette maxime, ce seroit mettre la force à la place de la raison.

» Votre Majesté, dans sa rectitude, ne peut être que ferme dans ces principes. La conséquence de ces principes est évidente. L'étendue des États acquis par Votre Majesté ne peut lui donner aucun nouveau droit sur nos *domaines* temporels. Vos acquisitions trouvent le Saint Siège en possession d'une souveraineté absolue et indépendante, possession continuée pendant tant de siècles, et reconnue par tous, et elles doivent le laisser dans cette même possession; Votre Majesté a trop de lumières pour ne pas avouer que la certitude de ces vérités est incontestable, n'admet aucune exception : ou il n'y a plus de droit de souveraineté indépendante, ou le droit de la souveraineté pontificale indépendante ne peut être altéré en aucune partie.

» Nous ne pouvons admettre la proposition suivante : que nous devons avoir pour Votre Majesté dans le temporel, les mêmes égards qu'elle a pour nous dans le spirituel. Cette proposition a une extension qui détruit et altère les notions de nos deux puissances... Un souverain catholique n'est tel que parce qu'il professe reconnoître les *définitions* du chef visible de l'Eglise, et le regarde comme le *maître de la vérité* et le seul vicaire de Dieu sur la terre : il n'y a donc pas d'identité ni d'égalité entre les relations spirituelles d'un souverain catholique avec le suprême *hyérarque*, et les relations temporelles d'un souverain avec un autre souverain... Vous dites encore que vos ennemis doivent être les nôtres ; cela répugne au caractère de notre divine mission qui ne connoît pas d'inimitiés, même avec *ceux qui se sont éloignés du centre de notre union*. Ainsi donc toutes les fois que Votre Majesté seroit en guerre avec une puissance catholique, nous devrions nous trouver en guerre avec cette puissance ?

» Charlemagne et tous les princes *Avvocati* de l'Église ont fait profession de la défendre de la guerre, et non de l'entraîner à la guerre..... Cette proposition tend à faire du souverain pontifical un feudataire, un *vassal-lige* de l'empire français. »

Ici le Saint Père réfute les accusations portées contre les lenteurs des décisions romaines; les matières ecclésiastiques ne peuvent être examinées qu'avec la maturité du conseil; et on n'y peut pas apporter cette célérité applicable aux intérêts temporels. On dit que l'on laisse périr les âmes pour des intérêts mondains et de vaines prérogatives de la tiare. Le Saint Père reçoit des mains du Très-Haut l'humiliante *acerbité* de ce reproche, mais Dieu et le monde savent si des intérêts mondains et de vaines prérogatives ont guidé ses actions.

Les embarras de la religion en Allemagne ont une toute autre cause que celle que l'on suppose. Les changemens ordonnés par le recès de Ratisbonne en sont l'unique cause. Des renversemens extraordinaires présentent d'immenses difficultés; la guerre est venue les aggraver. Quant au retard des bulles pour les évêques de France, il est inévitable à cause des informations qu'il importe de recueillir.

Le Saint Père répond à l'affaire relative au mariage de Jérôme. Sa Sainteté invoque la loi divine de laquelle dérive l'indissolubilité du mariage, même entre catholiques et hérétiques,

loi qu'elle doit exécuter. Quant au concordat d'Italie, le Pape fait les mêmes réponses qu'il a déjà envoyées ; il ne peut reconnoître les articles qu'on y a ajoutés, parce qu'ils sont en opposition avec la discipline de l'Église.

« Voilà les sentimens candides que la voix de notre conscience nous a dictés... Si nous étions assez malheureux pour que le cœur de Votre Majesté ne fût pas ému par nos paroles, nous souffririons avec une résignation évangélique tous les désastres, nous nous soumettrions à toutes les douleurs, en les recevant de la main du Seigneur. Oui, la vérité triomphera toujours sur nos lèvres ; la constance à maintenir intacts les droits de notre Siège régnera dans notre cœur ; nous affronterons toutes les adversités de cette vie, plutôt que de nous rendre indigne de notre ministère : et vous, vous ne vous éloignerez pas de cet esprit de sagesse et de prévoyance qui vous distingue ; il vous a fait connoître que la prospérité des gouvernemens et la tranquillité des peuples sont inséparablement attachées au bien de la religion... Vous n'oublierez pas enfin que nous nous trouvons à Rome exposé à tant de tribulations, et qu'il y a à peine une année que nous sommes parti de Paris.

» Nous finissons en vous accordant de tout cœur la paternelle bénédiction apostolique

» Donné à Rome près Sainte-Marie-Majeure, le 21 mars de l'an 1806, de notre pontificat le septième.

» *P. S.* Nous avons pris le parti de ne communiquer notre réponse à personne, pas même au cardinal légat, ni au cardinal Fesch, pour qu'elle ne soit connue de qui que ce soit. Elle peut ainsi rester entre Votre Majesté et nous : nous voulons de notre côté éloigner, autant que possible, la publicité de contestations si douloureuses pour notre cœur, et si funestes au Saint Siège...

» PIUS PP. VII. »

Nous avons dit que le Pape écrivit le même jour, 21 mars, à M. le cardinal Fech. Il lui déclare que tout souverain est maître de traiter une affaire d'importance avec un autre souverain, sans employer les voies diplomatiques ordinaires. Il veut ici correspondre avec l'empereur directement, d'autant plus que l'empereur s'est adressé le premier au Pape pour ces affaires. On voit aussi dans cette lettre du Pontife à Son Éminence, qu'il paroît la plaindre d'avoir à exécuter des injonctions si violentes.

Cependant à Paris, on accusoit le cardinal Fesch de ne pas apporter assez de force dans sa conduite : on l'accusoit d'user de trop d'égards, et de ménagemens. Il étoit impossible de ne pas prévoir des scènes funestes : le courage de Pie VII demouroit inébranlable.



CHAPITRE XIII.

JOSEPH BONAPARTE ROI DE NAPLES. LE CARDINAL FESCH RAPPELÉ POUR EXERCER SES FONCTIONS DE GRAND AUMONIER. M. ALQUIER AMBASSADEUR A ROME. SA PREMIÈRE CORRESPONDANCE AVEC M. DE TALLEYRAND.

LE frère de l'empereur, Joseph Bonaparte, étoit entré avec une armée à Naples, où il avoit été déclaré roi ; tout à coup il sortit de cette ville des bruits alarmans. Le Saint Siège devoit être transféré à Avignon ou à Paris ; l'État pontifical, partagé entre le royaume d'Italie et Naples ; l'Ordre de Malte, sécularisé ; le code français, publié à Rome ; *le mariage des prêtres, autorisé*. Ces rumeurs sourdes accabloient de douleur l'infortuné Pontife. Le cardinal Fesch écrivoit en France qu'il employoit tout son crédit à les démentir, et de bonne foi il détestoit les auteurs de ces insultes. Mais à Paris, l'empereur, tourmenté de la pensée de s'élancer encore par delà Charlemagne, disoit à M. de Fontanes : « Moi, je ne suis pas né à temps, monsieur de » Fontanes ; voyez Alexandre, il a pu se dire le » fils de Jupiter, sans être contredit. Moi, je » trouve dans mon siècle un prêtre plus puissant

» que moi : car il règne sur les esprits, et je ne
» règne que sur la matière. » C'étoit bien le
même homme qui s'étoit écrié : « *Les prêtres*
» *gardent l'ame, et me jettent le cadavre.* »
Avons-nous eu tort de dire que pour les affaires
de religion, il y avoit deux hommes en Napo-
léon, le sage et l'orgueilleux ? Ici l'orgueilleux
sort de toute mesure. Que les scènes de guerre,
après l'avoir fait proclamer Charlemagne, l'aient
entraîné jusqu'à se croire le conquérant Alexan-
dre, on le conçoit ; on le concevra encore da-
vantage après Tilsitt : mais qu'il envie les ado-
rations que la présomption d'Alexandre exigea
dans un accès de démence, adorations que
plusieurs observateurs ne regardent d'ailleurs
que comme un calcul politique, utile et facile
chez des peuples barbares ; que le soldat du
XVIII^e siècle, à propos de victoires qui appar-
tiennent bien quelque peu à l'admirable nation
qu'il avoit dans sa main, pense à lutter contre
l'établissement antique du catholicisme, et
qu'entouré de tant de parens qui ne pouvoient
jamais nous être donnés pour des êtres surna-
turels, il vienne regretter, dans notre état de
civilisation, dans ce siècle de moqueries, à cette
époque de doute, le rang ineffable de la divi-
nité, il faut le plaindre, il faut d'avance pleurer
les malheurs qui vont frapper le prêtre plus puis-
sant que lui. Ce n'est pas assez d'avoir confié
tout bas de pareilles ambitions à un conseiller

sûr ; elles vont devenir tout haut dans l'Europe la règle politique d'une conduite obstinée à l'égard du Pape.

Pie VII recommande en vain le secret. Des menaces qui attaquent le Saint Siége ne peuvent pas être long-temps cachées. Une satire romaine explique la situation en termes moitié familiers, moitié religieux ; en voici le sens : « Canons de » ci, canons de là : foudres à l'Orient, foudres » au couchant : Napoléon et le Pontife se sont » comme dit chacun leur dernier mot. Dieu » donne la victoire à ses enfans, quelquefois » tard, mais il la leur donne toujours. »

Il fut décidé à Paris dans le conseil que M. le cardinal Fesch seroit remplacé par M. Alquier, qui désiroit tant l'ambassade à Rome depuis 1804. L'empereur écrivit au Pape :

TRÈS-SAINT PÈRE ,

« Le bien de notre service et l'intérêt des Églises de nos États exigeant que le cardinal Fesch, notre ministre plénipotentiaire près le Saint Siége, réside quelque temps en France, pour y exercer les fonctions importantes de grand aumônier de notre empire, nous avons jugé convenable de ne laisser aucune interruption dans l'exercice de la mission que nous lui avons confiée près de Votre Sainteté ; nous avons fait choix en conséquence de M. Alquier que nous nommons notre ambassadeur près Votre Sainteté : les preuves qu'il nous a constamment données de ses talens et de son zèle dans les différentes missions dont nous l'avons déjà chargé, nous répondent qu'il s'acquittera avec la même distinction du nouvel emploi auquel nous l'avons

destiné. Nous ne doutons pas qu'il ne justifie notre confiance, en cherchant toutes les occasions de rendre sa personne agréable à Votre Sainteté. Nous la supplions de l'accueillir avec bonté, et d'ajouter une foi entière à tout ce qu'il traitera en notre nom, et particulièrement lorsqu'il assurera Votre Sainteté de notre tendre amitié, et de notre respect filial pour le Saint Siège.

« Sur ce, nous prions Dieu, très-saint Père, qu'il vous conserve long-temps au régime et gouvernement de notre mère sainte Église.

» A Saint-Cloud, le 18 avril 1806, de notre règne le deuxième.

» Votre dévot fils,

» L'empereur des Français, roi d'Italie,

» NAPOLEON. »

Le cardinal Fesch, au moment où il alloit partir, eut ordre de notifier au cardinal Consalvi l'avénement du prince Joseph au trône de Naples. Le cardinal Consalvi répondit qu'il convenoit, avant de procéder à une reconnoissance quelconque, de rappeler les rapports existans entre la couronne de Naples et le Saint Siège depuis plusieurs siècles, rapports constamment observés jusqu'ici, même dans le cas de conquête.

Le 17 mai, M. Alquier est présenté au Pape par le cardinal Fesch, et il rend compte de cette audience à M. de Talleyrand.

« Nous étions à peine entrés chez le Pape, que M. le cardinal Fesch prit la parole et dit : « Je pars pour Paris, et je prie Votre Sainteté de me donner ses commissions. » —

« Nous n'en avons pas à vous donner, reprit le Pape : nous » vous chargeons seulement de dire à l'empereur que » quoiqu'il nous maltraite beaucoup, nous lui sommes » fort attaché, ainsi qu'à la nation française. Répétez-lui » que nous ne voulons entrer dans aucune considération ; » que nous voulons être indépendant, parce que nous » sommes souverain ; que, s'il nous fait violence, nous » protesterons à la face de l'Europe, et que nous ferons » usage des moyens temporels et spirituels que Dieu a mis » entre nos mains. » — Votre Sainteté, reprit M. le cardinal, devrait se rappeler qu'elle n'a pas le droit de faire usage de l'autorité spirituelle dans les affaires présentes de la France avec Rome. » Le Pape demanda, d'un ton très-élevé à M. le cardinal, où il prenoit cette opinion. Ce fut alors que je crus devoir me retirer, pour ne pas être plus long-temps témoin d'un entretien qui commençoit sur un ton aussi vif, et dans lequel M. le cardinal n'eût pas manqué de m'interpeller, ce qui m'auroit mis hors de toute mesure pour conférer avec le souverain Pontife, et pour essayer sur son esprit quelques voies de conciliation.

» Je passai chez le cardinal Consalvi, à qui je témoignai combien j'étois surpris et affligé des paroles peu mesurées que j'avois entendu dire au Pape ; je le pressai de faire usage de son influence pour éclairer le souverain Pontife sur le résultat que pourroient avoir les dispositions que ses discours annonçoient. Je lui fis sentir que personne n'étoit plus propre que lui à rétablir les rapports qui devoient subsister entre la France et Rome, et qu'il étoit en quelque sorte garant à l'empereur et à l'Europe, des résolutions que prendroit son souverain dans les circonstances actuelles. Le cardinal me répondit qu'il pensoit entièrement comme le Pape, que cette opinion étoit celle de tous les membres du sacré collège, et qu'il lui étoit impossible de varier dans une affaire où les mesures temporelles qu'on exigeoit, tenoient par des liens étroits

et des principes incontestables au devoir et à l'autorité du chef de l'Église.

« Il résulte des observations que j'ai pu faire en écoutant le Pape et le secrétaire d'État, qu'on est fortement résolu à repousser la proposition de l'empereur, et qu'à l'opiniâtreté sur ce qu'ils appellent ici *la doctrine*, il se mêle une irritation profonde et une animosité personnelle fort étrangères sans doute à la personne de Sa Majesté, mais dont la source et l'objet me sont également inconnus.

» Je dois ajouter que le cardinal Consalvi me fit beaucoup valoir le zèle que la cour de Rome a mis à fournir aux dépenses occasionnées par le passage de nos troupes, dépenses qui s'élèvent déjà, m'a-t-il dit, à un million quatre cent mille piastres, et qui s'accroissent chaque jour de quatre à cinq mille pour l'entretien de la garnison d'Ancône, le traitement des soldats malades, et l'étape de ceux qui passent. Je répondis que je croyois être sûr que la France avoit fait rembourser les avances faites pour ces troupes, ou qu'on avoit du moins donné des à-comptes. Le secrétaire d'État me protesta qu'on n'avoit absolument rien donné, et je ne peux pas dissimuler que cette assertion m'a été garantie par M. le cardinal Fesch.

» En rendant compte de la conversation du Pape et du ministre de France, j'ai parlé du refus de Sa Sainteté d'accéder à une confédération. Je prie Votre Excellence de vouloir bien se rappeler que, dans la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire, et dans les trois notes adressées au cardinal légat, le mot de confédération n'est pas prononcé, qu'il n'y a même rien qui puisse ramener à cette idée; que, s'il y a des négociations ouvertes sur ce point, il m'est impossible de les suivre sans y être autorisé, et que cette impossibilité est d'autant plus constante, que M. le cardinal Fesch ne croit pouvoir me communiquer ni ses instructions à cet égard, ni la correspondance à la-

quelle elles ont donné lieu. Je me trouve donc sans direction et même sans aucuns renseignemens sur un objet politique que M. le cardinal a traité pendant plusieurs mois. J'attendrai, pour commencer mes fonctions, le départ de M. le cardinal Fesch, qui aura lieu sous très-peu de jours.

»Je prie Votre Excellence, Monseigneur, d'agréer l'hommage de mon profond respect.

» ALQUIER »

La reconnoissance du titre de roi de Naples dans la personne du roi Joseph éprouvoit des difficultés. Le ministre des relations extérieures annonça au cardinal Caprara qu'on ne pouvoit voir dans les démarches des anciens souverains que *l'opinion isolée de quelques rois* qui n'ont pas obligé ni leurs successeurs, ni leurs Etats. (Parmi ces quelques rois se trouvoit un Charles-Quint, que la France avoit bien connu.)

L'empereur en montant sur le trône n'a jamais prétendu hériter uniquement des droits de la troisième dynastie, dont la souveraineté ne s'étendoit pas à la moitié des domaines aujourd'hui soumis à l'empire : il a prétendu hériter des droits des empereurs français, et la cour de Rome ne prétendra pas que Charlemagne ait reçu d'elle l'investiture de son royaume. Si la reconnoissance de Naples n'a pas lieu, l'empereur ne reconnoîtra plus la puissance temporelle du Pape. Du reste, Sa Majesté aura dans tous les temps pour le chef de l'Eglise la consi-

dération et les égards qu'ont eus Charlemagne, Louis IX, et les autres princes les plus chrétiens, sans cependant le laisser toucher en rien au temporel et aux droits de la couronne impériale.

En même temps on écrivoit à M. Alquier :

« Les relations du Saint Siège avec Sa Majesté doivent être celles qu'il a eues avec les empereurs français qui fondèrent autrefois l'empire d'Occident. Sa Majesté doit aux intérêts de ses peuples et à sa propre dignité de soutenir les droits de sa couronne impériale, et aucun des empereurs de qui elle tient ces droits, n'eut plus qu'elle la puissance et la volonté de les défendre. Sa Majesté n'attribue pas à Sa Sainteté toutes les imprudentes déterminations dont elle a si vivement à se plaindre; mais elle voit avec peine tous les conseils du Saint Siège présidés par un homme dont les vues particulières se lient tellement avec celles de l'Angleterre, qu'il seroit impossible de ne pas les attribuer à la même cause. M. le cardinal Consalvi peut se croire à Rome sans responsabilité à l'égard du gouvernement qu'il conduit; mais Sa Majesté; par intérêt même pour la cour de Rome, peut le rendre responsable des dangers où il l'entraîne. »

M. Alquier avoit aussi l'ordre de recommander M. de Clermont-Tonnerre, ancien évêque de Châlons : le Pape répondit : « Nous ignorons » si nous sommes parent des Clermont de France; » nous tiendrions à honneur d'appartenir à une » si illustre famille, qu'ici l'on dit avoir été al- » liée même aux rois très-chrétiens : mais nous » avons promis de laisser éloignés de Rome, nos » parens de Césène; nous ne pourrions dans aucun » cas, appeler à Rome des parens étrangers. »

CHAPITRE XIV.

SUITE DE LA CORRESPONDANCE DE M. ALQUIER. LES PRINCIPAUTÉS DE BÉNÉVENT ET DE PONTE-CORVO DONNÉES A M. DE TALLEYRAND , ET AU MARÉCHAL BERNADOTTE. LE CARDINAL CONSALVI EST REMPLACÉ PAR LE CARDINAL CASANI. FRANÇOIS II RENONCE AU TITRE D'EMPEREUR D'ALLEMAGNE , INSTITUTION DE L'ORDRE DU MORE. PROCLAMATION AUX CALABRAIS.

M. Alquier continue d'informer M. de Talleyrand de tout ce qui concerne les affaires de France, et il se plaint de ce que plusieurs des inculpations adressées au cardinal Caprara pour accuser le gouvernement pontifical, paroissent dénuées de fondement.

« Il est de fait que l'avis du secrétaire d'Etat est à peu près sans influence dans toutes les affaires qui ont une affinité religieuse, et que, dans ce cas, la confiance du Saint Père appelle d'autres conseils, et notamment ceux des cardinaux Antonelli et di Pietro. J'ai trouvé le cardinal Consalvi parfaitement raisonnable et conciliant sur tous les points où il n'y a pas de prétexte à des discussions théologiques, et toutes les fois qu'il a pu se décider seul et comme homme d'état, et d'après ses dispositions particulières. Mais ce dont il faut toujours se garder avec la cour de Rome, c'est de prendre dans les négociations les routes qui peuvent conduire à discuter les droits du sanctuaire; c'est peut-être parce qu'on s'est écarté de ce principe, que l'adhésion au pacte fédératif de l'empire français est de-

venue une chose impossible à obtenir. On a demandé que cet objet purement politique fût soumis à la délibération du sacré collège, et le refus des cardinaux s'est fondé sur cette maxime, que le chef de l'Église, le père commun des fidèles, ne doit pas contracter des engagemens qui affoibliroient l'autorité du Saint Siège dans une partie de l'Europe, et mettroient en péril la foi des habitans de ces contrées..... J'oserai représenter qu'il est à désirer que Sa Majesté l'empereur et roi veuille bien dans ce moment ne prendre aucune mesure de rigueur contre la cour de Rome. Il convient, je crois, de ne pas effrayer les esprits déjà vivement affectés, et de terminer avec tranquillité l'affaire de l'investiture, qui ne prendra que fort peu de jours.»

M. Alquier adressoit une demande vaine. La nouvelle cour de Naples avoit sollicité à Paris une autorisation pour s'emparer de Bénévent et de Ponte-Corvo. L'empereur croisa les bras, réfléchit un instant (du moins c'est ce qu'on écrivit à Rome), et il ordonna que la principauté de Bénévent seroit donnée en propriété à son grand chambellan, ministre des relations extérieures, et que la principauté de Ponte-Corvo seroit donnée au général Bernadotte dont il vouloit, selon les uns, récompenser les services, et suivant les autres, contrarier les inclinations républicaines. Quelques lettres annoncèrent aussi qu'il y eut à ce sujet diverses demandes faites à l'empereur. Des correspondans assurèrent encore que Napoléon avoit voulu ainsi éloigner de lui son ministre des relations extérieures,

mais en le compromettant avec Rome. La vérité n'est pas encore bien connue aujourd'hui. Quoiqu'il en soit, M. Alquier trouva tout à coup des obstacles invincibles pour la négociation de la reconnaissance de Naples. Le Pape lui dit :

« Monsieur l'ambassadeur, nous avons fait jus-
» qu'ici tout ce qu'a voulu l'empereur, et Sa
» Majesté n'a pas cru devoir observer les pro-
» messes qu'elle nous a données; si nous céditions
» aujourd'hui à ce qu'on demande en son nom,
» nous n'échapperions pas au danger dont nous
» sommes menacé. Nous voyons dans des lettres
» particulières de Sa Majesté, et dans plusieurs
» pièces officielles, qu'on ne nous regardera plus
» comme souverain, si nous n'accédons au sys-
» tème fédératif, et si nous ne consentons pas à
» être compris dans l'enclave de l'empire. On
» inculpe à tort le cardinal Consalvi : il paroît
» qu'on croit à Paris que nous avons la foiblesse
» de nous laisser diriger par sa volonté, et que
» nous ne sommes qu'un vrai *fantoccino*. Nous
» lui donnerons un successeur, et notre opinion
» ne variera pas. Tous les points importans de
» nos Etats sont successivement occupés par les
» troupes de l'empereur, que nous ne pouvons
» plus faire subsister même en mettant de nou-
» veaux impôts. Nous vous prévenons que si on
» veut s'emparer de Rome, nous refuserons
» l'entrée du château Saint-Ange. Nous ne
» ferons aucune résistance, mais vos soldats de-

» vront briser les portes à coup de canon. L'Eu-
» rope verra comme on nous traite; et nous
» aurons du moins prouvé que nous avons agi
» conformément à notre honneur et à notre
» conscience. Si on nous ôte la vie, la tombe
» nous honorera, et nous serons justifié aux yeux
» de Dieu et dans la mémoire des hommes. »

M. Alquier ajoute : « Cette réponse a été faite du ton le plus ferme et avec un mélange de résignation religieuse et d'une vanité profondément blessée. Je crois pouvoir assurer que l'opiniâtreté du Pape est désormais invincible. »

Quand le Pape avoit parlé ainsi à M. Alquier, il connoissoit probablement les déterminations relatives à Bénévent et à Ponte-Corvo. Une notification fut d'ailleurs faite au cardinal Consalvi. Il a été question assez souvent de ces principautés dans cette histoire; on pourra donc désirer d'apprendre comment cette volonté impériale fut signifiée au gouvernement pontifical le 16 juin.

MONSEIGNEUR ,

« Sa Majesté l'empereur des Français, roi d'Italie, vient d'accorder à Son Excellence M. de Talleyrand, son grand chambellan et son ministre des relations extérieures, le titre de prince et duc de Bénévent. La même détermination a été prise en faveur de Son Excellence M. le maréchal de l'empire Bernadotte, à qui Sa Majesté a conféré le titre de prince et duc de Ponte-Corvo.

« Sa Majesté avoit souvent remarqué que ces deux pays

enclavés dans le royaume de Naples, étoient un sujet habituel de difficultés entre cette cour et le Saint Siège : Naples s'en étoit emparée dans plusieurs guerres. D'anciennes causes de mésintelligence pouvoient se reproduire, et Sa Majesté occupée de pacifier l'Italie n'a pas voulu les laisser subsister. Rome et Naples sont les Etats auxquels elle prend le plus d'intérêt, ceux entre lesquels elle désire le plus de voir s'établir la bonne intelligence et l'amitié, que le voisinage de leurs possessions leur rend habituellement nécessaires. La cour de Rome retiroit si peu d'avantages de ces possessions séparées, l'éloignement y rendoit son administration si foible, et les revenus y étoient d'ailleurs si peu considérables; que le léger sacrifice qu'on lui demande sera aisément réparé par les dédommagemens que Sa Majesté se propose de lui offrir, et qui seront beaucoup plus à la convenance du Saint Siège. Il est impossible que le souverain Pontife, constamment animé du désir de la paix, ne trouve pas dans son cœur et dans sa haute sagesse les motifs qui doivent lui faire approuver les dispositions de prévoyance que Sa Majesté vient de prendre pour la tranquillité de l'Italie, et qu'elle-même n'a adoptées qu'avec une maturité de réflexion qui les rend irrévocables. Je ne crois pas avoir besoin en conséquence de faire observer à Votre Éminence que les déterminations que la cour de Rome prendra dans cette affaire influenceront nécessairement sur la nature et la valeur des dédommagemens que Sa Majesté sera disposée à accorder au Pape, conformément aux intentions qu'elle a exprimées dans son message au sénat. »

Au moment où le cardinal Consalvi apportoit cette note à Sa Sainteté, elle se décidoit à entretenir l'empereur de la peine qu'elle ressentoit en voyant qu'on la dépouilloit sans la prévenir. La lettre est remplie de douceur et de résigna-

tion. D'un autre côté, la réclamation officielle du cardinal Consalvi fut très-nette et très-décidée. Paris soutenoit d'ailleurs ses actes par des récriminations. M. Alquier eut ordre de représenter que Barberini (Barberi), assassin de Duphot (fiscal lors de l'émeute directoriale dont le général fut la victime), étoit admis dans la confiance du Pape. (Il remplissoit très-tranquillement l'emploi qui lui étoit confié.)

« Sa Majesté ne peut souffrir, disoit le ministre d'après une dictée de l'empereur, que la place de préfet de police à Rome soit conservée à un homme qui la déshonore, et qui s'expose à voir le premier détachement français qui passera à Rome, venger la mort de Duphot au lieu même où il a été tué. Le gouverneur de Rome qui est piémontais (monsignor Cavalchini), doit désirer que le préfet de police qui est sous ses ordres ne soit pas l'ennemi de son pays, et s'il le conserve dans son emploi, il doit (le gouverneur) n'être plus traité que comme *émigré*. »

Il y avoit là une application confuse du nom d'une magistrature de Paris à des noms d'autres emplois bien différens à Rome.

Le 17 juin, le cardinal Consalvi donna sa démission, et fut remplacé par le cardinal Casoni, ancien vice-légat d'Avignon, puis nonce en Espagne, et alors âgé de soixante-quatorze ans. Nous aurons de temps en temps occasion de reparler du cardinal Consalvi. Un tel homme ne peut jamais rester dans une longue obscurité.

Le nouveau gouvernement pontifical, vive-

ment blessé de l'inféodation de Bénévent et de Ponte-Corvo, n'adressoit plus d'instructions au cardinal légat, et vouloit régler toutes les affaires du Saint Siège à Rome même. Ce cardinal avoit eu autrefois auprès de lui monsignor Sala et monsignor Mazio, hommes de beaucoup de talent : ces fidèles sujets du Pape s'attachoient à faire exécuter avec régularité les ordres de Rome, et s'opposoient, quand ils le pouvoient, à ce que le cardinal outrepassât ses pleins pouvoirs déjà assez étendus.

À Paris, on n'avoit pas tardé à reconnoître surtout le dévouement inexorable de monsignor Sala, personnage à la fois doué de qualités aimables dans la société, et d'une habileté éprouvée dans les affaires graves. Monsignor Lazzarini et M. l'abbé de Rossi avoient remplacé ces prélats : le gouvernement français s'applaudissoit d'avoir éloigné deux austères contradicteurs ; mais il en étoit résulté que la confiance du Pape dans le légat avoit été altérée, quoiqu'il reçût encore parfois de bons conseils de ses nouveaux secrétaires.

L'avénement du roi de Hollande avoit été notifié à Rome : le cabinet du Saint Siège, tout entier à ses devoirs et aux exigences de son ministère pastoral, répondit qu'il espéroit que le roi Louis, professant la religion des catholiques, protégeroit leur culte dans ce royaume. En même temps, M. Alquier ayant donné communication de la nomination du cardinal Fesch à

la dignité de coadjuteur-successeur de l'électeur archichancelier, le Pape répondit qu'il lui seroit agréable de terminer promptement les négociations relatives à cette dernière affaire, puisqu'il s'agissoit d'un parent de l'empereur Napoléon ; mais que, comme ce parent recevoit une dignité allemande, il étoit à propos de solliciter le consentement de François II, empereur d'Allemagne.

Le cardinal Fesch ne voulant pas avoir de communication avec le cardinal Consalvi qu'il n'aimoit plus, avoit renversé les règles en adressant une lettre au Saint Père. M. Alquier ne montre pas plus d'égards pour le cardinal Casoni, nouveau ministre, et il écrit au Saint Père directement la lettre suivante :

TRÈS-SAINT PÈRE,

« Je remplis le plus honorable, le plus consolant de mes devoirs en portant à Votre Sainteté les vœux que forme l'empereur et roi mon auguste souverain, pour que les difficultés qui se sont élevées entre Sa Majesté et la cour de Rome soient enfin applanies. L'empereur regarde comme un des privilèges les plus précieux attachés à sa dignité, celui de protéger l'Église, dont personne ne respecte plus que lui l'heureuse et auguste influence. Mais Sa Majesté a vu avec peine que le Saint Siège, constamment opposé aux mesures d'une sage et salutaire condescendance, cherchoit à contrarier par d'inutiles refus, des intérêts sur lesquels l'empereur ne peut pas se refroidir et qu'il n'abandonnera jamais. Quelque désobligeante qu'ait été pour Sa Majesté l'affectation qu'on a mise à ne pas accéder à

ses demandes, l'empereur n'écoute que le désir dont il est animé de donner au chef de l'Eglise des témoignages de sa piété filiale, et une nouvelle preuve de son affection personnelle pour Votre Sainteté.

» Je suis expressément chargé, très-saint Père, d'assurer Votre Sainteté qu'elle conservera l'intégrité de ses Etats, si elle veut adopter les mesures que la position de son territoire et la sûreté de l'Italie rendent indispensables.

» Sa Majesté l'Empereur et Roi demande que Votre Sainteté déclare, par un traité ou par toute autre forme dont on conviendrait,

» 1° Que tous les ports de l'État pontifical seront fermés à l'Angleterre toutes les fois que celle-ci sera en guerre avec la France: 2° Que les forteresses de l'État romain seront occupées par des troupes françaises, toutes les fois qu'une armée de terre aura débarqué ou aura menacé de débarquer sur un des points de l'Italie. La reconnaissance de ces principes satisfera Sa Majesté et lui tiendra lieu de toute autre déclaration.

» Je viens, très-saint Père, d'énoncer les dernières propositions de Sa Majesté, celles sur lesquelles repose la garantie de la puissance temporelle du Saint Siège, et qui ne seroient pas vainement méconnues et rejetées. Les intentions de Sa Majesté ont évidemment pour objet d'assurer les communications entre la haute et basse Italie : et j'oserai le demander à Votre Sainteté, quel est le souverain qui, réunissant dans cette partie de l'Europe à d'aussi grands intérêts une force aussi imposante, borneroit l'exercice de sa puissance à n'exiger comme mesure de prévoyance, pour le cas de guerre, que des conditions aussi simples que celles que je viens d'établir ?

» Je prie Votre Sainteté de permettre que je dépose à ses pieds l'hommage de mon profond respect, et que je lui demande sa bénédiction apostolique. »

Le Pape répondit à M. Alquier dans des ter-

mes obligeans pour l'ambassadeur, mais absolument négatifs sur les demandes. A cette occasion, M. Alquier obtint une audience dans laquelle le Pape lui parla ainsi : « Mais vous »
» êtes les plus forts ; faites ce qui vous est utile,
» ou ce qui vous paroît convenable. Vous serez
» quand vous le voudrez les maîtres de nos
» États. Toutes les ressources qu'ils peuvent
» offrir, vous en disposerez à votre volonté.
» Dans ce moment même, nous feignons d'igno-
» rer que vous faites fabriquer au milieu de
» Rome des poudres de guerre pour le siège de
» Gaète, et des brûlots à quelques milles de
» notre capitale. Nous ne serons jamais assez
» peu sage pour entreprendre de vous résister.
» Mais n'exigez pas notre autorisation expresse !
» L'empereur doit considérer que les protesta-
» tions que nous ferions dans les circonstances
» dont nous venons de parler, auroient moins
» pour objet de lui déplaire, que d'éviter les
» plaintes et les ressentimens de ses ennemis qui
» deviendroient les nôtres. Au reste, Sa Majesté
» peut, quand elle le voudra, exécuter ses me-
» naces, et nous enlever ce que nous possédons.
» Nous sommes résigné à tout, et prêt, si elle
» le veut, à nous retirer dans un couvent, ou
» dans les *catacombes de Rome*, à l'exemple des
» premiers successeurs de saint Pierre. » (Le Pape faisoit allusion aux lettres écrites par Grégoire II à Léon l'Isaurien.)

Ces paroles furent dites avec beaucoup de calme et du ton d'une résignation réfléchie, qui paroissoit inaltérable.

On a vu les débats entre le Pape et Napoléon, au sujet du titre d'empereur; on a vu la réponse du Pontife, qui ne reconnoît qu'un empereur d'Occident résidant à Vienne. Probablement Napoléon essaya, par des moyens qu'il est inutile de rechercher ici, à écarter une concurrence si assurée de la possession de son titre. Le 6 août, l'empereur François II publia une déclaration où on lisoit :

« Convaincu de l'impossibilité de remplir plus longtemps les obligations que nos fonctions impériales nous imposent, nous devons à nos principes de renoncer à une couronne qui n'avoit de prix à nos yeux qu'autant que nous étions à même de répondre à la confiance des électeurs, princes et autres États de l'Empire, et de satisfaire aux devoirs dont nous étions chargé. Nous déclarons donc que nous regardons comme dissous les liens qui nous ont uni au corps de l'Empire germanique. »

Dès ce moment l'empereur François II ne sera plus empereur d'Allemagne, et il deviendra François I^{er}, empereur d'Autriche.

Mais les ministres de Pie VII le trouvoient toujours disposé à chercher les moyens d'améliorer et d'encourager l'administration intérieure.

Il parut le 23 septembre un bref portant institution d'une décoration de chevalerie, qui

seroit donnée à chaque président de l'Académie de Saint-Luc dédiée aux beaux-arts, quand il auroit achevé ses trois ans de présidence. Cet Ordre devoit s'appeler l'Ordre du *Moro* ou *Moretto*. La croix étoit attachée à un ruban rouge bordé de noir. La tête de *More* figurée sur la croix de l'Ordre, étoit semblable à celle qu'offrent au nombre de trois les armes des Chiaramonti. Tous les artistes de Rome témoignèrent leur reconnaissance au Saint Père.

Etoit-il possible que les violences exercées dans l'Etat romain n'eussent pas retenti jusque dans les parties de l'Italie où la puissance française ne pouvoit encore être fortement établie? On appeloit les Calabrais à la guerre, comme dans l'année 1799. Don Philippe Cancelier, brigadier des armées du roi de Naples Ferdinand IV, parloit ainsi aux habitans de la basse Italie :

« L'esprit de vertige, électrisé par la plus audacieuse impiété, après avoir désolé et renversé les plus beaux royaumes et les plus florissantes contrées de l'Europe, a pénétré jusque dans notre patrie, et s'est étendu avec furie jusqu'à nos derniers confins, lançant avec soi le ravage et les bouleversemens, incendiant les villages, sacquant les villes, dépouillant les temples, profanant les autels et foulant aux pieds ce que la religion a de plus sacré et de plus divin.

» L'irréligion et la licence la plus effrénée, portées en triomphe par d'iniques usurpateurs et leurs aveugles complices, marchent la visière haute et menacent la foi et le trône d'une extermination totale.

» Le Dieu qui protège son Église d'un bras puissant, et qui maintient sur le trône avec un soin spécial les légitimes souverains, a déjà confondu les conseils dépravés de nos ennemis et arrêté leurs funestes desseins. Notre religieux monarque, Ferdinand IV, pour ne pas voir éteindre dans ses fidèles domaines napolitains la croyance romaine, ornement particulier et insigne héritage de ses augustes ancêtres, pour ne pas voir ses sujets chéris gémir sous le joug pesant de l'oppression et de la tyrannie d'un injuste usurpateur, a trouvé des moyens prompts et efficaces d'abattre les forces ennemies et de les chasser du royaume.

» Il s'est confédéré avec les puissances les plus formidables du Nord ; il a reçu d'elles un nombreux secours de valeureux guerriers. Ils marchent sur la capitale, pour y détruire les misérables débris d'ennemis qui y sont restés...

» Nous invitons, nous exhortons, nous excitons tous les vaillans Calabrais et les braves chefs d'insurrection des deux provinces, à se présenter à nous pour recevoir les ordres convenables.

» Calabrais, loin de vous tout esprit de cupidité, tout sentiment de vengeance privée, tout meurtre, tout massacre ; ils dégradent l'humanité et déshonorent le christianisme ! Généreuse nation que vous êtes, ils vous couvrieroient d'ignominie auprès des nations cultivées et des âges futurs !..... Ainsi, promptitude, courage, dévouement : *promptitude* à saisir les armes, *courage* pour en frapper l'ennemi, *dévouement* pour défendre la religion, l'honneur, la patrie, outragés par l'impiété, par l'insatiable avidité des satellites de l'usurpateur. »

Rome avoit tant à gémir de la situation du Saint Père, qu'il ne pouvoit arriver qu'elle accueillît froidement de telles proclamations. On espéroit que si Naples étoit recouvrée par le roi Ferdinand, les exigences dont Rome avoit à

souffrir pour le passage des troupes, disparaîtroient et ramèneraient l'empereur à des sentimens plus doux.

Mais Napoléon étoit déjà vainqueur à Iéna, où il faisoit quarante mille prisonniers. Le 27 octobre il entroit à Berlin; le 24 novembre il publioit dans cette ville le décret qui déclaroit les Iles Britanniques en état de blocus. Le 28 du même mois, la Russie lui déclaroit la guerre, et le 19 décembre il occupoit Varsovie.



CHAPITRE XV.

LE CARDINAL CASONI RÉCLAME CONTRE LE DÉCRET DE BERLIN.
CÉRÉMONIES D'UNE CANONISATION. NOTRE-DAME DE PARIS
ÉRIGÉE EN BASILIQUE MINEURE. MORT DU CARDINAL D'YORK,
DERNIER DES STUARTS. SON TESTAMENT.

M. Alquier continue d'entretenir M. de Talleyrand de tout ce qui se passe d'important à Rome.

« Votre Altesse ne peut avoir oublié, Monseigneur, ce que j'ai dit constamment de la résistance *opiniâtre* du Pape, et de l'impossibilité que je trouvois à la vaincre. On s'est étrangement trompé sur le caractère de ce souverain, si l'on a pensé que sa flexibilité apparente cédoit à tous les mouvemens qu'on vouloit lui imprimer : cette manière de le juger n'est vraie que sur les objets d'administration et de détails de gouvernement, où le Pape s'en remet à la volonté de ceux qui en sont chargés ; mais, dans tout ce qui tient à l'autorité du chef de l'Église, il ne s'en rapporte qu'à lui seul..... Le Pape a un caractère doux, mais très-irritable, et susceptible de déployer une fermeté à toute épreuve. C'est un fait constant qu'il ne verra pas sans une satisfaction très-vive que sa résistance produise des changemens politiques qu'il appellera *persécution*. Comme tous les ultramontains, il pense que *les malheurs de l'Église*, suivant leur expression, doivent amener des temps plus prospères et des jours de triomphe, et déjà ils disent hautement : « *Si l'Empereur nous renverse, son successeur nous relèvera.* » (C'est ce qui est arrivé.)

Le cardinal Casoni recevoit du Pape l'ordre de réclamer contre le décret de Berlin. Cette nouvelle excita quelques fureurs au quartier-général d'Ostrolenka. Le prince vice-roi d'Italie fut chargé d'écrire au Pape; il ne s'exprima que dans des termes remplis de déférence. Le Pape lui répondit, et mit en avant les mêmes argumens, puisqu'on lui adressoit les mêmes demandes.

C'est à l'année 1807 qu'il faut reporter un des principaux actes du Pontificat de Pie VII. Laissons les philosophes penser ce qu'ils veulent de ces apothéoses chrétiennes. Eux-mêmes, quand ils nous entretiennent de Panthéon, de *patrie reconnoissante aux grands hommes*, que font-ils autre qu'essayer de vouer au culte moral des nations le souvenir des adeptes du génie des révolutions? Ils n'adressent leurs hommages qu'à des chefs de parti dont la vie agitée, dont les sentimens exagérés ou souvent inconstans ont bouleversé le monde, et dont la renommée s'éteint presque subitement à leur mort. Dans la première ivresse on a trouvé tout grand, noble et mémorable en eux. Un mois souvent suffit pour refroidir tant de ferveur. L'Église procède avec un bien autre esprit de conséquence et de vérité. Un premier examen permet d'admettre à la béatification; mais la canonisation définitive n'est prononcée généralement qu'après un siècle. Il est certain d'ailleurs que

cette cérémonie est la plus solennelle que puisse célébrer un Pape, et celle qui plus qu'une autre doit ranimer le zèle des fidèles. Tous concourent pour cette sublime récompense : le berger, la naïve jeune fille, le roi, le guerrier, le simple prêtre, la religieuse obscure ; le nom du missionnaire martyr dans les Indes est aussi présenté par ses compagnons. Ni Clément XIV, ni Pie VI n'avoient célébré cette *fonction*, effrayés par les dépenses pour lesquelles manquoient les fonds nécessaires.—« Nous sommes encore Pon- » tife, peut-être pour quelques mois, dit Pie VII ; » qui sait si de nouvelles victoires au nord de » l'Europe ne deviendront pas le signal de notre » ruine ? Hâtons la célébration d'une fête où la » tiare, la même tiare qu'un fils devenu ingrat » nous a offerte en présent, peut encore se poser » sur notre tête. » Pie VII surmonta tous les obstacles. Il déclara qu'il renonçoit à toutes ses *propines* (droits particuliers qui sont attribués au Pontife, et qui se seroient élevés à une somme énorme) ; quant aux autres dépenses, il décida qu'elles seroient payées en dix ans, et que l'on n'épargneroit aucun soin pour ne rien diminuer de la magnificence de cette solennité.

Nous disons ici franchement nos sentimens : laissons M. Alquier dire les siens. Il commencera avec le ton de légèreté du temps, mais il finira en homme d'ordre et de bon sens.

« La canonisation de cinq bienheureux avoit attiré une

foule prodigieuse. Notre nation n'a point été étrangère à ce grand événement. Colette Boilet, née Française, et placée au nombre des saintes, est une nouvelle protection pour l'empire. On est accouru de toutes parts à cette solennité, qui n'avoit pas eu lieu depuis près d'un siècle, et on y a vu paroître des catholiques fervens venus du fond de la Bohême et de la Hongrie. Tout s'est passé avec le plus grand ordre, et l'allégresse publique n'a pas été troublée : la seule inconvenance qui ait été remarquée, c'est nous qui l'avons commise. L'adjutant-commandant Ramel qui, d'après les ordres de Son Altesse Impériale le vice-roi, n'auroit pas dû se trouver à Rome, se permit de se rendre à Saint-Pierre avec un détachement de vingt chasseurs à cheval, le sabre à la main, autour de sa voiture. Les spectateurs ne virent pas sans une peine assez vive l'appareil menaçant de ce cortège, et le Pape, justement blessé de ce qu'un particulier paroissoit dans sa capitale avec une garde, me fit écrire à ce sujet une lettre très-forte; mais j'accommodai très-facilement cette affaire. »

Que faisoit-on en ce temps-là au camp de Finkenstein? on y ordonnoit la publication en France d'une bulle du troisième jour des calendes de mars 1805 (28 février), qui érigeoit l'église métropolitaine de Paris en *basilique mineure*.

« Cette église, dit la bulle de Pie VII, jouissoit, dès le troisième siècle, du titre d'église cathédrale et pontificale, et fut érigée en métropole par Grégoire XV. Elle a été deux fois visitée par nous en présence de nos vénérables frères les cardinaux de l'Église romaine : nous étions entouré de presque tous les évêques des Gaules, et d'une grande partie du clergé français. — Nous concédons à la dite église le droit de faire porter dans les processions le

Conopée, dit vulgairement *pavillon*, avec les clochettes, à l'instar des mêmes basiliques de notre ville (1). »

La vice-reine d'Italie ayant mis au monde une princesse, l'empereur en donna part au Pape. Sa Sainteté répondit en latin, par une lettre où il n'étoit question que de félicitations. Le même jour elle écrivit au vice-roi. Il avoit parlé de menées et d'intrigues autour du Pape; le Saint Père s'exprime ainsi :

« Nous entendons toujours répéter que notre conduite ne dépend pas de nous, mais de l'influence de notre cabinet, et des mauvais conseils qui nous entourent. Nous continuons à souffrir avec résignation notre humiliation, mais nous ne pouvons souffrir que la vérité soit altérée. Nous le répétons encore une fois, après l'avoir dit ouvertement en tant d'autres occasions. Dans les délibérations qui concernent les affaires importantes de l'Église, c'est la voix de notre conscience, c'est le sentiment intérieur de nos devoirs, et non pas l'influence de *quelqu'un* qui détermine notre jugement et guide notre volonté. Nous ne nous fions pas aux conseils d'autrui, ni à nos lumières; mais en examinant tout avec la réflexion la plus mûre, loin de toute passion humaine, nous recourons à l'aide du Très-Haut par les prières les plus ferventes afin qu'il nous dirige pour le bien de l'Église : nous ne suivons pas d'autre voie que celle qui vient de Dieu, témoin des devoirs dont la Providence n'a pas constitué d'autre juge que lui dans le ciel, et nous sur la terre. »

(1) Il y a à Rome quatre basiliques majeures, Saint-Jean-de-La-tran, Saint-Pierre-du-Vatican, Saint-Paul et Sainte-Marie-Majeure, et trois basiliques mineures, Saint-Sébastien, Sainte-Croix en Jérusalem et Saint-Laurent. On les visite dans un jour : cela s'appelle *la visite des sept églises*.

Du reste, le Pape promet au prince l'institution canonique pour les évêques italiens dont les *informations* régulières seront envoyées à Rome.

Le 15 juillet, la famille des Stuarts s'éteignit à Rome, dans la personne du cardinal d'York. Ce prince, né dans cette ville, le 6 mars 1725, avoit été baptisé au mois de mai suivant par le pape Benoît XIII, et il s'appela d'abord le duc d'York, puis le cardinal d'York, quand Benoît XIV l'eut revêtu de la pourpre, en 1747. Son père qui épousa la petite-fille de Sobieski, le sauveur de Vienne, avoit donné tous ses papiers et ses bijoux à son fils aîné, le prince Charles-Édouard, frère du cardinal d'York, qui s'en étoit mis en possession en 1788, lors de la mort de ce prince. Lorsque le cardinal d'York mourut, il laissa un testament dont les dispositions méritent une attention particulière (1). Nous aurons occasion

(1) Ce testament n'a jamais été publié ; je l'insère ici, parce qu'il me semble un document utile pour l'histoire.

« Nous, Henri-Benoît-Marie, fils de Jacques III, roi d'Angleterre, d'Ecosse, de France et d'Irlande, cardinal de la sainte Eglise romaine, évêque de Frascati, considérant que nous sommes mortel, et ne sachant pas le temps et l'heure où il plaira au Seigneur Dieu de nous appeler à lui, avons déterminé, à présent que nous sommes en bon état de santé et avec tous nos sentimens sains et libres, de faire notre dernière disposition et de pourvoir tant à ce qui concerne nos funérailles et aux secours de notre ame, qu'à nos affaires temporelles. En conséquence nous disposons, par un acte de dernière volonté, de la manière suivante :

» Elle est si grande la confiance que nous avons dans la très-chère personne de monsignor Ange Césarini, évêque de Milevi et recteur de notre séminaire ; elles sont si grandes les preuves qu'il nous a toujours

de revenir sur ce qui concerne ce testament et les dispositions ordonnées par le cardinal.

Quelques Anglais recherchent encore avidement

données de son honnêteté, de sa fidélité, de sa délicatesse, de son haut respect et de son amour pour nous, que nous croyons ne pas devoir nous confier à d'autres qu'à lui dans l'acte important dont nous sommes présentement occupé. — Pour tous nos biens fonciers, meubles, or, argent, diamans, bagues, bijoux, crédits et droits de notre maison royale et de notre droit, actions et raisons de quelque sorte et de quelque nature qu'ils soient, et en quelques lieux qu'ils se trouvent placés, situés et enracinés, pour tout droit de notre maison et de notre famille, et à nous appartenant et dévolu, accepté ou à reconnoître, transmis et transmissible, nous nommons, déclarons et instituons notre héritier universel fiduciaire le susdit monsignor Césarini, évêque de Milevi et recteur de notre séminaire, avec qui nous avons passé quotidiennement la plus grande partie de notre vie, et auquel nous avons confié spécialement nos précises volontés et dispositions; conséquemment, nous voulons et ordonnons que tout ce qui sera par lui déclaré, commandé, voulu et expliqué, soit considéré comme si nous l'avions réellement déclaré, commandé et voulu, parce que telle est notre volonté à lui communiquée et confiée, tant concernant quiconque devra succéder à notre héritage et à tous nos droits, crédits, actions et raisons, que concernant nos legs, de quelque espèce, qualité et quantité qu'ils soient, legs dont nous lui avons également confié la remise, et encore concernant la disposition de nos chapelle et ornemens sacrés, bijoux, or, argent, appartenant à ladite chapelle.

Pour la disposition de ces objets, nous déclarons avoir un spécial indult apostolique du souverain pontife Benoît XIV. Nous reconnaissons aussi audit prélat le droit de faire toute disposition quelconque en toutes choses à nous appartenant; choses pour lesquelles nous avons déclaré notre sentiment et notre volonté audit héritier fiduciaire.

» Nous déclarons encore expressément que tous les objets qui se trouvent et se trouveront dans notre héritage, biens stables, meubles, argent, bijoux, diamans, bijoux et Ordres, ainsi que les insignes de notre couronne, les décorations, effets précieux, crédits de notre royale maison, nos actions propres, nos droits et raisons de quelque sorte qu'ils soient, appartiennent particulièrement et librement à nous, sont de notre libre propriété et possession, comme provenant en partie de l'héritage des ancêtres de notre royale maison et famille à nous dévolu, et en partie comme acquis et économisés par nous.

» Nous déclarons en outre, et nous prescrivons que notre susdit héritier

ment une médaille que ce prince a fait frapper à Rome, où il prend le titre de Henri IX. L'empereur Napoléon dit, en apprenant la mort du

tier fiduciaire ne pourra être contraint par personne à manifester, déclarer et expliquer le fidéicommis à lui communiqué, tant qu'il ne lui paroitra pas opportun et convenable de le faire, voulant que le susdit ait toute la commodité nécessaire pour faire une telle communication ou déclaration, soit entièrement, soit en partie, dans la circonstance et les temps qu'il jugera les plus propres, telles étant notre décision et notre volonté précises. Et si par événement quelque personne, même *de qualité souveraine*, et sous quelque prétexte, prétention et titre que ce soit, vouloit en quelque manière le contraindre avant qu'il voulût de lui-même faire telle manifestation, déclaration et explication, entière ou partielle, en ce cas nous nommons, déclarons et instituons lui-même notre héritier universel propriétaire, avec pleine liberté de jouir et de disposer de nos héritages, mobilier et foncier, biens, droits, comme ci-dessus, et sans aucuns liens et restitution quelconque.

» Nous voulons encore et nous ordonnons que s'il se trouve joint à la présente disposition, ou près de nous, ou dans nos palais de Rome et de Frascati, ou près du susdit fiduciaire, d'autres papiers signés de nous, ils devront être considérés comme partie substantielle de la présente disposition, et notre dit héritier fiduciaire devra en exécuter pleinement le contenu avec les plus grandes ponctualité et exactitude, et nous ne doutons pas, au contraire nous sommes assuré qu'il s'y conformera, et les exécutera.

» Nous déclarons en outre que, attendu les grandes pertes subies à l'époque de la révolution de Rome, non-seulement dans nos capitaux et dans le mobilier de nos palais, argent et autres choses de valeur, et attendu d'autres distractions que nous avons dû faire précédemment de nos bijoux et autres effets pour secourir l'Etat, à la demande du souverain Pontife, alors dans le fidéicommis nous n'avons pu suivre, comme nous l'aurions désiré, l'impulsion des sentimens de notre cœur dans les choses concernant nous-même et notre héritage, et les personnes de notre service, et celles enfin qui pouvoient mériter nos égards.

» Finalement, nous entendons renouveler ici, et regarder comme expressément insérée, notre protestation consignée dans les actes du notaire Cataldi, le 27 janvier 1784, et publiée le 30 janvier 1788 à l'occasion de la mort de notre sérénissime frère, relativement à la transmission de nos droits de succession au trône et couronne d'Angleterre en faveur du prince à qui ils retourneront de droit (*de jure*) par proxi-

dernier des Stuarts : « S'ils avoient laissé seulement un enfant de huit ans, je l'aurois replacé sur le trône de la Grande-Bretagne. »

mité du sang , et par les droits successifs ; nous déclarons les lui transmettre dans la forme la plus expresse et la plus solennelle.

» Telle est notre dernière volonté et disposition testamentaire, dictée mot à mot (*de verbo ad verbum*). Nous voulons qu'elle ait sa valeur perpétuellement, et comme meilleur et plus valide titre compétant à nous.

» Donné dans notre résidence de Frascati, ce jour quinze juillet 1802.

» HENRI , Roi. »

Il paroît que dans cette protestation , la succession étoit ainsi réglée éventuellement. On remontoit à Henriette-Anne d'Angleterre, fille de Charles I^{er}, née le 16 juin 1644, et mariée le 31 mars 1661 à Philippe de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIV (la célèbre *Madame* des oraisons funèbres de Bossuet). Cette princesse eut de Philippe, un prince mort en bas âge, Marie-Louise épouse de Charles II roi d'Espagne, et morte sans enfans, et Anne-Marie d'Orléans. Cette dernière épousa, le 10 avril 1684, Victor-Amédée-François duc de Savoie, depuis roi de Sardaigne, dont elle eut Charles-Emmanuel-Victor, roi de Sardaigne en 1730 ; celui-ci donna le jour à Victor-Amédée III qui régnoit en 1788 et qui d'après les lois anglaises catholiques étoit appelé au trône d'Angleterre, pour les Stuarts, comme représentant Anne-Marie d'Orléans, fille de Henriette-Anne d'Angleterre, et petite-fille de l'infortuné Charles I^{er}.



CHAPITRE XVI.

DÉPENSES DE L'ÉTAT-ROMAIN POUR LES ANNÉES 1806 ET 1807.

LETRE DE NAPOLÉON AU VICE-ROI SUR LES AFFAIRES DE ROME. M. DE CHAMPAGNY NOMMÉ MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES A LA PLACE DE M. DE TALLEYRAND. ON VEUT FAIRE CROIRE QUE ROME PENSE A NOMMER NAPOLÉON EMPEREUR D'OCCIDENT. RÉPONSE DU PAPE A LA NOTIFICATION DU MARIAGE DE JÉRÔME AVEC LA PRINCESSE DE WURTEMBERG. DÉTAILS SUR LE MARIAGE DE JÉRÔME AVEC MADEMOISELLE PATTERSON. NAPOLÉON SE REND A VENISE.

LE Pape ordonna que l'on continuât de payer exactement les dépenses occasionnées par le séjour des troupes françaises. En même temps il voulut que l'on arrêtât le compte de toutes les dépenses de l'État, faites dans l'année 1806, et que l'on stipulât d'avance celles qui, pour le même objet, seroient acquittées en 1807. Il résulte de ces budgets, que les revenus de 1806 s'étoient élevés à 2,869,287 piastres 35 bajoques. Les douanes n'étoient évaluées que pour un produit de 397,300 piastres.

Les dépenses s'étoient élevées à 2,905,381 écus 34 bajoques. Il n'avoit donc existé qu'un déficit de 36,000 piastres, et cependant beaucoup de dépêches d'agens diplomatiques de tous les pays, résidant à Rome, avoient parlé de l'administra-

tion pontificale comme d'un chaos qui devoit entraîner la ruine de l'État. Pie VII ayant ordonné de payer le déficit de 1806, avoit établi, d'après les rôles nouveaux, le montant des revenus de 1807. Les revenus présumés de 1807 (et les comptes de 1808 ont prouvé que les prévisions avoient été bien calculées) montoient à 3,651,127 écus 37 bajoques, et les dépenses à 4,786,391 écus 29 bajoques. Le déficit de 1,135,269 écus 72 bajoques provenoit des fournitures faites et à faire aux troupes françaises. Quel est l'État qui paye ainsi le quart de ses revenus pour l'entretien d'une troupe étrangère? Le Pape disoit très-sagement : « Nous sommes » tranquilles chez nous ; nos revenus suffisent à » nos dépenses, mais il faut nourrir des étran- » gers, conséquemment frapper de nouveaux » impôts, se rendre odieux aux peuples, courir » le risque de voir naître des séditions, et de » s'entendre reprocher ces séditions que causent » des mécontentemens produits par les imposi- » tions, comme si ces séditions avoient une » cause politique. »

A travers ces embarras survenoit M. Alquier qui se plaignoit avec hauteur :

« Sa Majesté impériale et royale est singulièrement importunée de toutes les petites querelles que ne cesse de lui susciter la cour de Rome ; elle est surtout indignée des menaces qu'on lui fait de l'excommunier et de la déclarer déchue du trône. Il ne resteroit plus qu'à la renfermer

comme Louis-le-Débonnaire. Il est temps de mettre un terme à toutes ces clameurs. »

A ces plaintes qui n'étoient fondées que sur de vagues récriminations de subalternes Romains, M. Alquier joignoit la demande de ses passeports, si on ne donnoit pas au cardinal Caprara les pouvoirs pour traiter les affaires à Paris. Le Pape répondit un jour sans que sa physionomie s'altérât : « Nous avons tout fait pour qu'il existât » une bonne correspondance et concorde; nous » sommes disposé à faire encore ainsi pour l'a- » venir, pourvu qu'on maintienne l'intégrité » des *principes* à l'égard desquels nous sommes » *irrémovible*. Il y va de notre conscience, et sur » cela, l'on n'obtiendra rien de nous, *ancorchè* » *ci scorticassero*; nous sommes d'un caractère » à rester inébranlable plus que jamais quand » on nous adresse des menaces, et qu'on veut » nous inspirer de la terreur : nous ne redou- » tons rien, nous sommes prêt à tout. »

Napoléon ne vouloit plus envoyer de lettres au Pape, mais il vouloit toujours argumenter sur ses débats avec le Pontife : en conséquence il écrit au vice-roi, en date de Dresde le 22 juillet :

MON FILS ,

« J'ai vu dans la lettre que Sa Sainteté vous a adressée, et que certainement elle n'a pas écrite, j'ai vu qu'elle me menace. Croiroit-elle donc que les droits du trône sont moins sacrés aux yeux de Dieu que ceux de la tiare? Il y

avoit des rois avant qu'il y eût des Papes. Ils veulent, disent-ils, publier tout le mal que j'ai fait à la religion, les insensés! Ils ne savent pas qu'il n'y a pas un coin du monde en Allemagne, en Italie, en Pologne, où je n'aie fait encore plus de bien à la religion que le Pape n'y fait de mal, non par de mauvaises intentions, mais par les conseils irascibles de quelques hommes bornés qui l'entourent. Ils veulent me dénoncer à la chrétienté; cette ridicule pensée ne peut appartenir qu'à une profonde ignorance du siècle où nous sommes : il y a une erreur de mille ans de date. Le Pape qui se porteroit à une telle démarche, cesseroit d'être Pape à mes yeux; je ne le considérerois que comme l'*Antechrist* envoyé pour bouleverser le monde et faire du mal aux hommes, et je remercirois Dieu de son impuissance. Si cela étoit ainsi, je séparerois mes peuples de toute communion avec Rome, et j'établirais une telle *police* qu'on ne verroit plus circuler ces pièces mystérieuses, ni provoquer ces réunions souterraines qui ont affligé quelques parties de l'Italie, et qui n'avoient été imaginées que pour alarmer les âmes timorées... Que veut faire Pie VII en me dénonçant à la chrétienté? Mettre mon trône en interdit, m'excommunier? Pense-t-il alors que *les armes tomberont des mains de mes soldats!* Pense-t-il mettre le poignard aux mains de mes peuples pour m'égorger? Il ne lui resteroit plus alors qu'à essayer de me faire couper les cheveux et de m'enfermer dans un monastère..... Le Pape actuel *s'est donné la peine* de venir à mon couronnement à Paris. J'ai reconnu à cette *démarche* un *saint prélat* : mais il vouloit que je lui cédasse les Légations; je n'ai pu ni voulu le faire. Le Pape actuel est *trop puissant*; les prêtres ne sont point faits pour gouverner... Pourquoi le Pape ne veut-il pas rendre à César ce qui est à César, et est-il sur la terre plus que Jésus-Christ? Peut-être le temps n'est pas loin, si l'on veut continuer à troubler les affaires de mes États, où je ne reconnoîtrai le Pape que comme évêque de Rome,

comme égal et au même rang que les évêques de mes États. Je ne craindrai pas de réunir les Églises gallicane, italienne, allemande, polonaise, dans un concile, pour *faire mes affaires sans Pape*... Dans le fait, ce qui peut sauver dans un pays, peut sauver dans un autre : les droits de la tiare ne sont au fond que des devoirs, s'humilier et prier. (Oh ! comme le *Napoléon Croyant* est ici vaincu par le *Napoléon Pontife* ! Bossuet disoit mieux : « *Gouverner, c'est servir.* ») Je tiens ma couronne de Dieu et de mes peuples ; je n'en suis responsable qu'à Dieu et à mes peuples. Je serai toujours Charlemagne pour la cour de Rome, et jamais Louis-le-Débonnaire.... Jésus-Christ n'a pas institué un pèlerinage à Rome comme Mahomet à la Mecque. Tels sont mes sentimens, mon fils. J'ai jugé important de vous les faire connoître ; je n'autorise plus qu'une seule lettre de vous à Sa Sainteté, pour lui faire connoître que je ne puis consentir à ce que les évêques italiens aillent chercher leur institution à Rome. »

Le vice-roi, en envoyant *comme de lui* et confidentiellement une copie de cette lettre au Pape, ajoute :

« On veut lutter de puissance, et, j'ose le dire, d'*orgueil* avec un monarque que nous ne pouvons comparer qu'à Cyrus et à Charlemagne. Étoit-ce ainsi qu'en agissoient avec Cyrus le patriarche de Jérusalem, et avec Charlemagne les pontifes qui siégeoient à Rome de son temps ?

» Très-saint Père, j'ai tout dit, et j'espère n'avoir rien dit qui ne soit une preuve de mon respect pour votre personne et de ma fidélité à mes devoirs. Je renouvelle à Votre Sainteté la prière de répandre sur moi sa bénédiction paternelle. »

M. Alquier demandoit itérativement que le

cardinal Caprara fût chargé de traiter à Paris avec M. Portalis ; le Pape répondit : « Cet excellent homme, le cardinal Caprara, est trop âgé » pour traiter avec M. Portalis, *il più gran* » *parlatore del mondo.* » Ensuite il proposa le cardinal Litta.

Au mois d'août, M. de Talleyrand fut nommé vice-grand-électeur, et remplacé au ministère des relations extérieures par M. de Champagny. Un des premiers actes que celui-ci eut à exécuter, fut l'injonction d'écrire à Rome que l'Empereur n'agréoit pas comme négociateur le cardinal Litta, et qu'il demandoit le cardinal de Bayane. Cet ordre partit au moment où arrivoit un long éloge de M. le cardinal Litta, que M. Alquier appeloit avec raison un cardinal sage, modéré, instruit, réunissant à toutes les qualités essentielles d'un honnête homme, les qualités aimables que donnent l'usage du grand monde et l'habitude de vivre dans la meilleure compagnie : « Nul étranger ne connoît mieux » notre histoire, notre littérature, et n'a mieux » observé nos progrès dans les sciences. » Il n'y a pas un mot à déplacer dans ces louanges. Mais on préféroit à Paris M. de Bayane, personnage respectable il est vrai, d'un esprit distingué, *docteur de Sorbonne*, instruit, grand jurisconsulte, mais affligé d'une telle surdité, qu'il n'étoit véritablement plus propre à traiter les affaires que par écrit. A défaut du cardinal

Litta, Rome désiroit envoyer le cardinal Pacca, de Bénévent, homme d'un haut mérite, et d'une grande religion. Mais on dit à Paris : « Que veut ce cardinal notre ennemi ? Vient-il comme sujet reconnoître son duc de Bénévent, ou vient-il continuer ses menées contre la France ? » et l'on persistoit à demander le cardinal de Bayane.

M. Alquier fit célébrer à Rome la fête de l'Empereur, le 15 août, et il eut soin de mentionner dans ses dépêches l'intervention du poète Monti, qui récita de beaux vers sur la bataille de Friedland.

Il est impossible de ne pas signaler ici un passage d'une lettre de M. Alquier. Il prouvera combien, autour du Pape, et malgré lui, on s'agitoit pour obtenir à tout prix la paix avec la France. Le Pape n'a jamais rien su de ces intrigues. Dans ses brefs, dans ses discours, au milieu de ses protestations de courage, de résignation, il perçoit toujours un sentiment d'attachement pour Napoléon ; c'est avec ce sentiment-là que l'on va chercher à créer un moyen d'accommodement à la fois vil, impolitique et impossible.

« Les têtes sont ici tellement agitées, que l'on s'occupe de chercher quels gages de *soumission*, quels hommages éclatans, quelles distinctions extraordinaires on pourroit offrir à Sa Majesté l'Empereur et Roi, pour fléchir ses ressentimens et obtenir d'être *conservé*. C'est ainsi qu'un personnage marquant, qui jouit d'une grande influence, et qui avoit assurément l'ordre de me rechercher, me disoit

il y a peu de jours : « Si pour apaiser Sa Majesté, et la dé-
 » terminer à nous *laisser vivre* (comme ces mots sont loin
 » du caractère de Pie VII !), il falloit renouveler pour elle
 » ce qu'on fit autrefois à Rome pour Charlemagne ; s'il
 » falloit faire plus encore, croyez que la chose la plus fa-
 » cile seroit celle-là. » Quelque grande que fût cette ou-
 » verture de la part d'un homme qui étoit certainement
 » autorisé à parler ainsi, je me bornai à l'écouter. »

Le bruit couroit à Rome que le guerrier invincible qui avoit fait signer le traité de Tilsitt, et formé en Allemagne un royaume pour son frère Jérôme, alloit arriver à Rome même. Ce bruit avoit jeté le désordre dans les esprits. La Russie abandonnoit à Napoléon, et sans défense, l'Italie, l'Espagne, qui avoit cherché à s'attacher à la coalition, et qui étoit obligée de faire des pas en arrière, le Portugal, l'Allemagne, la Poméranie suédoise. Au milieu de tant de concessions, quelques mots de l'empereur Alexandre avoient singulièrement frappé Napoléon. Le czar lui dit un jour, tout en causant : « Moi,
 » je n'ai pas d'affaires de culte : je suis le chef
 » de mon Église. » Sur ces entrefaites, M. Alquier écrit à Paris :

« M. le cardinal de Bayane va partir. Il m'a dit : « J'i-
 » gnore quelles sont les intentions de Sa Majesté sur le titre
 » qui peut énoncer sa puissance ; mais je crois que si la
 » consécration d'empereur d'occident *lui paroissoit conve-*
 » *nable*, on ne feroit ici aucune difficulté. Mon métier,
 » ajoutoit monsieur le cardinal, ne sera pas d'en faire la
 » proposition ; mais, si l'on m'en parloit à Paris, j'écri-

» rois au Pape, et je ne doute pas qu'il n'envoyât son
» adhésion pleine et entière. »

» Il m'a été facile de remarquer qu'en me faisant cette déclaration sous une forme confidentielle, le ministre du Saint Siège la présentait comme un équivalent à l'adhésion formelle à un pacte fédératif, difficulté que je suis bien loin de regarder comme insoluble, mais qui, je le répète, sera l'objet le plus pénible de la négociation. »

Les personnes qui, dans la cour romaine, pensoient à ce projet, disoient que l'empereur d'Allemagne n'existoit plus, que François étoit désintéressé, et qu'il falloit à ce prix sauver le Saint Siège. En ce même moment, Pie VII écrivoit à Napoléon dans les termes les plus affectueux, et l'on en vouloit conclure qu'il connoissoit ce dessein, et qu'il l'approuveroit; mais Pie VII savoit que plus il accorderoit, plus on lui demanderoit, et qu'il y auroit bien plus de difficulté à défendre le reste des provinces du Saint Siège contre un *empereur d'Occident* qui arriveroit de droit avec toutes les ambitieuses citations des erreurs du moyen âge, que contre la puissance actuelle de Napoléon, quoique plus que jamais fortifiée par le traité avec la Russie. Le cardinal Casoni ignoroit aussi ces menées, hélas, quand un gouvernement souffre des persécutions, quand il paroît hautement menacé des plus grands désastres, il se montre toujours des intrigans subalternes qui prétendent délivrer l'État, et qui si on les laissoit agir, le précipite-

roient dans les plus honteux malheurs. Je ne rapporte ici ce fait que pour prouver à quel point un pays est à plaindre, quand au milieu des douleurs publiques, le premier charlatan venu accourt pour présenter aussi ses perfides conseils. Quant à M. de Bayane, il croyoit apparemment se prêter à une intention de Sa Sainteté, mais il étoit dans une grave erreur.

Cet envoyé pontifical reçoit ses lettres de créance le 29 septembre, et un bref pour l'empereur où il est dit : « Le cardinal de Bayane » sait que nous ne vous aimons pas avec moins » de tendresse qu'auparavant. »

« Qu'est-ce que M. Alquier a écrit dernièrement sur Rome, demandoit dans ce temps-là Napoléon à M. de Champagny? — Il a écrit, répondit le ministre, que les intentions pacifiques du Pape ne sont pas douteuses, mais que les conseils ardents des cardinaux Antonelli, di Piétro et Roverella réagissent sur cet esprit foible et doux, qu'obsèdent encore les moines qui forment la société particulière du Pape, et qui soumettent sa pensée et ses actions aux règles théologiques dont ils sont toujours armés. » Napoléon auroit pu répliquer : « Mais comment le Pape qui a tant de mauvais conseillers ennemis de ma gloire, conseillers dont il est obsédé, en a-t-il d'autres aussi qui lui conseillent de me faire *empereur d'Occident*? » En vérité on seroit tenté de croire que cet empire d'Occident avoit

été inventé à Paris, insinué à des esprits timides de Rome, et renvoyé à Paris par le concours d'un honnête homme que son infirmité auroit dû éloigner des véritables affaires.

M. Alquier continuoit d'écrire, et quelquefois avec une liberté assez extraordinaire. Il avoit osé parler de l'État de Naples, et de la mauvaise administration des Français; on lui répondit, pour lui demander une indication précise: « Quand on sonne le tocsin, l'empereur veut qu'on indique où est l'incendie. »

Mais on alloit tendre un nouveau piège au Saint Père. Jérôme Bonaparte avoit épousé une princesse de Wurtemberg. Une communication est faite au Pape. Dans sa réponse, il doit parler de l'ancien mariage, ou n'en pas parler. S'il n'en parle pas, il approuve le nouveau. Sa Sainteté aborde franchement la question du mariage américain.

« Nous espérons encore qu'après l'examen fait par nous des raisons qui nous ont été déduites relativement à la nullité du premier mariage contracté par le prince (1), il peut

(1) On savoit alors à Rome comment s'étoit fait le mariage; je ne dis jamais que la vérité, je la dirai donc ainsi que partout ailleurs. Le mariage de M. Jérôme Bonaparte avec mademoiselle Patterson, fille d'un riche négociant Irlandais, naturalisé américain à Baltimore, avoit eu lieu à la fin de 1803, malgré les oppositions pressantes et réitérées de M. Pichon, alors chargé d'affaires de France à Washington. Les amis de la famille Patterson étoient, soit directement, soit par l'intermédiaire du général Smith, alors membre du sénat des États-Unis, prévenus de toutes les nullités dont le mariage se trouveroit entaché par les lois civiles de France. La première étoit le défaut

s'être présenté de nouveaux et justes motifs qui ne nous ont point été exposés et qui nous sont inconnus, à la suite desquels sera venue la célébration dont Votre Majesté nous fait part. Cette espérance nous soutient, dans l'amertume et dans l'inquiétude dont nous ne pouvons nous défendre, en nous rappelant ce que, sur une pareille question, et après la plus mûre délibération, nous avons autrefois écrit à Votre Majesté.

» Nous ne cessons et nous ne cesserons jamais d'offrir les vœux les plus ardents au dispensateur de tous biens, pour qu'il daigne répandre abondamment sur Votre Majesté et sur son frère chéri ses précieuses lumières (1), et

de consentement de la mère de M. Jérôme, encore vivante, et son état de minorité; la seconde, l'obstacle apporté par les lois au mariage d'un officier de l'armée de terre ou de mer, sans le consentement du gouvernement. Malgré ces avis, la famille passa outre : le marquis de Casa-Irujo, ministre d'Espagne à Wasington, ne craignit pas, on ne sait par quel motif, d'aller auprès des parens de mademoiselle Patterson solliciter sa main pour M. Jérôme : M. de Casa-Irujo étoit lui-même marié à une Américaine. Mais ce qui parut extraordinaire, ce fut la conduite du consul de France à Baltimore, qui se trouvoit être M. Sotin, l'ancien ministre de la police en France et qui avoit en cette qualité *présidé* à la journée du 18 fructidor. M. Sotin envoyé en exil, on peut bien le dire, aux États-Unis, par sa nomination au vice-consulat de Savannah, seroit mort des suites de l'insalubrité du climat, si M. Pichon ne l'avoit transféré au consulat de Baltimore. Ce dernier retenu à Wasington par les affaires politiques les plus importantes, avoit ordonné à M. Sotin de présenter une protestation formelle fondée sur les lois civiles de France. M. Sotin, au mépris de cette injonction, assista lui-même *comme témoin* à la cérémonie du mariage qui fut célébrée par monseigneur Jean Carroll, évêque de Baltimore. C'est l'intervention de M. de Casa-Irujo qui avoit fait parler de la présence d'un Espagnol : Monseigneur Carroll étoit Américain. Le mariage avoit été célébré d'ailleurs avec toutes les formalités demandées par les lois catholiques. Voilà pourquoi on ne trouvoit à Rome dans cette union, aucun cas de nullité : Napoléon avoit raison avec les lois civiles.

(1) Mademoiselle Patterson, épousée par M. Jérôme à Baltimore, avoit mis au monde un fils. Ce fils après avoir fait un voyage en Italie, il y a quelques années, avec sa mère qui l'a présenté à madame Létitia,

qu'il lui accorde de bien connoître et accomplir les des-
seins de sa sainte et toujours adorable volonté dans cette
importante action. »

Si on a pu croire un instant que Pie VII connoissoit les basses flatteries qu'on proposoit à Napoléon, ce passage seul suffit pour convaincre le lecteur qu'aucune considération n'arrêtoit le courage du Pontife, et qu'il ne demandoit pas la paix aux dépens des dogmes de l'Église. Quant aux protestans qui liront ce récit, qu'ils jugent nos maximes, les droits que nous leur conservons à eux-mêmes, quoiqu'ils nous aient abandonnés ; qu'ils disent si nous sommes intolérans et sans pitié ; qu'ils disent si l'honneur de leurs filles n'est pas gardé par nous, comme s'ils étoient encore absolument nos frères ; et quand nous leur tendons la main, est-ce une main de colère, de menace et d'emportement ?

Le cabinet de Vienne avoit chargé le chevalier de Lebzelter de recueillir des informations sur le voyage du cardinal de Bayane. Des lettres de cet agent autrichien que j'ai sous les yeux, prouvent qu'il savoit pénétrer tous les mystères, et qu'il informoit sa cour de la vérité, présentée cependant avec modestie sous un air de doute. Mais il ne savoit rien de l'*empire d'Occident*, ou il n'en vouloit pas parler.

à Rome, est encore à Baltimore. Il s'y est marié : il est riche, heureux, et il a plusieurs enfans. Sous le nom de M. Bonaparte, il exerce avec talent la profession d'avocat.

Au cardinal de Bayane d'abord retenu à Milan, puis à Paris, le gouvernement pontifical avoit associé monsieur della Genga. Tous deux étoient chargés de traiter les différends survenus entre les deux cours. Tout à coup on apprit à Rome que le général Lemarois avoit occupé Macérata et le duché d'Urbin.

L'empereur Napoléon annonçoit un voyage en Italie. Le Pape envoya les cardinaux Caselli et Opizzoni pour le complimenter à Milan. M. de Champagny écrivit ensuite le 7 décembre, de Venise, à M. Alquier, une lettre dont le contenu fut bientôt répandu dans Rome.

« Monsieur l'ambassadeur, Sa Majesté Impériale et Royale vient de passer neuf jours à Venise. Dans aucune autre ville, elle n'avoit été reçue avec plus d'enthousiasme et n'avoit obtenu des témoignages d'amour plus marqués. Venise a toujours mis beaucoup de pompe dans ses fêtes ; celles-ci ont eu un caractère particulier d'empressement et de joie. Le jour de son arrivée, toutes les autorités étoient allées recevoir l'empereur à Fusine ; toute cette partie des lagunes étoit couverte de gondoles et de barques richement ornées. L'empereur entra dans le grand canal par un arc de triomphe, et traversa la ville aux acclamations des habitans, qui s'étoient portés sur tous les lieux de son passage.

» L'empereur, dès le moment de son arrivée ici, s'occupait de la situation actuelle de Venise et des moyens de lui rendre sa prospérité. Il a visité avec le plus grand soin tous les établissemens de marine et de commerce, l'arsenal, les passes et l'entrée des lagunes, les manufactures, la monnoie, tout ce qui avoit besoin d'être amélioré. De nouveaux

revenus en argent, en domaines, ont été assurés à Venise; une corvette, une frégate ont été lancées en présence de l'empereur. Tous les travaux de l'arsenal reprennent plus d'activité. Sa Majesté a eu de longs entretiens avec les négocians et les administrateurs les plus éclairés; elle s'est fait présenter des projets, soit pour l'embellissement, soit pour l'utilité de Venise, a ordonné des travaux, accordé des fonds pour les exécuter, et, dans toutes ses dispositions, elle a traité Venise avec beaucoup d'intérêt et d'affection.

» Chaque journée a été marquée par des fêtes données à l'empereur; mais il a été encore plus touché des sentimens d'affection que ses sujets lui ont témoignés.

» Leurs Majestés le roi et la reine de Bavière, Son Altesse Impériale madame la princesse de Lucques, Son Altesse Impériale le prince vice-roi d'Italie, sont arrivés avec l'empereur à Venise. Sa Majesté le roi de Naples est venu y passer quelques jours auprès de son auguste frère.

» L'empereur part pour Udine et Palma-Nova, dont il désire visiter les fortifications. Sa Majesté retournera ensuite à Milan, et il est probable qu'elle y sera arrivée vers le 15 de ce mois.

» Le voyage du Frioul a aujourd'hui pour Sa Majesté un intérêt de plus : une convention, qui vient d'être conclue avec la cour de Vienne, porte les limites de cette province sur l'Isonzo, depuis Canale jusqu'à la mer.

» Le départ de Sa Majesté laisse à Venise de profonds regrets. »

La publication de cette lettre encourageoit ceux qui soutenoient qu'il falloit que le Pape cédât aux exigences d'un si grand vainqueur, disposant ainsi des États de l'antique et puissante république de Venise.

CHAPITRE XVII.

SUBLIMES PAROLES DE BOSSUET. ROME EST OCCUPÉE PAR LE GÉNÉRAL MIOLLIS. LE CARDINAL CASONI REMPLACÉ PAR LE CARDINAL JOSEPH DORIA. M. ALQUIER A ORDRE DE QUITTER ROME, ET DE LAISSER M. LEFEBVRE CHARGÉ DES AFFAIRES. LE CARDINAL DORIA REMPLACÉ PAR LE CARDINAL GABRIELLI. LETTRE DE MONSIGNOR CAVALCHINI AU PAPE. LETTRE DE M. DE LEBZELTERN A M. DE STADION. ARRESTATION DE MONSIGNOR BARBERI. ALLOCUTION DU 11 JUILLET. JOSEPH, ROI D'ESPAGNE. PREMIER SIÈGE DE SARAGOSSE. DÉPUTÉS ESPAGNOLS A ROME. JOACHIM, ROI DE NAPLES. LA REINE CLOTILDE DÉCLARÉE VÉNÉRABLE.

LA guerre d'argumentation continuoit à Paris, et M. Alquier envoyoit au cardinal Casoni les plaidoyers de M. de Champagny, contre la puissance temporelle des Papes. Le 28 janvier, le cardinal répondit par ce passage de Bossuet.

« Dieu voulut que cette Église, la mère commune de tous les royaumes, ensuite ne fût dépendante d'aucun royaume dans le temporel, et que le siège où tous les fidèles devoient garder l'unité à la fois, fût mis au-dessus des partialités que les divers intérêts et les jalousies d'État pourroient causer. L'Église, indépendante dans son chef de toutes les puissances temporelles, se voit en état d'exercer plus librement, pour le bien commun et sous la protection des rois chrétiens, cette puissance céleste de régir les ames, et, tenant en main la *balance droite* au milieu

de tant d'empires *souvent ennemis*, elle entretient l'unité dans tous les corps, tantôt par d'*inflexibles* décrets, et tantôt par de *sages* tempéramens.

» On ne pouvoit pas exprimer, ajoute le cardinal, ni plus solidement, ni plus clairement, la nécessité où se trouve l'Église romaine de conserver sa neutralité et l'indépendance de son domaine temporel. »

Napoléon ordonna d'occuper Rome, en déclarant que l'armée alloit à Naples; puis on annonça que l'occupation seroit passagère. Les troupes entrèrent le 2 février (époque qui deviendra *mémorable*). Le commandant *du fort Saint-Angé*, M. Ange Colli, remit au général Miollis une protestation contre l'occupation de cette citadelle. Le 3, Sa Sainteté reçut M. Alquier et le général Miollis. Le Pape leur déclara que tant que les troupes seroient à Rome, il se considéreroit comme prisonnier, et qu'aucune négociation n'étoit plus possible. Les jours suivans se passèrent en récriminations réciproques, relativement à une proclamation publiée par le cardinal Casani. Le 8, le Pape consentit à voir les officiers de l'état-major : « Nous aimons toujours les » Français, dit-il; quelque douloureuses que » soient les circonstances dans lesquelles nous » nous trouvons, nous sommes sensible à la dé- » marche que vous faites auprès de nous. Vous » êtes célèbres dans toute l'Europe par votre » courage, et nous devons rendre justice aux » soins que vous mettez à faire observer une

» discipline exacte par les soldats que vous
» commandez. »

Les ministres étrangers étoient animés de sentimens divers. Le cardinal Casoni leur avoit adressé une note le 2 février, pour leur donner communication de l'état des négociations; et le gouvernement pontifical n'éprouvera plus dorénavant de nouveaux chagrins, qu'il ne prenne le soin d'en instruire ces ministres. C'est ainsi que dans toute l'Europe, à dater de cette époque, on a connu avec détails ce qui se passoit à Rome.

Napoléon avoit dit qu'il aimoit beaucoup les Mémoires envoyés par des habitans du pays sur les affaires en litige. M. Alquier transmit des observations d'un prélat sur le nombre de cardinaux que devoit demander la France : cette circonstance a cela de bizarre, que le Mémoire est quelquefois rédigé dans un ton moqueur, et que M. Alquier, ou a oublié d'en prendre connoissance, ou ne l'a pas bien compris.

Pie VII ayant cessé toutes ses promenades au dehors, le corps diplomatique chercha à lui faire adopter un autre genre de vie. Le Pape répondit avec obligeance qu'il remercioit de cet intérêt, mais qu'il ne sortiroit plus du palais de Monte-Cavallo, tant qu'il y auroit une armée étrangère dans Rome.

La santé du cardinal Casoni ayant donné de vives inquiétudes, le Pape nomma pro-secré-

taire d'Etat le cardinal Joseph Doria (Il est à remarquer que depuis le départ du cardinal Consalvi, la place de secrétaire d'Etat ne fut remplie que par intérim). Un des premiers actes du cardinal Joseph fut d'annoncer que le Pape n'autorisoit pas les fêtes du carnaval, dans l'état de deuil où étoit la ville de Rome, et même dans l'intérêt des Français qu'on pourroit insulter à l'abri du masque.

On ne peut pas méconnoître que, dans beaucoup de lettres, M. Alquier parloit avec élévation et avec courage. Il avoit cru pouvoir prendre sur lui de ne pas remettre, lors de l'occupation, une note en style de sophiste, qu'on lui avoit envoyée de Paris. Une injonction nouvelle lui prescrit de remettre cette note que l'empereur avoit dictée, et d'exiger ses passeports, si on n'accède pas à toutes les injonctions faites au Saint Siège.

M. Alquier n'obtenant aucune concession, demanda ses passeports. Avant de partir, il accrédita, comme chargé d'affaires, M. Lefebvre, son secrétaire d'ambassade, qui mit dans ses relations avec la cour romaine, toute la politesse, tous les égards, tout le désir de réussir et de concilier qu'on pouvoit espérer; mais lui-même il reçut l'ordre de se préparer à quitter Rome, où le général Miollis demeureroit maître de la police du pays. Le général ayant fait assembler la troupe pontificale, et l'ayant incor-

porée de force dans la troupe française, le cardinal Joseph protesta par une note très-animée, en date du 16 mars. Le colonel Friess avoit consenti à abandonner le service du Pape, le vice-roi lui écrivit de Milan pour le féliciter au nom de l'empereur.

« Sa Majesté me charge de vous assurer que vous et vos soldats ne rentrerez plus sous les ordres des prêtres ; que les soldats d'Italie doivent être commandés par des hommes qui puissent les conduire au feu , et qu'il ne leur est pas plus permis de prendre l'ordre par des prêtres que par des femmes. »

Le 27 mars, le Pape dut renoncer aux services du cardinal Joseph Doria, qui eut ordre comme Génois de quitter Rome, et il nomma pour le remplacer le cardinal Gabrielli, Romain. M. Lefebvre ne pouvoit absolument et ne devoit certainement rien obtenir du Pape, parce qu'on lui demandoit la cession de presque tous ses droits. Une dernière tentative fut faite auprès d'une personne qui jouissoit d'une grande considération, et que l'on supposoit un des auteurs du projet relatif à *l'empire d'Occident*. Cette personne finit par adresser à M. Lefebvre le billet ci-joint ; on y verra que le sentiment et la résistance du Pape n'étoient pas approuvés par tous ceux qui l'entouroient. Ce billet porte la date du 18 avril.

« Plût à Dieu que j'eusse quelque chose de nouveau et de bon à vous dire ! J'ai conjuré hier Sa Sainteté de ne pas

nous perdre ; mais elle ne se montra pas disposée à entrer dans une ligue offensive. Elle m'apporta l'exemple de Clément XI, qui ne voulut pas entrer dans une ligue purement *défensive* avec la France. Je vois, avec douleur, *sûre notre perte*, et il faut se résigner. Je vous prie, mon cher, d'être persuadé que personne n'en est plus *trafigée* que moi.... Je suis chargé... Puisse le ciel opérer un changement et un arrangement qui puisse empêcher votre départ ! Adieu, mon cher ami. »

On auroit tort de croire que le Pape conservoit encore un espoir d'accommodement ; il voyoit un désir toujours renaissant de le dépouiller. En conséquence, il lui avoit paru convenable d'ordonner au cardinal Caprara de demander ses passeports. Avec cette nouvelle M. Lefebvre reçut l'ordre de demander les siens. On le regretta dans Rome. C'étoit un homme de bonnes et belles manières ; il avoit écrit courageusement, il ne parloit pas du Pape dans des termes inconvenans. Même il se seroit compromis, si cela eût été possible, dans des circonstances où des destinées de plomb pesoient sur le Saint Siège.

Le 21 avril un piquet de soldats enleva militairement le gouverneur de Rome, monsignor Cavalchini. Avant de consentir à partir, il se retira dans son cabinet, et il fit publier la lettre suivante qu'il écrivoit au Pape :

« Il n'y a jamais eu de moment de ma vie où mon ame ait éprouvé autant de consolation et de paix, que le mo-

ment où j'adresse à Votre Sainteté cette lettre respectueuse. Heureuse lettre, à qui il sera permis au moins de s'approcher du trône, si on refuse cette permission à celui qui l'a écrite ! Lettre , témoin éternel des sentimens avec lesquels, aujourd'hui, arraché par la violence, je me sépare de mon souverain et de mon père ! Serein d'ame, tranquille d'esprit, avec une conscience qui ne me reproche aucun délit, je vais quitter Rome. Votre fermeté invincible, très-saint Père, et l'exemple illustre de tant de personnages éminens revêtus de la pourpre, et qui souffrent la même injuste tribulation, m'animent et m'encouragent. Mon délit est honorable, et j'en dois être orgueilleux devant toute adversité et tout supplice ; mon délit est de vous avoir conservé une fidélité comme je le devois. Et qui, à mon exemple, ne conservera pas la fidélité à un héros de patience à la fois et de force, tel que vous vous montrez, très-saint Père, et tel que vous êtes ; au chef de l'Église, au successeur de saint Pierre ? J'ai frémi pour votre auguste personne, aux propositions qui m'ont été faites de grandeurs, de richesses et d'honneurs, si je m'étois déclaré rebelle à votre trône et à vous ; j'en ai frémi, j'en frémis encore en y pensant.

» De telles récompenses auroient été semblables à ces monnoies que reçut le disciple traître à Jésus-Christ. J'aurois cru accepter un salaire d'iniquité et le vil prix du sang et de l'impiété. Menacé, je ne me suis pas senti abattu ; gardé à vue maintenant, je ne me laisse pas abattre ; arraché de Rome, je serai le même. Et quel ministre fidèle à vous pourroit s'humilier ? Que ce soit là le plus amer reproche qu'auront à se faire vos ennemis et les miens ! Je serai privé de tout, mais rien ne m'enlèvera la belle joie d'une conscience pure qui souffre, sans l'avoir mérité, et de son dévoûment au Saint Siège, et de son amour pour votre personne sacrée. On me refuse la faculté de retourner à ma maison paternelle, et l'on me prescrit

le misérable séjour d'une forteresse éloignée (Fénestrelle); mais en contemplant les murailles étroites qui m'environneront, les liens et les chaînes dont je serai peut-être chargé, rien ne m'empêchera de penser continuellement à *vos conseils* et à vos exemples, qui furent pour moi les commandemens les plus légitimes. L'emploi que pendant peu d'années j'ai eu l'honneur d'exercer dans la capitale auprès de Votre Sainteté, avec tous les sentimens de fidélité et de justice que j'ai pu y apporter, je vous demande de n'y pas renoncer, quoique j'en sois éloigné. Ce souvenir me sera d'une quotidienne consolation dans les traverses de mon douloureux exil. Dieu prendra soin de la justice de ma cause, et j'en suis sûr, car elle marche du même pas que la vôtre. Voilà les sentimens avec lesquels je pars, ô très-saint Père, et avec les plus servens sentimens de religion et de tendresse filiale, j'implore, pour à présent et pour toujours, la paternelle bénédiction apostolique.

» CAVALCHINI, gouverneur de Rome. »

La police du général fit saisir partout les copies de cette lettre, et on parvint à en brûler plus de deux cents : néanmoins les amis du Pape réussirent à en envoyer un grand nombre à Naples, en Toscane, en Piémont et à Vienne.

On a vu que le général Miollis avoit fait placer dans les rangs des Français les divers corps de soldats pontificaux trouvés à Rome : mais on leur avoit laissé leur ancienne cocarde qui étoit rouge et jaune. Le cardinal Gabrielli, d'après les ordres de Sa Sainteté, fit publier un édit portant que le Pape changeoit dorénavant sa cocarde, et que celle des militaires qui lui demeureroient fidèles

seroit à l'avenir blanche et jaune. Cet édit fut accueilli avec transport. Tous les jours, le mécontentement se manifestoit d'une manière singulière et nouvelle. On exposa en vente le portrait du roi Louis XVIII ; la police ne tarda pas à en faire enlever tous les exemplaires que l'on put saisir.

Le gouvernement impérial avoit pris possession des provinces d'Urbino, d'Ancône, de Macérata et de Camérino déclarées à perpétuité et *irrévocablement* réunies au royaume d'Italie, parce que le Pape n'avoit pas voulu faire la guerre aux Anglais, ni se réunir aux rois d'Italie et de Naples (1), pour la défense de la Péninsule; et encore parce que la donation de Charlema-

(1) Voici comme M. Bignon lui-même juge ces droits de Napoléon sur l'Italie. L'auteur parle de la nomination du roi de Naples. « Il semble que Napoléon ait voulu parodier le grand exemple de la création du monde, en disant, *que mon frère soit roi*, et son frère a été roi en effet. » Il a été reconnu comme tel par toutes les puissances continentales. Le texte de l'acte impérial qui décerne ainsi une couronne mérite d'être rapporté : « Les intérêts de notre peuple, dit l'empereur, » l'honneur de notre couronne et la tranquillité du continent de l'Europe veulent que nous assurions d'une manière stable et définitive, » le sort des peuples de Naples et de Sicile tombés en notre pouvoir par » le droit de conquête, *et faisant d'ailleurs partie du grand Empire*. » Nous avons déclaré, et déclarons reconnoître pour roi des Deux- » Siciles, notre bien aimé frère Joseph Napoléon. » Puis M. Bignon ajoute ces phrases remarquables : « C'est l'empereur qui naguère, comme nous l'avons vu, a jeté en avant la prétention tout-à-fait neuve que l'Italie faisoit partie du grand empire, et maintenant *prenant acte de ce fait supposé, qui n'a d'autre garantie que son propre témoignage*, il s'en forme un titre pour disposer d'un trône en faveur de son frère. »

Histoire de France depuis le 18 brumaire, etc. par M. Bignon, tom. 5, p. 130 et 131.

gne, l'illustre prédécesseur de Napoléon, n'avoit été faite qu'au profit de la chrétienté, et non pas pour l'avantage des ennemis de la sainte religion. Le 19 mai une protestation fut adressée à M. le chevalier Alberti, chargé d'affaires du royaume d'Italie, par le cardinal pro-secrétaire d'Etat, Gabrielli. Peu de temps après ce cardinal fut arrêté, et l'on mit le scellé sur ses papiers dans le propre palais du Pape. Ces événemens étoient toujours régulièrement communiqués au corps diplomatique. Nous insérerons ici le rapport que M. le chevalier Louis de Lebzeltern, chargé d'affaires d'Autriche, adressa le 18 juin à M. le comte de Stadion, ministre des affaires étrangères à Vienne. Cet agent va communiquer ses sentimens sur une encyclique importante dont ainsi je suis dispensé de faire l'analyse.

MONSIEUR LE COMTE,

« L'on avoit connoissance ici, depuis plusieurs jours, d'une lettre encyclique qu'a fait adresser le saint Père aux évêques des provinces démembrées de cet État, réunies au royaume d'Italie, contenant des instructions tant pour eux que pour ses sujets ecclésiastiques et séculiers. En voici la substance. Le saint Père y témoigne son profond chagrin sur les événemens qui ont eu lieu, et sa satisfaction sur la conduite tranquille et sage de ses sujets, et sur leur attachement à sa personne. Malgré son entière confiance sur leurs sentimens, il croit devoir leur prescrire des règles d'après lesquelles ils devront se conduire, afin d'éviter les cas où leur conscience pourroit se trouver compromise. Le Saint Père *déploie* les bases immuables de sa souveraineté

temporelle comme de son autorité spirituelle, ses devoirs sacrés de transmettre le patrimoine de l'Église à ses successeurs dans son intégrité, *le devoir des empereurs et rois catholiques de le défendre et de le protéger*. Il s'exprime avec amertume contre le démembrement de son territoire, contre la protection accordée à tous les cultes et même aux juifs, contre les sermens qui sont exigés des nouveaux sujets, contre les codes publiés, les constitutions, l'*indifférentisme* et les persécutions que souffre l'Église. Il défend à ses sujets de coopérer à l'établissement du nouvel ordre de choses, de se permettre aucun acte qui y participe ou le consolide, de prêter serment de fidélité ou d'obéissance, d'accepter ou demander des emplois. Il défend aux évêques de chanter le *Te Deum* à l'occasion de la réunion des provinces ou de l'installation des nouvelles autorités. Comme néanmoins ces dernières pourroient exiger la prestation du serment et le représenter comme une mesure nécessaire au maintien de la tranquillité publique, le Pape enjoint à ses sujets de se borner à une obéissance passive et à la soumission, qui garantiroient la sûreté du repos public qu'il leur est défendu de troubler par des désordres et des factions. Il leur prescrit, dans les cas où ils ne pourroient s'exempter de prêter le serment, la formule suivante : *Je promets et je jure de ne prendre aucune part à des conjurations ou séditions quelconques contre le gouvernement, de lui être soumis en tout ce qui ne sera pas contraire à la loi de Dieu et de l'Église*. Le Saint Père finit par exhorter ses évêques et ses sujets à la résignation et à la fermeté dans leurs principes.

» Si de telles instructions pouvoient contrarier les vues du gouvernement italien, les développemens qui les accompagnent, les principes qui y sont déployés et les expressions par lesquelles le démembrement des provinces s'y trouve caractérisé, étoient bien faits pour attirer de nouveaux désagrémens à Sa Sainteté. Le général Miollis

s'empessa de transmettre à Bayonne la copie de cette pièce, datée du 24 mai, et M. le chevalier Alberti, à Milan. — Votre Excellence reconnoîtra quel a été le premier résultat de cette information, dans la note ci-jointe qu'a adressée monsieur le cardinal Gabrielli au général comte de Miollis. Ce dernier voulut s'assurer si le secrétaire d'État étoit auteur des instructions. Le cardinal répondit qu'interpellé officiellement, la réplique étoit qu'il n'avoit de compte à rendre de ses actions et des affaires qui lui étoient confiées, qu'à Dieu et à son souverain; qu'interpellé amicalement, il répondroit sans hésiter qu'il avoit signé ces instructions. Hier les officiers français, dont il est fait mention dans la note du secrétaire d'État, se rendirent de nouveau chez lui pour procéder à l'inspection, à l'examen de ses papiers, et lever le scellé qu'ils avoient apposé à son bureau. Le cardinal quitte aujourd'hui le palais du Pape, et se rend à son propre logis, d'où il sera emmené ce soir et conduit à son évêché de Sinigaglia.

» Il est difficile de conjecturer qui sera nommé secrétaire d'État. Les cardinaux restés à Rome sont en petit nombre, la plupart accablés de vieillesse et d'infirmités, à l'exception des cardinaux Pacca et Erskine; mais ayant eu le malheur d'exciter des préventions contre leurs opinions, malgré leurs principes modérés et leur constant éloignement des affaires politiques, il est à croire qu'on les laisseroit peu de jours à leur nouveau poste.

» Le cardinal Antonelli, à la suite du décret de Sa Majesté l'empereur Napoléon, du 2 avril, qui rappeloit les sujets italiens employés à Rome, s'adressa à Milan pour obtenir une exemption à la loi en faveur de son âge octogénaire (il étoit né en 1730) et de ses infirmités, décidé, si sa demande n'avoit pas un heureux résultat, à laisser confisquer tous ses biens plutôt que de quitter cette capitale, où il est domicilié depuis sa première jeunesse. Le gouvernement milanais lui accorda seulement un délai de

quelques jours, déclarant qu'au cas de non obéissance il seroit considéré comme réfractaire à la loi. Le cardinal croyoit, par la résignation de ses biens et en s'assujétissant à la peine imposée, être libre de tout engagement ; mais les expressions de l'office qui lui fut communiqué, lui faisant redouter l'emploi de quelque mesure fâcheuse, et le terme qui lui a été préfixé étant expiré hier, il attend la même impulsion qui a été donnée aux autres cardinaux pour partir, et il a pris ses arrangemens en conséquence.

» Des officiers français se présentèrent avant-hier au soir chez monsieur Riganti, secrétaire de la *Consulte*, prélat distingué par ses talens et ses lumières. Ils posèrent le scellé sur tous ses papiers, le placèrent sous la surveillance de gardes, et lui intimèrent l'ordre de *laisser* Rome en vingt-quatre heures et de se rendre à Ancône, où il apprendroit sa destination ultérieure et ce qu'on avoit à lui reprocher. Comme le prélat est né sujet napolitain, et domicilié à Rome depuis son enfance, cette mesure ne peut être relative au décret précité. On l'attribue à une des deux raisons suivantes : ou qu'il ait été l'expéditeur de la lettre encyclique à ses diverses destinations, ou qu'il ait employé des expressions peu circonspectes dans ses correspondances d'office avec les gouverneurs des provinces et villes de cet État, qui relèvent de la *Consulte*.

» Croyant inséparable des devoirs de ma place d'instruire Votre Excellence des faits publics, et de soumettre à sa haute connoissance les pièces qui sont connues généralement, je m'en acquitte non sans éprouver des regrets d'aborder des sujets aussi délicats, sur lesquels je me défends toute réflexion et j'observe la plus stricte neutralité. Je ne puis dissimuler néanmoins, quel que soit le respect dont je suis pénétré pour cette cour, que la lettre circulaire qui lui a attiré de nouveaux désagrémens, et que l'on qualifie ici de direction purement spirituelle, me paroit impolitique, d'ailleurs mal rédigée, et s'écartant telle-

ment des lumières du siècle, qu'elle ne pourroit à plusieurs égards que laisser une impression désagréable sur la plupart de ceux qui en feroient la lecture. Les sentimens qui y sont exprimés sur la tolérance des cultes, regardent tous les souverains, et quand même ils seroient conformes aux anciennes maximes, ce n'est point l'époque où ils peuvent être proclamés et appliqués, dès qu'ils sont en opposition avec les principes que les souverains pieux et zélés pour le catholicisme ont cru devoir adopter et établir.

» La forte mesure prise contre le secrétaire d'État a sans doute été *résolue à Milan*, puisqu'il paroît hors de toute possibilité que les sentimens de Sa Majesté l'Empereur Napoléon puissent être déjà connus sur cette pièce, quand même elle eût été envoyée d'abord à Bayonne.

» Si le projet de cette cour avoit été d'accélérer un dénouement qui mette un terme à la fluctuation et aux incertitudes qu'offrent les affaires, il semble qu'elle n'auroit pu mieux saisir la manière d'atteindre son but.

» On prétend que le Saint Père, qui a déployé jusqu'ici autant de modération que de constance, a éprouvé lui-même des regrets de la publicité qu'a eue une pièce rédigée dans des momens d'exaltation excitée par l'impression qu'avoit causée le démembrement des provinces. Il est toujours bien à déplorer qu'une conciliation si désirable entre les deux cours, paroisse devenir à tout moment plus problématique, sinon tout-à-fait impossible.

» J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, etc. »

Ce témoignage d'un étranger, écrivant librement à sa cour, doit être recueilli : nous aurons occasion de reparler encore de M. le chevalier de Lebzelttern.

Le 26 juin, M. le général Miollis craignit une insurrection dans Rome. Par hasard, des pè-

cheurs transtévérins trouvèrent dans leurs filets, jetés à travers le Tibre, un énorme esturgeon. De toutes parts il s'éleva un cri : « Nous allons le porter au Saint Père. » Mais l'ordre ne fut pas troublé, et l'on n'entendit que des protestations de respect qui ne pouvoient pas être regardées comme le mouvement d'une sédition populaire.

Chaque jour on inventoit de nouvelles insultes. Un piquet de soldats s'étoit porté au domicile de monsignor Barberi, fiscal-général du *governo*; on lui reprochoit directement encore les scènes de Duphot. Les bons esprits remarquèrent à cette occasion, que Consalvi avoit mal fait de ne pas réfuter une fois complètement toutes les calomnies que l'on continuoit de répandre concernant ce funeste événement. Consalvi écoutoit à ce sujet des ménagemens mal calculés et impolitiques. Le Pape ordonna au cardinal Pacca, qu'il venoit de nommer pro-secrétaire d'État, de réclamer auprès du général Miollis la liberté du fiscal, ainsi que celle de monsignor Riganti, secrétaire de la *Consulta*, mais on ne put l'obtenir.

Nous sommes arrivés au 11 juillet, jour où le Pape jugea à propos d'assembler dans un consistoire les cardinaux qui se trouvoient encore à Rome. Il y prononça la célèbre allocution qui commença ainsi : *Nova vulnera*. J'ai sous les yeux un des originaux signé de la main du Pon-

tife et scellé de ses armes. Je ne crois pas que cette pièce ait jamais été publiée en entier ; j'en offrirai un extrait. Le Saint Père va montrer à ses frères ses nouvelles blessures. Il n'a pas assemblé les cardinaux depuis le 16 mars ; alors il pleuroit l'enlèvement de cinq cardinaux : on vient d'en arracher dix autres de la capitale , et cependant ils n'ont commis aucun délit. Telle est ici la servitude , que tout ce que l'on pourroit refuser de faire volontairement , est arraché immédiatement par la violence et les armes. Le Pape cite la réponse qu'il a ordonné d'adresser à M. Lefebvre. Benoît XIV, dans les guerres d'Espagne , sut n'être ni confédéré , ni ennemi. Voilà le fruit des peines souffertes pour aller porter le saint chrême à Napoléon ! Charlemagne n'est rappelé par Napoléon que pour être calomnié ; car les dix siècles de possession de Rome sont mis en évidence (1). Il est défendu , sous peine de mort , aux impimeurs de rien publier sur les affaires. Monsignor Cavalchini, personne de la plus stricte probité , a été chassé de Rome en peu d'heures. En pensant au départ des car-

(1) Ah ! si Pie VII avoit connu le document de Charlemagne relatif au Pape Adrien, Pie VII qui étoit si versé dans la connoissance des antiquités ecclésiastiques, et qui lisoit si couramment les écritures de ces premiers temps, quelle force n'auroit-il pas trouvée dans ces témoignages de déférence, de respect et de vraie tendresse ! Alors quel spectacle imposant, l'universalité du peuple des Francs unissoit ses hommages à ceux du souverain ! En 1808, il n'y a plus en France qu'un seul homme, et cet homme devant qui l'universalité du peuple doit se taire, va devenir un persécuteur de Rome.

dinaux, la blessure s'est rouverte (*vulnus recruduit.*) On dit qu'on n'insulte pas le Pontife en insultant le souverain : le Pontife et le souverain ne sont-ils pas un même homme? Qui osera dire qu'en attaquant le roi d'Italie on n'attaqueroit pas l'empereur des Français? Mais si les cieux et la terre tomboient, la parole de la divine promesse ne tomberoit pas.

Le Pape proteste ensuite de la manière la plus solennelle à lui possible, contre toutes ces violences. Il sacrifiera sa vie pour le salut de son peuple. Il le presse contre son cœur et lui imprime un saint baiser. Quant à l'empereur, il est conjuré, dans le Seigneur, d'éloigner le mal de la maison d'Israël, de se soustraire aux conseils des perfides, qui sous prétexte d'étendre sa majesté royale, l'entraînent à l'éternelle perdition. Qu'il suive donc des conseils meilleurs qui consolent l'Eglise, et qui le sauvent lui-même. Le prince des apôtres est supplié de rendre le calme à la mer agitée par les tempêtes. « Dieu » est dans le circuit de son peuple depuis cet » instant jusqu'au siècle. » (*Ps. cxxiv, 2.*)

Un décret daté du 6 juin nomma Joseph Bonaparte, roi d'Espagne. Le 23 commença le premier siège de Saragosse, et il arriva à Rome des députés espagnols chargés de féliciter secrètement le Pape sur sa résistance. Le 14 juillet, Joachim Murat fut nommé roi de Naples. Bientôt on enjoignit à Sa Sainteté de le reconnoître

comme tel, sans délais, et de l'envoyer complimenter.

En ce moment, le Pape ordonna de publier un décret de la congrégation des rites, qui déclaroit *vénérable* la reine Clotilde. « Il semble, dit M. Picot (1), que la Providence ait voulu honorer d'une manière éclatante, même aux yeux des hommes, ceux qu'elle éprouvoit par les plus grandes tribulations. » On a publié à Paris, en 1806, l'*Eloge historique* de cette auguste sœur des rois Louis XVI, Louis XVIII, Charles X, et de Madame Elisabeth. Pie VII, qui savoit quelle profonde vénération la reine Clotilde avoit témoignée à Pie VI, cédoit autant à sa propre opinion, qu'aux vœux de toute l'Italie, en ordonnant d'introduire la cause de la béatification de cette sainte princesse.

Cette même année, le siège de Baltimore fut érigé en métropole, parce que le nombre des catholiques s'y étoit augmenté. Monsignor Jean Carroll en fut nommé archevêque.

(1) Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, pendant le XVIII^e siècle. Tom. II, pag. 487.



CHAPITRE XVIII.

CONSALVI APPROUVE HAUTEMENT LA CONDUITE DU CARDINAL PACCA. TENTATIVES DU ROI FERDINAND POUR SAUVER LE PAPE. ON VIENT ARRÊTER LE CARDINAL PACCA. LE PAPE L'EMMÈNE DANS SES APPARTEMENS. NAPOLÉON REFUSE LES CIERGES BÉNITS, DE LA CHANDELEUR. LES ÉTATS DU PAPE RÉUNIS A L'EMPIRE. PUBLICATION DU DÉCRET DE RÉUNION. PUBLICATION D'UNE BULLE D'EXCOMMUNICATION. RÉCIT DE L'ENLÈVEMENT DU PAPE.

Le cardinal Consalvi avoit pendant un temps continué de donner des soins à quelques affaires. Il étoit si aimé des employés de la secrétairerie-d'État, qu'ils le consultoient souvent sur les réponses dont ils étoient chargés, et les cardinaux ses successeurs lui avoient témoigné une constante déférence. Mais quand après l'allocution du 11 juillet, il vit les choses arrivées à ce point d'irritation, d'attaques, d'accusations et d'hostilité absolue, il reconnut que les calculs de la plus souple intelligence, les *mezzo termine*, les ménagemens, les conseils autrefois les plus sages, les règles ordinaires de la vie politique n'auroient aucune puissance. Il approuva hautement la marche du cardinal Pacca, qui avoit consenti à être ministre, uniquement pour résister et mourir courageusement, sans écouter

aucune conciliation avec un pouvoir qui ne vouloit que compromettre le Saint Père, et l'amener par des sacrifices successifs à la perte totale de sa considération et de sa liberté. Le cardinal Pacca nous a laissé des Mémoires simplement et noblement racontés : c'est lui qui va quelquefois fournir des matériaux à cette partie de notre récit.

Le Pape avoit fait notifier le 18 juin au cardinal Pacca qu'il étoit nommé pro-secrétaire-d'État, et il en exerçoit les fonctions. Dans les derniers jours d'août, un individu déguisé vint à Monte-Cavallo assurer qu'il étoit chargé d'avertir le Pape que, s'il vouloit se rendre secrètement à Fiumicino, il trouveroit sur le bord de la mer une chaloupe qui le conduiroit à bord d'une frégate anglaise expédiée de Palerme par le roi Ferdinand pour recevoir Sa Sainteté. Le Père D. Gaetano Angelini, procureur-général de la Compagnie de Jésus, étoit à bord de cette frégate, et il envoyoit à Rome, sous un déguisement, le T. R. Père Procida, mineur réformé, pour en prévenir le cardinal Pacca. La reine Caroline avoit fait meubler richement les chambres de cette frégate : on n'attendoit que le consentement du Pape. Le Père Procida, qui confioit cet important secret au cardinal, connoissoit les signaux convenus pour faire approcher la frégate et la chaloupe; mais le Pape ne voulut pas consentir à prendre la fuite, et le cardinal le fortifia dans ce dessein.

Cette Éminence gouvernoit avec calme, en attendant que la violence impériale portât le coup qu'elle méditoit, lorsque le 6 septembre, il se présenta, dans la secrétairerie même de Monte-Cavallo, un major nommé Muzio, qui signifia au cardinal un ordre de départ, sous prétexte qu'il avoit publié une notification du Pape pouvant entraver des enrôlemens faits par les Français. Le cardinal Pacca déclara qu'il ne partiroit pas sans les ordres du Saint Père, et il lui annonça par un billet ce qui venoit d'arriver. A l'instant même le Pape accourut dans les appartemens de Son Eminence, qui rapporte ainsi le fait :

« Je m'avançai à sa rencontre, et je remarquai alors une chose dont j'avois entendu parler, mais que je n'avois pas encore observée (l'horripilation). Lorsqu'on est en colère, les cheveux se hérissent et la vue est offusquée. Il étoit dans cet état, l'excellent pontife, et il ne me reconnut pas, quoique je fusse habillé en cardinal. Il cria à haute voix : *Qui êtes-vous? qui êtes-vous?* Je répondis : « Je suis le cardinal, » et je lui baisai la main. « Où est l'officier? » reprit le Pape. Je le lui montrai; il étoit là tout près, dans une attitude respectueuse. Alors le Pape, se tournant vers l'officier, lui ordonna de déclarer au général, qu'il étoit las de souffrir tant d'outrages et d'insultes d'un homme qui se disoit encore catholique; qu'il comprenoit bien où tendoient ces violences; qu'on vouloit lui ôter, un à un, tous ses ministres pour empêcher l'exercice de son devoir apostolique et des droits de la souveraineté temporelle; qu'il me commandoit à moi cardinal présent, de ne pas obéir aux prétendus ordres du général; qu'il me prescrivoit de le suivre

dans ses appartemens pour que je fusse le compagnon de sa prison; il ajouta que si on vouloit exécuter le projet de m'arracher de ses côtés, le général devoit briser violemment les portes et faire pénétrer la force jusqu'à lui, et qu'on imputeroit au général les conséquences de cet excès inoui. Alors le Pape me prit par la main, et me dit : « Monsieur le cardinal, allons ! » Et par le grand escalier, au milieu des serviteurs pontificaux qui l'applaudissoient, il retourna dans ses appartemens. »

Il paroît qu'après cette scène, le gouverneur impérial ne pensa plus qu'à s'emparer de la personne du Pape, pour l'éloigner de Rome.

Les ministres étrangers furent instruits de cette violence, par ordre du Saint Père. Quelques réponses offroient une expression d'intérêt peinée en partie, mais en général froide, telle que la réponse du ministre de Bavière; d'autres se bornoient à déclarer que ces événemens étoient rapidement portés à la connoissance de leur cour; l'Autriche témoignoit de l'intérêt; la Sardaigne, des sentimens de piété. M. le chevalier de Vargas ne cessoit pas de répondre avec un courage tout-à-fait généreux. Il est impossible de rendre compte des notes qui sortoient de la secrétairerie. Il y en eut une qui commençoit ainsi : « *Sono tali e tanti gli eccessi.* » C'est celle où l'on rapporte des impudicités commises dans une église d'Alatri par un sergent-major des nouvelles levées, nommé Nicolas-Cyprien Bottini.

La fin de l'année fut une longue suite de vio-

lations du droit des gens, de protestations et d'annonces de nouvelles colères. Le Pape avoit refusé de recevoir, à l'occasion des bonnes fêtes, le général Miollis et son état-major ; il avoit refusé d'autoriser les réjouissances du carnaval. L'empereur, dirent les satyriques romains, voudra commencer l'année avec le Pape d'une manière inusitée; ils avoient raison. Napoléon écrivit de Benavente, en Espagne, le 1^{er} janvier, à M. de Champagny, la lettre suivante :

Benavente 1^{er} janvier 1809.

« Monsieur de Champagny, le Pape est dans l'usage de donner des cierges aux différentes puissances ; vous écrirez à mon agent à Rome que je n'en veux pas. *Le roi d'Espagne n'en veut pas non plus.* Écrivez à Naples et en Hollande pour qu'on les refuse. Il ne faut pas en recevoir, parce qu'on a eu l'insolence de n'en pas donner l'année dernière. Voici comme j'entends que l'on se conduise à cet égard. Mon chargé d'affaires fera connoître que le jour de la Chandeleur je reçois des cierges bénis par mon curé ; que ce n'est ni la pourpre, ni la puissance qui donnent de la valeur à ces sortes de choses ; il peut y avoir en enfer des Papes et des curés, ainsi le cierge béni par mon curé peut être une chose aussi sainte que celui du Pape. Je ne veux pas recevoir ceux que donne le Pape, et tous les princes de ma famille doivent en faire autant.

» Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

» NAPOLEON. »

Cette volonté, traduite dans un style politique un peu plus français, fut adressée à M. Ortoli, agent consulaire à Rome, qui en donna con-

naissance avec les ménagemens qu'on pouvoit désirer.

Nous avons parlé du courage de M. de Vargas. Ce courage devoit être puni. Les ministres étrangers furent avertis le 23 juin que des soldats avoient arrêté M. de Vargas, ministre d'Espagne, et les prélats Guardoqui et Bardaxi, auditeurs de Rote espagnols, parce que, disoit-on, ils étoient ennemis du gouvernement français. Le lendemain, M. le général Miollis annonça un grand bal dans les appartemens du palais Doria qu'il occupoit depuis son entrée à Rome ; tous les membres du corps diplomatique s'y rendirent, excepté le chevalier de Lebzelttern. Quelqu'un lui ayant demandé pourquoi il s'abstenoit d'aller à cette réunion, il répondit qu'il n'étoit pas dans la possibilité d'assister à cette réunion, tandis qu'un de ses collègues, l'ancien ministre d'Espagne, étoit si indignement traité. On assure que M. le chevalier Alberti, chargé d'affaires d'Italie, alla aussi chercher des explications chez l'envoyé Autrichien, et qu'il tâcha de savoir de lui, s'il avoit agi ainsi, autorisé par sa cour, ou de son propre mouvement. Rien ne manqua à la belle action de M. de Lebzelttern ; il déclara, sans compromettre sa cour, que son sentiment personnel l'avoit déterminé à montrer cet égard pour M. de Vargas, *outragé*, répétoit-il, malgré le caractère respectable dont il étoit revêtu.

Le trésorier-général avoit été prié par M. Ortolini de notifier le refus des cierges bénits. Le cardinal Pacca répondit tranquillement qu'il n'étoit pas possible que l'empereur eût pensé à de pareilles choses, au moment où il faisoit la guerre en Espagne; que ce ne pouvoit être qu'une supposition d'un ministre sans tact, et qu'en conséquence il n'en entretiendroit pas même le Pape. La lettre de Bénavente ne donna donc pas une affliction de plus au Saint Père.

Les affaires ecclésiastiques avec le reste de l'Europe suivoient leur cours autant qu'il étoit possible. Il y eut un consistoire le 26 mars, où l'on préconisa plusieurs évêques. M. de Pradt, que le Pape lui-même avoit sacré à Paris évêque de Poitiers, fut transféré à l'archevêché de Malines. Mais des maux graves devoient encore opprimer la ville de Rome. Le 17 mai, Napoléon rendit à son camp impérial de Vienne un décret qui réunissoit tous les États du Pape à l'empire français. La ville de Rome étoit déclarée ville impériale et *libre*. Les terres et domaines du Pape étoient augmentés jusqu'à concurrence d'un revenu net de deux millions. Une consulte devoit prendre possession des États pontificaux, pour que le régime *constitutionnel* pût y être organisé le 1^{er} janvier 1810. Cette consulte étoit placée dans la dépendance du ministre des finances.

Dans le mois de mai, le général Miollis avoit

comme disparu de Rome pour aller à Mantoue, dont la défense lui étoit particulièrement confiée depuis long-temps, en visiter les fortifications, et préparer ses plans de résistance, s'il se voyoit contraint par les chances de la guerre à s'y renfermer pour la défendre. De cette ville il avoit demandé les ordres de l'empereur, qui s'étoit emparé de Vienne le 13 du même mois. Depuis, le général étoit revenu à Rome, où le général Lemarois l'avoit remplacé provisoirement. Miollis alloit publier le décret de réunion ; on en parloit publiquement. Le Pape pensa qu'il devoit faire préparer un document pour annoncer à l'Europe catholique les nouveaux événemens que l'on pouvoit prévoir, le changement de gouvernement, et pour déclarer que les usurpateurs renonçoient à toute communion avec Rome. Déjà en 1806, sur le bruit de menaces faites à Paris au cardinal Caprara, le cardinal Consalvi prescrivait de rédiger une sorte de notification, et le Pape avoit chargé le cardinal di Piétro de donner à ce document une forme convenable, et de se trouver prêt à le remettre à Sa Sainteté, aussitôt qu'elle le demanderoit. A la fin de 1808, le Pape parla de cette bulle au même cardinal di Piétro, qui déclara avoir terminé le travail. Sa Sainteté l'examina, le communiqua au cardinal Pacca, l'approuva, et l'on en fit faire de nombreuses copies par les employés les plus discrets

de la secrétairerie d'État. Toutes les copies de cette bulle étoient uniformes, sans cependant contenir ce qui pouvoit concerner le motif de la notification. La cour romaine ignoroit si le changement de gouvernement précéderoit l'enlèvement du Pape, ou si l'enlèvement précéderoit le changement. On pensa donc qu'il falloit que les bulles fussent disposées en double, de manière qu'il y en eût de prêtes pour chacune des circonstances différentes : le Pape les signa, les scella du sceau pontifical, et les mit en réserve.

Au mois de juin, le 9 soir, le Pape avoit été prévenu de l'imminence d'un danger. Alors le cardinal Pacca lui demanda si le changement de gouvernement une fois publié, il falloit faire afficher la bulle dans les endroits accoutumés. Le Pape lui répondit qu'on devoit suspendre cette publication jusqu'à ce qu'il eût lu, et lui-même, le décret impérial. Il donna pour raison que souvent on avoit fait courir de pareils bruits qui ne s'étoient pas confirmés; qu'on ne connoissoit pas le décret, les conditions, les restrictions qu'il pouvoit contenir; qu'ainsi il ne falloit pas tomber dans une contradiction qui plus tard seroit reprochée à la cour romaine. Le cardinal Pacca se flattoit encore de ne pas voir le général en venir à cette extrémité. Miollis, en tout ce qui ne concernoit pas cette question, étoit un homme réfléchi qui avoit montré de la

modération : de lui-même il n'étoit pas persécuteur ; il exécutoit seulement avec ponctualité les ordres qu'il recevoit, et quels qu'ils fussent. La bulle d'excommunication, qu'il savoit prête, l'effrayoit ; il avoit peu de troupes, et puis, comme on l'a supposé, je ne sais sur quel fondement, il écrivoit peut-être pour faire adoucir les ordres qu'il étoit condamné à exécuter.

Mais dans le commencement de la matinée de ce jour 10 juin, un billet annonça au cardinal Pacca que le gouvernement alloit être changé, et qu'on s'attendoit au plus à une simple protestation du Pape, sans bulle d'excommunication, protestation à laquelle on n'attacheroit pas plus d'importance qu'aux notes des cardinaux Consalvi, Casoni, Doria, Gabrielli et Pacca, et que dans cette assurance le général alloit publier un décret de l'empereur.

A deux heures avant midi, au bruit de l'artillerie du château Saint-Ange, le pavillon pontifical fut descendu, et on éleva le pavillon français. En même temps on publia à son de trompe, dans tous les quartiers de la ville, le décret qui ordonnoit la réunion à l'empire de ce qui restoit des États romains.

Le cardinal Pacca courut sur-le-champ auprès du Saint Père. En cet instant, tous deux se rencontrant dans la même pensée, se dirent à la fois l'un à l'autre ces paroles de Jésus-Christ : *Et consummatum est*. Le Pape ne pa-

roissoit pas avoir perdu son courage ; il chercha même à soutenir celui de son ministre. Peu après arriva monsignor Tibère Pacca, neveu du cardinal ; il apporta un exemplaire du décret impérial, imprimé, que la Consulte avoit répandu dans la ville. Le cardinal le prit des mains de son neveu, et pria le Pape de venir avec lui près de la fenêtre, parce que les rideaux, fermés hermétiquement suivant l'usage de l'Italie dans cette saison, ne permettoient pas au jour d'entrer dans l'appartement. Le Pape se leva et suivit son Éminence.

Le cardinal voulut lire avec calme et réflexion, puisque les opérations qu'on alloit ordonner devoient dépendre de cette lecture ; mais cet effort ne lui fut pas possible. Ici nous allons traduire les propres paroles du cardinal :

« La juste indignation que j'éprouvois de l'attentat sacrilège que l'on commettoit alors ; la présence en face de moi, à une petite distance, de mon infortuné souverain, du Vicaire de Jésus-Christ, prêt à entendre de ma bouche la sentence de son détronement ; les impostures, les calomnies qu'en parcourant de l'œil, je voyois d'avance dans le décret ; les continuels coups de canon qui annonçoient l'inique usurpation avec un triomphe insultant, m'émurent et m'obscurcirent tellement la vue, que je ne pus prononcer qu'à moitié, à travers les fréquentes interruptions et une respiration suffoquée, les principaux articles du décret. Puis observant attentivement le Pape, je m'aperçus, aux premières paroles, du trouble de son visage, et je vis des signes, non pas de crainte et d'abattement, mais d'une trop

raisonnable indignation. Peu à peu il se remit, et il écouta la lecture avec beaucoup de tranquillité et de résignation. »

Le Pape alors se rapprocha de la table, y signa, sans rien dire, les copies d'une protestation en langue italienne, qu'on avoit aussi préparée, et qui fut affichée la nuit suivante. Le cardinal lui ayant ensuite demandé s'il falloit donner des ordres pour publier la bulle d'excommunication, le Pape, un peu incertain, répondit qu'il l'avoit relue exprès, et que les expressions qu'on y employoit contre le gouvernement français lui paroisoient très-fortes. Le cardinal répliqua que devant en venir à une extrémité aussi terrible et aussi éclatante que celle de la publication d'une bulle d'excommunication, il étoit nécessaire d'y présenter un tableau épouvantable, mais non exagéré, des injures, des violences du gouvernement impérial, de manière que quiconque viendroit à la lire, pût dire que le Pape avoit encore trop tardé à élever la voix contre des excès aussi offensans et si multipliés. Le Saint Père reprit : — « Mais vous, que feriez-vous? — Moi, ré- » pondit le cardinal, après qu'un si grand acte » a menacé nos ennemis, après qu'il a été es- » péré des populations, je le ferois. Mais la de- » mande de Votre Sainteté me met en agitation. » Élevez les yeux au ciel, très-Saint Père, et » puis donnez-moi vos ordres. Soyez sûr que » ce qui sortira de votre bouche, sera ce que

» veut le ciel. » Alors le Saint Père éleva ses yeux au ciel, et après une courte pause, il dit : « Hé bien, donnez cours à la bulle. » Il ajouta : « Qu'ils prennent bien garde ceux qui exécutent vos ordres, surtout qu'ils ne soient pas découverts ! ils seroient certainement condamnés à être fusillés, et nous en serions inconsolable. » — « Saint Père, répondit le cardinal Pacca, je donnerai des instructions pour qu'on prenne toutes les précautions possibles, et qu'on ne se hasarde pas témérairement. Cependant je ne puis garantir qu'il n'arrivera pas quelque fâcheux événement. Dieu, s'il veut cette opération, saura bien la protéger, la favoriser. » Cette publication eut lieu peu d'heures après, d'une manière si extraordinaire, qu'elle plongea dans la stupeur le général et toute la ville de Rome.

Ainsi, dans la nuit du 10 au 11 juin, la bulle fut affichée *ne' i luoghi soliti, e tra questi, nelle tre basiliche di San-Pietro, di Santa-Maria-Maggiore e di San-Giovanni.* (Voyez la Bulle à la fin du vol.) Ce fut un nommé Mengacci qui posa les premières affiches ; plus tard, il fut très-libéralement récompensé d'un tel courage. La police n'avoit encore rien découvert, lorsque le matin du même jour, un Romain qui parcouroit la ville de très-bonne heure, vit cette affiche sur les murs de l'église Saint-Marc, près du palais de Venise. Il alla l'arracher, et

la porta au général Miollis, qui, avant de la communiquer au président de la consulte, Saliceti, l'envoya sur-le-champ par un courrier à l'empereur Napoléon.

Le Pape, après cet acte de vigueur, s'enferma avec plus de précautions que jamais dans son palais, dont les portes étoient occupées par sa garde suisse. Dans la bulle d'excommunication, qui s'appelle la bulle *Quum memoranda*, Napoléon n'étoit pas nommé directement, mais il y étoit compris comme un des fauteurs de toutes les spoliations qu'avoit éprouvées le Saint Siège. Cette bulle a été imprimée avec beaucoup d'exactitude, en latin, en italien et en français, dans l'ouvrage du cardinal Pacca et dans beaucoup d'autres. Dès ce moment, des deux côtés, on continua de s'observer avec anxiété. Dans le palais on craignoit à tout instant qu'on ne vînt arrêter le Pape : le général Miollis redoutoit que Sa Sainteté ne sortît revêtu de ses habits pontificaux, pour tenter une révolution en sa faveur. Mais empirons-nous de terminer ce funeste récit. La nuit du 5 au 6 juillet 1809, des mécontents romains furent réunis; on prépara un assaut pour s'emparer du palais habité par le Pape. Le principal guide qu'on enrôla, fut un nommé Francesco Bossola, ancien portefaix (*facchino*) du palais, et qui en avoit été chassé pour vol.

Dans la suite de cette histoire, on verra com-

ment fut donné l'ordre qu'exécuta le général Radet, depuis peu arrivé de Toscane à Rome, en vertu d'une lettre directe de Napoléon. Radet lui-même n'a pas laissé ignorer les détails et la cause de cet enlèvement; le cardinal Pacca les a joints à ses *Mémoires*, en en réfutant quelques assertions.

Miollis avoit fait appeler le général Radet le 4 juillet, et entrant dans une explication de la position des Français, il lui avoit montré son inquiétude des suites que pouvoit avoir la fermentation générale qui se manifestoit sous les caractères les plus alarmans, et qui compromettoit, disoit-il, au dernier degré, le sort des troupes en Italie. Il avoit déclaré surtout, que déjà tous les moyens de sévérité pour rétablir le calme étoient épuisés; qu'il ne lui en restoit plus d'autre que d'éloigner le Pape de Rome; que l'empereur faisant la guerre sur le Danube, ne pouvoit pas envoyer de troupes en Italie, et que lui, général-gouverneur, étoit déterminé à faire enlever le Pape. Il annonçoit au général Radet qu'il l'avoit choisi pour cette importante opération.

Ce général fit observer au gouverneur Miollis qu'un acte de cette nature ne se faisoit pas sans des ordres supérieurs par écrit, sans de mûres réflexions, et surtout sans troupes. Le gouverneur répondit que le soir même on prépareroit des ordres et des troupes, et qu'il falloit s'oc-

cuper des dispositions convenables , de manière à éviter jusqu'au soupçon. Radet se retira fortement ému de se voir chargé de cette entreprise. Il s'enferma pour combiner ce qu'il pouvoit opposer à l'effet qu'elle devoit produire. Des ordres lui ayant été annoncés, et se voyant, déclare-t-il dans sa narration, soumis à la cruelle alternative ou de franchir les droits les plus sacrés, ou de violer ses sermens par la désobéissance, oppressé par un sentiment de répugnance mêlé de crainte, plus il cherchoit les moyens d'éluder ces embarras, et moins son imagination le servoit. Sa seule espérance reposoit sur le défaut de troupes, qui l'auroit dispensé d'exécuter les ordres.

Le soir, le gouverneur alla lui-même annoncer à Radet qu'il arrivoit des troupes napolitaines, qu'il falloit donc qu'il s'occupât de son *plan d'opérations*, et qu'il fît ses préparatifs pour la nuit suivante. Radet exposa de nouvelles observations au général, qui, après avoir retracé le danger de la position des troupes, la nécessité d'arrêter, par *un coup de foudre*, le torrent du désordre et l'effusion du sang, finit par lui dire, que comme militaires, ils étoient tous deux essentiellement obéissans, passifs, et responsables sur leur tête de la non exécution des ordres suprêmes qui leur étoient donnés. Radet crut n'avoir rien à répondre ; il pensa que *l'honneur et ses sermens lui dictoient son devoir*, et

il se décida à exécuter le mandat qu'il recevroit par écrit, dès que la troupe seroit entrée à Rome.

En effet, il arriva dans la nuit un bataillon de recrues napolitaines, expédié par le roi Joachim : ce corps comptoit à peine 800 hommes, dont une partie n'étoit pas armée. Radet averti fit le plan de ses opérations; il imagina un prétexte *adaptable à un aussi grand objet*, pour n'avoir personne à mettre dans la confiance, et pour faire agir à leur insu tous les instrumens dont il avoit besoin. Ayant communiqué ce plan au gouverneur-général Miollis, celui-ci l'approuva verbalement, et surtout fit observer combien la réussite étoit importante. Le 5 juillet, à la pointe du jour, Radet arrêta les dispositions matérielles nécessaires, et parvint à les soustraire aux yeux du public par de petites patrouilles croisées et des mesures de police. Il retint tout le jour les troupes aux casernes pour donner plus de sécurité dans Rome et dans le palais Quirinal. A neuf heures du soir, il fit venir, l'un après l'autre, les chefs militaires, et il leur donna ses ordres. A dix heures, tout étoit réuni sur la place des Saints-Apôtres et à la caserne de la *Pilotta*, non loin de Monte-Cavallo, où alloit être *le centre de ses opérations*. On conserve le plus que l'on peut les expressions *stratégiques* du général Radet. Alors il se rendit à la *Pilotta*, où il s'assura de l'exécution de ses

ordres; de là il *marcha* sur l'église des *Saints-Apôtres*, où il fit *ses dispositions militaires*. Le colonel Siry, commandant de la place, et le colonel Coste, commandant la gendarmerie, l'accompagnèrent ensuite chez lui, où il devoit se reposer jusqu'à l'heure convenable. Le gouverneur y attendoit le général Radet. Celui-ci demanda et reçut l'ordre écrit d'arrêter le cardinal Pacca, et, en cas d'opposition de la part du Pape, d'arrêter aussi Sa Sainteté elle-même, et de les conduire immédiatement en poste à Florence.

A la lecture de cet ordre, qui n'étoit que conditionnel, Radet fit des observations qui le préoccupèrent un instant : mais il n'étoit plus temps, dit-il, le gouverneur venoit de sortir, onze heures sonnoient et tout se trouvoit *organisé et prêt à agir*. Il descendit alors à la *Pilotta* et aux *Saints-Apôtres*, où lui-même il fit placer ses patrouilles, ses gardes, ses postes et *ses détachemens d'opérations*. Pendant ce temps-là le gouverneur-général, pour maintenir les transtévérins, faisoit occuper les ponts du Tibre et le château Saint-Ange, par le petit détachement napolitain aux ordres du général Pignatelli Cerchiara. Chaque chef des détachemens qui devoient concourir à l'ensemble de l'entreprise étoit prévenu de l'instant du signal convenu *pour l'escalade*. Une heure après minuit que frapperoit l'horloge même du Quirinal, étoit

le moment fixé pour agir spontanément : mais un incident retarda l'exécution. Le général apprit qu'un des officiers de la garde du Pape étoit en vedette sur la tour saillante près de la grande porte d'entrée du Quirinal, et que chaque nuit on prenoit cette mesure de surveillance qui cessoit à la pointe du jour. Alors on changea les instructions pour le moment. Le général subdivisa ses postes des environs de la fontaine de Trévi ; il envoya garder les portes des églises principales environnantes, pour empêcher de sonner le tocsin ; il guetta la rentrée de l'officier en sentinelle sur la tour, et à deux heures trente-cinq minutes il donna le signal.

Nous allons un moment entendre le cardinal Pacca :

« Il nous sembla le soir du 5 juillet, au Quirinal, que différens piquets de cavalerie avoient occupé les rues qui, des diverses parties de Rome, conduisent à cette résidence. Des troupes furent encore placées sur les ponts, pour empêcher toute communication intérieure, et vers sept heures d'Italie (trois heures du matin), un corps d'infanterie vint à marches forcées, mais en grand silence, des quartiers voisins, et ferma toutes les issues autour du palais. Alors les sbirres, au lever de l'aurore, la gendarmerie qui accompagnoit la troupe, et quelques sujets rebelles, donnèrent l'assaut au Quirinal. Après avoir passé une journée pleine d'angoisses et de travaux, après avoir veillé toute la nuit jusqu'à six heures et demie d'Italie environ (vers deux heures et demie après minuit), voyant pointer les premiers rayons du jour, n'entendant aucune rumeur sur

la place et dans les rues voisines ; croyant le danger passé pour cette nuit , je m'étois retiré dans mon appartement pour prendre quelques heures de repos, et à peine j'étois couché, que mon valet de chambre accourut pour m'annoncer que les Français étoient dans le palais. »

En effet, Radet avoit vu ses *lignes d'opérations* obéir à son signal ; un détachement de trente hommes escaladoit les murs du jardin près de la grande porte, derrière le mur *de la Panetterie*, pour garder les issues de cette cour et les passages du souterrain, à l'angle de la chapelle ; un autre détachement de vingt-cinq hommes gardoit la petite porte dans la rue qui descend au *Lavatojo*. Le colonel Siry, avec un détachement de cinquante hommes, montoit par la fenêtre d'une chambre inhabitée, dans le centre des bâtimens attenant au Quirinal, où logeoit la plus grande partie des gens au service de Sa Sainteté. De son côté Radet, à la tête de quarante hommes, se proposoit de monter par l'extrémité du toit de *la Daterie* sur la tour, pour de là pénétrer dans les appartemens ; mais les échelles ayant cassé, il chercha à entrer par la grande porte du palais. Le gouverneur ayant appris ce contre-temps, vint, *en capote*, pour aider le général de ses conseils : voyant que celui-ci prenoit des mesures qui devoient réussir, il se retira dans un kiosque voisin, dépendant des jardins du palais Colonna.

Le colonel Siry étoit parvenu à pénétrer dans

la grande cour du palais. Radet, qui se trouvoit en dehors, entendit des rumeurs qui partoient du corps-de-garde suisse intérieur. On crioit : *All'armi, traditori!* L'horloge sonna trois heures, et la cloche de la chapelle fut mise en branle. Radet cherchoit les moyens d'enfoncer la *porticella*, lorsque le colonel Siry, qui avoit pénétré dans la cour, vint faire ouvrir la grande porte. Le général réunit alors toutes les troupes qu'il put rassembler, se mit à leur tête et marcha droit à un groupe de monde qui, dans l'angle à droite du fond de la cour, sembloit disposé à faire résistance. Ce groupe dispersé, Radet monta dans les appartemens, dans la salle du trône, dite des *Sanctifications*. Il trouva la garde suisse de Sa Sainteté, forte de quarante hommes y compris le capitaine, tous armés et en bon ordre, dans le fond de la pièce. Entré avec sa troupe, il somma ces soldats de mettre bas les armes. Ils ne firent aucune résistance, parce qu'ils en avoient reçu l'ordre. Radet s'avance, jette la vue à gauche, et il aperçoit, au bout d'un corridor assez étroit, une chambre où, dit-il, il y avoit de la lumière et du monde debout. Il dirigea ses pas vers cette pièce, et il y trouva le Pape entouré de sa cour. Nous entendrons ici le témoignage de Radet :

« Que tout autre se mette dans cette position, et à moins d'avoir perdu tout sentiment moral et humain, il jugera de l'état pénible de ma situation. Je n'avois pas en-

core d'ordre de m'emparer de la personne du Pape. Un saint respect pour cette tête sacrée, doublement couronnée (Radet écrivoit ce récit au mois d'août 1814, et il l'a mis au net le 12 septembre de la même année), remplissoit tout mon être et toutes mes facultés intellectuelles. Me trouvant devant elle, suivi d'une troupe armée, un mouvement oppressif et spontané se fit sentir dans tous mes membres. Je n'avois pas prévu cet incident, et je ne savois comment me tirer de là. Que faire? Que dire? Par où commencer? Voilà le difficile de ma *mission!* Ma troupe entroit avec moi; la présence du Saint Père, de son sacré collège, et le lieu saint où je me trouvois, exigeoient le respect et la décence. Je me retournai; je commandai que l'on reconduisît et que l'on placât en ordre la troupe dans la salle du trône, et que des patrouilles en fussent détachées pour le maintien de l'ordre dans le palais. Fort embarrassé du parti à prendre, pour ne compromettre ni le succès, ni le gouverneur, ni moi-même, je profitai du mouvement rétrograde de ma troupe, pour envoyer en toute hâte le maréchal-des-logis de gendarmerie, Cardini, prévenir le gouverneur-général que j'étois en présence du Pape sans avoir pu parvenir jusqu'au cardinal Pacca que je ne connoissois pas, et demander les ordres du gouverneur. Je prolongeai le mouvement de ma troupe; je ne laissai avec elle qu'un petit nombre d'officiers; je fis entrer le surplus près de moi, ainsi que les sous-officiers de gendarmerie. Ils entrèrent avec la plus grande honnêteté, le chapeau à la main, et s'inclinant devant le Pape, à mesure que chacun alloit prendre place pour former la haie devant l'entrée intérieure. Toute cette ordonnance dura cinq minutes environ, lorsqu'arriva le maréchal-des-logis Cardini, qui me rendit en secret l'ordre du gouverneur d'arrêter le Pape avec le cardinal Pacca, et de les conduire incontinent hors de Rome. Tout sévère que me parut cet ordre, il me fallut obéir. »

Il est absolument nécessaire, à présent, d'entendre le cardinal Pacca, témoin oculaire :

« Mon valet de chambre m'ayant annoncé que les Français étoient dans le palais, je me lève en grande hâte et je cours aux fenêtres ; je vois beaucoup de gens armés, et tenant des torches allumées, courir à travers les jardins, cherchant les portes pour s'introduire dans les appartemens ; d'autres descendoient, en se suivant, le long des murailles où étoient appliquées des échelles : d'autres personnes armées occupoient la cour de la *Panetterie*. En même temps, une autre troupe d'hommes armés montoit, par le moyen d'échelles, jusqu'à l'habitation des serviteurs du Pape, qui correspond à la rue par laquelle on va à la *Porta Pia*. Ils brisèrent les fenêtres à coups de hache, entrèrent et coururent ouvrir la porte qui est sur la place, pour faire entrer dans la grande cour un nombre de soldats assez considérable. J'envoyai sur-le-champ Jean Tibère Pacca, mon neveu, réveiller le Saint Père, comme il avoit été convenu entre nous, dans le cas où, la nuit, il arriveroit quelque événement extraordinaire; et peu de temps après, en robe de chambre, j'y courus moi-même. Le Pape se leva avec une grande sérénité d'esprit, se couvrit de sa robe, de sa *mozzetta*, et vint dans la pièce où il avoit coutume de donner audience. Nous nous rassemblâmes là, le cardinal Despuig, moi, quelques prélats de ceux qui demeuroient dans le palais, quelques rédacteurs et employés de la secrétairerie d'État.

» Pendant les assaillans, à coups de hache, jetèrent à bas les portes de l'appartement (Radet n'a pas fait mention de cette circonstance), et ils arrivèrent jusqu'à la porte de la chambre où nous étions avec le Saint Père (1). Nous

(1) Le cardinal Pacca oublie de dire ici que le Saint Père commandoit en ce moment qu'on lui apportât l'anneau que Pie VI avoit au

la fines ouvrir, pour éviter de plus grands désordres et des événemens fâcheux. De son siège, le Pape vint se placer au-devant de la table, et presque au milieu de la chambre; nous deux, cardinaux, nous étions aux deux côtés de Sa Sainteté, l'un à droite et l'autre à gauche. Les prélats, les employés nous faisoient aile. La porte ayant été ouverte, celui qui entra le premier fut le général Radet, le directeur et l'exécuteur de l'opération, suivi de quelques officiers, pour la plupart de la gendarmerie, et de deux ou trois rebelles romains, qui avoient conduit et dirigé les soldats dans l'escalade donnée au palais.

» Radet se mit en face du Saint Père, et les autres firent aile à Radet. Pendant quelques minutes, il régna un profond silence. Nous nous regardions les uns les autres, tout étourdis, sans proférer une parole et sans quitter la situation où nous étions placés.

» Finalement le général Radet, avec la figure toute pâle et la voix tremblante, peinant à trouver ses paroles, dit au Pape qu'il avoit une commission désagréable et pénible, mais qu'ayant fait serment de fidélité et d'obéissance à l'empereur, il ne pouvoit se dispenser d'exécuter son ordre; qu'en conséquence, au nom de l'empereur, il devoit lui intimer de renoncer à la souveraineté temporelle de Rome et de l'État, et que si Sa Sainteté le refusoit, il avoit ordre de la conduire au général Miollis, qui auroit indiqué le lieu de sa destination.

» Le Pape, sans se troubler, répondit à peu près en ces termes : « Si vous avez cru devoir exécuter de tels ordres de l'empereur, parce que vous lui avez fait serment de fidélité et d'obéissance, pensez de quelle manière nous devons, nous, soutenir les droits du Saint Siège auquel nous sommes lié par tant de sermens ! Nous ne pouvons ni cé-

doigt quand il mourut, l'anneau donné, (voyez tom. 1, pag. 79,) par la reine Clotilde, récemment déclarée *vénérable*. Pie VII mit gaiement cet anneau à son doigt, et paroissoit l'y contempler avec plaisir.

der (1), ni abandonner ce qui n'est pas à nous. Le domaine temporel appartient à l'Église, et nous n'en sommes que l'administrateur. L'empereur pourra nous mettre en pièces, mais il n'obtiendra jamais cela de nous. Après tout ce que nous avons fait pour lui, nous ne nous attendions pas à ce traitement. » — « Saint Père, dit alors le général Radet, je sais que l'empereur vous a beaucoup d'obligations. » — « *Plus que vous ne savez,* » repartit le Pape d'un ton très-animé. Il continua ainsi : « Et devons-nous partir seul ? » Le général reprit : « Votre Sainteté peut conduire avec elle son ministre, le cardinal Pacca. » Moi, qui étois aux côtés du Pape, je dis subitement : « Quels ordres me donne le Saint Père ? Dois-je avoir l'honneur de l'accompagner ? » Le Pape m'ayant répondu, Oui, je demandai la permission d'entrer dans la chambre attenante, où, suivi de deux officiers de gendarmerie qui feignoient de regarder les chambres, je me revêtis de mes habits de cardinal, avec le *rocchetto* et la *mozzetta*, croyant que je devois accompagner Sa Sainteté dans le palais Doria, où logeoit le général Miollis. Pendant que je m'habillois, le Pape fit de sa propre main la note des personnes dont il désiroit être accompagné, et il eut une conversation avec le général Radet. Entre autres choses on me rapporta que, tandis que le Pape arrangeoit quelques objets dans sa chambre, Radet lui dit : « Que Votre Sainteté ne craigne pas ! on ne touchera à rien ; » et que le Pape lui répondit : « Celui qui ne fait aucun cas de sa propre vie, attache encore moins de prix aux choses de ce monde. » Radet auroit voulu que le Pape eût pris des habits qui ne le fissent pas tant reconnoître ; mais il n'eut pas le courage de le lui dire. A mon

(1) Voici les propres paroles du Pape, très-bien entendues par un autre témoin oculaire : *Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas, nous ne voulons pas.* On voit dans notre histoire de France, qu'il y eut des circonstances dans lesquelles nos parlemens refusant d'enregistrer des édits, s'exprimoient ainsi : « *Nec volumus, nec possumus, nec debemus.* »

retour dans la chambre du Pape, je trouvai qu'ils l'avoient déjà forcé de partir, ne donnant pas le temps aux *camerieri*, dits *adjudans de chambre*, de mettre dans une valise un peu de linge pour changer dans le voyage. Je rejoignis Sa Sainteté dans l'appartement. Alors tous deux, environnés de gendarmes, de sbirres, de sujets rebelles, marchant d'une manière incommode sur les débris des portes jetées à terre, nous descendîmes les escaliers. Nous traversâmes la grande cour, dans laquelle étoit encore de la troupe française et le reste des sbirres. On arriva à la principale porte de Monte-Cavallo, où se trouva prête la voiture du général Radet (c'étoit une de ces voitures qu'on appelle *bastardelles*). Sur la place étoient rangées en bataille beaucoup de troupes napolitaines, arrivées depuis peu. Le Pape les bénit ainsi que la ville de Rome. Ils firent entrer d'abord le Pape, puis ils voulurent que je montasse après; on avoit fait clouer les persiennes du côté où étoit assis le Pape. Alors un gendarme ferma à clef les deux portières, et après que le général et un certain Cardini, Toscan, maréchal-des-logis, se furent placés sur le siège, ils donnèrent ordre que l'on partît. Jusqu'à la grande porte, nous avons été suivis par quelques prélats, des rédacteurs, des employés de la secrétairerie d'État, et plusieurs de nos domestiques, tous demi-morts d'effroi. Il ne leur fut permis ni de nous accompagner, ni même de s'approcher de la voiture. Au lieu de prendre le chemin du palais Doria, on suivit la direction de *Porta Pia*. Avant d'arriver, on tourna à cette voie qui conduit à la *Porta Salaria*. Hors de cette porte, on fit le tour des murailles de la ville jusqu'à la *Porte du Peuple*, qui étoit fermée comme toutes les autres portes de la ville. En longeant les murailles, nous avons rencontré des piquets de cavalerie sabre en main, et le général Radet donnoit ses ordres aux commandans d'un air triomphant, comme s'il avoit remporté une grande victoire.

» Hors de *la Porte du Peuple* se trouvèrent des chevaux de poste, et, pendant qu'on les atteloit, le Pape reprocha doucement au général le mensonge qu'il lui avoit fait, en lui disant qu'il le conduisoit chez le général Miollis; et il se plaignit de la manière violente dont on le faisoit partir de Rome, sans suite, dépourvu de tout, et avec les seuls habits qu'il portoit sur lui. Le général répondit que dans peu de temps Sa Sainteté seroit rejointe par sa suite, dont il avoit donné la liste à *Monte-Cavallo*, et qu'elle apporterait tous les objets nécessaires, et il expédia à l'instant un gendarme à cheval au général Miollis, pour l'inviter à accélérer le départ de cette suite. Puis il me dit qu'il étoit fort content que l'exécution de sa commission eût été faite pacifiquement, sans qu'il y eût un seul blessé; et je lui répondis : « Mais, est-ce que nous étions dans une forteresse où nous pussions faire résistance? » — « Je sais, reprit-il, que Votre Éminence avoit donné l'ordre que personne ne résistât, et qu'elle avoit défendu à beaucoup de monde de rôder, avec un fusil, près de *Monte-Cavallo*. »

» Peu après, le Pape me demanda si j'avois emporté avec moi quelque argent. Je lui dis : « Votre Sainteté a vu que j'ai été arrêté dans son appartement, et il ne m'a pas été permis de retourner dans le mien. » Alors nous tirâmes nos bourses, et, malgré l'affliction et la douleur où nous étions plongés de nous voir arrachés de Rome et de son bon peuple, nous ne pûmes nous empêcher de rire, quand nous trouvâmes dans la bourse du Pape un *papetto* (vingt bajoques, ou vingt-deux sous de France), et, dans la mienne, trois *grossi* (quinze bajoques, un peu plus de seize sous). Ainsi le souverain Pontife et son ministre entreprenoient le voyage à *l'apostolique*, et suivant les paroles de Notre-Seigneur aux Apôtres : « Vous ne porterez rien en chemin, *neque panem* (nous n'avions aucune provision), *neque duas tunicas* (nous n'avions pas d'autres habits que ceux dont nous étions vêtus, et en même temps fort incom-

modes , puisque le Pape étoit en *mozzetta* et *stola*, et moi en *mantelletta*, *rocchetto* et *mozzetta*, sans une seule chemise pour changer), *neque pecuniam* (avec seulement trente-cinq bajoques). Le Pape fit voir le *papetto* au général Radet , en lui disant : « De toute notre principauté , voilà donc ce que nous possédons ! »

» En commençant le voyage, je fus tourmenté d'une pensée que je reconnus bien être injurieuse au bon Pie VII , mais qui alors me troubla fortement ; je craignois que le Pape , pénétré d'horreur pour l'action sacrilège et si exécrationnable que l'on commettoit alors , et prévoyant de funestes conséquences pour l'Église , ne se repentît des vigoureuses opérations que l'on avoit faites , et dans sa pensée intime ne m'accusât de l'y avoir encouragé.

» Je sortis promptement d'inquiétude , parce que le Pape , avec le sourire sur les lèvres et un air de vraie complaisance , me dit : « Cardinal , nous avons bien fait de publier la bulle d'excommunication le 10 juin ; autrement , comment ferions-nous aujourd'hui ? »

» Ces paroles me rassérénèrent et me donnèrent une nouvelle force pour résister aux angoisses et aux peines d'esprit et de corps que je prévoyois devoir souffrir dans ce violent et désastreux voyage.

» La nuit suivante , on afficha dans Rome , par mes ordres , au nom du Pape , une notification qui peut être regardée comme un adieu d'un père tendre se séparant de ses enfans chéris. »

Nous en rapporterons quelques passages :

« Dans la douleur où nous nous trouvons , nous ressentons une consolation suave , de voir que nous éprouvons ce que Notre-Seigneur annonça à saint Pierre , en lui disant : *Vous serez dans l'âge sénile , lorsque vous étendrez vos mains , et qu'un autre vous liera et vous portera là où vous ne voudrez pas aller.* »

» Nous abandonnons nos mains sacerdotales à la force
 » qui nous lie, pour nous porter ailleurs, et nous déclarons
 » les auteurs de ce fait responsables envers Dieu de toutes
 » les conséquences de cet attentat. De notre côté, nous
 » désirons seulement, nous conseillons, nous ordonnons
 » que nos fidèles sujets, que nos ouailles particulières de
 » Rome, que notre troupeau universel de l'Église catho-
 » lique, imitent ardemment les fidèles du premier siècle,
 » dans la circonstance dans laquelle saint Pierre étoit res-
 » serré en prison, et où l'Église ne cessoit jamais de prier
 » Dieu pour lui.

» Successeur, bien qu'indigne, de ce glorieux apôtre,
 » nous vivons dans la confiance que tous nos enfans si chers
 » rendront ce pieux et dernier devoir à leur père commun;
 » et nous, en récompense, nous leur donnons avec la plus
 » grande effusion de cœur, la bénédiction apostolique.

» De notre palais du Quirinal, le 6 juillet de l'an 1809,
 » de notre Pontificat le dixième.

» PIUS PP. VII. »

En même temps différens partisans du Pape eurent la hardiesse d'afficher en assez grand nombre de larges carrés de papier sur lesquels on lisoit en gros caractères ces vers du Dante :

VEGGIO.....

E NEL VICARIO CRISTO ESSER CATTO,
 VEGGIOLO UN' ALTRA VOLTA ESSER DERISO,
 VEGGIO RINOVELLAR L'ACETO E' L FIELE.

(*Purg. chant XX.*)

Les membres de la consulte firent arracher ces papiers partout où on les trouva.

CHAPITRE XIX.

SUITE DU RÉCIT DE L'ENLÈVEMENT DU PAPE. IL ARRIVE A
LA CHARTREUSE DE FLORENCE. ON LE FAIT PARTIR POUR
ALEXANDRIE.

ON a pu remarquer que le compte rendu par le général Radet porte avec lui un caractère de vérité qu'il faut reconnoître. En le citant, je lui ai conservé avec soin cette couleur de police militaire, ce ton de sévérité, d'obéissance ponctuelle, mêlé d'aveux, de complaisances et de sentimens de respect auxquels on doit souvent applaudir. On trouve, en opposition, dans le récit du cardinal, une empreinte d'érudition biblique, une gaîté douce, une plaisanterie délicate, une colère sainte. D'ailleurs les révélations si simples, si naïves et si honnêtes du cardinal Pacca, en expliquant plusieurs circonstances mal vues par Radet, confirment le fond des faits. Entre ces deux rapports, le lecteur voit aisément le vrai, et nous ne pouvons mieux faire que de suivre pour guides les informations laissées par deux personnes qui ont joué un rôle si différent dans ces scènes terribles.

Radet, quand il est arrivé au point où il dit que sa voiture sortit de Rome par la porte *Salaria* pour gagner *la porte du Peuple*, n'oublie aucune circonstance pour prouver qu'il a cherché, autant qu'il a pu, à se montrer agréable au Pape. Pendant qu'on dételoit, il s'étudia à distraire Sa Sainteté, comme s'il eût été possible de lui faire oublier son affreuse situation. Le général lui ayant dit qu'il avoit fait préparer des provisions pour lui et pour Son Éminence, le Pape répondit : « Nous sommes bien, Notre-Seigneur a autrement souffert. » Le général raconte dans le plus grand détail l'arrivée à la poste de la Storta, le séjour de quelques heures à Radicofani, divers accidens qui retardèrent le voyage, la demande qu'il fit au Pape de permettre qu'il *l'accompagnât lors de son retour à Rome*, la nécessité où il se vit de faire arrêter la marche, pour que le Pape pût donner sa bénédiction à une foule d'habitans des villes et des villages qui se précipitoient autour de la voiture, et qui montoient sur les roues, quand elle étoit arrêtée, et jusque sur les chevaux prêts à partir. Radet est le seul qui nous révèle cette sublime recommandation du Pape qui disoit à la foule : « *Courage et prière.* » Enfin il relate la remise de la personne du Saint Père entre les mains du lieutenant-colonel de gendarmerie Lecrosnier, qui étoit venu le recevoir à la Charreusse de Florence.

Radet finit ainsi son récit :

« Telle fut ma conduite dans ce grand événement. J'en appelle au témoignage du général Miollis et à celui de mes *collaborateurs*, et des personnes qui ont vu les faits. J'en appelle surtout au cardinal Pacca et au Saint Père. La *mission* dont j'ai été chargé étoit de nature à fixer l'attention du monde entier par son importance et par son objet. Les circonstances en ont pu être dénaturées ; je viens de les rétablir dans leur plus exacte vérité, en ce qui concerne la part que j'y ai prise. Obligé par mon état d'exécuter les ordres qui m'étoient donnés par l'autorité supérieure, j'ai fait tout pour en adoucir la rigueur, lorsqu'il m'étoit impossible d'en suspendre ou d'en arrêter les effets. *Ce grand devoir* que j'avois à remplir m'imposoit la double obligation de concilier le respect le plus profond, les soins les plus étendus, la circonspection la plus délicate, avec un ministère rigoureux, et je n'ai rien négligé pour y parvenir. Si le Saint Père n'a point effacé de son souvenir les principales circonstances de ces cruels momens, Sa Sainteté se rappellera également la conduite que j'ai observée, et les marques d'intérêt qu'elle a bien voulu m'accorder en différentes occasions. Les précautions ont été sévères ; mais qu'on se rappelle combien le danger étoit imminent ! Que l'on réfléchisse surtout à l'immense responsabilité qui pesoit sur ma tête, et à la certitude que j'avois d'être jugé moins par la sagesse de mes mesures que par leur succès !

» Depuis dix-sept ans que je suis officier-général de gendarmerie, mon caractère est trop connu en France, en Italie et en Allemagne, par les missions et les organisations dont j'ai été chargé, pour ne pas chercher à conserver intacte la réputation que j'y ai acquise par trente-cinq ans effectifs de bons services et onze campagnes.

» Mon honneur est l'héritage le plus précieux que je

puisse transmettre à ma nombreuse famille. Je le lui remettrai, j'ose le dire, dans toute son intégrité; elle, et tous mes amis dont j'ai l'avantage d'être bien connu, savent déjà que, si j'ai dû prendre un rôle dans le triste événement dont je viens de donner une relation fidèle, ce n'a point été par le choix de ma volonté, mais par le hasard de ma position. »

Nous n'avons altéré en rien le rapport du général Radet; voilà comment il raconte l'événement. Le cardinal, prisonnier dans la voiture du général, ne pouvoit rapporter le voyage de la même manière.

« Environ à huit heures italiennes (quatre heures du matin), on partit de Rome (1) pour la Toscane, en changeant de chevaux aux premières postes. On remarquoit sur la figure du peu de personnes que l'on rencontroit, la stupeur, la tristesse que leur causoit ce spectacle. A Monterosi, sur les portes des maisons, il y avoit beaucoup de femmes qui, ayant reconnu le Saint Père dans un carrosse entouré de gendarmes, le sabre nu, et le voyant transporté comme un captif, imitèrent la tendre compassion des femmes de Jérusalem (SAINT LUC, chap. xxiii, v. 27), commencèrent à se battre la poitrine, à pleurer et à crier, en tendant les bras vers la voiture : « Ils nous enlèvent le Saint Père! » Nous fûmes émus à ce spectacle, et le pire fut que le général Radet, craignant que la vue du Pape ainsi emmené, ne pût exciter quelque tumulte dans les lieux plus peuplés, pria Sa Sainteté de baisser les rideaux de la voiture, afin que les *populations* ne s'aperçussent pas

(1) Ce récit du cardinal Pacca a été publié: je n'en crois pas moins devoir donner ici cette traduction nouvelle, parce qu'elle diffère en plusieurs points de celles qu'on peut connoître.

de son passage. Le Saint Père y consentit avec beaucoup de résignation, et l'on continua ainsi le voyage, renfermés dans la voiture, presque sans air, dans les heures les plus brûlantes du soleil de juillet en Italie. A midi, le Pape montra le désir de prendre quelque nourriture, et le général Radet fit arrêter à la maison de poste, dans un lieu presque désert, sur la montagne de Viterbe. Là, dans une chambre seule, où il se trouva à peine une table vieille, disjointe, couverte d'une nappe dégoûtante, l'unique table qui fût dans toute la maison, le Pape s'assit et mangea un œuf. Sur-le-champ on continua le voyage si pénible dans la terrible chaleur. Vers le soir, le Pape eut soif, et comme il n'y avoit dans la campagne où nous nous trouvions aucune maison où l'on pût s'adresser, le maréchal-des-logis Cardini recueillit, dans une bouteille, de l'eau qui couloit sur le chemin, et la donna au Saint Père qui la trouva fort bonne (1). Dans différens pays que nous parcourûmes, personne ne s'aperçut que cette voiture renfermât le Pape, et à Bolséna il arriva un fait curieux. Pendant qu'on changeoit de chevaux, un certain père, nommé Cozza, franciscain, s'approcha du général Radet. et, comme il ignoroit qui étoit dans la voiture, d'où l'on entendoit tout, il se fit connoître au général pour une personne qui avoit été avec lui en correspondance épistolaire, et lui avoit recommandé un avocat demeurant à Rome, dont je ne me rappelle plus le nom. Le général Radet se trouva fort embarrassé pour lui répondre, et le Pape se tournant vers moi, me dit : « *Oh! che frate briccone!* » Oh! quel coquin de moine!

» Après dix-neuf heures du voyage le plus fatigant pour le Pape, qui me disoit souvent qu'il souffroit beaucoup, on arriva vers trois heures de nuit italiennes (c'est-à-dire une

(1) Le cardinal, qui cite avec tant de grâce et de sagacité, n'a pas pensé ici à ce passage.... *De torrente in vider bibet.* (Ps. cix, v. 7.)

heure avant minuit), sur la montagne de Radicofani, et l'on descendit dans sa mesquine auberge. Nous n'avions pas d'habits à changer ; il fallut garder ceux que nous avions tout baignés de transpiration, et à l'air froid qui domine là, même dans l'été, ils se séchèrent sur nous. Rien n'étoit préparé dans l'auberge. On assigna au Saint Père une petite chambre, et à moi la chambre contiguë, avec des gendarmes aux portes. Dans mon habit de cardinal, en *mozzetta* et en *rocchetto*, tel que je me trouvai, j'aidai la servante à faire le lit de Sa Sainteté et à préparer la table pour le souper, qui fut très-frugal. Le Saint Père, que je servois, daigna m'admettre à sa table. Pendant le souper, comme j'avois fait pendant tout le jour de ce voyage, je tâchai de soutenir l'esprit du Pape, et d'être ce ministre fidèle qui, selon les paroles de l'Esprit saint, semblable au froid de la neige pendant la saison de la moisson, tient en repos l'esprit de son maître. *Sicut frigus nivis, in die messis, ita legatus fidelis ei qui misit eum, animum ipsius requiescere facit.* (PROV. cap. xxv, v. 13). Malgré les funestes et lugubres idées sur l'avenir, qui se présentoient à mon imagination, le Seigneur me conserva la gâité d'esprit et ma naturelle inclination à la plaisanterie, de manière que le soir même, à peine arrivés à Radicofani, le général Radet me remercia en me disant qu'il avoit entendu souvent le Pape rire de mes discours. Ce qui redouloit mon courage en ces horribles circonstances, étoit la pensée que j'avois été choisi par la Providence pour être le *Simon de Cyrène* de l'excellent Pontife persécuté. Après le souper, le Saint Père, habillé comme il l'étoit, se coucha sur un mauvais lit, dur, et je me retirai dans la chambre qu'on m'avoit assignée. Alors je fus obsédé de l'idée douloureuse que je venois de laisser seul, malade, sans nulle assistance, dans un pays étranger et au milieu d'une campagne, mon souverain, le chef visible de l'Église. Je me couchai aussi, avec mes habits de cardinal, sur un dur matelas, et ainsi

se termina le six juillet, jour mémorable dans ma vie, et qui répandit dans l'âme de tous les bons catholiques l'amertume et la douleur.

» Le Pape d'ailleurs ne faisoit point de signe, ne proféroit point de parole qui indiquât un repentir des pas courageux faits contre Napoléon et le gouvernement français; mais il développoit une énergie et une force d'âme qui m'émerveilloient (1). Il parla toujours, avec une dignité de souverain, au général Radet, quelquefois même sur un ton de colère et de sévérité qui ne lui étoit pas naturel : aussi dus-je modestement le prier de se modérer et de reprendre son caractère de mansuétude et de douceur.

» Actuellement, revenons à la narration du voyage. Comme il y avoit lieu de le prévoir, le sommeil de cette nuit ne fut ni long ni tranquille. A peine vit-on le jour, que je courus à la chambre voisine où étoit le Pape. Il avoit eu un petit accès de fièvre, avec différens mouvemens de bile qui l'avoient un peu soulagé. Cette matinée, je dus beaucoup souffrir. Le général Radet recevoit des ordres très-pressans de transporter le Pape le soir même à la Chartreuse de Florence, et il vouloit partir après le déjeuner.

» Le Saint Père, au contraire, disoit résolument, et non pas sans vivacité, qu'il n'entendoit point sortir de là, jusqu'à ce qu'il eût vu arriver ses domestiques et les autres personnes qui avoient eu la permission de le suivre, alléguant qu'il se trouvoit absolument dépourvu de tout, et dans la crainte que, si nous poursuivions le voyage pendant plusieurs jours, ils n'eussent pas pu nous rejoindre. J'eus

(1) Le cardinal Pacca se montre quelquefois plus sévère en jugeant Pie VII; mais ce sont les actes de courage dans les grandes souffrances qui dénotent le vrai caractère, et non pas ces *laisser aller* mal réglés auxquels l'esprit le plus énergique s'abandonne quelquefois dans des positions de fatigue, de prostration de forces, de solitude, et d'ennui de la vie.

le bonheur d'en parler doucement au général Radet, lequel étoit combattu entre les instructions qu'il avoit reçues d'accélérer le voyage, et le désir de ne pas désobliger, de ne pas affliger le Saint Père.

» Heureusement, et à la grande satisfaction du Pape, quelques heures après midi, arrivèrent à Radicofani les deux voitures parties le jour précédent de Rome, avec une portion de la suite destinée pour Sa Sainteté. C'étoient monsignor Doria, maître de chambre; monsignor Pacca, Giovanni Soglia, chapelain secret; le chirurgien Ceccarini; l'aide de chambre Joseph Moiraghi; le cuisinier et le palefrenier. Entre les vingt-deux et vingt-trois heures d'Italie (six et sept heures du soir), le 7 juillet, nous partîmes de Radicofani. A peu de distance, il se trouva beaucoup de peuple à qui il n'avoit pas été permis de s'approcher de l'auberge. Le général Radet fit arrêter la voiture, et permit que tous s'approchassent pour recevoir la bénédiction du Pape. Plusieurs eurent aussi la permission de lui baiser la main. On ne peut exprimer la ferveur et la dévotion de ce bon peuple; elles excitoient vraiment la tendresse.

» J'en dois dire autant de toutes les populations de la Toscane au milieu desquelles nous avons passé. On voyagea toute la nuit, et le 8, vers l'aube du jour, nous arrivâmes aux portes de Sienne. Nous trouvâmes les chevaux de poste hors de la ville, avec une forte escorte de gendarmes.

» Le général Radet ne dissimula pas au Pape qu'il avoit dû prendre ces précautions par crainte de quelque tumulte du peuple de Sienne à son passage, et il lui dit que plusieurs jours auparavant il y avoit eu du mécontentement dans cette ville à l'arrivée de monsignor le patriarche *Fenaja*, vice-gérent de Rome, conduit prisonnier par des gendarmes. On continua le voyage jusqu'à Poggibonsi, où le général Radet voulut nous faire reposer dans les heures

les plus chaudes du jour. Arrivés à la porte de l'auberge, le Pape et moi nous dûmes rester vingt minutes environ dans la voiture, sans pouvoir descendre, parce que l'officier de gendarmerie, qui gardoit la clef, étoit resté en arrière avec la voiture de suite. Dans l'auberge, le général Radet introduisit différentes personnes, presque toutes des femmes, pour baiser le pied et la main du Pape.

» Après un repos de quelques heures, on repartit à trois heures après midi pour Florence, au milieu d'un peuple immense qui s'étoit amassé, en demandant à haute voix, avec des signes extraordinaires de ferveur, la bénédiction apostolique. Mais à peu de distance de l'auberge, par l'inadvertance et l'impéritie des postillons qui, en courant très-vite, comme l'ordonnoit Radet, ne firent pas attention à un lieu très-élevé et y laissèrent passer une des roues, la voiture versa avec une grande impétuosité. La roue se rompit, la caisse roula au milieu du chemin, le Saint Père engagé dessous, et moi sur lui. Nous restâmes peu de temps dans cette situation. Une foule innombrable de peuple criant : *Santo Padre! Saint Père!* releva en un moment la caisse, pendant qu'un gendarme ouvroit les portières qui étoient encore fermées à clef. Leurs camarades, la pâleur sur le front et le sabre à la main, cherchoient à éloigner le peuple qui, enflammé de colère, crioit contre eux : *Cani! cani! Chiens! chiens!*

Le général, mal affermi sur son siège, fut lancé à une assez grande distance, dans une sorte de fondrière, remplie d'animaux immondes. Il se releva du milieu de ces saletés, tout en injuriant les postillons, et il accourut près de la voiture brisée. Le Pape sortit d'un côté, sur les bras du peuple qui s'amassa en foule auprès de lui : les uns se prosternoient la face à terre,

d'autres lui baisoient les pieds, ceux-ci touchoient respectueusement ses habits, et tous désespérés lui demandoient s'il avoit souffert dans sa chute.

Le Saint Père, le sourire sur les lèvres, les remercioit tous de leurs empressements respectueux, et leur parloit, comme en plaisantant, de ce qui venoit d'arriver. Le cardinal Pacca, d'un autre côté, craignant que cette multitude en fureur n'en vînt aux mains avec le petit nombre de gendarmes, et ne commît quelque attaque qui pût lui devenir fatale, s'élança au milieu de la foule, criant à haute voix que par la grâce du ciel il n'étoit arrivé rien de mal, et qu'ils se retirassent calmes et tranquilles. Quand on eût apaisé le tumulte qui avoit effrayé le général Radet et les gendarmes plus que le Pape lui-même, le Saint Père monta avec le cardinal dans une misérable voiture qui avoit amené monsignor Doria, et l'on continua le voyage. Partout où l'on passoit, ces bons Toscans demandoient, avec des cris et des pleurs, la bénédiction, et malgré les gendarmes qui les repousoient, de leurs sabres, ils s'approchoient de la voiture pour baiser les mains du Saint Père, qui étoit forcé de les tendre en dehors, et ils manifestoient leur douleur de le voir en cet état, ce qui formoit pour tous un spectacle attendrissant.

A une heure de nuit on arriva à la Chartreuse

de Florence. Le Pape fut reçu à la porte par M. Lecrosnier, colonel de gendarmerie, et un M. Piamonti, commissaire de police, qui avoit été nommé précédemment à cet emploi par la reine d'Étrurie, comme un homme sur lequel elle pouvoit compter, et qui déjà servoit un autre maître. On ne permit d'approcher qu'au seul prieur de la Chartreuse; il complimenta le Saint Père. L'entrée fut interdite à toute autre personne, et même aux religieux du couvent. Les gendarmes conduisirent le Pape dans l'appartement qui lui étoit destiné, le même où, dix ans auparavant, on avoit retenu en ôtage l'infortuné Pie VI. Quand le cardinal Pacca entra dans cette chambre, il sentit se réveiller en lui les anciens sentimens de vénération, de gratitude et de grand attachement qu'il avoit éprouvés pour ce Pontife, son illustre bienfaiteur. Il s'approcha du lit préparé pour le Saint Père, le même qui avoit servi à son antécédent, et alors transporté par son imagination agitée, il lui sembla être présent à l'acte atroce et inhumain des commissaires du directoire, lorsqu'ils levèrent violemment les couvertures pour observer si ce vieillard étoit vraiment dans l'état d'épuisement et de débilité de forces, qui, selon les médecins qu'ils avoient consultés, le mettoit hors d'état d'entreprendre un voyage sans le danger d'une prochaine mort dans le chemin. Le cardinal se tourna alors vers le Pape, et il le

vit sur un canapé, triste et abattu de tant de fatigues et de douleurs.

Peu de temps après l'arrivée du Saint Père, il vint à la Chartreuse un seigneur de la cour d'Élisa Baciocchi Bonaparte, gouvernante-générale de Toscane, pour le complimenter, et lui faire des offres de service. Le Pape étoit tellement accablé et harassé, que sans presque lever la tête, il prononça quelques paroles qui ne furent pas entendues. Alors le cardinal s'avança, et au nom de Sa Sainteté, il pria ce seigneur de faire des remerciemens à la princesse, et de l'assurer que si cela étoit nécessaire, le Pape accepteroit ses offres. Bientôt on fit comprendre aux prisonniers qu'ils pouvoient se reposer tranquillement, cette nuit et le jour suivant, qui étoit un dimanche, parce qu'il n'y avoit aucun ordre de prochain départ. Avec cette douce espérance ils se retirèrent, après un souper très-splendide, dans les appartemens qui leur étoient assignés, désireux de prendre quelque repos et de retrouver le sommeil perdu pendant les trois nuits précédentes. Mais il y avoit à peine deux heures qu'ils étoient couchés, lorsque, dans le plus fort du sommeil, on vint réveiller le cardinal pour lui dire qu'il étoit arrivé de Florence, de la part de la gouvernante-générale Élisa, un colonel qui avoit voulu absolument qu'on se levât, et qu'on fît lever le Saint Père; qu'il avoit amené un carosse pour transporter le Pape, sans

vouloir dire où il seroit conduit, et sans même lui accorder le temps de célébrer ou d'entendre la messe.

« Je fus étourdi à cette nouvelle, continue le cardinal Pacca, et agité de mille pensées. Je me levai à la hâte, et, me rendant à l'appartement du Saint Père, je rencontrai l'officier qui y étoit venu (il s'appeloit Mariotti), et des gendarmes. Ils me confirmèrent ce qui m'avoit été dit, et ils ajoutèrent, de plus, que je ne devois pas accompagner Sa Sainteté, mais que je la rejoindrois à Alexandrie, où me conduiroit par Bologne un officier de gendarmerie. L'intimation de cette séparation me fit pronostiquer sur-le-champ ce qui arriva par la suite. Mais ce pronostic m'affligoit moins que l'idée d'abandonner le Pape dans les mains de militaires inconnus, sans savoir s'ils laisseroient en sa compagnie ou à sa suite, quelque personne qui pût lui donner assistance. Alors je passai dans l'appartement du Saint Père ; je le trouvai singulièrement abattu. Sa figure étoit comme d'une couleur verte, avec tous les signes d'un homme plongé dans la plus profonde douleur. Aussitôt qu'il me vit, il me dit : « Nous nous apercevons que ceux-ci, avec toutes ces fatigues, cherchent à nous faire mourir ; et nous prévoyons que nous ne pourrons pas long-temps soutenir une telle vie. »

» Je cherchai à le consoler comme je pouvois, quoique j'eusse besoin moi-même d'un consolateur, et je lui annonçai qu'on m'avoit intimé la séparation de sa personne sacrée. Il me parut que, dans sa bonté, Sa Sainteté en fut grandement affligée. Je ne pus pas ajouter d'autres paroles, parce que Mariotti survint, et que le Saint Père fut contraint de partir. Je l'accompagnai jusqu'à son carrosse, et, vivement ému, je retournai à ma chambre. »

On avoit donné l'ordre de faire partir le Pape

pour Alexandrie; il eut à peine le temps de demander un bréviaire au prieur de la Chartreuse. Avec le Saint Père partirent monsignor Doria, maître de chambre, monsignor Soglia, Joseph Moiraghi, camérier, et l'officier Mariotti, qui, du reste, ne tarda pas à montrer des égards pour son prisonnier.

Cependant à Rome, le général Miollis, après avoir fait arrêter un des sbirres qui avoient commis des vols dans le palais pontifical, voyant que son entreprise réussissoit complètement, avoit dit en français à ses officiers, qui étoient entourés des galériens et des sbirres, complices de cet attentat : « Maintenant, messieurs, ren- » voyez cette canaille. »

Tel fut le premier remerciement qu'obtinent tous ces misérables, qui venoient de commettre, sans danger, une action si abominable. Voilà comme le traître est souvent payé de ses lâches services !



CHAPITRE XX.

LETTRES DE MIOLLIS A L'EMPEREUR SUR L'ENLÈVEMENT DU PAPE. LE PAPE EST CONDUIT A GRENOBLE. LA GARNISON DE SARAGOSSE. LE PAPE EST CONDUIT A AVIGNON , PUIS A NICE ET A SAVONE.

Le général Miollis avoit écrit à l'empereur Napoléon, le même jour, 6 juillet :

SIRE ,

« Votre Majesté m'a confié le soin de maintenir la tranquillité dans ses États de Rome : j'ai atteint l'unique moyen d'y parvenir ; j'ai ordonné l'arrestation du cardinal Pacca. Le Pape s'y est opposé par *des barricades* et une *défense* qui l'ont entraîné lui-même avec le cardinal. Le général Radet, qui en étoit chargé, n'a pu pénétrer qu'en abattant les portes et les murs du Quirinal, que l'ancien gouvernement avoit transformé en forteresse, d'où il bravoit tous les ordres de Votre Majesté. Tous les obstacles ont été renversés par les bonnes dispositions du général qui *les* conduit sous escorte à la Chartreuse de Florence, où il prendra les ordres de Son Altesse Impériale madame la grande-duchesse, que j'ai eu l'honneur de prévenir quelques heures auparavant. Le Pape s'est environné, dans sa dernière chambre, de *tous* ses cardinaux, prélats, qu'il a rendus solidaires de son système d'opposition. Malgré la force qu'il a fallu employer, tous les égards possibles ont été ménagés. J'ai ordonné qu'on prît soin du palais et

de tous ceux qui y étoient renfermés. Je fais partir dans deux voitures quatre des principaux prélats qui *lui* étoient attachés, avec son chirurgien et ses domestiques. *Le calme et la sécurité règnent dans la ville.*

» Je suis de Votre Majesté le très-humble et très-obéissant serviteur et sujet.

» MIOLLIS. »

Le lendemain, 7 juillet, il lui adressa cette autre lettre :

SIRE,

« Le Pape a prononcé lui-même son éloignement de Rome. Lorsque le général Radet, parvenu à son dernier retranchement, lui a demandé s'il ne porteroit plus atteinte à l'autorité temporelle, il répondit qu'il la soutiendrait en lui jusqu'à la dernière goutte de son sang. Les détachemens, par lesquels j'ai dû faire forcer le Quirinal, essayaient d'y pénétrer. La cloche qui *devoit servir de signal* à celles de la ville fut vivement agitée, mais arrêtée promptement par les coups redoublés qui abattoient les obstacles, et de nul effet, parce que les sons se sont confondus avec ceux de l'*Angelus*. La veille au soir, un inspecteur de police s'étoit présenté chez le curé *De' Monti*, pour des états qui s'adressoient ordinairement au gouverneur. Le ministre de l'Eglise les refusa, en disant que le Pape l'avoit défendu. Il se fit en même temps un rassemblement tumultueux, où l'on disoit : « Mort aux excommuniés ! » Le curé s'est évadé. Hier, la journée fut on ne peut pas plus tranquille ; un très-grand nombre de personnes se fit inscrire parmi les gardes civiques. Les membres du tribunal du Capitole reprirent leurs fonctions. La voiture du Pape fut rencontrée à deux postes en deçà d'Aquapendente; il ne fut observé nulle part, excepté à une poste où

il s'étoit arrêté pour se rafraîchir. Je lui ai envoyé ses équipages et ceux qu'il a désignés, excepté le confesseur fanatique et faiseur de miracles. Je crois qu'il convient aussi de le séparer du cardinal Pacca. Le Saint Père n'a pas voulu quitter ses habits pontificaux. Montant en voiture, il donna sa bénédiction aux troupes, qui lui rendirent les honneurs dus au chef de l'Église. Je soumetts à Votre Majesté la circulaire de monseigneur l'évêque de Città della Pieve, digne de son ministère.

» Je suis de Votre Majesté le très-humble et très-fidèle sujet.

» MIOLLIS. »

Le voyage du Pape jusqu'à Alexandrie dura sept jours, du 9 au 15 juillet. Un matin, dans les premières journées, des paysans s'étoient rassemblés autour de la voiture et demandoient la bénédiction : le commandant se vit obligé de s'arrêter et de permettre au Saint Père de les bénir. Immédiatement après cette courte et touchante action, le Pape supplia l'un de ceux qui étoient encore à genoux, de lui apporter un peu d'eau fraîche : la foule se leva à la fois ; les uns coururent aux chevaux pour les arrêter, les autres se mirent en avant des gendarmes, un grand nombre se précipita dans les cabanes en proférant des cris d'empressement et de joie. On offrit à Sa Sainteté toutes sortes de rafraîchissemens. Il fallut en prendre de toutes les mains qui en présentèrent, ou au moins toucher tout ce qu'on n'acceptoit pas. Les femmes forçoient les hommes de leur céder la place. Chacun

crioit : « Moi, moi, très-Saint Père, encore » moi ! » — « De tous ! » répondoit notre pieux Pontife, le visage baigné de larmes. En jetant dans la voiture les plus beaux fruits, un des paysans, par ces deux seuls mots énergiques et terribles (*Vuole? dica!*) proposa au Pape de repousser les soldats et de le délivrer ; le Pape, avec un véritable accent de tendresse, de supplications et de prière, demanda qu'on ne fit aucun acte de résistance, et il se livra de nouveau à son gardien, qui se remit en route dans la direction de Gênes. Un peu plus loin le Pape se trouva séparé de ses bagages et accablé par la chaleur ; il demanda à emprunter une chemise quelconque. Un paysan lui en offrit une sur-le-champ ; puis, en baisant avec transport la main qui le bénissoit, il détacha de la manche du Pape une épingle qu'il emporta, comme un riche gage de ce prêt.

Arrivé à trois milles de Gênes, près d'une maison de campagne appelée *Castagna*, appartenant, disoit-on, à la famille Spinola, le commandant ordonna de s'arrêter ; quoiqu'il ne fût que midi. Quelque temps après arriva un autre commandant de gendarmerie, nommé Boisard, destiné à remplacer M. Mariotti. Avec lui vinrent deux litières. On plaça dans l'une le Pape, dans l'autre monsignor Doria ; le reste de la suite eut ordre de marcher à pied. On s'approcha ainsi du rivage de la mer ; là, on monta à

bord d'une felouque, on rama pendant plusieurs heures, et l'on se trouva de l'autre côté de Gênes, à Saint-Pierre d'Aréna, vers l'aube du jour. Alors on s'engagea dans la route de la Bocchetta, de Novi, pour arriver à Alexandrie, où le Pape fut déposé dans la casa Castellani, dont les possesseurs prodiguèrent à un hôte si illustre les soins les plus délicats. Une sorte de fièvre nerveuse convulsive dont Pie VII avoit été attaqué depuis son arrestation, commençoit à diminuer. Après trois jours le douloureux cortège fut dirigé sur la route de Mondovi. Dans cette ville l'empressement du peuple prit un caractère plus prononcé : des ordres religieux vinrent processionnellement au-devant du Pontife et l'escortèrent. Les Piémontais comptoient les gendarmes d'un coup d'œil, puis sembloient proposer, sous toutes les formes de signes et de langage, d'opérer la délivrance de S. S. Je vais emprunter ici des expressions d'une relation de M. Moiraghi, principal aide de chambre du Pape : « Plus nous » approchions de la France, plus l'enthousiasme » augmentoit. » Au premier village français, les autorités voisines, sous prétexte de veiller au bon ordre, cherchoient à s'approcher plus près du Saint Père, et c'étoit pour couvrir sa main de baisers, le consoler et le plaindre. Pie VII disoit : « Dieu pourroit-il nous ordonner de pa- » roître insensible à ces marques d'affection? » Il les agréoit avec dignité et modestie. A Gre-

noble on sut, de bonne heure, que le Pape venoit séjourner dans cette ville. Il alloit s'y passer une de ces scènes historiques qui frappent l'esprit des peuples. Là les deux seules résistances que Napoléon trouvât sur le continent, le Saint Siège et l'Espagne, devoient en quelque sorte se rencontrer. La valeureuse garnison de Saragosse étoit prisonnière de guerre dans Grenoble. On annonce l'arrivée du Pape. Cette garnison toute entière demande à aller au-devant de lui. Au moment où le carrosse du Saint Père parut, elle tomba tout à coup à genoux, comme un seul homme. M. de Genoude, qui a été témoin de cette scène, me l'a racontée lui-même. Le Pape pencha presque tout son corps en avant, et d'un air de joie, de bonheur et de vive tendresse, il étendit sur ces héros basanés par les fatigues, une immense bénédiction. Toute la ville de Grenoble avoit suivi le mouvement des Espagnols. M. Gérard, conseiller de préfecture, faisant fonctions de préfet, reçut le Pape avec un sentiment de respect, mais il sépara de lui le cardinal Pacca, qui avoit rejoint le cortège depuis quelques jours. Le lendemain, M. Gérard ayant dit à Sa Sainteté que des voitures étoient prêtes, si elle vouloit sortir pour se promener, elle répondit : « Si ces voitures » doivent nous reconduire à Rome, nous y » monterons pour refaire le voyage; mais dans » l'état de prisonnier où nous sommes, nous

» n'avons pas à sortir pour nous promener. »

La foule de paysans religieux qui demandoient la bénédiction du Pape étoit telle, qu'il fallut choisir un lieu assez spacieux dans un jardin où l'on admettoit de temps en temps les personnes qui venoient saluer le Saint Père. L'évêque seul fut exclus sous mille prétextes : ou le Pape étoit malade, ou le prélat s'étoit présenté trop tard. En ce moment, arrivèrent des grands-vicaires du cardinal Fesch : ils apportoit au Pape des offres en tout genre, et des traites pour plus de cent mille francs. Il fut très-sensible à cet acte de respect si courageux. Le 30 juillet, M. Gérard étoit invité à un banquet ; il donna cependant au Pape la permission d'aller au jardin : mais la veille, il s'étoit manifesté quelques signes d'insubordination dans le peuple, les mêmes visiteurs vouloient revenir plusieurs fois ; l'audience duroit quelques heures et le temps ne suffisoit pas. Par prudence, le Pape ne voulut pas se présenter au jardin le jour où M. Gérard étoit absent. Il y eut alors une sorte d'émeute. Tout à coup arriva l'ordre du départ pour Valence. Le Pape n'eut pas la permission d'y visiter le monument élevé à Pie VI. De là on devoit gagner Avignon. Il est impossible de comprendre comment le colonel Boisard eut l'idée de faire entrer le Pape dans cette ville en plein jour. Elle avoit appartenu au Saint Siège : on sait par quelles circonstances elle fut réunie à la

France au commencement de la révolution; il n'en restoit pas moins dans tout le Comtat un sentiment d'attachement pour le Pontife. Dans le temps on a cru que M. Boisard ignoroit une telle situation; cela est difficile à imaginer: et comment aucun préfet, aucune autorité, et aucun habitant du pays ne l'avoient-ils pas prévenu? On peut dire que la ville toute entière, sans distinction d'âge et de sexe, accourut autour de la voiture arrêtée sur une place. Cette multitude saluoit avec des cris de joie: quelques dames et quelques personnes du premier rang achetèrent à prix d'or la faculté de parvenir jusqu'auprès des portières. Boisard commanda aux soldats d'écartier tous ces importuns. Les soldats, en trop petit nombre, ne pouvoient faire usage de leurs armes. Le commandant, apprenant que la population accouroit par la route de Carpentras, et que de tous les rivages du Rhône languedocien, les villages se précipitoient en torrens comme à une croisade, ordonna de fermer les portes de la ville. Déjà il s'étoit établi des pourparlers entre la suite du Pape et la multitude. Un homme, d'un aspect noble et vêtu élégamment, s'approcha de M. Moiraghi, et lui dit: « Monsieur, est-il vrai que le Pape a excommunié Napoléon? » — « Monsieur, reprit Moiraghi, je ne puis vous répondre. » — « C'est assez, ajouta l'interlocuteur, c'est assez pour moi. »

Le colonel Boisard parvint enfin à rompre la

foule : il tenoit à la main des pistolets chargés dont il se seroit bien gardé de faire usage. Il enjoignit aux postillons de partir, et il fit sortir le Pape de la ville. A Aix, il y eut des scènes semblables. La Provence entière donna les mêmes signes de piété. On approchoit de Nice, et l'on disoit que le Saint Père alloit être conduit à Savone. La ville de Nice fit des préparatifs de fête pour accueillir le Pape. Quand il fut près du pont du Var, il descendit de voiture pour le traverser à pied. De l'autre côté, un spectacle extraordinaire frappa ses regards; ce n'étoit plus comme en France la confusion des états, le forgeron avec son marteau sur les épaules, le vigneron avec sa pioche, tous les rangs jetés çà et là pêle-mêle. Ici tout avoit été prévu; les situations étoient distinctes, chaque condition prenoit son rang; les ecclésiastiques à part étoient vêtus de leurs habits sacerdotaux, les nobles portoient leurs décorations; dix mille personnes étoient à genoux sans proférer une parole. Le Pontife, devenu si fort devant un si éclatant hommage, avança seul, en retenant ses gardes en arrière, d'un signe qui ne fut peut-être pas exempt de quelque orgueil, et *il poursuivit son pèlerinage entre les persécutions de la terre et les consolations du ciel* (1).

En face du pont il vit la religieuse reine

(1) *De civ. Dei.* lib. 18, cap. 51.

d'Étrurie agenouillée entre ses deux enfans. Il falloit toujours que l'Espagne se trouvât une des premières pour solliciter des bénédictions. « Quels temps différens ! » dit la reine. — « Tout n'est pas amertume, répondit le Saint Père; nous ne sommes, ô ma fille, ni à Florence ni à Rome; mais voyez ce peuple; écoutez actuellement ces transports. » Le Pape remonta en voiture. Les rues de la ville de Nice avoient été semées de fleurs. Pendant le temps du séjour du Pape, elle fut illuminée tous les soirs. Boisard comprit bien qu'il ne conduisoit pas en ce moment un prisonnier d'état obscur; il lui laissa la liberté de voir les ecclésiastiques, et les habitans qui se présentèrent. La nuit on chantoit en musique des hymnes sacrés autour de la maison du Pape. Le commandant se préparoit à suivre une route moins fréquentée à travers les montagnes : une dame eut l'ingénieuse idée d'envoyer illuminer la route pour le soir, et de faire attacher des lampions à tous les arbres. Cet exemple donné fut suivi le long de la corniche du Ponent, par ordre de toutes les personnes pieuses et même des autorités municipales.

Le Saint Père fut reçu à Savone dans la maison du chef de la famille Santon, et il y passa quatre jours. Le cinquième jour, l'évêque de la ville eut ordre de sortir de l'évêché pour que les appartemens fussent à la disposition du Pape

et de sa suite. On n'assigna au Saint Père, pour son usage, qu'une chambre, et une petite anti-chambre : du reste on le laissoit faire inviter qui il vouloit à une table somptueuse; le comte Salmatoris, maître des cérémonies, venoit tous les jours demander ce que le Pape *désiroit prescrire*. On attribua en même temps cent louis par mois à chaque domestique du Pape, et l'on permettoit que le directeur de la poste apportât les lettres à l'adresse de Sa Sainteté.



CHAPITRE XXI.

BATAILLE DE WAGRAM. LETTRE DE M. DE CHABROL A M. LE DUC DE BASSANO. NAPOLÉON DICTE LE PLAN D'UN MÉMOIRE SUR LES AFFAIRES AVEC LE SAINT SIÈGE, ET DEMANDE LA LISTE DE TOUTES LES EXCOMMUNICATIONS PRONONCÉES PAR LES PAPES. ENTRETIEN DE NAPOLÉON AVEC M. ÉMERY SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE SAINT-SULPICE. L'ANNEAU DU PÊCHEUR EST SAISI A ROME. DISSOLUTION DU MARIAGE AVEC JOSEPHINE. MARIAGE DE NAPOLÉON AVEC MARIE-LOUISE. TREIZE CARDINAUX EXILÉS. M. DE LEBZELTERN A SAVONE. MORT DU CARDINAL CAPRARA.

NAPOLÉON avoit gagné la bataille de Wagram, le 6 juillet, pendant qu'on enlevoit S. S. Le 14 octobre, la paix avoit été signée à Schoenbrun entre l'Autriche et la France.

M. de Chabrol, préfet du département de Montenotte, voyoit souvent le Pape, et le 21 octobre il écrivit à M. le duc de Bassano, qui lui avoit adressé une dépêche remplie de sentimens de bienveillance pour le Saint Père (sous l'Empire, on retrouve toujours le duc de Bassano, dans les actions nobles et généreuses) :

« J'ai parlé de la paix qui venoit d'être conclue. Sa Sainteté en a témoigné sa satisfaction, et a demandé si on connoissoit quelques-unes de ses conditions. J'ai répondu que non, mais que les journaux avoient parlé un moment

d'une union entre les trois empereurs, qui devoit assurer pour long-temps le repos de la chrétienté. Le Pape m'a dit qu'il l'espéroit, et que du moins le retour prochain de Sa Majesté ne lui laissoit pressentir aucune guerre nouvelle dans le Nord; qu'il devoit penser qu'après le retour il seroit question de l'arrangement des affaires de l'Église. Je lui ai dit que j'étois persuadé que Sa Sainteté contribueroit à en faire disparaître les obstacles, et qu'alors cette décision pourroit être plus prompte. Il a répondu : « Nous avons attendu jusqu'ici avec patience, nous pouvons attendre encore quelque temps; nous avons tenté pour cet arrangement tous les moyens qui sont en notre pouvoir. » Je lui ai demandé si, dans ces moyens, il faisoit entrer des communications directes avec Sa Majesté. Il a répondu que, depuis deux ans, il n'avoit pas écrit directement; que l'ayant fait à cette époque, et n'ayant pas reçu de réponse, il avoit pris le parti de remettre des notes officielles, parce qu'alors il étoit sûr d'en obtenir. J'ai demandé si, dans ces dernières circonstances, il ne lui étoit pas venu l'idée de les renouveler. Il m'a dit que non; qu'il auroit fallu pour cela dépêcher un courrier; qu'il auroit pu, à la vérité, remettre ses lettres aux préfets ou aux maires, mais qu'il ne l'avoit pas fait. Je lui ai dit que j'étois persuadé que, comme chef spirituel de l'Église, il auroit toujours trouvé accès auprès de Sa Majesté; que l'on voyoit clairement que l'intention de l'empereur étoit de séparer totalement le spirituel du temporel, et qu'il étoit impossible qu'il pût revenir à cet égard; mais que le temporel ne pouvoit être un obstacle absolu à la paix de l'Église.

» Il m'a dit : « Nous avons juré de défendre le temporel *usque ad effusionem sanguinis*, et n'ayant d'autres armes que les spirituelles, nous avons dû en user comme nos prédécesseurs. Aucun d'eux n'a été réduit au même point que nous. Il est survenu quelquefois des querelles; Clé-

ment VII en a souffert, mais elles ont été arrangées en peu de mois, et voici plusieurs années que tout ceci dure. On a dispersé tout le sacré collège; on nous a enlevé de notre palais; ces violences ne sont pas tolérables, et il faudroit une réparation au Saint Siège. Si Sa Majesté ne peut se relâcher sur rien, à coup sûr les choses resteront long-temps dans cet état; long-temps, c'est trop dire, parce que nous sommes vieux. Notre successeur pourra peut-être les arranger; nous lui laisserons ce soin. » J'ai observé que les biens temporels ne pouvoient être liés aux intérêts de l'Église, et que par ce sacrifice même, qui dépendoit non de lui, mais des circonstances de l'Europe, il pouvoit en assurer la paix. Là-dessus il m'a dit qu'il étoit instruit par l'expérience, et qu'il savoit trop bien que *les sacrifices ne comptoient pour rien*; que les premiers auroient dû assurer le repos, s'il avoit été possible; qu'aujourd'hui il voyoit trop bien, par ce qui se passoit, qu'on en vouloit à la religion; que, ne pouvant l'attaquer de front, parce que c'étoit un peu trop difficile, on la prenoit par le flanc; que les curés étoient partout réduits à la plus modique pension, que les cures et les évêchés étoient trop vastes pour un seul homme; que jamais les prêtres du paganisme n'avoient été si dépendans; que du Pape même on vouloit faire *le Pape des Français*; qu'au milieu de toutes ces entreprises, il n'y avoit que Dieu qui pût sauver son Église. »

D'autres entretiens avec le Pape, rapportés par M. de Chabrol, annoncent, dans cet administrateur, un sens droit, un profond respect pour la personne du Pontife, et la scrupuleuse fidélité des relations qu'il adressoit au gouvernement. Il paroît que ce préfet étoit chargé de savoir ce que le Pape feroit s'il retournoit à Rome. Le

Pape répondit qu'il feroit tout ce qu'il avoit fait auparavant. On voit encore que M. de Chabrol avoit des conversations fort détaillées avec monsignor Georges Doria, qui continuoit de montrer un grand attachement à son maître.

Toutes ces circonstances préoccupoient Napoléon, qui étoit arrivé à Fontainebleau le 26 octobre. En novembre, il y fit venir un des chefs les plus habiles des relations extérieures, et il lui dicta lui-même une foule de données sur lesquelles il falloit composer un mémoire explicatif de l'état des affaires du Saint Siége. Cette dictée très-importante manifeste assez quelle étoit à cet égard l'épouvante de son esprit. Il y est question de tout ce que nous avons rapporté plus haut, des entretiens de l'empereur avec le Pape sur la déclaration de 1682, sur les rapports de M. Portalis, sur la lettre de Louis XIV, relative à la rétractation (Napoléon ne paroissoit pas encore avoir bien appris cette affaire, et la pensée de M. de Coupigny régnoit toujours). On remarque cette phrase : « Le style de la dissertation historique qu'il faut faire, doit être plutôt celui de l'ouvrage d'un homme d'affaires que d'un homme de lettres. »

Un autre passage est ainsi conçu (il ne faut pas oublier que c'est Napoléon qui dicte) : « En me résumant, *je propose à V. M.* d'envoyer au sénat un projet de sénatus-consulte qui détermine la réunion des États romains à l'empire,

et de mettre à la disposition du ministre des cultes un établissement convenable pour l'habitation du Saint Père. » Après la dictée, on recommanda de faire une liste de toutes les excommunications prononcées par le Saint Siège, depuis les temps les plus anciens.

Ici nous rapporterons un entretien important qui eut lieu entre Napoléon et M. Émery, supérieur-général de Saint-Sulpice; ce dernier avoit publié *les nouveaux opuscules de l'abbé Fleury*. Il y avoit ajouté plusieurs pieux écrits de la main de cet auteur illustre, et entr'autres une pièce très-intéressante, sur ce qui s'étoit passé dans l'année 1682, et sur le sens qu'on devoit attacher, d'après Bossuet lui-même, au quatrième article de la déclaration concernant l'infailibilité du Pape. Ce petit ouvrage plut beaucoup aux étrangers, et fut très-recherché à Rome; mais ce livre, qui attiroit à M. Émery tant d'éloges hors de sa patrie, lui suscitoit de grandes persécutions en France. On l'accusa auprès de Fouché d'être ultramontain. L'empereur ne tarda pas à être informé de ces accusations. On en parla dans le conseil d'Etat. M. de Fontanes prit hautement la défense du théologien, et soutint que M. Émery étoit un homme sage et très-moderé, et qu'il s'applaudissoit d'avoir un pareil homme dans l'Université. Néanmoins les préventions de l'empereur subsistoient toujours. Il ne falloit pas avoir un défenseur du Pape à

Paris, quand M. Alquier avoit été chargé de l'attaquer à Rome. Napoléon parla de cet incident à M. le cardinal Fesch, qui, ne pouvant dissiper toutes ces préventions, conseilla de faire venir M. Émery à Fontainebleau où la cour devoit encore rester, afin que l'empereur pût avoir avec lui quelques explications. L'empereur y consentit. M. Émery est surpris d'une invitation dont on ne lui avoit pas indiqué l'objet. Il assemble son conseil et lui dit : « L'empereur me mande à Fontainebleau : je ne sais pas ce qu'il veut me dire. Peut-être désire-t-il me consulter sur les démêlés avec le Pape? peut-être va-t-il supprimer la compagnie? Ainsi il faut beaucoup prier pour moi, afin que Dieu m'inspire des réponses convenables. »

M. Émery attendit trois jours avant d'avoir une audience. Il passa une grande partie de ce temps dans la chapelle du château, priant pour les princes de la branche de Valois qui l'avoient fait bâtir, et pour lesquels, disoit-il, il y avoit bien long-temps qu'on n'avoit fait des prières. Il se proposoit aussi de dire la vérité à Bonaparte sur ses querelles avec le Pape, et il préparoit ainsi son petit discours : « Je suis sur le bord de ma tombe, aucun intérêt humain ne peut agir sur moi, mais le seul intérêt de Votre Majesté m'oblige à lui déclarer qu'il est très-important pour elle de se réconcilier avec le Pape, et qu'autrement elle est exposée à de

grands malheurs. » Le moment de l'audience étant enfin arrivé, M. le cardinal Fesch alla prendre M. Émery, l'introduisit dans le cabinet de l'empereur, puis se retira. Napoléon commença par parler des *opuscules* : « J'ai lu votre livre, le voilà sur ma table. Il est vrai qu'il y a dans la préface quelque point qui n'est pas *franc du collier*, mais en somme, il n'y a pas de quoi *fouetter un chat*, » et il prit M. Émery par l'oreille : c'étoit une gentillesse qu'il se permettoit quelquefois vis-à-vis de ceux dont il étoit content. Il se l'étoit permise avec le prince primat ; ce dernier s'en plaignit plus tard à M. Émery, qui lui répondit : « Monseigneur, j'ai reçu la même faveur que Votre Altesse ; je n'osois pas m'en vanter, mais à présent que je la partage avec un si grand seigneur que vous, je vais le dire à tout le monde. » Napoléon ne cessa ensuite de parler de ses démêlés avec le Pape, et déclara qu'il respectoit sa puissance spirituelle, mais que quant à sa puissance temporelle, elle ne venoit pas de Jésus-Christ, mais de Charlemagne, et que lui, qui étoit empereur comme Charles, vouloit ôter au Pape cette puissance temporelle, pour qu'il lui restât plus de temps à donner aux affaires spirituelles. M. Émery, attaqué sur un autre terrain, objecta que Charlemagne d'abord n'avoit pas donné au Pape toutes ses possessions temporelles, qui étoient très-considérables dès le cinquième siècle,

et qu'au moins l'empereur ne devoit pas toucher à ces premiers biens temporels. M. Émery alloit continuer. Napoléon, qui n'étoit pas très-instruit de l'histoire ecclésiastique, et qui paroissoit ignorer ce point, ne répondit rien à cet égard, mais, adoucissant la voix, il s'empressa d'ajouter, sans suivre sa première idée, que le Pape étoit un très-brave homme, malheureusement environné de cardinaux encroûtés d'ultramontanisme, qui lui donnoient de mauvais conseils. M. Alquier avoit accusé les moines, Napoléon accusoit les cardinaux. « Voyez-vous, reprit Napoléon, si je pouvois m'entretenir un quart-d'heure avec le Pape, j'accommoderois tous nos différends. — Hé bien ! puisque Votre Majesté veut tout accommoder, pourquoi ne laisse-t-elle pas venir le Pape à Fontainebleau ? — C'est ce que j'ai dessein de faire. — Mais dans quel état le ferez-vous venir ? s'il traverse la France comme un captif, un tel voyage fera beaucoup de tort à Votre Majesté ; car vous pouvez compter qu'il sera environné de la vénération des fidèles. — Je n'entends pas le faire arriver comme un captif ; je veux qu'on lui rende les mêmes honneurs, que quand il est venu me sacrer. Avec cela il est bien surprenant que vous, qui avez appris, toute votre vie, la théologie, vous et tous les évêques de France, vous ne trouviez aucun moyen canonique pour *m'arranger* avec le Pape. Quant à moi, si j'avois seulement étudié la théo-

logie pendant six mois, j'aurois bientôt débrouillé toutes choses, parce que (il porta le doigt sur son front) Dieu m'a donné l'intelligence; je ne parlerois pas latin si bien que le Pape : mon latin seroit un latin *commun* (1), mais bientôt j'aurois éclairci toutes les difficultés.» En ce moment M. Emery fit un signe qui vouloit dire : « Vous êtes bien heureux de vous croire en état de savoir toute la théologie en six mois, tandis que je ne la sais pas, moi qui l'ai étudiée toute ma vie. »

L'entretien duroit encore, quand trois rois, le roi de Bavière, le roi de Wurtemberg et le roi de Hollande se présentèrent à l'audience. On les annonçoit à haute voix, et avec beaucoup de solennité; l'empereur répondit sèchement : « Qu'ils attendent ! » Il est tout naturel de se croire le droit de faire attendre des rois qu'on a nommés soi-même. M. Emery, voyant qu'il n'étoit pas congédié, reprit la parole et dit : « Sire, puisque vous avez daigné lire les opuscules de Fleury, je vous prie d'accepter quelques additions que j'y ai faites, et qui sont le complément de l'ouvrage. » L'empereur les reçut et les mit sur sa table. Le but de M. Emery, en les lui offrant, étoit d'obtenir qu'il lût deux

(1) Quoique j'aie promis de ne rien changer au style et aux paroles de Bonaparte, pour l'honneur du titre impérial, je ne répète pas la propre expression de Napoléon qui se permettoit souvent des locutions familières.

beaux témoignages de Bossuet et de Fénelon en faveur de l'Église Romaine, témoignages qui formoient une partie de ce supplément, et qu'ainsi il apprit à la respecter davantage. La conversation finit dans de très-bons termes. Quelques jours après, les *additions* furent saisies par la police, et mises au pilon. Cependant il parut, dès ce moment, qu'il étoit entré dans l'esprit de l'empereur un sentiment d'estime et de vénération pour M. Emery.

Le 1^{er} janvier 1810, la police de Rome ordonna de s'emparer des écrits existant dans les archives des tribunaux et congrégations ecclésiastiques. Les papiers de la *Pénitencerie* furent transportés dans les bureaux de la *Daterie*, et les différens employés reçurent ordre de se disposer à partir. Le 5, on apposa les scellés sur les effets appartenant au Saint Siège. On saisit les sceaux pontificaux, et notamment *l'anneau du pécheur* qui avoit été remis à monsieur de Gregorio, délégué du Pape, afin qu'il pût expédier les bulles, les brefs, etc. De tous les cardinaux, il ne restoit à Rome que le cardinal Casoni. On a vu dans une lettre du général Miollis que l'évêque de Città della Pieve avoit envoyé une lettre favorable aux doctrines du nouveau gouvernement. M. Radet se crut obligé de le remercier au nom de la police dont il étoit alors le chef, et il lui écrivit : « Si le Saint Père est le vicaire de » Jésus-Christ, le grand Napoléon est celui de

» Dieu ; il veut que nous sachions respecter le
» culte et les ministres des autels. Nous rem-
» plirons un tel devoir avec assurance et avec
» joie, parce qu'il est gravé dans les consciences,
» et nous ne souffrirons jamais que l'on trouble
» le gouvernement temporel de notre glorieux
» souverain. »

Le même général, qui étoit détenteur de l'anneau du pêcheur, fit dire alors publiquement que s'il y avoit quelque acte qui eût besoin de l'empreinte de cet anneau, il la feroit apposer sur-le-champ. En effet, des actes non revêtus encore de cette formalité, la reçurent en présence du général. Le ministre de Bavière fut un de ceux qui les premiers sollicitèrent cette singulière faveur.

Le 7 février un sénatus-consulte réunit à l'empire les États de Rome. On enleva bientôt le prélat de Gregorio. Le général Miollis lui ayant fait dire que c'étoit une *sottise* de vouloir persister dans une obstination inutile pour les intérêts du Pape, l'intrépide et spirituel prélat répondit : « *Stulti sumus propter Deum.* »

Napoléon avoit agréé le travail commandé sur la réunion de Rome à l'empire, mais on lui faisoit attendre la liste des excommunications. Il la redemanda comme indifféremment ; M. de Champagny la lui présenta. Il y en avoit eu quatre-vingt-cinq depuis celle de saint Anastase, en 398, contre un gouverneur de Lybie. La der-

nière, *Quum memorandá*, affichée à Rome le 10 juin 1809, n'étoit pas mentionnée. On ne faisoit pas remarquer dans cette énumération qu'il y avoit eu des interdictions sollicitées par l'opinion publique en Europe contre d'affreux scélérats, entr'autres contre le cruel Barnabò Visconti et beaucoup d'autres; on citoit sans réflexion l'excommunication prononcée par Célestin III en 1194, contre Léopold duc d'Autriche, et l'empereur Henri VI, parce qu'ils avoient arrêté traîtreusement Richard, roi d'Angleterre, qui comme croisé étoit sous la protection du Saint Siège et du droit des gens. Dans la liste, Napoléon put lire la sentence prononcée en 1211 par Innocent III contre Othon IV, qui avoit violé le serment de son sacre, et envahi les terres de l'Église. On n'avoit pas non plus fait observer qu'alors, quand on signoit un traité, il étoit dit que celle des puissances contractantes qui se parjureroit, encourroit, de droit, une excommunication pontificale, et s'y soumettoit d'avance. Un article formel du traité de Cambray, signé le 20 décembre 1508, entre le Pape, l'empereur, le roi de France, le roi d'Aragon, le roi de Hongrie, le duc de Savoie et les maisons d'Este et de Gonzague, prouve que les censures ecclésiastiques et l'interdit, les monitoires, et l'excommunication, étoient des armes reconnues, consenties par toutes les puissances laïques de l'Europe, et qu'elles savoient invo-

quer dans leur intérêt temporel. (*Italie*, p. 223.)

Mais revenons à Rome. L'aide-de-camp du général Miollis partit tout à coup pour Paris avec la tiare que Napoléon avoit envoyée en présent au Pape, et les autres ornemens pontificaux de Sa Sainteté : on disoit que l'intention de l'empereur étoit de les remettre au Saint Père.

Napoléon avoit demandé la main d'une archiduchesse d'Autriche, après avoir fait délibérer son conseil sur d'autres alliances. Il s'agissoit de faire casser le mariage avec Joséphine. J'abrègerai les détails, parce que tous les faits ne concernent pas directement l'histoire de Pie VII. A cause de plusieurs nullités antérieures, le mariage de Napoléon avec Joséphine avoit été célébré en face de l'Église, avant la cérémonie du sacre. Joséphine refusoit d'assister au couronnement, si on ne lui accordoit pas la demande qu'elle faisoit d'être unie de nouveau à Napoléon. Il craignoit que l'absence de l'impératrice ne déconcertât le cérémonial où elle devoit jouer un grand rôle. Aussi il se vit forcé de satisfaire Joséphine, et consentit à ce que le mariage fût béni, mais dans le plus grand secret; le cardinal Fesch seul devoit être présent. Cette réhabilitation auroit encore été nulle, si l'on n'avoit pas obtenu la dispense de la présence du propre prêtre et de deux ou trois témoins exigés par le Concile de Trente. Pour parer à cet inconvénient, le cardinal Fesch avoit été trouver

Pie VII dans son logement aux Tuileries, et lui avoit dit, sans rien spécifier : « Très-Saint Père, Votre Sainteté comprend que dans ma place de grand-aumônier, je puis avoir besoin de pouvoirs étendus. » — Je vous donne tous mes pouvoirs, avoit repris le Pape, à qui on exposoit d'ailleurs qu'il étoit bien, de toutes manières, que le mariage fût réhabilité, puisque l'autorité pontificale alloit prononcer, dans le fait, des oraisons qui établissoient que Joséphine étoit l'épouse de Napoléon. Muni de ces facultés générales, le cardinal Fesch avoit procédé à la célébration du mariage, et croyoit le réhabiliter valablement : en tout cela le cardinal Fesch agit avec la plus religieuse sincérité.

Quand il fut question du divorce, l'archevêque de Vienne demandoit à l'empereur François I^{er} que le mariage fût cassé à Paris, par l'autorité de l'Ordinaire ; on créa donc une officialité qui n'existoit pas auparavant, ou plutôt on en créa trois : une diocésaine, une seconde métropolitaine, une troisième primatiale, où le mariage pourroit être successivement porté. On avoit créé ces différens degrés de juridiction contentieuse, pour éviter *le recours au Pape*, que Napoléon *déclinoit* positivement ; le mariage ne fut cependant porté qu'aux premières officialités, où il ne manqua pas d'être cassé. L'officialité diocésaine le cassa, parce qu'il n'avoit pas été fait avec la présence du propre prêtre et des témoins, con-

*

ditions essentielles pour la validité, et dont on ne put lui produire de dispense. On ne parloit pas des facultés demandées au Pape. Il paroît néanmoins que Pie VII avoit bien compris qu'il s'agissoit de dispenses relatives au mariage de Napoléon ; car, comme on s'entretenoit plus tard devant S. S. du projet que l'empereur avoit de divorcer, elle dit : « Comment l'empereur peut-il penser à faire casser son mariage avec Joséphine, puisque nous avons accordé toutes les dispenses nécessaires pour le réhabiliter ? » Quoiqu'il en soit, il est évident que si on ne produisit pas à l'officialité des preuves certaines de dispense, elle se trouva en droit de déclarer nulle la réhabilitation. Le mariage porté à l'officialité métropolitaine fut cassé parce qu'il avoit été fait sans consentement intérieur de Napoléon. Je m'arrête; l'histoire a enregistré des attaques violentes contre Louis XII et Henri IV, qui dans desemblables poursuites, auroient, dit-on, mérité des reproches (1); l'ensemble de telles circonstances est toujours mystérieux et mal connu :

(1) Ici je suis conduit à observer que le divorce de Louis XII nous donna la Bretagne, et plaça une nation de plus dans une nation. Le divorce de Henri IV, à qui nous devions déjà la Navarre, nous valut une influence en Italie, soutenue par la Toscane, et par cette influence, qui menaçoit, en notre nom, le marquisat de Saluces, ancien fief de la France, nous a amenés à conserver la Bresse, le Bugey et le pays de Gex, échangés définitivement par les ducs de Savoie contre ce marquisat. Le divorce de Napoléon, complètement stérile, ne donna rien, ni à lui, ni à la France. Au total, ces poursuites de divorces sont des actes que la politique essaie d'excuser, et dont la morale ordonne de ne pas abuser.

je me garderai bien aussi de rapporter d'autres suppositions injurieuses dont on accuse Napoléon ; elles ne peuvent être légèrement accueillies. Enfin une commission ecclésiastique, instituée par l'empereur, déclara les deux officialités compétentes, et l'on pensa à procéder au nouveau mariage. Dans le public on répandit que M. Emery avoit approuvé la décision de la commission, *sauf le recours au Pape*. Cependant il ne paroît pas certain que ce théologien eût des idées bien fixes sur cette compétence. En faisant à cet égard de profondes recherches dans l'histoire de l'Eglise, il trouvoit que la dissolution du mariage des souverains de droit et de fait, avoit été portée immédiatement au tribunal des Papes, sur les instances des reines qui n'y consentoient pas et se croyoient lésées, ce qui n'avoit pas de rapport avec la situation de Joséphine, lésée, sans doute, mais consentante. Quelles qu'aient été les opinions de M. Emery, il avoit déplu, et il se vit éloigné de son séminaire ; mais Napoléon sera bientôt disposé à lui rendre ses bonnes grâces, au moins pour quelques instans.

Le 2 avril, l'empereur épousa l'archiduchesse Marie-Louise. Les cardinaux résidant à Paris où ils avoient tous été appelés, et auxquels leur santé permettoit de sortir, se trouvoient au nombre de vingt-six ; ils assistèrent tous à la cérémonie du mariage civil à Saint-Cloud, le 1^{or} avril.

Mais il n'en fut pas ainsi à la cérémonie religieuse, le 2, dans la salle du Louvre. M. de Pradt, qui a été bien informé, rapporte le fait en ces termes :

« Ici je demande à faire connoître ce que j'ai vu et entendu. Peut-être qu'après l'avoir lu, le lecteur ne me saura pas mauvais gré de lui avoir exposé ce qui va suivre : Pendant toute la cérémonie de son mariage, je me trouvai placé, par le devoir de mes fonctions, auprès de Napoléon, et je ne l'ai pas quitté un instant. Il s'étoit occupé de tous les détails des ornemens de la chapelle, qui d'abord l'avoit favorablement frappé, et qu'il finit par trouver dépourvue du caractère imposant qui convient aux lieux religieux (1). Il venoit de parcourir des yeux la foule dorée que l'élite de l'Europe, dans ses intérêts ou dans sa curiosité, avoit fournie à la décoration des galeries, lorsque tout à coup ses regards s'arrêtant sur les banquettes destinées aux cardinaux : « Où sont les cardinaux ? me dit-il. » — « Les voilà, » répondis-je. Ils étoient au nombre de treize. « Hé ! je n'en vois pas, continua-t-il ; ils ne sont pas ici. — Un grand nombre s'y trouve, répliquai-je ; le temps a été mauvais ce matin ; il y a parmi eux des vieillards, et d'ailleurs, l'entrée de la chapelle est difficile à trouver. » — « Ah ! les sots ! » dit-il d'un air irrité. — Et le moment d'après, reportant ses regards vers le même lieu : « Mais non, dit-il, ils n'y sont point. Ah ! les sots ! » répéta-t-il d'une voix courroucée, en lançant de ce côté un regard foudroyant, accompagné d'un mouvement de tête où se peignoit l'annonce de la vengeance. Je jugeai qu'il se formoit un gros orage. Au moment où Napoléon revenoit de l'autel, après avoir donné l'anneau à sa nouvelle épouse, lorsqu'il fut remis dans son fauteuil, s'a-

(1) Il dit à M. de Fontanes, le lendemain : « Dans cette salle du Louvre, il n'y avoit pas de quoi mettre assez de religion. »

dressant à moi, il me dit : « J'ai donné un anneau à ma femme ; elle ne m'en a pas donné de son côté : pourquoi cela ? » Je répondis par une explication. Il passa un instant dans cette espèce de rêverie qui lui étoit familière, lorsqu'il n'avoit pas reçu satisfaction sur une question, et, au bout d'une minute, il me dit : « J'ai donné un anneau à l'impératrice, parce que la femme est l'esclave de l'homme. Regardez chez les Romains, les esclaves portent tous un anneau. »

Le gros orage n'éclata pas le jour même, ni le lendemain ; mais le 5, M. Bigot de Préameneu, successeur de M. Portalis, écrivit à M. de Champagny : « D'après la conduite que douze cardinaux (le ministre se trompoit ; il avoit oublié dans sa liste le cardinal la Somaglia) ont tenue à l'occasion du mariage de l'empereur, ces cardinaux ne seront plus admis à la cour ; » et ces derniers ne reçurent plus aucune invitation de M. de Champagny. Les Eminences proscrites étoient les cardinaux Mattéi, Pignatelli, di Piétro, Saluzzo, Brancadoro, Galeffi, Opizzoni, Litta, Scotti, Gabrielli, Consalvi et Louis Ruffo, auxquels il falloit ajouter le cardinal la Somaglia.

Napoléon, plus que pontife en cette occasion, déclara que ces treize cardinaux quitteroient la pourpre et ne pourroient s'habiller qu'en noir. Ils assurèrent qu'ils s'étoient abstenus de paroître à la cérémonie par ce seul motif que le Pape n'étoit pas intervenu à la dissolution du premier mariage. On les exila

dans cet ordre : Mattéi et Pignatelli à Rhétel, la Somaglia et Scotti à Mézières, Saluzzo et Galeffi à Sedan, puis à Charleville, Brancadoro et Consalvi à Reims, Louis Ruffo et Litta à Saint-Quentin, di Piétro, Opizzoni et Gabrielli à Saumur.

Mais nous devons éprouver une vive impatience de savoir ce qui se passe à Savone. Un grand nombre de cardinaux souffroient en France pour la cause de Pie VII; et lui-même que faisoit-il, ainsi abandonné à ses vives douleurs?

M. le comte de Metternich étoit à Paris; il avoit demandé à l'empereur, dans un moment de bonnes dispositions, la permission d'envoyer à Savone un agent autrichien, chargé de voir le Pape et de régler avec lui quelques affaires religieuses relatives au diocèse de Vienne, et à d'autres parties des Etats héréditaires. M. de Champagny devoit prévenir de ce voyage M. le général César Berthier, commandant à Savone, en le priant de donner toute facilité pour que l'agent remplît sa mission. Mais la lettre d'avis portoit la date du 25 mai, et déjà, le 15, l'agent étoit arrivé à Savone. Vouloit-on que le général, se trouvant sans ordres, apportât quelque obstacle à la mission? Il n'en fut pas ainsi; le général craignit de désobliger une cour si étroitement unie à l'empereur, et il accorda ce qu'on lui demandoit. Quel étoit cet agent? Nous voyons ici avec plaisir reparoître un personnage qui mé-

rite une profonde estime; c'est le noble et courageux chevalier de Lebzelttern, qui refusoit les invitations de Miollis, le lendemain du jour où l'on avoit outragé le ministre d'Espagne, M. de Vargas. Nous devons désirer de connoître les sentimens du Pape, ses chagrins, ses émotions, ces confidences secrètes qu'on ne fait pas à des ennemis; nous laisserons M. de Lebzelttern communiquer tant d'importans détails à M. le comte de Metternich, en date du 16 mai. Les anciens historiens, dans ma position, auroient composé et inventé une lettre de l'envoyé d'Autriche. Je vais donner ici la lettre originale, telle qu'elle fut écrite en français par l'envoyé lui-même (1).

MONSIEUR LE COMTE,

« Mon audience chez le Saint Père dura une heure, hier au soir, et je ne me trompai pas dans ma persuasion, qu'il éprouvoit en me voyant une émotion dont je reçus les témoignages les plus flatteurs et les moins équivoques. J'eus lieu de m'applaudir d'avoir insisté à lui demander une audience par la voie de monsignor Doria. — Il me seroit difficile de soumettre à Votre Excellence un résultat de quelque valeur, à la suite d'un entretien où des expressions de bonté de sa part, de reconnoissance de la mienne,

(1) M. de Lebzelttern né à Lisbonne pendant que son père y résidoit comme ministre d'Autriche, y avoit appris le portugais, l'espagnol et le français. Il savoit si peu l'allemand, qu'un jour, à Vienne, ayant à rendre compte d'une affaire politique à l'empereur François II, et s'étant un peu embarrassé dans son rapport en allemand, l'empereur lui dit avec bonté : « Mais, chevalier, parlez français, vous serez plus à » votre aise, et je vous entendrai mieux. »

et la récapitulation de plusieurs faits antérieurs dont nous renouvelâmes réciproquement le souvenir, durent précéder tout autre discours; aussi me bornerai-je ici à rapporter à Votre Excellence quelques fragmens les plus essentiels de cette conversation. Le Pape, fidèle à son attachement envers notre cour, me témoigna combien il étoit sensible à l'attention de Sa Majesté et aux protestations d'intérêt que je lui transmis au nom de mon auguste maître. Surpris de la complaisance de l'empereur Napoléon à consentir à mon envoi près de lui, frappé de mes assurances que ce souverain s'y étoit prêté avec facilité et de la meilleure grâce, qu'il ne s'opposoit pas à ce que l'accès près du chef de l'Église fût libre, et que les fidèles lui adressassent leur recours, il en ressentit un moment de plaisir réel, dont Sa Majesté l'empereur Napoléon a été l'unique objet. Il parut s'intéresser vivement à des détails que dans le cours de l'entretien il excitoit, et que je lui donnois sur le mariage, lequel offroit le plus sûr garant d'une paix stable. Le Pape parut oublier un moment ses griefs, ses chagrins, et prendre une part réelle et sincère à cet événement. (Ce que le Pape va dire est exprimé ici en italien, mais je le rapporterai en français.) « Veuille le
» ciel que cet événement imprévu consolide la paix conti-
» nentale! Nous désirons plus que personne que l'empereur Napoléon soit heureux; c'est un prince qui réunit
» tant d'éminentes qualités! Veuille le ciel qu'il recon-
» noisse ses vrais intérêts: il a dans ses mains, s'il se rap-
» proche de l'Église, les moyens de faire tout le bien de
» la religion, d'attirer à soi et à sa race la bénédiction des
» peuples et de la postérité, et de laisser un nom glorieux
» sous tous les aspects. » Bientôt après, des souvenirs et des réflexions amères sur sa situation traversèrent ces élans de son cœur délivré, avec cette candeur qui lui est caractéristique. Son isolement et plusieurs autres sujets désagréables furent ramenés par lui sur le tapis. Le discours

que je viens de rapporter m'a confirmé dans l'opinion que je n'ai jamais abandonnée, et que j'eus le loisir d'asseoir sur des bases fondées, à la suite de mes observations pendant un séjour de sept à huit ans à Rome : c'est que le Pape a ressenti toujours la plus grande *partialité* pour l'empereur personnellement. Combien de preuves n'en ai-je pas eues ! et je l'avoue, combien de fois, à une époque bien différente, sous tous les rapports, du grand moment actuel, n'ai-je pas relevé que cette *partialité* se manifestoit bien plus sensiblement avec Napoléon que pour notre souverain ! Il a fallu toutes les amertumes dont le Pape a été abreuvé, pour l'obliger à adopter un système qui, au fond, répugnoit évidemment à son cœur. Lorsque je parlai au Saint-Père des embarras de nos évêques, des dangers imminens qui menaçoient l'Église et le Saint Siège, s'il ne tâchoit de sortir de l'état d'inactivité et de nullité où il se trouvoit, il me répondit : « Nous les avons bien pres-
 » sentis ; c'est la seule pensée qui nous occupe. Cette in-
 » terruption de toutes relations avec les clergés étrangers,
 » la difficulté de nos communications avec les évêques
 » français même, sont le sujet de notre plus profond cha-
 » grin. Quoique détenu ici, sans correspondance libre ;
 » sans nouvelles, excepté les nouvelles très-vagues que
 » nous puisons dans quelques feuilles détachées du *Moniteur*,
 » que le général a la complaisance de nous envoyer, nous
 » avons bien jugé quels devoient être les embarras des
 » évêques : aussi n'avons-nous pas cessé de nous plaindre
 » à ce dernier de notre situation sous ce rapport : c'est un
 » vrai schisme établi par le fait. Nous ne demandons rien
 » pour nous à l'empereur, nous n'avons plus rien à per-
 » dre. Nous avons tout sacrifié à nos devoirs. Nous sommes
 » vieux, sans besoins ; quelle considération personnelle
 » pourroit donc nous détourner du sentier que nos devoirs
 » et notre conscience nous ont prescrit, ou nous faire dé-
 » sirer la moindre chose pour nous ? Nous ne voulons pas

» de pension , nous ne voulons pas d'honneurs ; les au-
 » mônes des fidèles nous suffiront. Il y a eu d'autres Papes
 » plus pauvres que nous, et nous ne pensons à rien au-delà
 » de l'enceinte étroite où vous nous voyez ; mais nous dé-
 » sirs ardemment que nos communications soient réta-
 » blies avec les évêques et les fidèles. Il nous suffit que les
 » recours de ces derniers nous parviennent librement , et
 » que nous ayons les moyens d'exercer nos fonctions. Nous
 » n'avons cessé de le dire au général Berthier : Qu'on ne
 « nous laisse pas seul (nous le sommes tellement, que
 » nous avons dû ériger en secrétaire un domestique dont
 » le caractère étoit lisible) ! Qu'on ne nous empêche pas de
 » remplir notre ministère spirituel par défaut absolu des
 » individus nécessaires , et parce que l'accès des fidèles
 » près de nous n'est pas libre ! Nous avons fait ce qui dé-
 » pendoit de nous , ayant expédié *tout seul* au-delà de cinq
 » cents dispenses, et venant de tous nos moyens au secours
 » des évêques de l'empire français, dont les instances nous
 » sont parvenues. Mais outre que les forces physiques nous
 » manquent, il y a des matières qui ont besoin d'être exa-
 » minées, discutées ; il y a des formules à observer, bizarres
 » même, et néanmoins nécessaires, *auxquelles nous n'en-*
 » *tendons rien.* »

Je lui témoignai ne pouvoir douter que l'empereur Na-
 poléon consentiroit, si le Pape en prononçoit le désir, à ce
 qu'il eût près de lui quelques individus capables de le sou-
 lager dans une tâche aussi laborieuse. Je lui exposai qu'il
 auroit mieux fait peut-être de rompre le silence, d'agir,
 de manifester à l'empereur ses vœux. Le Pape répondit :
 « Il sait notre isolement parfait ; nos plaintes et nos in-
 » stances réitérées, adressées au préfet et au général, doi-
 » vent lui être connues. » Je sentis bien pourquoi il ne
 répondoit pas à mon idée dans son étendue ; le moment
 n'est pas venu de toucher certains sujets. Accélérer les
 questions où les brusquer avant que les dispositions du

Saint Père acquièrent un degré de maturité, ne seroit pas le moyen d'amener un résultat avantageux. « Vous ne » vous figurez pas, ajouta le Pape, la consolation que » nous éprouvons, en vous voyant porteur d'affaires relatives à votre clergé ! Voilà le premier canal qui s'ouvre » devant nous. »

» Je saisis l'occasion pour lui représenter que c'étoit une preuve que l'empereur, loin de s'opposer à ce qu'il remplît les devoirs de son ministère, lui en laissoit toute la liberté, et je profitai de la disposition heureuse du Saint Père pour le prier de donner la plus grande latitude aux grâces que nos évêques en demandoient. Il me promit de faire tout ce qui dépendroit de lui, et répéta que les évêques de la chrétienté trouveroient toujours en leur chef spirituel, un père tendre et indulgent.

» Parmi les sujets de chagrin qui frappent profondément le Saint Père, outre les principaux énoncés ci-dessus, la détention aux Fénestrelles du cardinal Pacca et de son neveu lui tient fort à cœur. « On doit, me dit-il, lui avoir » rendu de mauvais services près de Sa Majesté, dont il » ne peut s'être attiré le mécontentement personnel. Il » étoit notre secrétaire d'État à une époque malheureuse, » et il en est l'innocente victime. Mais ce ne peut être un » tort aux yeux de l'empereur, ajouta-t-il ; vous savez, » ainsi que tout le monde, que nous écrivions nous-même » nos protestations ; que pour ne compromettre personne, » nous nous étions exclusivement chargé de notre défense : » il falloit bien pour la forme, que le secrétaire d'État y » prêtât son nom. »

» Les autres motifs de peine du Pape sont l'appel et le séjour à Paris de ses cardinaux et de ses ministres, la déportation de plusieurs évêques qui avoient suivi ses instructions littéralement, et enfin le chagrin de n'avoir pu obtenir que monsignor Ménocchio, son confesseur, monsignor Dévoti, secrétaire des brefs, monsignor Testa, secré-

taire des lettres aux princes, et puis quelques copistes, lui fussent envoyés.

» Le Pape ne prononça pas un mot relatif à son temporel et à sa souveraineté de Rome, excepté indirectement dans l'expression suivante : « Quand les opinions sont » fondées sur la voix de la conscience et le sentiment des » propres devoirs, elles deviennent *irrémovibles* (M. Alquier » avoit entendu cette même expression de la bouche du » Pape), et il n'y a pas de force physique au monde qui » puisse, à la longue, lutter contre une force morale de » cette nature. Ce que nous avons prononcé sur les tristes » événemens qui nous sont arrivés dans notre Siège a été » dicté par de tels sentimens, et ne peut conséquemment » souffrir une variation, toutes les fois que nous devons » nous expliquer. »

» J'ai trouvé le Pape un peu vieilli, mais bien portant, calme, serein à son ordinaire, et ne mettant pas la moindre aigreur dans ses propos, même lorsqu'il a abordé les sujets qui doivent lui être le plus sensibles. Il m'a paru également ferme dans ses opinions; il y en a sur lesquelles assurément il ne reviendra jamais et ne peut revenir : toute tentative à cet égard, et l'imprudence de toucher certaines questions, ne produiroient en tout temps d'autre résultat que d'exciter de longues discussions théologiques, sur lesquelles on a déjà épuisé de part et d'autre ce qu'il y avoit à dire; et, après bien des répétitions, chacun restera avec son opinion et la suivra de même. Ce cas est applicable à notre cour, comme à celle de France. Pourvu que le Pape tolère plusieurs maximes (M. de Lebzeltern fait une allusion indirecte aux vues de Joseph II), et que les souverains exécutent ce qu'ils jugent de l'intérêt de leurs États, que gagneroit-on à exiger la reconnaissance formelle de ces principes que le Saint Père ne peut prononcer? Ils acquièrent tous les jours plus de valeur par leur exercice constant, et bien davantage lorsqu'ils ne sont pas mis en discussion.

» En général, que Votre Excellence me permette cependant de ne former aucun jugement encore sur les dispositions où se trouve le Saint Père. Je n'ai fait que sonder le terrain. J'ai même évité, dans cette première entrevue, de lui opposer des réflexions sur plusieurs sujets, et ce ne sera que lorsqu'il aura tout-à-fait soulagé son cœur d'un poids qu'une longue contrainte a augmenté, que je pourrai reconnoître sa manière de penser, et agir en conséquence. Plusieurs nuances toutefois n'échapperont pas à l'esprit pénétrant et observateur de Votre Excellence, qui ne paroissent pas défavorables à nos vues.

» Si l'empereur Napoléon jugeoit digne de sa générosité de faire délivrer le cardinal et monsignor Pacca, et d'user de quelques complaisances individuelles de ce genre, je suis certain qu'elles causeroient une profonde impression sur le cœur et l'esprit du Saint Père, ayant observé combien il a déjà été sensible à ce que Sa Majesté ait facilité mon envoi près de lui. Je n'ai jamais vu une personne plus aisée à toucher par des prévenances, que Sa Sainteté; cela provient des qualités de son cœur, et, pendant ma longue gestion à Rome, j'ai toujours mis en œuvre ce moyen avec un plein succès.

» Le Pape se loue infiniment des procédés et des égards de M. le préfet et de M. le comte Berthier envers lui. Il a jusqu'ici refusé constamment de sortir de l'hôtel de l'Évêché qu'il habite, et il borne ses promenades à sa chambre et à un petit jardin. L'affluence du monde que la dévotion amène journellement à ses pieds ne diminue pas. Le préfet, comte de Chabrol, et le général, de leur côté, sont très-satisfaits de l'extrême circonspection du Pape et de ses bontés à leur égard. Votre Excellence connoît, je me flatte, la franchise de mon caractère et de mon langage. Je regarde comme un strict devoir envers mon chef de lui expliquer ouvertement, et en toute occasion, l'étendue de mes pensées, persuadé que la vérité ne peut déplaire aux

ames douées de noblesse et d'élévation. C'est sur cette base que mes rapports à Votre Excellence seront toujours rédigés..... »

Un second rapport, du 18 mai, contient une foule d'autres détails. Le Pape promet de s'occuper directement et promptement des affaires du clergé d'Autriche. Le 21, Sa Sainteté remit à M. de Lebzeltern un bref adressé au comte de Metternich, en réponse à une lettre que ce dernier lui avoit écrite. Cette pièce est très-remarquable : le Pape y renouvelle les assurances de sa constance à repousser l'injustice ; il indique néanmoins qu'il agréera une médiation sur des bases dignes de lui, et quand on aura fait cesser son état *désolant* et *isolé*. Ce bref, si honorable, est sans doute un des papiers les plus importans qu'ait à conserver la maison de Metternich. L'expression qui peint la situation, est empreinte d'un caractère de tendresse, de reconnoissance, de confiance douce, mais où se retrouve la gravité du Pontife ; il est malheureux, il est attendri, mais il est toujours grand, et le vicaire de Jésus-Christ sur la terre.

A Rome, on proposoit le serment aux évêques de l'Etat. L'évêque de Tivoli prêta ce serment ; mais les évêques d'Amélie, d'Aquapendente, de Cività-Castellana, d'Assise, de Nocéra, de Foligno, de Sezze et Terracine, Sutri et Népi, Todi, Orviéto et Narni, s'y refusèrent. On n'osoit pas le demander aux curés de Rome, tous décidés à refuser.

Le 21 juillet, le cardinal Caprara mourut à Paris. Le Pape n'étoit plus content de sa conduite, et le 26 août de l'année précédente, peu de temps après son arrivée à Savone, il lui avoit adressé une lettre qui n'étoit parvenue qu'après de longs retards; on y lisoit ces mots à la suite d'une énumération de toutes les injures faites à l'Église :

« Pesez ces faits vous-même dans les balances du sanctuaire, et non dans celles de la prudence humaine. Si Sa Majesté aime la paix, qu'elle restitue à nous notre Siège, nos ministres; au Siège apostolique ses États qui forment le patrimoine de saint Pierre, et non le nôtre; aux fidèles l'inviolable droit de la libre communication avec leur père et pasteur suprême dont les prive notre captivité; qu'il laisse revenir sur notre sein les cardinaux; qu'il rende les évêques à leurs troupeaux, et alors sera rétablie l'harmonie désirée. Cependant, au milieu des désastres de notre horrible situation, nous ne cessons de prier Dieu, qui tient dans ses mains le cœur des hommes, pour celui-là même qui est l'auteur de tant de maux, et nous croirons toutes nos douleurs abondamment compensées, s'il plait au Tout-Puissant de nous le faire voir *retourné à de meilleurs conseils*. Si d'après les jugemens cachés de Dieu, cela ne doit pas arriver, nous déplorerons hautement dans notre cœur, tous les maux qui pourront naître, et que justement on ne pourra nous imputer. »

Cette pièce, où l'on remarque quelque chose de la majesté du style des Pères, a cela de particulier et de très-habile, que le Pape, en déclarant qu'il prie pour l'empereur, atténue en quelque sorte, et sans foiblesse, le coup qui a pu être porté par la bulle d'excommunication.

L'empereur avoit cherché à susciter un parti qui eût pu engager le Pape à céder; cette fois, on ne put pas réussir. La question du mariage avoit partagé le sacré collège en cardinaux qu'on vouloit à tout prix éloigner du Pape, et en cardinaux qu'il ne verroit peut-être pas auprès de lui avec plaisir. De part et d'autre, chacun restoit sur le terrain qu'il paroissoit avoir pris à cœur de défendre.



CHAPITRE XXII.

SECOND VOYAGE DE CANOVA A PARIS. SES ENTRETIENS AVEC NAPOLÉON SUR ROME ET SUR LA SITUATION DU PAPE. BREF AU CARDINAL MAURY, ET A M. CORBOLI. M. ÉMERY AUX TUILERIES. NOUVELLES PERSÉCUTIONS CONTRE LE PAPE. BELLE CONDUITE DE M. ÉMERY DEVANT NAPOLÉON, SON CONSEIL ET TOUTE SA COUR. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS DOIT HABITER SOUS LES TOURS NOTRE-DAME. MORT DE M. ÉMERY. NAPOLÉON VEUT LE FAIRE PLACER AU PANTHÉON.

C'EST à peu près à cette époque qu'il faut rapporter les sollicitations que fit faire Napoléon, pour que Canova vînt à Paris.

Son second voyage dans cette ville offrit des incidens qui ne sont pas étrangers aux faits dont nous nous occupons ici. J'ai emprunté au manuscrit de la présente histoire des détails relatifs à ce sujet, et je les ai publiés dans l'*Italie*. Je rétablis ici ces détails, qui appartiennent directement à ce récit. Canova arriva à Paris le 11 octobre 1810. Il y étoit appelé pour faire le portrait de Marie-Louise. Le 12, il fut présenté à Napoléon : l'empereur et l'impératrice déjeûnoient. Canova dit qu'il étoit venu pour satisfaire Sa Majesté, afin de pouvoir retourner à Rome et reprendre ses travaux. — « Mais, dit l'empereur, Paris est à présent la capitale ; il

faut que vous demeuriez ici, et vous ferez bien. » — « Vous êtes maître, sire, de ma vie; mais, s'il plaît à l'empereur qu'elle soit employée et dépensée à son service, il faut qu'il m'accorde de retourner à Rome, quand j'aurai terminé les travaux pour lesquels je suis venu. On m'a parlé de faire le portrait de l'impératrice; je la représenterai sous les traits de la Concorde. » L'empereur sourit avec bienveillance, et répliqua : « Ici est le centre, ici sont tous les chefs-d'œuvre antiques. Il ne manque que l'Hercule-Farnèse qui est à Naples : je me le suis réservé. » — « Que Votre Majesté, reprit Canova, laisse au moins quelque chose à l'Italie : les monumens antiques forment collection et chaîne avec une infinité d'autres qui ne se peuvent transporter ni de Rome, ni de Naples. » — « L'Italie, monsieur, pour réparer ses pertes, fera des fouilles. Oui, je veux ordonner des fouilles à Rome. Dites-moi, le Pape Pie VII a-t-il beaucoup dépensé dans les fouilles? » Canova répondit que le Pape étoit peu riche, mais que cependant, avec un amour infini pour les arts et une sage intelligence, il étoit parvenu à former un nouveau Musée. — « Dites-moi, la famille Borghèse a-t-elle dépensé de grandes sommes pour des fouilles? » — « Elle n'y a consacré qu'une somme modérée. Le prince fouilloit de compte à demi avec d'autres, et ensuite il achetoit la part de son associé. » A cette occasion, Canova s'attacha

à prouver combien le peuple romain avoit un droit sacré sur les monumens découverts dans les entrailles des fondations de Rome; que c'étoit un produit intrinsèquement uni à ce sol, tellement que ni les familles nobles, ni le Pape Pie VII lui-même, ne pouvoient vendre, ni envoyer au-dehors, cet héritage du peuple-roi, cette récompense donnée par la victoire à leurs antiques pères. — « Savez-vous, ajouta Napoléon, que j'ai payé quatorze millions les statues Borghèse? Combien le Pape actuel dépense-t-il pour les arts? peut-être cent mille écus romains? » — « Non, pas tant, parce qu'il est trop peu riche. » — « Ainsi, avec moins, on peut obtenir de grands résultats. » — « Certainement, sire. » On parla ensuite de la statue colossale en pied de l'empereur, qui regretta de savoir qu'elle seroit nue. — « Mais pourquoi ne faites-vous pas nue ma statue colossale à cheval? » — « Celle-ci, il faut qu'elle ait le costume héroïque; les vieux rois de France, et votre Joseph II à Vienne, madame, sont ainsi figurés à cheval? » — La citation de ces vieux rois de France, et celle de Joseph II, grand-oncle de l'impératrice, firent sourire l'empereur. Le 15 octobre, l'empereur dit à Canova : — « Monsieur, je vous prie, comment est l'air de Rome? étoit-il mauvais ou malsain dans les temps anciens? » — « Je me souviens d'avoir lu dans Tacite, à propos de l'arrivée de Vitellius, que beaucoup de soldats tombèrent

malades pour avoir dormi à l'air sur le Vatican. » — L'empereur sonna et ordonna qu'on apportât Tacite ; mais le guerrier trop pétulant et le sculpteur trop préoccupé d'un autre travail cherchèrent mal le passage. (Canova le trouva en le cherchant chez lui avec plus de calme, et l'envoya à l'empereur tel qu'il est (1). — « Mais Rome a d'autres douleurs, reprit Canova ; cette capitale est désolée depuis l'absence du Pape ; elle a perdu le souverain, quarante cardinaux, les ministres étrangers, plus de deux cents prélats, une foule d'ecclésiastiques ; l'herbe va pousser sa graine dans les rues : votre gloire me permet de vous parler librement. L'or ruisseloit à Rome, aujourd'hui il n'en coule plus. » — « C'étoit bien peu de chose que cet or dans les derniers temps ; semez du coton..... Nous ferons Rome capitale de l'Italie, et nous y joindrons Naples : qu'en dites-vous ? serez-vous content ? » — « Les arts pourroient ramener la prospérité ; la religion favorise les arts. Chez les Egyptiens, chez les Grecs et les Romains, sire, la religion seule a soutenu les arts. Les travaux des Romains portent le sceau de la religion. Cette salutaire influence sur les arts les a encore sauvés en partie des ravages des Barbares. Toutes les religions sont les bienfaitrices des

(1) Voici ce passage : « *Ne salutis quidem cura ; infamibus Vaticanis locis magna pars tetendit, unde crebræ in vulgus mortes, etc.* » Tacit. Hist. lib. 11. 93.

arts; celle qui est plus particulièrement et plus magnifiquement leur protectrice et leur mère, c'est la vraie religion, notre religion catholique romaine. Les protestans, sire, se contentent d'une simple chapelle et d'une croix, et ne donnent pas occasion de fabriquer de beaux objets d'art. *Les édifices qu'ils possèdent ont été fabriqués par les autres.* » — L'empereur, s'adressant à Marie-Louise et l'interpellant, s'écria : « Il a raison; les protestans n'ont rien de beau. »

A un autre entretien, tout en ne paroissant porter attention qu'aux traits de l'impératrice et aux lignes douces et fines de sa figure, Canova, se donnant à lui-même une intrépide mission devant le Jupiter italique, parla tout à coup du Saint Père : les premiers mots qui échappèrent au Vénitien furent si forts qu'il craignit un moment d'avoir commis une imprudence impardonnable ; mais le sourcil de Napoléon n'avoit pas annoncé l'orage : il écoutoit avec attention ces reproches qui, quoique énergiques, et tendant évidemment à un but direct, étoient articulés avec un accent poli, respectueux, quelque chose du mignard Vénitien rempli de charmes, dans une langue où le mot propre n'arrivoit pas toujours à point, sans que toutefois la pensée eût rien perdu de sa valeur et d'une sorte d'incision irrésistible. L'impératrice regardoit Canova avec une surprise mêlée d'une

satisfaction contenue. Alors plus encouragé, il ne s'étoit pas interrompu un instant ; il se persuadoit que l'ame de l'empereur ne devoit pas être tyrannique, et qu'il étoit gâté par des adulateurs qui lui cachotent la vérité. Canova sembloit avoir là à sa libre disposition, et pour lui seul, le Napoléon *Croyant*. Après un de ces mouvemens d'un artiste qui paroît ne penser qu'à étudier plus à fond son modèle (il m'a confié lui-même cette innocente malice), il continua ainsi : « Mais, sire, pourquoi Votre Majesté ne se réconcilie-t-elle pas en quelque manière avec le Pape ? — Parce que les prêtres, monsieur, veulent commander partout, et être maîtres de tout, comme Grégoire VII. — Il me semble, sire, qu'il ne faut pas redouter cela à présent, puisque c'est Votre Majesté qui est maîtresse de tout en Italie. — Les Papes ont toujours tenu très-bas la nation italienne, quand ils n'étoient pas maîtres à Rome par suite des factions des Colonna et des Orsini. — Certainement si les Papes, sire, avoient possédé l'audace de Votre Majesté, ils ont eu de beaux momens pour devenir maîtres de l'Italie. — C'est cela qu'il faut, monsieur, dit Napoléon en touchant son épée, c'est cela qu'il faut avoir, il faut l'épée. — Non pas l'épée seulement, mais avec elle le *lituus* (bâton recourbé que portoient les augures). Enfin, sire, puisque vous êtes arrivé à cette grandeur par l'épée, ne permettez pas

que nos maux s'accroissent. Je vous le dis, si vous ne soutenez Rome, elle devient ce qu'elle étoit lorsque les Papes habitoient Avignon. Malgré l'incroyable quantité de ses aqueducs et de ses fontaines, on manqua d'eau, les conduits se rompirent, il fallut boire le limon jaune du Tibre : Rome étoit un désert. » L'empereur parut vivement ému, et, frappé de ce fait, il dit avec force : « Mais on m'oppose des résistances ! Hé quoi ! je suis le maître de la France, de toute l'Italie, et de trois grandes parties de l'Allemagne ; *je suis le successeur de Charlemagne !* Si les Papes d'aujourd'hui avoient été comme les Papes d'autrefois, tout seroit accommodé. Vos Vénitiens, à vous-même, se sont brouillés avec les Papes. — Non pas au point où en est Votre Majesté. — Mais en Italie le Pape est *tout Allemand*, » et, en disant ces mots, Napoléon regarda l'impératrice. « Je puis assurer, reprit-elle, que quand j'étois en Allemagne, on disoit que le Pape étoit *tout Français*. » Napoléon continua : « Il n'a voulu chasser ni les Russes, ni les Anglais, ni les Suédois, ni les Sardes, de ses États ; voilà pourquoi nous l'avons brisé. » Le 5 novembre, Napoléon, avant de congédier Canova, désira lui donner une idée de sa puissance, afin de lui apprendre en quelque sorte pourquoi il ne devoit jamais aller en arrière. — « Moi, monsieur, j'ai soixante millions de sujets, huit à neuf cent mille soldats, cent mille

chevaux. Les Romains eux-mêmes n'ont jamais eu tant de forces. J'ai livré quarante batailles ; à celle de Wagram , j'ai tiré cent mille coups de canon, et cette dame-là, ajouta-t-il en se tournant vers l'impératrice, cette dame-là, qui étoit alors archiduchesse d'Autriche , vouloit ma mort. — C'est bien vrai , reprit Marie-Louise. » — Canova avoit dit tout ce que pouvoit dire un chrétien courageux , et il repartit pour Rome , en refusant la place de membre du sénat à Paris.

Quelle qu'eût été la disposition où Canova avoit laissé l'empereur, il devoit naître de nouveaux troubles. Dix-neuf évêques français adressèrent en commun au Saint Père une lettre , où , sous le prétexte de solliciter l'ampliation des facultés qu'on leur avoit accordées pour les dispenses matrimoniales, ils renouvelèrent la demande de la confirmation des nominations aux sièges épiscopaux, avec des expressions qu'à Savone on prit pour la menace de faire pourvoir à la conservation de l'Eglise de France par elle-même, si elle étoit abandonnée du Pape. De tant de droits du Saint Siège, il ne lui étoit plus resté que le droit de confirmation et d'institution canonique des évêques. Alors le Pape, pour obvier à ce danger, envoya, le 5 novembre, au cardinal Maury, nommé par Napoléon archevêque de Paris, sur le refus du cardinal Fesch, et le 2 décembre à M. Corboli, archidiaacre de Florence dont Napoléon avoit donné le siège à

l'évêque de Nancy, des bulles qui déclaroient, avec une grande fermeté, que toute institution faite par des évêques étoit nulle. Cette publication irrita Napoléon; il voulut faire marcher de front, et des prévenances en faveur des membres du clergé, qu'il croyoit disposés à défendre ses prétentions, et des rigueurs contre ceux qu'il regardoit comme opposés à ses projets. Trouvant M. Emery à l'audience des Tuileries le 1^{er} janvier 1811, parce qu'il faisoit partie du corps de l'Université en qualité de conseiller, l'empereur s'arrêta devant lui, et lui demanda s'il n'étoit pas M. Emery? Napoléon ne reconnoissoit pas bien celui pour qui il avoit fait attendre des rois. Après avoir reçu une réponse affirmative, il ajouta : « Avez-vous quatre-vingts ans. — J'y touche de très-près, car j'en ai soixante-dix-neuf. — Hé bien, dit l'empereur, je vous souhaite dix ans de plus » et il accompagna ce souhait du sourire le plus gracieux. Mais Napoléon avoit aussi d'autres vues : ce jour-là M. d'Astros, grand-vicaire du diocèse de Paris fut conduit à Vincennes. Quelques jours après, on parla d'une adresse du chapitre de Paris, dont la rédaction étoit attribuée au cardinal Maury. M. Emery, obligé de se trouver au conseil où elle se délibéroit, s'opposa fortement à deux assertions entièrement fausses que contenoit cette adresse : 1^o que c'étoit l'usage antique des églises de France de référer tous les

pouvoirs capitulaires aux évêques nommés ; 2° que c'étoit en vertu d'un avis de Bossuet, que tous les évêques nommés par Louis XIV dans le temps de ses démêlés avec Innocent XII, avoient pris l'administration des églises auxquelles ils avoient été nommés. M. Emery s'éleva surtout avec beaucoup de chaleur contre ce dernier point, et prouva qu'il n'y avoit aucune preuve dans l'histoire de ces temps que Bossuet fût l'auteur d'un tel conseil. L'adresse fut changée, mais M. Emery ne voulut pas la signer, et l'on présenta à Napoléon, destiné à être toujours trompé, le premier projet qui renfermoit ces erreurs. La colère de l'empereur ne s'arrêtoit pas ; il ordonnoit des mesures de rigueur contre quelques cardinaux fidèles, parce qu'il ne paroissoit pas encore qu'il pût en prendre contre le pape. On transporta à Vincennes les cardinaux di Piétro, Gabrielli et Opizzoni, le courageux prélat de Grégorio, et le général des Barnabites, Fontana. Le prélat Doria, qui continuoit son service auprès du Pape avec dévouement, et que l'on supposoit jouir d'une grande influence, fut relégué à Naples. Quelques anciens serviteurs furent désignés pour être conduits à Fénestrelles. On ne savoit plus que conseiller noirceurs, perfidie et parjure ; on ne savoit plus parler que prison, fers et cachots.

Mais, en cherchant bien, on trouva d'autres moyens d'insulter le Saint Père : voici les détails

certifiés par M. Moiraghi. On avoit envoyé de Paris l'ordre d'examiner tous les papiers du Pape. On apposa les scellés sur tout ce qui portoit trace d'écriture. Le 7 janvier, tandis qu'il se promenoit dans son petit jardin, pensant à autre chose qu'à un assaut dans son appartement, ses chambres furent examinées avec le soin le plus scrupuleux. On prit connoissance du contenu de toutes les dépêches, on s'empara même de ses Bréviaires et de l'Office de Notre-Dame, et tous ces objets furent emportés. Lorsque le Pape apprit cette rigoureuse visite, il écouta ce récit avec sa douceur ordinaire, et ne fit aucune observation. Il dit seulement : « Et le Service de la Vierge aussi ? et nos Bréviaires ? C'est juste ! » Le comte Berthier, gouverneur du palais de Sa Sainteté, disparut. Une sorte d'intendant signifia que chaque individu italien, y compris le Pape, ne recevrait plus que *cinque paoli per diem* (expression de M. Moiraghi).

Mais cet ordre absurde et ridicule ne fut exécuté que pendant deux semaines, parce que les habitans de Savone envoient des provisions au Pape et à sa suite. Moiraghi étoit depositaire de plusieurs objets de prix que lui avoit confiés le Pape, et il voulut les lui rendre. Pie VII refusa de les reprendre, observant qu'on ne le séparerait pas sans doute de ce fidèle serviteur. Moiraghi insista, rendit les dépôts ; peu de temps après, il fut enlevé et conduit à Fénestrelles.

Cependant le préfet du département eut ordre d'écrire au Pape la lettre suivante, évidemment envoyée en modèle par Napoléon :

« Le soussigné, d'après les ordres émanés de son souverain, Sa Majesté Impériale et Royale, Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération, etc., est chargé de notifier au Pape Pie VII, que *défense lui est faite* de communiquer avec aucune église de l'empire, ni aucun sujet de l'empereur, *sous peine de désobéissance de sa part et de la leur*; qu'il cesse d'être l'organe de l'Église catholique, *celui qui prêche la rébellion*, et dont *l'ame est toute de fiel*; que, puisque rien ne peut le rendre sage, il verra que Sa Majesté est assez puissante pour faire ce qu'ont fait ses prédécesseurs, et déposer un Pape. »

Savone, 14 juillet 1811.

Voilà donc une menace de contre-excommunication politique signifiée par un préfet, et dans quels termes? *Défense est faite....* Où a-t-on pris cette ignoble et sale réminiscence d'une injonction de police? *Sous peine de désobéissance de sa part et de la leur....* Dans la fureur d'une indignation que l'on fait aussi solennelle, a-t-on le droit de s'affranchir des règles les plus vulgaires du style? On a beau dire que c'est un *style d'arrêt de parlement* employé très-anciennement, il manque là une ligne entière. Pour que le sens fût clair, il faudrait au moins, *sous peine des condamnations encourues pour la désobéissance, etc. Le Pape prêche la rébellion....*

Il demande la conservation de ses droits. *Son ame est toute de fiel...* On parle ainsi à l'homme habituellement le plus doux, le plus candide, le plus rempli de mansuétude. *Rien ne peut le rendre sage....* Ce reproche de maître d'école s'adresse à un Pontife âgé de soixante-neuf ans. On s'inspire ici du mauvais goût de la satire **PUER ANNORUM DECEM**, qui, en définitive, est un jeu de mots pour amuser des niais.

N'est-ce pas Bonaparte qui est ici le rédacteur de ce décret de destitution d'un Pape? n'est-ce pas le même homme qui a déjà tant argumenté contre le Pontife? Hélas! quel autre a pu être l'auteur d'une pareille notification, où l'on voit, pour nous servir d'une expression du moyen âge, *une agonie des convenances*, un oubli absolu du respect humain, du goût (1), des règles de la langue, du bon sens, et de la dignité de la religion chrétienne? Cette notification doit appartenir à l'empereur irrité, qui alors alloit éprouver des échecs en Espagne; à l'empereur hors de lui-même, apparemment à cause du courage que déployoit la nation espagnole. Nous ne balançons pas à croire que cette notification fut extraite d'une de ses dépêches. Comme il falloit que des flatteurs l'eussent environné d'impos-

(1) On assure qu'un jour Napoléon avoit traité M. de Talleyrand d'une manière si extraordinaire, que ce ministre poussé à bout n'avoit pu contenir son mécontentement, et qu'ensuite il avoit dit à un ambassadeur étranger : « Quel dommage, monsieur, qu'un si grand homme » soit si mal élevé! »

tures! comme il avoit besoin de *retourner à de meilleurs conseils!* Nous allons voir heureusement, et bientôt, qu'il savoit entendre et respecter les paroles du courage et de la raison.

Le Pape supporta ces coups avec une fermeté héroïque, et ne donna aucun signe de découragement et de foiblesse. Alors l'empereur demandoit à un nouveau comité ecclésiastique qu'il avoit ordonné d'assembler, à qui on devoit s'adresser pour obtenir des dispenses, toute communication étant interrompue entre les sujets de l'empereur et le Pape ; demande inexplicable dans la bouche de celui qui prescrivait l'interruption de cette communication ! Il demandoit aussi quel étoit le moyen de donner l'institution canonique, si le Pape persistoit à ne pas accorder des bulles de confirmation.

Ce comité étoit composé des cardinaux Fesch, Maury, Caselli, de l'archevêque de Malines, des évêques de Nantes, de Trèves, d'Evreux, de Verceil, de l'abbé Émery et du Père Fontana. (Celui-ci y alla trois fois, et n'y reparut plus.) Il fut répondu, par la majorité, que l'Église de France devoit pourvoir à sa conservation. En conséquence, l'empereur résolut d'appeler dans une audience les cardinaux, les évêques, et tous ceux qui composoient le conseil. D'abord M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, essaya de faire adopter des propositions entièrement subversives de l'autorité du Saint Siège. M. Emery

écrivit au cardinal Fesch qu'on ne pourroit condescendre à ce qu'exigeoit le ministre, sans anéantir l'Eglise. Le cardinal eut le courage d'aller trouver son neveu, et de lui faire des représentations énergiques; il lui dit: « Tous les évêques résisteront, et vous allez faire des martyrs. » Devant ces nobles représentations de son oncle, Napoléon s'arrêta, et parut disposé à se montrer plus modéré. Mais les flatteurs, les moqueurs survinrent, et il ne tint pas sa parole. Ici nous rapporterons quelques détails d'une note trouvée dans les papiers du cardinal Consalvi, et qui est relative à l'audience dont nous venons de parler; nous y joindrons des informations bien vérifiées sur la même circonstance, et que nous avons puisées ailleurs.

C'est avec joie que nous voyons revenir dans les pages de ce récit, ce célèbre cardinal que nous avons perdu de vue depuis long-temps, et qui va recommencer à jouer un rôle très-important dans toutes ces affaires. L'empereur voulant, d'une manière absolue, réunir en sa présence tous les membres du comité (le conseil ecclésiastique), en y comprenant les théologiens, ordonna de convoquer aussi ses conseillers et les grands dignitaires de l'empire, afin que cette réunion fût plus imposante aux yeux du public. Tous furent appelés inopinément dans une matinée de la fin de mars 1811. L'empereur se fit attendre pendant deux heures. Il disoit que les

hommes qui avoient attendu étoient plus *hébétés*, et il avoit raison. Napoléon parut dans un appareil extraordinaire, accompagné de ses grands officiers. Il regarda si tout le monde étoit arrivé, et il ouvrit la séance par un discours très-long et très-véhément contre le Pape : il l'accabloit d'accusations pour sa résistance obstinée, et démontroit une disposition à prendre désormais les plus fortes résolutions. Quoique ce discours de l'empereur fût un tissu de principes erronés, de faits absolument faux et arrachés, sans judiciaire, à tous les siècles, de calomnies atroces et de maximes très-opposées à celles de l'Eglise, aucun des cardinaux ni des évêques ne parut chercher à faire valoir la vérité contre la force et la puissance. Mais, pour la gloire de la religion, il se trouva là un simple ecclésiastique qui sauva l'honneur de l'état qu'il professoit, et qui fut capable de montrer la vérité sans voile, en présence *du plus formidable des Césars*, devant *le souverain aux soixante millions de sujets*. Cet homme fut l'abbé Emery. Il étoit, comme on sait, singulièrement recommandable par sa science, par une conduite hautement vertueuse, qu'il n'avoit jamais démentie ni souillée dans les temps les plus dangereux de la révolution. Napoléon se souviendra-t-il de Fontainebleau, et des souhaits qu'il a faits aux Tuileries pour ce respectable ecclésiastique? M. Emery ne vouloit pas venir à l'assemblée. Le cardinal Fesch

(il faut ici lui rendre toute la gloire qu'il mérite) envoya deux évêques chercher le modeste Sulpicien : il obéit à l'ordre que lui donnèrent ces deux prélats, M. Jauffret et M. de Boulogne, et il se rendit aux Tuileries.

Après avoir parlé avec la violence de la colère, Napoléon regarda tous les assistans, puis il dit à l'abbé Emery : — « Monsieur, que pensez-vous de l'autorité du Pape ? » M. Emery, directement interpellé, jeta les yeux avec déférence sur les évêques, comme pour demander une permission d'opiner le premier, et il répondit : — « Sire, je ne puis avoir d'autre sentiment sur ce point que celui qui est contenu dans le Catechisme enseigné *par vos ordres* dans toutes les églises ; et à la demande : « Qu'est-ce que le Pape ? » on répond qu'il est le chef de l'Eglise, le vicaire de Jésus-Christ, à qui tous les chrétiens doivent l'obéissance : or un corps peut-il se passer de son chef, de celui à qui, de droit divin, il doit l'obéissance ? » Napoléon fut surpris de cette réponse ; il paroissoit attendre encore que M. Emery continuât de parler. Le noble confesseur ne redoutoit rien, et il reprit : « On nous oblige, en France, de soutenir *les quatre articles de la déclaration du clergé*, mais il faut en recevoir la *doctrine* dans son entier : or, il est dit aussi dans le préambule de cette *déclaration*, que le Pape est le chef de l'Eglise, à qui tous les chrétiens doivent l'obéissance, et, de

plus, on ajoute que ces quatre articles décrétés par l'Assemblée, ne le sont pas tant pour limiter la puissance du Pape, que pour empêcher qu'on ne lui accorde pas ce qui est essentiel. » Ici M. Emery entra dans un assez long développement des quatre articles, montrant que quoiqu'ils parussent limiter la puissance du Pape, en quelques points, cependant ils lui reconnoissoient une autorité si grande et si universelle, qu'on ne pouvoit pas s'en passer dans l'Eglise. M. Emery déclara ensuite que si, comme on le disoit, on assembloit un concile, il n'auroit aucune valeur, s'il étoit *disjoint* du Pape.

Napoléon, vaincu sur ce point, reprit après avoir murmuré le mot *Catéchisme* : « Hé bien, je ne vous conteste pas la puissance spirituelle du Pape, puisqu'il l'a reçue de Jésus-Christ; mais Jésus-Christ, je l'ai déjà dit, ne lui a pas donné la puissance temporelle; c'est Charlemagne qui la lui a donnée, et moi, successeur de Charlemagne, je veux la lui ôter, parce qu'il ne sait pas en user, et qu'elle l'empêche d'exercer ses fonctions spirituelles. M. Émery, que pensez-vous de cela? » M. Émery étoit bien mieux préparé, depuis l'entretien à Fontainebleau : — « Sire, Votre Majesté honore le grand Bossuet et se plaît à le citer souvent; je ne puis avoir d'autre sentiment que celui de Bossuet dans sa *Défense de la déclaration du clergé*, qui soutient expressément que l'indépendance

et la pleine liberté du chef de la religion sont nécessaires pour le libre exercice de la Suprématie spirituelle dans l'ordre qui se trouve établi de la multiplicité des royaumes et des empires. Je citerai textuellement le passage que j'ai très-présent à la mémoire ; Sire, Bossuet parle ainsi : « Nous savons bien que les Pontifes romains et » l'ordre sacerdotal ont reçu de la concession » des rois, et possèdent légitimement des biens, » des droits, des principautés (*imperia*), comme » en possèdent les autres hommes, à très-bon » droit. Nous savons que ces possessions, en tant » que dédiées à Dieu, doivent être sacrées, et » qu'on ne peut, sans commettre un sacrilège, » les envahir, les ravir, et les donner à des sé- » culiers. On a concédé au siège apostolique la » souveraineté de la ville de Rome, et d'autres » possessions, afin que le Saint Siège, plus libre » et plus assuré, exercât sa puissance dans tout » l'univers. Nous en félicitons non-seulement le » Siège apostolique, mais encore l'Eglise uni- » verselle, et nous prions, de tous nos vœux, que, » de toutes manières, ce *principat sacré* demeure » sain et sauf. » (Lib. 1, sect. 10, cap. 16.)

Napoléon, après avoir écouté avec patience, prit doucement la parole, comme il faisoit toujours, quand il étoit hautement contredit, et parla ainsi : « Je ne récuse pas l'autorité de Bossuet ; tout cela étoit vrai de son temps, où l'Europe reconnoissant plusieurs maîtres, il

n'étoit pas convenable que le Pape fût assujéti à un souverain particulier; mais quel inconvénient y a-t-il que le Pape me soit assujéti à moi, maintenant que l'Europe ne connoît d'autre maître que moi seul? » M. Émery fut un peu embarrassé, parce qu'il ne vouloit pas donner des réponses qui blessassent l'orgueil individuel. Il se contenta de dire qu'il pouvoit se faire que les inconvéniens prévus par Bossuet n'eussent pas lieu sous le règne de Napoléon et sous celui de son successeur; puis il ajouta : « Mais, sire, vous connoissez aussi bien que moi l'histoire des révolutions : *ce qui existe maintenant peut ne pas toujours exister; à leur tour, les inconvéniens prévus par Bossuet pourroient reparoître. Il ne faut donc pas changer un ordre si sagement établi. »*

Comme les évêques de la commission prétendoient qu'il n'y avoit pas égalité dans le concordat, parce que, si Napoléon ne nommoit pas des évêques dans les six mois (stipulation mystérieuse qui résultoit d'un article) le Pape pouvoit les nommer, tandis que, si le Pape n'instituoit pas dans les six mois, nul autre que lui ne pouvoit donner l'institution; comme ils vouloient que l'empereur envoyât un message au Pape, pour lui proposer que, dans le cas où il ne donneroit pas l'institution dans les six mois, le métropolitain fût autorisé à la donner en son nom, Napoléon interpella M. Emery sur ce point,

désirant savoir s'il croyoit que le Pape feroit cette concession ; et M. Emery ayant déclaré qu'il croyoit que le Pape ne la feroit pas, parce que ce seroit anéantir son droit d'institution, Napoléon se tourna vers les évêques en disant : « Vous vouliez me faire faire un *pas de clerc*, en m'engageant à demander au Pape une chose qu'il ne doit pas m'accorder. »

Avant que la séance finît, Napoléon demanda à l'un des évêques si ce que M. Emery lui avoit dit de la définition du *Catéchisme* étoit vrai. Sur la réponse affirmative, Napoléon se disposa à se retirer. Quelques prélats ayant voulu lui dire que M. Emery, accablé d'un grand âge, lui avoit peut-être déplu : « Vous vous trompez, reprit l'empereur, je ne suis pas irrité contre l'abbé Emery ; il a parlé comme un homme qui sait et possède son sujet : c'est ainsi que j'aime qu'on me parle. M. Emery ne pense pas comme moi ; mais chacun doit avoir ici son opinion libre. » Lorsqu'il sortit, Napoléon, en passant devant l'abbé Emery, le salua avec un sentiment mêlé d'estime et de respect. Depuis, lorsque le cardinal Fesch vouloit parler affaires ecclésiastiques à Napoléon, celui-ci lui disoit : « Taisez-vous, vous êtes un ignorant. Où avez-vous appris la théologie (1) ? C'est avec M. Emery,

(1) Ce reproche n'étoit pas juste. A Paris, M. le cardinal Fesch consultoit très-souvent M. Emery. Lorsque Napoléon nomma son oncle archevêque de Paris, ce fut, dit-on, d'après les conseils de M. Emery

qui la sait, que je dois m'en entretenir. » L'empereur disoit aussi : « Un homme tel que M. Emery me feroit faire tout ce qu'il voudroit, et peut-être plus que je ne devrois. »

Telle fut cette séance mémorable, où Napoléon se montra grand, et maître de lui, et prouva que, s'il avoit été entouré d'hommes tels que M. Emery, M. de Fontanes et M. Cacault, il eût souvent modifié ses opinions. Malheureusement M. Emery tomba malade, soit que ce fût une suite de l'agitation qu'il avoit éprouvée, soit que ce fût une nécessité de ses quatre-vingts ans; il mourut, et fut heureux en cela, que sa carrière ne pouvoit se terminer d'une manière plus glorieuse en face du monde, ni plus méritoire pour le ciel (1).

que le cardinal se régla dans cette circonstance si délicate, parce qu'il étoit probable que le Pape ne donneroit pas de bulles. Il parut quelque temps que le cardinal acceptoit, ce dont il ne se soucioit pas, ne voulant pas, en homme de sens, quitter le siège de Lyon assuré, pour le siège de Paris, incertain. Ce fut dans cette conjoncture que Napoléon dit un mot très-spirituel et bien despotique. Ayant à parler au cardinal Fesch, qui n'avoit pas encore refusé, il alla le chercher au palais archi-épiscopal : le cardinal n'y étoit pas. « Où est-il? — A sa maison de la rue du Mont-Blanc. — Dites-lui que quand j'ai besoin de l'archevêque de Paris, je veux le trouver sous les tours de Notre-Dame. Quant à sa maison du Mont-Blanc, je l'ai donnée à sa sœur. »

(1) Monsignor Lambruschini, nonce en France, et aujourd'hui cardinal et secrétaire d'état, ayant oublié à Gênes son exemplaire des *Opuscules*, en demanda un à M. Garnier, supérieur de Saint-Sulpice, qui lui fit présent d'un bel exemplaire. M. Garnier se rappelle que monsieur Lambruschini ayant été visiter Issy, voulut voir le tombeau de M. Emery, et qu'après y avoir fait sa prière quelque temps, il se releva en disant avec une douce et pieuse simplicité : « Voilà un homme qui a aimé beaucoup l'Eglise. »

M^{sr} Fournier, évêque de Montpellier, assista M. Emery. M. le cardinal Fesch reçut ses derniers soupirs, et sortit pénétré de douleur, et versant des larmes. Le soir il alla à la cour, et s'étant présenté devant Napoléon, il lui dit : « J'ai une bien triste nouvelle à vous annoncer ; c'est que M. Emery vient de mourir. » Napoléon répondit : « J'en suis fâché, j'en suis très-fâché ; c'étoit un homme sage, c'étoit un ecclésiastique d'un mérite distingué ; il faut lui faire des obsèques extraordinaires : je veux qu'il soit enterré au Panthéon. » Mais le cardinal fit observer qu'il seroit mieux de transporter M. Emery dans la maison de campagne du séminaire à Issy, et qu'il convenoit que cet homme vénérable restât au milieu de ses enfans, qui seroient inconsolables, si on les en séparoit. Napoléon n'insista plus.



CHAPITRE XXIII.

LE CARDINAL FESCH PRÉSIDENT D'UN CONCILE, PRÊTE COURAGEUSEMENT LE SERMENT DE PIE IV. CARDINAUX ET ÉVÊQUES ENVOYÉS A SAVONE. LE CARDINAL ROVERELLA. LES ANGLAIS VEULENT SAUVER LE PAPE. BREF RÉDIGÉ PAR LE CARDINAL ROVERELLA. LE PAPE EST CONDUIT A FONTAINEBLEAU. LA FAMILLE MONTMORENCY-LAVAL, ET MADAME DE LA RIANDRIEL LUI FONT PARVENIR DES TÉMOIGNAGES DE LEUR DÉVOUEMENT.

BIENTÔT l'empereur, rebelle aux inspirations d'une ame si souvent élevée, sacrifiant son grand sens à un insatiable orgueil, et destiné à être toujours asservi aux mauvais conseils, fit publier une circulaire qui convoquoit les évêques de l'empire et ceux du royaume italique en concile national. Des rêveurs avoient lu de pareilles tentatives dans les chroniques du règne de Louis XII, et ils ne disoient pas que ce roi, tout à coup redevenu prudent, avoit dû renoncer à ces entreprises hasardées, où la politique perd toujours de l'influence qui a pu être acquise par les armes. Cette circulaire, dit le cardinal Pacca, quoique d'un ton plus adouci que celui de la notification de Savone, étoit encore conçue dans une sorte de style soldatesque.

L'assemblée élit pour président le cardinal

Fesch. On avoit les yeux attentivement fixés sur lui, et il ne trompa pas l'attente des Pères rassemblés en concile. Il prononça d'abord à haute voix le serment prescrit par la bulle de Pie IV (*Voy.* tom. 1, pag. 248), du mois de novembre 1564, et commençant par ces mots : « *Je* » *jure et promets une véritable obéissance au* » *Pontife romain.* » Les autres prélats firent le même serment entre les mains du président. Cette conduite religieuse et franche du cardinal Fesch a réparé toutes ses fautes.

Le concile (1) députa plusieurs prélats à Sa Sainteté, et ils obtinrent quelques concessions isolées du Saint Père. Ce fut peut-être le premier pas rétrogradé de Pie VII; mais elles ne furent accordées qu'à la suite d'obsessions importunes et de rapports inexacts. Bientôt le Pontife réfléchissant à ce qu'il avoit promis, voulut rappeler ces prélats et se rétracter, mais ils s'étoient hâtés de partir. On pensa en ce moment à Paris qu'il falloit envoyer à Savone des cardinaux dont on se croyoit sûr, afin de confirmer le Pape dans des idées d'obéissance auxquelles le gouvernement français vouloit le soumettre. Le concile avoit prétendu décider que les évêchés et archevêchés ne seroient pas vacans plus d'un an; que

(1) Il y eut à cette époque des négociations avec le clergé du royaume d'Italie. On peut, pour bien connoître ce que firent les prélats de la Péninsule, tant à Paris où quelques-uns se rendirent, que dans les autres villes de l'Italie, consulter les mémoires déjà cités de M. Picot.

six mois après la demande de l'institution faite au Pape, s'il n'y avoit pas consenti, le métropolitain, et en son absence le plus ancien évêque de la province ecclésiastique, procéderoit à l'institution de l'évêque nommé. Il falloit faire reconnoître cette décision au Pape. Les sages paroles de M. Emery n'étoient plus présentes à l'esprit de Napoléon. Avec la permission de l'empereur, les cardinaux Joseph Doria, Antoine Dugnani, Antoine Roverella, Fabrice Ruffo et de Bayane furent désignés pour ce voyage.

Il paroît que ces cardinaux avoient promis d'engager le Pape à laisser accommoder complaisamment toutes les affaires. Il a existé des doutes sur cet accord; mais après la mort du cardinal Roverella, on a trouvé dans ses papiers une lettre du ministre des cultes, Bigot de Préameneu, qui ne laisse pas douter que cet accord n'ait existé.

Ainsi cette Eminence qui avoit été jusque là d'une opinion opposée, se rendoit à Savone avec la mission de conseiller le Pape dans l'intérêt de l'empereur seul, et avec l'obligation expresse de ne se mêler d'aucune autre affaire, même de ne pas remplir ses devoirs de cardinal; car enfin si le Pape s'adressant à un homme choisi exprès pour l'aider, lui demandoit un conseil conforme aux règles de l'honneur, du dogme et de la conscience, en auroit-il donc reçu un conseil dicté par les vues, les craintes, l'ambition, l'ai-

greur et les besoins d'un tiers en dissidence avec le Saint Siège?

Aux cinq cardinaux envoyés à Savone avec un thème ainsi fait, on adjoignit monsignor Bertazzoli, archevêque d'Edesse, que l'on avoit fait venir peu de temps auparavant d'Italie, et plusieurs évêques français. L'expédition de ces négociateurs qui partirent vers les derniers jours d'août 1811, remplit d'alarmes l'esprit de beaucoup de personnes pieuses, et particulièrement de ceux qui n'ignoroient pas l'état de souffrance dont étoit accablé le Pape depuis long-temps. Dans les premiers jours de septembre, *la caravane sacrée* (expression du cardinal Pacca) arrivoit à Savone. Il faut faire connoître avec plus de particularités le cardinal Roverella qui, dans cette affaire, joua un grand rôle. Né d'une illustre famille de Césène, il avoit contribué en 1800 à l'élection de Pie VII, et il jouissoit à Rome de la réputation d'un homme distingué par ses talens. En 1808, forcé de quitter Rome avec les cardinaux natifs du royaume italique, et d'abord relégué à Ferrare, il avoit eu l'ordre d'aller à Paris vers la fin de 1809. Alors, ou effrayé des violences auxquelles on se portoit contre le Pape, ou gagné par des louanges exagérées, et par des marques d'estime qu'il reçut de quelques agens de Napoléon, *aliquid humani passus est*, dit le cardinal Pacca, et il manifesta des sentimens de condescendance aux demandes du gouverne-

mément français. Il fut le principal moteur et l'approbateur de plusieurs actes fort inconsiderés de ses collègues à Paris ; depuis, expédié à Savone, il ne répondit pas à la confiance qu'avoit mise en lui Pie VII, et, de concert avec Bertazzoli, il détermina Sa Sainteté à consentir aux concessions qui coûtèrent ensuite tant de larmes au Saint Père.

Cependant les Anglais, qui avoient tâché d'empêcher le Pape de faire le voyage de 1804 en France, qui avoient inutilement tenté de le sauver, en l'invitant à venir à Fiumicino, et qui ensuite voyoient avec plaisir qu'il n'eût pas voulu grossir le nombre de leurs ennemis, firent avertir secrètement Pie VII qu'une frégate, qui croiserait près de Savone, pourroit s'approcher après certains signaux, et le délivrer de sa captivité. Les personnes à qui étoit confié le soin de garder le Saint Père redoublèrent de surveillance, et la délivrance devint plus que jamais impossible.

Quelques Romains ont cru depuis qu'en même temps que les Anglais faisoient ces propositions, il y en avoit de semblables, et en apparence plus propres à réussir, qui étoient mises en avant par des hommes de police. Le but auroit été de faire fuir le Pape ; des sbirres apostés étoient prêts à le poursuivre ; il y auroit eu une résistance et un combat, dans lequel le Pape auroit pu, par mégarde, être frappé lui-même : mais rien ne

nous a jamais prouvé que ces bruits et de tels projets fussent fondés.

Bertazzoli, les cardinaux Joseph Doria et Dugnani, hommes religieux, mais trop timides, juroient d'après les paroles de Roverella, qui, avec un ton magistral et de dictateur, les traitoit en disciples dépendans de sa volonté. Le cardinal de Bayané, Français, sourd et livré aux conseils de quelques évêques de sa nation, approuvoit indirectement ce que son gouvernement désiroit et ce qu'il lui faisoit communiquer par écrit dans des termes calculés; tandis que Fabrice Ruffo, homme de talent, qui s'étoit acquis une grande réputation par des travaux d'économie statistique, avoit toujours confessé ingénument qu'il n'étoit ni théologien ni canoniste. C'étoit un homme du monde, et parlant aussi plutôt manœuvres de cavalerie, que bulles, brefs et concordats. La négociation fut ce qu'elle devoit être. Le Pape, en quelque sorte lié par la parole qu'il avoit donnée à la députation du concile, et investi par les agens de Napoléon qui lui prédisoient une longue série de maux, dont sa résistance seule devenoit la cause, non-seulement permit que l'on envoyât des bulles de confirmation avec les anciennes formules, à différens évêques, mais encore approuva et confirma, par un bref qui fut alors imprimé, le décret du concile tenu à Paris. Dans ce bref si extraordinaire, dont le cardinal Roverella fut

l'auteur principal, le Pape reconnoît d'abord ce qui a été fait à Paris, sans lui, et sans un légat chargé directement de le représenter, et de plus, ce qui est inoui, il s'en réjouit, s'en félicite, comme d'un événement heureux, accepte ce décret comme s'il étoit sorti de sa propre pensée; en même temps il y voit un nouveau témoignage de la dévotion filiale de l'Eglise gallicane à la chaire de saint Pierre, et ainsi, il baise le glaive qui l'a frappé au cœur.

Dans ce bref, entre mille choses suggérées malicieusement à l'empereur, qui ne connoissoit pas de pareilles matières, et qui là vouloit tout vaincre comme à la guerre, il est adressé aux évêques du concile des éloges, peut-être plus grands et plus pompeux que ceux qui avoient été prodigués par Pie VI à leurs prédécesseurs, lorsqu'ils avoient résisté aux demandes de l'Assemblée constituante, comme de vrais confesseurs de la foi.

Voici ce que dit à ce sujet le cardinal Pacca :

« Si parmi les papiers qui nous furent consignés par le Pape à Fontainebleau, je n'avois pas vu la minute de ce bref expédié en France, je n'aurois pas ajouté foi à son existence, ou du moins je ne l'aurois pas cru conçu dans les termes qu'on retrouve en lisant l'ouvrage intitulé : *Fragmens relatifs à l'histoire ecclésiastique des premières années du XIX^e siècle*, par monseigneur de Barral, archevêque de Tours ; Paris, 1814. »

En effet, comment se persuader que le cardi-

nal Roverella, rédacteur de ce bref, imagina de faire déclarer, par le Pape, qu'il étoit l'auteur immédiat et le conseiller d'un décret subversif du premier droit de l'Eglise, qu'il l'approuvoit avec des expressions d'allégresse? Enfin, quelle différence énorme entre ce bref absurde, arraché au Pape par les cardinaux et les prélats députés à Savone, et la belle, l'énergique lettre adressée spontanément au cardinal Caprara par le même Pontife, et écrite de la même ville, où il n'avoit alors que peu de serviteurs!

Les évêques français qui avoient été désignés aussi pour faire partie de la députation expédièrent à Paris, par le télégraphe, la nouvelle de cette véritable victoire remportée sur l'Eglise romaine; et pendant qu'ils espéroient retourner bientôt en France pour recevoir les éloges et les récompenses du gouvernement, contre leur attente ils apprirent que l'empereur ne vouloit pas accepter ce bref du Pape. Pour ne pas laisser Napoléon sous le poids d'une condescendance qui gênoit les vues de ses adulateurs, on répandit ensuite, en manière d'explication, que le bref avoit été rejeté, parce qu'on y déclaroit l'Eglise romaine mère et maîtresse de toutes les autres Eglises, et parce qu'on y imposoit aux archevêques et évêques, autorisés à donner l'institution canonique et la confirmation aux évêques nommés depuis six mois, de déclarer expressément qu'ils donnoient cette confirmation et cette

institution au nom du Pape. Il paroît aussi que, si on eût accepté le bref, il auroit fallu mettre un terme à la détention de Sa Sainteté, et tel n'étoit pas encore le projet du cabinet français.

Pendant l'hiver suivant et le printemps de 1812, on laissa le Saint Père assez tranquille dans sa prison de Savone, parce qu'alors Napoléon avoit porté toutes ses idées sur la célèbre et douloureuse expédition de Russie. Mais le soir du 9 juin, fatal anniversaire du jour où le Pape avoit été prévenu, il y avoit trois ans, qu'on alloit le dépouiller de ses Etats, on intima au Pontife l'ordre de se préparer à un voyage pour rentrer en France; il reçut l'injonction de changer ses habits, qui auroient pu le faire reconnoître en chemin. Ce n'étoit pas là ce qu'on avoit promis à M. Emery. On avoit perfectionné la manière de tourmenter le Pape sans courir les risques que sa popularité pouvoit attirer, et on le fit partir dans la matinée du 10. Après un pénible voyage, sans aucun repos, il arriva à l'hospice du Mont-Cenis au milieu de la nuit. A Stupinigi, près de Turin, le gouvernement avoit envoyé d'avance monsignor Bertazzoli, qui entra dans la même voiture, et qui ensuite ne fut plus séparé de Sa Sainteté. Dans l'hospice, le Pape tomba si dangereusement malade, que les officiers qui l'escortoient crurent devoir transmettre cette nouvelle au gouvernement de Turin, et demander s'ils devoient s'arrêter ou pour-

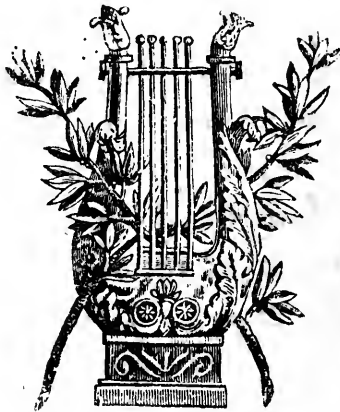
suivre leur route. Il leur fut enjoint d'exécuter ce qui leur avoit été ordonné. En conséquence, *quoique le Pape vint de recevoir l'extrême-onction dans la matinée du 14*, la nuit suivante on lui fit continuer le voyage. Mais ce Pontife infirme devoit conserver, au milieu de tant d'outrages, comme une santé de fer qui résisteroit à toutes les barbaries. On marchoit jour et nuit. Le 20 juin matin, il arriva à Fontainebleau. Pendant tout ce trajet, il ne sortoit pas de voiture, et quand il devoit prendre quelque nourriture, on la lui portoit dans le carrosse, *qu'on enfermoit à clef dans les remises de la poste des villes les moins peuplées*. Lorsque le Pape arriva au palais de Fontainebleau, le concierge ne put pas l'admettre, parce qu'il n'en avoit pas reçu l'ordre du ministère de Paris, et on le conduisit dans une maison voisine. En le rapprochant ainsi de la capitale, on avoit l'intention de le faire environner de personnes vendues, qui, à force d'instances et d'insinuations, l'engageassent à consentir à tout ce qu'on voudroit exiger de lui au nom de l'empereur. Ce qu'on ne peut comprendre, c'est cette manière précipitée de faire voyager le Pape. Il a fallu une assistance particulière du ciel pour qu'il ne perdît pas la vie. Cette mort d'ailleurs n'auroit pas favorisé les vues du gouvernement, et les auroit au contraire déconcertées ; car il avoit beaucoup obtenu des infirmités de Pie VII, et il étoit près

d'obtenir davantage. Mais les subalternes croient souvent plaire en exécutant avec plus de rigueur les ordres qu'on leur a donnés. Le général Radet fut plus d'une fois regretté dans ce voyage. Le cardinal Pacca croit ne devoir attribuer ces résolutions si violentes qu'au désir d'abattre, par l'affoiblissement des forces physiques, les facultés intellectuelles du Pape, et de mettre à bout sa patience héroïque. En effet, il arriva à Fontainebleau dans un état de santé qui fit encore plus craindre pour ses jours, et il dut rester au lit, très-malade, pendant plusieurs semaines. Au moins avoit-il un lit; quoique emprisonné dans des appartemens, il pouvoit respirer mieux que dans l'horrible voiture où il étoit enfermé même quand il n'étoit pas en voyage, et il avoit pu reprendre les vêtemens de sa dignité.

Alors il fut permis aux cardinaux qui étoient restés à Paris, et qu'on appeloit, comme on sait, cardinaux rouges, pour les distinguer des cardinaux noirs, de venir à Fontainebleau. Ceux-ci, dans leurs discours, engagèrent le Pape à ouvrir de nouvelles conférences, c'est-à-dire à céder sur tout ce que demanderoit l'empereur; ils lui représentoient l'état vraiment déplorable de l'Eglise universelle qui pouvoit être nommée, disoient-ils, *Acefala* (sans tête), puisqu'il n'étoit pas permis aux fidèles de communiquer avec leur chef suprême, ni à celui-ci d'exercer son ministère apostolique (ces cardinaux reconnois-

soient la note officielle du préfet de Savone). Ils décrivoient l'état non moins malheureux de l'Eglise particulière de Rome, privée presque entièrement de tout son clergé, et finalement l'abandon où se trouvoient tant d'Eglises des divers peuples, veuves de leurs pasteurs. Ils disoient qu'une des conséquences de cet état déplorable, s'il ne cessoit pas bientôt, seroit le relâchement, et peut-être la rupture des liens qui unissoient les Eglises au centre de l'unité, quelque long schisme, et certainement une véritable anarchie dans la catholicité. Ils exagéroient la grande puissance de la secte philosophique, à laquelle ils prétendoient que, pour ne pas l'irriter, Napoléon devoit montrer des ménagemens, et accorder quelques satisfactions. Pour émouvoir encore plus le cœur du Pape, ils lui rappeloient l'exil des cardinaux noirs. Ils retraçoient les vexations et les tourmens auxquels étoient exposés les prélats et les ecclésiastiques de l'Etat de l'Eglise, arrachés de leur patrie, traduits de ville en ville, de cachots en cachots; maux très-graves, qui ne pouvoient avoir de terme que dans le cas d'une réconciliation entre l'empereur et le Pape. De pareils discours, appuyés sur quelques faits vrais, auroient jeté dans le trouble quiconque les auroit entendus. Ils faisoient une impression plus profonde sur l'esprit du Pape abattu par tant de violences et tant d'humiliations. Toutefois ces cardinaux

n'obtenoient encore rien du Pontife, et il continuoit de résister à leurs conseils. Pendant ce temps-là, beaucoup de personnes de Paris, éminemment religieuses, et entr'autres la famille Montmorency-Laval, et madame la marquise de La Riandrie, faisoient parvenir au Saint Père des témoignages de leur inaltérable dévouement.



CHAPITRE XXIV.

DÉTAILS SUR L'ÉPOUVANTABLE CATASTROPHE DE RUSSIE. M. DUVOISIN, ÉVÊQUE DE NANTES. L'EMPEREUR VIENT A FONTAINEBLEAU. CONCORDAT DE 1813. ARRIVÉE A FONTAINEBLEAU DES CARDINAUX PACCA ET CONSALVI. LE PAPE SE DÉTERMINE A PROTESTER CONTRE LE CONCORDAT DE 1813.

CINQ mois après l'arrivée du Saint Père à Fontainebleau, l'empereur Napoléon revint de sa désastreuse campagne de Russie (1); et s'étant

(1) Je placerai ici un passage des mémoires du cardinal Pacca (page 221, chap. iv, 2^e édition). « Je dois ajouter un fait ainsi qu'une observation qui sera accueillie avec moquerie et dérision par nos modernes penseurs, mais je sou mets cette réflexion aux ames pieuses qui, dans les événements du monde, voient et reconnoissent toujours les opérations d'une main supérieure et invisible, gouvernant les choses humaines. Une lettre de l'empereur Napoléon adressée au prince Eugène, contenant des plaintes contre Pie VII, parce qu'il n'avoit pas voulu condescendre à plusieurs demandes, portoit ces notables paroles : *« Ignore-t-il combien les temps sont changés ? me prend-il pour un Louis-le-Débonnaire ? ou croit-il que ses excommunications feront tomber les armes des mains de mes soldats ? »* Après la susdite excommunication, dans les entretiens qu'il eut avec le cardinal Caprara, sur ce sujet, Napoléon qui répétoit souvent les mêmes pensées, lui dit fréquemment à travers des ironies et des sarcasmes, que comme l'excommunication ne faisoit pas *tomber les armes des mains de ses soldats*, il s'en moquoit. Mais Dieu permit que le fait de la chute des armes des mains des soldats s'accomplit. Je lus avec étonnement et stupeur dans l'histoire de Napoléon et de la grande armée, pcur l'année 1812, écrite par M. le comte de Ségur, un des généraux, témoin oculaire de cette grande catastrophe, que *les armes des*

attaché d'abord avec son incroyable et infatigable activité militaire et administrative à réparer ses pertes par de nouvelles levées, et à exciter la nation la plus belliqueuse, à de nouveaux sa-

» *soldats parurent un insupportable poids à leurs bras glacés. Dans*
 » *leurs chutes fréquentes, les armes s'échappoient de leurs mains, se bri-*
 » *soient et se perdoient dans la neige. S'ils se relevoient, ils s'en trou-*
 » *voient privés. Ils ne les jetoient pas, la faim et le froid les leur ar-*
 » *rachotent. On lit dans les mémoires pour servir à l'histoire de*
 » *France, sous le gouvernement de Napoléon Bonaparte, par M. Sat-*
 » *gues, on lit ces autres paroles : Le soldat ne put tenir ses armes :*
 » *Elles s'échappèrent des mains des plus braves, et plus loin, chap. vii,*
 » *pag. 164 : Les armes toboient des bras glacés qui les portotent. Nos*
 » *libres penseurs répondront que ce furent les neiges, les glaces et les*
 » *tempêtes qui produisirent cet effet, mais qui est celui qui commande*
 » *à ces météores? L'écriture nous l'apprend, ps. 148. Nix, glacies et*
 » *spiritus procellarum faciunt verbum ejus. »*

Au moment où je transcris ce passage des mémoires du cardinal Pacca, je viens de voir un de nos plus célèbres généraux d'artillerie qui m'a dit que tous ces récits ne sont pas des suppositions hasardées et poétiques. Il accompagnoit d'un geste déchirant le témoignage rendu à la vérité. Lui-même, il a vu, dans la retraite, nos infortunés soldats s'arrêter, chanceler, baisser la tête, laisser échapper leurs fusils, ne montrer aucune volonté de les reprendre, et tomber morts.

Et Napoléon, s'il ne laissa pas tomber ses armes, ne laissa-t-il pas, plus tard, *tomber son courage*? Que signifie cette demande du nombre des excommunications lancées avant la sienne? Etoit-elle si calme cette conscience d'un général qui savoit mépriser vaillamment les périls des batailles? Un homme comme Napoléon étoit trop fier pour avouer que cette *séparation* prononcée par le Pape, qu'il avoit forcé de venir le sacrer, pouvoit inquiéter les nuits d'un guerrier, mais plusieurs fois il avoua que sa conduite politique avec le Pape avoit été mal combinée. L'orgueil s'ingénie à ne se reconnoître que des torts légers. Il confesse une faute, il ne confesse pas un *bourrelement* de conscience. D'ailleurs, attendons encore quelque temps, et nous saurons ce qu'a pu souffrir Napoléon, quand nous le verrons maître de ses actions religieuses, au milieu d'hérétiques qui ne le tourmentoient pas sous ce rapport, demander avec instance qu'on lui envoie, du chef-lieu du Saint Siège, un prêtre catholique, et achever sa grande vie franchement, loyalement, honnêtement, dans les manifestations d'un attachement sincère à la religion catholique, apostolique romaine.

crifices, il pensa ensuite que, dans cette circonstance, un rapprochement entre lui et le Pape, ou vrai, ou au moins apparent, pourroit lui être utile. Il savoit bien que le nombre des sincères catholiques en France est plus considérable qu'on ne le croit communément, et que des persécutions dictées, comme on le disoit, par l'ambition et l'orgueil, les aliénoient et leur étoient odieuses. En Allemagne, les princes et les ministres, qui souffroient avec dépit leur dépendance des moindres signes de l'empereur, quoiqu'eux-mêmes ils eussent quelquefois foulé aux pieds les droits du Saint Siège, commençoient cependant à s'appuyer sur les réclamations des peuples à propos des tourmens dont on accabloit le Pape dans sa prison, pour animer et irriter leurs sujets contre le gouvernement impérial et la nation française. L'empereur avoit surtout appris que les Polonais lui adressoient à cet égard de graves reproches, et que les injures dont s'étoit plaint le Pape avoient beaucoup refroidi leur zèle. Napoléon averti par de si puissantes raisons, se hâta de renouveler ses essais d'accommodement avec le captif de Fontainebleau, pour obtenir son approbation définitive, et sans restrictions, des propositions que les évêques lui avoient faites à Savone; et prenant pour prétexte le commencement de l'année 1813, il envoya dans cette résidence un chambellan chargé de complimenter le Saint Père, ainsi qu'il est d'usage

dans les cours, et de demander des nouvelles de Sa Sainteté. Cet acte de courtoisie et de convenance obligea le Pape d'envoyer à Paris une personne de sa cour, pour remercier l'empereur, et le choix tomba sur le cardinal Joseph Doria, parce qu'il n'étoit pas désagréable à Napoléon. Dans le séjour que ce cardinal fit à Paris, en cette occasion, il fut établi, d'un commun accord, que l'on rouvriroit les négociations. L'empereur chargea de ses intérêts monseigneur Duvoisin, évêque de Nantes, tandis que le Pape (dit encore le cardinal Pacca) pouvoit difficilement trouver, parmi ceux qui l'assistoient, un *champion* égal en habileté et en adresse.

M. Duvoisin suivit de près le cardinal Doria à Fontainebleau; et de la part de l'empereur, il présenta une suite de propositions. Nous en citerons quelques-unes :

« 1° Le Pape et les futurs Pontifes, avant d'être élevés au pontificat, devront promettre de ne rien ordonner, de ne rien exécuter qui soit contraire aux quatre propositions gallicanes. 2° Le Pape et ses successeurs n'auront à l'avenir que le tiers des nominations dans le sacré collège. La nomination des deux autres tiers appartiendra aux princes catholiques. 3° Le Pape, par un bref public, désapprouvera et condamnera la conduite des cardinaux qui n'ont pas voulu assister à la fonction sacrée du mariage de Napoléon avec l'impératrice Marie-Louise. Dans ce cas, l'empereur leur rendra ses bonnes grâces et leur permettra de se réunir au Saint Père, pourvu qu'ils acceptent et qu'ils signent ledit bref pontifical. Finalement seront exclus de

ce pardon les cardinaux di Piétro et Pacca , auxquels il ne sera jamais permis de se rapprocher du Pape. »

On a vu que le cardinal di Piétro est l'auteur de la bulle d'excommunication, et qu'elle a été lancée sous le ministère du cardinal Pacca. Cela explique suffisamment la rigueur de l'empereur. Il ne fut pas question du cardinal Consalvi. On commença ensuite les conférences; elles furent ouvertes entre les évêques de Trèves et d'Evreux, et les quatre cardinaux Joseph Doria, Dugnani, Fabrice Ruffo et de Bayane, et monsignor Bertazzoli, qui habitoient tous différens appartemens dans le palais impérial. Quand ceux qui régloient ce manége virent que le Pape étoit absolument anéanti, et paroissoit hors d'état de résister à leurs demandes multipliées et à leur insistance, ils calculèrent l'effet d'une de ces fièvres lentes qui dispose à la prostration des forces, et à une sorte d'apathie mêlée du désir de la mort. Quand ils n'eurent plus affaire enfin qu'à un corps débile, sans ressorts, qui ne pouvoit presque plus recevoir de nourriture, ils voulurent laisser à l'empereur la gloire de la conclusion finale du traité, et dans la soirée du 19 janvier, accompagné de l'impératrice Marie-Louise, il se rendit à Fontainebleau et se présenta directement chez le Pape, le prit dans ses bras, le baisa au visage, et lui fit mille démonstrations de cordialité et d'amitié. La première soirée, on ne parla pas d'affaires. Le Pape, qui

avoit toujours aimé quelque chose des qualités de Napoléon , et qui dans l'inépuisable bonté de son cœur, avoit toujours attribué tant de mauvais traitemens à des subalternes iniques, parut satisfait de ces démonstrations extérieures. Il les raconta aux personnes qu'il voyoit habituellement, et n'oublia pas la circonstance de l'embrassement et du baiser. Mais dans l'état d'affoiblissement où il étoit, il ne savoit pas bien précisément ce que présageoit cette visite, où il n'avoit été question que de simples complimens d'un souverain pour un hôte sacré qu'il recevoit dans un de ses châteaux.

Le jour suivant, il y eut d'autres entrevues entre le Pape et Napoléon. On a dit que dans un de ces entretiens, l'empereur prit le Saint Père par les cheveux et l'injuria vilainement ; mais le Pape, plusieurs fois interrogé sur ce fait, a toujours assuré qu'il n'étoit pas vrai : « Non, disoit-il, il ne s'est pas porté à une telle indignité, et Dieu permet qu'à cette occasion nous n'ayons pas à proférer un mensonge. » On a pu cependant comprendre par les discours de l'empereur, qu'il prit avec le Pape un ton d'autorité, même de mépris, et qu'il alla jusqu'à lui dire : « Vous n'êtes pas assez versé dans la connoissance des sciences ecclésiastiques, » ce qui n'offensoit pas moins la vérité que la politesse. Cependant les cardinaux qui avoient promis leur appui au gouvernement français, inquiétoient le Pontife; lui répétoient

les mêmes argumens, et lui disoient qu'à sa place ils signeroient un concordat dont on proposoit les bases; que les cardinaux étoient les conseillers naturels d'un Pape, et qu'ils persistoient à voir la fin des maux de la religion, dans une dernière complaisance dont le résultat seroit de rendre à la liberté ceux de leurs collègues qui, dans les fers, et par cette raison seule, ne pouvoient pas venir conseiller la même conduite; que d'ailleurs à leur arrivée, sans doute, ils approuveroient tout ce qui auroit été fait, dans l'extrémité déplorable où on étoit réduit. Le Pape Pie VII étoit âgé de soixante-onze ans. Sa vie desséchée par les douleurs, des désordres de santé, le dégoût des alimens, sa sensibilité excitée par le désir de revoir les cardinaux qu'on retenoit prisonniers; l'insistance importune de Bertazzoli, qui le pressoit de tout accorder; les supplications des cardinaux italiens qui traitoient cette importante affaire, et qui le fatiguoient quelquefois de prévisions menaçantes, ou accompagnées d'une sorte de contempion; le silence absolu de toute voix sage, noble, qui vînt relever cette ame flétrie par la souffrance; enfin les approches de la mort, tout contribuoit à décourager le Pontife: il ne restoit plus en ce moment à Pie VII que la faculté de ce mouvement de la main qui peut encore machinalement tracer un nom. Ce nom fut apposé le 25 janvier sur un papier que l'empereur signa sur-le-champ après lui.

Les circonstances positives qui ont précédé cette signature ne sont pas bien connues. On sait seulement que pour engager le Pape à recevoir la plume des mains du cardinal Joseph Doria, ses propres conseillers eux-mêmes firent croire que c'étoient de simples préliminaires qui devoient être secrets, jusqu'à ce que, *dans le conseil de tous les cardinaux réunis*, on fût convenu de la manière de mettre à exécution ces articles provisoires. Alors le Pape, comme pris à partie par les trois cardinaux et les évêques qui le pousoient à tout accommodement quelconque, et violenté par la présence de l'empereur, qui le contemploit fixement, mais d'un air assez bienveillant, se retourna cependant vers quelques assistans de sa suite qui se trouvoient aussi présens, en leur demandant avec le regard un conseil. Dans cet état d'agitation, qui sait si un *non* courageux, même proféré à voix basse, par le dernier des secrétaires, n'eût pas rendu à Pie VII toute son ancienne détermination? Ce *non* ne fut prononcé par personne. Au contraire, en baissant la tête et en pliant les épaules, ils répondirent par ce signe qu'on fait ordinairement quand on donne le conseil de céder et de se résigner. Finalement le Pape, au moment même où il signa, laissa clairement connoître qu'il ne signoit pas d'après le vœu de son cœur. Il y a lieu de remarquer que ce traité est tout-à-fait insolite, puisqu'il est souscrit par

les deux souverains qui traitent ensemble. Napoléon vouloit apparemment, en agissant ainsi, s'épargner la crainte du refus d'une ratification. Cette pièce une fois signée par le Pape et par l'empereur, on parla sur-le-champ du rappel des cardinaux déportés, et de la délivrance de ceux qui étoient en prison. Il y eut de grandes difficultés pour la personne du cardinal Pacca; et ce fut alors, a dit depuis le Pape, une vraie bataille pour obtenir cette délivrance; l'empereur la refusoit en s'écriant : « Pacca est mon ennemi. » A la fin Napoléon céda, et dit qu'il ne faisoit jamais les choses à demi. Alors il donna ordre d'expédier un courrier à Turin, avec l'injonction de mettre en liberté cette Eminence.

On a déjà connoissance des deux précédens concordats de 1545 et de 1801; nous placerons sous les yeux du lecteur, celui de 1813, qui n'eut et ne doit avoir aucune valeur (1), mais qui

(1) Sa Majesté l'empereur et roi et Sa Sainteté voulant mettre un terme aux différends qui se sont élevés entr'eux et pourvoir aux difficultés survenues sur plusieurs affaires de l'Eglise, sont convenus des articles suivans comme devant servir de base à un arrangement définitif. 1° Sa Sainteté exercera le pontificat en France et dans le royaume d'Italie de la même manière et avec les mêmes formes que ses prédécesseurs. 2° Les ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires des puissances près le Saint Père, et les ambassadeurs, ministres et chargés d'affaires que le Pape pourroit avoir près des puissances étrangères, jouiront des immunités et privilèges dont jouissent les membres du corps diplomatique. 3° Les domaines que le Saint Père possédoit et qui ne sont pas aliénés, seront exempts de toute espèce d'impôts. Ils seront administrés par des agens ou chargés d'affaires. Ceux qui seront aliénés seront remplacés jusqu'à la concurrence de deux millions de francs de revenu. 4° Dans les six mois qui suivront la notification d'usage de la nomina-

reste comme une preuve de l'abus de la violence exercée contre un vieillard captif.

Par ce traité, le Pontife abandonnoit la souveraineté de Rome, dont il n'a que l'administration comme souverain, élu. Il devoit à peu près rester toujours en France, là où il plairoit à l'empereur de l'envoyer. On voit d'ailleurs dans cette entreprise révolutionnaire *lo adden-*

tion par l'empereur aux archevêchés et évêchés de l'empire et du royaume d'Italie, le Pape donnera l'institution canonique, conformément aux concordats, et en vertu du présent indult. L'information préalable sera faite par le métropolitain. Les six mois expirés sans que le Pape ait accordé l'institution, le métropolitain, et à son défaut, ou s'il s'agit du métropolitain, l'évêque le plus ancien de la province procédera à l'institution de l'évêque nommé, de manière qu'un siège ne soit jamais vacant plus d'une année. 5^o Le Pape nommera, soit en France, soit dans le royaume d'Italie, à des évêchés qui seront ultérieurement désignés de concert. 6^o Les six évêchés suburbicaires seront rétablis. Ils seront à la nomination du Pape. Les biens actuellement existans seront restitués, et il sera pris des mesures pour les biens vendus. A la mort des évêques d'Anagni et de Riéti, leurs diocèses seront réunis auxdits évêchés, conformément au concert qui aura lieu entre Sa Majesté et le Saint Père. 7^o A l'égard des évêques des Etats-Romains absens de leur diocèse par les circonstances, le Saint Père pourra exercer en leur faveur son droit de donner des évêchés *in partibus*. Il leur sera fait une pension égale aux revenus dont ils jouissoient, et ils pourront être remplacés aux sièges vacans, soit de l'empire, soit du royaume d'Italie. 8^o Sa Majesté et Sa Sainteté se concerteront, en temps opportun, sur la réduction à faire, s'il y a lieu, aux évêchés de la Toscane et du pays de Gênes, ainsi que pour les évêchés à établir en Hollande, et dans les départemens Anséatiques. 9^o La propagande, la pénitencerie, les archives seront établies dans le lieu du séjour du Saint Père. 10^o Sa Majesté rend ses bonnes grâces aux cardinaux, évêques, prêtres, laïcs qui ont encouru sa disgrâce par suite des événemens actuels. 11^o Le Saint Père se porte aux dispositions ci-dessus par considération de l'état actuel de l'Eglise et dans la confiance que lui a inspirée Sa Majesté, qu'elle accordera sa puissante protection aux besoins si nombreux qu'a la religion dans les temps où nous vivons. (*Suivent les signatures.*)

Fontainebleau, le 25 janvier 1813.

tellato (la pierre d'attente) pour appuyer une révolution nouvelle. Le lendemain de la signature de cet inique concordat (1), l'empereur envoya en présent aux cardinaux Joseph Doria et Fabrice Ruffo, et à monsignor Bertazzoli une boîte d'or avec son portrait enrichi de gros brillans. Il déclara les deux premiers, officiers de la Légion-d'Honneur, et l'autre, chevalier de la Couronne de Fer. Le chapelain du cardinal Doria, qui avoit copié les articles, eut un solitaire en brillans, et enfin on distribua diverses sommes aux serviteurs du Pape, comme si l'on eût signé de part et d'autre un de ces traités raisonnables de véritable politique, où chacun trouve son intérêt bien entendu. Qu'on étoit loin du temps où l'on avoit applaudi à M. Éméry, redemandant avec Bossuet l'indépendance de l'autorité pontificale et la libre possession de

(1) Croiroit-on que ce traité, apparemment mal connu à Vienne, y fut approuvé ! On assure que l'empereur François I^{er} dit : « Il y a long-temps que j'avois donné à l'empereur Napoléon le conseil de s'arranger : je lui en avois parlé dans une de nos entrevues, en m'exprimant ainsi : « Les idées religieuses ont trop d'influence sur l'esprit des peuples pour » qu'on n'en tienne pas compte : quant à moi, j'ai pour faire respecter » mon autorité, deux armées, l'une blanche, l'autre noire ; celle-ci agit » là où l'autre ne peut rien. Joseph II a cru pouvoir se passer de l'assis- » tance du clergé, et n'a pas craint de se l'aliéner. Chacun sait que cela » lui a mal réussi. » Voilà du moins comme Napoléon, dans son conseil, rapportoit les paroles de François I^{er} (*Opinions de Napoléon*, pag. 141.) Mais François I^{er} ne pouvoit pas avoir lu ce concordat, où il étoit dit que ses propres affaires religieuses, à lui souverain de l'Autriche, seroient envoyées en France pour y être traitées sous le bon plaisir de l'empereur son gendre, qui n'étoit pas bien ardemment son ami.

Rome! Napoléon ordonna qu'on annonçât à l'Empire la conclusion du concordat, et voulut que l'on chantât un *Te Deum* dans toutes les églises. Tant que l'empereur resta à Fontainebleau, le Pape tint cachés, autant qu'il put, ses sentimens sur tout ce qui étoit arrivé. Mais à peine Napoléon fut-il parti, que le Saint Père tomba dans une profonde mélancolie, et fut tourmenté de nouveaux redoublemens de fièvre. A l'arrivée de quelques cardinaux qui revinrent de l'exil où ils avoient été relégués, et surtout à l'arrivée du cardinal di Piétro, il s'entretint avec eux des articles qu'il avoit signés, et ne tarda pas à voir sous leur véritable aspect les conséquences qui pouvoient naître de cette funeste signature. Rempli d'amertume et de douleur, il s'abstint pendant plusieurs jours de célébrer la messe, et ce ne fut que sur les instances d'un cardinal savant et pieux, qu'il consentit à s'approcher de nouveau de l'autel; et comme on le vit plongé dans le plus vif désespoir, il n'en cacha pas la cause aux évêques français et aux cardinaux qui logeoient dans le palais. Ce fut alors que Napoléon, craignant que le Pape ne se rétractât et ne révoquât ce qu'il avoit accordé, rendit publics, contre la parole qu'il avoit donnée, les articles du concordat, et les fit solennellement annoncer au Sénat conservateur par l'archichancelier Cambacérès. En ce moment, le cardinal Pacca entroit à Fontaine-

bleau. Il rapporte ainsi, avec sa candeur ordinaire, ses premiers entretiens avec le Pape :

« En m'approchant du palais impérial, je m'imaginois trouver un grand concours de monde, sachant que dans le même palais étoient logés quelques cardinaux, différens évêques français, et même quelquefois des ministres de l'empereur. La communication avec le Saint Père ayant été rouverte, je croyois que beaucoup de personnes devoient affluer de Paris ou de quelques autres villes voisines, pour des affaires de conscience : mais je ne vis que peu de personnes vulgaires; une d'elles courut avertir le concierge, qui vint m'ouvrir la grande porte par laquelle j'entrai dans une cour spacieuse; elle se termine par un escalier à deux bras, qui conduit aux appartemens royaux. Je n'aperçus rien autre qu'une sentinelle qui étoit au haut de l'escalier. Toutes les fenêtres et toutes les portes qui y correspondoient étoient fermées, et il régnoit un tel silence, qu'il me parut que j'entrois, non pas dans une maison royale, mais dans une autre prison d'État. Ne rencontrant qui que ce fût, pour demander audience, j'envoyai mon valet de chambre, qui revint peu de temps après avec Hilaire Palmiéri, un des serviteurs italiens laissés auprès du Saint Père. Palmiéri me dit que je pouvois venir tel que j'étois et en habit de voyage, et que le Pape me recevrait sur-le-champ. Dans l'antichambre, le cardinal Doria vint au-devant de moi, il m'embrassa en pleurant, et me fit diverses démonstrations d'affection et d'amitié, pour me prouver la satisfaction qu'il éprouvoit de ma délivrance. Dans les autres salles, je trouvai les évêques français; entré dans la chambre où étoit le Pape, je vis qu'il avoit fait quelques pas pour venir à ma rencontre. Je fus singulièrement étonné de le trouver si affligé, si pâle, si courbé, maigre, avec les yeux enfoncés, et comme immobile. Il m'embrassa cependant, et, avec

beaucoup de froideur, me dit qu'il ne m'attendoit pas si tôt. Je lui répondis que j'avois hâté mon voyage, pour avoir la consolation de me jeter à ses pieds, et lui témoigner mon admiration de la constance héroïque avec laquelle il avoit souffert une si longue, une si dure prison.

» Alors, plein de douleur, il m'adressa ces propres paroles : *Ma ci siamo in fine sporcificati..... quei cardinali..... ci strascinarono al tavolino, e ci fecero sottoscrivere.....* o..... « Ces cardinaux nous ont entraîné à la table, et nous ont fait signer. » Puis me prenant par la main, il me conduisit au lieu même où il s'asseyoit; il me fit placer à ses côtés, et après m'avoir fait quelques questions sur mon voyage, il ajouta : « Vous pouvez à présent » vous retirer, parce que c'est l'heure où viennent les » évêques français. On a préparé pour vous un logement » dans le palais. » Quand je sortis, je fus conduit à ce logement par l'intendant du château. Cet appartement étoit une seule chambre partagée en trois, donnant sur un grand corridor, où étoient logés également d'autres cardinaux et les évêques français. La solitude du lieu, le silence, la tristesse que l'on remarquoit sur tous les visages, la profonde douleur dans laquelle je voyois le Pape plongé, l'accueil froid que j'avois reçu, sans m'y attendre, me causèrent une telle surprise et me serrèrent tellement le cœur, qu'il est plus facile de l'imaginer que de le décrire. Peu de temps après vint monsignor Bertazzoli, pour me dire que le Pape m'avoit congédié si vite afin de se débarrasser de l'audience ordinaire des évêques français, et qu'il me verroit volontiers avant le dîner. Il ajouta que je devois être prudent dans ce que je dirois, même en présence des propres domestiques du Pape, et je compris bien ce qu'il vouloit me faire entendre. Je retournai auprès de Sa Sainteté, que je retrouvai dans un état vraiment digne de compassion, qui me faisoit craindre pour ses jours. Il avoit été averti par les cardinaux di Piétro,

Gabrielli et Litta, arrivés les premiers à Fontainebleau, de la faute causée par la surprise qu'on lui avoit faite ; il en avoit conçu une juste horreur, en entendant bien de quelle hauteur de gloire l'avoient fait tomber les conseils et les suggestions perfides. Ensuite, plus que jamais anéanti par une tristesse inconsolable, en parlant de ce qui étoit arrivé, il manifestoit son excessive douleur, et m'assuroit qu'il ne pouvoit chasser de son esprit cette pensée de tourment qui l'empêchoit de dormir, qui ne lui permettoit de prendre de nourriture que ce qui suffisoit pour ne pas consentir à mourir. « De cela, dit-il encore, je mourrai fou, comme Clément XIV. » Je fis alors et je dis tout ce que je pus pour le consoler. Je le conjurai de tranquilliser son esprit. J'ajoutai que de tous les maux qui accabloient l'Église, le plus funeste seroit la mort du Pontife ; que dans peu de jours il auroit auprès de lui tous les cardinaux qui étoient en France ; qu'en les consultant on trouveroit un remède au mal qui avoit été fait. A ces mots, il parut reprendre ses sens, et me dit : « Croyez-vous donc qu'on puisse y remédier ? — Oui, lui dis-je, très-Saint Père, à tous les maux, quand on le veut bien, il y a un remède. » A la fin de l'audience, il m'ordonna de me préparer à aller à Paris, parce que je devois être présenté à l'empereur et à l'impératrice. Je cherchai à me dégager d'un voyage si déplaisant pour moi ; mais le Pape reprit ainsi : « Puisque tous les autres cardinaux y ont été, si vous n'y alliez pas, on le prendroit en mauvaise part, on y trouveroit un manque de respect à ces souverains. — Hé bien, très-Saint Père, répondis-je, je boirai encore cette dernière lie du calice amer, et je partirai bientôt pour Paris. » Entre quatre et cinq heures après midi, je retournai auprès du Pape : la conversation tomboit toujours sur le même sujet, dont il ne pouvoit jamais se distraire, quelque soin que je prisse de la reporter sur un sujet différent. En continuant le discours, pour di-

minuer peut-être l'horreur qu'avoient inspirée les anticononiques concessions du dernier concordat, il me dit que l'empereur lui avoit fait présenter des articles bien pires, et qu'il les avoit rejetés. Alors il tira de son écritoire un papier qu'il tenoit sous clef et qu'il me donna à lire. (C'est celui que M. Duvoisin avoit remis au Saint Père de la part de l'empereur.) Un des articles de ces propositions demandoit l'exil perpétuel du cardinal Pacca. (*Voyez pag. 319.*) »

Le soir du même jour, 18 février, arriva le cardinal Consalvi. Il alla à l'audience du Pape, qui l'attendoit avec impatience, et l'avoit nommé son ministre pour entamer un nouveau traité avec le gouvernement impérial. La rentrée de ce cardinal dans les affaires ne pouvoit que faire naître des espérances de repos pour la cour romaine. Le cardinal Pacca avoit promis au Pape de revenir le plus tôt qu'il pourroit à Fontainebleau; il y arriva le 27 février. Les cardinaux qui avoient pu spécialement fréquenter le château, et voir le Pape depuis le mois de juin 1812, étoient, comme on sait, les cardinaux Joseph Doria, Dugnani et Fabrice Ruffo. On permit alors au Pape d'appeler auprès de lui, pour loger dans le château, même ceux des autres cardinaux qu'il voudroit plus particulièrement voir près de sa personne. Il choisit les cardinaux Mattéi, doyen du sacré collège, della Somaglia, di Piétro, Gabrielli, Pacca et Consalvi. Il s'en falloit cependant encore beaucoup que le Pape pût se croire tout-à-fait libre. Le colonel de gen-

darmerie, qui avoit accompagné le Saint Père depuis Savone, y logeoit aussi. On ne l'y voyoit pas avec déplaisir, parce que, lorsqu'il le pouvoit, il témoignoit au Pontife des sentimens de vénération.

Le lendemain du jour de l'arrivée du cardinal Pacca, monsignor Bertazzoli lui dit que le Pape prioit tous les cardinaux de mettre par écrit leur sentiment sur les articles du concordat, avec les conseils qu'ils croiroient les plus convenables, et de remettre ces vœux dans ses propres mains.

Le sacré collège étoit évidemment scindé en deux partis, sous le nom de *cardinaux rouges* et de *cardinaux noirs*. Parmi les noirs eux-mêmes, il n'existoit pas une parfaite harmonie, celle qu'on auroit dû attendre de personnes qui avoient manifesté les mêmes opinions sur une question délicate, et qui étoient sous le poids des mêmes douleurs et des mêmes attaques. A ce sujet, le cardinal Pacca disoit qu'il craignoit ces nouveaux pasteurs, lions dans la paix, et cerfs dans le combat. (*Tertullian. adv. Prax.*) Nonobstant de telles difficultés et des craintes si fondées, les saintes intentions du Pape furent bénies, et même, comme on va le voir, sa fermeté et sa constance apostoliques, actuellement bien soutenues, obtinrent la victoire qu'elles méritoient.

Suivant les ordres du Pape, les cardinaux

présens portèrent, chacun séparément, leur propre vœu, et le remirent au Saint Père lui-même. Ceux qui s'étoient trouvés à Fontainebleau, et qui avoient eu part à ces pratiques et à ces conférences, et quelques cardinaux noirs d'un caractère trop timide ou trop courtisan, étoient d'avis que l'on devoit maintenir ladite convention; mais, pour donner une satisfaction aux cris et aux représentations de leurs collègues, ils proposoient d'ouvrir, avec les députés de l'empereur, une négociation dans laquelle on tâcheroit d'améliorer l'état des choses, et de faire insérer quelque article plus favorable au Pape et au Saint Siège. Plusieurs autres cardinaux, au moment de leur arrivée à Fontainebleau, avoient déclaré qu'il n'y avoit pas de remède au scandale donné devant toute la catholicité, et aux maux graves qu'auroit entraînés l'exécution de ce concordat, qu'une rétractation prompte, et une annulation générale de la part du Pape. Ils alléguoient l'exemple très-connu dans l'histoire ecclésiastique sous Pascal II, ainsi que Chiaramonti, bénédictin et Pape (1). Ces deux opinions, les seules que l'on

(1) Pascal II, d'abord bénédictin, abbé de Saint-Paul hors des murs, appuya l'empereur Henri V. contre son père Henri IV; ensuite Henri V se brouilla avec Pascal au sujet des investitures. L'empereur vouloit être couronné par le Pape et ne lui rien céder. Henri s'empara de la personne du Pontife, le fit dépouiller de ses ornemens et garotter avec des cordes; celui-ci par faiblesse accorda tout au prince, et fut délivré ce prix. A Rome, le Pape étoit hautement blâmé par ceux qui

pût admettre, furent mises en discussion par les cardinaux quand ils purent se rencontrer, ou à la promenade, ou sous le prétexte de quelques visites à un collègue malade, afin de ne pas éveiller les soupçons de ceux qui épioient leurs démarches. Il y eut cependant un cardinal qui avança une troisième opinion. Il convenoit, avec les partisans du refus, qu'il ne falloit adopter aucun des articles du concordat, parce qu'ils étoient contraires à la discipline de l'Eglise, pernicieux aux droits du Saint-Siège, et finalement injurieux au Pape et au corps ecclésiastique; mais il pensoit, avec le parti Roverella, Doria et Bertazzoli, que l'on devoit commencer de nouvelles conférences, non pas pour arriver à la conclusion du concordat, mais pour gagner du temps, ou pour trouver dans les négociations un prétexte de rompre les conférences sans aucun résultat définitif. De cette manière, tout se seroit trouvé rompu indéfiniment. Ce parti étoit bien difficile à défendre. D'abord, il étoit inutile de le tenter pour arriver à gagner du temps, puisque les plénipotentiaires de Napoléon auroient demandé, dans la première assemblée, que l'on reconnût les articles du concordat

avoient échappé à la persécution; il étoit aussi blâmé, ou du moins mal excusé par ceux qui avoient été prisonniers avec lui. Pascal assembla lui-même un concile dans Saint-Jean-de-Latran, et reconnut ses fautes, si on peut appeler ainsi ce qu'une foule de circonstances l'avoient contraint de permettre, et ce qu'il avoit fait d'après les conseils de beaucoup de ses serviteurs qui ensuite l'avoient abandonné.

du 25 janvier comme bases fondamentales de l'accord, et n'auroient admis aucune discussion sur ce point arrêté et fixé entre les deux souverains, et non soumis à ratification. La rupture des conférences sans aucune conclusion auroit irrité l'empereur autant qu'auroit pu le faire une rétractation décidée et absolue, et la conduite des cardinaux auroit été entachée de recours à des détours de *curia*, dont on accuse si souvent la cour Romaine.

Il y avoit encore une raison des plus fortes pour le parti de la révocation et l'annulation générale des articles accordés. En rompant le traité sous prétexte de différends qui seroient survenus pendant les conférences nouvelles, il restoit toujours prouvé qu'un Pape, réputé saint et estimé de toute l'Europe, auroit précédemment fait ces concessions et signé ces articles. Aussi, dans le temps à venir, on auroit pu dire, au milieu des querelles du Saint Siège avec les cours, que de telles concessions, de telles stipulations, quoiqu'elles n'eussent pas eu d'exécution par l'effet d'autres circonstances, étoient néanmoins des avantages qui avoient pu être accordés positivement par le Pape et par le Saint Siège. Il étoit donc indispensable que le même Pape, non-seulement ne mît pas à exécution ce qu'il avoit imprudemment permis et accordé, mais encore qu'il *déclarât* à haute voix, et par une révocation signée de sa main, qu'il

avoit commis une grande faute en consentant à ces concessions, qu'il ne pouvoit, qu'il ne devoit jamais faire ; *déclaration* qui fermoit pour toujours la bouche à qui auroit voulu à l'avenir apporter ce concordat en exemple. Ces considérations et beaucoup d'autres non moins puissantes, et puis encore ce sentiment de confiance en l'avenir, qui avoit éclairé Consalvi au conclave de Venise, confiance qui avoit été certainement avantageuse pendant cinq ou six années ; toutes ces réflexions, appuyées encore sur ce qu'on avoit observé quelque chose de plus foible et de plus indéterminé dans l'expression de la volonté de Napoléon gênée par les malheurs de ses armes ; le besoin et la nécessité de tout essayer contre le danger présent, l'emportèrent dans l'esprit des cardinaux les plus influens, et il fut convenu qu'il seroit fait une révocation très-prompte du concordat. Consalvi soutint cette opinion avec une vivacité franche et animée ; ses anciens succès, ses prévisions victorieuses, qui cette fois étoient en sens contraire, les éclairs de son esprit brillant, de son admirable élocution, le spectacle de sa longue disgrâce, que n'avoit tachée aucun abandon de ses devoirs, lui donnèrent dans ce moment, en quelque sorte, la présidence du sacré collège, et cet avis fut arrêté comme le port du salut. Il falloit y décider le Pape. Consalvi et le cardinal Pacca, plus que jamais unis, admirant l'un dans l'autre

de si nobles services rendus au Saint Siège, y travaillèrent de concert. Il paroissoit que l'acte si éclatant d'une rétractation devoit coûter à ce Pontife, surtout peu de jours après la signature du traité. Mais Pie VII, rempli de véritable vertu, ranimé par des consolations, dégagé des symptômes de fièvre qui l'avoient accablé, maintenant armé de son ancien courage, écouta ces voix amies de sa gloire. Non-seulement il ne se troubla pas en entendant une semblable résolution, en apparence, si humiliante et si amère, mais il l'accueillit avec joie, et en bénissant Dieu qui sembloit lui répéter : « Continue d'aller partout où je t'envoie, et de porter toutes les paroles que je te commanderai de dire. »



CHAPITRE XXV.

LE PAPE ÉCRIT LUI-MÊME SA PROTESTATION, ET L'ENVOIE A L'EMPEREUR. ALLOCUTION DU 24 MARS. L'EMPEREUR N'OSE PAS SE FAIRE DÉCLARER CHEF DE LA RELIGION DE L'EMPIRE. BULLE POUR LE RÉGLEMENT DU FUTUR CONCLAVE. RÉFUTATION DE CALOMNIES RÉPANDUES CONTRE PIE VII. BATAILLE DE LUTZEN. LETTRE DE L'IMPÉRATRICE AU PAPE ET RÉPONSE DU PAPE. LETTRE DU PAPE A L'EMPEREUR D'AUTRICHE. TENTATIVES POUR RENOUER DES NÉGOCIATIONS AVEC PIE VII.

Ici commence une sorte de triomphe que les hommes obtiennent rarement sur eux-mêmes. On va voir avec quelle résignation, avec quelle constance de travail et de veilles, Pie VII, redevenu grand comme à son premier voyage à Paris, accomplit sa terrible pénitence. Chrétiens, qui avez failli dans la voie du devoir, apprenez à imiter de si hauts exemples!

Bientôt les deux cardinaux principaux défenseurs du seul projet qui fût noble et raisonnable, cherchèrent les moyens de l'exécuter avec adresse, et sans danger pour le Pape. Un soir que presque tous leurs collègues étoient réunis dans l'appartement du cardinal Pignatelli, les cardinaux Consalvi, Pacca, Saluzzo,

Ruffo-Scilla, Scotti et Galeffi, après s'être assurés que les portes étoient bien fermées et bien gardées, entamèrent une discussion sur ce qu'il y avoit à faire dans cette importante circonstance. Les uns pensèrent qu'il falloit que le Pape, par un acte signé de sa main, déclarât nuls et de nulle valeur les articles du concordat; qu'il manifestât cette détermination à tout le sacré collège, et que, par le moyen d'une grande quantité de copies de cet acte, il fit connoître au public cette rétractation. A ce sujet, le cardinal Pacca observa qu'une telle manière de procéder ne paroissoit pas convenir à cette loyauté et à cette bonne foi qui doivent toujours dominer dans les actions du souverain Pontife; qu'il ne suffisoit pas d'avoir raison dans la substance de l'affaire, qu'il falloit éviter les attaques de la censure, même dans les formes. Il ajouta que l'empereur auroit un juste motif de se plaindre, si une convention, approuvée et signée solennellement par lui, étoit subitement révoquée par une des parties contractantes, non-seulement sans que cette partie dévoilât à l'autre les motifs de l'annulation, mais encore sans qu'elle lui en donnât la moindre annonce d'avance; que c'étoit tirer à son ennemi un coup de pistolet par derrière: enfin il proposa que le Pape, par une lettre directement adressée à l'empereur, fît cette rétractation que presque tous les cardinaux approuvoient. Les Espagnols au-

roient placé ici leur proverbe favori : (Il faut attaquer le taureau entre les cornes.)

A cette opinion, les cardinaux Pignatelli et Saluzzo répondirent, qu'en faisant ainsi on risquoit de voir l'empereur garder le silence sur cette communication, empêcher, par des mesures sévères, le Pape de manifester sa volonté au public, et faire veiller surtout à ce qu'aucun papier ne sortît du palais. Alors Consalvi et Litta, qui avoient approuvé l'avis du cardinal Pacca, proposèrent d'arrêter qu'après l'expédition de la lettre à l'empereur, le Pape en feroit lire la copie à tous les cardinaux demeurant à Fontainebleau, en leur accordant la faculté de répandre cette rétractation, de toutes les manières qui seroient en leur pouvoir. Ainsi, disoient-ils, on sauvera les convenances avec l'empereur, et on lui montrera les égards qui lui sont dus. Quant aux cardinaux, tôt ou tard les moyens de publier la nouvelle ne peuvent leur être interdits. Cet avis fut ensuite soumis aux cardinaux di Piétro et Mattéi, qui y accédèrent, et le cardinal Consalvi fut chargé d'en entretenir le Pape, qui l'approuva. Quelques jours après, le Saint Père commença à écrire la minute de la lettre qu'il falloit conserver pour document authentique, et, sur cette minute, il copia la lettre qui devoit être remise à l'empereur. Il voulut l'écrire toute de sa main, pour ne pas exposer à l'indignation de Napoléon la personne qui l'au-

roit copiée. Le Saint Père employa plusieurs jours à ce travail. Il ne pouvoit pas s'y livrer long-temps dans l'état d'accablement physique où il étoit encore quelquefois, et il craignoit de mal écrire, s'il prolongeoit trop la tâche qu'il s'étoit prescrite. Il ne sera pas inutile de rapporter comment se fit cette opération, afin que l'on connoisse sous quelle garde sévère Pie VII étoit tenu dans le palais, surtout depuis l'arrivée de ses cardinaux. Alors il ne pouvoit laisser aucun écrit dans la chambre où il dormoit et dans son appartement d'audience, parce qu'il venoit de s'apercevoir que quand il célébroit, ou quand il entendoit la messe, une personne chargée de ce soin par le gouvernement faisoit une exacte visite sur les tables et dans les armoires, en les ouvrant avec d'autres clefs. (C'est ainsi que les *Dix qui se promenoient dans les murs*, en usoient autrefois avec le doge de Venise.) Aussi le matin, après que le Saint Père étoit revenu de la messe, les cardinaux Consalvi et di Piétro alloient chez lui, et lui remettoient la feuille de papier sur laquelle il avoit écrit la veille. Le Pape, ou en leur présence, ou peu de temps après qu'ils s'étoient retirés, continuoit son travail. A quatre heures après midi, arrivoit le cardinal Pacca. Le Pape reprenoit vite son écrit, y ajoutoit quelques lignes, et puis remettoit et la minute et la pièce au même cardinal, qui les emportoit cachées sous sa robe, et alloit

sur-le-champ les consigner, pour la nuit, au cardinal Pignatelli qui habitoit dans la ville. La nuit passée, ce cardinal les renvoyoit au château par une personne sûre. Cette manœuvre dura plusieurs jours, parce que Pie VII dut faire quelques changemens qu'on avoit insérés dans la minute, et aussi parce qu'il fut forcé de recommencer la lettre, soit pour quelques taches, soit pour quelques erreurs.

Enfin, la lettre écrite toute de la main du Saint Père fut terminée. On y remarque les passages suivans :

« Bien qu'elle coûte à notre cœur la confession que nous allons faire à Votre Majesté, la crainte des jugemens divins dont nous sommes si près, attendu notre âge avancé, nous doit rendre supérieur à toute autre considération. Contraint par nos devoirs, avec cette sincérité, cette franchise qui conviennent à notre dignité et à notre caractère, nous déclarons à Votre Majesté que depuis le 25 janvier, jour où nous signâmes les articles qui devoient servir de base à ce traité définitif dont il y est fait mention, les plus grands remords et le plus vif repentir ont continuellement déchiré notre esprit, qui n'a plus ni repos, ni paix. De cet écrit que nous avons signé, nous disons à Votre Majesté cela même qu'eut occasion de dire notre prédécesseur Pascal II (l'an 1117), lorsque, dans une circonstance semblable, il eut à se repentir d'un écrit qui concernoit une concession à Henri V. Comme nous reconnissons notre écrit *fait mal*, nous le confessons *fait mal*, et, avec l'aide du Seigneur, nous désirons qu'il soit cassé tout-à-fait, afin qu'il n'en résulte aucun dommage pour l'Église, et aucun préjudice pour notre ami. Nous recon-

noissons que plusieurs de ces articles peuvent être corrigés par une rédaction différente, et avec quelques modifications et changemens. Votre Majesté se souviendra certainement des hautes clameurs que souleva en Europe, et dans la France elle-même, l'usage fait de notre puissance en 1801, lorsque nous privâmes de leur siège, cependant après une interpellation et une demande de leur démission, les anciens évêques de la France. Ce fut une mesure extraordinaire, mais reconnue nécessaire en ces temps calamiteux, et indispensable pour mettre fin à un schisme déplorable, et ramener au centre de l'unité catholique une grande nation. Existe-t-il aujourd'hui une de ces sortes de raisons pour justifier devant Dieu et devant les hommes la mesure prise dans un des articles dont il s'agit? Comment pourriez-vous admettre un règlement tellement subversif de la constitution divine de l'Église de Jésus-Christ, qui a établi la primauté de saint Pierre et de ses successeurs, comme l'est évidemment le règlement qui soumet notre puissance à celle du métropolitain, et qui permet à celui-ci d'instituer les évêques nommés que le souverain Pontife auroit cru, en diverses circonstances, et dans sa sagesse, ne pas devoir instituer, rendant ainsi juge et réformateur de la conduite du suprême hiérarque, celui qui lui est inférieur dans la hiérarchie, et qui lui doit soumission et obéissance? Pouvons-nous introduire dans l'Église de Dieu cette nouveauté inouïe, que le métropolitain institue, en opposition au chef de l'Église? Dans quel gouvernement bien réglé, est-il concédé à une autorité inférieure de pouvoir faire ce que le chef du gouvernement a cru ne pas devoir faire? »

Nous nous arrêterions à cet argument qui pouvoit émouvoir Napoléon, jaloux à un si haut point de sa volonté et de sa puissance, si nous ne voulions encore rapporter les trois dernières

lignes, qu'on peut prendre pour une rétractation de la partie de l'excommunication qui concerne l'empereur.

« Nous offrons à Dieu les vœux les plus ardens, afin qu'il daigne répandre lui-même sur Votre Majesté l'abondance de ses célestes bénédictions. »

Fontainebleau, le 24 mars de l'an 1813 ; de notre règne le quatorzième.

PIUS PP. VII.

Toute la force politique de cette pièce si intéressante, et qui porte l'empreinte d'une si haute habileté, étoit dans ces deux derniers paragraphes. Demander à Napoléon s'il permettroit, par exemple, à un maréchal, de créer un colonel malgré lui, Napoléon ; dire à Napoléon, qui s'inquiétoit toujours tant du nombre des excommunications depuis quinze siècles, que celui qui a pu excommunier les auteurs de la spoliation du Saint Siège, conjure Dieu de verser l'abondance de ses célestes bénédictions sur le principal auteur de cette spoliation, c'étoit d'abord entrer dans les plus intimes secrets, dans les exigences les plus inébranlables de son orgueil, qui assez légitimement dans cette circonstance donnée (la subordination des subalternes), vouloit être tout-puissant, et qui là, nous y consentons, avoit droit positif de se dire même *Jupiter* ; c'étoit ensuite jeter un baume réparateur sur une blessure douloureuse pour Napo-

l'éon. Cette excommunication lui ôtoit, quoi qu'on en ait dit, plus d'une heure de sommeil. L'homme ambitieux ne veut être mis à part des autres hommes, que pour les jouissances du pouvoir et de l'orgueil; et puis n'y avoit-il pas quelque chose de ridicule dans un *Charlemagne excommunié*?

Il étoit certain pour Napoléon, que depuis qu'il avoit retenu le Pape si étroitement prisonnier, la gloire des armes françaises avoit été en déclinant; le mariage avec Marie-Louise, en dépit de toutes les conséquences qu'il lui promettoit, n'étoit plus un bonheur; les flammes et les glaces de Moscow avoient répandu la consternation parmi les troupes les plus glorieuses de l'Europe, et anéanti cette armée si vaillante qui ne méritoit pas d'être si infortunée: l'on pouvoit pressentir que malgré les nouveaux sacrifices que la généreuse France consentoit à s'imposer, on n'alloit plus obtenir que les faux et incertains succès de Lützen, auxquels succédoient les désastres de Leipsick. D'ailleurs personne n'ignore jusqu'à quelle foiblesse Napoléon étoit superstitieux pour tout ce qui tenoit à son étoile et à la continuation de sa prospérité. Quoi qu'il en soit, cette lettre du Pape portoit deux caractères différens, et le cachet du génie particulier de deux hommes si distingués de la cour romaine; la dignité et la puissance des argumens religieux, ouvrage du

cardinal Pacca, exprimés si dignement par le cardinal di Piétro; la finesse et l'à-propos des argumens politiques, ouvrage du cardinal Consalvi.

Nous avons rapporté avec détail ces scènes diverses, parce que nous les croyons propres à exciter l'intérêt. Nous rendrons ensuite un hommage à tous les sujets de Sa Sainteté qui habitoient alors Fontainebleau. On vient de voir l'importance du conseil que les uns donnèrent au Pape, toute la sagesse que respire cette protestation en même temps si franche, si nette; et l'on doit, à côté de ce zèle si prudent et de cette fierté de conduite et de sentimens si clairvoyante et si rare, accorder quelques éloges aux autres Romains, qui, voyant bien cette marche en arrière, ce retour à des idées qui n'avoient pas été les leurs, gardèrent fidèlement le secret à leurs adversaires, et ne laissèrent rien pénétrer à la police de Napoléon. Il y eut peut-être quelques indiscretions, mais aucune circonstance importante du secret ne fut révélée. Disons maintenant si cette louable entreprise obtint tout le succès qu'elle méritoit.

Le temps de la prudence, de la discrétion, de la ruse si l'on veut, mais de la ruse légitime, étoit passé; celui de la force, de la détermination, de l'attaque, étoit arrivé. Dans la matinée du 24 mars, le Pape fit appeler le colonel Lagorsse, et lui remit cette lettre pour l'empereur,

en lui recommandant de la porter en personne à Paris, à l'instant même. Cet ordre fut donné au colonel du ton d'un homme qui étoit en paix avec sa conscience. Quand le colonel fut parti, le Saint Père, suivant ce qui avoit été convenu, fit appeler les cardinaux un à un, en audience séparée, et dit à chacun d'eux, qu'ayant déjà expédié à l'empereur la lettre dans laquelle il rétractoit et révoquoit toutes les concessions faites dans le fatal concordat du 25 janvier, il auroit désiré, comme pour l'allocution de juillet 1808, réunir en sa présence tous les cardinaux qui se trouvoient à Fontainebleau, pour leur adresser une allocution informative des faits et de ses propres sentimens, mais que pour éviter toute accusation de réunions trop publiques, il avoit arrêté de faire lire à chaque cardinal cette allocution préparée, et la copie de la lettre écrite à l'empereur. En conséquence, dans l'audience de ce jour et dans celle du jour suivant, tous les cardinaux, et ceux qui connoissoient parfaitement et ceux qui ne connoissoient qu'imparfaitement l'affaire, furent admis auprès du Saint Père, et invités à prendre lecture de ces pièces.

Dans cette nouvelle allocution, le Pape répétoit qu'il regardoit comme nuls le bref qu'il avoit donné à Savone, et le concordat du 25 janvier; il finissoit ainsi :

« Béni soit le Seigneur qui n'a pas éloigné de nous sa

miséricorde ! C'est lui qui mortifie et qui vivifie. Il a bien voulu *nous humilier par une salutaire confusion*. En même temps il nous a soutenu de sa main toute-puissante, en nous donnant l'appui opportun pour remplir nos devoirs en cette difficile circonstance. A nous donc soit l'humiliation, que nous acceptons volontiers pour le bien de notre ame ! A lui soient aujourd'hui et dans tous les siècles l'exaltation, l'honneur et la gloire ! »

Du Palais de Fontainebleau, le 24 mars 1813.

A peine le Saint Père eut-il annoncé en ces termes à la partie du sacré collège qui étoit auprès de lui, la démarche hardie qu'il venoit de faire, qu'il se manifesta dans toute sa personne un changement imprévu. Jusqu'alors, il avoit été constamment plus ou moins plongé dans une douleur profonde qu'on lisoit sur sa figure, et qui alloit le consumant chaque jour : dès ce moment, son visage devint plus serein, il reprit une partie de son humeur joviale, accompagnée de son gracieux sourire ; ses yeux recouvrèrent leur charme, leur grâce et leur tendresse ; il ne se plaignoit plus de manquer d'appétit, de ne pouvoir se livrer au sommeil, et il avoua qu'après ce qu'il venoit de faire, il s'étoit senti soulagé d'un poids douloureux qui le fatiguoit jour et nuit.

Cependant on attendoit dans des trances cruelles l'effet qu'alloient produire sur l'esprit de Napoléon la rétractation inattendue du Pape et la révocation du concordat, qui renversoient

tous les projets dus à tant d'intrigues, et rendoient en quelque sorte ridicule le grand triomphe qu'on avoit cru trouver dans cet événement malheureux. Beaucoup de choses se dirent alors. Il fut écrit de Paris que Napoléon, à la réunion du premier conseil d'Etat, fit part à ses conseillers de ce qui étoit arrivé, et s'emporta dans ses menaces au point de dire : « Si je ne fais pas sauter la tête de dessus les épaules de quelques-uns de ces prêtres de Fontainebleau, on n'accommodera jamais ces affaires ; » et qu'un de ses conseillers, connu par ses principes anti-religieux, ayant dit, nouveau Thomas Cromwell, que pour terminer ces controverses il étoit temps qu'un nouvel Henri VIII se déclarât lui-même *chef absolu de la religion de l'État*, Napoléon répondit en termes familiers, mais avec ce bon sens et ce caractère de modération qui reparoissoient toujours, après qu'il s'étoit livré à des vivacités irréfléchies : « *Non, ce seroit casser les vitres,* » ce que Napoléon n'a jamais voulu, comme on l'a dit bien souvent dans la présente histoire. D'autres bruits avec divers détails, mais rentrant à peu près dans le même sentiment, se répandirent aussi. Ce qui est certain, c'est que l'empereur prit très-artificieusement le parti de paroître n'avoir rien su de cette lettre du Pape.

Néanmoins, quelque temps après, les évêques français eurent ordre de se retirer du château.

On n'accorda plus aux habitans de la ville, et aux étrangers de rang, la permission de venir, comme auparavant, entendre la messe du Saint Père, ou celle de monsignor Bertazzoli. Le Pape ne pouvoit réunir personne autour de lui, excepté les cardinaux. Il y a plus, l'homme qui vouloit passer pour ne pas savoir ce que lui avoit écrit le Saint Père, finit par prouver qu'il ne le savoit que trop. La nuit du 5 avril, on éveilla brusquement le cardinal di Piétro : on l'obligea de s'habiller sans aucun des insignes cardinales, et il fut violemment forcé de partir avec un officier de police qui le conduisit à Auxonne. Les bonnes dispositions de Napoléon avoient probablement cédé, comme il étoit arrivé souvent, aux conseils de ceux qui vouloient aigrir davantage les affaires de l'Eglise. Le cardinal di Piétro ne fut rendu à la liberté qu'après la chute et l'abdication de l'empereur. Il paroît qu'il redoutoit beaucoup cette éminence, puisqu'en quittant le Saint Père, après la signature du concordat, il lui dit : « A présent, vous irez » vous confesser au cardinal di Piétro. »

Le jour suivant, le cardinal Pacca étant encore au lit, le colonel Lagorsse vint lui dire que l'empereur chargeoit son Éminence et le cardinal Consalvi de faire savoir au Saint Père qu'on avoit renvoyé du château et relégué dans une ville de France le cardinal di Piétro, parce qu'il avoit été convaincu d'être ennemi de l'État. Le

colonel devoit encore exécuter une autre commission; elle consistoit à lire à tous les cardinaux un ordre où l'on disoit, « que l'empereur étoit très-irrité contre les cardinaux, parce que depuis leur arrivée à Fontainebleau, jusqu'à ce jour, ils avoient tenu le Pape *dans l'inaction*; et que si les cardinaux vouloient rester en cette ville, ils devoient s'abstenir de suivre toute négociation, d'écrire des lettres en France et en Italie, de *parler au Pape d'affaires* (on remarquera ici la cohérence des idées); finalement, ils devoient demeurer dans une parfaite impassibilité, et se borner à faire au Saint Père des visites de pure convenance et de compliment: s'ils faisoient autrement, leur liberté courroit des dangers. » La colonel, après avoir lu cet ordre au cardinal Pacca, lui demanda s'il promettoit d'accomplir les deux choses qu'exigeoit l'empereur. Le cardinal ne répondit rien quant à l'injonction commune à lui et au cardinal Consalvi d'avertir le Pape de l'exil du cardinal di Piéto; et à l'égard de l'autre injonction, il dit qu'il tâcheroit de mesurer sa conduite, de manière qu'elle ne laissât aucun motif de plainte à l'empereur, mais qu'il ne sauroit promettre ce qui étoit exigé dans l'ordre écrit, parce qu'il pourroit arriver que le Pape lui donnât quelqu'ordre en opposition avec cette promesse. « En ce cas, reprit le colonel (ce sont souvent des hommes de guerre qui portent les paroles

de Napoléon aux hommes d'Église), si le Pape vous ordonnoit de parler à quelqu'un d'affaires, d'écrire ou d'envoyer quelque écrit, votre Éminence obéiroit donc? » — « Indubitablement, » répondit le cardinal, parce que plusieurs fois, » par des sermens solennels, je lui ai promis » fidélité et obéissance. » — « Déclarez au moins par écrit, repartit le colonel, que je vous ai communiqué les ordres de l'empereur. » Le cardinal prit alors une plume, et il écrivit sur le papier : *Vidi* (j'ai vu), et il signa *B. card. Pacca*.

Bientôt on publia deux décrets impériaux sous la date du 13 février et du 25 mars. Par le premier, le concordat étoit déclaré loi de l'empire, Il fut inséré dans le *Bulletin des Lois* (N° 488), transmis à tous les tribunaux et aux autres autorités publiques. L'autre décret déclaroit le concordat obligatoire pour tous les archevêques, évêques et chapitres de l'empire et du royaume d'Italie. Il fut inséré dans le *Bulletin des Lois* (N° 490). La publication de ces décrets fit craindre un instant que l'empereur ne poussât vivement l'affaire de l'exécution du concordat ; mais Napoléon ne crut pas le moment favorable pour exciter un schisme dans l'Église, et augmenter les mécontentemens du peuple. Seulement il avoit l'air de préparer ses projets pour l'époque de son retour de la campagne qui alloit être si terrible, qui alloit le voir, ce héros jusqu'alors si aimé du dieu de la guerre, le voir fuir jusque

sur les frontières de France. Comme on ne pouvoit pas encore deviner les événemens qui devoient se succéder, les cardinaux, inébranlables pour la plupart entre la dernière allocution du Pape et les significations de la gendarmerie, conseillèrent au Pape de faire quelque acte qui servit à l'avenir de protestation contre ces décrets, afin de n'être jamais accusé d'indécision, ni d'un consentement tacite. Le Saint Père approuva encore ce conseil. Il rédigea une allocution au sacré collège, en date du 9 mai, et la communiqua à tous les cardinaux, comme il avoit fait pour la précédente. Chaque cardinal la copia de sa propre main, et dut la garder pour posséder à l'avenir un document irréfutable des déterminations pontificales. Le Pape y rappelle sa lettre du 24 mars, à l'empereur, l'allocution au sacré collège du même jour ; il annonce ensuite l'exil du cardinal di Piétro, la publication des deux décrets ci-dessus indiqués ; il avertit les métropolitains de n'avoir aucun égard à un acte non consommé et révoqué, et il adresse à Sa Majesté l'empereur et roi une nouvelle prière de faire un traité appuyé sur des bases conciliables avec les devoirs du Saint Siège. Les cardinaux entreprirent alors, par ordre du Pape, un travail bien plus épineux ; ce fut la rédaction d'une bulle pour le règlement du futur conclave, si aux calamités du temps se joignoit encore le malheur de la mort du Saint

Père. Une minute de cette bulle fut rédigée ensuite de la propre main du Pape. Cette précaution devint tout-à-fait superflue, mais il avoit été sage d'y penser. On observera ici que Napoléon n'a voulu punir jusqu'à ce moment, des auteurs de la lettre du 24 mars, que celui qui l'avoit rédigée sous le rapport des argumens religieux, le cardinal di Piétro, et qu'il avoit épargné le cardinal Pacca, l'un des conseillers les plus actifs de cette mesure, et l'habile cardinal Consalvi, qui avoit inséré dans cette pièce les argumens politiques.

Les jours se succédoient au milieu de cet état d'angoisses, et sous l'ennui d'une surveillance importune. D'autres moyens de compromettre le Pape étoient employés. Quelques Français, qui demeuroient avec le Saint Père, avoient pris à tâche de vouloir le rendre ridicule; on le représentoit comme un homme oisif et presque idiot, qui ne demandoit aucun livre à la bibliothèque, et qui ne sortoit jamais pour se promener. Mais le Pape voyoit constamment les cardinaux; il les recevoit à toute heure : les évêques français ne manquoient pas de venir au moment marqué pour leur audience. Il ne sortoit pas : il avoit peut-être tort. On croit qu'en restant ainsi obstinément dans ses appartemens, il constatoit plus évidemment son état de captivité; au moins il n'apercevoit pas ceux qui, par ordre, l'auroient suivi à la promenade. C'est

peut-être être déjà libre que de ne pas voir la figure ignoble de ces sortes de geôliers, qui souvent n'ont qu'une seule et même manière de faire la garde d'un prisonnier politique et celle d'un forçat. Quelques-unes des personnes dont j'ai parlé plus haut ont dû bien se repentir de la légèreté avec laquelle elles parloient du Saint Père, avant de se présenter à son audience. « Allons, disoient-elles, entendre les historiettes de Tivoli, d'Imola et de Césène. »

On a mal dit, quand on a dit que le Pape ne lisoit pas. Il lisoit beaucoup, mais d'autres livres que ceux de la bibliothèque : elle étoit dénuée d'ouvrages ecclésiastiques et théologiques. Il fit demander à M. Garnier, directeur de Saint-Sulpice, dont j'ai déjà parlé, et qu'il savoit être un homme d'une grande science et rempli de dévouement, il fit demander un exemplaire du Concile de Trente, les œuvres de saint Léon, une copie faite sur l'autographe de Fénelon, de l'*Autorité du Pape*, la Bibliothèque de Ferraris, le *Jus canonicum* de Pirrhing. Quant aux historiettes de Césène, d'Imola et de Tivoli, les mêmes personnes qui ont fait cette singulière plaisanterie auroient dû se rappeler que, depuis le concordat de janvier, pas une de ces conversations familières n'avoit eu lieu entre elles et le Saint Père. Après cet événement, dans le principe, un continuel abattement, et après la lettre du 24 mars, quelque chose encore d'une

préoccupation de tristesse, augmentée par un sentiment de défiance, se voyoient sur les traits du Pontife. C'est donc à d'autres temps qu'il faut rapporter les historiettes. Quel est d'ailleurs le vieillard, même Français, qui n'a pas ses histoires favorites? Quel est celui d'entre nous qui ne répète pas quelquefois les mêmes récits, surtout lorsqu'un flatteur hypocrite, interpellé de dire s'il les connoît, répond constamment qu'il ne les a pas encore entendus? Auroit-on voulu que le captif eût porté l'entretien sur d'autres sujets de conversation, sur ses malheurs, sur son étonnement, par exemple, de se voir à Fontainebleau, là où une abdication volontaire avoit amené Christine; sur les droits du Saint Siège violés, sur le soldat insatiable, si souvent négociateur par l'entremise d'un homme de police, et qui en ce moment seulement substituoit à l'investigation de l'explorateur, celle du prêtre, celle de l'homme qui devoit honorer et plaindre le prisonnier, et ajourner à d'autres temps les discussions de franchises nationales qui n'avoient plus d'objet, dans de telles calamités, pour l'Église de France et pour l'Église de Rome? Je n'imagine pas que les historiettes aient été un calcul de Pie VII. Les personnes qui ont résidé près de lui, en ont bien souvent entendu de sa bouche : c'étoient souvent des récits d'*embarras*, de timidité, des désirs d'être bon et bienveillant; ce n'étoient jamais des futilités. Enfin, il est

ridicule de prétendre que le savant bénédictin de Césène, que le gardien si érudit de la bibliothèque de Saint-Paul, celui qui expliquoit si bien les *Carolines sur peau de cerf*, n'aimoit pas à lire ! Et l'état de son esprit le lui permettoit-il souvent ? Si l'on eût apporté à Fontainebleau le document de Charlemagne retrouvé par M. Champollion, Pie VII seul-peut-être eût pu le déchiffrer. Il est absurde ensuite de prétendre qu'un homme, né en 1742, n'aura pas quelquefois la mémoire un peu infidèle en 1813, surtout avec des gens qui l'épient et qui l'ennuient !

On croira aisément que celles de ces personnes qui ont tenu ce propos indiscret, forcées qu'elles auroient été de voir deux fois par jour, et tous les jours les mêmes individus, auroient difficilement évité de parler des mêmes choses, de raconter les mêmes anecdotes, si elles avoient eu le don et le besoin de raconter ; et l'on ne croira pas que ces personnes auroient pu imprimer chaque fois à la conversation une direction différente.

Un autre reproche a été fait alors gravement à Pie VII par un des subalternes qui habitoient le château. Il écrivoit que le Pape s'amusoit à recoudre ses habits, mettoit des boutons à ses hauts-de-chausses et lavoit ses soutanes, parce qu'il y laissoit tomber beaucoup de tabac. Celui qui donnoit au gouvernement de semblables détails ignoroit que le Pape, élevé dans un ordre

religieux très-exemplaire, avoit pu contracter ces habitudes d'ordre et d'économie (Pie VII, quand il fut nommé Pape, étoit moine depuis quarante-deux ans) : par esprit d'humilité, de complaisance et d'attention, même pour des domestiques, il ne demandoit rien pour lui ; et comme l'avoit remarqué le général Radet, qui en paroisoit émerveillé, le bon religieux couchoit dans un lit sans ciel et sans rideaux, et conservoit sur le trône les mœurs du solitaire.

Quant à la robe, on s'explique très-facilement ce qui concerne la tunique blanche. Pie VII, tel qu'on l'a dépeint, étoit si bon, si facile de caractère, que certainement un jour quelqu'un de ses valets aura pris la liberté de le *gronder*. De là ce coupable embarrassé, qui veut cacher quelque *délit* ; de là cet homme simple, excellent et antique, qui nettoie et raccommode sa robe blanche qu'il a tachée ou qui s'est déchirée, et qu'il ne veut pas remplacer, de peur d'occuper de lui des serviteurs qu'il ménage, ou des personnes qui, peut-être vendues à un étranger, ne montrent pas une grande activité à le servir (1).

Tous ces différens moyens de nuire à Pie VII,

(1) On reprochoit aussi à Pie VII de prendre trop de tabac, et cette accusation figure dans des rapports. Une telle observation est bien niaise de la part de ces explorateurs envoyés par Napoléon, qui n'usait pas moins immodérément de cette poussière à laquelle on doit, dit-on, le réveil des esprits et le raffermissement du courage. Du reste, Pie VII

et surtout des attaques sur sa foiblesse, ne devoient pas cependant obtenir un grand succès auprès de l'empereur, que nous avons vu souvent juste et doué d'un tact si pénétrant. Toutefois il étoit arrivé qu'avec des facultés si habiles pour découvrir la vérité, avec *cette intelligence que Dieu lui avoit donnée*, le moindre rapport malicieux trouvoit crédit auprès de l'empereur, et qu'il se voyoit réduit, tout autocrate qu'il étoit, à obéir à des impulsions qui n'étoient pas les siennes. C'étoit à Napoléon, moins qu'à tout autre, qu'il convenoit de tourner en plaisanterie la foiblesse de Pie VII. Napoléon lui-même, avec cette volonté d'être seul à commander, avec cette disposition à ne pas ployer sous une impression reçue des autres, cédoit toujours à un premier mouvement violent, et quelquefois grossier, dont probablement il se repentoit, quand il se trouvoit seul avec lui-même.

L'empereur avoit donc défendu aux cardinaux de parler d'affaires au Pape, sous peine de la perte de leur liberté; car la punition de mort n'avoit pas été annoncée dans la notification du colonel Lagorsse, et n'avoit été dite en confidence qu'au conseil d'État : mais de toutes

a eu soin de s'accuser lui-même de ce défaut, lorsqu'il a fait sa belle réponse dans le château des Tuileries. (*Voyez* pag. 38.) Il secoua le haut de sa robe blanche, tachée de tabac, comme pour dire encore : « Voyez ce qui vous restera ; ce misérable moine ne sait pas même quelquefois tenir sa robe propre. »

les parties de la France, des personnes attachées au clergé, et même des laïques, venoient à Fontainebleau pour chercher des instructions dans ces circonstances de désordres, et pour obtenir des dispenses ou d'autres grâces spirituelles.

Le 2 mai, l'empereur gagna la bataille de Lützen. La nouvelle à peine arrivée à Paris, l'impératrice Marie-Louise fit expédier à Fontainebleau un page porteur d'une lettre au Pape, dans laquelle elle annonçoit la victoire comme un événement qui devoit lui être agréable. Cette nouvelle ne devoit pas apporter une grande joie aux prélats italiens, non pas qu'ils désirassent du mal à la nation française et à ses armées, mais parce que la victoire et le triomphe de celui qui les tenoit en cet état d'exil et d'abattement, et les menaçoit d'un avenir plus funeste encore, ne pouvoient que rendre leur situation plus malheureuse. Les cardinaux se réunirent pour concerter une réponse à l'impératrice. Les lois de l'urbanité et les convenances dans lesquelles Napoléon, qui sans doute avoit donné cet ordre, paroissoit se replacer, faisoient un devoir au Pape de répondre à cet acte, en apparence au moins, de politesse et de courtoisie. Mais il falloit peser les paroles, et ne pas hasarder des expressions qu'on auroit interprétées comme une félicitation; qu'on imprimeroit dans les gazettes, et qui auroient irrité les puissances ennemies de la France et celles qui avoient pu

intercéder pour le Pape. On soupçonnoit, à la constance de quelques bons procédés de Napoléon, que l'Autriche surtout lui avoit fait précédemment connoître des sentimens d'intérêt pour le Saint Père, plus marqués, et qui renfermoient une volonté assez ferme d'être plus écoutés qu'auparavant; il falloit donc que le captif n'écrivît pas comme un ami content de son sort.

Alors, on composa une réponse d'un style froid, bref, en se bornant au remerciement pour la communication de la nouvelle; et afin que de telles expressions, bien qu'innocentes, ne fussent pas rendues publiques, on s'empessa d'y coudre de bien près une plainte très-animée du Pape à l'impératrice, sur la conduite que le gouvernement tenoit avec la cour romaine, et particulièrement sur la manière indigne dont on avoit arraché dernièrement un cardinal de Fontainebleau.

C'étoit une faute de la part du gouvernement français que de s'exposer à recevoir une semblable lettre. Il faut bien s'abuser sur sa grandeur, pour aller prier son propre prisonnier de se livrer à la joie et au bonheur à cause de victoires qui vont rendre ses chaînes plus lourdes, et faciliter les moyens de le tyranniser davantage. Cette réponse trancha, dès le commencement, une correspondance qu'on vouloit continuer à Paris, pour faire croire au peuple français

et aux étrangers que des négociations alloient être renouées avec le Pape.

Dans le courant de l'été, on sut à Fontainebleau qu'il avoit été conclu un armistice entre l'armée française et celle des alliés, et que, sous la médiation de l'empereur d'Autriche, il se tiendroit à Prague un congrès où l'on traiteroit de la paix générale. Alors on conseilla au Pape de ne pas rester inactif dans cette circonstance, et d'en profiter pour réclamer, en face de l'Europe, ses droits et ceux du Saint Siége sur l'État romain. En conséquence, le Saint Père écrivit de sa propre main, à l'empereur François I^{er}, une lettre où il exprimoit de tels sentimens.

On ne peut méconnoître, dans la rédaction de cette pièce importante, les vues et la politique du cardinal Consalvi. Cette pièce avoit aussi cela de particulier, qu'elle rappeloit les marques d'intérêt données au Pape, sur l'ordre de ce pieux monarque, par son ministre le comte de Metternich, pendant la détention à Savone. La lettre fut adressée à monsignor Sévéroli, nonce pontifical à Vienne, et le paquet fut consigné secrètement au comte Thomas Bernetti, neveu du cardinal Brancadoro, aujourd'hui lui-même cardinal, et dernièrement secrétaire d'État du Pape Grégoire XVI. Le jeune ambassadeur partit pour Maestricht, et là s'entendit avec M. Vandervrecken, de cette ville, pour qu'il se rendît à Vienne, et y remît ces dépêches au nonce Sévéroli. La

commission fut fidèlement exécutée, malgré la surveillance de la police du gouvernement français. Le cardinal Consalvi et les cardinaux du conseil intime avoient pensé qu'une telle lettre du Pape devoit être considérée comme une protestation contre l'occupation de l'État pontifical, et qu'il étoit nécessaire d'envoyer cette réclamation, surtout depuis la publication du concordat du 25 janvier, pour l'opposer à quiconque, dans le congrès de Prague, auroit pu vouloir arguer de quelque article du concordat, que le Pape avoit fait une renonciation tacite aux domaines des États romains.

Cependant on ne se lassoit pas à Paris de tenter un accommodement. La première personne qui parut en scène pour ce traité de conciliation entre le sacerdoce et la France, le croiroit-on ? ce fut une femme ! La marquise Anne Brignole, née à Sienne, mariée à Gênes, femme spirituelle, attachée à la France, ce qui lui avoit mérité des marques de considération de la part de l'empereur, étoit alors dame de cour de l'impératrice Marie-Louise. Un soir elle arrive à Fontainebleau sans être attendue (dans le mois de novembre). Elle demande une audience au cardinal Consalvi, qu'elle connoissoit depuis longtemps, et lui dit que le prince de Bénévent, après une longue conférence avec l'empereur, l'avoit fait appeler, et l'avoit priée de se rendre à Fontainebleau pour faire savoir à quelques minis-

tres du Pape que l'on vouloit de nouveau s'accommoder avec le Saint Siège, et qu'à cet effet il seroit à propos que Sa Sainteté expédiât à Paris un cardinal qui résideroit près de l'empereur. Le cardinal Consalvi fit son rapport au Pape le jour même. Il entretint aussi plusieurs de ses collègues de la mission de cette dame, et de la proposition qu'elle avoit apportée; mais, après une courte conférence, il fut répondu qu'on n'étoit plus à temps, et que Paris n'étoit pas le lieu où l'on pût nouvellement traiter des affaires de l'Église.

Combien l'empereur devoit regretter de n'avoir pas suivi ses impulsions particulières, qui le portoient de temps en temps à ménager le Pape, et de s'être abandonné, lui si entier dans ses opinions, et qui vouloit paroître habituellement si réfléchi dans l'examen des grandes affaires, aux avis mensongers de ceux qui l'avoient entraîné dans ce système de persécution si périlleux! car il ne pouvoit être soutenu qu'à la suite de continuels succès à la guerre, et au moindre revers il falloit aussi céder, et fuir là comme devant des troupes victorieuses. La réponse faite à madame Brignole, cette ambassadrice vraiment *extraordinaire*, dit le cardinal Pacca, prouve bien que la cour romaine connoissoit sa nouvelle position, et tenoit avec raison un langage plus assuré, quoiqu'elle fût encore au pouvoir de l'empereur. A l'ambassadrice

congédiée, le cardinal Consalvi, qui faisoit les fonctions de premier ministre, vit succéder un négociateur ecclésiastique, monseigneur Fallot de Beaumont, né à Avignon en 1750, d'abord évêque de Vaison, dans l'État Venaissin, évêque de Gand, puis évêque de Plaisance, ensuite archevêque nommé de Bourges. Ce prélat fit demander une audience. Sa Sainteté lui répondit qu'elle ne pouvoit rien changer à ses sentimens.

Le 18 janvier 1814, il eut ordre de revenir offrir au Saint Père Rome et les provinces jusqu'à Pérugia. Le Pape répondit qu'il n'écouteroit aucune négociation, parce que la restitution de ses États étoit un acte de justice, et ne pouvoit devenir l'objet d'un traité; qu'en outre, tout ce qu'il feroit hors de Rome paroîtroit l'effet de la violence, et seroit un scandale pour le monde chrétien. Dans la suite de la conversation, le Saint Père dit qu'il ne demandoit rien autre que de retourner à Rome, et le plus tôt possible; qu'il n'*avoit besoin de rien*, et que la *Providence l'y conduiroit* (1). A quelques observations, particulièrement sur la rigueur de la saison, il répondit qu'aucun obstacle ne l'arrêteroit. Ce fut dans cette audience que Sa Sainteté dit encore ces paroles : « Il est possible que nos » péchés ne nous rendent pas digne de revoir

(1) *La Providence*, a dit un ancien Père, est le grand pilote de l'univers.

» Rome ; mais nos successeurs recouvreront les
» États qui leur appartiennent. Au surplus, on
» peut assurer l'empereur que nous ne sommes
» pas son ennemi : *la religion ne nous le permet-*
» *troit pas*. Nous aimons la France, et, lorsque
» nous serons à Rome, on verra que nous ferons
» ce qui est convenable. »

Combien il falloit qu'elle fût pénible la détresse où se trouvoit l'empereur, pour qu'il ne discontinuât pas ces demandes de traité, quand il étoit évident qu'il ne pouvoit plus réussir ! Qu'elle est touchante cette réponse du Pape ! *On peut assurer l'empereur que nous ne sommes pas son ennemi*. Cela étoit vrai. On dira plus ; l'empereur n'étoit pas ennemi du Pape. Il lui a fait beaucoup de mal : il l'a humilié, il l'a mortifié, il a ordonné des translations et des voyages qui pouvoient immédiatement le faire mourir ; il est venu en personne lui arracher, par l'appât du retour des cardinaux bien-aimés, la seule faute que ce grand Pontife ait commise : mais toujours il a détourné son attention de toute violence directe. Napoléon n'étoit pas assez instruit en politique catholique ; il ne connoissoit pas où, pour son intérêt, devoit s'arrêter l'exigence de la force. Est-ce que même il auroit ignoré que, dans l'ordre naturel, la *puissance*, agissant à l'excès, crée elle-même, et trouve à la fin une *résistance* qu'elle ne peut plus vaincre ? Dans ses guerres lointaines, Napo-

l'éon se laissoit trop effrayer par les prétendues attaques du gouvernement pontifical. Le Saint Siège n'a jamais fait que se défendre, et se défendre justement dans toute cette guerre morale, qui fut si malheureuse pour l'empereur. On pourroit même dire ici que ce grand intérêt catholique, que Napoléon lui-même fit comme naître autour de Paris, devint le germe du mouvement royaliste qui devoit plus tard porter les derniers coups à son pouvoir. Entre la première et la seconde mission de M. de Beaumont, il y eut une tentative indirecte. On essaya d'obtenir un succès par le moyen d'un colonel de gendarmerie. Le cardinal Pacca causoit avec le cardinal Consalvi dans l'appartement de ce dernier. Survint, sans être annoncé, le colonel Lagorsse; il dit qu'il étoit satisfait de trouver ensemble les deux Eminences, voulant leur parler à toutes les deux, et alors il fit des instances réitérées pour qu'on s'occupât de nouveau d'un accommodement avec le Pape. Le cardinal Consalvi lui répondit avec la plus grande franchise, et surtout lui demanda comment les cardinaux, qui avoient ordre de ne pas parler d'affaires au Pape, pourroient être employés à cette négociation. C'étoit le colonel lui-même qui avoit fait l'injonction à ces deux cardinaux, de ne pas parler d'affaires au Pontife.

CHAPITRE XXVI.

NAPOLÉON DONNE L'ORDRE DE RECONDUIRE LE PAPE A ROME. SON VOYAGE A TRAVERS LE MIDI DE LA FRANCE. LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE FRANCE EXPÉDIE DES ORDRES POUR FAIRE RENDRE LES HONNEURS DUS AU PAPE. ENTREVUE DU PONTIFE ET DE JOACHIM A CÉSÈNE. LETTRE DE LUCIEN AU PAPE. LETTRE DU PAPE A LOUIS XVIII. CONSALVI A PARIS. M. DE TALLEYRAND MINISTRE DE LOUIS XVIII. RENTRÉE DU PAPE A ROME. LE DOCTEUR BRESCA. LOUIS XVIII ENVOIE UNE AMBASSADE A ROME. L'AUTEUR EN FAIT PARTIE. RADET DEMANDE A VENIR A ROME.

Tous les moyens étoient épuisés : la dame de cour, l'évêque, une autre fois le même évêque, l'officier, avoient échoué. Quelque temps après le dernier compte rendu par M. de Beaumont, des voitures vides arrivèrent, et furent rangées le long de la cour du château. Dans la même matinée, M. Lagorsse, qui avoit été appelé à Paris, revint de cette ville. Le dîner terminé, le colonel, en adressant la parole aux cardinaux, et principalement au cardinal Mattéi, dit avec un air mystérieux, qu'il devoit leur donner une grande nouvelle; qu'il avoit reçu l'ordre de faire partir le Pape le jour suivant, et de le reconduire le plus tôt possible à Rome.

Sur-le-champ plusieurs cardinaux s'empresèrent d'aller chez le Pape pour lui annoncer

cet événement. Ils lui conseillèrent d'insister pour être accompagné dans le voyage de trois ou au moins de deux cardinaux, et même d'un seul, si on ne pouvoit pas obtenir davantage.

Peu de temps après, Lagorsse se rendit auprès du Pape, et, d'un ton respectueux, lui intima l'ordre du départ pour la matinée suivante. Le Pape, d'après les conseils qu'il avoit reçus et approuvés, demanda pour compagnons de voyage trois cardinaux, puis deux, puis un seul. Il lui fut répondu que cela n'étoit pas permis par les instructions du gouvernement : S. S. ne devoit avoir, dans son carrosse, que monsieur Bertazzoli ; une voiture de suite auroit conduit le docteur Porta, son médecin, et un des chirurgiens de l'empereur chargé de prendre un soin spécial de la santé du Pape.

Le lendemain matin, 23 janvier 1814, le Pape, après avoir entendu la messe, se retira dans sa chambre à coucher, où il reçut tous les cardinaux qui se trouvoient à Fontainebleau. Là avec une figure sereine, il leur dit qu'étant à la veille d'être séparé d'eux, sans connoître le lieu où il seroit conduit, et sans savoir s'il auroit la consolation de les revoir auprès de lui, il les avoit appelés dans cette chambre pour leur manifester ses sentimens et ses intentions. Il continua ensuite en ces termes :

« Nous sommes intimement persuadé que vous, messieurs les cardinaux, ou réunis, ou dispersés nouvelle-

ment en divers pays, vous tiendrez la conduite qui convient à votre dignité et à votre caractère. Néanmoins, nous vous recommandons, en quelque lieu que vous soyez transférés, de faire connoître par vos démarches la douleur que vous devez justement éprouver de voir l'Église livrée à de si terribles et à de si déplorables calamités, et de contempler son chef comme un prisonnier. Nous consignons au cardinal doyen du sacré collège un papier contenant des instructions, écrit tout de notre propre main; il vous sera communiqué par cette Éminence pour vous servir de règle et de guide. Nous ne pouvons pas douter que vous ne vous montriez fidèles aux sermens que vous avez faits lorsque vous avez été promu au cardinalat, et qu'on ne vous trouve défenseurs zélés des droits du Saint Siège. Nous vous *commandons* expressément (paroles inusitées dans la bouche du Pape Pie VII) de ne vous prêter à aucune stipulation de traité, ni sur le spirituel, ni sur le temporel, parce que telle est, à ce sujet, notre volonté ferme et absolue. »

Les cardinaux furent vivement émus; plusieurs versèrent des larmes, et tous promirent fidélité et obéissance aux paroles du souverain. Ensuite, dans cette même chambre, le Pontife prit quelques légers alimens en continuant d'entretenir les cardinaux de choses indifférentes, mais toujours avec la même sérénité, avec son ancienne jovialité que Dieu avoit daigné lui rendre, et une douce gaîté, née d'un juste espoir de retourner à Rome.

Alors, accompagné du même cortège, il alla faire une courte prière dans la chapelle du château; il bénit le peuple rassemblé, descendit

dans la cour, et au milieu des sanglots de tant de personnes qui se demandoient à quel sort il étoit réservé, il monta dans la voiture préparée pour lui avec m^{ons}ignor Bertazzoli. On croit que le cardinal Consalvi étoit auteur des instructions laissées au doyen; elles prévoyoit tous les cas qui pouvoient survenir. Chaque cardinal y voyoit sa conduite tracée avec précision, et ne pouvoit s'écarter de semblables injonctions.

Les cardinaux Mattéi, Dugnani, della Soma-glia et Pacca, partirent tous les quatre le premier jour, et les autres, les jours suivans. Cependant on avoit conduit le Pape à la Motte-Beuvron, à Brives, à Montauban, à Castelnaudary. Là, beaucoup de dames demandèrent à lui être présentées. La relation du cardinal Pacca dit positivement que, dans cette ville, un gendarme en repoussant une dame lui donna un soufflet. Le même cardinal raconte que lorsque le Pape passoit le Rhône sur le pont de bateaux, de Beaucaire à Tarascon, les habitans des deux villes se réunirent pour lui offrir les témoignages de la plus tendre vénération. On n'entendoit qu'acclamations de joie, applaudissemens, félicitations. Le colonel Lagorsse dit alors à tout ce peuple : « Que feriez-vous donc si l'empereur passoit ? » A ces mots, le peuple répondit : « Nous lui donnerions à boire. » Ceci pouvoit faire prévoir ce qui arriveroit plus tard à Orgon. Le colonel s'étant

mis en colère, un des plus violens de la troupe lui cria : « Colonel, est-ce que vous auriez soif? » Telles étoient les dispositions arden-tes des peuples du Midi de la France. Le Pape répondoit toujours qu'il ne falloit pas s'aban-donner à des exaspérations, et il répéta encore là une fois ce qu'il avoit dit précédemment : « *Courage et prière.* »

Napoléon continuoit d'être malheureux à la guerre. Malgré les efforts de son génie, malgré ses mouvemens rapides, ses brillans calculs, la France étoit envahie; la capitale alloit être investie: quant au Pontife, il continuoit son glo-rieux voyage. Cependant il devoit éprouver quelques retards. A Paris, il s'étoit fait une im-mense révolution, à la suite de l'occupation de cette ville. Le gouvernement provisoire prit le 2 avril l'arrêté suivant :

« Le gouvernement provisoire, instruit avec douleur des obstacles qui ont été mis au retour du Pape dans ses États, et déplorant cette continuation des outrages que Napoléon Bonaparte a fait subir à Sa Sainteté, ordonne que tout retardement à son voyage cesse à l'instant, et qu'on lui rende dans toute la route les honneurs qui lui sont dus. Les autorités civiles et militaires sont chargées de l'exécution du présent arrêté. »

Il étoit scellé des armes du prince de Béné-vent, et signé du prince de Bénévent, du duc de Dalberg, du général comte Beurnonville, de M. de Jaucourt, et de l'abbé de Montesquiou.

Le vice-roi traita le Pape avec un grand respect, et lui facilita les moyens de se rendre à Parme, d'où il passa à Césène. Ce fut là que le Pontife donna une nouvelle preuve de la beauté, de la générosité de son ame. Il suffit de raconter ce trait dont l'antiquité n'a pas laissé d'exemple. Dans cette ville, le roi Joachim Murat demandoit à présenter ses hommages au Pape Pie VII, et il fut admis sur-le-champ à l'audience de Sa Sainteté. Après les premiers complimens, Joachim fit entendre qu'il ignoroit le but du voyage du Pape. — « Mais nous allons à Rome, répondit Pie VII; pouvez-vous l'ignorer? — Comment Votre Sainteté se détermine-t-elle ainsi à partir pour Rome? — Il semble que rien n'est plus naturel. — Mais Votre Sainteté veut-elle y aller malgré les Romains? — Nous ne vous comprenons pas. — Des principaux seigneurs de Rome et de riches particuliers de la ville m'ont prié de faire passer aux puissances alliées un mémoire signé d'eux, dans lequel ils demandent à n'être gouvernés désormais que par un prince séculier. Voici ce mémoire. J'en ai envoyé à Vienne une copie; j'ai gardé l'original, et je le mets sous les yeux de Votre Sainteté, pour qu'elle voie les signatures. » A ces mots, le Pape prit des mains de Joachim le mémoire qu'il lui présentait, et, sans le lire, même sans le regarder, il le jeta dans un brasier qui se trouvoit là, et qui le consuma à l'instant; puis il ajouta : « Ac-

tuellement, n'est-ce pas, rien ne s'oppose à ce que nous allions à Rome ? » Ensuite, sans humeur, sans colère, sans un ton d'insulte, il congédia celui qui avoit envoyé de Naples, en 1809, des troupes pour assurer l'enlèvement. Ce trait d'un chrétien, d'un souverain clément, d'un politique, si l'on veut; ce trait sans aucune préparation, sans aucun sentiment d'ostentation orgueilleuse, que l'on a su par Joachim lui-même; ce pardon si promptement accordé aux plus dangereux de ses sujets et la naïveté des conséquences que le Pontife en tire pour un prompt retour à Rome, effrayèrent Joachim, qui n'étoit pas désintéressé dans cette affaire, s'il avoit, comme on le dit, sollicité les signatures apposées au bas de ce mémoire, et il n'osa pas apporter d'obstacles à la continuation du voyage triomphal du Pape.

Le 14 avril, Lucien Bonaparte écrivit d'Angleterre à Sa Sainteté une lettre, où l'on remarque ces passages :

« Permettez-moi de féliciter du fond du cœur Votre Sainteté sur son heureuse et tardive délivrance, pour laquelle nous n'avons cessé de faire des vœux ardens depuis que la persécution nous a éloignés de l'asile dont nous jouissions sous votre protection paternelle..... Quoique persécuté injustement par l'empereur Napoléon, le coup du ciel qui vient de le frapper ne peut pas m'être indifférent. Voici depuis dix ans le seul moment où je me sens encore son frère. Je lui pardonne, je le plains, et je fais des vœux pour qu'il rentre enfin dans le giron de l'Eglise,

et qu'il acquière des droits à l'indulgence du Père des miséricordes et aux prières de son vicaire..... Sur le point de partir de cette heureuse Angleterre, où j'ai eu une captivité longue, mais douce et honorable, je prie Votre Sainteté de m'accorder, à ma femme et à nos enfans, ses bénédictions, en attendant que nous puissions les recevoir en personne, prosternés à ses pieds. De Votre Sainteté, le très-dévoué fils, etc.»

Le 30 avril, le Pape écrivit de Césène à Sa Majesté Louis XVIII. Après des félicitations, le Saint Père s'exprime en ces termes :

« L'évêque de Troyes (M. de Boulogne), connu par sa piété, est chargé expressément par nous de faire connoître à Votre Majesté les blessures que, dans la Constitution du sénat, on fait à la religion et à l'Église. Sire, les royaumes de la terre sont passagers (*transitori*), le seul royaume des cieux ne finit pas. Nous vous prions d'ouvrir les yeux avant de signer une telle Constitution..... Après vous avoir recommandé les intérêts de la religion, nous nous croyons dans l'obligation de vous recommander les États de la sainte Église. Que ce qui est à César soit à César, que ce qui est à Dieu soit à Dieu ! Les hautes puissances alliées, avec l'applaudissement du monde entier, paroissent animées de cet esprit, et nous attendons d'elles nos États, malgré les obstacles que pourra susciter celui (Joachim) qui occupe en ce moment notre capitale et la plus grande partie de nos antiques domaines. »

Le Pape, dans un post-scriptum de sa main, redemande les archives enlevées *colla solita violenza*.

Pie VII arriva le 12 mai à Ancône, et fut reçu avec des transports indicibles de joie. Une

foule de marins habillés uniformément, détêlèrent les chevaux de sa voiture, y attachèrent des cordes de soie rouges et jaunes, et la traînèrent au milieu des cris d'allégresse. On entendoit l'artillerie des remparts, et le son des cloches de toutes les églises. Il descendit sur la place Saint-Augustin, donna la bénédiction, du haut d'un arc triomphal ; de là passa à la loge des marchands, d'où il bénit la mer ; puis il alla loger au Palais Pichi, où il resta jusqu'au 14. Le 13 il couronna, dans la cathédrale, l'image de la Vierge sous le titre de *Regina Sanctorum omnium*. Le 14, il partit pour Osimo, une garde d'honneur, vêtue de rouge, l'escorta jusqu'à Lorette. Dans son voyage, il ordonna d'accueillir avec bienveillance madame Lætitia, qui venoit demander un asile à Rome, et le cardinal Fesch qu'il traita avec une bonté particulière. Au moment où il apprit que le cardinal Fesch approchoit, le Pape dit : « Qu'il vienne, » qu'il vienne ; nous voyons encore ses grands- » vicaires accourir à Grenoble au-devant de » nous : Pie VII ne peut pas oublier le ton de » courage avec lequel on a prêté le serment » prescrit par Pie IV. »

Des commissaires du Saint Père s'étoient présentés pour prendre possession de Rome. Monsignor Naro, majordome, trouva, dans des appartemens du Pape au Vatican, un dépôt d'objets du plus grand prix, et contenant tous

les ornemens pontificaux ornés de leurs joyaux, et même une somme d'or qu'on pouvoit évaluer à 30,000 écus, qui y avoit été cachée en 1809, lorsqu'on craignoit que le Pape ne fût transféré de Monte-Cavallo au Vatican. Quelques personnes religieuses, dont une est en ce moment en France, connoissoient ce dépôt, mais elles n'en avoient pas parlé.

Le 20 mai, le Pape envoya à Paris le cardinal Consalvi, porteur d'un bref où il étoit accrédité auprès du roi Louis XVIII. Dans un autre bref du même jour le Pape réclame contre le traité de Tolentino.

Presqu'au même moment, le prince de Bénévent écrivoit au cardinal Consalvi. Il lui parloit du roi Louis XVIII rendu, comme Sa Sainteté, après de longues épreuves, aux vœux de ses sujets. L'intention de Sa Majesté étoit de maintenir les relations amicales qui avoient constamment subsisté entre les rois ses prédécesseurs et le Saint Siège.

« Sa Majesté, en me nommant son ministre secrétaire-d'État aux affaires étrangères, m'a mis à portée de l'entretenir souvent des intérêts du Saint Père, de ses vertus, de tout ce qui peut affermir la bonne union des deux cours. Je n'en négligerai jamais l'occasion, persuadé du soin que mettra Votre Éminence à maintenir un rapprochement si long-temps et si vivement désiré. *Il m'est doux de reprendre dans un moment devenu plus heureux, mon ancienne correspondance avec elle.* »

Ne semble-t-il pas ici que M. de Talleyrand

reprend la correspondance avec le cardinal au point où elle a été laissée le 9 octobre 1805? (*Voy.* pag. 95.) Du côté de Rome c'est le même maître, le même principe, le même ministre : du côté de la France c'est le frère de Louis XVI, un autre principe, et cependant c'est encore le ministre de celui qui s'étoit assis à la place du souverain légitime.

On remarque, dans les pièces officielles du temps, une lettre en italien, qui fut écrite de la propre main du Pape, et où il adresse à Louis XVIII ses félicitations sincères :

« Notre cœur n'est pas encore satisfait, si nous n'ajoutons une lettre de notre main. Souffrez donc, sire, que pour nous satisfaire nous-même, plus que pour vous convaincre, nous vous répétions qu'à présent nous pourrions dire dans notre joie, comme le vieux Siméon : « Maintenant, Seigneur, fermez en paix les yeux de votre serviteur. »

Le 24 mai, le Pape fit son entrée solennelle à Rome (1), ayant sur le devant de sa voiture

(1) Je n'oublierai pas ici un témoignage particulier de vénération que le docteur Jacques Bresca, exerçant la médecine à Rome, voulut rendre au Saint Père. Ce docteur appartenoit à la famille du capitaine de San Remo, qui se rendit célèbre en 1586, sous le règne de Sixte-Quint, lorsque ce pontife fit élever, sur la place de Saint-Pierre, l'obélisque de granit rouge qui étoit à moitié enfoui sous des débris du Cirque de Néron. Sixte V résolut de surmonter tous les obstacles, et donna sa confiance à l'architecte Dominique Fontana. Celui-ci avoit disposé des cordes qui devoient insensiblement ébranler l'obélisque, le soulever et le diriger, sans aucun accident pour les ouvriers, vers le point qu'il devoit occuper. Le jour de l'érection, l'architecte demandoit un grand silence, afin que l'on pût entendre ses ordres. Sixte-Quint ordonne de publier une proclamation par laquelle il annonce que

le cardinal Mattéi, doyen du sacré collège, et le même cardinal Pacca qu'on avoit enlevé avec lui de Monte-Cavallo. On observa malignement que le général qui escortoit le triomphe étoit le général Pignatelli-Cerchiara qui avoit commandé les troupes chargées de garder les ponts du Tibre et le château Saint-Ange, au moment de l'expédition de Radet. Dans Rome, quelques

le premier spectateur, de quelque rang, de quelque condition qu'il soit, qui *proférera un cri*, ou troublera l'opération, sera sur-le-champ *puni de mort*. Le 10 septembre étoit marqué pour le jour de l'inauguration. Personne ne fut admis sur la place sans connoître la rigueur de l'ordonnance. Il étoit bien convenu avec tous les assistans qu'on n'entendrait que le son de la trompette pour régler les mouvemens, et le son des cimbales pour marquer les repos; la voix seule du directeur des travaux pouvoit interrompre le profond silence. Une telle contrainte ne coûtoit pas d'efforts à ce peuple aussi enthousiasmé des arts, et qui, en beaucoup de circonstances, sait avoir quelque chose de la grandeur et de la dignité de l'ancien peuple romain. Sixte V s'avança bientôt lui-même, suivi de sa cour, et s'assit sur une estrade. Les cordes mises en mouvement soulevèrent l'obélisque, et portèrent cette masse d'un poids immense près de la place disposée pour le recevoir. Le Pape encourageoit les ouvriers par des signes de tête et par des regards étincelans de joie. On alloit atteindre le but. Fontana parloit seul, il commandoit une dernière manœuvre. Tout à coup un capitaine de bâtiment génois, nommé Bresca, natif de San Remo, crie du milieu de la foule, et d'une voix retentissante : « *Acqua alle funi* » (de l'eau aux cordes), et aussitôt il va se livrer aux gardes qui entouroient l'instrument du supplice dressé à un angle de la place. Fontana regarde avec attention les cordes, il voit qu'effectivement elles vont prendre feu, se rompre, laisser tomber l'obélisque, et écraser les ouvriers : il ordonne qu'on mouille les cordes rapidement. Bresca n'ignoroit pas que les cables, placés verticalement, se resserrent lorsqu'on les mouille, et naturellement élèvent le poids qui y est suspendu. Il en arriva ainsi, et l'opération s'acheva au milieu des applaudissemens universels. Le Pape tend les bras à Fontana; celui-ci court à l'homme qui avoit crié *Acqua alle funi*, l'embrasse, le conduit au Pape, à qui il demande sa grâce. « Il ne s'agit pas de » grâce, repartit Sixte-Quint, il s'agit de récompense : qu'il désigne lui-même la récompense qu'il veut! » Celui-ci qui savoit que dans les

dispositions étoient incertaines; des hommes associés à la cause des Français, ou compromis par d'autres motifs, balançoient. Un prélat raconta en détail l'événement de Césène; et tous les esprits furent bientôt unanimes pour assurer au Pape une réception d'affection, de tendresse et de reconnaissance. Il ne manqua personne à cet appel, pas même les signataires du mémoire de Joachim.

jardins de sa ville on cultivoit des palmiers, et que l'on venoit y acheter des Rameaux pour le jour des Palmes, demanda, pour lui et ses descendans, le privilège de vendre au palais apostolique les palmes nécessaires pour la fête des Rameaux. Un diplôme qui accordoit ce privilège, fut délivré le lendemain; de plus le chef de la famille fut déclaré capitaine honoraire du premier régiment, et il eut le droit d'arborer le pavillon pontifical à bord de son bâtiment. M. Jacques Bresca, descendant de cette famille profondément dévouée aux pontifes, eut l'idée d'offrir un hommage particulier à Pie VII au nom de la famille Bresca, et d'y faire intervenir les *palmes*, source de sa fortune, et dont il avoit une abondante provision. Le 23 mai il alla faire ses dispositions dans une vigne appartenant à M. Viale, hors de la *Porte du Peuple*; et le 24, au moment où le Pape passoit pour entrer dans Rome, il demanda la permission d'arrêter le carrosse, qui étoit traîné par de jeunes romains. A l'instant vingt-deux jeunes *orfanelli*, vêtus de longues robes blanches, et la tête couverte de barrettes de la même couleur, et quarante-cinq jeunes filles du conservatoire de la *Providence*, ou nées d'honnêtes familles de Rome, parurent tenant chacune à la main de hautes palmes de couleur d'or, qui retomboient élégamment comme des plumes ondoyantes; ces enfans chantoient en même temps des cantiques de bénédiction. Le Pape surpris ne put retenir des larmes d'attendrissement; il bénit ces enfans avec une vive sensibilité, et permit qu'ils marchassent, en continuant leurs chants, le long de sa voiture. Mais à la *Porte du Peuple* l'affluence fut si grande, qu'il fallut retirer promptement de la foule les jeunes filles et les plus petits des *orfanelli*. Parmi les plus grands, quelques-uns se firent faire place en disant *Hosanna!* et en secouant leurs palmes, dont la vue excitoit des cris de joie, et imprimoit un respect religieux. Ceux-ci parvinrent jusqu'à Saint-Pierre, où ils offrirent leurs palmes au Pape, qui ordonna d'en attacher deux sur le devant de son carrosse, quand il y remonta pour aller au Quirinal.

Quelles devoient être les émotions de Pie VII, de se voir ainsi ramené, comme par un prodige, dans sa capitale, dans son palais, dont on l'avoit arraché depuis près de cinq ans ! Quelle ne dut pas être la ferveur de sa prière, quand il s'agenouilla dans Saint-Pierre pour remercier Dieu de ce glorieux retour ! C'étoit un bien autre retour que celui du 16 mai 1805. Le Pape a plusieurs fois parlé lui-même des pleurs qu'il a versés en revoyant la porte du palais devant laquelle il bénissoit Rome en partant, le *cortile* que, sous l'escorte de la gendarmerie, il avoit parcouru, ému par les sanglots de ses serviteurs ; l'escalier qu'il avoit descendu à travers les débris des fenêtres brisées ; la galerie où ses gardes avoient été désarmés, parce qu'il défendoit toute résistance ; le salon d'audience où il avoit adressé au général une si noble interpellation ; enfin, sa modeste chambre, au lit sans ciel et sans rideaux, où Radet lui disoit que rien ne seroit dérangé en son absence, et qu'il trouva trop magnifiquement meublée pour lui (1).

Le lendemain, on sut qu'un des seigneurs qui avoient apposé leur consentement au mémoire de Joachim, venoit d'en demander pardon au

(1) A Nice, il y avoit peu de temps, un gendarme arrivant de Rome ayant demandé à se faire présenter au Saint-Père, lui parloit de sa chambre, où l'on avoit peint des déesses du paganisme. — Comment, dit le Pape, ah ! ils ne nous attendoient pas ! si ces peintures ne sont pas trop indécentes, nous en ferons des Madones, et chacun aura fait *a modo suo*. »

Pape, et que le Saint Père lui avoit répondu : « Et nous, croyez-vous que nous n'ayons pas quelque faute à nous reprocher ? Oublions de concert tout, tout ce qui s'est passé. » Ce qu'on a dit de saint Vincent de Paul, on peut le dire de Pie VII : lorsqu'il étoit à son aise avec les personnes qu'il entretenoit, il leur ôtoit leur ame, pour leur donner la sienne. Bientôt l'allégresse dans l'État fut universelle.

Les miraculeux événemens de Paris avoient détruit la puissance de Napoléon. Il étoit déjà comme renfermé à l'île d'Elbe, et ses nouveaux sujets se trouvoient en communication presque continuelle avec ceux du Pape à Cività-Vecchia.

Cependant le Saint Père rétablissoit peu à peu son autorité directe dans les pays qu'occupoient les troupes de Joachim ; mais les Autrichiens continuoient de garder en dépôt les légations abandonnées par le prince Eugène. Il avoit eu de Napoléon l'ordre de concentrer son armée près de Milan, et il fit plus tard un traité particulier, où il développa beaucoup de noblesse et de dignité de caractère.

Le cardinal Consalvi, secrétaire d'Etat, recevoit la mission de résider près des souverains qui étoient entrés à Paris, et le cardinal Pacca remplissoit les fonctions de pro-secrétaire d'Etat. Monsignor La Genga, depuis Léon XII, fut aussi chargé spécialement d'aller complimenter Louis XVIII, qui venoit d'arriver à Paris, et ce

prince prit la détermination d'envoyer à Rome une ambassade extraordinaire, dont le chef étoit monseigneur Cortois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo.

Le gouvernement nomma pour faire partie de cette ambassade, comme secrétaires, M. Augustin Jordan, M. le comte de Chastellux, depuis duc de Rauzan, et moi.

Avant de quitter Paris, je reçus une visite fort singulière : ce fut celle du lieutenant-général Radet, qui venoit prier que l'on sollicitât pour lui, auprès de Pie VII, la permission de retourner à Rome. Jamais demande ne fut plus imprévue. Le général me donna une communication verbale des principaux détails de l'enlèvement. Je l'engageai à la rédiger par écrit. Dans la conversation, il me montra l'ordre original qu'il avoit reçu de Miollis. Je le tins quelque temps dans mes mains. Il étoit très-difficile à lire, et tout couvert de ratures et de surcharges de la même main. On y ordonnoit d'arrêter le cardinal Pacca : le reste étoit très-embrouillé. Le général Radet insistoit pour retourner à Rome, où il vouloit revoir le domaine de *San-Pastor*, bien national qu'il avoit acheté, et qui appartenoit aux Dominicains. Je lui répondis que je parlerois à l'ambassadeur de sa réclamation. Le général disoit qu'il avoit si bien traité le Pape, tout en exécutant la volonté de son gouvernement, que ce Pontife ne refuseroit

pas de le voir, et peut-être même de le remercier. On a lu dans la relation de Radet qu'en effet il y eut des circonstances où sa conduite fut pleine de sentimens de respect et d'humanité. A ce sujet, je dis au général : « Oui, en effet, personne ne nie que vous n'ayez témoigné de la vénération pour le Saint Père ; mais il y a une chose que l'on ne comprend pas. Après être entré la hache à la main, et brisant les portes, vous vous êtes arrêté ainsi à la vue du Pape ; il s'est donc passé quelque chose de surnaturel ? » — « Que voulez-vous, repartit le général ! dans la rue, sur les toits, à travers les escaliers, avec les Suisses, cela alloit bien ; mais quand j'ai vu le Pape, dans ce moment-là ma première communion m'a apparu. »

Il est inutile de dire que jamais une telle négociation ne put réussir. Le gouvernement de Louis XVIII ordonna généreusement que la demande fût adressée au cardinal Pacca, alors, comme on sait, pro-secrétaire d'Etat, par monseigneur de Pressigny, ce qui fut fait fidèlement ; mais le cardinal pria instamment cet ambassadeur de reprendre sa note, en lui disant que jamais un ministre de Sa Sainteté n'oseroit mettre sous ses yeux une telle lettre, de peur de réveiller des souvenirs qu'il falloit absolument oublier. Radet n'obtint donc pas la faveur de retourner à Rome, où quelque *facinoroso*, semblable à celui qui avoit si indignement in-

sulté M. Cacault, auroit pu outrager celui qui avoit porté la main sur le Saint Père. Du reste, le général Radet étoit de si bonne foi quand il disoit qu'il avoit bien traité Sa Sainteté, que lui-même il avoit fait faire un tableau représentant le départ du Pape, et le général chargé de l'em-mener, dans l'attitude du plus profond respect devant son auguste personne.

Le cardinal Consalvi s'attachoit, par ordre du Pape, à connoître la pensée du gouvernement français sur l'état des affaires de la France avec le Saint Siège. Le cabinet français rejetoit le concordat de Fontainebleau, ce qui étoit raisonnable, et d'autant plus facile, qu'alors Bertazzoli lui-même le désavouoit; mais ce qui étoit plus difficile, il désiroit aussi renverser le concordat de 1801. Le cardinal Consalvi, qui, après avoir été remercié le ministère de la Grande-Bretagne de la part qu'il avoit prise aux infortunes du Saint Siège, alloit revenir en France, écrivoit à son souverain de temporiser, d'écouter les propositions et de ne rien décider jusqu'à son retour. Le cardinal Pacca, d'un caractère sage, n'avoit en lui rien qui pût contrarier cette idée. Réservé dans toutes ses actions, comme dans ses discours, il ne cherchoit, content du beau rôle de courage qu'il avoit joué précédemment, il ne cherchoit pas à paroître se mêler très-activement des grandes affaires, qui d'ailleurs ne se traitoient pas à Rome.

CHAPITRE XXVII.

INSTRUCTIONS DE M. DE TALLEYRAND A M. DE PRESSIGNY, AM-
BASSADEUR A ROME. NOTE OFFICIELLE DU CARDINAL CONSALVI
AUX MINISTRES DES PRINCIPALES PUISSANCES DE L'EUROPE.

LES instructions de M. de Pressigny, délivrées par M. de Talleyrand, renfermoient des réflexions remarquables :

« A la première nouvelle de l'entrée du roi dans sa capitale, et avant même d'arriver à Rome, le Pape a adressé des lettres de félicitation à Sa Majesté; il a accredité un nonce extraordinaire auprès d'elle, et voyant redevenues libres les relations du Saint Siège avec l'ancienne maison de France, il a lui-même signalé à la piété du roi, des actes qui ont troublé son pontificat, et qui résultoient de sa captivité. Le Pape, qui rentre aujourd'hui dans toute son autorité, n'en avoit jamais joui. Les orages de l'Église avoient commencé sous son prédécesseur. *Les deux puissances* étoient menacées. Bonaparte, essayant déjà les atteintes qu'il porteroit plus tard au Saint Siège, occupa militairement les trois Légations de Bologne, Ferrare et Ravenne, et Pie VI fut réduit à consentir au traité de Tolentino, qui le dépouilloit de sa souveraineté. Dès la signature de cet acte, le Saint Siège n'étoit plus libre. Peu de temps après, les États romains furent envahis, le gouvernement pontifical fut renversé, et fit place à une république de quelques mois. Pie VI, enlevé de son palais, changea plusieurs fois d'exil, et mourut dans cette persé-

cution. Son successeur, le Pape actuel, fut nommé loin de Rome. Le Saint Siège n'avoit aucun territoire lors du conclave de Venise, et lorsqu'il fut placé dans l'ancienne capitale par les chances de la guerre, entouré d'abord de troupes étrangères, ayant partout à reconquérir de l'autorité, enchaîné dans ses actes par des entraves mises surtout en France à la religion et au culte, toutes ses démarches envers Bonaparte, qui depuis s'étoit rendu le chef de la France, eurent un caractère de timidité qui montrait la situation déplorable dans laquelle se trouvoit le souverain de Rome. Si l'indépendance doit être le premier sceau de la souveraineté, s'il est dans l'intérêt des peuples, comme dans les droits des princes, que tous les contrats soient volontairement faits, de quelle plus haute importance est l'absolue liberté des actes émanés du Saint Siège! La paix des consciences peut-elle être donnée par la force? L'opinion ne s'y soumet pas. Les actes de contrainte, en matière de religion, engendrent des troubles et ne décident aucune question. (Sage Louis XVIII!)

» Bonaparte, en s'élevant au consulat, vouloit faire servir à l'affermissement de son pouvoir, l'autorité du Pape, qui arrivoit à peine au pontificat, et n'étoit pas encore entré dans Rome. Pour l'entraîner à un arrangement par des motifs qui pussent ébranler Sa Sainteté, il lui fit craindre que la dégradation du culte et les maux de l'Église ne devinssent irréparables, si les liens de la France et du Pape n'étoient pas rétablis par un concordat. Il lui fit voir comme autant de concessions qu'il étoit prêt à faire au Saint Siège, quelques libertés religieuses que l'opinion de toute la France réclamoit impérieusement, et auxquelles il ne pouvoit se refuser sans péril pour lui-même; et, en échange de ces apparens sacrifices, il contraignit le Pape à lui prêter appui, et à imposer des prières aux fideles et des sermens aux évêques pour le maintien de son autorité. Cette œuvre de la force encouragea Bonaparte; il

pensa que le Pape, ne lui ayant pas résisté, céderoit à d'autres actes. Les actes qu'il n'étoit pas parvenu à faire insérer dans un concordat furent relégués dans des lois organiques, faites et publiées sans la participation du Saint Siège ; et ces lois, quoique le Pape les déclarât contraires à la liberté et même aux principes du culte, n'en furent pas moins maintenues. Les mêmes manœuvres, la même prédominance amenèrent un concordat entre le Saint Siège et le royaume d'Italie dont Bonaparte étoit le chef, et quand il eut arraché ce nouvel acte dont il cherchoit encore à étayer son pouvoir (il y a ici erreur ; cet acte ne peut pas s'appeler arraché, puisqu'il est demeuré sans ratification positive et avouée : à proprement parler, il n'a pas existé), il abusa de ses avantages pour y joindre de nouvelles lois organiques plus contraires aux vues de Sa Sainteté, et qui amenèrent de sa part de vives, mais stériles plaintes. Tel fut l'effet des premières contraintes, et tel fut l'ascendant de celui qui les avoit imposées, que, lorsque Bonaparte, ne se croyant pas revêtu d'un titre assez imposant, aspira à l'empire, et voulut substituer aux droits qui lui manquoient une autorité que pût respecter l'Europe, il réclama le concours du Saint Père, et, abusant de son manque de liberté, il le réduisit à se rendre à Paris pour la cérémonie du sacre. En se faisant proclamer empereur, Napoléon Bonaparte relevoit à son insu, et par les secrètes voies de la Providence, le trône qu'il devoit rendre un jour à la maison royale. Sous ce titre d'*Empereur*, jusqu'alors inconnu en France, il restoit placé hors de la ligne de nos rois, même en saisissant leur autorité, et l'on reconnut moins le souverain que le général dans le rang auquel il s'élevoit, et qui redevenoit pour lui, comme on en avoit vu autrefois l'exemple, le premier grade de l'autorité militaire. Dès ce moment, en effet, il ne se conduisit plus, envers le Saint Siège, que comme *le chef d'une armée.* »

Ici on lit l'énumération des promesses de Napoléon, qui avoit déclaré vouloir tout rendre à la religion, parce qu'elle avoit tout perdu; on rappelle l'occupation d'Ancône, l'attaque contre la souveraineté temporelle.

« Tous les projets de Napoléon Bonaparte se manifestèrent; il vouloit détruire la souveraineté du Saint Siège, sachant bien que l'opinion n'est pas accoutumée à ce *dénuement* de l'autorité pontificale, et ne sépare pas assez *les deux puissances*, pour ne pas croire qu'elles se prêtent un appui mutuel. Ce projet de tout envahir n'étoit pas formellement annoncé; mais Napoléon déclaroit déjà qu'il regardoit les États romains comme une dépendance de son empire, qu'il prétendoit asseoir sur une grande partie de l'Europe, mais qui, n'ayant de base ni dans la conformité des mœurs, ni dans celle des intérêts, ni dans l'affection des peuples, devoit s'écrouler et l'ensevelir sous sa ruine. La France n'avoit point eu ce projet sous ses rois; ils avoient constamment montré déférence et affection au Saint Siège: mais Napoléon déclaroit que ce n'étoit pas aux rois de France qu'il avoit succédé, mais aux Empereurs français (1). De là toutes ces prétentions à la suzeraineté de Rome et à celle des domaines que les Papes anciens avoient tenus de la libéralité de Charlemagne. Napoléon parvint à arracher à cet auguste captif une convention qui devoit servir de base à un arrangement définitif; mais la date et le lieu de ce contrat

(1) Louis XVIII qui a revu exactement ces instructions, s'est trompé ici, ou a voulu se tromper. Napoléon s'est dit d'abord successeur de Charlemagne; mais plus tard les rois, notamment Louis IX, le grand saint Louis, sont mis en scène à leur tour. (*Voyez* pag. 139 du volume). On lit aussi pag. 106: « *mes prédécesseurs de la deuxième et de la troisième race.* »

le frappoient de nullité. Ce n'étoit qu'en considération de l'état où se trouvoit alors l'Église, que le Pape s'étoit prêté à le souscrire. Il vit bientôt qu'on ne prenoit pas même le soin d'en remplir envers lui les conditions, et cet acte n'eut ni validité, ni résultat. Une seconde année de revers porta Napoléon à revenir encore au Saint Père : trompé par l'abus de la force, il essayoit encore d'autres voies. Les persécutions prirent un terme, et il fut permis à Sa Sainteté de se mettre en chemin pour rentrer dans ses États; mais cette tardive expiation fut sans fruit pour son auteur. La Providence ménageoit le rétablissement du Pape par d'autres voies, et remettoit le sceptre de France aux mains de ses anciens souverains. Cette série de faits et d'observations montre que tous les actes obtenus du Saint Siège par le gouvernement précédent ont été l'ouvrage de la contrainte. Rétabli dans son pouvoir et dans son influence sur le monde chrétien, il est à présumer que le Saint Père ne voudra pas maintenir ce qui avoit été fait sous l'empire de la ruse et de la force. La nécessité des circonstances n'est plus la même pour lui, et les actes qui serviront de base à ses relations avec l'autorité royale ne doivent plus porter l'empreinte des violences que lui avoit faites le gouvernement antérieur.... Le point d'où monsieur l'ambassadeur doit partir est que l'invasion des Français dans les États du Pape, en 1797, étant l'origine de toutes les violences qui lui ont été faites ensuite, et ayant fait tomber cette enceinte de respect qui étoit sa première défense, tout, depuis cette époque, *est à revoir et à réparer*. Cette date, antérieure au pontificat de Pie VII, est celle qu'il faut rappeler dans toutes les discussions avec le Saint Siège. Par là, on n'impute pas au Pape actuel ces commencemens de dépendance et de sujétion. Le Pape devient moins embarrassé de ses propres foiblesses, qui ne lui paroissent plus dériver que de circonstances étrangères à son administration, et il peut sans contradiction

avec lui-même faire rentrer ses ministres dans les anciennes relations..... La révision du concordat et de tous les actes, depuis 1797, est attendue de l'Église gallicane : tous les évêques, les anciens, les nouveaux, ceux de toutes les dates, la réclament. Monsieur l'ambassadeur doit faire remarquer au Pape la belle mission que lui donne à remplir cette auguste et noble révision. Il convient que ce retour aux principes soit immédiat, et qu'il ne reste en vigueur aucun acte, aucune formule qui retarde et contrarie la cérémonie du sacre dans la métropole de Reims. Monsieur l'ambassadeur aura soin de laisser entrevoir, dans tous ses entretiens avec le Pape et ses ministres, que Sa Majesté est disposée à lui accorder ses bons offices, et à l'aider dans toutes les questions qui tiennent à la puissance temporelle; mais il emploiera toujours ce moyen avec la réserve que la délicatesse doit prescrire.

» Un chiffre de correspondance sera remis à monsieur l'ambassadeur; il instruira régulièrement de ses démarches le ministre secrétaire d'État aux affaires étrangères, et il continuera de recevoir de lui toutes les instructions propres à faciliter la mission que monsieur l'ambassadeur doit à la haute bienveillance de Sa Majesté. »

Ces instructions, si habilement rédigées, avoient pour but d'abord de bien apprendre au roi Louis XVIII lui-même ce qui s'étoit passé depuis près de dix-sept ans, et d'expliquer au chef de la légation ce qu'il avoit à demander au Saint Siège. En les rapportant ici, j'ai pensé que le lecteur reverroit avec plaisir, et sous un autre point de vue, des faits qu'il connoît, et qu'il aimeroit à savoir comment le gouvernement rétabli comprenoit désormais ses devoirs.

Le cardinal Consalvi avoit été favorablement

accueilli à Londres. De cette ville, il adressa le 23 juin aux ministres des principales puissances de l'Europe, une note en français, complètement explicative des réclamations du Saint Siège.

« Le cardinal Consalvi, secrétaire d'État de Sa Sainteté, a l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence la note suivante :

» Dans le moment où les hautes puissances ayant terminé avec gloire une lutte honorable et difficile, rétablissent la légitimité des droits, rendent à des princes longtemps persécutés l'héritage de leurs ancêtres, et détruisent les suites funestes d'un système incompatible avec la justice et la tranquillité publique, Sa Sainteté, pénétrée du devoir sacré de recouvrer dans son intégrité le patrimoine de l'Église romaine, réclame dans toute leur étendue, des provinces et des propriétés arrachées à son Siège par la violence seule, et qui n'ont point encore été restituées à sa domination paternelle. — Lorsqu'en 1806 Napoléon demanda au Saint Siège de s'unir exclusivement, et par une alliance permanente avec lui, de traiter comme amis ou ennemis les amis ou ennemis de la France, d'exclure de ses frontières et de ses ports les nations qui refusoient de recevoir ses lois, le Saint Père, malgré les menaces de priver, en cas de refus, le Saint Siège de la domination temporelle, et lui-même de son trône et de sa liberté, n'hésita pas à rejeter une proposition non moins indigne de son saint caractère et du ministère de paix qu'il exerce, que contraire aux liens d'amitié et de bonne intelligence qu'il vouloit conserver à *tout prix* avec les autres puissances de l'Europe. L'accomplissement qui suivit trop tôt ces menaces ne put pas davantage ébranler sa fermeté héroïque. Traîné de prison en prison, condamné aux privations les plus cruelles et aux traitemens les plus indignes, sans pouvoir en prévoir le terme, le dévouement du Saint Père à

ses principes est resté toujours le même, dévouement qui a ajouté encore, comme il ose s'en flatter, à diriger l'opinion publique, et à frayer la route de la résistance contre l'ennemi de la tranquillité de l'Europe. Les armées victorieuses des hautes puissances alliées ayant pénétré au mois de janvier dernier dans le cœur de la France, et ses possessions en Italie se trouvant envahies ou menacées en même temps par leurs troupes, Napoléon imagina de leur opposer le Saint Père dans ce pays, ou du moins de neutraliser une partie de leurs opérations par son retour à Rome. Il essaya vainement de lui faire signer un traité avec lui; mais, quoique trompé dans son attente, il le renvoya nonobstant dans ses États pour les soustraire par là aux mains de ses ennemis.

» Éloigné, par sa réclusion, des événemens politiques, le Saint Père, ne connoissant que les intentions généreuses et bienveillantes des souverains alliés, annoncées et reçues avec joie par le monde entier, ne douta pas que l'instant de son retour dans ses États seroit aussi, d'après ses droits, celui de sa rentrée dans la jouissance *plénière* de tous les domaines dont la révolution française avoit privé le Saint Siège à différentes reprises, et il ne prévoyoit point l'existence d'un obstacle qui pourroit lui en soustraire une partie. C'est avec une surprise égale à sa douleur que Sa Sainteté a vu que les provinces connues sous le nom des trois Légations, et qui depuis si longtemps formoient la plus belle partie de ses États, ne sont point encore du nombre de celles qui lui ont été remises. La légitimité de ses droits sur les Légations, constatée par des siècles, ne pouvant être révoquée en doute, le Saint Père ne sauroit imaginer que des arrangemens à prendre, des vues générales pour l'Italie, et des décisions d'un congrès qui doit se rassembler, pourroient former les motifs de cette privation de sa propriété; comme si les droits les plus sacrés et les mieux reconnus pouvoient

exiger une nouvelle discussion, ou comme si la possibilité existoit que Sa Sainteté pourroit jamais admettre qu'on disposât des domaines du Saint Siège, desquels une ambition sans bornes avoit pu seule le priver pendant plusieurs années. Les peuples et les souverains eux-mêmes ne seroient-ils pas remplis d'étonnement autant que d'effroi pour la sûreté de leurs propres droits, s'ils voyoient que, dans un moment où la corruption des temps exige les exemples les plus sévères de la justice, dans un moment où on a entendu avec tant de satisfaction proclamer de vouloir arranger les affaires de l'Europe *d'après le bon droit*, ce principe ne fût pas appliqué à celles de l'Italie, et qu'on les réglât d'après ceux des convenances et des intérêts politiques? Sa Sainteté, forte de la bonté de sa cause, ne sauroit jamais nourrir des craintes pareilles. Sûre des sentimens des hauts souverains alliés qui abhorrent jusqu'à l'idée de suivre un système qu'ils viennent de renverser, elle ne doute pas d'obtenir promptement ce qu'elle réclame avec tant de justice.

» En vain voudroit-on citer, à l'égard des trois Légations, le traité de Tolentino; il n'est guère possible de trouver un motif plus inconsistant et plus dénué de fondement. Rien de plus aisé à prouver que ce traité, fruit de l'agression la plus inique, a été imposé par un ennemi tout-puissant au prince le plus foible, presque aux portes de sa capitale; que ce prétendu traité de paix n'avoit été précédé par aucun état de guerre, comme toutes les publications émises par Pie VI, à cette époque, en font foi; que ce Pontife protesta lui-même, autant qu'il étoit dans ses moyens, contre ce traité; que Sa Sainteté, actuellement régnante, renouvela ces protestations, à peine montée sur le Saint Siège, ainsi que dans mille occasions postérieures; que des traités semblables (et qui ne seroient pas à invalider par des raisons aussi majeures) n'ont pas préjudicié à la réhabilitation d'autres princes, par les souverains al-

liés, dans la possession entière de leur pays, ou au moins à leur en procurer les indemnisations; que plusieurs de ces hauts souverains réclament et reprennent eux-mêmes dans ce moment des provinces cédées par des traités formels. Il seroit facile d'ajouter mille autres motifs encore; mais en a-t-on besoin, lorsqu'un argument seul, et qui coupe l'arbre à la racine, rend tout le reste superflu? Le même gouvernement français, qui obligea Pie VI à signer le traité de Tolentino, l'annula peu de mois après par un décret solennel, le déclarant cassé, abrogé, et comme non avenu, pour pouvoir s'emparer de tous les États du Saint Siège, ce qui fut exécuté effectivement, en envahissant Rome, en *détrônisant* le même Pontife avec lequel le traité avoit été conclu, et en le conduisant en France, où il mourut dans la captivité. C'est donc une erreur manifeste de croire que la France ait possédé dans les dernières années les trois Légations en vertu du traité de Tolentino qui n'existoit plus. Elle les tenoit sous sa domination, comme le reste des États pontificaux, uniquement par la loi du plus fort, et par la prépondérance de ses armes.

» Cela étant indubitablement ainsi, comment pourroit-on disposer des trois Légations comme appartenant à la masse des possessions françaises en vertu dudit traité, la France elle-même n'ayant aucun titre légal à produire? Sa Sainteté seule peut donc réclamer, et réclame ici ses trois Légations par les mêmes titres indestructibles, et sans réplique, qu'elle a au recouvrement de la totalité de ses États.

» Le Saint Père appelle aux mêmes droits sacrés qu'il a droit d'alléguer, au sujet d'Avignon et du comtat Venaisin. Un acte révolutionnaire avoit usurpé au Saint Siège les provinces achetées argent comptant par le Pape Clément VI, il y a tant de siècles; avec quelle affliction personnelle donc Sa Sainteté n'a-t-elle pas dû apprendre l'article 3 du traité de Paris, du 30 mai, par lequel les cours

alliées en assurent la possession à la France, déterminées, à ce que l'on dit, par des motifs d'arrondissemens et de convenances, qui devraient faire supposer au moins *des compensations* ? Sa Sainteté ne peut être que péniblement affectée de voir disposer de cette manière d'un de ses anciens domaines, sans même une réserve en sa faveur ; et le soussigné ne sauroit se dispenser d'adresser au nom du Saint Père, aux hautes puissances alliées, des protestations, et de faire les réclamations les plus formelles contre l'article 3 du traité de Paris.

» Si quelque chose *pourroit* encore surpasser l'impression que le contenu de l'article sus-mentionné devoit produire sur Sa Sainteté, ce seroit l'occupation de la Marche d'Ancône par les troupes et les administrations napolitaines. Sa Sainteté, vivement émue des sensations que l'envahissement de cette province, de laquelle elle a en vain demandé l'évacuation, fait naître en elle, s'abstient d'en développer ici toute la force. Cette occupation d'une propriété du Saint Siège ne sauroit être justifiée par rien ; et même, en la regardant comme passagère, elle est trop onéreuse pour ses fidèles sujets, est trop préjudiciable aux intérêts de son trésor, pour ne pas en exiger avec empressement, comme le Saint Père le fait ici, la restitution la plus prompte. Le soussigné réclame de même formellement, de la part de Sa Sainteté, le duché de Bénévent, la ville de Ponte-Corvo et son territoire, desquels il attend la restitution. Les hauts souverains se rappelleront les protestations à ce sujet que le Saint Siège leur fit parvenir à l'époque où ces pays lui furent enlevés par Napoléon, quoique sous promesse de compensations. Il ne resteroit plus qu'à faire mention du duché de Parme et de Plaisance. Les hautes puissances alliées n'ignorent pas que le Saint Siège n'a jamais reconnu comme souverains du duché les princes qui le gouvernoient, et que même il ne leur en a jamais donné le titre, en renouvelant tous les ans

sa protestation à la fête de saint Pierre. A plus forte raison donc, Sa Sainteté ayant eu connoissance du traité de Fontainebleau (11 avril année courante), doit protester contre toute nouvelle dynastie qui voudroit établir des prétentions sur ces domaines de l'Eglise. Certainement, ce n'est pas par esprit de domination (le Saint Père croit en avoir donné des preuves suffisantes) qu'il réclame la réintégration du Saint Siège dans la totalité de ses possessions. Le Saint Père y est obligé par ses devoirs les plus stricts, comme administrateur du patrimoine de saint Pierre, et par les sermens solennels prêtés par lui, de le conserver, de le défendre et de le recouvrer. Il y est obligé encore par la nécessité de soutenir sa dignité avec décence, et de subvenir aux grandes dépenses qui, comme tout le monde sait, y sont attachées non moins pour le service des fidèles que pour le bien de la religion. Ayant perdu presque entièrement les autres moyens pour pouvoir les supporter, le Saint Père, encore pour cet objet, ne sauroit être privé des ressources qu'il pourroit trouver au moins, en conservant la totalité de ses propriétés, à laquelle il a sans cela les droits les plus incontestables et les plus anciens de tous. En terminant cette note, le cardinal Consalvi prie Votre Excellence de vouloir bien la soumettre le plus tôt possible à son auguste souverain. Sa Sainteté ne doute point que son contenu excitera dans l'ame noble et juste de Sa Majesté tout l'intérêt que méritent la bonté de sa cause, et les souffrances que le Saint Père a essuyées pour elle. Le cardinal soussigné profite de cette occasion pour assurer Votre Excellence de sa haute considération.

« H. Card. CONSALVI.

CHAPITRE XXVIII.

NAPOLÉON A PORTO-FERRAJO. CONSIDÉRATIONS SUR SES HAUTS TALENS MILITAIRES, SON GÉNIE ET SES FAUTES. RÉTABLISSEMENT DES JÉSUITES. LA FÊTE DE LA SAINT LOUIS A ROME. M. LUCIEN PRINCE DE CANINO. ALLOCUTION DU 26 SEPTEMBRE. RÉPONSE DU CARDINAL PACCA A UNE DEMANDE RELATIVE AU GÉNÉRAL RADET. LETTRE DU CARDINAL FESCH AU ROI DE FRANCE. LETTRE DU PAPE A LOUIS XVIII.

NAPOLÉON habitoit Porto-Ferrajo. Il seroit inconvenant que l'historien du vertueux Pie VII, qu'un Français parlât avec un sentiment d'injustice de celui que la fortune précipitoit du haut de tant de grandeurs, dans une situation si humiliée, quoiqu'une apparence de souveraineté semblât encore être venue adoucir ses malheurs. Napoléon étoit le plus grand guerrier, le plus habile général que l'on eût vu dans les temps modernes; sous ce rapport, sa gloire est complète. Il a résumé en lui les talens de Gustave-Adolphe, de Turenne, d'Eugène, de Marlborough, de Frédéric II; sous ce rapport, il sera l'éternelle gloire de la France. Mais il a eu encore d'autres mérites dignes de louanges.

« L'administration des finances, dit l'auteur des *Opinions de Napoléon*, pag. 231, est la partie où sa vigilance

et son esprit d'ordre ont le mieux éclaté. On n'a su sous son gouvernement ce que c'étoit que déficit et emprunts. Il a pourvu à tous les besoins avec les impôts ordinaires et avec les contributions levées sur les pays conquis. La guerre a nourri la guerre. Il n'avoit garde de faire dépendre de la bonne volonté des capitalistes et des banquiers le succès de ses entreprises, en entrant dans la voie des emprunts. On ne lui eût prêté d'ailleurs qu'à des conditions très-onéreuses ; car le vice du système des emprunts est que les gouvernemens trouvent des prêteurs en temps de paix, quand ils ne devroient pas emprunter, et n'en trouvent pas en temps de guerre, quand les emprunts seroient légitimes. »

Napoléon sut choisir ses ministres des finances. Il disoit avec raison que toutes les puissances lui envioient son système d'impôts, qui consistoit à en avoir un grand nombre dont le taux s'élevoit ou s'abaissoit, suivant les besoins, au moyen de centimes additionnels, comme la liqueur s'élève ou s'abaisse dans le thermomètre ; en sorte qu'il pouvoit se suffire, quels que fussent les besoins, sans recourir à un nouvel impôt, dont l'établissement est toujours si difficile. Il disoit qu'il valoit mieux se payer à soi-même des contributions pour n'être pas conquis, que de les payer à l'ennemi pour se racheter de la conquête. Il étoit donc un administrateur à hautes vues, et il exigeoit la droiture et la probité qui rétablissent l'ordre là où il est le plus compromis. Nous ne citerons pas les opinions de Napoléon sur la puissance paternelle (elles étoient

profondément sages), sur les inhumations, sur le régime des prisons qu'il vouloit améliorer, sur la salubrité publique. Il disoit : « Je voudrois que, dans une grande ville comme Paris, il fût défendu au premier magistrat de police d'aller en voiture : il auroit le privilège de venir chez moi en bottes crottées et avec un parapluie. » Napoléon vouloit que les contestations pour le contentieux fussent jugées avec la plus grande impartialité : « J'y gagnerois moi aussi, s'écrioit-il ! car mon tapissier veut me faire payer cent mille écus mon trône et six fauteuils. » Il s'exprimoit avec faveur au sujet des émigrés. Ils étoient pour lui victimes d'un principe qui étoit le sien, le principe monarchique. Peu lui importoit que ce dévouement se fût adressé à d'autres qu'à lui ; il se flattoit d'en hériter. « Ce sont des gens qui aiment les rois ! Je suis un roi ! » Il craignoit seulement, disoit-il encore, les Jacobins, ou peut-être un caporal obscur qui un jour feroit révolter un régiment, et usurperoit l'autorité par l'armée. « Il est donc bien que l'armée ait des royalistes qui ne veuillent pas d'un caporal. » Je dois contenir l'expression d'une admiration même raisonnable : « *La louange, dit Bossuet, languit auprès des grands noms.* »

Pourquoi tant de génie de guerre, un esprit d'ordre si exact, une opinion si juste de l'heureux effet de la puissance du père sur l'esprit des enfans destinés à obéir aux lois après avoir

obéi sous le toit paternel ? pourquoi une pensée si morale sur le respect dû aux morts , sur les ménagemens qu'on ne peut pas refuser aux prisonniers , sur les soins que réclame la santé des citoyens , sur la surveillance des procès ? pourquoi des idées quelquefois si généreuses en faveur des vaincus n'étoient-elles pas accompagnées d'une modération politique que lui conseilloient les temps , la situation de l'Europe ? Pourquoi un sage respect des droits toujours noblement gardés par un prince éminemment français , Louis XVIII qui écrivoit à Alexandre en faveur de nos soldats prisonniers ? Louis XVIII qui sans doute a mérité le plus dignement le prix du malheur ? Pourquoi enfin Bonaparte , rencontrant dans les affaires de sa religion , de la nôtre , de celle qui régit cent cinquante millions de catholiques , rencontrant , sur les marches du trône pontifical , un ministre clairvoyant , actif , dès long-temps persuadé de la foiblesse de l'Europe , et déterminé à chercher ailleurs à travers les dangers , les incertitudes , une protection , un appui , une permission de se maintenir temporellement , alors refusée partout ailleurs , pourquoi s'est-il mépris sur des devoirs si clairement expliqués par le bon sens et par l'histoire ? Pourquoi Bonaparte , consul , n'a-t-il rendu et accepté des premiers hommages que pour chercher à les faire tourner à l'avantage de son orgueil ? Pourquoi apercevant plus haut que le ministre , sur

le siège apostolique, un véritable saint, tel que Dieu en donne rarement à la terre, un religieux *sans politique*, aimant, tendre, candide, facile, ne s'arrêtant qu'au dogme, pourquoi Napoléon a-t-il abreuvé de fiel un tel Pontife? Pourquoi Napoléon, si judicieux, si pénétrant, s'est-il abusé sur la puissance incertaine du glaive? Le mieux trempé ne recèle-t-il pas souvent la paille qui le fait rompre (1)? Mais de hautes destinées devoient s'accomplir; cette première suite d'épreuves alloit avoir son terme : la France avoit rappelé le frère de celui qu'un petit nombre de méchans et de lâches avoient égorgé.

A Porto-Ferrajo, Napoléon se laissoit trop approcher par les Anglais. Il avoit bien soin de dire : « Ne viendroient-ils pas me voir comme une curiosité? » Cela étoit vrai, et il ne falloit pas si facilement permettre les approches de son cabinet. Tout ce qu'on rapportoit à Rome des discours de Napoléon étoit étincelant d'esprit, de vivacité, de traits, de vérités piquantes; mais le projet du retour, les menées, les correspondances avec Joachim, dévoiloient la pensée

(1) Je rapporterai ici les mots sublimes de M. Lacordaire adressés à ses auditeurs dans la cinquième conférence de l'année 1836 : « Quand Brennus, votre aïeul, jetoit son épée dans la balance, au pied du Capitole, alors la force pesoit dans les destinées du monde : mais depuis que le sang de Jésus-Christ est tombé dans cette même balance, aucun poids ne peut plus en contrebalancer le poids, et quand *le dernier des Césars* voulut, il y a quelques années, y jeter son épée, il la retira brisée et en tronçons. »

qui dominoit une apparence de *parti pris*, un faux désir de ne plus se laisser ennuyer par les affaires du monde.

En ce moment, le Pape rétablit l'ordre des Jésuites. La bulle est en date du 7 août (1). On assura dans le temps que cette publication commençoit à entraver quelques-unes des opérations du cardinal Consalvi ; mais il donna des explications sages, et il fut toujours favorablement écouté.

Le 25 août, M. de Pressigny célébra la fête

(1) Ce jour-là, jour de l'octave de la fête de saint Ignace, le Pape entendit la messe dans l'église du Jésus. Après la messe, il alla dans une chapelle intérieure, où, en présence des cardinaux et d'une assemblée nombreuse, il fit lire la bulle de rétablissement.

En voici un extrait :

« Le soin de toutes les églises confiées à notre humilité par la volonté divine, malgré l'infériorité de nos mérites et de nos forces, nous fait un devoir d'user de tous les secours qui sont en notre puissance, et qui nous sont fournis par la miséricorde de la divine providence, afin que nous puissions, autant que le comportent les vicissitudes des temps et des lieux, subvenir aux besoins spirituels du monde catholique, sans distinction aucune, entre les peuples et les nations. Désirant de satisfaire au ministère de notre devoir apostolique, aussitôt que François Kareu, alors vivant, et d'autres prêtres séculiers, demeurant depuis plusieurs années dans le vaste empire de Russie, et qui avoient été membres de la compagnie de Jésus, supprimée par Clément XIV, notre prédécesseur, nous eurent supplié de leur permettre de se réunir en corps, afin de pouvoir plus facilement s'appliquer, conformément à leur institution, à instruire la jeunesse dans les principes de la foi et des bonnes mœurs, à se vouer à la prédication, à la confession, et à l'administration des autres sacrements, nous crûmes devoir d'autant plus volontiers condescendre à leurs vœux, que l'empereur Paul I^{er}, alors régnant, nous avoit recommandé les susdits prêtres par sa gracieuse dépêche, en date du 11 août 1800, dans laquelle, en nous manifestant sa bienveillance particulière pour eux, il nous déclaroit qu'il lui seroit agréable de voir la compagnie de Jésus rétablie dans son empire, sous notre autorité ; et nous, de notre côté, considérant attentivement les grands avantages

de saint Louis. Il donna un grand dîner à la villa Médicis, et il y invita le cardinal Fesch. Cette attention parut dictée par un sentiment de concorde et d'oubli.

Le 2 septembre, M. Lucien Bonaparte prêta entre les mains du cardinal Pacca serment de fidélité au Saint Siège, pour l'inféodation de Canino, érigé en principauté.

Je reçus le 12 de ce mois une lettre de M. Radet, qui rappeloit sa demande. Il mettoit à la dis-

que pouvoient en retirer ces vastes régions, considérant de quel secours seroient pour la religion ces ecclésiastiques dont les mœurs et la doctrine étoient également éprouvées, nous avons cru convenable de secourir le vœux d'un prince si grand et si bienfaisant.

» En conséquence, par notre lettre en forme de bref, sous la date du 7 mars 1801, nous avons accordé au susdit François Kareu et à ses compagnons, demeurant en Russie, ou qui s'y rendroient, des autres pays, la faculté de se former en un corps ou en une congrégation de la compagnie de Jésus..... Peu de temps après que nous eûmes ordonné la restauration de l'ordre des Jésuites, en Russie, nous crûmes devoir accorder la même faveur au royaume de Sicile sur les vives instances de notre fils en Jésus-Christ, le roi Ferdinand, qui nous demanda que la compagnie de Jésus fût rétablie dans ses domaines et états, comme elle l'étoit dans l'empire de Russie. Ce monarque étoit convaincu que dans ces temps déplorables, les Jésuites étoient les maîtres les plus capables de former les jeunes gens à la piété chrétienne, et à la crainte de Dieu qui est le commencement de la sagesse, et à les instruire dans les sciences et dans les lettres..... En vertu de nos lettres en forme de bref, commençant par ces mots : *Per alios*, en date du 30 juillet de l'an 1804, nous avons étendu au royaume des Deux-Sicules les mêmes concessions que nous avons faites pour l'empire de Russie.

» Le monde catholique demande d'une voix unanime le rétablissement de la compagnie de Jésus. Nous recevons journellement, à cet effet, les pétitions les plus pressantes de nos vénérables frères les archevêques et évêques et des personnes les plus distinguées, surtout à présent que l'on connoît généralement les fruits abondans que cette compagnie a produits dans les contrées ci-dessus mentionnées. La dispersion même des pierres du sanctuaire, dans les dernières calamités, qu'il vaut

position de l'ambassade, sa terre de San-Pastor; mais déjà les Dominicains l'avoient reprise, et, en lui annonçant ce fait, on fut dispensé de lui parler de la surprise qu'avoit occasionnée sa proposition.

On attendoit avec impatience la première allocution que le Pape prononceroit en consistoire. Ces allocutions sont la véritable histoire du pontificat de Pie VII. On savoit qu'il travailloit lui-même à la rédaction de ce compte religieux rendu au sacré collège. Les cardinaux

mieux aujourd'hui déplorer que rappeler à la mémoire; l'anéantissement de la discipline des ordres réguliers, gloire et soutien de la religion et de l'Eglise catholique, vers le rétablissement desquels toutes nos pensées et nos soins sont maintenant dirigés, exigent que nous nous rendions à un vœu si juste et si général. Nous nous croirions coupable devant Dieu d'un grand délit, si dans les immenses dangers de la république chrétienne, nous négligions des secours que nous accordé la spéciale providence de Dieu, et si, placé dans la barque de saint Pierre agitée et assaillie par de continuelles tempêtes, nous refusions d'employer des rameurs vigoureux et expérimentés, s'offrant d'eux-mêmes pour rompre les flots d'une mer qui menace à chaque instant du naufrage et de la mort..... Déterminé par des motifs si nombreux et si puissans, nous avons résolu de faire aujourd'hui ce que nous aurions désiré faire dès le commencement de notre pontificat, et après avoir, par de ferventes prières, imploré l'assistance divine, après avoir pris l'avis et les conseils d'un grand nombre de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, nous avons décrété de science certaine, en vertu de la plénitude de la puissance apostolique, et à valoir à perpétuité, que toutes les concessions et facultés accordées par nous uniquement à l'empire de Russie, et au royaume des Deux-Siciles, s'étendront désormais à tout notre état ecclésiastique, et également à tous les autres états, etc. etc.

»Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, l'an de l'Incarnation du Seigneur, 1814, et le sept des Ides d'août, et de notre Pontificat le quinzième.

«Le cardinal prodataire, R. card. BRASCHI-ONESTI.»

furent assemblés le 26 septembre, et Pie VII parla ainsi :

VÉNÉRABLES FRÈRES,

« Il a brillé enfin , le jour si désiré où il nous est donné de jouir de nouveau de votre présence. La première fois que nous sommes rentré dans cette salle sacrée , où vous êtes réunis sur notre invitation, nous avons été saisi d'un tel sentiment d'amour et de joie, qu'à peine nous avons pu retenir nos larmes. Ils sont donc passés les temps acerbés de nos calamités ! Après de si terribles coups , de retour sur le siège apostolique , nous avons repris avec sécurité et dignité le gouvernail de l'Église. Vous , jetés ça et là , vous qui avez souffert toutes les couleurs , vous voilà rattachés à nos côtés , prêts à nous aider librement et intrépidement de votre œuvre et de votre conseil , à réparer les ruines de l'Église. Ainsi , que tout souvenir des maux qui nous ont frappé soit effacé , quoique la mémoire des désastres effroyables de l'Église, sur laquelle le prince des ténèbres a semblé vomir toute sa rage , ne puisse jamais sortir de nos esprits ! »

Le Pape raconte avec simplicité et attendrissement les scènes de piété dont il a été témoin , lorsqu'il se voyoit traîné à travers les provinces de l'Italie et des Gaules. Il voudroit remercier les villes , les bourgs et chaque hameau en particulier , avec les plus petits détails (1), si la

(1) « Mon Dieu, mon Dieu ! disoit Monsignor Testa, l'un des meilleurs latinistes de Rome , nous aurions pu placer dans l'allocution une foule de particularités exquisés. Il falloit bien renoncer à ce qui n'étoit pas assez grave. On n'a pas pu parler de ces dames de quelques villes de France, de ces dames de rang, qui se déguisoient en servantes d'auberge pour venir servir le Pape, et que la blancheur de leurs mains, un

brièveté d'une allocution le permettoit ; mais il ne peut passer sous silence les Génois, les Milanais, les Piémontais, qui publiquement, quand la faculté en étoit laissée, et secrètement, lorsqu'elle étoit refusée, accouroient à Savone, et donnoient au Pontife tous les imaginables signes de tendresse, d'amour, de générosité. En France, devant les soins des plus nobles matrones, il a oublié sa captivité et ses souffrances.

« Dieu a permis que nous fussions spectateur et témoin de tant de vertus..... D'où croyez-vous que pouvoit descendre la tranquillité de notre ame, bien plus, cette *jocondité*, (*jucunditas*) dont nous jouissions au milieu des

air distingué dans la démarche, et des *plats renversés* trahissoient toujours. Il y avoit d'ailleurs de vraies servantes dont l'allure aisée dénonçoit les intruses. On n'a pas pu parler de l'épingle dérobée avec une dévotion si audacieuse par le paysan génois, qui ne donnoit rien pour rien. (Voyez pag. 242.) Si on l'avoit permis, la dénomination latine, *acicula*, étoit toute prête. »

Ce dernier trait m'en rappelle un qui n'est probablement pas bien connu. En 1823, Madame la duchesse d'Angoulême devoit passer par Montpellier. Il fut décidé que S. A. R. logeroit à la préfecture, et que pour rendre les appartemens somptueux et brillans, les personnes riches de la ville enverroient ce qu'elles possédoient de plus précieux. Ainsi, on étoit parvenu à former comme une espèce de Musée. Sur la toilette, Madame Déspons, fille du préfet, avoit placé une pelote en dentelle d'un prix très-considérable, et que naturellement on avoit garnie d'une grande quantité d'épingles. Lorsque S. A. R. fut partie, le peuple de Montpellier demanda à voir les appartemens qu'elle avoit occupés. On ne fit aucune difficulté d'accorder cette permission. Une des personnes qui entrèrent les premières dans la chambre de la toilette, dit, en patois, quand elle vit la pelote : « Moi, tout de même, je prendrai une épingle, et je l'emporterai en souvenir de la princesse. » Tous ceux qui suivirent imitèrent cet exemple, et la pelote, sur laquelle il y avoit peut-être plus de 1000 ou 1200 épingles, fut dégarnie, avant que tout le peuple eût pu defiler dans les appartemens.

privations, de l'exil et des prisons, si ce n'est de la céleste miséricorde qui nous soutenoit, nous consolait dans chaque tribulation? Qui a excité les cœurs généreux des Espagnols, pour que, saisissant inopinément les armes, ils aient attaqué l'ennemi occupant déjà leurs villes et leurs citadelles, et l'aient repoussé au-delà de leurs frontières après des combats sanglans? Qui a ordonné, amené, accéléré une fédération entre des puissans souverains, et ces issues désirées de guerres terribles, et la ruine de l'homme le plus porté en haut (*elatissimi hominis*), qui a commandé, si ce n'est le Dieu des armées? »

Le Saint Père remercie la Vierge, les apôtres Pierre et Paul, qui l'ont assisté dans ses amertumes. Il rend grâces aux martyrs Sylvère et Martin, ses prédécesseurs dans la chaire de Rome, dont le courage a redoublé le sien. Sylvère, poursuivi par les ordres de Théodora, épouse de Justinien, fut condamné à mourir de faim dans l'île d'Elbe, en 538. Martin, enlevé de Rome par ordre de l'empereur Constant II, avoit été amené à Constantinople, traîné dans les rues, un carcan au cou, et, afin que la populace connût qu'il étoit condamné à mort, enchaîné avec le geôlier. Cette allocution excita une émotion générale.

M. de Pressigny, attentif à faire aimer le roi, et à ne pas donner de prétexte pour calomnier l'ambassade, prioit cependant le cardinal Pacca de lui adresser une réponse écrite relativement à M. Radet. Le cardinal répondit :

« Le cardinal, camerlingue de la sainte Église et pro-

secrétaire d'État, a reçu la lettre de M. le général Radet, que Votre Excellence révérendissime lui a transmise pour être présentée à Sa Sainteté. Le soussigné connoît trop l'esprit délicat du Saint Père, et c'est pour cela qu'autant il trouve du plaisir à lui présenter des communications qui lui rappellent les témoignages de dévouement, d'attachement et de tendresse que la généreuse nation française lui a donnés dans les temps de ses calamités, autant il éprouve une invincible répugnance à mettre sous ses yeux des lettres propres à retracer à son souverain les événemens qui, malgré sa vertu héroïque, peuvent en quelque manière tourmenter sa sensibilité. Le cardinal soussigné, qui se prêtera avec une vive satisfaction à tout autre désir de Son Excellence révérendissime, a l'honneur de lui renouveler les assurances de sa considération la plus distinguée.

» B. Card. PACCA. »

Ainsi finit cette affaire, dans laquelle tout le monde, par des motifs différens, avoit fait son devoir, et quelques-uns, peut-être, au delà de leur devoir.

Il se présenta bientôt une autre circonstance. Le cardinal Fesch écrivoit au roi, le 12 décembre, la lettre suivante, à l'occasion des bonnes fêtes.

SIRE,

« Dieu est tout; toute puissance émane de sa volonté: il est le maître absolu d'abaisser et de relever les trônes, comme de partager entre les créatures les chaumières et les palais, les talens et les vertus. Accoutumé à méditer ces vérités, je ne suis point étonné que le devoir m'impose d'offrir à Votre Majesté des vœux et des souhaits, aux approches des saintes fêtes de Noël. Ils sont simples, vrais et sincères. Que la volonté de Dieu s'accomplisse sur sa per-

sonne, sur sa famille et sur la France! Dieu est le meilleur des pères. Peut-on souhaiter un plus grand bonheur que de faire sa volonté!

» Je suis avec respect, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur et sujet.

» J. Card. FESCH. »

Le cardinal-archevêque de Lyon devoit écrire au roi de France. Il lui avoit adressé cette lettre. A Paris, on crut qu'il ne falloit pas répondre. C'étoit blesser tous les cardinaux pour en mortifier un seul. On ne répondit pas : on fit mal. On avoit l'air de croire que le Pape pourroit encore briser cet archevêque. C'étoit risquer d'établir en principe qu'un évêque qui déplaisoit, n'étoit plus évêque. Mais Rome, échappée à la tempête, ne devoit plus briser. Rome étoit plus sage que ces membres du conseil du roi, qui, après avoir servi et aimé plus ou moins le gouvernement précédent, croyoient augmenter la valeur d'une tendresse nouvelle par des conseils d'un zèle exagéré. Il y avoit cependant, je pense, une réponse très-belle, très-digne, très-royale, très-Bourbonienne, très-chrétienne, à faire à une pareille lettre. Il falloit chercher cette réponse et on l'auroit trouvée.

Une correspondance active s'étoit engagée avec l'Autriche, relativement aux Légations toujours occupées au nom de l'empereur François I^{er}; mais il n'y avoit d'espérance à fonder que sur le congrès de Vienne.

Le dernier jour de l'année 1814, le Pape écrivait au roi de France :

Très-cher fils en Jésus-Christ, Salut et Bénédiction apostolique !

« Il a plu à Votre Majesté de nous faire présenter, par son ambassadeur, un mémoire relativement à l'augmentation des sièges archiépiscopaux et épiscopaux. Ce trait de confiance de la part de Votre Majesté nous est infiniment précieux, et nous croyons y répondre de notre côté, en manifestant sans réserve nos sentimens. Nous avons montré tout l'empressement convenable pour seconder vos desirs et applanir la route, moyennant plusieurs projets communiqués par un commissaire à votre ambassadeur. En outre, nous nous sommes abstenu d'insister ultérieurement sur la dotation en bien-fonds pour les Eglises, comme le prescrivent les saints canons. Nous avons égard aux circonstances, et nous nous fions aux assurances verbales données au nom de Votre Majesté. Rien n'a été et ne sera négligé, de notre part, pour accélérer le terme de cette affaire. Excité par les devoirs de notre ministère apostolique, nous ne pouvons nous dispenser de rappeler à Votre Majesté les sentimens et les desirs exprimés par notre ordre dans une note adressée à votre ambassadeur le 15 novembre. Les maux de l'Eglise de France sont encore grands, et ils attendent un prompt remède des mains bien-faisantes de Votre Majesté; nous vous en épargnons les détails, parce qu'ils ne peuvent vous être inconnus. Nous indiquerons seulement en peu de paroles, que la religion de Votre Majesté ne doit pas permettre plus long-temps qu'on laisse en vigueur tant de dispositions contraires à l'autorité et à la liberté de l'Eglise, opposées aux principes indestructibles de la doctrine catholique, particulièrement les lois relatives au divorce. Nous sommes persuadés que Votre Majesté a été jusqu'ici contrainte à les souffrir avec

peine, et que l'exquise piété du fils aîné de l'Eglise ne tardera pas à faire connoître ses salutaires et stables résolutions ; et Dieu , qui par un des plus éclatans prodiges a reconduit Votre Majesté sur le trône de ses ancêtres , où le redemandoient la justice et la vertu, veut qu'elle se serve de sa puissance pour favoriser la religion qui est la base la plus solide de tous les empires. Nous attendons de Votre Majesté des choses grandes ; l'Eglise toute entière les attend aussi : *ce vœu sans doute ne sera pas trompé.* (M. de Fontanes (1) avoit employé les mêmes paroles. Voyez tom. I^{er}, page 509.) Nous fondons notre attente sur les vertus remarquables de Votre Majesté, et nous l'assurons que le Très-Haut lui en donnera une ample récompense. Comptez, sire, sans réserve, sur le désir impatient que nous avons de vous convaincre de nos particuliers et tendres égards, ainsi que de notre paternelle et tendre prédilection, en gage de laquelle nous accordons très-affectueusement à Votre Majesté et à toute sa royale famille la bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, près de Sainte-Marie-Majeure, le 31 décembre de l'an 1814, de notre Pontificat le quinzième.

» PIUS PP. VII.»

M. de Pressigny envoya cette lettre à Paris, avec le procès-verbal du rétablissement de la cérémonie de la fête de sainte Lucie, célébrée dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, en l'honneur de Henri IV. (*Voyez pag. 22.*)

(1) M. de Fontanes n'avoit jamais démenti sa noble conduite. Ayant composé en 1811 sur la captivité de Pie VII, une ode qu'il avoit eu le courage de montrer à Napoléon, celui-ci en entendit la lecture fort paisiblement. M. Roger, de l'académie française, littérateur d'un goût si pur, a lu cette ode, et il assure qu'elle renferme de magnifiques vers. Il seroit à désirer qu'elle fût publiée. Sans doute, on la traduiroit bientôt dans les langues de tous les pays qui reconnoissent l'unité catholique.

CHAPITRE XXIX.

LES CIERGES DE LA CHANDELEUR SONT ENVOYÉS A LA FAMILLE ROYALE DE FRANCE. JOACHIM PROPOSE DE PAYER LE TRIBUT, PUIS IL ANNONCE LA GUERRE. NAPOLEÓN QUITTE L'ILE D'ELBE. LE PAPE PART POUR GÈNES. SA PRÉDICTION. LETTRE DE M. DE CAULAINCOURT AU CARDINAL PACCA. LETTRE DE NAPOLEÓN AU PAPE. MURAT S'AVANCE CONTRE LES AUTRICHIENS. IL EST VAINCU. RAPPORT DE M. DE CAULAINCOURT A NAPOLEÓN. RETOUR DU PAPE A ROME. IL RECOUVRE LES LÉGATIONS. FÉLICITATIONS DU PAPE AU ROI. RÉPONSE DU ROI. CANOVA A PARIS.

LE Pontife, rentré dans son palais du Quirinal, a repris ses habitudes paisibles : il a recueilli les félicitations de tous les princes catholiques ; il éprouve le bonheur d'en recevoir même des princes non catholiques, qui lui adressent des témoignages de respect et d'admiration ; il attend que son fidèle Consalvi soit de retour de Vienne, où il a été redemander le bien du *principat sacré*. Il entretient avec Joachim, qui est maître de Naples et d'Ancône, des relations prudentes ; il a recommencé à envoyer dans tout l'univers des missionnaires zélés ; il ordonne de chercher à fonder en Italie des couvens de *Sœurs hospitalières*, comme il en existe en France ; il dote des établissemens pieux dans les

États-Unis ; il encourage, il embrasse tendrement de vaillans religieux qui ont porté la croix dans des lieux, jusqu'alors *inabordés*, des empires les plus reculés ; il réorganise les lois de son pays ; il récompense les sujets qui sont restés dévoués ; il pardonne à ceux qui sont tombés dans l'erreur ; il dédommage les provinces écrasées par les exigences des hommes de guerre ; il continue les embellissemens entrepris à Rome par les Français. Pontife et souverain, il porte partout les regards du père et du maître. Quand tant de travaux ont pris un cours régulier, il dort en paix dans ce lit sans ciel et sans rideaux, qu'il a fait rapporter, toujours humble au milieu des magnificences qui ont enrichi sa résidence ; car on sait qu'il avoit trouvé un palais préparé pour le maître de l'Italie, un palais tout brillant d'or, de peintures et d'élégance recherchée, là où il avoit laissé les meubles sans éclat des anciens pontifes. Pie VII remercioit encore la Providence de ses bienfaits, lorsqu'il alloit avoir à déplorer d'autres malheurs.

L'année 1815 étoit à peine commencée ; j'eus l'ordre de donner une liste explicative des noms, de l'âge, du rang des princes de la famille royale de France, auxquels, suivant l'antique usage, le Pape devoit envoyer des cierges bénits le jour de la Chandeleur. Quinze princes ou princesses composoient la famille royale des Bourbons de France, et les quinze cierges nous furent pré-

sentés par un prélat attaché au service de Sa Sainteté, avec des vœux pour le bonheur de tous nos princes : mais ce bonheur devoit être troublé.

Joachim avoit demandé à traiter avec Rome pour se faire garantir l'investiture de son royaume. Il proposoit de rétablir les vieux usages, de payer la redevance, et d'être en quelque sorte un feudataire plus complaisant que ne l'avoit été Ferdinand depuis les dernières années du dix-huitième siècle. Tout à coup le ton du cabinet de Joachim changea ; tandis qu'il occupoit lui-même une grande partie de l'État romain, défendu à peine par trois bataillons pontificaux, il affecta de craindre des hostilités, et il prépara la guerre. Des lettres d'Ancône annoncent au cardinal Pacca que le roi Murat se rend dans cette ville, qu'il y vient pour soulever le peuple Romain en faveur de l'indépendance de l'Italie, et que c'est lui qui sera le moteur et le chef de cette indépendance.

Le 26 février, Bonaparte quitta l'île d'Elbe à huit heures du soir : sa troupe s'étoit embarquée le même jour à quatre heures ; elle étoit composée à peu près de mille hommes de la Garde, dont 84 Polonais, de 500 volontaires venus de la Corse, et de quelques étrangers. Les moyens de transport consistoient en neuf bâtimens, savoir : le brick l'*Inconstant*, portant 18 canonnades de 24 ; un brigantin sans canons montés,

mais chargé d'artillerie de position entassée pêle-mêle ; une polacre française, dont l'équipage avoit la cocarde blanche et le pavillon du roi ; deux pinques de Rio, pouvant contenir chacun trois cents hommes ; trois *speronares*, dont une appelée la *Caroline*, et un *bœuf* portant 14 chevaux. Le 27 au matin, cette flotte fut vue près de Capraia. Une proclamation avoit été affichée dans quelques parties de l'île. M. Champbell, commissaire anglais chargé de surveiller les mouvemens de Napoléon, se trouvoit à Livourne et n'arriva dans l'île que quarante heures après le départ de Bonaparte. Porto-Ferrajo, bien fortifié, étoit défendu par deux officiers nommés Lapi. Sa garnison se composoit de quarante grenadiers et d'un bataillon franc de l'île, fort de huit cents hommes.

Cette nouvelle plongea la ville de Rome dans une sorte de désolation universelle. A cette époque, on rapporta que madame Elisa, précédemment gouvernante-générale de la Toscane, avoit dit à Bologne : « Bonaparte est en France ; si on l'arrête, nous chercherons ici à faire arrêter le Pape comme otage. » En ce moment, le roi Joachim demande officiellement le passage pour douze mille hommes. Le Pape refuse toute autorisation, et se décide à quitter Rome. Il part le 22, quand il apprend que les Napolitains sont entrés à Terracine. Une circulaire avertit tout le corps diplomatique du départ du Pape, et les

ministres se décident à le suivre. Rome devoit être gouvernée par une junte composée du cardinal La Somaglia, et des prélats Riganti, San-Sévérino, Falzacappa, Ercolani, Giustiniani et Rivarola. Le Pape, qui s'étoit rendu à Livourne, fit prier le commandant de la frégate anglaise, l'*Aboukir*, de le conduire à Gênes. Le commandant répondit que son bâtiment étoit destiné à transporter *les marchandises* des sujets de Sa Majesté Britannique. Le Pape continuant sa route jusqu'au golfe de la Spezzia, s'embarqua pour arriver plus tôt à Gênes. Il alloit traverser une partie du chemin qu'il avoit parcouru, lorsqu'on l'avoit fait embarquer à *Castagna*; mais des hommes de sa suite ayant été incommodés par la mer, quoiqu'il ne le fût pas lui-même, il ordonna de continuer le voyage par terre. M. de Pressigny, déjà arrivé à Florence, résolut de se rendre à Gênes. Il écrivit, le 14 avril, sa première lettre à M. de Jaucourt qui remplaçoit M. de Talleyrand. Lors de l'audience que l'ambassadeur obtint du Pape, le Pontife lui dit devant nous, ces propres paroles « *Signor ambasciatore, non dubbitate di niente : questo è un temporale che durerà tre mesi.* » Le Pape s'est trompé de dix jours.

Mais il se passoit en France des événemens qu'aucune puissance humaine n'auroit pu prévoir. Napoléon étoit arrivé à Paris le 20 mars. Il nous est prescrit par l'ordre et la méthode que

nous nous sommes imposés nous-même, de ne rendre compte que de ce qui concerne les intérêts du gouvernement de Rome. M. de Caulaincourt, ministre des relations extérieures de Napoléon, écrivit au cardinal Pacca, en date du 4 avril, la lettre suivante :

MONSIEUR LE CARDINAL,

« L'espoir qui avoit porté Sa Majesté l'empereur, mon auguste souverain, au plus magnanime des sacrifices, n'a point été rempli ; la France n'a point reçu le prix du dévouement de son monarque. Ses espérances ont été trompées. Après quelques mois d'une pénible contrainte, ses sentimens concentrés à regret viennent de se manifester avec éclat par un mouvement universel et spontané : elle a invoqué pour libérateur celui de qui seul elle peut attendre la garantie de ses libertés et de son indépendance. L'empereur a paru : le trône royal est tombé, et la famille des Bourbons a quitté notre territoire, sans qu'une goutte de sang ait été versée pour sa défense ; c'est sur les bras de ses peuples que Sa Majesté a traversé la France, depuis la pointe de la côte où elle en a d'abord touché le sol, jusqu'au milieu de sa capitale, jusqu'au sein de ce château, rempli encore, comme tous les cœurs français, de nos plus chers souvenirs. Aucun obstacle n'a suspendu la marche triomphale de Sa Majesté. Au moment où elle a remis le pied sur le territoire français, elle avoit déjà ressaisi les rênes de son empire. A peine son premier règne sembleroit-il avoir un moment été interrompu : toutes les passions généreuses, toutes les pensées libérales se sont ralliées autour d'elle. Jamais nation ne présenta le spectacle d'une plus solennelle unanimité. Le bruit de ces événemens aura, monsieur le cardinal, déjà retenti jusqu'à vous : je suis chargé de vous l'annoncer au nom de l'empereur, et de vous

prier de porter cette déclaration à la connoissance de Sa Sainteté. Ce second avènement de l'empereur à la couronne de France est pour lui le plus beau de ses triomphes. Sa Majesté s'honore surtout de le devoir uniquement à l'amour du peuple français, et elle ne forme plus qu'un désir, c'est de payer tant d'affection, non plus par des trophées d'une trop infructueuse grandeur, mais par tous les avantages d'un honorable repos, par tous les bienfaits d'une heureuse tranquillité. C'est à la durée de la paix que tient l'accomplissement du plus noble vœu de l'empereur. Disposée à respecter les droits des autres nations, Sa Majesté a la douce confiance que ceux de la nation française sont au-dessus de toute atteinte. La conservation de ce précieux dépôt est le premier comme le plus cher de ses devoirs. Le calme du monde est pour long-temps assuré, si tous les autres souverains s'attachent, comme Sa Majesté, à faire consister l'honneur dans le maintien de la paix, en plaçant la paix sous la sauve-garde de l'honneur. Tels sont, monsieur le cardinal, les sentimens dont Sa Majesté est sincèrement animée, et dont elle m'ordonne d'être l'interprète auprès de votre cabinet.

» J'ai l'honneur d'être, monsieur le cardinal, de Votre Eminence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

» CAULAINCOURT, duc de Vicence.»

Voici une autre lettre que M. de Caulaincourt écrivit au cardinal, à la même date :

MONSIEUR LE CARDINAL,

« L'empereur a voulu exprimer directement à Sa Sainteté les sentimens dont il est animé, et lui faire connoître tout le prix qu'il met au maintien de la paix, heureusement existante entre les deux pays. Je suis chargé en conséquence, monsieur le cardinal, de vous adresser la

lettre ci-jointe, et de prier Votre Éminence de la présenter à Sa Sainteté.

» J'ai l'honneur, etc.»

Maintenant, nous transcrivons la lettre de Napoléon au Pape. Elle porte aussi la date du 4 avril.

TRÈS-SAINT PÈRE,

« Vous avez appris, dans le cours du mois dernier, mon retour sur les côtes de France, mon entrée à Paris, et le départ de la famille des Bourbons. La véritable nature de ces événemens doit maintenant être connue de Votre Sainteté. Ils sont l'ouvrage d'une puissance irrésistible, l'ouvrage de la volonté unanime d'une grande nation qui connoît ses devoirs et ses droits. La dynastie que la force avoit rendue au peuple français n'étoit plus faite pour lui. Les Bourbons n'ont voulu s'associer ni à ses sentimens, ni à ses mœurs; la France a dû se séparer d'eux. Sa voix appeloit un libérateur. L'attente qui m'avoit décidé au plus grand des sacrifices avoit été trompée; je suis venu, et du point où j'ai touché le rivage, l'amour de mes peuples m'a porté jusqu'au sein de ma capitale. Le premier besoin de mon cœur est de payer tant d'affection par le maintien d'une honorable tranquillité. Le rétablissement du trône impérial étoit nécessaire au bonheur des Français. Ma plus douce pensée est de le rendre en même temps utile à l'affermissement de l'Europe. Assez de gloire a illustré tour à tour les drapeaux des diverses nations. Les vicissitudes du sort ont assez fait succéder de grands revers à de grands succès. Une plus belle arène est aujourd'hui ouverte aux souverains, et je suis le premier à y descendre. Après avoir présenté au monde le spectacle de grands combats, il sera plus doux de ne connoître désormais d'autre rivalité que celle des avantages de la paix, d'autre lutte que la lutte

sainte de la félicité des peuples. La France se plaît à proclamer avec franchise ce noble but de tous ses vœux : jalouse de son indépendance , le principe invariable de sa politique sera le respect le plus absolu pour l'indépendance des autres nations. Si tels sont, comme j'en ai l'heureuse confiance, les sentimens personnels de Votre Béatitude, le calme général est assuré pour long-temps , et la justice assise aux confins des divers États suffira seule pour en garder les frontières. Je supplie Votre Béatitude de croire qu'elle me trouvera toujours très-empressé de lui donner des preuves du respect filial avec lequel je suis, très-Saint Père, votre très-dévoit fils,

» NAPOLEON. »

Les originaux de ces lettres ne parvinrent pas à leur adresse ; cependant, il en put sortir des copies de France, mais il ne fut fait par la cour romaine aucune sorte de réponse. En même temps, le cardinal Fesch étoit accrédité par Napoléon comme ministre à Rome. On lui alloit un traitement de 200,000 fr. Le cardinal devoit déclarer que *l'empereur n'avoit aucune vue sur le temporel du Pape*, dès-lors, il n'existoit plus un seul sujet de discussion entre le gouvernement français et cette cour. Quant au spirituel, l'empereur tenoit à la bulle de Savone. (*Voyez page 308.*) *Le clergé français attachoit de l'importance à cette bulle*, mais, pour le moment, l'empereur vouloit s'abstenir de s'occuper d'affaires ecclésiastiques : il avoit à cœur que Sa Sainteté donnât l'institution canonique aux évêques nommés avant le départ de Fontainebleau.

La situation politique de la France, devoit dire le cardinal, n'est pas encore déterminée; jusqu'à présent la question de la guerre est tout-à-fait indécise; les armées se recrutent comme par enchantement; l'empereur aura sous peu quatre cent mille hommes: cependant, toute sa politique tend à la conservation de la paix. Il est question aussi, dans ces instructions, de quelques procédés que le Saint Père vient d'avoir envers *le roi de France*. L'empereur ne veut pas séparer sa cause de celle du roi de Naples, Joachim.

Mais déjà celui-ci s'étoit avancé contre les Autrichiens jusqu'à Modène. Entre cette ville et Reggio, il y avoit eu un engagement où les troupes napolitaines avoient été repoussées. Plus tard, elles l'étoient encore entre Tolentino et Macérata. Joachim fuyoit vers Naples, d'où il alloit être obligé de se retirer en France.

Avant de partir pour la Belgique, Napoléon demanda à ses ministres un mémoire sur les relations avec le Saint Siège. M. de Caulaincourt lui remit le rapport suivant:

SIRE,

« Le Saint Père doit être aujourd'hui rentré dans ses États. Les événemens qui l'en avoient éloigné sont étrangers à Votre Majesté: elle a témoigné, dès son retour, le désir d'entretenir avec lui des relations, et la position du Pape doit le porter lui-même à s'y prêter. *Le Saint Siège est essentiellement neutre; il ne peut, quels que soient les*

troubles politiques, renoncer à ses communications avec une puissance chrétienne, et ses devoirs comme chef de l'Église, peuvent l'empêcher d'entrer dans les passions des autres puissances. Il convient à la France comme à la cour de Rome, que les relations des deux gouvernemens ne soient pas interrompues. Elles peuvent influencer sur le maintien de la tranquillité publique, et avoir un salutaire ascendant sur l'opinion. Enfin, Votre Majesté doit désirer de contrebalancer, par la présence d'un chargé d'affaires à Rome, l'influence que la légation du dernier gouvernement pourroit y avoir encore, et dont elle chercheroit à se servir pour obtenir des bulles ou d'autres actes contraires aux dispositions du concordat. »

Oui, en effet, le Pape avoit quitté Gênes et repris le chemin de Rome, après avoir été s'agenouiller à Savone devant une madone à laquelle il adressoit de ferventes prières en 1814. A cette autre rentrée dans Rome (la quatrième), il y eut encore des fêtes, et le peuple témoigna une joie sincère de revoir le Pontife. L'ambassade du roi y fut réunie avant la fin de juin, et nous ne tardâmes pas à y apprendre les stipulations arrêtées le 9 du mois au congrès de Vienne, relativement aux provinces du Saint Siège. M. de Talleyrand envoyoit à M. de Pressigny la pièce suivante :

Extrait du traité de Vienne, art. 103.

« Les Marches avec Camérino et leurs dépendances, ainsi que le duché de Bénévent et la principauté de Pontecorvo, sont *rendus* au Saint Siège. Il rentre en possession des Légations de Ravenne, de Bologne et de Ferrare, à l'ex-

ception de la partie de Ferrare située sur la rive gauche du Pô. Sa Majesté impériale et royale apostolique, et ses successeurs, auront droit de garnison dans les places de Ferrare et de Comacchio. »

Il ne fut plus question que d'attendre le retour du cardinal Consalvi pour lui adresser les remerciemens de tout l'état pontifical. On ne pouvoit pas non plus se dissimuler que le courage du Pape, et ses résistances, avoient disposé les puissances au grand acte de réparation et de justice dont il fut l'objet en cette occasion.

Dans les premiers jours de juillet on annonça le retour immédiat de Consalvi. D'abord ce cardinal, au milieu des ministres, des chefs de tant de grands peuples, n'avoit pas été influent, et l'on paroissoit méconnoître ses qualités; mais ils ne tardèrent pas à le rechercher. Bientôt initié aux secrets de tous, ne demandant pour lui que ce qui étoit juste et connu, faisant valoir à propos les vertus, la noblesse de caractère et la douceur de son maître, les principes sages de la cour romaine, il captiva la bienveillance de chacun. Il sembloit que les plus dissidens en doctrine religieuse fussent ceux qui étoient destinés à lui faire l'accueil le plus flatteur. Servie par de pareils talens et par la haute réputation que Pie VII avoit acquise en Europe auprès de toutes les croyances, Rome obtint ce qu'elle demanda. On lui accorda jusqu'au droit, pour les nonces, de précéder dans les cérémo-

nies tous les ambassadeurs, même protestans ou séparés par un schisme, et de haranguer les souverains au nom du corps diplomatique. La Prusse seule éleva un moment quelques difficultés. Enfin le cardinal reparut dans les Etats de son maître pour lui déclarer qu'ils alloient devenir plus florissans et plus assurés qu'ils ne l'avoient été depuis Charlemagne.

A cette occasion un artiste célèbre, Antonio Banzo, avoit entrepris en secret, et à l'avance, de graver, sous la direction de M. Piétro Bettélini, un dessin de M. François Manno où l'on voyoit le cardinal Consalvi présentant au Pape Pie VII les légations de Bologne, de Ravenne, de Ferrare, récemment recouvrées. Ces provinces personnifiées portoient les attributs qui leur sont propres; derrière le Pape, on reconnoissoit la ville de Rome, la religion debout, et l'histoire assise. L'ouvrage à peine terminé, l'artiste courut en remettre un exemplaire au cardinal Consalvi. Celui-ci, qui n'observoit tous les jours, en contemplant son souverain, que des exemples d'humilité et de désintéressement, ne se laisse emporter par aucun sentiment de vanité. Il témoigne à l'artiste la plus sincère reconnoissance, le récompense, acquiert la planche moyennant un prix considérable, et il ordonne de la détruire. C'est à peine si, d'après ce qu'on a répandu dans le temps, un petit nombre d'exemplaires restés chez l'artiste, ou conservés par

l'imprimeur, existe encore. Nous avons un de ces exemplaires dans notre cabinet, et ce fut en vertu des privilèges de franchise d'ambassade, qu'on le sauva de la modestie du cardinal. La figure du Pape est douce et tendre ; il manifeste quelque surprise, quelque joie. Le visage du cardinal, rempli de noblesse, est tourné vers le Pape. Ses yeux si gracieux, qu'ombragent d'épais sourcils, sont fixés sur le Saint Père ; la main droite du cardinal montre Bologne à genoux, la tête couverte du casque de Minerve. En général cette gravure est d'un style ferme, d'un *demi-fini* énergique et suffisamment correct.

Le 19 août, le gouvernement toscan envoya prendre possession de l'île d'Elbe. Les soldats français qui s'y trouvèrent furent traités avec distinction. Ils demandèrent au commandant florentin des nouvelles de l'empereur. Le commandant répondit que l'empereur supportoit avec magnanimité la plus douloureuse condamnation : ces guerriers versèrent des larmes.

Les sentimens du Pape pour le cardinal Fesch n'avoient pas changé. Il lui accorda encore une fois un asile. La mère de Napoléon vint aussi se réfugier à Rome. Le gouvernement du roi ne mit aucune opposition à cette détermination du Saint Père. Quelques individus, animés d'un esprit de rancune, vouloient que ce cardinal fût renfermé au château Saint-Ange, et disoient que, puisqu'il avoit été rejoindre son neveu en

France, on auroit autant de droit de l'arrêter, qu'on avoit pu s'en croire pour s'assurer de la personne du cardinal Maury, qui avoit été mis en état d'arrestation, le 12 mai précédent, par ordre de la junte que présidoit le cardinal La Somaglia. Pour toute réponse, le Pape ordonna que le cardinal Maury, qui étoit encore au château Saint-Ange, fût transféré dans une maison ecclésiastique où il lui seroit plus facile de soigner sa santé, altérée par le mauvais air dans le château.

Cependant le roi Louis XVIII étoit rentré dans Paris, et de bien éclatantes acclamations avoient salué ce retour. Le Pape s'empressa d'adresser à Sa Majesté une lettre de félicitations. Elle étoit datée du 22 juillet.

Très-cher Fils en Jésus-Christ, Salut et Bénédiction apostolique.

« Nous recevons à peine l'heureuse annonce du rétablissement de Votre Majesté très-chrétienne sur le trône de ses ancêtres, que nous profitons du premier instant pour lui adresser nos plus vives et nos plus sincères gratulations. Votre Majesté peut bien imaginer la part que nous avons prise aux amertumes qu'elle a éprouvées, et la part que nous prenons à présent à la consolation de voir la nouvelle *tempête* dissipée en si peu de temps. A ce sujet, nous n'avons cessé d'adresser nos prières au Père des miséricordes : nous continuerons de le prier pour que Votre Majesté gouverne en paix ses peuples, et qu'elle puisse faire dans son royaume tout le bien que la religion attend de la piété d'un descendant de la race de saint Louis. Avec

la plus intime affection de notre cœur, nous accordons à Votre Majesté et à son auguste famille la paternelle bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 22 juillet de l'an 1815, de notre Pontificat le seizième.

» PIUS PP. VII. »

Le roi répondit le 14 août :

TRÈS-SAINT PÈRE,

« J'ai reçu avec tous les sentimens d'une satisfaction véritable la lettre que Votre Sainteté m'a écrite sous la date du 22 juillet, pour me féliciter de mon retour dans ma capitale. C'est à la divine Providence, qui se plaît à éprouver les rois et les peuples, qu'est dû le prompt rétablissement de l'autorité légitime, seul moyen d'abrèger les malheurs qui étoient venus fondre sur la France. Je n'ai point douté de la sollicitude avec laquelle Votre Sainteté appelleroit de ses vœux et de ses prières ces événemens si nécessaires au salut de la France et à la paix de l'Europe : elle connoît les principes qui m'attachent à notre sainte religion ; j'y trouverai toujours les consolations les plus puissantes et les meilleurs encouragemens pour m'acquitter des pénibles devoirs qui me sont imposés. Je compte avec confiance sur l'affection que le chef de l'Église porte à ma personne et à mon royaume, et qui éclate surtout dans ses soins paternels pour contribuer autant qu'il est en lui à ranimer les consciences et à calmer les passions.

» Je prie Votre Sainteté de croire que, dans toutes les circonstances, elle me trouvera empressé de lui donner des preuves du respect filial avec lequel je suis, très-Saint Père, votre très-dévoit fils,

» LOUIS. »

Quels temps pour la religion, que ceux où, à

cent trente jours de distance, deux chefs, l'un armé de la force, l'autre de ses droits (1), demandoient pour la France au Pontife de l'Eglise universelle, la bénédiction apostolique !

Dans l'intervalle, le Pape envoyoit à Paris Canova, pour réclamer divers objets d'art apportés en France. Il étoit porteur d'une lettre du Saint Père au roi, et d'une lettre du cardinal Consalvi à M. de Talleyrand qui écrivoit, à ce sujet, à M. de Pressigny dans les termes les plus animés, que cette négociation ne pourroit réussir.

(1) « Lorsque l'art de régner devient un héritage, a dit Bossuet, il en résulte un si grand bien pour le peuple, que le gouvernement se perpétue par les mêmes lois qui perpétuent le genre humain, *et va pour ainsi dire avec la nature.* » (*Cinquième avertissement aux protestans.*)



CHAPITRE XXX.

LA FÊTE DE SAINT LOUIS A ROME. ALLOCUTION DU 4 SEPTEMBRE.
LE ROI CHARLES IV REVIENT A ROME. JOACHIM DÉBARQUE
AU PIZZO. SA MORT. LETTRE DE M. POYNTER AU CARDINAL
CONSALVI. LA FÊTE DE SAINTE LUCIE. LES OBJETS D'ART
SONT REPRIS A PARIS. CANOVA LAISSE EN DON PLUSIEURS
STATUES D'UN GRAND PRIX.

LA fête de saint Louis n'avoit été célébrée qu'une fois à Rome depuis les temps du cardinal de Bernis. M. de Pressigny avoit rétabli cet usage. Le Pape Pie VII vint encore cette année entendre la messe à la chapelle du saint roi, et témoigna à l'ambassadeur sa satisfaction de voir la paix assurée entre la France et le Siège Pontifical.

Le 4 septembre les cardinaux furent assemblés, et le Pape leur adressa une allocution. On sait le plaisir que nous avons à rencontrer l'occasion de faire intervenir le Pontife lui-même, qui toujours exprime sa pensée caractéristique dans ces sortes de publications. Ici d'abord il fait une mention obligeante, mais peut-être un peu froide, de la conduite de l'empereur d'Autriche, qui a rendu les Légations. M. de Talleyrand, au nom de la France et les ministres

russe et anglais étoient ceux qui avoient le plus sollicité cette restitution. Le Pape communique ensuite une sorte de relation historique des négociations du Saint Siège avec Louis XVIII, depuis la fin de la captivité : elles n'ont amené que des explications vagues, et de part et d'autre peu de résultats. Le Saint Père ne peut s'empêcher de montrer sa vive reconnoissance à des princes qui n'appartiennent pas à l'Église romaine. Il nommera avec un grand honneur le très-auguste empereur de Russie, qui a bien voulu appliquer son esprit et son jugement à prendre connoissance des droits politiques de Rome, et qui ensuite a consacré toute sa puissance et son autorité à protéger les demandes du Saint Siège. Le Pape n'oubliera pas les mérites de Frédéric, roi de Prusse, qui a continuellement manifesté son intérêt pour les affaires pontificales. Le zèle de Charles, roi de Suède, n'a pas manqué non plus ; il s'est présenté volontairement pour aide et défenseur. Comment le Saint Père pourroit-il s'abstenir de mentionner aussi l'amitié de Celsissime prince régent d'Angleterre ? son empressement, ses secours dans le congrès ont toujours appuyé les raisons du souverain de Rome. « Ainsi nous nous déclarons reconnoissant envers tous ces princes, et nous nous sentons attaché à eux d'autant plus fortement, que nous connoissons combien le Saint Siège devoit les trouver moins excités à le

protéger. » Plus loin, il y a une protestation pour Avignon, dont le nom n'est pas prononcé par égard pour la France, et l'on fait entendre qu'une compensation ultérieure seroit convenable. On réclame ensuite contre l'occupation de la partie voisine de Ferrare, située sur la rive gauche du Pô. Ensuite, on adresse de magnifiques remerciemens au cardinal Consalvi, dont les talens sont signalés aux races futures. L'allocution se termine par de solennelles actions de grâces au Dieu tout-puissant qui a mis fin aux tribulations du Pontife, et sauvé le Saint Siège.

Nous avons vu revenir, pour prendre rang dans le corps diplomatique, M. le chevalier de Lebzelter, nommé ministre d'Autriche; le grand duc de Toscane, frère de l'empereur, donnoit aussi à cet agent distingué une preuve de son estime en le choisissant pour son envoyé extraordinaire; nous entretenions des relations d'affection tendre avec M. le chevalier de Vargas, long-temps détenu par ordre de Napoléon, et dont la constance avoit été un objet d'admiration même pour ses geôliers. La Russie étoit représentée par le général Hitroff, gendre de la maréchale Kutusow. C'étoit un homme d'esprit, de bonnes manières, avec qui nous vivions en excellent accord (1). Il manquoit un ministre

(1) Il s'étoit particulièrement lié avec l'ambassade à l'occasion d'une réponse qu'il avoit reçue d'un de nous en public. Un jour, à un grand dîner, il s'adressa à une des personnes de l'ambassade, et dans je ne sais

d'Angleterre; mais de nombreux sujets de la Grande-Bretagne sillonnoient les Etats romains en tous sens, et parmi ces voyageurs, il y en avoit d'illustres qui remplissoient secrètement des missions de concorde, de bienveillance et de sincère amitié. Le roi de Naples venoit d'accorder sa confiance au marquis de Fuscaldo, seigneur d'une grande naissance, demeuré toujours fidèle au roi malgré son exil, et cette digne réparation étoit agréable au Saint Père.

Le roi d'Espagne Charles IV et son épouse, confinés par Napoléon à Rome, et qui avoient cru devoir s'en éloigner, y étoient revenus. A son retour la reine fit une chute, et tomba dangereusement malade. Les affaires de cette cour avec celle de Ferdinand VII, qui d'abord avoient été empreintes de quelqu'aigreur, prirent un caractère réciproquement moins amer, par les soins du Pape qui se porta médiateur, et rétablit une paix durable entre le père et le fils.

Au commencement du mois d'octobre, on eut connoissance à Rome de l'arrivée du roi Joachim sur la place du Pizzo, dans la Calabre Citérieure. Son arrivée n'excita aucun enthousiasme en sa faveur. Il paroît qu'il avoit été jeté sur la côte par le mauvais temps, et qu'il désiroit

quelle intention il lui dit tout haut : « Monsieur, avez-vous un homme d'esprit à Constantinople ? » — « Nous en avons partout, répondit le secrétaire. » Il s'agissoit, je crois, de querelles entre notre ambassadeur à Constantinople, et un envoyé de Russie.

se rembarquer. Cependant quelques hommes de sa suite tentèrent d'exciter le peuple à un mouvement d'insurrection. Joachim arrêté fut traduit devant une commission militaire. On assura dans le temps, à Rome, qu'appelé à une conférence d'État, un conseiller du roi Ferdinand IV avoit parlé ainsi : « Notre maison royale et ses trois branches régnautes ont toujours trouvé en Murat un implacable ennemi, d'abord à Vincennes dans les fossés du château, puis à Madrid, d'où il a envoyé les Bourbons par *carrossées* à l'exil, au scandale et à la misère, ensuite à Naples où il a pris la place du maître : d'ici il a fait enlever dans Rome notre Saint Père Pie VII. Murat nous rapporte à nous, par préférence, la guerre et l'extermination. Actuellement prisonnier au Pizzo, il a été condamné par une commission militaire, aux termes des lois qu'il a rendues lui-même contre *les prétendants*; les deux tiers de l'armée sont peut-être à lui; si la sentence n'est pas exécutée, il faut que le roi envoie des fourriers marquer nos logis à Palerme. »

Joachim, après avoir écrit une lettre touchante à sa famille, manifesta des sentimens de religion : peu de temps après le guerrier mourut avec un courage encore plus noble que celui qu'il avoit montré dans les batailles.

Une des accusations rapportées plus haut, celle qui est relative à l'enlèvement du Pape, donna occasion d'examiner à Rome, si vérita-

blement Joachim avoit fait enlever le Pape Pie VII. Les lecteurs de cet ouvrage sont plus instruits des faits qu'on ne l'étoit alors. Nous savons qu'il est vrai que Joachim, sur la demande de Miollis, envoya à Rome 800 hommes commandés par le général Pignatelli-Cerchiara ; on a vu que ce général assistoit à l'enlèvement et à la rentrée du Pontife. Joachim a pu, a dû connoître les projets du gouverneur de Rome ; mais les lettres de ce dernier à l'empereur, les hésitations de Radet à qui on ne parloit que du cardinal Pacca ; la disparition de Miollis qui alla à Mantoue, point plus rapproché du quartier-général impérial ; le peu de prévoyance apporté pour convenir du lieu où le Pape seroit définitivement transféré ; le pêle-mêle des injonctions, des contr'ordres ; ce commandement couvert de ratures remis à Radet, parce qu'il l'exigea du général ; le nom du cardinal Pacca répété à toutes les pages de ce *chiffon de sale papier* que j'ai bien tenu dans mes mains, qui disoit, qui ne disoit pas ; cette nécessité où se trouva Radet de demander, d'exiger de nouvelles autorisations ; Madame Élisabeth renvoyant le Pontife au prince Borghèse, le prince Borghèse le dirigeant sur la France, au risque de le placer en face de la garnison de Saragosse ; le témoignage du maréchal Bessières, l'un des hommes les plus honorables de la cour de Napoléon, l'un de ces militaires qui ne mentent jamais, témoi-

gnage qui prouve que Napoléon, dans le premier moment, entra en fureur, et s'écria qu'il n'avoit pas envoyé ces ordres; le peu de probabilité qu'un tel ordre eût été donné de manière que son exécution coïncidât avec la bataille de Wagram; enfin cette réflexion claire, positive et justifiée par l'expérience, que jamais Napoléon n'a livré ses *batailles civiles* qu'après avoir gagné ses *batailles militaires*; tout démontre que si le général Miollis a pu avoir entre ses mains des ordres généraux pour enlever le Pape de Rome, il a entrepris, de lui-même, et dans l'unique intérêt de son autorité de gouverneur, l'enlèvement du 6 juillet, parce qu'il a cru le moment opportun. Napoléon aura écrit au général Miollis, nous n'en doutons pas, « *Je vous confie le soin de maintenir la tranquillité dans mes États de Rome;* » et Miollis, le matin du 6 juillet, après que le Pape est parti, commence une lettre à Napoléon par ces mêmes paroles.

Il y a donc lieu de penser que Joachim n'entra dans tout ce qui concerne un tel événement; que pour son général qui fut un homme si accommodant, et pour les troupes arrivées le 4 juillet dans l'objet d'aider le général Miollis. Les autres faits allégués avec des rapprochemens si accusateurs par le conseiller napolitain, sont des faits sur lesquels l'histoire a prononcé. L'histoire écrit toujours et n'efface jamais.

A cette époque, le cardinal Fesch, de nouveau

réfugié à Rome, après avoir fait un coupable voyage à Paris, crut devoir écrire au roi la lettre suivante :

SIRE,

Le cardinal archevêque de Lyon vous prie d'agréer les vœux qu'il adresse au ciel pour le bonheur de Votre Majesté très-chrétienne, à l'approche des saintes fêtes de Noël et du renouvellement de l'année.

Quelles que puissent être les préventions du monde qui s'attacheroient à mettre en doute mes sentimens, j'en appellerai à ma foi, à ma conscience et à ce Dieu qui connoît les replis de nos cœurs, et à qui j'offre tous les jours des supplications pour Votre Majesté.

Je suis avec respect,

SIRE,

De Votre Majesté très-chrétienne,

Le très-humble et très-obéissant
serviteur et sujet,

J. Card. FESCH.

Rome, 25 novembre 1815.

Cette lettre resta encore sans réponse, et cette fois le silence doit être hautement approuvé. La fatale apparition alloit coûter à la France un grand nombre de ses enfans, plus d'un milliard.

Nous avons rapporté plusieurs pièces officielles émanées de divers agens étrangers. Il ne sera pas hors de propos de faire connoître succinctement comment M. Poynter, évêque de Hallia en Macédoine, et vicaire apostolique à Londres, exprimoit au cardinal Consalvi ses sentimens sur le Pontife, et sur les services que

Rome recevoit de cette Éminence. Je ne crois pas rendre un mauvais office à nos frères de la Grande-Bretagne, en leur montrant ce que pensoit des affaires du temps et surtout de celles de l'Irlande un de leurs plus respectables ecclésiastiques. Il remercie le cardinal de lui avoir envoyé l'allocution du 4 septembre : la voix du Saint Père a été entendue en Angleterre et en Irlande, où elle confondra les calomnies prononcées par des agitateurs. On a lu avec plaisir à Londres la mention que Sa Sainteté a bien voulu faire de l'Angleterre, et l'on espère voir régner la plus parfaite harmonie entre les gouvernemens de Rome et de la Grande-Bretagne.

« Je crains que les espérances que nous avons cru être si bien fondées de l'heureux résultat de la lettre que j'emportai de Gênes, ne soient à présent détruites par la manière dont le sujet a été exposé et traité en Irlande, par rapport à ce qu'on y suppose que cette lettre accorde à notre gouvernement pour la nomination des évêques. C'est ce qu'on verra en comparant les résolutions des différentes associations des Irlandais avec le texte de cette lettre, qui est précise *et bien gardée* sur ce point. Il paroît que M. Haye, le secrétaire de la députation laïque, est allé à Rome sans messieurs les députés dont il est le secrétaire, et qu'il est le porteur d'une adresse qui se dit l'adresse des catholiques irlandais, au nombre de cinq millions, pendant qu'on dit à présent dans les gazettes publiées en Irlande, que cette adresse n'étoit composée et approuvée que par cinq ou six individus à Dublin, qui n'étoient ni les représentans, ni les délégués des catholiques d'Irlande, pour cet effet, ni pour aucun autre. Ainsi on observe que

M. Haye est allé sans être envoyé, et qu'il porte une adresse prétendant être l'adresse de tous les catholiques irlandais, qui n'est sanctionnée par aucune autorité de la part des catholiques d'Irlande. Je prie le bon Dieu de diriger Sa Sainteté dans toute cette affaire, et de lui inspirer ce qui conduira plus efficacement au bien de la religion dans nos îles, et à la tranquillité publique.....»

« La bulle de notre Saint Père sur les Jésuites, est devant notre parlement, et la question sera probablement agitée dans la session prochaine. Dans ces circonstances, je suis obligé d'être sur mes gardes, pour ne pas compromettre la cause commune de la religion catholique dans mon district. L'affaire est très-délicate dans les circonstances actuelles. »

Le 13 décembre, tout le corps diplomatique et la noblesse romaine assistèrent à la grande cérémonie qui fut célébrée, suivant l'ancien usage, dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du roi de France Henri IV. Les Anglais, en grand nombre à Rome, ne se montrèrent pas les moins empressés à voir cette *fonction*, pour laquelle M. de Pressigny déploya la plus généreuse magnificence. Il étoit aimé et considéré à Rome; mais les affaires de religion ne marchaient pas, on ne s'entendoit point encore assez avec la commission ecclésiastique. Le bon Pape disoit à l'ambassadeur : « *L'affare cammina, cammina;* » mais l'affaire ne marchoit pas; les relations étoient comme suspendues à Paris, où d'ailleurs il n'y avoit pas de nonce, et l'on disputoit pied à

ped les objets d'art redemandés par Canova (1).

Le cardinal Consalvi avoit dit au célèbre sculpteur : « Le Pape vous prie d'aller à Paris continuer un entretien célèbre commencé par vous, sur les monumens de Rome, avec Napoléon. (*Voy.* p. 280.) Vous avez envoyé en France la statue colossale du même Napoléon; on n'a pas rendu justice à votre talent: que devient-elle? Enfin Rome remet ses espérances entre vos mains; allez faire à Paris le devoir d'un *prince perpétuel* de l'Académie de Saint-Luc. » Canova, dès son arrivée, s'adressa au gouvernement du roi, qui déclina sa demande. Alors le ministère pontifical fit remettre aux plénipotentiaires des puissances alliées une note dans laquelle on développoit l'injustice de l'agression, la grandeur des sacrifices, les destinées d'une ville privilégiée des arts, l'exemple du roi de France Charles VIII, et même de Charles-Quint, qui, maîtres de Rome, ne l'avoient pas dépouillée; de plus, l'exemple de Frédéric II, qui deux fois respecta les galeries de Dresde; la modération des Russes et des Autrichiens, qui, deux fois entrés à Berlin, n'en enlevèrent pas les objets d'art. Ce seroit insulter le siècle, disoit cette note, que de faire revivre le droit des Romains

(1) A la prière de M. Michaud, j'ai extrait pour l'article *Canova* de la *Biographie universelle*, un passage de cette histoire qui explique toute cette affaire des objets d'art; et comme il convient, je rétablis ici ce passage, mais avec des détails différens.

à Corinthe, qui déclaroient les hommes et les choses, propriété du vainqueur. La civilisation, l'expérience et le mémorable châtement infligé aux Romains par toutes les nations de l'Europe, devoient porter à juger mieux cet abus de la force.

Canova avoit demandé une audience à l'empereur de Russie, mais il ne put l'obtenir : Alexandre, dont la magnanimité ne se démentit jamais, consentoit à ce que l'on traitât avec la France, mais ne vouloit entendre à aucune violence. Le Pape avoit d'ailleurs dit lui-même à Canova : « Prenez garde avec les Français, pas de prépotence avec cette bonne nation que nous aimons. » Le roi de France défendoit les stipulations signées par Bonaparte à Tolentino, et le roi de France étoit obligé d'avouer qu'elles étoient l'œuvre de la violence. Le gouvernement pontifical répondoit : « Dans le traité de Paris et dans le congrès de Vienne, on n'a pas fait mention des engagements de Tolentino; on n'a maintenu aucun des traités nombreux faits avec Bonaparte; on lui a repris même l'archiduchesse envoyée à Paris, et, avec elle, l'enfant dont il est le père. Détruira-t-on les traités conclus entre lion et lion pour respecter le traité du loup avec l'agneau? » Mais déjà les étrangers ressaisissoient de leur propre autorité, à Paris, leur bien où ils le trouvoient, quoiqu'il y eût une résistance à peu près universelle, de-

puis le roi jusqu'au dernier des ouvriers. Voilà qu'en même temps le chevalier Guillaume Hamilton, sous-secrétaire d'État, conseille à lord Castelreagh de regarder comme sa propre affaire la réclamation du Pape. Paroissent incontinent une brochure anglaise très-véhémente et une note fulminante du ministre de la Grande-Bretagne. Wellington prête son appui aux Belges qui redemandoient leurs tableaux. Il se déclare aussi ouvertement pour la cause des Romains, et, dans une publication remplie d'amertume et d'orgueil faite par son ordre, il s'exprime ainsi : « Selon mon opinion, ce seroit une chose injuste que les souverains accédassent aux désirs de la France. Le sacrifice que permettroient les souverains seroit impolitique, et leur feroit perdre l'occasion de donner aux Français une grande leçon morale. » Le prince de Metternich réclamait pour l'empereur François ce qui avoit appartenu aux États qu'il possédoit. Il redemandoit même ce qui avoit été enlevé à Parme et à Modène. Parmi les ministres de Paris, quelques-uns résistoient, et le roi Louis XVIII n'étoit pas celui qui manifestoit le moins de répugnance. Ce roi, *donné par les étrangers* (1), ne se mon-

(1) Quand on traita dans le conseil, avant les cent jours, la question de savoir si on rendroit les statues Borghèse, pour ne pas payer la rente qui en étoit le prix, ou si l'on garderoit les statues, en continuant de payer la rente, on fit courir le bruit qu'en dépit des *nationaux*, il y avoit dans le conseil deux *étrangers* qui rendroient tout ce qu'on voudroit, et

troit pas contraire à un vœu des Français. La force prussienne, assistée de la force autrichienne, s'empara violemment des objets d'art en litige. Canova cependant, se souvenant des instructions de Pie VII, ordonna qu'on laissât à Paris plusieurs de ceux qui avoient appartenu à Rome, et qui seroient réputés des dons de Sa Sainteté. De ce nombre ont été la statue colossale du *Tibre*, la magnifique *Pallas* de Vélétri, et la *Melpomène*. On ne peut disconvenir que l'opinion publique n'ait montré, dans cette circonstance, un mécontentement général. Il arriva même qu'on ne put facilement trouver un entrepreneur qui fournît des voitures pour conduire une partie du convoi à Rome. Nous citerons d'ailleurs une lettre de M. le comte de Pradel à Canova, datée du 23 octobre; elle fait connoître les sentimens du gouvernement royal :

MONSIEUR,

« M. Lavallée, secrétaire-général du Musée, me rend compte que dans le nombre des objets d'art que vous êtes

qu'il falloit s'attendre à voir disparoître le *Gladiateur*, le *vase Borghèse* et l'*Educotio de Bacchus*, etc. Par une fatalité singulière, les *nationaux*, qui opinèrent les premiers, et qui croyoient apparemment faire leur cour aux *étrangers*, furent d'avis qu'il falloit tout restituer promptement et annuler la rente. Un des *étrangers* prit la parole et dit que ce seroit une honte de ne pas garder de tels chefs-d'œuvre par une raison d'argent. L'autre *étranger* appuya le premier, et les *nationaux* se réunissant à ce second avis, il fut décidé à l'unanimité que les statues seroient gardées. Le premier *étranger* qui porta la parole avoit nom comte de Blacas, le second *étranger* étoit le roi de France.

chargé de reprendre dans ledit Musée, comme appartenant au Saint Siège et à la ville de Rome, il y en a beaucoup dont vous êtes disposé à faire don, et cela est une chose fort agréable à Sa Majesté. Tout acte de modération qui aura pour résultat de rendre moins sensible la spoliation du Musée royal ne peut pas être indifférent au roi, et je m'empresse de vous faire connoître ses sentimens à cet égard. »

» Je vous renouvelle, Monsieur, etc.

» Le Comte de PRADEL. »

Canova se faisoit un plaisir de montrer cette lettre, qui, disoit-il, avoit été dictée par Louis XVIII. Le cardinal Consalvi ratifia, au nom du Pape, les mesures prises par Canova, dans les termes suivans : « Loin d'être en peine pour avoir pris sur vous de faire de pareils dons, félicitez-vous d'avoir *deviné les volontés du Saint Père.* »



CHAPITRE XXXI.

INTRIGUES AUTOUR DU PAPE. ELLES SONT DÉJOUÉES. DIVERSES PUISSANCES S'INTÉRESSENT A DES DEMANDES DU PRINCE EUGÈNE. M. MAZOIS ENVOYÉ A NAPLES EN COURRIER. LETTRE DU ROI A PIE VII. INSTRUCTIONS DU DUC DE RICHELIEU AU COMTE DE BLACAS.

LE corps diplomatique avoit été rendre ses devoirs au Saint Père à l'occasion des fêtes de Noël, et demandoit la permission d'y retourner le premier jour de l'an, suivant l'usage établi dans toutes les autres cours de l'Europe. Le Pape se montra sensible à ce redoublement d'attachement et de respect. Les Romains attachés au Saint Siège sembloient ne plus douter de la stabilité de la paix. Les dicastères reprenoient leurs correspondances avec tout l'univers. On recevoit encore les félicitations des parties les plus éloignées de la terre. Toutefois, il s'étoit formé autour du Pape comme une cour de flatteurs, de complaisans, qui s'attribuoient une partie de la constante persévérance, de *l'irrémovibilité*, par lesquelles on avoit obtenu insensiblement la victoire. Les vrais héros dans ces actes dignes d'admiration, les Pacca, les Consalvi, les di Piéto, les Fontana, les Grégorio, n'étoient pas

ceux qui s'offroient pour vanter leur gloire; tandis que ceux-là peut-être, qui à tout prix avoient demandé qu'on les *laissât vivre*, ou d'autres qui n'avoient pas même pensé à résister, ambitionnoient les récompenses. Des poètes, subitement inspirés, adressoient des vers. On sait qu'il a été parlé beaucoup des Clermont, qui vouloient être parens du Pape. Le Pontife avoit accordé une pension à M. de Clermont-Mont-Saint-Jean, qui étoit réfugié à Rome. J'avois moi-même sollicité la protection du Pape pour M. de Clermont-Montoison qui, recommandé par le Pape au cardinal Caprara, ne tarda pas à éprouver l'effet du crédit de ce cardinal. On sait tout ce qui avoit été tenté par M. de Clermont-Tonnerre, qui devoit se féliciter de la générosité du Saint Père. Dans cet état de choses, après des comparaisons entre l'éclatante maison de Clermont en France et la famille Chiaramonti, après les jeux de mots, les allusions, les rapprochemens de toutes les montagnes éclairées par un soleil privilégié, un poète prétendit fouiller plus avant dans les pages de l'histoire, et il découvrit qu'un fils de saint Louis, roi de France, portoit le nom de comte de Clermont. Le Pape, dans un de ses brefs, avoit rappelé que Louis XVIII descendoit de la race de saint Louis. Voilà tout à coup la famille des Chiaramonti valant mieux que celle des Clermont-Tonnerre, et devenue proche parente des monarques français. On vou-

lut représenter qu'il pouvoit y avoir eu une alliance entre les Clermont-Mont-Saint-Jean ou les Montoison, etc., et ces grandes familles de la monarchie, comme les Montmorency, qui ont si souvent mêlé leur sang à celui de nos rois. Non, il falloit davantage. La race de Césène descendoit de saint Louis. N'y a-t-il pas, disoit-on, dans les Marches, une famille *Bourbon del Monte*? Le Pape fut très-mécontent de ces bruits; mais Pie VII étoit mécontent avec douceur, avec crainte de désobliger. Il n'en veut pas moins que l'on parvienné à détruire ces bruits. On en entretient le père-abbé Torelli, qui vient à son tour me consulter et me prier de bien expliquer à des ignorans quel est le Clermont dont la race des Bourbons est descendue. Il me dit que de sincères amis du Pape m'avoient créé *aposta, consigliere*, pour cette question, et qu'ils désiroient que je donnasse vite une filiation propre à imposer silence à tous les poètes, et à prévenir les satires qui ne manqueroient pas de pleuvoir sur une supposition pareille, si elle étoit connue. La commission étoit très-délicate et difficile à exécuter en si peu de temps. J'en entretins l'ambassadeur, qui connoissoit à fond ces matières. Nous devons naturellement éclaircir la filiation depuis le sixième fils de saint Louis jusqu'au père de Henri IV. On disoit que l'on savoit le reste suffisamment; cependant, je devois faire comme si on ne le savoit pas. Le

père Torelli étoit traité avec amitié par plusieurs amis dévoués du Pape. Ce sage religieux avoit tenu une conduite très-noble, en refusant le serment et en acceptant l'exil. Je me mis secrètement en mesure pour rédiger la note qu'on me demandoit. Heureusement je trouvai dans une bibliothèque le père Philippe Labbe; un simple volume in-42 compléta pour moi les informations que je possédois déjà. Je n'osois pas faire rechercher *l'Art de vérifier les dates* qui eût tout expliqué; il ne falloit pas même qu'on soupçonnât ce qui devoit tant exciter nos investigations. Enfin, nous parvînmes à établir les faits, et je remis ce travail (1) au père-abbé, qui nous fit les plus aimables complimens. Ce qu'il y eut d'heureux, c'est que les auteurs de satires ne surent rien de ce singulier débat domestique, qui ne dura que quelques jours.

(1) Voici les détails que j'écrivis sous la dictée de M. de Saint-Malo. « Louis IX, saint Louis, naquit le 25 avril 1215. Robert de France, comte de Clermont en Beauvaisis, son sixième fils, naquit en 1256. Ce premier comte de Clermont épousa Béatrix de Bourgogne, dame de Bourbon, et mourut en 1317. Il eut de son mariage [1] Louis I^{er}, duc de Bourbon, comte de Clermont, chambrier de France, qui fut père de [2] Jacques I^{er} de Bourbon, mort en 1361. Celui-ci donna le jour à [3] Jean I^{er}, duc de Bourbon, mort en 1393, laissant son nom et le duché à [4] Louis II de Bourbon, comte de Vendôme, qui cessa de porter en même temps le titre de comte de Clermont, et qui mourut en 1446, laissant [5] Jean II, mort en 1477, père de [6] François de Bourbon, mort en 1495, qui avoit épousé Marie de Luxembourg, dont il eut [7] Charles de Bourbon, duc de Vendôme, mort en 1536, laissant [8] Antoine de Bourbon, roi de Navarre, lieutenant-général du royaume de France en 1561, qui fut père de [9] Henri-le-Grand, roi de France. » On voit que dans cette série, il n'y a de comtes de Cler-

Pie VII possédoit des qualités de cœur dont les personnes même qui avoient pu se trouver en relation avec ses persécuteurs, devoient éprouver la bienfaisante influence. Le prince Eugène, retiré à Munich, avoit des réclamations à exercer dans l'État romain. M. Ré fut chargé par ce prince de venir les suivre à Rome. Il s'agissoit de rentrer en possession des biens ecclésiastiques affectés en dotations par suite de dispositions de l'ancien gouvernement du royaume d'Italie. Déjà des dotations situées à Bologne et dans les Marches avoient été accordées assez facilement ; mais les biens situés dans le duché d'Urbin étoient refusés. M. de Lebzelttern, ministre d'Autriche, M. le bailli Hoeffelin, ministre de Bavière, et M. Hitroff, ministre de Russie, recevoient de leur cour l'ordre d'appuyer les demandes de M. Ré. Ils se fondoient sur l'ar-

mont, que jusqu'à la troisième génération, et que la branche actuelle doit être appelée Bourbon-Vendôme.

Voici la suite de la filiation directe que M. de Pressigny ajouta, pour compléter les informations, jusqu'à Louis XVI, frère de Louis XVIII : « Louis XIII [10], qui monta sur le trône en 1610, à la mort de son père Henri IV, et mourut en 1643. Louis XIV [11], mort en 1715. Louis I^{er} [12] dauphin du Viennois, mort en 1711. Louis II [13], dauphin de Viennois, mort en 1712. Louis XV [14], mort en 1774. Louis III [15], dauphin de France, mort en 1765. Louis XVI [16], mort en 1793. Louis XVII [17], mort enfant, en 1795, placé ici seulement comme roi, et Louis XVIII [18], frère puîné de Louis XVI, et actuellement régnant. » Je ne mentionne pas ici une plaisanterie que je fis au père Torelli, sur ce que nous avions pu nous adresser à d'autres qu'à des Bénédictins, pour obtenir une connoissance exacte de ces faits historiques.

ticle 64 de l'instrument du congrès. Le cardinal Consalvi répondit que le Pape prendroit en grande considération la demande de ces cours. Le prince Eugène n'étoit désagréable à personne, et la manière dont il avoit fait traiter le Pape, lorsqu'il revenoit de France en 1814, étoit toujours présente au souvenir de Pie VII.

Les étrangers abondoient plus que jamais à Rome. De là ils alloient visiter Naples et Pompéï. M. l'ambassadeur s'aperçut à cette occasion d'un chagrin qu'éprouvoit un célèbre architecte, M. Mazois, qui ne pouvoit pas obtenir la permission d'aller dans ce pays achever des études commencées depuis long-temps sur Pompéï. De petites jalousies de savans, disoit-on, lui faisoient fermer les portes du royaume. M. Mazois appartenoit à la classe de Français qui avoient habité Naples pendant l'usurpation. Mais comment avoit-on la rigueur de l'empêcher de terminer d'utiles travaux, que d'autres personnes d'ailleurs n'avoient pas entrepris de continuer? Sur ces entrefaites, un courrier de Paris apportoit à M. de Pressigny l'ordre de solliciter auprès du Saint Père des dispenses pour le mariage de M. le duc de Berry, avec la princesse Caroline-Ferdinande-Louise, petite-fille du roi des Deux-Sicules, et d'envoyer sur-le-champ ces dispenses à Naples. M. de Pressigny, quand il eut les dispenses, fit venir M. Mazois, et lui dit : « Voulez-vous porter ces papiers à Naples,

en courrier extraordinaire? Ma puissance ne va que jusqu'au palais du ministre des affaires étrangères de ce pays. Ce sera, s'il vous plaît, à vous à chercher les moyens de gagner *la maison de Diomède* (1); vous vous ingénieriez pour franchir ces quatre lieues de plus. Voici du reste des lettres pour notre ambassadeur, M. de Narbonne, que je prie de vous aider encore dans ce projet. » M. Mazois étant arrivé à Naples, avec un passeport de courrier extraordinaire du roi de France, fut très-bien reçu, obtint la permission qu'il demandoit, et c'est à cette bonne grâce de M. de Pressigny que nous devons la continuation du bel ouvrage de cet illustre archéologue. Sans cette attention de l'ambassadeur, attention dont il ne faut remercier que lui seul, M. Mazois dégoûté, triste, découragé, alloit partir pour Paris, et ne seroit peut-être jamais revenu en Italie (2).

Mais à Paris on avoit décidé que M. de Pressigny seroit rappelé, et remplacé par M. le

(1) *La maison de Diomède* est la plus belle maison de Pompéï.

(2) Voici l'extrait d'une lettre, en date de Naples le 24 avril 1816, que je reçus dans le temps de ce savant artiste.

« J'ai été hier à Pompéï avec M. de Narbonne. Aussitôt que j'aurai obtenu la permission d'y travailler, je veux aller y passer quinze jours, exempt de tout souci. Je veux oublier graveurs, imprimeurs, libraires, journalistes, banquiers, débiteurs et créanciers, en un mot l'univers entier, à l'exception de la gloire et de mes amis, dont l'image ne m'abandonne jamais : la première m'anime et les seconds me consolent. Les illusions de l'une et les soins des autres sont tout ce qui m'attache à ce monde.... » On retrouve ici le coloriste brillant et spirituel de l'auteur du *palais de Scaurus*.

comte de Blacas, qui demeureroit chargé de demander l'envoi d'un légat à *latere* avec lequel on pourroit terminer les affaires ecclésiastiques. Le roi, par une lettre particulière écrite de sa main, faisoit cette demande au Pape dans les termes suivans :

« Le moyen, très-saint Père, de parvenir le plus tôt possible au but que Votre Béatitude et moi ne pouvons que désirer également, celui de rendre à l'Eglise de France l'organisation qui lui est nécessaire pour remplir sa sainte destination, et pour faciliter à mes peuples l'exercice de la religion catholique, est l'envoi immédiat d'un légat qui, à l'instar de celui qui traita avec l'usurpateur, arrive auprès de moi avec toute l'étendue des pouvoirs que sa mission comportera. Je ne doute pas que les évêques non-démis-sionnaires, loin d'opposer à l'ordre qu'il s'agit d'établir, aucunes difficultés, n'y concourent avec zèle pour le plus grand bien de la religion et des Eglises de France. »

Le duc de Richelieu, alors ministre en remplacement de M. de Talleyrand, s'exprimoit ainsi dans ses instructions à M. le comte de Blacas :

« Sa Majesté ayant jugé à propos de rappeler M. l'ancien évêque de Saint Malo, a pensé que personne ne pourroit le remplacer plus utilement pour le bien de son service, que M. le comte de Blacas d'Aulps : le rang qu'il occupe à la cour, l'opinion que la confiance dont le roi l'a constamment honoré, a donnée de ses talens et de son zèle pour les intérêts de la France, concourent puissamment à assurer le succès de sa mission, et le roi se flatte qu'il devra à ses soins et à ses efforts l'avantage de consolider la concorde religieuse dans ses États, et de rendre à l'Eglise gallicane l'éclat dont elle a constamment brillé sous les rois ses prédécesseurs. »

M. de Richelieu annonce d'une manière positive que tous les anciens évêques ont donné leur démission, et que dès lors les prétentions qu'on pouvoit avoir à craindre de leur part sont écartées; l'on n'est plus exposé sur ce point ni à des conflits d'autorité, ni à des dissidences dans l'opinion publique. L'autorité et l'opinion resteront à ceux qui auront reçu la nomination du roi, et l'institution du Saint Siège :

« L'ambassadeur aura soin de ne faire aucune mention du concordat, et de ne pas laisser supposer à la cour de Rome que le gouvernement lui en demande la révocation. Il faut, sur ce point délicat, ménager la susceptibilité du Saint Siège, ne pas paroître avoir à lui reprocher un tort, et lui épargner toute apparence de contradiction : ses vues avoient été sans doute de sauver en France les débris de la religion et de l'Église, et Sa Majesté apprécie comme elle le doit, la position difficile où se trouvoit alors le Saint Siège; mais elle voit aussi que les dispositions prises dans des circonstances si différentes, *si orageuses* pour l'Église de France, ne s'appliquent plus à sa position actuelle, et que ce qui pouvoit convenir pour la sauver du naufrage, ne suffiroit plus pour sa régénération.

» RICHELIEU. »

Avant de quitter ses fonctions, M. de Pressigny fut témoin d'une promotion de vingt-huit cardinaux, parmi lesquels on distinguoit le courageux monsignor de Grégorio, le Père Fontana et les prélats della Genga, Caleppi, Sévéroli, Castiglioni, et Georges Doria.

CHAPITRE XXXII.

M. LE COMTE DE BLACAS SUCCEDE A MONSEIGNEUR DE PRESSIGNY. PIE VII EST LÉGÈREMENT INDISPOSÉ. SES DIFFÉRENDS AVEC LE ROI DE NAPLES, FERDINAND IV. LETTRE DE CE PRINCE AU PAPE SUR LA HAQUENÉE ET LES PRINCIPAUTÉS DE BÉNÉVENT ET DE PONTE-CÓRVO.

LE 31 mai, M. Cortois de Pressigny obtint son audience de congé, et M. le comte de Blacas fut accrédité comme ambassadeur extraordinaire. M. Jordan et moi nous avons ordre de rester auprès de lui dans notre qualité de secrétaires d'ambassade.

Je regrettai particulièrement monsieur l'ancien évêque de Saint-Malo : c'étoit un homme d'esprit, d'une générosité vraiment royale (1).

(1) Un jour qu'à mon ordinaire j'entrais chez l'ambassadeur sans me faire annoncer, je trouvai dans son cabinet, près de la porte, un grand homme de guerre, noirci par le soleil, revêtu d'un uniforme blanc en lambeaux, se tenant droit, et un peu embarrassé de ses deux mains dans lesquelles il sembloit qu'il manquât un fusil : cet homme avoit de grosses larmes qui lui baignoient les joues ; je lui dis : « Mon camarade, un homme ne pleure pas ainsi. — Parbleu, me répondit le » soldat, regardez plutôt votre évêque. » Je m'approchai de M. de Saint-Malo, et je vis qu'il cherchoit quelque chose dans un tiroir tout vide, et qu'il avoit aussi des larmes d'attendrissement dans les yeux. Je me retournai vers le soldat, qui me dit : « Monsieur, je quitte le service de Naples, mais je ne suis pas déserteur ; je reviens parce qu'on

Il avoit su s'entourer de personnes dignes de la plus haute estime : M. l'abbé de Sambucy, ecclésiastique pieux, et fort dévoué, qui lui fut très-utile, et à qui il fit obtenir la place de clerc national français près le consistoire ; M. l'abbé de Bonald, aujourd'hui évêque du Puy, où il s'est acquis une réputation de talent et de sainteté, qui doit être une bien douce récompense pour

m'a écrit que le ministre de la guerre de Paris nous a rappelés. J'ai rencontré dans Rome un italien qui avoit une grande cocarde blanche ; je me suis bien douté qu'il me feroit mon affaire : je lui ai demandé le commissaire des guerres pour nous, il m'a mené tout de suite chez l'évêque de France. Je dis donc à monsieur que pour la première fois je parlois à un évêque, mais que c'étoit égal, s'il pouvoit me donner deux ducats de Naples pour aller à Florence. Monsieur commence par m'interrompre en me disant : « Mon ami, vous êtes Bourguignon ? » Je vois bien que monsieur l'est aussi, le malin ! enfin il me dit, comme j'allois lui prendre la main, car je sais qu'on prend la main des évêques pour la baiser, il me dit : « C'est bien, puisque vous êtes Bourguignon, et un brave homme qui retournez ainsi auprès du roi, vous vous souviendrez du premier évêque avec lequel vous avez parlé, » et il me donna cette grosse bourse que j'ai remise là sur sa table. Alors ça m'a parti, à moi ; le cœur avant tout ! et il s'est mis à faire aussi comme vous voyez. Et puis. . . . J'ai dit à monsieur que je voulois bien une bourse plus petite, il cherche là, mais il ne trouve pas. » Je pris la bourse sur la table, j'en ôtai seulement trois ou quatre pièces d'argent. Je laissai tout l'or qu'elle contenoit, et je la présentai au soldat, en ajoutant : Hé bien, voilà ce que monseigneur vous donne. » Le soldat n'osa plus refuser. Monseigneur me dit ensuite que le ton vif, honnête, respectueux et familier, l'accent bourguignon auquel il ne s'attendoit pas, une sorte d'idée qui lui étoit venue que c'étoit le fils de quelque paysan d'une des terres de sa famille ; toutes ces circonstances l'avoient ému et venoient d'amener ce qui s'étoit passé entre lui et le soldat.

M. Granet eut l'idée de peindre, dans un petit tableau, la bienfaisance de monseigneur. On n'y voyoit absolument qu'une portière, une *bussola* à l'italienne aux armes des Cortois, et en partie soulevée ; d'un coin sortoit une main qui distribuoit des pagnotes romaines.

son vénérable père. M. de Pressigny avoit aussi auprès de lui M. Hilarion Lucas, d'une société fort agréable, savant théologien, maintenant attaché à l'une de nos plus respectables congrégations. Enfin, cet excellent représentant du roi étoit aimé des artistes français. Sa conduite avec M. Mazois avoit été une preuve de plus des bons procédés de cet ambassadeur, pour tout ce qui méritoit de l'appui, et de la considération. Franc, trop ouvert peut-être, il n'obtint pas toute la confiance du ministre du Pape Pie VII; mais Sa Sainteté le chérissoit, le voyoit avec plaisir, et lui fit remettre de beaux présens avant qu'il quittât sa résidence. Quant à moi, j'ai été traité par cet homme si loyal et si aimable avec une tendresse si particulière, que je n'ai pu m'empêcher de lui offrir ce témoignage d'une respectueuse reconnoissance.

Dans les commencemens de juin, Pie VII fut légèrement incommodé; il souffroit d'une dysurie obstinée, et il prétendoit qu'on lui faisoit suivre un régime qui augmentoit ses douleurs. Un matin, d'une manière assez seditieuse, nous rapportoit le cardinal Consalvi, le Pape annonça qu'il vouloit se mettre *à la tête de sa santé*. Dès ce moment, il se créa une sorte de règle qu'il appela son *calendrier*; il s'habilla tous les jours de diverses manières, et avec plus ou moins de vêtemens, suivant les observations que faisoit naître en lui l'état de l'atmosphère.

Il étoit survenu des difficultés entre le gouvernement pontifical et celui de Sa Majesté Ferdinand, rentré dans son royaume des Deux-Sicules. Il s'agissoit de *la haquenée*. Le lecteur connoît cette question. La dernière fois qu'il en avoit été parlé, c'étoit Joachim qui gouvernoit à Naples. Alors le Pape refusoit ce qu'il demandoit aujourd'hui. L'affaire avoit été interrompue par l'invasion de l'Etat Romain en 1815, et par les événemens des cent jours. Le cardinal Consalvi ayant repris, à la fin de 1815, les demandes telles qu'on les adressoit à Ferdinand IV (1) avant les guerres, le roi avoit répondu ; mais la réponse, après avoir été remise au Pape, s'étoit égarée. Le 28 juin 1816, le Pape écrivit à ce sujet au roi, et le roi répondit le 26 juillet :

« La lettre que Votre Sainteté m'a adressée le 28 du mois dernier m'a rempli de douleur. Vous m'accusez de n'avoir pas répondu à votre lettre du 18 octobre : d'abord je m'excuserai, puisque j'ai répondu ; ensuite, sans m'écarter de ce profond respect que je professerai toujours pour le vicaire de Jésus-Christ, je raisonnerai librement avec l'immortel Pie VII de ce qui concerne la *haquenée*, droit purement politique et temporel que l'Église de Rome croit fondé, et que le roi des Deux-Sicules, après avoir mis de côté les circonstances critiques et diplomatiques, ne peut et ne doit pas croire fondé, sans léser son indé-

(1) Il y avoit alors trois souverains qui s'appelloient Ferdinand. Ferdinand VII, roi d'Espagne; Ferdinand IV, roi de Naples; et Ferdinand III, grand duc de Toscane.

pendance, droit primitif et constitutif de toute souveraineté. »

Le roi déclare qu'il a ordonné à des plénipotentiaires de *raisonner*, 1° sur cette affaire de *la haquenée*; 2° sur un concordat entre les deux cours; 3° sur des compensations pour Bénévent et Ponte-Corvo. Le roi soutient qu'il n'a pas fait certaines promesses qui lui sont alléguées. Il dit que la lecture d'un passage du bref auquel il répond, l'a rempli d'une horreur sainte et sacrée, et que, recueilli devant Dieu, il l'a supplié avec la plus grande ferveur, de l'éclairer sur la connoissance de ses devoirs, et surtout de l'aider à se souvenir s'il a fait quelque vœu en Sicile. Là, en effet, il a promis de bâtir, s'il avoit le bonheur de revenir à Naples, une église en l'honneur de saint François de Paule.

(Le monarque a tenu sa parole : cette église a été achevée en 1836 par son petit-fils). Il n'a pas fait d'autre vœu. Le roi va d'ailleurs chercher le fondement légal de la demande de Rome :

« Il y eut un temps où tout prit en Europe la forme féodale. La chaîne des seigneurs et des vassaux avoit tant et de tels anneaux, que les rois de France, l'empereur d'Allemagne, l'Église elle-même, par une voie remontoient à l'anneau supérieur de seigneur, et par l'autre descendoient à celui de vassal. En somme, la féodalité étoit le principe constitutif du droit public. Chaque terre, chaque État, chaque personne se croyoit seigneur ou se réputoit vassal, et quelquefois, par diverses protections, le même État, la même personne représentoit ou subis-

soit l'une ou l'autre qualité avec des degrés plus ou moins marqués de seigneurie ou de sujétion féodale. Ce même principe de féodalité a fait naître les *fiefs oblats*, espèce de servitude volontaire qui étoit dans les temps compensée par de grands avantages. L'Église, autant qu'elle est forte et invariable dans les principes de dogme et de discipline inhérente au dogme, se montra sage ensuite dans l'administration temporelle; elle s'est toujours conformée aux temps et aux systèmes de droit public, en ce qui concerne ses possessions et ses droits temporels. Quand l'empire romain étoit seigneur du monde, elle fut sujette: l'empire détruit, elle devint, à très-juste titre, puissance temporelle; elle adopta dans ses États les formes féodales, parce que tout alors étoit fief. Sa puissance politique tantôt s'augmenta, tantôt diminua par des traités et des conventions. Enfin par les moyens qui font croître et décroître les États et les souverainetés, l'Église s'accrut et décroût (*crebbe e discrebbe*), suivant l'effet de ces politiques et diplomatiques conventions, et la possession de ses États est toujours menacée de ces secousses impérieuses que le système général du siècle a données aux gouvernemens. Le glorieux prédécesseur de Votre Sainteté n'a-t-il pas été obligé de fait, par un traité solennel, à céder les Légations? et Votre Sainteté n'en reprend-t-elle pas aujourd'hui la possession, avec une légère diminution, en vertu d'une convention politique que toutes les puissances réunies en congrès à Vienne ont sanctionnée pour donner la paix au monde? Il n'y a donc d'*invariable* que le dogme, parce qu'il a été révélé de Dieu. Ce qui est temporel pour l'Église se conforme au siècle et aux circonstances. »

Nous retombons ici de bien près dans une partie des argumens que Napoléon lui-même abandonnoit en 1815. Le reste de la note devient quelque peu amer, et le roi prétend savoir

que le secrétaire d'État du Pape consentoit à reconnoître Joseph Bonaparte roi de Naples, si l'on garantissoit les États du Saint Siège. Cette assertion n'étoit pas exacte. Le roi déclare au Pape que, selon même les principes canoniques, on peut, pour une cause utile à l'Église, aliéner un fief :

« Le Saint Siège a des obligations pécuniaires et pour le mont Napoléon de Milan, et pour l'indemnité du prince Eugène ; une certaine somme allégeroit la nécessité d'aggraver les sujets romains d'un nouvel impôt. Ponte-Corvo et Bénévent ne rapportent aucun avantage à vos possessions temporelles ; elles sont au contraire d'un dommage très-grand à mon royaume : l'utilité seroit réciproque ; on constituerait un bon voisinage ; les deux souverains deviendroient plus fidèles alliés pour repousser toute agression ennemie ; la paix régneroit entre nos sujets ; l'Église se délivreroit d'une possession à elle peu avantageuse, et infiniment dommageable à un voisin qui respecteroit alors Votre Sainteté comme le donateur de la paix de son État... Je prie Votre Sainteté de me tenir toujours présent dans ses saintes oraisons, pour m'obtenir de Dieu la faveur de gouverner mes sujets selon l'esprit de sa divine parole, et j'invoque la paternelle bénédiction apostolique.

» FERDINAND. »

M. de Médici, premier ministre du roi, auroit dû se souvenir que ces sortes d'avis sur la manière de payer ses dettes ne se donnent pas en général de souverain à souverain : on a pu aussi remarquer dans cette lettre, quelque chose des principes de l'école sophistique qui a exagéré plusieurs des raisonnemens de Filangiéri.

CHAPITRE XXXIII.

MOTU PROPRIO DU 6 JUILLET. EXAMEN DE CETTE LOI CÉLÈBRE.
COUP-D'OEIL SUR L'ADMINISTRATION FRANÇAISE A ROME PEN-
DANT L'USURPATION. CONVENTION DU 25 AOUT 1816. LETTRE
DU PAPE AU ROI DE FRANCE. L'ÉGLISE DE LA TRINITÉ-DU-
MONT RÉPARÉE AUX FRAIS DE M. LE COMTE DE BLACAS.

LE 6 juillet, le Pape fit publier un *motu proprio* qui étoit attendu impatientement. Cette loi est précédée d'une introduction dans laquelle il est question d'uniformité de système, de centralisation de pouvoirs, d'indépendance de l'autorité judiciaire, de partage du territoire en provinces et districts, et enfin de responsabilité des agens. Cependant il existe une différence bien marquée entre l'esprit de cette introduction et quelques parties du dispositif de la loi. La raison qu'on en peut donner est que la loi étoit rédigée dans son ensemble autrement qu'elle ne l'est aujourd'hui, et que l'on a laissé subsister un préambule fait pour un règlement qui a subi beaucoup de modifications imprévues. Pourtant il n'eût pas été difficile de mettre en harmonie l'introduction et la loi. On va examiner quelques-uns des points principaux qui sont traités dans le *motu*

proprio. Il est certain que Pie VII le médita avec attention avant de consentir à cette publication. Un code civil est annoncé. Il sera l'ouvrage d'un ancien conseiller d'État de Napoléon, M. Bartolucci, et de quatre autres jurisconsultes estimés. A cette époque, on croyoit que le code civil de France seroit pris pour modèle : « Dans le fait, nous disoient les Romains, votre code n'est qu'un extrait des lois romaines; il a seulement déclaré loi positive ce qui étoit contredit et incertain dans la jurisprudence romaine. » On annonce également un code de procédure civile, un code de commerce, un code pénal et un code de procédure criminelle. Nous examinerons actuellement, d'une manière rapide, les différentes organisations déterminées que présente le *motu proprio*. D'après l'article 3, il a été publié un tableau duquel il résulte que l'Etat qui comptoit en 1816 deux millions trois cent cinquante-quatre mille sept cent dix-neuf habitans, est partagé en dix-huit délégations, quarante-quatre districts, et sept cent vingt-six municipalités ou communes. A l'exception de la nomenclature qui est changée, ce tableau n'est rien autre que l'organisation française appliquée à l'État romain. La partie de la loi qui concerne le système financier est la plus complète. Elle ne laisse pas tant à espérer; les fruits sont là prêts à être moissonnés. Les Romains entrent sur-le-champ en jouissance d'un assez

bon système, qui contient le mode d'établissement des contributions, le règlement de partage, la forme de reddition des comptes de chaque année échue, et la prévision des dépenses pour l'année nouvelle. La loi régularise l'impôt appelé *des hypothèques*. La conservation des hypothèques est un chef-d'œuvre de la prévoyance humaine. Ce système, inventé par les Grecs et suivi par les Romains, fut long-temps abandonné par ceux-ci à cause des troubles politiques. Les législateurs anglais le remirent en mémoire; ensuite les Français lui donnèrent la forme sage, modérée et régulière qu'il offre aujourd'hui. Le système hypothécaire que l'on établisoit à Rome étoit celui qui étoit absolument en vigueur en France. Cette matière est peu à la portée du commun des hommes. Il n'a donc pas été nécessaire de rien masquer avec une nomenclature différente, comme on a fait pour d'autres institutions également copiées, mais dont on changeoit les principales expressions pour obvier à ce que plusieurs Romains appeloient *l'odiosité des lois françaises*. Pour les hommes de parti, il y a des pays où il ne faut pas prendre même ce qui est bien. Le produit de cet impôt ne s'élevoit qu'à la somme nécessaire à l'entretien des bureaux. Ainsi, il étoit considéré comme tout dans l'intérêt public et non dans l'intérêt du prince, excepté, disoit Pie VII, sous le point de vue du sentiment d'hon-

neur et de moralité qu'un tel système introduit parmi les propriétaires qu'il empêchera de mentir. Dorénavant, ils n'emprunteront plus cent mille écus sur une terre qui en vaudroit vingt mille, et le souverain qui commande à des sujets vertueux, même quand ils sont forcés de l'être, à des sujets qui s'accoutument à respecter hautement la morale, doit concevoir moins d'inquiétude pour son autorité. — Dans des articles sur le timbre, à l'exception de la forme des exergues, le reste étoit tout français : mêmes dimensions, mêmes proportions, mêmes cas extraordinaires, mêmes cas de contravention, mêmes poursuites : c'est une copie des articles de la loi française, qui sont seulement quelquefois transposés, et auxquels on a cherché à donner un air de naissance italienne. — L'enregistrement, qui est confondu avec l'*archiviazione*, ancienne loi d'Urbain VIII, alors mal exécutée, est encore sinon une copie, au moins une imitation exacte des lois françaises. On reconnoît, sans loupe, les mêmes distinctions pour l'enregistrement sur les minutes et sur les expéditions, pour les droits fixes ou proportionnels, les mêmes cas d'amendes, de manière que toute la différence consiste dans la fixation des droits, un peu plus forts que ceux qu'exige la loi française. Ici je rendrai une justice à un gouvernement qui a fait peu de bien en Italie, mais enfin qui y a fait un bien positif. C'est le Directoire

de France qui, le premier, sous la récente république romaine, a fait organiser l'enregistrement à Rome. Un homme habile, intègre et laborieux, M. Ginoux, est venu présider à cette organisation, et il a obtenu le plus honorable succès. — Le *motu proprio* règle ensuite les attributions des tribunaux judiciaires, des tribunaux administratifs et d'une cour des comptes. La France, car si on emprunte de nous, il faut avouer que nous avons emprunté aux autres, la France n'avoit pas autrefois une seule et unique cour des comptes. Cette institution, telle qu'elle est à présent chez nous, a été trouvée parmi les lois du Piémont. — Le prix du sel devoit être égal dans tout l'Etat romain, ainsi que le prix du tabac. On espéroit pouvoir parvenir à mieux préparer cette plante, dont l'usage est si répandu; mais on atteindra difficilement la qualité des tabacs de France, qui sont avidement recherchés à Rome.

Voilà une analyse suffisante de cette loi que Consalvi avoit promise au congrès de Vienne. Quand le Pape sut que la parole de son ministre étoit engagée, il ordonna qu'on s'empressât de tenir une promesse aussi solennelle, et le cardinal ne négligea aucun soin pour assurer aussi, par cette publication si désirée, la tranquillité des vieux jours du Pontife, qui étoit à la fois, disoit-il toujours, son bienfaiteur et son maître.

On voit que, sans qu'il y eût aucune contrainte,

le gouvernement pontifical conservoit ou introduisoit dans ses Etats beaucoup d'institutions françaises. C'est le cas de jeter ici un coup d'œil rapide sur l'administration des Français pendant qu'ils avoient occupé Rome. On connoît assez mes opinions, pour que je n'aie pas besoin de déclarer de nouveau qu'il y avoit usurpation et violence dans l'exercice d'une autorité étrangère. Le Pape étoit le légitime possesseur de Rome. Les Pontifes avoient accepté des concessions de Charlemagne; mais, à proprement parler, « *la Majesté du Saint Siège*, dit Bossuet, et le nom de saint Pierre, célèbre dans tout l'univers, avoient été les seuls remparts de la ville de Rome pendant la décadence de l'empire romain. » Ce droit de protection étoit devenu un droit de souveraineté. Ainsi nul souverain, nul général, nulle puissance n'avoit le droit de s'approprier le *principat sacré*. Mais la circonstance de la violence et de l'injuste occupation une fois reconnue comme fait, il pouvoit arriver que les vice-rois nouveaux gouvernassent mal le pays, comme on l'avoit éprouvé à Milan et à Naples, dans des temps antérieurs. Les Français n'ont pas à se reprocher cette injure de plus. Le général Miollis fut toujours un administrateur probe. La junte qui gouverna quelque temps se composoit de personnes à qui il ne fut fait aucun reproche. Saliceti, que nous ne considérons ici que dans ses rapports avec Rome, étoit connu

non-seulement comme rempli de talent, mais il se distinguoit par une magnificence, une libéralité, une générosité de prince. Un des membres de la junte, M. de Gérando, fut hautement estimé. Les Romains le voyoient souvent aller chercher le repos, après les fatigues de son emploi, dans les belles promenades de la villa Millini, sur le *Monte-Mario*, où il se livroit à ces méditations qui ont fait de lui un des plus profonds publicistes de notre époque. Il est l'homme d'Europe qui a le mieux jugé, et en dernier ressort, Hobbes et sa fatale doctrine. Les Romains élevèrent souvent des clameurs contre M. Janet; mais, quoi qu'on ait dit de ses opérations, il introduisit de l'ordre dans leurs affaires, et le gouvernement légitime lui-même applaudit à quelques-unes de ses mesures qui furent salutaires. L'administration de la justice fut honorée constamment, pendant les quatre années de la domination française, par M. de Grégory et M. Legonidec. La police ne ménagea pas les conscrits; mais elle fut d'ailleurs prudente et réservée. Ce qui ensuite doit exciter un vif intérêt, c'est l'administration du préfet, M. le comte de Tournon. Le livre qu'il a publié, sous le titre modeste d'*Études statistiques de Rome*, atteste le soin qu'il a mis à connoître le pays, à chercher les voies sûres pour le régir avec douceur. La mémoire de M. de Tournon est honorée à Rome. On ne sauroit trop applaudir à ces

paroles honnêtes et justes de ce préfet si distingué : « Il est nécessaire de recueillir les faits qui prouvent que le malheur de *Rome envahie* fut amoindri par les efforts de ceux mêmes qui dominoient sur elle au nom du vainqueur, et qu'ils comprirent pleinement la dignité de la conquête commise à leurs soins, et leur *responsabilité envers le monde civilisé*. » Je rapporterai ici sur la Propagande, des faits singuliers qui m'ont été communiqués à Rome. La congrégation et le collège de *Propagandâ Fide* tiennent le premier rang parmi les saints établissemens de la ville éternelle ; ils furent fondés par Grégoire XV en 1622. Tous les Papes du nom de Grégoire ont été et continuent d'être protecteurs spéciaux des idées nobles, des pensées sages et des entreprises courageuses. Vingt-trois cardinaux, au nombre desquels avoit été le cardinal Chiaramonti, composoient cette congrégation. Le collège étoit destiné à former et à entretenir un grand nombre de sujets de différentes nations (on en a compté souvent jusqu'à quatre-vingts), pour travailler aux missions dans leur patrie. Ces institutions n'ayant d'autre but que la propagation de la foi, conformément à l'esprit apostolique et à l'ordre donné par Jésus-Christ, *Euntes docete*, les revenus de la congrégation n'étoient employés qu'au soulagement des missionnaires. Le collège avoit une grande bibliothèque et une célèbre imprimerie qui possédoit

quarante espèces de caractères, avec lesquels on imprimoit les ouvrages écrits dans presque toutes les langues connues. Un établissement si bienfaisant excita la jalousie de ceux qui organisoient des propagandes destructives. Un ordre imprimé, du 15 mars 1798, signé Haller, ce profond observateur qui disoit à Pie VI : « *Vous mourrez partout,* » est conçu en ces termes : « Le citoyen Haller supprime la Propagande comme un établissement fort inutile. » On pilla la riche bibliothèque ; mais par bonheur, et par suite d'une protection que des personnes qui pouvoient faire le plus de mal, aimèrent quelquefois à donner à des établissemens si nécessaires, les archives et la secrétairerie restèrent intactes, quoiqu'à plusieurs reprises on eût résolu de vendre au poids les documens. On saisit cependant tous les caractères, pour pouvoir, assuroit-on, annoncer la liberté à l'univers. Les impitoyables auteurs de satires dirent alors : « On est en mesure avec nos caractères typographiques de répandre partout les *Droits* de l'Homme ; mais pourquoi ne s'en sert-on pas aussi pour publier *ses devoirs*? » Le collège de la Propagande avoit été conservé, aux termes du sénatus-consulte qui réunissoit les Etats romains à l'empire. Il est dit, art. 47 du titre III, que les dépenses de la Propagande sont déclarées impériales. Bientôt la consulté ordonna, aux termes d'un arrêté raisonné, de faire administrer les

rentes de l'établissement par une commission dont M. le marquis de Fortia, ami de M. de Tournon, fut nommé membre. Il étoit particulièrement chargé des comptes. Les élèves se trouvoient au nombre de neuf, quand il entra en fonctions. L'abbé Antonio Piéri, missionnaire à Constantinople, amena deux élèves de la Bulgarie, et l'on s'étonnoit de voir le collège se peupler dans de telles circonstances. La commission expédia, en 1813, deux Arméniens déjà ordonnés prêtres, et qui avoient terminé leurs études; l'un étoit de la ville d'Ancyre, l'autre de Bitlis en Macédoine. Cependant, autour de l'établissement, on s'emparoit des édifices qui lui appartenoient. L'église devenoit un magasin de planches gravées; le tombeau du dernier cardinal de Tournon en avoit été enlevé. Un des principaux officiers de l'administration de la couronne, voyant que M. de Fortia se plaignoit du désir qu'on avoit de distraire, pour les placer dans d'autres dépôts, des objets d'art dépendant de la bibliothèque, éleva un jour la voix et dit : « M. de Fortia, vous êtes plus puissant que l'empereur que nous représentons. » M. de Fortia répliqua : « C'est vous qui voulez désobéir à Napoléon; car lui-même, dans un décret, il a ordonné que la Propagande fût conservée. » De plus, M. de Fortia a fait placer dans le même établissement les bibliothèques des couvens supprimés. Je me rappelle que, lorsque j'arrivai à

Rome, chacun alloit reprendre son bien, et comme les dépôts de chaque couvent étoient distingués par des étiquettes, tout fut bientôt remis à sa place. L'ambassade envoya redemander ce qui appartenoit à des couvens français; car nous nous étions aussi dépouillés nous-mêmes. Honneur au marquis de Fortia, l'un des conservateurs les plus zélés d'un établissement si précieux!

Je finirai par quelques détails sur une autre institution organisée par les Français. Je veux parler des pompiers, *I Vigili*. Pie VII, quand on lui fit un rapport sur cet établissement, ordonna qu'on le conservât tel qu'il étoit; et, encore aujourd'hui, tout est organisé à la française. La comptabilité se fait en francs et en centimes, et, me disoit M. le marquis Origo, colonel de ce corps, les boutons des habits sont placés à la même distance que prescrit l'ordonnance de Paris. J'ajouterai ici que plus tard toutes les institutions annoncées par le *motu proprio* furent accordées, et que les légations jouirent des bienfaits de sage administration promis par un gouvernement qui *prenoit soin de sa parole*.

Je retourne aux affaires ecclésiastiques qui occupoient si laborieusement le Pontife.

M. le comte de Blacas traitoit avec persévérance pour obtenir du Saint Siège un nouveau concordat. Le 25 août, jour de la fête du roi, il signa un traité en quatorze articles, comme le traité qu'on appela depuis le *concordat de 1817*.

Celui-là avoit un intitulé qui ne fut pas conservé en entier dans l'autre convention. Le voici :

« Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité, Sa Sainteté le Souverain Pontife, Pie VII, dont la sollicitude embrasse l'Église universelle, étant animée du désir le plus vif que les maux contre lesquels il a si souvent réclamé dans les temps passés cessent entièrement en France, et que la religion et l'Église retrouvent dans ce royaume leur ancien éclat, puisqu'enfin l'heureux retour du petit-fils de saint Louis sur le trône de ses aïeux permet que le régime ecclésiastique y soit plus convenablement réglé, et Sa Majesté très-chrétienne ayant demandé au Saint Père que le nombre des évêchés qui existent maintenant en France fût promptement augmenté, se réservant de pourvoir plus amplement et d'un commun accord aux intérêts de la religion catholique, ont à ces fins résolu de faire une convention solennelle; en conséquence, etc.

La suite est à peu près comme au concordat de 1817. Quelques articles sont seulement placés dans un ordre différent. L'art. 3 de la première convention porte que les articles organiques sont abrogés, et s'arrête là, sans ajouter : « en ce qu'ils ont de contraire à la doctrine et aux lois de l'Église. »

Le roi ratifia cette convention, mais elle ne fut pas définitive. Lorsque ce premier concordat fut envoyé à Paris, le Pape l'accompagna d'une lettre où on lisoit les passages que nous allons rapporter :

« Très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

« La lettre de Votre Majesté, du 25 avril, que nous at-

tendions si impatiemment, a enflammé dans notre cœur les désirs que nous avons toujours nourris, et qui sont conformes à ceux de Votre Majesté, de faire fleurir dans son vaste royaume notre sainte religion, et de fermer les plaies, qui rendues plus profondes par le choc des renversemens passés, exigent un remède prompt et efficace. Il est digne de la piété du fils et de l'héritier de saint Louis, de s'occuper des besoins spirituels de ses sujets, et notre sollicitude pour toutes les Églises qui nous sont confiées par la disposition divine, nous oblige à rechercher avec le plus grand empressement la gloire de Dieu et le salut des ames. Ces réflexions, fortifiées par notre paternelle propension pour Votre Majesté et par notre affection pour les fidèles de la France, nous ont décidé à donner sans retard les ordres les plus pressans pour reprendre les négociations suspendues et les achever dans le terme le plus court possible. L'ambassadeur de Votre Majesté, que sa religion et ses qualités rendent digne de la confiance dont Votre Majesté l'a honoré, est témoin des peines que nous nous sommes données pour cet important objet, et le traité qui vient d'être conclu, fera mieux connoître à Votre Majesté tout ce qu'on a accordé pour correspondre à ses désirs.... Les évêques qui vont être nommés aux églises gallicanes, s'ils ne rivalisent pas avec le zèle des apôtres, ne seront pas aptes à réparer les dommages de la vigne mystique, à déraciner, à planter, à détruire, à édifier. Et ici nous ne pouvons nous empêcher de manifester à Sa Majesté la douleur qui nous tourmente. Quelques-uns des évêques actuels qui avoient appartenu à la classe des constitutionnels, après avoir exécuté ce qu'on étoit en droit d'exiger d'eux, après avoir ainsi obtenu de nous l'institution canonique aux sièges où ils sont aujourd'hui, ont reproduit les erreurs auxquelles ils avoient paru renoncer, et ils se sont rendus indignes du poste qu'ils occupent dans l'Église. Si les difficiles circonstances des temps passés nous empêchèrent d'obtenir un remède proportionné à un si

grand désordre, l'heureux changement des choses nous ouvre un chemin pour exécuter sans retard ultérieur ce qu'exige de nous le devoir de notre apostolat. — Une autre cause de notre douleur tire son origine des évêques ci-devant titulaires des églises existantes en France avant 1801, et qui n'ont pas donné la démission de leurs sièges. Il coûte beaucoup à notre cœur de vous exposer nos justes doléances contre des prélats d'ailleurs respectables à beaucoup de titres, et qui ont mérité les éloges de la sainte mémoire de Pie VI, et les nôtres aussi; et nous aurions vivement désiré qu'ils ne nous eussent pas placé dans cette déplaisante nécessité. Quoique liés par le serment avec lequel ils ont promis, dans l'acte de consécration, obéissance au souverain Pontife, cependant, non-seulement ils se sont refusés à nos demandes, mais encore la plus grande partie d'entr'eux, par des faits, par des écrits, se sont attiré une grave censure, et ils ont offensé grandement notre personne non moins que notre dignité. Nous oublions volontiers les offenses qui nous sont personnelles, nous ne pouvons oublier également celles qui sont faites à l'autorité, et à la dignité de l'Église et de son chef. Or, dans le cas où quelques-uns de ces évêques seroient nommés à des sièges, ils ne pourroient obtenir de nous l'institution canonique, si auparavant ils ne donnoient à l'Église et au Saint Siège la satisfaction convenable.

» Votre Majesté nous avoit proposé d'envoyer à Paris un légat; nous avons cru à propos de prendre une voie plus courte, en arrêtant avec votre ambassadeur les articles qui pouvoient être stipulés actuellement: pour les détails d'exécution, nous enverrons un nonce, et encore en cette partie on rétablira l'antique système de relations entre le Saint Siège et la royale cour de France. »

Ici, il est question d'Avignon et du Comtat.
On rappelle des promesses de Louis XVI, et les

protestations faites à Vienne. On espère que Sa Majesté ne perdra pas de vue un tel objet. Le fils aîné de l'Eglise est adjuré de corriger dans son royaume tout ce qui n'est pas conforme au bien de l'Eglise :

« Tous nos sentimens sont dictés par l'amour que nous portons à Votre Majesté et par l'intérêt que nous prenons à son vrai bien ; nous la prions avec la plus grande ferveur de notre esprit , de les accueillir avec une déférence filiale, de se disposer à les satisfaire avec un saint courage, en attendant de Dieu une large récompense, en gage de laquelle nous accordons, avec l'intime affection de notre cœur, à Votre Majesté et à toute sa royale famille, la bénédiction apostolique,

» Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 6 septembre de l'an 1816, de notre Pontificat le dix-septième.

» PIUS PP. VII. »

A cette époque, on rouvroit à Rome l'église française des Minimes, appelée la Trinité du Mont (1).

(1) Rome étoit accoutumée à vanter la magnificence des ambassadeurs français : elle se souvenoit des Créquy et des Bernis, ce fut donc avec plaisir, et sans surprise, qu'elle vit l'ambassadeur de France restaurer, à ses propres frais, l'église de la Trinité-du-Mont, fondée l'an 1492, par François de Paule, à qui Charles VIII avoit remis à cet effet une somme considérable. Cette église, dont on avoit renvoyé les minimes français, servoit de logement à des troupes ; elle étoit dévastée et ruinée jusque dans la toiture. M. Mazois reçut de M. de Blacas l'ordre de ne rien épargner, non-seulement pour la réparer, mais encore pour l'embellir. Ce temple ainsi rétabli fut ouvert au public le 25 août de cette année. M. Mazois, dans les décombres, trouva la pierre tumulaire de Claude Lorrain, et il la remplaça dans la nef, près de la chapelle où Daniel de Volterre avoit peint sa fresque de la Déposition de croix, l'une des trois plus belles compositions de peinture qui existent au monde, suivant le jugement du Poussin.

CHAPITRE XXXIV.

LA CONVENTION DU 25 AOUT EST RATIFIÉE. M. DE PÉRIGORD, ANCIEN ARCHEVÊQUE DE REIMS, ENVOIE A M. DE RICHELIEU UN PROJET DE LETTRE DU ROI AU PAPE. LETTRE DU PAPE AU ROI DE NAPLES. L'AUTEUR EST NOMMÉ PREMIER SECRÉTAIRE D'AMBASSADE A VIENNE. IL OBTIENT DU PAPE UNE AUDIENCE DE CONGÉ.

LA convention du 25 août étoit ratifiée, comme on l'a vu ; mais la concorde n'étoit pas tout-à-fait rétablie parmi les évêques non démissionnaires. Les instructions de M. de Richelieu à M. de Blacas annonçoient les démissions ; la lettre du roi au Pape, de la même date, ne donnoit pas une assurance si positive. Le Pape n'étoit pas encore satisfait le 6 septembre. M. de Talleyrand-Périgord, ancien archevêque de Reims, écrivit à M. de Richelieu le 1^{er} novembre, en lui envoyant un projet de lettre du roi au Pape sur toutes ces dissidences. Il paroît qu'on auroit désiré que les évêques concordataires eussent donné aussi leur démission. Cela pouvoit déplaire à la cour de Rome ; aussi le projet de lettre du roi au Pape étoit-il conçu de manière à tâcher d'adoucir l'irrégularité de

cette demande. On y remarquoit ces mots :

« A Dieu ne plaise, très-saint Père, qu'en faisant cette démarche, mon intention ait été de contrister en aucune manière votre cœur paternel, depuis si long-temps inondé d'amertume ! Je voudrois au contraire, s'il m'étoit possible, le consoler de tout ce qu'il a souffert, et je croirois alors avoir trouvé en moi-même l'oubli de tous les maux dont il a plu à la divine Providence de m'affliger, moi, ainsi que ma famille. Mais après tant et de si violentes secousses qui ont déplacé les bornes anciennes, après une nécessité si extrême qui a fait qu'on s'est élevé au-dessus des règles ordinaires, Votre Sainteté comprendra facilement qu'il est du devoir des souverains d'user de circonspection et de vigilance, afin d'empêcher que ce qui a été toléré dans les temps difficiles, ne puisse à la fin passer pour loi, et devenir un dangereux exemple pour la postérité. »

Le roi propose ici de faire une nomination générale et nouvelle, après avoir reçu la démission de tous. Il déclare que les concordataires sont généralement prêts à donner leur démission, de bonne volonté. Le roi finit ainsi :

« Il ne me reste plus maintenant, très-saint Père, qu'à prier le Seigneur tout-puissant de vous accorder une longue suite d'heureuses et paisibles années. Daigne le Dieu des miséricordes qui a opéré *pour nous deux* tant de merveilles, vous dédommager ici bas des épreuves auxquelles il a voulu mettre votre patience ; puisse-t-il vous donner enfin la consolation de voir cette antique et célèbre église de France *engendrée en Jésus-Christ par le ministère de l'Eglise romaine, et nourrie par elle au lait de la doctrine*, ranimée sous votre pontificat par un nouveau souffle de

l'Esprit saint, resserrée de plus en plus dans les liens de l'unité catholique, et brillant d'une clarté semblable à celle qu'elle répandoit dans ses plus beaux jours, lorsque, gouvernée par tant de saints et savans évêques, et protégée par des rois très-glorieux et très-chrétiens, elle faisoit la joie du Saint Siège et l'ornement de l'Église universelle ! »

Cette lettre étoit, disoit-on, en quelques parties, l'ouvrage de Louis XVIII, dont le style caressant et fleuri se retrouvoit surtout vers la fin.

Rome demanda quelque temps pour examiner cette proposition, qui ne fut pas accompagnée de la lettre projetée, et il se trouvoit un grand nombre d'esprits calmes et amis d'une prompte paix, qui approuvoient ces dispositions. Mais le Pape étoit un peu malade, et la congrégation qu'il consultoit ne donnoit pas encore de réponse.

Pendant ces débats, l'insistance que mettoit le ministre de Naples à solliciter une décision sur la lettre écrite par le roi Ferdinand IV, le 26 juillet, occupoit péniblement la secrétairerie d'Etat. Cette réplique étoit préparée depuis long-temps; le Pape différoit de la signer. Enfin il fut convenu qu'elle seroit envoyée à Naples. Elle porte la date du 10 décembre :

Très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

« Nous ne nous serions jamais attendu à une réponse semblable à la vôtre, en date du 26 juillet. Dans celle du 28 juin, nous vous parlions le langage de la religion, de

la confiance et de la candeur apostolique, et votre réponse est une discussion de droit politique. Nous ne pouvons vous dissimuler que nous en avons été extrêmement affligé, et nous avons long-temps hésité pour savoir s'il convenoit de répondre. Nous ne nous sommes résolu à le faire, que dans la crainte où nous sommes que notre silence ne vous paraisse une conviction. Non, Majesté, nous ne pouvons pas être convaincu d'autre chose, sinon que vous ajoutez foi plus aux conseils des autres qu'aux nôtres propres; que vous suivez les avis de ceux qui ont intérêt à vous confirmer dans une opinion erronée, et que vous fermez l'oreille à nos paroles en ne nous écoutant pas, nous qui, par notre caractère, ne pouvons vous tromper. Nous répéterons avec franchise que les sentimens manifestés par Votre Majesté, dans une lettre autographe datée de Palerme, le 26 mai 1806, et que ceux que vous-même vous nous avez fait connoître par le duc de Gravina, le 6 juin, ne sont pas conformes aux sentimens que Votre Majesté nous a manifestés, de Naples, sur la prestation du *cens* et de la *haquenée*. Vous offriez alors la prestation de la *haquenée* avec la *publicité accoutumée* (paroles de la lettre du duc de Gravina), ou *tous les ans*, ou en particulier, chaque fois qu'on l'estimeroit ainsi. Aujourd'hui, on dit que cette question est une présomption de l'Église romaine, une matière purement temporelle. On appellera donc une présomption de l'Église romaine, un droit fondé sur les titres les plus sacrés de propriété et de possession? On appellera temporelle une obligation religieuse qui lie les consciences? Si la *haquenée* et le *cens* sont en soi une matière temporelle, ce n'est pas une matière temporelle que la cause dont ils dérivent, que le serment qui imprime le caractère d'une promesse faite à Dieu. »

Le Saint Siège ne veut pas confondre la question du *cens* et de la *haquenée* avec celle de Bé-

névent et de Ponte-Corvo. Cette partie des domaines peut être échangée contre une compensation territoriale, ainsi qu'on en étoit convenu à Vienne; mais elle ne peut pas être cédée ou aliénée autrement.

« Votre Majesté, dans sa lettre, distingue encore la qualité de souverain et celle de pontife, pour nous ramener aux temps de la *prépotence* et de la *force*, qui ont précédé notre déportation... Vous nous dites que notre secrétaire d'État écrivit à Bonaparte, que si les États de l'Église étoient garantis, il n'y auroit pas de doute que nous ne reconnussions Joseph Bonaparte roi des Deux-Sicules. »

Le Pape explique ici que *Bonaparte* fit deux demandes impérieuses. Il vouloit qu'on éloignât le consul napolitain, et qu'on reconnût Joseph roi. A la première, on répondit négativement; à la seconde, on répondit qu'on voyoit bien qu'il étoit impossible au souverain de Rome, au milieu de tant de violences, de ne pas reconnoître Joseph roi de fait, roi du royaume qu'il occupoit, et l'on disoit, en concluant, qu'on ne le reconnoîtroit jamais roi de la Sicile qu'il n'occupoit pas.

« Et combien d'instances ne nous a pas faites Murat, avec les plus amples promesses, pour obtenir l'*investiture* du royaume de Naples? et avec quelle fermeté n'avons-nous pas toujours refusé? Voyant notre résistance, il nous fit offrir la restitution instantanée de nos provinces de la Marche, pourvu seulement que nous reçussions à Rome un de ses ministres chargé de nous faire un *compliment public*. Il consentoit à ce que ce ministre ensuite vécût près de nous en simple particulier après cette cérémonie,

s'il nous plaisoit ainsi. Avons-nous donc donné des soins au recouvrement (*alla ricupera*) de nos provinces, plutôt qu'aux intérêts de Votre Majesté? Il est connu de tous que Joachim n'a pu rien obtenir de nous. Près, comme nous le sommes, à cause de notre âge avancé, de comparoître devant le tribunal divin, voilà le langage franc que nous devons vous parler, pour éviter, dans le compte que Dieu nous demandera de l'accomplissement de nos devoirs, le reproche d'avoir caché la vérité par des motifs humains. Nous devons vous parler ainsi, pour que vous connoissiez vos vrais intérêts et l'importance de nos devoirs, si Votre Majesté n'accomplit pas les siens. »

Le roi de Naples fit répondre verbalement qu'il regrettoit d'avoir laissé dans sa lettre du 26 juillet des expressions qui avoient désobligé Pie VII, que tout catholique devoit regarder comme un des plus admirables Pontifes qui eussent jamais occupé la chaire de saint Pierre.

Le 26 novembre, le roi me nomma premier secrétaire d'ambassade près la cour d'Autriche.

Dans l'audience de congé que le Saint Père m'accorda, il me combla de bontés. Dès le premier moment, après m'avoir fait asseoir, il médit que nous avions beaucoup de choses à nous rappeler ensemble, et il ajouta : « Pour procéder par ordre, il faudroit aller quinze années en arrière, et bien compter sur sa mémoire; alors, nous retrouverions les temps de M. Cacault. Ah! comme nous aimions ce digne ministre! Dans plusieurs points importants, il a été le maître et le précepteur de Consalvi, qui savoit beaucoup de

choses, mais qui ne savoit pas tout. Et *che fà Châteaubriand?* » Je répondis qu'il avoit composé, comme Sa Sainteté pouvoit l'avoir appris, un ouvrage très-éloquent sur la rentrée des Bourbons. « *Lo conosciamo*, reprit S. S., *lo conosciamo*; nous l'avons lu. »—« Mais Votre Sainteté ne peut imaginer l'impression que ce livre entraînant a produit sur toute la France. M. de Châteaubriand, très-Saint Père, est non-seulement un grand écrivain, mais il est aussi très-grand orateur. Un jour, nous étions seuls; il a parlé des événemens de France avec un sentiment de prévision (c'étoit en 1808) si remarquable, que j'en garderai un souvenir ineffaçable. Il énuméroit les fautes que commettrait le général qui gouvernoit la France, les dangers qu'il courroit à la suite de ses obstinations de guerre. Si on avoit écrit ce que disoit alors M. de Châteaubriand, on auroit su par avance une partie de ce qui est arrivé; jamais je n'ai entendu s'exprimer avec plus de feu, de poésie et de vérité. » Le Pape, après avoir attendu que je m'interròmmissé moi-même, dit : « Oui, c'est un beau, un noble talent que celui de la parole dans un homme instruit, franc, ardent et passionné. Nous n'avons jamais entendu vos jurisconsultes; mais ceux qui, chez vous, distribuent les promesses du Seigneur, sont des hommes à fortes études, à ce qu'il nous a toujours paru. Pourquoi aussi ne parle-t-on pas plus souvent

latin en France? » — « Très-Saint Père, cet usage se conserve dans nos séminaires et dans nos universités. » — « C'est très-bien; le latin fortifie la phrase italienne : il doit aussi prêter du mouvement, des ellipses à la phrase française. Nous avons parlé latin en France à des ecclésiastiques et à des hommes du monde; ces rencontres nous étoient fort agréables. Ici, il nous est venu l'abbé de Saint-Gall; il ne connoissoit qu'un genre d'allemand, que les Allemands les plus Allemands ne comprenoient pas. Toujours il nous a fallu lui parler latin. Mais il se montroit plus habile que nous, pour une foule de détails, d'usages nouveaux que ne connoît pas aussi bien monsignor Testa lui-même. »

Ensuite la conversation tomba sur les sœurs hospitalières : « Vous nous aviez parlé des religieuses de France, et surtout de ces filles de l'*Ave Maria*, qui allèrent à la mort en chantant le *Veni Creator*. On entendoit moins de voix à mesure que les victimes tomboient. Nous accorderions toutes les faveurs qu'on solliciteroit pour un ordre semblable. Mais parlons aussi des *Sœurs grises*. Ecoutez; voilà ce que nous avons fait : nous avons cherché à les introduire dans toute la catholicité, et particulièrement en Italie, en Allemagne et en Irlande. On nous a dit : « Devant les malades, la femme italienne » n'a pas tout-à-fait assez de courage et de force » morale pour se soumettre à tant de fatigues;

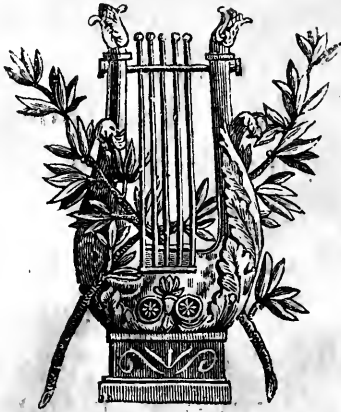
» l'Allemande a quelque chose de trop soumis
» et de trop facile; l'Anglaise ne manque ni
» d'humanité, ni d'exaltation, mais elle est trop
« *sostenuta*. » (Mot difficile à rendre, et qui
renferme une sorte de reproche de pudeur mal
entendue.) « La femme française possède l'a-
» dresse, l'assurance, la résolution, le *comman-*
» *dement doux*, la piété sévère, indispensables
» à un tel état. Cependant nous ne renonçons
» pas au désir d'améliorer en cela le service de
» nos hôpitaux. » Ici le Pape se rappela les mé-
decins français, et le docteur Ribes, qui l'avoit
accompagné lors de son dernier retour en Italie.
(*Voy.* pag. 368.) « C'étoit, disoit-il, un homme
dont il admiroit le savoir, la politesse et la dis-
crétion; vos médecins sont plus discrets que les
nôtres. » — « Je crains de n'être pas sur ce der-
nier point, de l'avis de Votre Sainteté. » —
« Comment! *Cospetto!* » — « Très-Saint Père,
ce sont vos malades qui ne sont pas discrets. Un
Italien raconte souvent tous les maux qu'il a, et
vos médecins n'ont pas besoin d'avoir de la dis-
crétion, quand ils savent que leur malades en
ont manqué. » — « Cela est peut-être vrai. » —
« D'ailleurs, chez nous, en France, les lois pu-
nissent les révélations des médecins. » — « Nous
ne savions pas cela. » — « Mais ce n'est pas par
cette seule raison que les médecins sont discrets,
c'est encore parce que les malades, chez nous,
ne font pas si facilement leurs confidences. »

Le Pape se souvint ensuite du colonel Boisard, et il en parla d'une manière honorable pour lui. Sa Sainteté avoit été aussi satisfaite du colonel Lagorsse. Elle ne dit pas un mot de Radet. Je vis cependant qu'elle y pensoit; mais elle passa ce nom pour arriver à celui de Miollis, et elle dit ces propres paroles : « Il avoit acheté la villa Aldobrandini; on vouloit y mettre des gens de guerre à discrétion, nous ne l'avons pas souffert. Oh! nous ne jugeons pas les hommes sur une action! » Il fut question de portraits et de David, et la conversation reprit plus de vivacité. « Oui, parlons de David; il mettoit les verroux quand nous posions pour son tableau. Lorsqu'il arrivoit, il n'étoit plus possible d'approcher ni de lui, ni de nous. Pourquoi un artiste comme lui a-t-il été s'ingérer dans ces fureurs, dans ces violences de révolutions, lui qui avoit reçu des bienfaits du roi...? Combien est plus beau et plus grand un artiste qui reste uniquement dans sa gloire! » Je détournai l'entretien pour dire quelques mots de la publication du *motu proprio*. Ce détour nous amenoit directement au Cardinal Consalvi, qui avoit promis ces institutions au congrès, et qui avoit tenu parole. « Mais il y a encore à faire, dit le Pape; les nations sont difficiles aujourd'hui : votre prince éprouvera ces embarras comme nous. » Le Saint Père détailla ensuite quelques-uns des motifs qui avoient déterminé son conseil. Arrivé à l'article

du tabac, il loua tellement le nôtre, que je crus devoir lui offrir de lui en envoyer de Paris. Il daigna agréer ma proposition avec quelque plaisir. Ici le Pape fit l'éloge du comte et de la comtesse de Blacas, dont le dernier enfant avoit reçu le nom de *Pio*, et il revint sur quelques détails de cette cérémonie, qui s'étoit faite avec une grande pompe dans le palais de France. Sa Sainteté avoit voulu que tous les cardinaux qui étoient à Rome assistassent à cette *fonction*, où le cardinal Consalvi étoit chargé de représenter l'auguste parrain. Le Pape nomma ensuite le comte de Polignac qui s'étoit trouvé à Rome au commencement de 1815, et qu'il avoit créé prince, en gratitude de nombreuses marques de vénération reçues de lui, et de services et même de *conseils* pleins de délicatesse dont il seroit toujours reconnoissant. Enfin, il me demanda si je reviendrois à Rome. Je répondis que je n'en sortois pas avec plaisir, et que, si on m'offroit jamais une occasion d'y revenir, même sans avancement, je m'estimerois heureux d'y reprendre mes fonctions. Alors Sa Sainteté me donna un beau chapelet et sa bénédiction.

Le Pape m'avoit souhaité un heureux voyage; cependant, j'eus une rencontre fâcheuse. Par bonheur, j'avois pris avec moi un courrier de cabinet : nous trouvâmes des voleurs vers le lieu où Pie VII avoit bu de l'*eau du torrent*; mais nous fîmes résistance, et ils prirent la fuite

après que nous eûmes fait feu sur eux. Le roi fit récompenser libéralement le courrier. Suivant nos lettres de Rome, le Saint Père avoit bien voulu apprendre avec satisfaction que nous n'avions pas été blessés par les voleurs qui avoient tiré sur nous plusieurs coups de fusil.



CHAPITRE XXXV.

INFORMATIONS SUR DES MALLES REMPLIES DE PAPIERS DU CARDINAL D'YORCK. IMPORTANCE DE CES PAPIERS. LETTRE DU CARDINAL CONSALVI A LORD CASTELREAGH. CONVENTIONS DE ROME AVEC VIENNE. LETTRE DE PLUSIEURS MINISTRES, RELATIVE AU PRINCE DE CANINO. LE PAPE ACCUEILLE AVEC DOUCEUR LE CARDINAL MAURY. MORT DE CE CARDINAL.

L'année 1817 va voir les affaires ecclésiastiques de France prendre une marche plus prompte. Mais avant de rapporter ces faits, nous devons rendre compte de ce qui arriva relativement aux papiers laissés à Rome par le cardinal d'Yorck. On a vu qu'aux termes du testament de ce prince, monsignor Césarini, évêque de Milévi, étoit nommé héritier fiduciaire. Celui-ci avoit laissé le soin de plusieurs malles remplies de papiers à un *maestro di casa*, qui, en 1809, au moment du changement de gouvernement, les tenoit cachées dans un grenier pour que les Français ne pussent pas s'en emparer. Ce *maestro di casa* étoit mort, emportant son secret. Vers 1816, les papiers furent découverts par une personne qui avoit une connoissance confuse de ce qui s'étoit passé, et qui, ayant cherché les malles, les avoit trouvées. Les sujets de la Grande-Bre-

tagne affluoient toujours à Rome; un individu de cette nation, M. Watson, proposa d'acheter, argent comptant, ces papiers dont il soupçonnoit l'existence. La personne qui les possédoit sans aucun droit, les lui abandonna moyennant la misérable somme de cent soixante-dix écus romains. Le marché conclu, l'Anglais usa d'abord de circonspection pour amener à fin son projet d'emporter les papiers hors de l'État romain. Un ancien consul de France, M. Stamaty, avoit eu occasion, auparavant, de voir secrètement beaucoup de ces pièces, alors même, en partie détruites par des animaux rongeurs, et il m'a dit que, dans ce qu'il avoit déchiffré de ces papiers, il s'étoit trouvé une volumineuse correspondance avec des autorités anglaises de Madagascar, d'où l'on envoyoit aux Stuarts des témoignages de fidélité et de dévouement, et même quelques secours en argent. La correspondance d'Écosse étoit tout-à-fait en désordre, et paroissoit avoir été dépouillée des pièces les plus importantes. Il y avoit des lacunes à en juger d'après une sorte d'inventaire. On y rencontroit aussi des papiers de la cour anglaise au château de Saint-Germain (vers l'an 1708), et surtout des documens sur la fidélité catholique en Irlande. Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur ce dépôt si précieux, M. Stamaty reconnut qu'il ne pouvoit pas lire avec précision ces vieilles écritures, et même les écritures récentes, qui

étoient exprès mal conformées. Une personne prudente, demeurant à Rome, à qui M. Watson avoit fait à ce sujet une confiance, lui dit que, puisque le sort avoit remis ces papiers dans des mains qu'elle croyoit honnêtes, et que, comme sans doute on ne les avoit pas acquis pour compromettre d'honorables et nobles familles, il falloit embarquer les malles à Civita-Vecchia, en se gardant bien de M. Denis, consul anglais, ou plutôt de madame Denis, qui intervenoit dans toutes les affaires, et même dans toutes les investigations politiques, plus que son mari, à peu près hors d'état de gérer le consulat. L'Anglais ne suivit pas ce conseil. Il ignoroit apparemment tout le crédit dont jouissoit à Rome le gouvernement britannique. Il voulut toujours parler, consulter, faire déchiffrer. Bientôt il fut trahi. Le gouvernement de Rome ayant eu connoissance de toute cette affaire, les papiers furent saisis moins quelques liasses, qui se trouvoient alors dans d'autres mains. Watson réclama en vain contre l'ordre du gouvernement. Madame Denis fut prévenue de ce qui s'étoit passé. La lettre suivante, que le cardinal Consalvi adressa à mylord Castelreagh, en date du 26 janvier 1817, va expliquer ce que devint cette contestation :

MILORD,

« Le consul anglais, M. Denis, doit avoir donné à Votre Excellence des informations assez détaillées sur l'affaire

des papiers appartenant à l'héritage du feu cardinal duc d'Yorck, achetés par M. Watson, pour que j'aie besoin de les répéter ici. Le seul objet de cette lettre est celui de faire connoître à Votre Excellence que ledit M. Watson, accompagné de M. Schmidt, étant venu chez moi pour réclamer la libre jouissance de l'achat qu'il avoit fait, et voyant, par ce que je lui fis remarquer relativement à la loi existante sur la nullité des ventes des papiers de cette nature, faites sans les permissions requises, qu'il étoit impossible qu'il pût les conserver, me pria de ne pas donner de l'éclat à cette affaire, et de faire surseoir au jugement du procès intenté par l'administration de l'héritage contre cette vente, me demandant seulement une lettre pour Votre Excellence, qui lui seroit remise par ledit M. Schmidt, dans laquelle je ferois connoître que M. Watson avoit acheté sans fraude les papiers en question, pour cent soixante-dix piastres, d'un homme qui se donnoit pour autorisé par l'administration, et que je ferois en outre remarquer à Votre Excellence qu'il avoit du moins le mérite d'avoir déterré pour ainsi dire ces papiers, et de les avoir préservés par son achat de leur destruction totale, ou de leur dispersion, ce qui seroit arrivé, s'ils avoient continué à rester encore pour quelque temps dans le grenier où ils se trouvoient, ou si on avoit fini un jour par les vendre à quelque marchand de tabac, ou autre semblable. Ma réponse ayant été que je n'avois aucune difficulté de faire la lettre, mais que je me réservois de lui donner une réponse positive, après avoir parlé avec le gouverneur, pour savoir l'état où se trouvoit le procès dans son tribunal, je lui dis deux jours plus tard que, quoique le jugement se trouvât déjà rendu, il n'avoit pas été publié, dans la vue d'en faire d'avance la relation à Sa Sainteté, et qu'ainsi j'avois pu en empêcher la publication. J'ajoutai qu'on iroit donc prendre chez lui les papiers pour les transporter chez le gouverneur, et que je lui don-

nerois la lettre pour Votre Excellence dans le sens qu'il désiroit. Ayant été remercié par lui et par M. Schmidt, et ayant fixé d'avance le jour et l'heure pour exécuter le transport, je n'ai pu apprendre sans beaucoup de surprise que M. Watson, tout en rendant les papiers, a protesté solennellement que c'étoit une violation de sa propriété, et qu'il a refusé de recevoir le remboursement des cent soixante-dix piastres (qui, en conséquence, ont été déposées dans un tribunal pour son compte), se regardant toujours comme le propriétaire des papiers en question. M. Watson étant venu chez moi, accompagné de M. Schmidt, pour avoir la lettre pour Votre Excellence, je n'ai pas laissé de me plaindre avec eux, et de leur faire entendre que l'affaire venoit de changer d'aspect, et que, dès que M. Watson se donnoit pour propriétaire des papiers, et qu'il disoit porter l'affaire au ministère et au parlement britannique (ainsi qu'il l'a écrit à M. Lupi, en refusant les cent soixante-dix piastres), je pourrois, à juste titre, refuser la lettre que j'avois promise; que cependant les papiers ayant été rendus, je ne voulois pas manquer à ma parole, ni donner lieu à des plaintes, quoique injustes. Tenant donc ma parole, je donne cette lettre à M. Schmidt, qui vient de partir pour Londres, et je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence l'assurance de la considération très-distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence, le très-honoré, le très-dévoué et très-obéissant serviteur,

» H. Card. CONSALVI. »

Les personnes qui se disoient bien informées publièrent alors que les papiers furent examinés par un Romain qui en dut rendre compte à la cour de Sardaigne, puisque les droits éventuels des Stuarts avoient passé au second fils

de Victor-Amédée III, qui régnoit à Turin en 1817, et qu'après cet examen ils furent envoyés en Angleterre. Il n'est pas probable qu'aucun document qui pût nuire à des jacobites ait été ainsi remis à lord Castelreagh ; du moins le caractère du cardinal Consalvi, qui devoit son éducation au duc d'Yorck, les principes d'honneur et de courage qui dirigent invariablement le gouvernement pontifical dans toutes les questions de refuge et de protection catholique, ne permettront jamais de le penser ; et moi, particulièrement, je suis persuadé et j'ai la preuve qu'il n'a été fait en cela que des choses convenables, nobles, sages et généreuses.

Pendant que le cardinal Consalvi cherchoit les moyens de cultiver la bienveillance de l'Angleterre, sans blesser les lois sacrées de l'hospitalité, il ne négligeoit pas les soins nécessaires pour entretenir avec l'Autriche les devoirs de bon voisinage. La cour de Vienne avoit demandé à régler quelques affaires relatives à l'organisation de son clergé, à la vente de plusieurs domaines ecclésiastiques et à la navigation du Pô. Ces traités furent signés, et les ratifications de Vienne arrivèrent le 26 janvier pour être échangées contre celles du Pape.

Le gouvernement pontifical nourrissoit le désir de se soustraire graduellement à l'influence autrichienne. On s'apercevoit bien qu'elle diminuoit, mais elle avoit été si ouvertement do-

minante depuis le rétablissement de l'autorité du Saint Père, que les premiers pas rétrogrades ne pouvoient être que lents et mesurés. A Rome on s'empressoit d'organiser une force militaire suffisante pour marquer son indépendance, garder les frontières, et maintenir la tranquillité des provinces. Cette force, telle qu'on l'avoit, n'étoit encore que de six mille hommes; mais dans la réalité elle présentoit déjà un effectif de dix mille hommes, et l'on se proposoit de la porter jusqu'à douze et même quatorze mille. Si l'on pouvoit parvenir à ce nombre, on formoit le projet de négocier pour être délivré de la garnison de Ferrare.

Les affaires ecclésiastiques de Bavière se traitoient avec une parfaite intelligence, et on es-
péroit les amener à un terme heureux : elles étoient suspendues depuis les négociations de M. de Cetto. (*Voyez t. I^{er}, p. 441.*) Des affaires avec le Piémont étoient sur le point d'être terminées; un système de conciliation étoit encore proposé pour chaque puissance. Le roi de Naples venoit de changer son titre, et de prendre celui de *Ferdinand I^{er}, roi du royaume des Deux-Sicules* : le conseil du prince avoit imaginé que ce nouveau titre deviendrait un moyen d'échapper aux demandes de la cour de Rome sur l'investiture et le tribut. Le Pape fit alors une *protostation de réserve* pour les droits du Saint Siège sur le royaume de Naples; la cour

du *royaume des Deux-Siciles* répondit par une contre-protestation très-forte, dans laquelle elle déclara ne reconnoître dans ses États d'autres droits au souverain Pontife, que ceux qu'il avoit, comme chef de l'Église, sur tous les catholiques.

En ce moment, le roi d'Espagne sollicita et obtint une bulle qui lui permettoit de lever extraordinairement sur le clergé du royaume six millions de réaux pendant six ans.

Les ennemis de la restauration publioient en Italie que la France ordonnoit des mesures de rigueur contre la famille Bonaparte; mais ces mesures étoient provoquées par les ministres de trois autres principales puissances du continent, l'Autriche, la Russie et la Prusse. Les représentans de ces cours à Rome adressèrent en conséquence au cardinal Consalvi, le 24 février, une note en réponse à celle par laquelle cette Eminence les instruisoit des mesures prises relativement au prince de Canino, que ces puissances avoient placé sous une surveillance sévère.

« Les soussignés ministres des hautes puissances alliées, qui, conformément aux décisions prises à Paris, et du consentement exprès du Saint Siège, sont chargés d'exercer une surveillance particulière relativement à la personne et à la famille de Lucien Bonaparte, ont reçu la note que Votre Éminence révérendissime leur a adressée le 17 du mois courant, pour leur donner connoissance des mesures, que, par ordre de Sa Sainteté, le gouvernement a prises pour empêcher Lucien Bonaparte de quitter clandestinement les États pontificaux. Les soussignés appré-

cient les considérations sages et bienfaisantes qui ont porté le Saint Père à ordonner de telles mesures ; mais en même temps ils se voient forcés de déclarer à Votre Éminence qu'ils ne peuvent pas les envisager comme suffisantes, pour être pleinement rassurés sur le sujet des appréhensions que leur cause Lucien Bonaparte. N'étant pas surveillé avec l'attention la plus rigoureuse, il peut se ménager un embarquement sur les différens points des côtes de la Méditerranée et de l'Adriatique, et éviter ainsi les ports où il sait qu'il risqueroit d'être reconnu. L'intention que Lucien Bonaparte a manifestée de vouloir accompagner son fils en Amérique peut à la vérité se borner à des intérêts particuliers et pour ainsi dire indifférens ; mais son caractère connu, et la conduite qu'il a tenue dans les dernières circonstances critiques de l'Europe, justifient suffisamment les soupçons auxquels la demande qu'il vient de faire a donné lieu.

» Votre Éminence vient d'ajouter aux réglemens d'une sage administration intérieure, qui rendront son ministère à jamais mémorable, une police bien organisée, et elle peut ajouter à ses attributions celle de surveiller particulièrement toutes les démarches du prince de Canino, tant à Rome qu'au-dehors. Par cette mesure, elle imposera aux soussignés le devoir agréable d'en informer leurs souverains, et de mettre le comble à la confiance que Votre Éminence a inspirée à ces augustes monarques par son zèle et par l'intérêt avec lequel le Saint Siège concourt à la sûreté publique et générale, et à éloigner tout ce qui pourroit contrarier un but aussi important. Les soussignés ne sauroient exercer efficacement la surveillance dont ils sont chargés à l'égard de la personne de Lucien, qu'en se concertant avec Votre Éminence sur les moyens que le Saint Siège peut employer à cet égard. Ils croient donc devoir vous inviter, monseigneur, à les éclairer de vos conseils, et à s'ouvrir à eux sur les mesures les plus pro-

pres à remplir à Rome , comme au-dehors , cette commission que les engagements et les instructions de leurs souverains , la responsabilité qui en résulte pour eux , et ce qu'exige le maintien de la tranquillité publique , rendent aussi urgente que précise. L'office présent est uniquement basé sur ce raisonnement , et les soussignés ne sauroient se permettre aucun doute que Votre Éminence en appréciera la convenance et la sincérité. Les soussignés saisissent cette occasion pour faire agréer à Votre Éminence les expressions de leur haute considération. »

Les affaires de France n'avoient fait aucun progrès depuis la convention du 25 août. M. de Blacas se rendit à Paris pour demander des instructions ; on lui répondit qu'il convenoit de profiter d'une disposition où paroissoit être la cour de Rome , d'admettre quelques modifications à la convention du 25 août : le roi agréoit l'idée soumise par M. de Blacas de la regarder comme non avenue , et d'en proposer une nouvelle. Le cabinet désiroit un préambule différent pour le nouveau projet. Enfin on expliquoit les vues du conseil , et on disoit à l'ambassadeur que , s'il parvenoit à persuader Sa Sainteté qu'on n'adrescoit plus que des demandes indispensables , il acquerroit bientôt de nouveaux droits à la bienveillance de la France , par l'heureuse issue d'une négociation à laquelle se rattachoient tant d'intérêts divers , et qui auroit une si grande importance sur le rétablissement complet de l'organisation sociale , et sur la stabilité même de la monarchie.

Les ministres français demandoient des détails sur la situation du cardinal Maury. Celui-ci ne pouvoit se consoler du chagrin que lui avoient causé les premiers témoignages de mécontentement de Sa Sainteté, qu'elle lui avoit fait adresser de Césène, le 3 mai 1814. Malheureusement, les instructions envoyées à M. l'évêque de Cervia, chargé de remplacer le cardinal suspendu de ses fonctions dans l'évêché de Montefiascone, étoient signées François, archevêque d'Edesse, aumônier du Pape. Monsignor Bertazzoli, en signant une telle lettre, ne se souvenoit pas de Fontainebleau. Le cardinal, comme on l'a vu, étoit arrêté par ordre de la junte qui gouvernoit Rome pendant l'invasion de Joachim, puis il avoit obtenu la permission d'habiter les bâtimens attenant à Saint-Sylvestre. Plus tard, il avoit donné sa renonciation à l'évêché de Montefiascone. Alors le Pape lui assigna quatre mille écus sur le trésor, et manifesta le désir de le voir. Le cardinal Consalvi voulut le conduire lui-même. Le Saint Père, qui prétendoit toujours qu'il falloit que chacun oubliât ce qu'il avoit fait de mal, dit au cardinal les choses les plus tendres, lui témoigna ses regrets qu'il ne l'eût pas suivi à Gênes, l'assura du plein retour de ses bonnes grâces, et et lui recommanda de bien soigner sa santé, lui répétant plusieurs fois qu'il pourroit quitter Saint-Sylvestre pour retourner à sa demeure. Mais le cardinal ne voulut y retourner

qu'après avoir achevé un grand ouvrage qu'il a laissé terminé. Cependant tant de souffrances avoient porté un coup cruel à sa santé.

L'auteur de l'*Essai sur l'éloquence de la chaire* et du *Panegyrique de saint Louis* succomba à une douloureuse maladie, le 11 mai 1817, âgé de soixante et onze ans. Le Pape ordonna qu'il fût enterré à la *Chiesa nuova*, entre le cardinal Baronius et le célèbre cardinal Tarugi, dont le cardinal d'Ossat a parlé avec tant d'éloges.

On doit dire ici à la louange du Pape et du cardinal Consalvi, que malgré de graves sujets de plaintes donnés par le cardinal Maury, ils n'oublièrent pas sa conduite dans le conclave de 1800.



CHAPITRE XXXVI.

LE PAPE TOMBE MALADE. CONSIDÉRATIONS SUR LE CARACTÈRE DE TOUS LES CARDINAUX. CONCORDAT DU 11 JUIN 1817. IL EST RATIFIÉ. M. DE PÉRIGORD, M. DE LA LUZERNE ET M. DE BAUSSET, NOMMÉS CARDINAUX. CONCORDATS AVEC LE PIÉMONT, LA RUSSIE ET NAPLES. LETTRE DU RÉGENT D'ANGLETERRE AU PAPE. M. PORTALIS ENVOYÉ A ROME. NAPOLÉON DEMANDE UN ECCLÉSIASTIQUE A SAINTE-HÉLÈNE. BREF DU PAPE A M. DE PÉRIGORD. FERDINAND I^{er} A ROME. LE DUC DE RICHELIEU ÉCRIT D'AIX-LA-CHAPELLE AU CARDINAL CONSALVI. LE COMTE D'HAUTERIVE, CHARGÉ DU PORTEFEUILLE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, TRAVAILLE AVEC LE ROI. LETTRE DU CARDINAL DE PÉRIGORD AU ROI. MÉMOIRE ENVOYÉ PAR M. DE THÉMINES, ÉVÊQUE DE BLOIS.

LE Pape paroissoit jouir d'une assez bonne santé ; cependant le bruit couroit qu'il étoit attaqué d'une maladie dangereuse. Cette nouvelle me préoccupa péniblement à Vienne. Des lettres plus récentes annoncèrent un rétablissement et une rechute inquiétante : je crus de mon devoir, si un malheur prochain devoit affliger la chrétienté, de rédiger quelques considérations sur le caractère des personnages qui devoient être appelés à élire un autre Pontife. Ce travail fut fait rapidement, et je le remis à M. le comte de

Caraman, ambassadeur, qui alloit en congé à Paris, après m'avoir présenté à l'empereur comme chargé d'affaires du roi. Le sacré collège étoit alors composé de cinquante-sept cardinaux; je distinguai d'abord les cardinaux noirs, des cardinaux rouges : les cardinaux nommés postérieurement devoient étrangers à ces deux dénominations.

Le cadre du présent ouvrage ne permet pas que je parle en détail des cinquante-sept portraits que j'ai tracés; je me bornerai à rappeler ces réflexions qui terminent ce long mémoire :

« Voilà les portraits des cardinaux, tels que je crois utile de les offrir. Il a fallu peut-être s'écarter du ton généralement sévère des dépêches politiques; quelques personnages paroîtront avoir été blâmés, mais le roi doit tout savoir. La cour de Rome pense très-bien elle-même à charger ses nonces de lui communiquer les détails les plus exacts sur le caractère des princes des autres pays; il doit y avoir réciprocité. Aucun des cardinaux qui ont des qualités estimables n'a été traité avec injustice. Je me suis empressé de parler de ces qualités, quand un mérite bien éminent ne paroissoit pas le point d'observation le plus marqué; et d'ailleurs les bons cœurs valent mieux que les grands esprits : lorsque les deux avantages se trouvent réunis, ce qui arrive très-souvent, j'ai mis de l'empressement à le faire connoître. Il n'y a aucun cardinal pour lequel je me trouve un sentiment d'éloignement. Sur ce nombre de cinquante-sept, j'en connois particulièrement quarante-quatre : il y en a que j'aime probablement un peu trop; j'ai eu besoin de me contenir quand ils se sont présentés dans l'ordre où ils sont classés. Je

crois donc avoir été aussi impartial pour ces derniers, que je me suis fait un devoir de l'être pour ceux qui ont agi dans des vues opposées aux intérêts de Pie VII et du roi. »

Enfin, le 11 juin, M. de Blacas signa avec le cardinal Consalvi la convention connue sous le nom de concordat de 1817. Elle diffère de celle du 25 août 1816; je vais rapporter ici le texte exact du nouveau traité.

« Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité.

» Sa Sainteté le Souverain Pontife Pie VII et Sa Majesté très-chrétienne, animés du plus vif désir que les maux qui depuis tant d'années affligent l'Église, cessent entièrement en France, et que la religion reprenne, dans le royaume, son ancien éclat, puisqu'enfin l'heureux retour du petit-fils de saint Louis sur le trône de ses aïeux, permet que le régime ecclésiastique y soit plus convenablement réglé, ont, en conséquence, arrêté de faire une convention solennelle, se réservant de pourvoir ensuite plus amplement, et d'un commun accord, aux intérêts de la religion catholique. En conséquence, Sa Sainteté le Souverain Pontife Pie VII a nommé pour son plénipotentiaire Son Éminence Monseigneur Hercule Consalvi, cardinal de la sainte Église romaine, diacre de Sainte-Agathe *ad suburbam*, son secrétaire d'État, et Sa Majesté le roi de France et de Navarre, son Excellence M. Pierre-Louis-Jean-Casimir, comte de Blacas, marquis d'Aulps et des Rolands, pair de France, grand-maître de la garde-robe, son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près le Saint-Siège.

» Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivans :

» Article I^{er}. Le Concordat passé entre le Souverain Pon-

tife Léon X et le roi de France François I^{er} est rétabli.

» Art. II. En conséquence de l'article précédent, le concordat du 15 juillet 1801 cesse d'avoir son effet.

» Art. III. Les articles dits *organiques*, qui furent faits à l'insu de Sa Sainteté et publiés sans son aveu, le 8 avril 1802, en même temps que ledit concordat du 15 juillet 1801, sont abrogés, en ce qu'ils ont de contraire à la doctrine et aux lois de l'Église.

» Art. IV. Les sièges qui furent supprimés dans le royaume de France par la bulle de Sa Sainteté du 29 novembre 1801, seront rétablis en tel nombre qui sera convenu d'un commun accord, comme étant le plus avantageux pour le bien de la religion.

» Art. V. Toutes les églises archiépiscopales et épiscopales du royaume de France, érigées par ladite bulle du 29 novembre 1801, sont conservées, ainsi que leurs titulaires actuels.

» Art. VI. La disposition de l'article précédent relatif à la conservation desdits titulaires actuels dans les archevêchés et évêchés qui existent maintenant en France, ne pourra empêcher des exceptions particulières, fondées sur des causes graves et légitimes, ni que quelques-uns desdits titulaires actuels ne puissent être transférés à d'autres sièges.

» Art. VII. Les diocèses, tant des sièges actuellement existans que de ceux qui seront de nouveau érigés, après avoir demandé le consentement des titulaires actuels et des chapitres des sièges vacans, seront circonscrits de la manière la plus adaptée à leur meilleure administration.

» Art. VIII. Il sera assuré à tous lesdits sièges, tant existans qu'à ériger de nouveau, une dotation convenable en biens-fonds et en rentes sur l'État, aussitôt que les circonstances le permettront, et, en attendant, il sera donné à leurs pasteurs un revenu suffisant pour améliorer leur sort. — Il sera pourvu également à la dotation des cha-

pitres, des cures et des séminaires, tant existans que de ceux à établir.

» Art. IX. Sa Sainteté et Sa Majesté très-chrétienne connoissent tous les maux qui affligent les églises de France; elles savent également combien la prompte augmentation du nombre des sièges qui existent maintenant, sera utile à la religion. En conséquence, pour ne pas retarder un avantage aussi éminent, Sa Sainteté publiera une bulle pour procéder sans retard à l'érection et à la nouvelle circonscription des diocèses.

» Art. X. Sa Majesté très-chrétienne, voulant donner un nouveau témoignage de son zèle pour la religion, emploiera, de concert avec le Saint Père, tous les moyens qui sont en son pouvoir pour faire cesser le plus tôt possible les désordres et les obstacles qui s'opposent au bien de la religion et à l'exécution des lois de l'Église.

» Art. XI. Les territoires des anciennes abbayes, dites *nullius*, seront unis aux diocèses dans les limites desquels ils se trouveront enclavés à la nouvelle circonscription.

» Art. XII. Le rétablissement du concordat, qui a été suivi en France jusqu'en 1789 (stipulé par l'art. 1^{er} de la présente convention), n'entraînera pas celui des abbayes, prieurés et autres bénéfices qui existoient à cette époque. Toutefois, ceux qui pourroient être fondés à l'avenir seront sujets aux réglemens prescrits dans ledit concordat.

» Art. XIII. Les ratifications de la présente convention seront échangées dans un mois, ou plus tôt, si faire se peut.

» Art. XIV. Dès que les ratifications auront été échangées, Sa Sainteté confirmera par une bulle la présente convention, et elle publiera aussitôt après une seconde bulle pour faire la circonscription des diocèses. — En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention, et y ont apposé le cachet de leurs armes.

» Fait à Rome, le 11 juin mil huit cent dix-sept.

» HERCULE Card. CONSALVI, BLACAS D'AULPS.

Le 26 juin, le Pape fit une chute accompagnée de circonstances alarmantes, mais qui heureusement n'eut pas de suites funestes.

Le 4^{er} juillet, le duc de Richelieu accuse réception du concordat.

« Je n'ai pas perdu un moment pour mettre vos dépêches sous les yeux du roi. Sa Majesté a éprouvé la plus vive satisfaction de l'heureuse conclusion d'une affaire aussi importante et aussi difficile, et elle a apprécié tout ce qu'il vous a fallu de zèle et d'habileté pour triompher aussi promptement que vous l'avez fait, depuis votre retour à Rome, des obstacles qui restoient encore à surmonter. Les concessions que vous avez obtenues sont plus importantes que celles que vous avez faites, et les changemens qu'a subis la convention du 25 août ont fait disparaître, sur tous les points essentiels, les objections que la première rédaction avoit fait naître. Nous n'en prévoyons pas davantage sur la déclaration relative au serment, depuis qu'il est convenu que la note officielle, dont vous m'envoyez le projet définitivement arrêté, remplacera la lettre qu'on vouloit exiger du roi. Je vous envoie les ratifications.

» Les évêques de Cambrai, d'Avignon, d'Angoulême et de Dijon se sont refusés positivement aux invitations qui leur ont été faites de donner leur démission, et ceci devient une affaire fort épineuse. Leur existence dans l'Église gallicane sera certainement un grand scandale; mais il est inévitable, puisqu'il n'y a aucun moyen canonique et régulier de les forcer à quitter leurs sièges... Le roi a jugé dans sa sagesse qu'il étoit préférable de tolérer un mal auquel on ne peut remédier que par un autre mal plus général, et dont les suites seroient bien autrement dangereuses. Ces quatre évêques resteront donc dans leurs sièges. »

Le 19 juillet, le Pape publie une bulle de confirmation de la convention du 11 juin. Il y donne de grands éloges à la nation française, dont il se rappelle avec un joyeux souvenir (*ju-cundâ recordatione*) le concours, l'empressement et le dévouement. Ce n'est qu'après une longue délibération qu'il a heureusement terminé les affaires par le nouveau concordat. Une bulle de circonscription pour quatre-vingt-douze diocèses, porte la date du 27 juillet; enfin le 28, il assemble le sacré collège, et lui adresse une allocution.

Il annonce que de nombreux obstacles se sont présentés; mais des lettres de soumission de quelques évêques qui n'avoient pas accédé à la demande d'abdication, ont manifesté combien ils avoient été touchés de la douleur profonde dont leur conduite dans cette affaire avoit pénétré le Pontife. Le Pape mentionne une note de M. de Blacas qui explique que le serment par lequel les sujets promettent obéissance à la constitution, ne concerne que les choses qui regardent l'ordre civil. Le Pape déclare qu'il veut augmenter la joie solennelle de ce jour, et qu'il a nommé cardinaux Alexandre-Angélique de Talleyrand, ancien archevêque de Reims, César-Guillaume de la Luzerne, ancien évêque de Langres, et Louis-François de Bausset, ancien évêque d'Alais. Il déclare ensuite deux cardinaux réservés *in petto*, François-Césarini

de Léoni, doyen de la Rote, et Antoine Lanté, doyen de la chambre apostolique.

Le 9 août, Rome éprouva une joie sincère en apprenant que le cardinal Consalvi avoit aussi conclu un concordat avec le Piémont : le Pape accordoit au roi de Sardaigne un nonce du premier rang, qui, après ses années de nonciature, obtiendrait le chapeau.

Le 22 novembre, Louis XVIII fit présenter à la chambre des députés le projet de loi nécessaire pour donner la sanction législative aux dispositions du nouveau concordat, entre autres à celles qui concernoient l'organisation de quatre-vingt-douze diocèses en France.

Toutes les affaires entreprises par le cardinal Consalvi avoient une issue heureuse. Le 28 janvier 1818, M. d'Italinsky signa un concordat au nom de la Russie pour la Pologne. Il fut décidé qu'il y auroit un archevêque à Varsovie, et huit sièges épiscopaux dans le nouveau royaume. On régla en même temps quels seroient les droits qui seroient payés pour la délivrance des bulles d'institution. Ces droits étoient très-modiques.

La santé du Pape, toujours foible, ne donnoit pas toutefois de sérieuses inquiétudes. Il s'affligeoit de voir qu'au milieu de tant de succès avec les autres pays, les affaires ecclésiastiques éprouvoient des retards en France. Il écrivit au roi le 3 février pour lui demander comment il

arrivoit qu'un projet de loi présenté aux chambres venoit détruire la convention du 11 juin 1817. Il avoit donc ordonné au secrétaire d'Etat d'adresser à M. le comte de Blacas tous les griefs du Saint Siège.

En ce moment il fut permis à Monsignor d'Isoard, auditeur de Rote pour la France, qui jusque là n'avoit pas pu revenir à Rome, d'y retourner et d'y reprendre ses fonctions. Cependant une des contestations qui avec les affaires de France occupoit le plus le Saint Père, étoit le débat avec la cour de Naples. Le cardinal Consalvi proposa au premier ministre du roi, M. de Médici, de se rendre à Terracine, pour y chercher ensemble, dans des conférences verbales, les moyens d'accommoder les affaires. Ils parvinrent à y conclure un concordat le 16 février. J'en rapporterai quelques articles.

« La religion catholique , apostolique romaine , est la seule religion du royaume des Deux-Sicules , et elle y sera toujours conservée avec les droits et prérogatives qui lui appartiennent , suivant *le commandement* de Dieu et les sanctions canoniques. — Les abbayes de *nullius diœcesis* , qui ont peu de revenus , seront réunies à l'Ordinaire. Les abbayes consistoriales , ayant au-delà de cinquante ducats de revenus , ne seront pas réunies. La collation de ces abbayes appartiendra au Saint Siège. — Les biens ecclésiastiques qui n'ont pas été vendus par le *gouvernement militaire* , sont restitués à l'Église. — On n'inquiétera pas les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés par le roi lui-même à Naples et en Sicile , avant l'invasion , pour obtenir

les moyens de la prévenir. — Les biens des réguliers, non vendus, seront répartis entre les couvens à rouvrir, sans égard aux titres des anciennes propriétés particulières, et entre les Ordres qui se dévouent à l'éducation de la jeunesse, aux belles-lettres, au soin des malades et à la prédication. — On augmentera le nombre des Capucins, Observantins, Réformés, *Alcantarins*, quand les circonstances le demanderont. Tous les religieux rétablis dépendront de leurs supérieurs-généraux respectifs. — Le gouvernement accordera une pension aux moines sécularisés. — Les archevêques et évêques seront libres dans l'exercice de leur ministère pastoral, selon les sacrés canons. Il ne leur sera pas défendu de faire la visite *ad limina Apostolorum*, ni de convoquer les synodes diocésains; ils publieront librement leurs instructions sur les choses ecclésiastiques. Ils ordonneront et intimeront des prières publiques et autres pratiques pieuses, quand le demandera le bien de l'Église, de l'État ou du peuple.

» On sera libre d'appeler au Saint Siège. — Chaque fois que les archevêques et évêques, dans les livres introduits, ou qui s'introduisent imprimés, ou qui s'impriment dans le royaume, trouveront quelque chose de contraire à la doctrine chrétienne et aux bonnes mœurs, le gouvernement n'en permettra pas la divulgation. — La propriété de l'Église sera sacrée et inviolable dans ses possessions et acquisitions. — Le roi nommera à tous les évêchés et archevêchés du *royaume des Deux-Siciles* auxquels il ne nommoit pas. Les archevêques et évêques prêteront ce serment : « Je jure et promets sur les saints Évangiles » obéissance et fidélité à la Majesté Royale : pareillement » je promets que je n'aurai aucune communication, que » je n'interviendrai à aucune assemblée, que je ne con- » serverai dedans et dehors aucune union (liaison) sus- » pecte, qui nuise à la tranquillité publique ; et si, tant » dans mon diocèse qu'ailleurs, je sais que l'on traite

» quelque chose au préjudice de l'État , je le manifesterai
» à Sa Majesté. »

Article secret renouvelé de celui que renfermoit le concordat précédent de Naples , daté de 1741.

» Sa Sainteté désirant que , tant à Naples que dans tout le royaume , on donne libre et prompte exécution aux bulles , brefs et expéditions de la cour de Rome , et aussi de ses tribunaux et de ses ministres , le roi , au nom de sa piété et de sa religion connues , assure Sa Sainteté qu'il donnera des ordres opportuns pour la prompte exécution des susdites expéditions de Rome. »

Le roi de Naples ratifia bientôt le traité, et il envoya au cardinal Consalvi une boîte ornée de brillans, de la valeur de deux mille louis.

Les sentimens bienveillans du gouvernement anglais pour le Saint Père sembloient tous les jours s'accroître. On en eut une preuve publique à Rome, dans le commencement de mars. M. A'Court, ministre de Sa Majesté britannique près la cour de Naples, présenta au Pape une lettre qui lui étoit adressée par le prince régent d'Angleterre. Ce premier rapport direct et nouveau entre le Saint Siège et la cour de Londres fit une grande sensation à Rome, et donnoit l'espoir que le gouvernement anglais, qui avoit déjà placé un consul général dans les Etats romains, ne seroit pas éloigné d'y envoyer un ministre.

Cette communication fut agréable à Pie VII; mais il falloit aussi qu'il vînt d'heureuses nouvelles de France. Là, il s'étoit établi une corres-

pondance entre le roi et le cardinal de Périgord, nommé archevêque de Paris. Il m'est impossible de ne pas rapporter une lettre touchante que ce dernier écrivit à Sa Majesté le 11 mars. Il va rappeler au roi des souvenirs de l'exil.

« Hélas , sire , le vœu de votre cœur devoit être rempli en faveur de notre Église!... Quel temps précieux est déjà perdu!... Nous voilà arrivés au jour de la résurrection, et, au lieu du cantique de joie où nous aurions mille fois répété les louanges du Seigneur, à cause de notre délivrance, nous ne ferons que prolonger nos gémissemens, et nous ne pourrons le bénir que des maux que nous avons soufferts et de ceux qui nous attendent peut-être encore, *car Dieu doit être béni de tout....* Enfin, si après tant de graves considérations j'osois attirer un instant sur moi les regards de Votre Majesté, je lui dirois avec un prophète : *Veni in altitudinem maris, et tempestas demersit me.* Oui, sire, depuis que par votre suffrage, par votre choix, par votre ordre, je me suis vu élevé aux plus éminentes dignités, nommé au siège le plus important, et chargé en quelque sorte par Votre Majesté de signaler, comme du haut d'une mer orageuse, tous les pilotes de cette Église gallicane, qui, après trente années d'agitations et de secousses, craignent encore de périr à la vue de ce port que vous leur aviez ouvert; depuis ce temps, je ne vis plus que de chagrins et d'amertumes. Je suis honteux des faveurs qui m'entourent, en voyant tous mes confrères délaissés, abandonnés en ce moment, et quelques-uns d'entre eux ignominieusement remerciés, après que Votre Majesté s'est servie de moi pour les appeler publiquement à l'épiscopat. Je rougis de porter les gages du traité solennel qui ne reçoit et ne recevra peut-être pas son entière exécution. Je suis réduit même à m'applaudir de mes longues et cruelles douleurs qui m'épargnent la confusion de

paraître en votre présence, tandis qu'autrefois cette présence allégeoit mes maux et dilatoit mon cœur. Sauvez-moi, sire, de cet opprobre, ou permettez-moi d'aller, loin de vous, pleurer comme Samuel sur la rigueur du jugement de Dieu envers le roi qu'il avoit choisi, et mourir en implorant sur vous et sur la France ses anciennes miséricordes.

« Je suis avec le respectueux dévouement que vous me connoissez, sire, de Votre Majesté le très-humble, très-obéissant et fidèle sujet,

» A. Card. DE PÉRIGORD. «

En ce moment, M. le comte de Marcellus, membre de la chambre des députés et de la commission chargée du rapport sur les affaires ecclésiastiques, qui avoit écrit au Pape, en reçut une réponse datée du 23 février. Cette lettre, rédigée avec un peu de chaleur, l'invitoit à combattre courageusement, à résister, à ne pas céder aux exigences du ministère. Dans le temps on blâma cette intervention d'un tiers jeté tout à coup à travers une si grande question. Il est positif que l'on traitoit politiquement de part et d'autre. Dans ces occasions, chacun est tenu de garder le secret. Si les négociations avoient été abandonnées, le Saint Siège rentroit dans ses droits de suprématie pontificale, et pouvoit énoncer son vœu, sa volonté, ses *définitions*, ses ordres; mais ici, c'étoit rompre sans vouloir rompre; c'étoit appeler dans la discussion un étranger qui n'avoit pas mission. Quelque sévère que

puisse paroître cette opinion, qui fut celle de presque tous les gouvernemens de l'Europe, il n'en est pas moins certain qu'un prétexte spécieux pour rompre en quelque sorte la négociation, fut donné au ministère français, et que le remède au mal devint un mal irréparable.

M. Lainé, ministre de l'intérieur, écrivit le 17 mars à M. de Richelieu :

« Nous touchions au moment de surmonter les trop nombreuses difficultés qui se sont élevées contre la loi dont la convention de 1817 avoit rendu la proposition nécessaire, lorsque la connoissance d'un bref du Pape (1), adressé à M. de Marcellus, a renversé toutes les espérances. »

Le ministère du roi ne se bornoit pas à retirer tout assentiment à la convention du 11 juin, il ordonnoit à M. de Blacas de signifier cette marche rétrograde par une note, et il lui annonçoit que M. Portalis, fils du comte Portalis, ancien ministre de Napoléon, alloit partir pour Rome, et prendroit part à une nouvelle négociation. Les instructions de M. Portalis déclaroient qu'il y avoit lieu à proposer un autre concordat. Le roi nommeroit aux évêchés, le Pape conférerait l'institution canonique. On conviendrait de mesures pour abroger ceux des articles orga-

(1) Cette réponse n'étoit qu'une simple lettre, signée il est vrai du Pape, mais non pas un bref, et elle étoit destinée à rester secrète. Le député ne fit-il pas trop de bruit de l'avis donné à la conscience du chrétien ?

niques qui pourroient offrir quelque chose de contraire à la doctrine et aux lois de l'Église. Le roi promettoit d'augmenter le nombre des évêchés, quand l'amélioration des finances de France le permettroit. Le roi doteroit les évêchés sur les domaines mis à sa disposition par l'article 143, titre XI de la loi du 25 mars 1817, pour être affectés aux établissemens ecclésiastiques. Le nouveau négociateur devoit appeler l'attention du Pape sur la résistance des constitutionnels et les dissidences de la *petite Église*. Si M. Portalis ne pouvoit persuader au gouvernement romain d'adopter cet autre projet, il étoit autorisé à écouter les projets du Saint Père pour les transmettre à Paris. M. de Blacas recevoit des instructions semblables. De plus, le duc de Richelieu lui annonçoit qu'il falloit amener le Pape à reconnoître l'impossibilité de persévérer dans le système que, *par une erreur mutuelle*, les deux gouvernemens avoient suivi pendant deux ans, et dont le résultat avoit été la convention du 11 juin.

Dans une lettre particulière, le duc de Richelieu parloit à M. de Blacas avec une franchise militaire tout-à-fait honorable :

« Je vais m'expliquer avec vous sur l'envoi à Rome de M. Portalis. Assurément il n'a jamais pu nous entrer dans l'esprit de vous donner un désagrément : quel en pourroit être le motif? Avez-vous fait autre chose que ce que nous avons concerté avec vous? N'est-ce pas notre faute à nous

de n'avoir *pas mieux connu notre terrain?*... Quant à la personne de M. Portalis, comme il est lui-même très-religieux, d'un esprit très-doux, très-conciliant, j'espère que ces qualités personnelles feront oublier les préventions qu'on auroit pu avoir contre son père..... On désire vous donner un aide, un renfort dans l'affaire la plus importante et la plus difficile..... Quant à notre position, vous jugez très-sainement des résultats que pourroit avoir, de la part des puissances étrangères, une exigence poussée trop loin. Ce n'est pas le moyen de consolider le gouvernement royal que de le charger d'acquitter toutes les iniquités du gouvernement impérial, et d'exploiter la France au profit des étrangers. Le traité du 20 novembre a été conclu *le couteau sur la gorge*. Il étoit indispensable d'assigner un terme à des réclamations toujours croissantes, qui montoient déjà à un milliard six cents millions. C'est ce que nous venons de faire après la négociation la plus épineuse. Les deux chambres ont voté les fonds demandés; les fonds publics n'ont point été altérés, preuve non douteuse de la confiance qu'inspire le gouvernement du roi. Ah! monsieur le comte, terminez-nous promptement nos questions ecclésiastiques, afin que nous puissions nous livrer à l'espoir de voir l'ordre s'affermir en France sur ses véritables bases.

» Agréé, etc. »

La révolution avoit laissé avec elle un sédiment d'affaires d'une nouvelle nature. Le Pape, pour avoir voulu se montrer souverain généreux, se soumettoit volontairement à des ingérences qui gênoient sa souveraineté. M. Lucien vouloit quitter Rome où il s'étoit réfugié à la suite d'une tentative qu'avoit faite un chef de brigands pour s'emparer de sa personne et de

mander une rançon. M. Lucien désiroit avec raison se rendre à Bologne; mais l'ambassadeur d'Autriche, M. de Kaunitz, y mettoit opposition. Le Saint Père dit doucement au cardinal Consalvi, que cette sévérité contre M. Lucien provenoit peut-être de quelque partialité que manifestoit Son Éminence, qui dans toutes les circonstances essayoit de le protéger. Mais on alloit entretenir le Saint Père d'une autre demande relative au chef de la famille Bonaparte. Le cardinal Fesch se rendit au commencement de mai à l'audience du cardinal Consalvi, pour lui annoncer que Napoléon et les personnes qui l'accompagnoient à l'île Sainte-Hélène s'affligeoient de ne pas avoir de prêtre catholique, et sollicitoient la protection du Saint Père, pour obtenir qu'un ecclésiastique de notre religion leur fût envoyé. On demandoit surtout que Sa Sainteté instruisît promptement de ce désir le gouvernement britannique. Le Pape ordonna avec le plus grand empressement de commencer à cet égard les démarches convenables, et de les suivre avec toute l'insistance propre à les faire réussir. Le Saint Père dit alors des paroles remplies de charité, de bonté et de généreux intérêt, dont nous verrons l'effet plus tard.

Le 31 mai, le cardinal Consalvi écrivit à M. de Blacas une longue note en réponse à une note du 23 avril où cet ambassadeur annonçoit des nouvelles dispositions du ministère français.

Dans la réponse du 31 mai, le cardinal déclare que le concordat du 11 juin 1817, revêtu de tous les caractères d'un traité parfait, sain et inviolable, ne pourra être altéré en aucune manière, et qu'il doit être exécuté dans son intégrité par les deux parties qui l'ont ratifié et sanctionné. Bientôt une nouvelle note du même cardinal annonce que le Saint Père, prêt à se présenter devant le suprême juge, ne sera pas retenu par des égards ultérieurs, si les propositions qui lui seront faites ne peuvent malheureusement être acceptées par lui. Dans une audience qu'il obtint du Pape, le 25 juin, M. Portalis entendit de sa bouche ces propres paroles : « Les affaires de France ont été les plus pénibles de notre pontificat... Nous avons la plus haute estime pour le caractère du roi, et une grande confiance dans ses sentimens de religion; mais il faut soutenir ce que l'on a fait : un concordat conclu et ratifié doit être exécuté. Nous avons bien saisi toutes les difficultés; nous ferons ce qui dépendra de nous pour prouver au roi le désir que nous avons de nous entendre avec lui, mais *salvo il Concordato*. Sur ce point, nous sommes décidé à ne pas céder; nous avons trop éprouvé qu'on ne gaignoit rien à condescendre à certains vœux.... Dieu pourvoira aux dangers : *on ne peut pas faire un mal, même pour procurer un grand bien.* »

C'est à cette époque que Pie VII, causant avec

un de ses intimes confidens qui lui parloit du concordat, dit, en regardant le ciel et en levant les mains : « Nous en irons-nous avec une conscience en désordre ? » Le Pape avoit accordé la stipulation terrible, mais, disoit-on, nécessaire du concordat de 1801, et de nouveaux évêques étoient établis en France. Il disoit : « Nous voulons bien aller jusqu'aux portes de l'enfer, mais nous entendons nous arrêter là. » On avoit demandé une autre organisation ; le Pape l'avoit accordée, et il étoit revenu aux concordats anciens ; il avoit détruit son premier ouvrage, et l'on vouloit actuellement qu'il rétablît ce qu'il venoit de détruire. Quand il avoit renversé le concordat de 1801, ce n'avoit pas été sans résistance, sans objections, sans douleur, sans représentations fermes et déterminées ; le bien de l'Eglise avoit parlé, et le concordat de 1817 étoit signé, ratifié. A Paris, on parloit d'*erreur mutuelle*, mais Rome n'accordoit pas qu'on pût s'exprimer ainsi. Paris ensuite disoit : « Il est des formes qui de tout temps ont été employées pour expliquer, étendre, restreindre, modifier les articles d'un traité ; des stipulations additionnelles et interprétatives peuvent résoudre des difficultés, toutes graves, toutes fâcheuses qu'elles soient. Il faut chercher un plan simple, court, par lequel on peut espérer de voir cesser les maux et la division de l'Eglise, rendre hommage aux principes, respecter

toutes les autorités, honorer les personnes, ménager les opinions, même les prétentions; concilier les intérêts des croyances tièdes avec les convictions des hommes religieux employés par le Pape à l'administration des choses spirituelles. La forme d'un bref, disoit-on encore, seroit préférable à celle d'une bulle : moins on montrera l'esprit d'autorité, et plus on fera ressortir l'esprit d'accord; plus aussi on rencontrera de facilité à faire entrer les négociateurs des deux pays dans des vues de paix solide et de réunion sincère. »

Quelques-unes de ces pensées d'ordre furent à la fin comprises par la prudente cour romaine, toujours sage. On voulut bien tout arranger, mais par une bulle. Ce système de conciliation fut converti en proposition par une note verbale de M. de Blacas et de M. Portalis. Le cardinal Consalvi, au nom du Pape, suscita un nouvel incident; le Saint Père vouloit adresser un bref au cardinal de Périgord sur toutes ces questions. Les plénipotentiaires français ne s'y opposèrent pas; ils envoyèrent donc à Paris le bref que le Pape fit rédiger avec un grand soin, et qui porte la date du 10 octobre. Sa Sainteté dit au cardinal que sans doute il n'ignore pas qu'une convention a été conclue; l'exécution en est suspendue. Le Pape répète les propres expressions de la proposition faite par ordre du roi, et il explique comment le Saint Siège entend

procéder. Attendu que cette affaire est grave, Sa Sainteté, avant de rien décider, juge à propos de demander l'avis de ses vénérables frères les évêques de France. Pour que ces faits parviennent à leur connoissance, le Pape s'adresse au cardinal qui brille du plus grand éclat par son rang suprême, par son dévouement pour la chaire de saint Pierre, et par la splendeur de ses nombreuses vertus. Il le prie de consulter les évêques absens et présens, et de lui envoyer l'énoncé de leurs sentimens.

Trente-deux évêques français avoient adressé précédemment une lettre au Pape : il ne doutoit donc pas de leur zèle.

M. de Richelieu étoit allé à Aix-la-Chapelle. Le conseil du roi, laissé par le Pape maître de choisir l'opportunité du temps où le bref seroit remis, crut ne pas devoir l'envoyer directement à M. de Périgord. Mais n'étoit-il pas probable que M. le cardinal en avoit connoissance par des correspondances de Rome? Ce bref, cette preuve de confiance, d'estime, accordée à cet illustre prélat, les soins que le cardinal Consalvi prenoit de plaire à la France dans toutes les circonstances, ne devoient pas encore obtenir le résultat désiré.

Les affaires étoient aussi comme suspendues à Rome par l'arrivée du roi du royaume des Deux-Siciles, Ferdinand I^{er}, qui venoit remercier le Pape de la conclusion du concordat de Terracine. M. de Blacas donna à ce prince une splen-

dide fête dans la villa Médicis. Après le souper, quand la cour se retiroit, reconduite par l'ambassadeur, le roi lui dit : « Votre *villa* a deux portes, pourquoi n'avez-vous pas fait entrer par l'autre porte, au lieu de celle-ci ? » M. de Blacas répondit avec une rare présence d'esprit : « Sire, ce sera pour jeudi prochain, jour où j'espère encore avoir l'honneur de recevoir ici Votre Majesté. » L'ambassadeur, ainsi engagé, envoya chercher sur-le-champ M. Mazois, qui avoit conçu l'idée de tous les décors élégans de cette fête, et dont il connoissoit l'inépuisable talent ; il lui dit ce qui venoit d'arriver : la parole avoit été donnée solennellement dans un premier moment de surprise. M. Mazois qui, au seul nom de Naples, s'enflammoit d'enthousiasme, disposa en trois jours une autre fête plus belle encore, et l'on entra par la porte qui avoit été négligée le premier jour.

L'infatigable cardinal Consalvi, que les fêtes ne préoccupoient pas long-temps, crut à propos de s'adresser à M. le duc de Richelieu, pendant qu'il étoit à Aix-la-Chapelle, pour le prier d'empêcher que des malveillans de l'Etat romain ne vinssent chercher à indisposer les ministres des puissances contre le Saint Siége. Le duc répondit au cardinal :

MONSEIGNEUR,

« M. le chevalier Bartholdy m'a remis exactement la

lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire. Je suis extrêmement sensible aux expressions si pleines de bienveillance dont vous voulez bien vous servir à mon égard, et je n'aurai jamais rien plus à cœur que de me rendre digne de l'opinion trop favorable que Votre Éminence a bien voulu concevoir de moi. Les communications qui ont été faites à Rome à MM. les comtes de Blacas et Portalis m'ont été transmises ici. J'y ai reconnu l'esprit de charité et de conciliation qui a toujours animé Sa Sainteté, en même temps la justesse et l'élévation qui ont constamment caractérisé les vues de Votre Éminence. J'espère que les réponses que le comte de Blacas a été chargé de faire aux propositions du Saint Siège, aplaniront les difficultés qui pourroient encore s'opposer à un arrangement que je regarde comme indispensable, pour prévenir en France la ruine de la religion et les plus grands malheurs pour l'État. Je supplie Votre Éminence d'être convaincue que, quoi qu'on puisse écrire de Paris à Rome, le gouvernement du roi a le plus vif désir de rétablir les affaires religieuses sur une base stable; que les obstacles qu'il a rencontrés sont indépendans de sa volonté, et qu'il n'est surtout pas assez insensé pour vouloir lui-même détruire la religion, sans laquelle aucune société ne sauroit exister. Veuillez, monseigneur, recevoir cette expression franche de mes sentimens, qui sont ceux du roi et de tous mes collègues. J'ai fait part ici aux ministres des quatre puissances, des craintes que Votre Éminence avoit conçues que quelques malveillans des États romains ne vissent calomnier le gouvernement pontifical. J'ai trouvé chez tous mes collègues les mêmes sentimens que ceux que le prince de Metternich doit vous avoir déjà exprimés de la part de son auguste souverain et de la sienne : on rend une justice éclatante à la fidélité avec laquelle le Saint Siège a exécuté toutes les stipulations du traité de Vienne, ainsi qu'à la scrupuleuse

impartialité (1) qui a toujours dirigé ses démarches. Si par hasard il se présentait ici des hommes qui voulussent porter des plaintes contre le gouvernement du souverain Pontife, je crois pouvoir assurer qu'ils ne seroient point accueillis.

» Agréez, etc.

» RICHELIEU. »

Cette lettre pénétra de joie le cardinal Consalvi. Il n'en persista pas moins à demander que le bref adressé au cardinal de Périgord fût remis à cette Éminence, avec une lettre de la secrétairerie d'État. Le roi avoit ordonné que les négociations ecclésiastiques fussent suivies par M. Lainé, ministre de l'intérieur. Cependant, il vouloit aussi entendre l'opinion du comte d'Hauterive, chargé du portefeuille des affaires étrangères en l'absence du ministre. Alors je me trouvois à Paris; j'étois envoyé de Vienne à Madrid, et il devenoit naturel que M. d'Hauterive me parlât des affaires de Rome, à propos du travail sur le sacré collège, que j'avois transmis de Vienne. J'eus occasion, dans cette circonstance, de connoître un entretien remarquable de Louis XVIII avec le comte d'Hauterive. Le

(1) La douceur du gouvernement pontifical fut telle, que les personnes les plus compromises se hasardèrent à venir solliciter tous les emplois. Il falloit au moins un peu attendre. Elles disoient : « Le Saint Père a pardonné. » Consalvi répondit un jour à un des révolutionnaires les plus importuns, qui avoit figuré dans l'escalade du Quirinal : « *Scusate, il santo Padre ha perdonato per non punire, ma non per premiere.* »

roi ne vouloit pas que l'on décidât rien sur le bref avant le retour du duc de Richelieu. M. d'Hauterive répétoit toujours au roi que très-certainement, quelle que fût l'urgence des circonstances, il y avoit lieu à ne pas faire une grave démarche sans attendre un ministre aussi utile, aussi dévoué, d'un aussi bon conseil que M. le duc de Richelieu; mais que cette déférence, bien due à un noble caractère comme le sien, n'empêchoit pas que l'on ne s'occupât d'avance des moyens de profiter, s'il y avoit lieu, des dispositions récentes de la cour romaine : « Il me semble, dit le comte d'Hauterive, que le roi peut regarder ce débat comme fini. Je ne la considère pas, moi, cette affaire, je ne l'examine pas de Paris : je me suppose à Rome, et, comme je me suis beaucoup occupé de ces questions dans des temps que la délicatesse de Votre Majesté ne rappelle jamais, je me constitue à moi une sorte d'intuition politique, et j'examine ce que pensent et ce que doivent penser le Pape, le cardinal Consalvi et ceux qui les entourent. Ici, on veut abattre tout ce qui a été fait même pour réédifier le sacerdoce; là on veut, autant que possible, ne pas désunir ce qui a été fait, de ce qui se prépare. Quelle est la situation de la cour romaine? Elle me paroît, cette cour, environnée d'une auréole de gloire. Que d'habileté à propos, puisqu'on a esquivé Venise, Gratz, Vienne, ou toute autre réclusion en 1860! En

écoutant les paroles du consulat en 1801, on a échappé pendant plusieurs années à un danger certain. Lorsque les périls de la position nouvelle se sont étendus, de quel courage n'a-t-on pas été animé pour supporter la persécution, pour l'enchaîner, au point d'exiger d'elle-même et d'obtenir le retour dans les États de l'Église !

» L'Europe n'a pas vu sans applaudissemens ni sans admiration de tels calculs. D'ailleurs, Rome est plus puissante qu'on ne le croit. L'Europe protestante honore le chef du culte catholique ; l'Europe catholique veut en général des concordats libéraux : les deux Europes soutiendroient la résistance qui contrarieroit les nôtres, auxquels nous imprimons plus ou moins la couleur du moyen âge. Que peut faire le roi contre l'Europe ainsi déguisée ? De Rome, on s'adresse, pour cette fois, aux évêques ; ce n'est pas là une pensée humaine, c'est une pensée divine qui cicatrise toutes les blessures. Il y a là une nuance d'égards, que des hommes long-temps maltraités peuvent, en se méprenant, si l'on veut, appeler d'un nom plus flatteur. L'orgueil blessé est si prompt à se consoler ! Le roi fait très-bien d'attendre M. le duc de Richelieu, ce grand ministre, si intègre, dont la parole est un traité. Avec cela, tenons-nous prêts à agir le lendemain de son arrivée : Je le répète au roi, l'affaire est finie, et bientôt, si on le veut, à Paris. Comme

on apporte à la remise du bref, des délais qui se prolongeront peut-être, l'affaire pourra ne se terminer que dans trois mois, dans huit mois; mais je pense qu'elle se terminera uniquement sur les bases proposées aujourd'hui. Je suis un ancien ami des doctrines du duc de Choiseul, qui avoit été ambassadeur à Rome. Il disoit : « Rome est si habile, si clairvoyante, si forte; » dans cette ville, les partis sont si prompts » quelquefois à se réconcilier, qu'en vérité c'est » toujours elle, au milieu des protocoles de négociations, qui indique unanimement du doigt » l'issue que beaucoup d'autres cherchent sans » la trouver. » Ce système d'unité qu'on y suit commence par faire sa part d'autorité, qu'elle établit sur un petit nombre de paroles significatives. Ensuite, une fois l'*unité sauve*, cette cour, essentiellement modératrice, entre dans les intérêts de celles avec lesquelles elle traite, ne chicane pas sur des complaisances de mère tendre. De là, sire, ce phénomène d'une puissance long-temps contendante qui prend tout à coup le parti d'un adversaire; de là ce bref qui apaise nos évêques que vous avez un intérêt d'honneur à apaiser, qui rend hommage à leur fidélité, et qui perpétue dans le clergé français des traditions de dévouement pour votre éternelle maison de Bourbon. »

Le roi interrompit M. d'Hauterive : « Ce que vous me dites est si bien, vous tenez un langage

si nouveau , que je voudrois vous entendre en instruire le Conseil. » — « Non , sire , il y a tant de mystères dans une opinion relative aux affaires étrangères , qu'il ne faut pas en risquer le développement au milieu d'un Conseil , où chacun , resté impénétrable sur des spécialités connues , se croit permis souvent de tout dire sur ce qu'il apprend de très-important , des attributions voisines. Il y a , dans ce que j'ai énoncé , d'abord la vérité , j'en suis convaincu , mais aussi il y a une portée de vues , un ensemble de prévisions qu'il ne faut pas trop répandre ; et , en fait de secrets d'État , dans une ville où règnent la liberté de la presse et une prime attachée à l'indiscrétion , prime que le public paie sans hésiter pour une divulgation qui le distrait , il faut discourir de notre métier sans réserve avec un roi sage , habile et intéressé à la paix , mais il ne faut instruire des passions , même des vertus d'un autre pays , ni une administration de guerre , ni une direction de marine , ni une police , par sa nature et par la nécessité de quelques devoirs odieux , condamnée à des relations subalternes , quoique indispensables aux besoins de la politique d'un grand monarque. La découverte du secret d'un pays peut être exploitée dix ans par votre frère , vingt ans par ses fils ou petits-fils. Si elle est jetée aux gazettes , elle est recueillie par les cabinets étrangers. Ce sont souvent ceux qui sont arrivés les seconds dans les terres aus-

trales, qui y ont fondé des colonies durables. J'ai parlé au roi, à un roi qui a écouté, qui a compris ; je ne parlerai jamais ainsi que devant le roi, ou mon ministre. »

Le roi ne congédia le comte d'Hauterive qu'après lui avoir adressé les expressions d'une satisfaction tout-à-fait gracieuse. M. d'Hauterive ayant demandé les derniers ordres du roi, le prince lui dit : « Monsieur, je vous ordonne de revenir ici souvent. »

Le duc de Richelieu, à son retour, communiqua à M. de Périgord les dispositions du Saint Père, mais il ne lui envoya pas le bref : on en retraça le plan, mais d'une manière sèche, en style de chancellerie d'un commis sans entrailles. Toute la louange, qui là avoit une si grande valeur, même pour le plus modeste des hommes, a disparu. A la place de cet éloge éclatant, il y a la promesse de donner du pain aux évêques qui ne seront pas employés. Le bref n'avoit pas été compris dans sa partie noble, consciencieuse, dans sa partie réparatrice, comme l'auroit pu penser un esprit rancunier, travaillé de quelque mécontentement depuis 1804. Le cardinal de Périgord reçoit cette lettre singulière. Il la lit avec douleur, la fait lire à quelques évêques, et il écrit à son prince :

« Je n'oublie point, sire, que je parle au roi ; mais je lui demanderai aussi de se souvenir que je ne parle qu'à lui. C'est en quelque sorte un testament que j'ose déposer

entre ses mains, et dont le secret ne sera rompu qu'autant que Votre Majesté le croira utile et nécessaire. »

Le cardinal prend un à un les points de la lettre de M. de Richelieu. Comme il n'y a dans cette dépêche que la charpente osseuse de l'affaire, sans chaleur, sans tendresse, sans vie, il démontre l'inutilité des mesures proposées; il fait entendre aussi que les Papes ont coutume de consulter quelquefois les évêques sur ce qui les concerne, et qu'il pourroit en être de même dans cette occasion :

« Il ne me reste plus qu'à appeler sur Votre Majesté, de toute l'ardeur de ma prière, l'assistance de cette sagesse divine que vous allez invoquer solennellement au milieu de votre peuple, et qui seule peut apprendre aux rois le moyen d'atteindre la fin de leur entreprise avec *autant de force que de douceur*. Ma course s'accélère péniblement, mes sens s'éteignent et s'évanouissent dans la douleur, ma dernière heure a presque sonné, et j'espère de l'infinie miséricorde du Seigneur que je vais entrer dans le lieu du repos. Quelle consolation, sire, pour moi, de voir avant mon sommeil, cette célèbre Eglise de France, objet de tant de soupirs, ranimée par un nouveau souffle de l'Esprit saint, sortir triomphante, par vos soins, des obstacles opposés à sa gloire ! »

Cette lettre déchirante étoit à peine remise, que le roi en reçut une autre d'un style différent, datée de Londres, et signée Alexandre, évêque de Blois. M. de Thémines, qui d'ailleurs est mort dans des sentimens opposés à quelques-uns de ceux qu'il manifeste dans ce long mé-

moire, y défend avec une singulière ardeur les prétentions de la *petite église*. Il relève aussi des expressions certainement imprudentes des partisans du *statu quo*. Ils avoient dit que les amis de leur pays n'avoient besoin pour l'utilité publique, pour le bonheur du genre humain, que du lien social de la *morale commune à toutes les religions*. M. de Thémînes leur répondit noblement (1).

(1) Voici comment il s'exprime : « *Ces amis de leur pays* iront sans doute, dans un respectueux pèlerinage, ramasser la morale éparse dans toutes les mosquées, pagodes, et dans tous les temples d'idoles et de sectes, comme la poussière et la fumée sont éparées dans l'atmosphère ! Ils parlent de respect pour les cultes ; ce n'est pas le *respect*, c'est la tolérance qu'il faut pour tous les cultes. Cette tolérance est un devoir et même une grande vertu, quand elle se joint à l'amour du genre humain, à la compassion pour ses erreurs, et à cette charité qui l'embrasse tout entier et voudroit voir la lumière divine dans tous les esprits et dans toutes les âmes. L'indifférence est une contagion universelle, depuis le règne philosophique qui a rempli tout le siècle dernier par ses galeries minées et par ses explosions : veuille le ciel qu'il n'en finisse pas un autre ! L'indifférence et la tolérance philosophique ne sont pas si pacifiques, et nous en avons senti les haines et les fureurs.... Aujourd'hui c'est un devoir rigoureux d'avertir le genre humain combien il est menacé, quand il s'établit dans l'Eglise le gouvernement du bon plaisir et des circonstances, et l'institution mécanique et barbare du levier et du cabestan.... Il est dangereux de parler la langue révolutionnaire aux oreilles des peuples, et quand les circonstances et la nécessité sont de mise dans le sanctuaire, elles doivent encore être plus en vogue dans les hôtels de ville et dans les places publiques (M. de Thémînes écrivoit ceci au roi Louis XVIII, le 27 décembre 1818.) Le peuple est un souverain qui se couronne brusquement lui-même sans préparatifs et sans cérémonies ; ses chanceliers au milieu des émeutes, des incendies et des massacres, ne cessent de crier au début de notre révolution : « Le peuple s'éveille, le peuple veut, le peuple fait ses grandes justices ; l'extraordinaire lui plaît, il a aussi ses coups d'état, ses circonstances et sa nécessité. » La constituante, après sa première constitution qui devoit être le modèle de l'univers, et après

J'ai abrégé l'analyse de cette remontrance, d'un style tout-à-fait extraordinaire, surtout vers la fin ; mais j'ai voulu en conserver quel-

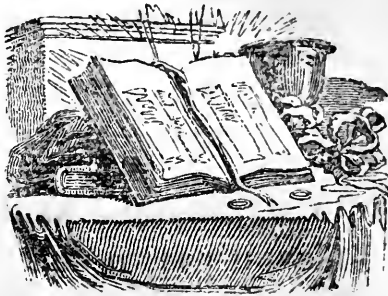
avoir fait tout à neuf, jusqu'à la pensée, comptoit bien rentrer dans l'ordinaire, et se reposer sur ses œuvres immortelles ; et nous avons eu vingt-cinq ans de coups d'état et d'extraordinaire. Rien ne peut tenir contre ces grands mots là, ni chose publique, ni chose privée : celle-ci est toujours menacée ou par la foule, ou par le voisin ; chacun a ses circonstances, ses cas particuliers, et sa nécessité qui règle sa morale, et il fait sa justice, quand personne ne le regarde... Nulle Eglise, Sire, ne porte un passeport plus favorable que la nôtre, non pas sous ce nom subalterne de libertés gallicanes, mais sous le nom propre de libertés célestes et de maximes divines. Enfin, Sire, nous sommes au milieu d'un choc fatal de mots et de pensées d'hérésie, de schisme, de grandes et de petites églises et d'heureuse régénération... Les *Pontifes de la raison* sont en pleines fonctions ; les *amis du pays* iront dans l'univers écumer des principes et la morale diffuse... J'avois résolu, pour mon compte, Sire, après tous les devoirs communs remplis *au pied de la chaire de saint Pierre* et auprès de votre trône, de revenir à ceux dont la providence m'a chargé et surchargé, pour demander décharge de ma dette pastorale ; mais je suis fortement averti par un seizième lustre commençant, que l'heure est prête à sonner. Je me suis effrayé de ne laisser aucune trace de vigilante sentinelle, et d'aller me présenter les mains vides : j'ai espéré que Votre Majesté approuveroit cette terreur, et j'ai désiré qu'on sût que le serviteur inutile de l'Évangile avoit voulu remplir la tâche commandée, et que s'il ne l'avoit pas finie, il l'avoit du moins commencée... Dans son discours aux chambres, Votre Majesté parle de son sacre et de celui de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis. Le siècle est trop usé pour ne lui donner qu'une cérémonie et un spectacle sans préliminaires et sans suite. Le Dieu de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis, est le Dieu de saint Remi, de tous les apôtres des Gaules, et de leurs successeurs légitimes ; aussi le grand saint dit au baptême de Clovis : « Baissez la tête, fier Sicambre, adorez ce que vous avez brûlé, et brûlez ce que vous avez adoré. » Il faut que saint Remi puisse dire à Votre Majesté des paroles bien plus glorieuses : « Levez la tête, fils de saint Louis, vous avez relevé ce qui étoit abattu, et vous avez abattu ce qui s'étoit élevé. » Sans cela, Sire, le Dieu de saint Remi, des apôtres des Gaules et de leurs successeurs légitimes, le Dieu de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis ne sera point à votre sacre.»

Je suis de votre Majesté, etc.

ALEXANDRE, év. de Blois.

ques traits, parce qu'ils exposent avec une sorte de fierté, et d'une manière vive, les récriminations et les griefs de *la petite église*.

Louis XVIII recevoit de semblables lettres d'un évêque qui avoit fait auprès de sa cour les fonctions d'archevêque métropolitain. Les lettres de M. de Périgord ne l'affligeoient pas moins, et les délibérations du Conseil ne rame-noient pas le calme dans son esprit, tourmenté d'un côté par la reconnoissance, et de l'autre par le tableau qu'on lui présentoit de la disposition des esprits en France.



CHAPITRE XXXVII.

MORT DE LA REINE D'ESPAGNE MARIE-LOUISE. MORT DE CHARLES IV. MORT DE LA REINE ISABELLE. DÉPÊCHE IMPORTANTE DE M. PORTALIS. VOYAGE DE L'EMPEREUR FRANÇOIS I^{er} A ROME. FÊTES DONNÉES A SA MAJESTÉ. L'ARCHIDUC RODOLPHE NOMMÉ CARDINAL. PRÉSENS DISTRIBUÉS PAR LA COUR DE VIENNE. NOBLES PAROLES DE L'EMPEREUR A SON FRÈRE LE GRAND DUC DE TOSCANE. DESCRIPTION DES FRESQUES MAGNIFIQUES QUE LE GRAND DUC LÉOPOLD II A FAIT EXÉCUTER DANS LA CHAPELLE DE SAINT LAURENT. LETTRES DES ÉVÊQUES DE FRANCE AU PAPE. ÉLOGE DE L'ANCIEN CLERGÉ DE FRANCE, PAR M. LA BORIE. LE CARDINAL CONSALVI RÉPOND AU CARDINAL DE PÉRIGORD. ALLOCUTION DU 23 AOUT. LETTRE DU ROI DE FRANCE AU CARDINAL CONSALVI. LETTRE DU ROI AU PAPE. M. LE CARDINAL DE PÉRIGORD PREND POSSESSION DU SIÈGE DE PARIS. MESURES PRISES CONTRE LA VILLE DE SONNINO. NÉGOCIATIONS DE ROME AVEC LES PRINCES PROTESTANS D'ALLEMAGNE. M. DE QUÉLEN NOMMÉ COADJUTEUR DE PARIS, AVEC FUTURE SUCCESSION.

Le roi Charles IV se trouvoit à Naples auprès de son frère, qu'il n'avoit pas vu depuis que Charles III, quittant l'Italie, étoit allé régner en Espagne. Tout à coup la reine Marie-Louise, restée pour quelque temps à Rome, tomba malade, et mourut avant que le roi eût pu venir assister à ses derniers momens. La douleur de Charles IV fut telle, que lui-même il succomba quatorze jours après. Mais le malheur n'avoit pas frappé

assez de victimes dans cette maison d'Espagne, déjà si infortunée. Le 14 janvier, à l'instant où les obsèques de Marie-Louise alloient se célébrer, un courrier apporta de Madrid la nouvelle de la mort de la reine Isabelle de Portugal, épouse de Ferdinand VII.

A Paris, les évêques savoient et ne savoient pas que le Pape avoit adressé un bref à M. le cardinal de Périgord ; ils ne se croyoient pas suffisamment instruits du fait par la communication du gouvernement. De Rome, M. Portalis écrivoit ainsi :

« J'ai vu le cardinal Consalvi. Il m'a dit : « Les scrupules du Pape ne lui laissent plus de repos, quand il songe à ce qui se passe en France, depuis plus d'un an, dans un grand nombre de diocèses. Les pouvoirs ecclésiastiques sont intervertis, et des hommes sans mission canonique s'immiscent *incompétemment* dans l'administration des églises, tandis que les légitimes pasteurs nommés par le roi, institués et préconisés par le Pape, sont condamnés à l'inaction. Ce n'est point le Saint Père qui a demandé que l'on pourvût sur-le-champ aux évêchés érigés en vertu de la circonscription de 1817, c'est le roi qui s'est hâté d'y nommer, c'est au nom du roi qu'on a demandé qu'elle eût lieu sans retard. Après que trente-quatre d'entre eux ont été préconisés, il a suffi que le roi témoignât le désir que l'on suspendît l'institution des vingt-trois qui ne l'avoient pas encore reçue, pour que cette suspension eût lieu sur-le-champ. Le Pape n'a donc à se reprocher aucune précipitation dans ses actes ; mais, lorsque les choses sont en cet état, il ne peut, sans manquer à ses devoirs, laisser se prolonger indéfiniment le scandale, jusqu'à ce moment inouï

dans l'Église, d'un grand nombre de diocèses gouvernés comme pendant la vacance du siège, en présence de leurs évêques légitimes, légitimement et canoniquement nommés et institués. Sa Sainteté apprécie parfaitement ce que la position du roi a de difficile. Il a proposé, pour tout concilier, un arrangement qui n'est en d'autres termes qu'un retour pur et simple au concordat de 1801, sauf les apparences et l'honneur du Saint Siège qu'il sauve. Il ne sauroit croire que les évêques de France refusent leur assentiment à une mesure qui leur est proposée par le chef de l'Église, et qu'ils veuillent prendre sur eux la responsabilité des suites que peut entraîner l'inexécution prolongée *de tout concordat*. Mais si l'on rejette l'arrangement provisoire qui a été proposé, comme il est évident que la négociation sur le fond sera longue, ainsi que le gouvernement du roi l'a fait pressentir lui-même par l'organe de ses plénipotentiaires, le souverain Pontife ne peut laisser l'Église gallicane en souffrance. Fidèle à son caractère *patient et modéré*, il ne réclamera pas, ainsi qu'il seroit en droit de le faire, l'exécution pleine et entière d'un concordat conclu, ratifié, exécuté de sa part, et devenu obligatoire pour les deux parties, selon les maximes du droit des gens : mais il pourvoira, comme il le doit, à l'administration des diocèses, et il ordonnera aux évêques légitimement institués d'exercer leurs fonctions, et ce ne sera pas pour mettre à exécution, malgré le roi, la circonscription de 1817 ; il a prouvé qu'il ne tenoit pas plus à cette circonscription qu'à aucune autre ; mais parce que l'Église de France ne peut exister sans circonscription et sans évêques ».

Si l'on avoit pu conserver quelque doute sur la franchise du cabinet de Rome, on seroit bientôt désabusé en lisant de semblables communications. Il y a ici la dignité de l'apostolat suprême, l'urbanité de l'homme d'État, le

conseil salutaire de l'ami. Le cardinal résume l'affaire en peu de mots. Il dit : « Que voulez-vous ? j'ai proposé un moyen, c'est à ceux qui ne l'acceptent pas à en proposer un autre. » En vérité, il me semble entendre encore ce noble ministre, qui parloit un jour ainsi, en ma présence : « Vous me voyez gai et triste. J'ai trouvé pour l'affaire que nous traitons, j'ai trouvé ce qui convient à nous. J'ai bien étendu les pans de ma robe (alors il déploya quelques-uns des plis de sa pourpre), voilà pourquoi je suis gai ; mais je n'ai pas trouvé ce qui convient à vous : je le cherche. En ce moment-ci je me vois à Paris, voilà pourquoi je suis triste. J'ai peur d'avoir trop pris pour moi de Rome ; hé bien, je rendrai : avec moi, c'est toujours *sauf erreur*. Je ne connois, je ne connoîtrai jamais d'autre politique que celle qui est assise ouvertement sur un intérêt réciproque ; la puissance de notre cour est là. Nous avons chacun notre force ; il faut que ces deux forces là se respectent et s'embrassent. »

Le ministère romain reçut en ce moment une nouvelle qui alloit lui donner immédiatement des préoccupations telles, que beaucoup d'autres affaires devoient être nécessairement ajournées. Le 11 février, le gouvernement autrichien fit prévenir le cardinal Consalvi du projet qu'avoit formé l'empereur de se rendre à Rome et à Naples. L'archiduchesse Marie-Louise, épouse

de Napoléon , devoit accompagner son père à Rome seulement. Pendant ce temps-là, le grand-duc Michel venoit rendre ses hommages à Sa Sainteté. M. le colonel La Harpe ne le quittoit pas , et paroissoit chargé de diriger les démarches du jeune prince. Quelques personnes assuroient que le voyage du frère d'Alexandre étoit entrepris dans l'objet de mettre M. de La Harpe à portée de connoître comment les Italiens accueilleroient l'empereur d'Autriche. La réception que le Pape fit au grand-duc Michel fut remplie de cordialité et de tendresse. Il chargea le grand-duc des complimens les plus flatteurs pour Alexandre, et demanda si cet empereur lui-même ne viendrait pas aussi en Italie, comme le faisoit espérer M. d'Italinsky. Ce spirituel monarque disoit souvent : « J'aurois bien envie de quitter Pétersbourg, et d'être quelque temps mon ministre à Rome. »

La famille Bonaparte, réfugiée près du Saint Siège, témoignoit quelque joie de voir arriver l'empereur François I^{er}. Dernièrement, elle avoit éprouvé un chagrin qui cependant étoit inévitable. M. le cardinal Fesch, consulté sur le choix de l'ecclésiastique qui pouvoit être envoyé à Sainte-Hélène, désignoit M. l'abbé Félici; mais des renseignemens sur son caractère, qu'on avoit demandés à l'archevêque de Florence, qui connoissoit beaucoup M. Félici, ayant été peu satisfaisans, les pouvoirs du Saint Siège furent

retirés à cet ecclésiastique. Pie VII ordonna que sur-le-champ on en choisît un autre. Il se présenta un prêtre nommé Bonavita, presque octogénaire, qui demanda la faveur d'être préféré. Il étoit placé dans la maison Borghèse, et d'origine corse. Les informations prises sur sa conduite et sa moralité ayant été de tout point favorables, le Pape le substitua à M. l'abbé Félici, et lui ordonna de partir pour sa destination. Le courage de cet ecclésiastique, d'une santé peu forte et d'un âge si avancé, fut loué par tous ceux qui le virent entreprendre un si long voyage.

Ce que j'avois désiré de très-bonne foi, en prenant congé du Pape, devoit se réaliser. Au commencement de l'année 1819, je fus nommé pour retourner à Rome en qualité de premier secrétaire d'ambassade. J'y arrivai dans le mois d'avril.

Les préparatifs pour la réception de François annonçoient de grandes dépenses ; mais on vouloit davantage à Vienne. On insinua au cardinal Consalvi qu'il devoit aller au-devant de Sa Majesté à Venise. Il éluda cette demande, et il ne manquoit pas de bonnes raisons, lui qui étoit revêtu d'une sorte de dictature civile dans les États du Saint Siége. Monsignor Riario, *maestro di camera*, alla au-devant de l'empereur jusqu'à Viterbe, tandis que le marquis Massimo, directeur-général des postes pontificales, s'étoit rendu à sa rencontre jusqu'à la frontière. Arrivé près

de Rome, ce prince fut reçu à Ponte-Molle sous une tente élégamment décorée, et fut complimenté par le cardinal Consalvi. Là, ainsi que les personnes de sa suite, l'empereur monta dans des voitures du Pape; il fit son entrée par la célèbre *Porte du Peuple*, qui, en moins de vingt ans, avoit déjà vu tant d'événemens divers, et il descendit au palais de Monte-Cavallo. L'entrevue avec le Saint Père émut l'empereur. Les deux souverains se témoignèrent leur véritable satisfaction. Le corps diplomatique fut présenté à Sa Majesté. M. le prince de Canino et la princesse Borghèse écrivirent au prince de Metternich pour lui exprimer le désir de le voir; le prince répondit qu'il ne pouvoit établir de relations avec la famille Bonaparte. L'empereur déclara en même temps qu'ils pourroient venir à son audience avec les princes et les princesses de Rome. Chacun étudioit attentivement la marche des événemens. On eut lieu de faire une observation politique tout-à-fait imprévue. M. Capod'Istrias parcouroit l'Italie dans tous les sens, et parloit mal de la France; on n'étoit pas accoutumé à une telle conduite à Paris. La cour d'Autriche, au contraire, qui avoit été plus froide pour les intérêts de nos princes, ne suivoit à Rome avec nous, qu'un système de concorde, d'amitié, d'autant plus remarquable, que le prince de Metternich, qui a beaucoup de charme et d'à-propos dans le langage, manifestoit ces

sentimens dans les termes les plus gracieux. C'étoit aussi un singulier spectacle que les déclamations de M. de La Harpe, vantant les *carbonari*, qui déjà avoient une grande influence en Italie. On se demandoit ce que signifioient ces démonstrations de la part d'un homme comblé de bienfaits par une cour aussi amie de la France que l'avoit été jusqu'alors la cour de Russie.

Le gouvernement romain mettoit tous ses soins à offrir des distractions à l'empereur, à l'impératrice et aux autres princes qui se trouvoient à Rome, la duchesse de Lucques et son fils, l'ancien roi d'Étrurie; le grand-duc Michel, le prince Antoine de Saxe, l'archiduchesse son épouse, l'archiduchesse Caroline, fille de l'empereur; la duchesse de Chablais, l'archiduc palatin de Hongrie, la duchesse de Wurtemberg, et le prince héréditaire de Toscane, à peine âgé de vingt-deux ans, qui montrait déjà tout ce qu'il auroit, plus tard, de jugement, d'instruction, de passion pour les arts, et de sagesse.

Le Pape ne put pas officier le Jeudi-Saint, parce qu'il se sentoit trop foible; mais il fit la cérémonie de la Cène, après avoir donné la bénédiction papale du haut du balcon de Saint-Pierre. Le Jeudi et le Vendredi-Saint, l'empereur, l'impératrice, les princes et les princesses dînèrent au Vatican, dans les appartemens du secrétaire d'État. L'empereur s'étant trouvé in-

disposé le dimanche matin, jour de Pâques, il n'assista pas aux cérémonies de Saint-Pierre; mais le soir il vint voir l'illumination, et ensuite la célèbre girandole du château Saint-Ange. Le mardi 20 avril avoit été désigné pour la plus grande, la plus magnifique, la plus somptueuse fête : on devoit la donner dans le Capitole. Les chefs-d'œuvre que le musée renferme furent mis en ordre avec goût, pour décorer l'intérieur des appartemens où alloient se trouver réunis Leurs Majestés Impériales et Royales, leur famille, les cardinaux, le corps diplomatique, les princes étrangers, la noblesse romaine et les étrangers de distinction. On fut généralement frappé de l'éclat de cette fête. L'empereur, après avoir vu un très-beau feu d'artifice tiré sur la place, fut conduit dans la salle du palais sénatorial, où l'on exécuta une cantate en l'honneur de Sa Majesté. De la salle du concert, Leurs Majestés se rendirent, par un pont construit exprès, dans la salle du souper préparée au milieu du palais des Conservateurs. L'empereur avoit invité à souper avec lui les cardinaux et les ambassadeurs. Des tables pour mille personnes avoient été disposées dans plusieurs autres salons; mais l'affluence des étrangers et surtout des Anglais, étoit si considérable, qu'il fut impossible de mettre un certain ordre dans la distribution des places; et tout le monde se transportant en foule dans la salle du banquet de l'empereur, la

confusion y fut extrême, et le service ne put s'y achever qu'avec la plus grande difficulté. A l'issue du souper, qui dura une heure et demie, Leurs Majestés se retirèrent, témoignant au cardinal Consalvi toute leur satisfaction de ses soins et de la fête qui leur avoit été donnée au nom du Saint Père. On remarqua que l'ordonnateur avoit fait apporter au milieu de la table la louve antique de bronze, que l'on dit avoir été frappée de la foudre le jour de la mort de Jules César. Quelques personnes disoient tout bas : « Voyez-vous la louve de Rome *en surtout* ? » Il y eut le lendemain une satire romaine toute à la louange de l'ordonnateur, et d'un style très-piquant. Je ne la rapporte pas, parce que l'auteur y manquoit un peu de mesure, et que même il offensoit la vérité.

Quelques jours après, l'ambassadeur de France offrit de donner une fête à l'empereur. Sa Majesté fit répondre par M. le comte de Wrbna, son grand-chambellan, qu'elle s'y seroit rendue avec plaisir, si elle ne s'étoit imposé la loi de n'aller à aucune réunion particulière durant son voyage en Italie. Pendant le séjour de la cour de Vienne à Rome, l'empereur et le prince de Metternich ne firent aucune ouverture, soit au Saint Père, soit au cardinal Consalvi, relativement aux affaires religieuses et politiques des Etats autrichiens. Ce profond silence étonna le Pape, et donna lieu à l'invitation qu'il fit à

Leurs Majestés de s'arrêter encore quelques jours, à leur retour de Naples. L'archiduchesse Marie-Louise n'étoit pas venue à Rome; elle n'avoit plus demandé qu'à voir Terni et ses cascades. De là, elle avoit été s'embarquer à Livourne pour Naples, où elle devoit retrouver son père, et puis revenir par mer à Livourne. Les Romains, dans leurs conjectures, trouvèrent trois raisons pour expliquer l'absence de Marie-Louise. Les uns disoient que la cour de Rome, d'après ses anciens droits exprimés directement dans les réclamations récentes du cardinal Consalvi, ne reconnoissoit à aucune famille le droit de posséder Parme. Les autres parloient vaguement des cardinaux noirs et des cardinaux rouges, et du refus des premiers d'assister au mariage; mais cette raison n'étoit pas fort accueillie. D'autres, enfin, rapportoient ce qui étoit vrai, que la princesse passant dernièrement à Bologne, le peuple s'étoit rassemblé autour de sa voiture en criant : *Vive notre princesse!*

Comme on n'avoit pas parlé d'affaires à Rome, on cherchoit quel pouvoit être le motif du voyage de l'empereur. On se partagea encore dans cette circonstance, comme dans celle où l'on avoit voulu expliquer l'absence de Marie-Louise. On dit une foule de choses absurdes. Il sera mieux, je crois, de ne voir dans tout ceci que ce qui s'y trouvoit réellement. La paix régnoit en Europe. Un cabinet qui se déplace difficilement pouvoit

accepter un voyage agréable, instructif. L'empereur étoit un homme qui joignoit à beaucoup d'acquis un esprit d'observation remarquable. Né à Florence, il n'étoit pas possible qu'il ne s'y revît pas avec bonheur. De Florence, il faut aller à Rome; après Rome, il faut voir Pompéï. Les princesses ne pouvoient qu'encourager un tel projet, et y applaudir avec joie. L'empereur avoit dit : « Mais je ne connois pas Saint-Pierre de Rome ! » Le ministre lui-même devoit prendre plaisir à ce voyage, qu'il n'avoit jamais fait. Il a pu ensuite se joindre à ces faits si naturels l'idée de penser qu'en chemin on rencontreroit des affaires utiles, des secrets d'accroissemens, des amis mal connus, tout cet ensemble de succès, de découvertes, d'occasions d'apprendre et de plaire, enfin cet amas de flatteurs et de mécontents qui se pressent toujours autour d'un grand souverain. A Naples, l'empereur d'Autriche resta plus de temps qu'il ne l'avoit cru lui-même. Cependant il revint à Rome pour le consistoire du 4 juin, où le Pape nomma cardinal l'archiduc Rodolphe, archevêque d'Olmütz et frère de Sa Majesté (V. pag. 82). Le Pape rappelle dans son allocution que Grégoire XIII, en 1577, a conféré la même dignité à l'archiduc André, fils de l'empereur Maximilien II et frère de l'empereur Rodolphe II. Il rappelle aussi la devise des cardinaux : « *Égaux aux rois, supérieurs aux princes.* » Il ajoute : « Le Saint Siège

confère des honneurs égaux à ceux dont les droits sont égaux. La présence de notre fils François, empereur d'Autriche, nous récréé ; il lui sera doux et agréable, ce nouveau témoignage de bienveillance envers lui et sa très-auguste maison, que dans ce lieu solennel nous donnons avec une joie sincère en sa présence, et devant vous, vénérables frères, qui applaudissez à nos paroles. »

L'empereur quitta Rome le 11 juin. L'archiduchesse Caroline, sa fille, tomba malade à Péruugia. Le cardinal Consalvi, qui n'avoit pas cru devoir aller à Venise, pensa qu'il seroit de bon goût d'aller à Péruugia pour veiller à ce que tous les soins fussent donnés à la princesse. L'empereur fut plus sensible à cette preuve de dévouement qu'il ne l'auroit été si on étoit accouru au-devant de lui à Venise. François étoit bien plus un père tendre qu'un souverain exigeant.

Quand on s'étoit trouvé libre de toute étiquette à Rome, on s'étoit demandé si l'empereur laissoit beaucoup de présens ; chacun de ceux qui avoient été distingués fit connoître ce qu'il devoit à la générosité du prince. Sa Majesté avoit donné le grand Ordre de Saint-Étienne de Hongrie à M. le cardinal Mattéi, doyen du sacré collège. C'est le même cardinal, comme on sait, que l'Autriche portoit au trône en 1800. Une décoration semblable fut remise au prince Altieri, sénateur de Rome. M. le prince de Metter-

nich porta lui-même la décoration à Son Éminence, en lui disant que l'empereur accordoit cette marque de bienveillance à tout le sacré collège dans la personne du doyen des cardinaux. A ce sujet, un cardinal, connu par la vivacité de ses reparties, dit : « L'empereur feroit mieux de répondre aux lettres que nous devons lui écrire aux fêtes de Noël, formalité dont il se dispense seul dans l'Europe catholique, que d'envoyer une plaque à un cardinal qui, en général, n'en doit pas porter. » MM. les princes de Piombino, Chigi et de Palestrine, reçurent le grand Ordre de Léopold. M. le marquis Massimo, directeur-général des postes, obtint la couronne de fer (l'Ordre fondé par Napoléon, dont l'empereur s'étoit réservé la grande maîtrise). MM. les duc Césarini, prince de Cervetri, et chevalier Odescalchi, reçurent la croix de commandeur de Saint-Léopold. On porta à M. le gouverneur de Rome une boîte avec le portrait de l'empereur, entouré de beaux diamans. M. le cardinal Consalvi ne fut pas traité avec moins de générosité; mais comme il étoit toujours modeste et désintéressé, on ne savoit que très-tard, bien positivement, ce qu'il recevoit des cours, à l'occasion des traités ou de semblables circonstances : le plus souvent, il refusoit même les présens d'usage. D'autres libéralités très-considérables furent distribuées dans le palais de Monte-Cavallo. Il y eut aussi un Ordre offert au comte Grégoire Chiaramonti,

frère du Pape, qui demeuroid à Bologne; mais Pie VII lui enjoignit de ne pas l'accepter (1).

(1) On a fait à la cour d'Autriche la réputation de n'être pas généreuse, et l'on a eu tort. D'abord, dans l'occasion présente elle le fut avec éclat; je ne parle pas d'une quantité d'objets précieux qui furent encore envoyés de Vienne, au retour de l'empereur. Voici d'ailleurs ce que M. le cardinal de Bernis écrivoit à M. de Vergennes le 6 décembre 1780. « Les présens de l'impératrice à tous ceux qui ont eu » quelque part directe ou indirecte à l'expédition des dispenses et des » bulles nécessaires à l'archiduc Maximilien pour les coadjutoreries de » Cologne et de Munster, n'ont pas discontinué depuis l'arrivée du car- » dinal Herzan; (le même qui figura au conclave de 1800). Du Pape, » jusqu'aux derniers officiers de Chancellerie, la main bienfaisante de » Marie-Thérèse a répandu les diamans, les bijoux, la porcelaine, le » vin de Tokay, et une grande quantité de sequins. On est tenté de » croire que cette générosité a moins pour objet les services rendus, » que les services à rendre encore dans le même genre. *Il y a plus d'un » mois que ce fleuve de richesses se promène dans Rome.* La cour de » Vienne qui n'a jamais perdu de vue l'Italie, où l'un de ses ministres » favoris me disoit un jour qu'elle auroit mieux fait de s'étendre que » du côté de la Pologne, a soin dans toutes les grandes villes italiennes, » de répandre, parmi les hommes, des clés de chambellan et diverses dé- » corations et titres, et parmi les femmes, des croix étoilées, sans comp- » ter la toison d'or pour les maisons de haut rang, afin de s'attacher » la noblesse, et d'augmenter cet amour et cette vénération qui rè- » gnent encore plus à Rome que dans les autres villes de l'Italie. Cette » manière de gagner les cœurs a beaucoup plus d'influence dans cette » contrée que partout ailleurs. Les Italiens sont jaloux des décorations » et des titres. Il faut que l'impératrice ait bien calculé que les présens » considérables qu'elle fait en toute occasion, rapportent beaucoup » plus que l'argent qu'elle y emploie, car sans cela elle auroit probable- » ment mis des bornes à cette prodigalité. — Notre alliance avec la cour » de Vienne ne doit pas, ce me semble, nous empêcher de suivre les » vues de cette cour, à l'égard de l'Italie. Je ne sais pas si l'Espagne » s'occupe intérieurement de ce qui peut arriver dans les établisse- » mens des infans, dans les Deux-Sicules, en Toscane et en Lombar- » die: quelque jour elle pourra se repentir d'y avoir porté peu d'atten- » tion. Les Vénitiens sont dans le même cas. En un mot, c'est un » objet de réflexion pour les cabinets de l'Europe, et surtout pour les » souverains de la maison de France.... On ne peut rien ajouter » aux sentimens, etc:

» Le Card. de BERNIS. »

L'archiduchesse Caroline se rétablit. L'empereur se rendit à Florence. Ce fut là qu'il dit à son frère le grand-duc, un jour qu'il visitoit avec lui la chapelle des tombeaux des Médicis : « Mon frère, ce seroit une honte pour notre maison, que les admirables travaux de cette chapelle ne fussent pas achevés. » Le grand-duc et la nation toscane entendirent et comprirent ces nobles paroles. Aujourd'hui (1837) tous les travaux sont terminés sous l'influence d'un génie aussi bienfaisant que celui qui les a commencés (1).

Mais à Rome on voyoit avec peine la stagnation des affaires de France. Le ministère de Paris n'avoit pas voulu remettre le bref adressé au cardinal de Périgord; il lui en avoit communiqué la substance; toutefois il consentoit à ce que les évêques fissent une démarche spontanée auprès

(1) Cette superbe chapelle que Ferdinand I^{er} avoit fait ériger pour contenir les tombeaux de ses aïeux, les Médicis, étoit restée, depuis plus de deux siècles, encore imparfaite. Grâce à la munificence royale du grand duc régnant, Léopold II, et à son amour éclairé pour les arts dont nous avons vu qu'il avoit si bien su apprécier les chefs-d'œuvre à Rome, on a exécuté dans la chapelle des Médicis, des travaux immenses, dignes des plus beaux temps de l'Italie. C'est la haute inspiration du prince, la noble pensée et la généreuse libéralité de ce *nouveau Magnifique*, qui ont tout fait. La vaste coupole de ce majestueux bâtiment qui avoit dans sa construction primitive, une forme octogone, a été divisée en huit grands compartimens, où M. le commandeur Pierre Benvenuti, chef de l'académie de Florence, vient de peindre à fresque une imposante histoire tirée de la Genèse et du nouveau Testament. On voit, d'un côté, l'Eternel au moment de la création, le péché d'A-

du Pape. On va voir combien on eut tort de ne pas suivre l'avis du comte d'Hauterive. Les évêques déclarèrent qu'ils ne faisoient pas difficulté d'écrire au Pape. Leur lettre est du 30 mai. Ils se plaignent de ne rien savoir depuis que l'on a publié un concordat, établi une circonscription et nommé des évêques. Leurs premières paroles sont remplies d'une sorte de sainte colère : un bref leur a été écrit et n'a pas été remis ; ils ignorent ce que veut Sa Sainteté, ce qu'elle a consenti, les points sur lesquels elle insiste, ceux

dam, la mort d'Abel, le sacrifice de Noé après le déluge : de l'autre côté, la naissance de Jésus-Christ, la mort du Sauveur, la résurrection et le jugement dernier. Au-dessus de chacun des huit compartimens divisés par de larges bandes en relief de stuc doré, le même peintre a représenté, d'une large manière, les quatre patriarches, Moïse, Aaron, David, saint Jean le précurseur et les quatre évangélistes. Quoique les mêmes sujets aient souvent exercé les pinceaux des plus habiles maîtres de la Péninsule, M. Benvenuti a soutenu avec avantage cette glorieuse concurrence, soit que l'on considère la composition riche et poétique de chaque tableau, soit que l'on admire la perfection du dessin, la variété des formes, la vérité des draperies, l'audace du style et le charme d'un coloris, vif, brillant, lumineux, *dérobé aux Vénitiens*, et resplendissant d'une sorte de lumière divine, au milieu de ces nombreuses figures pour la plupart gigantesques, sans que l'infinité des masses nuise en rien à l'abondance et à la délicatesse des détails. Après l'heureux accomplissement d'une si grandiose entreprise, digne du *premier Magnifique*, et de Léon X, l'ombre de l'empereur d'Autriche François I^{er} peut se réjouir, de ce qu'un prince de sa maison vient *d'achever les admirables travaux de cette chapelle*. Florence s'enorgueillira de posséder ce titre d'honneur pour les beaux arts de la Toscane, qu'elle doit tout entier à la magnanimité persévérante de son souverain.

Mon sujet me rappelle et ne me permet pas de parler des prodiges récemment opérés dans les Maremmes. Les grandes idées appellent les grandes idées : il y a là encore de bien autres miracles de prévision, et d'assainissemens qui attestent, dans le grand-duc Léopold II, l'amour pour le peuple, et les progrès d'une florissante civilisation.

sur lesquels elle concède. Ils continuent avec plus de calme :

« Nous avons besoin, ainsi que le disoit saint Chrysostôme, parlant des apôtres, d'un secours puissant, extraordinaire, pour nous faire garder une juste mesure, afin de ne pas paroître intervertir les lois du royaume, lorsque nous prenons la défense de la doctrine et de la discipline ecclésiastique, et aussi afin de ne pas être accusés de rompre la pureté de la foi, et d'énervier la discipline, en nous efforçant de montrer que nous ne voulons pas violer les lois de l'État. »

Jamais l'épiscopat des Gaules n'avoit tenu un langage si noble, si généreux, si pathétique, si français, si monarchique (1) et si religieux.

« Nous vous prions, très-Saint Père, de nous aider de vos conseils, de nous éclairer de vos lumières, de nous affermir par votre autorité : nous vous en prions non-seulement comme le chef de l'Église en qui nous faisons profession de reconnoître et de respecter la primauté d'honneur et de juridiction que Jésus-Christ vous a donnée, mais encore (ah ! que la vénération que nous avons pour vos vertus nous permette de le dire !) comme l'arbitre, le conciliateur, le médiateur que, rassemblés en une seule famille, nous choisissons, en qui nous nous confions avec la plus grande sin-

(1) Gibbon reconnoit plusieurs fois dans son ouvrage, que l'antique monarchie française a été fondée par les évêques du royaume. Un publiciste hollandais s'éprend d'admiration pour l'organisation de la France, dès les temps de nos premières races. Il la loue jusqu'à l'impiété, quand il dit : « La France, le royaume le plus beau après celui du ciel. » Les plus fanatiques mandarins n'en ont pas dit autant du *Céleste Empire*.

cerité, et dont l'avis, la décision, le jugement feront notre force, notre sûreté et notre consolation. » (1).

La lettre se termine par ces phrases si belles, d'une doctrine si pure, d'un choix de paroles si harmonieuses qu'on a pu remarquer dans le projet de la lettre du roi au Pape, que nous avons attribuée à Louis XVIII, et qui n'ayant pas été envoyée alors, avoit été mise en réserve. (V. p. 522.)

Le successeur du duc de Richelieu, M. le marquis Dessolles, ministre d'un caractère modeste et d'un esprit juste, envoya cette lettre des évêques à M. de Blacas. Après avoir relevé le ton

(1) A ces admirables paroles des débris de notre Episcopat, ajoutons le jugement porté sur l'ancien clergé de France, par M. de La Borie, député sous la restauration.

« La plupart de nous ont vu encore debout ce magnifique édifice, »
 » cet ouvrage du ciel, du temps, de nos rois et de nos pères, cette belle »
 » portion de la grandeur nationale que la France étoit fière de montrer »
 » à l'Europe ; ce monument tout ensemble de richesse, de puissance, »
 » d'autorité, de vertu, de gloire et de génie, qui s'étoit surtout si ma- »
 » jestueusement élevé, dans le grand siècle, et à côté du grand roi ; Provi- »
 » dence visible qui balançoit à elle seule, par la toute-puissance de ses »
 » dons, les calamités publiques ; rivalisant avec les peuples de fidélité »
 » envers le trône et avec le trône, de bienfaisance et de bonté pour les »
 » peuples ; corps illustre, autant qu'utile, qui ne retenait de la haute »
 » naissance de quelques-uns de ses chefs, que l'honneur sans orgueil, »
 » paroissoit être l'abrégé de la société entière dont il étoit l'ame et le »
 » lien moral, puisqu'il appeloit à ses dignités et à ses récompenses, à »
 » côté du fils des princes, le fils de l'artisan recommandé par la vertu »
 » et par le talent. Semblable en tout à cette heureuse et puissante mon- »
 »archie dont il étoit le plus ferme appui, on eût dit que conformé- »
 » ment à l'inévitable loi des élévations et des décadences humaines, le »
 » clergé étoit averti de son danger par sa grandeur et menacé de sa ruine »
 » par l'excès même de sa bienfaisante prospérité. Ses débris ont encore »
 » conquis au nom Français et à la cause de la légitimité, l'estime et »
 » l'admiration de l'Europe hospitalière : le clergé de France, comme »
 » s'il eût voulu surpasser en finissant l'éclat de sa longue vie, offrit de

véhément qui règne dans le commencement, il fait les reflexions suivantes :

« Dans les conjonctures actuelles, monsieur l'Ambassadeur, si l'on vouloit porter remède à l'indifférence par des moyens d'autorité, on provoqueroit la résistance: il est donc prudent de s'abstenir de tout éclat, de tout acte qui puisse amener ce fâcheux résultat: on doit chercher à maintenir la soumission, moins par l'action des volontés humaines, que par l'influence des saintes vérités que la religion nous enseigne, et par l'action secrète, et qui n'en est que plus puissante, de sa divine et douce persuasion. La France, monsieur le comte, n'est pas dans un état de résistance, mais elle n'est pas non plus dans un état parfait de soumission; et tant pour les règles à prescrire que pour les sacrifices à imposer, il est des bornes qu'il faut respecter, si l'on veut assurer la paix de l'Eglise et de l'État. C'est une ligne à reconnoître et à tracer entre des écueils: votre sagacité et la sagesse des vues de monseigneur le cardinal Consalvi, sauront l'indiquer au Pape, et Sa Sainteté, dans

» remplir seul ce déficit dans lequel on l'a précipité lui-même, non pas
 » pour combler l'abîme, mais pour le creuser davantage. Ainsi, ce clergé
 » apparoitra à jamais en avant des malheurs et des crimes de la révolu-
 » tion dont la rage alloit bientôt mêler le sang des martyrs sacrés au
 » sang du martyr royal: il sera béni par les regrets de l'histoire, plus
 » que jamais vivante et fidèle image du Dieu qui sembloit par la voix
 » de ses ministres, redevenus des prophètes, vouloir encore une fois
 » avertir les Français de conjurer l'orage, avant de lui permettre de
 » dévorer la terre. »

Ce beau morceau de style, ce vrai modèle d'élocution puissante, ce témoignage rendu au fidèle clergé qui a si constamment aimé les pontifes suprêmes et nos rois, a été cité souvent, et méritoit une place dans cette histoire. Ajoutons que notre clergé d'aujourd'hui, s'il ne possède pas des fiefs, des droits seigneuriaux, des rentes, des terres, est resté riche, comme l'ancien, de tous les trésors de vertu, de piété, d'instruction et de bons exemples qui font l'honneur et la gloire nécessaire des ministres de notre religion.

la haute supériorité de ses lumières, saura juger qu'il est impossible de s'en écarter..... Je ne pense pas que le Pape puisse croire sa dignité blessée par la non remise du bref adressé à M. le cardinal de Périgord, et par la forme de déclaration *spontanée* que nous avons cru enfin convenable d'adopter. »

Le conseil ecclésiastique, à Rome, décida que le cardinal Consalvi écrirait au cardinal de Périgord, relativement au contenu de la lettre des évêques, en date du 30 mai. Cette réponse, après quelques préliminaires qui annoncent que la lettre des prélats français a été lue attentivement par Sa Sainteté, reprend tous les passages du bref du Pape au cardinal de Périgord, en date du 10 octobre 1818. Il y a les mêmes propositions, les mêmes louanges pour Son Eminence, les mêmes témoignages de déférence; seulement à la fin le cardinal ministre paroît penser que les évêques accepteraient les dispositions annoncées par le Saint Père.

En transmettant cette lettre, M. de Blacas et M. Portalis déclarèrent qu'ils ne l'avoient acceptée qu'à la condition que le roi seroit libre de la remettre : en même temps l'ambassadeur proposoit, si on ne remettoit pas la lettre, d'adresser au cardinal Consalvi une note officielle signée des deux plénipotentiaires à Rome, et dans laquelle le roi s'engageroit à *abrégé* la durée des mesures provisoires qui avoient été convenues pour les affaires de l'Eglise, comme aussi

à réaliser, chaque fois que les ressources de l'État le permettroient sans surcharger les peuples, l'augmentation du nombre des sièges épiscopaux. M. Dessolles approuva cette marche, et il envoya un projet de note tout arrêté. Les plénipotentiaires y durent faire quelques changemens indifférens, demandés par le cardinal. Cette note fut adressée à Son Eminence. Alors le Pape répondit aux évêques qu'il avoit reçu leur lettre du 30 mai, signée par quarante d'entre eux. Il les remercie de leurs sentimens de respect. Il annonce une allocution, où il dira qu'il n'est pas possible d'établir quatre-vingt-douze sièges. Il déclare qu'il possède une note qui le rassure pour l'avenir. Les prélats signataires de la lettre du 30 mai adhèrent à ce bref.

Le 23 août, le Pape convoque le sacré collège. Il lui confie que le concordat de 1817 n'a pas pu être exécuté; il répète la disposition annoncée aux évêques; il explique comme il agira pour l'Eglise d'Avignon, élevée au rang d'archevêché : il la laissera sous le régime capitulaire, ou il y instituera un évêque *in partibus* nommé par le roi. Les archevêchés et évêchés fondés en 1801 seront administrés par les titulaires actuels, et par ceux qui ont été nommés pour occuper les sièges vacans.

On attendoit impatiemment les nouvelles de Paris. M. Dessolles témoigna la satisfaction du roi aux plénipotentiaires, et le roi lui-même

écrivit au cardinal Consalvi, le 5 septembre.

MON COUSIN,

« Au moment où j'apprends l'heureuse conclusion de la négociation que j'avois entamée avec le Saint-Siège, mon premier mouvement est celui de la plus vive gratitude envers le Saint Père, aux pieds duquel je vous prie de déposer l'hommage de ma filiale vénération. A ce sentiment s'en joint un autre non moins juste ni moins doux ; c'est celui des obligations que la religion, l'Église de France, mon peuple et moi, nous avons tous à la constance, à la sagesse et à l'habileté de vos travaux dans la conduite de cette grande affaire. Recevez donc mes remerciemens ; recevez les témoignages de mon estime et ceux de mon amitié, à laquelle, je l'avoue, se mêle un peu d'amour-propre, car le jugement que j'avois, il y a vingt-quatre ans, porté sur monsignor Consalvi, se trouve aujourd'hui pleinement justifié par le cardinal secrétaire d'État.

» Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

» LOUIS »

Tout cela est de la bonne grâce, du goût le plus élégant, de la fleur de politesse royale ; cependant ces vingt-quatre ans n'en avoient pas moins vu se succéder le refus de répondre aux évêques fidèles, le voyage à Paris, et tant d'actes qui avoient dû affliger le roi ; mais à présent, le monarque est heureux, il est joyeux : du port il contemple la fin des tourmentes : toujours il a su manier avec habileté le ton de la louange ; le cœur et l'esprit du prince sont d'accord pour s'épancher en liberté : il se réjouit, il caresse, et en comblant

Consalvi d'éloges, il proclame la paix durable qui va pour toujours unir la France au Saint Siège, en même temps qu'il remplit l'ame du Pape quelquefois inquiète, de toutes les délices de la plus vive allégresse; en effet le Pontife place les hommages rendus à son ministre, à son ami, bien avant ceux qu'on lui adresseroit à lui-même.

M. Portalis écrivoit à M. Dessolles :

« Le Pape est enchanté de la manière dont l'allocution a été reçue en France. Je ne puis trop me louer de la coopération franche et loyale de M. le comte de Blacas. Nous avons déjoué de concert les faux calculs de tous ceux qui s'imaginoient, je ne sais trop pourquoi, que nous nous croiserions et que nous nous nuirions. Nous avons toujours agi de la meilleure intelligence, et nous nous quittons, j'ose le dire, l'un et l'autre avec une véritable peine. Je dois, en terminant mes correspondances avec votre Excellence, lui renouveler mes remerciemens pour toutes ses bontés, etc. »

Le roi n'avoit rempli que les préceptes d'une habile reconnoissance, en écrivant dans le premier moment au cardinal Consalvi, il falloit ne pas tarder à remplir les devoirs qui sont prescrits à un roi très-chrétien dans ses rapports avec le chef de l'Eglise.

Le 18 octobre, Louis XVIII remercia directement le Pape :

TRÈS-SAINT PÈRE,

« La crainte de fatiguer Votre Sainteté par ma mauvaise écriture m'a jusqu'ici empêché de porter directement

à vos pieds l'hommage de ma vive et respectueuse reconnaissance ; mais lorsque, par l'effet de la sage et paternelle sollicitude de Votre Sainteté, la longue viduité de l'Église de France a cessé, lorsque ses plaies commencent à se guérir, il ne m'est plus possible de renfermer en moi les sentimens que Votre Béatitude y a fait naître. Guidé par la lumière d'en haut, vous avez su, très-Saint Père ; modérer l'élan d'un zèle pur en lui-même, mais qui ne se renfermoit pas assez dans les bornes de cette *sobriété* recommandée par l'apôtre ; vous avez jugé ce que les circonstances permettoient et ce qu'elles interdisaient ; vous avez enfin daigné placer votre confiance dans un fils respectueux et soumis qui, ainsi que les fidèles ministres dont il a fait choix pour l'aider dans ses pénibles fonctions, n'a d'autre désir, d'autre vue que le bien de notre sainte religion. Vous avez parlé, et la tempête a cessé, et tout annonce que l'état provisoire, qui déjà est un bien, sera le plus tôt possible remplacé par un état définitif plus avantageux. Jouissez de votre ouvrage, très-Saint Père ; et daignez recevoir avec bonté les assurances de la vénération pour votre personne et de la dévotion envers le Saint Siège avec lesquelles je suis votre très-dévoit fils.

»LOUIS.»

Le 8 du même mois, on avoit installé avec une grande pompe le cardinal de Périgord comme archevêque de Paris. M. le marquis Dessolles donne ces détails avec satisfaction. Il avoit déjà écrit à M. de Blacas en ces termes, au sujet de la fin des affaires :

« Après vous avoir transmis, Monsieur le comte, les témoignages de la satisfaction du roi, je ne sais s'il m'est permis de vous parler de celle que j'éprouve personnelle-

ment ; mais je ne puis me refuser au plaisir de vous exprimer combien je prends de part au succès que vous avez obtenu , et de vous assurer que vous avez rendu à l'État comme à la religion un service des plus importants. »

Nous avons dû différer un moment de parler des négociations du Saint Siège avec les autres Etats, et de rendre compte de quelques événemens, pour ne pas interrompre notre rapport sur le traité avec la France. M. de Gennotte, chargé d'affaires d'Autriche en l'absence de l'ambassadeur, le prince de Kaünitz, sollicitoit des mesures promptes pour terminer toute discussion sur la navigation du Pô. Un autre office du même agent avoit beaucoup plus d'importance, et déclaroit à Sa Sainteté qu'il couroit des bruits alarmans sur les dispositions de l'Autriche à l'égard des Etats du Saint Siège ; que néanmoins, les sentimens de l'empereur étoient ceux qu'il avoit manifestés personnellement au Pape ; qu'on répandoit des nouvelles absurdes, en disant que l'Autriche menaçoit l'Etat romain, que la Toscane conservoit des vues d'agrandissement du côté des Légations, et que le cabinet de Naples vouloit renouveler des prétentions sur les Marches. Ces rumeurs, disoit M. de Gennotte, étoient inventées par la malignité, et par des hommes qui désiroient exciter des troubles en Italie pour y renverser les autorités légitimes.

Le gouvernement pontifical peu rassuré, parce que même les faux bruits inquiètent un gouvernement foible, crut devoir s'attacher à ne pas négliger l'administration intérieure. Il résulta d'un compte rendu au Pape, à cette époque, que les revenus de 1818 s'étoient élevés à cinq millions huit cent cinquante-cinq mille cinquante-sept écus, et les dépenses à cinq millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent un écus soixante-sept bajoques. L'excédant de la recette étoit donc de cinq cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante-cinq écus trente-trois bajoques. Dans cet état de dépenses, la totalité des intérêts de la dette publique et des pensions du Mont de Milan n'étoit pas comprise; cette affaire devoit être régularisée l'année suivante.

Nous ne nous arrêterons pas sur une tentative que fit le cardinal Consalvi pour réprimer les ravages des brigands de la ville de Sonnino. Un édit déclaroit que les habitans de cette ville seroient déportés. Il y eut un commencement d'exécution à cette mesure peu réfléchie et trop cruelle. Malheureusement les bruits qui couroient en Italie sur des changemens d'autorité, empêchoient le cardinal d'apporter à ce mal le remède sage et prudent de la religion et de la patience, que depuis employa Léon XII, et qui a détruit ces hordes de malfaiteurs. Le 16 août, l'exécution de cet édit de rigueur avoit été sus-

pendue : on la reprit le 2 septembre ; on abattit des maisons, mais on indemnisa les habitans ainsi déportés, et on leur distribua des bestiaux dans les lieux qu'on leur assignoit pour nouvelle patrie.

Le roi abdicataire de Sardaigne, Charles-Emanuel IV, étant mort à Rome, on trouva dans son testament qu'il demandoit à être enterré *môre pauperum*. Le Pape ne voulut pas y consentir. Cette recommandation du roi étonna d'autant plus les Romains, que l'on venoit d'ordonner un somptueux service funéraire pour le repos de l'ame de la reine d'Espagne, Isabelle. La pompe espagnole n'avoit jamais été plus imposante. La messe fut célébrée par monsignor Bertazzoli. M. de Vargas fit les honneurs de ces obsèques, qui rappelèrent les plus éclatantes somptuosités des funérailles des rois catholiques.

Chaque puissance vouloit profiter des talens, de l'aptitude surnaturelle du cardinal Consalvi pour terminer les affaires. On voyoit avec admiration comme il avoit su amener à bien celles de France. Les princes protestans d'Allemagne désiroient aussi voir le terme de leurs négociations pour l'organisation des affaires des catholiques soumis à leur autorité. Ils avoient fait porter par des envoyés, M. de Turckheim et M. de Smyth, le premier protestant, le second catholique, une note intitulée : *Déclaration*

des Princes et États protestans réunis de la confédération germanique. Le Pape répondit par une *Exposition* de ses sentimens sur cette déclaration.

Sa Sainteté, après avoir établi les droits de sa suprématie directe, accorde des éloges au zèle des princes protestans qui se proposent d'entrer en négociation avec le Saint Siège, pour le bien des catholiques dont ils sont souverains. Le Saint Père se plaint de ce que dans l'introduction de la susdite déclaration on se sert des expressions suivantes : « *Les évêchés par lesquels est régie l'Église catholique.* » Il demande que l'on fasse mention de son autorité, ou que l'on supprime les six derniers mots. Plus loin, la cour romaine paroît désirer que les affaires de tous les catholiques d'Allemagne se terminent en même temps, et qu'on les comprenne dans un même et seul traité. Par le premier article les princes veulent que l'on dise ainsi : « L'Église romaine, catholique et apostolique (Bizarre prétention!) » On répond qu'il faut dire comme à l'ordinaire : *l'Église catholique, apostolique romaine.* Plus bas est une réfutation de la doctrine du ministre Jurieu, relative à la distinction entre les articles de foi *fondamentaux*, et les articles de foi *non fondamentaux*, et enfin aux principes de religion *substantiels*, et aux principes *accidentels*, qui sont combattus comme tendant à soumettre la discipline ecclé-

siastique à l'autorité laïque, sous prétexte qu'il s'agit de *choses accidentelles*. Dans cette discussion logique, les raisonnemens, quand ils sont écoutés de près, blessent les doctrines de la légitimité.

Par l'article 2 de la déclaration, les princes demandent que la religion catholique, dans leurs États, s'appelle *chrétienne catholique*. Le Saint Père ne peut pas reconnoître cette dénomination nouvelle. L'art. 5 de la déclaration concerne l'élection et l'institution canoniques des évêques. On annonce d'abord que l'on veut conserver l'ancienne discipline de l'Église germanique, et l'on propose, avec une bonhomie apparente, de notables changemens. Le Pape répond que tous ces changemens sont évidemment en opposition avec l'ancienne discipline que l'on prétend conserver; toutefois dans les trois changemens indiqués, le Saint Père admet le *scrutin* comme compatible avec les usages reçus antérieurement en Allemagne. Il veut que le choix ne puisse tomber que sur les chanoines. — Le Saint Père déclare aux princes allemands qu'il est prêt à leur accorder ce qu'il a proposé au gouvernement anglais pour les évêques d'Irlande. « Le chapitre, avant de procéder à l'élection canonique, remettrait au gouvernement local la note des candidats. Le gouvernement excluroit les sujets qui ne lui seroient pas agréables, pourvu cependant qu'il restât sur la liste

» le nombre suffisant pour la libre élection de
» l'évêque. » Le Saint Siège demande que l'archevêché qui sera érigé pour la nouvelle province catholique, composée de cinq évêchés d'États différens, soit établi à Mayence, au centre des cinq diocèses. Cet avis est appuyé sur l'éclat du célèbre apostolat de saint Boniface, et sur la réputation de cette ancienne métropole pendant plus de dix siècles. *L'Exposition* est ainsi terminée :

« Telles sont les décisions du Saint Père : il pense que les Princes et États dans leurs sentimens d'équité et de modération, ne voudront pas exiger que le chef de l'Église renonce à ses principes, qu'il se rende coupable devant Dieu et devienne un sujet de scandale, en manquant aux devoirs de son ministère apostolique, en sanctionnant des dispositions qu'il trouve préjudiciables à l'Église. »

Les plénipotentiaires demandèrent alors que l'on procédât à la circonscription des diocèses, en laissant ensuite chaque État traiter pour les diocèses ou parties de diocèses qui seroient enclavés dans leur souveraineté.

Une des personnes qui montra le plus de zèle pour faire réussir toute cette négociation, fut M. le chevalier Koelle, chargé d'affaires du royaume de Wurtemberg (1) près le Saint Siège.

(1) M. Koelle, de Stuttgard, méritoit particulièrement notre estime à l'ambassade. Nous savions qu'après les désastres de nos armées, en Allemagne, il avoit été chargé en qualité de commissaire délégué, de reconduire sur le Rhin une colonne de prisonniers français forte de six

A peine le Pape avançoit-il une affaire avec des princes quelconques de l'Europe, qu'il lui falloit de nouveau porter ses regards sur la France. Elle avoit demandé un nonce. Sur trois sujets proposés, elle choisit monsignor Macchi, né à Bolséna, d'une famille noble, ancien nonce en Portugal, et alors accrédité en Suisse, où il étoit honoré de toute l'estime du Saint Père et des cantons catholiques.

La santé du Pape parut tout à coup s'améliorer. La gaîté lui revint. Il étoit satisfait de l'issue du traité avec le roi, et il disoit à M. de Blacas, en annonçant que monsignor Macchi alloit arriver à Paris : « Nous nous réjouissons de ce que les affaires ecclésiastiques se consolident chez vous. Écrivez que nous espérons les meilleurs résultats des sentimens de piété et de bienveil-

mille hommes. Des les premiers jours de marche, le typhus se déclara parmi nos soldats. Les habitans des lieux de passage et les bourgeois refusoient de loger ces troupes, et craignoient, en les admettant dans les habitations privées, de contracter l'horrible maladie. M. Koelle avoit à relever le courage des soldats qui s'obstinoient quelquefois à ne pas partir; en route, il les consolait dans leur langue. A l'arrivée dans une autre étape, il devoit employer à la fois la douceur et l'autorité, pour obtenir des logemens. Enfin, après une traversée remplie d'embarras, de peines, de dégoûts, de dangers pour lui-même, il amena fidèlement le dépôt qui lui étoit confié, et il le remit aux autorités de la frontière. Nous avons donné la Légion-d'Honneur à beaucoup d'étrangers. Y en a-t-il un qui en soit plus digne que M. Koelle? Sans doute, une grande partie de ces soldats lui doivent la vie. Ils auront obscurément raconté ce fait à leurs amis et à leurs parens, mais en citant ce beau trait d'humanité, de haute charité et de philanthropie, ils n'ont pas éprouvé certainement autant de bonheur que j'en éprouve moi-même à le consigner dans cette histoire.

lance de Sa Majesté. » La préoccupation du Saint Père pour cette affaire étoit telle, que, dans une audience qu'il accorda à M. Canning, ministre anglais alors chargé du département des Grandes-Indes, qui étoit venu à Rome par Naples, après l'avoir entretenu de ses sentimens pour le gouvernement britannique, il lui parla des négociations avec la France, et lui dit qu'il ne pouvoit contenir sa joie de recevoir tant de secours donnés en cette occasion par la Providence. En revenant de cette audience, M. Canning dit à une illustre anglaise, la duchesse de Devonshire, qui étoit alors à Rome : « On n'a parlé que des Français sur le continent pendant trente ans ; c'est encore la même chose aujourd'hui. »

Le gouvernement, sur la présentation de M. le cardinal de Périgord, avoit demandé pour coadjuteur de Paris, M. de Quélen, évêque de Samosate depuis le 1^{er} octobre 1817. La grande réputation dont jouissoit M. de Périgord, la connoissance du mérite éminent, de l'esprit droit, de la piété, des qualités bienfaisantes, des lumières de M. de Samosate, ne pouvoient rendre la négociation que facile et honorable. M. de Quélen fut préconisé le 17 décembre 1819, archevêque de Trajanople et coadjuteur de l'archevêché de Paris, avec future succession. C'étoit lui qui avoit officié aux premières vêpres de saint Denis, où l'on avoit procédé à l'installation de M. de Périgord, en présence non-seulement

d'un grand nombre d'évêques, tant sacrés, qu'élus et nommés, mais encore de tous les ministres du roi, et des personnages les plus distingués de la cour et de la ville. M. le baron Pasquier, successeur de M. Dessolles, écrivit à M. de Blacas :

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

« Sa Majesté a appris avec satisfaction le succès des démarches que vous avez faites pour que M. l'évêque de Samosate fût préconisé, dans le prochain consistoire, coadjuteur de Paris. Le choix du nonce qui doit venir résider en France est encore un témoignage de la déférence du Saint Siége aux vœux que vous avez été chargé de lui exprimer. Agréez mes nouvelles félicitations sur la manière dont vous avez suivi et terminé toutes les négociations qui vous étoient confiées. La part que vous avez prise à la conclusion des affaires de l'Église de France est un service, je le répète, rendu également à la religion et à l'État, à la morale et à l'ordre public. »

Il fut aussi adressé des félicitations à M. le comte Portalis, dont l'esprit de netteté et de douceur avoit éloigné beaucoup de difficultés. D'ailleurs M. Portalis, par un système constant et raisonné d'union avec M. de Blacas, donnoit une grande force aux représentations de la France.



CHAPITRE XXXVIII.

MONSIGNOR MACCHI NONCE A PARIS. LETTRE AMICALE DU ROI D'ANGLETERRE AU PAPE. REPONSE DU PAPE. LES DEUX SORTES DE CREDIENZIALI PONTIFICALES. RÉVOLUTION A NAPLES. LES AMBASSADEURS DU NORD REFUSENT DE LA RECONNOITRE. BATIMENS FRANÇAIS REQUIS DE RESTER A CIVITA-VECCHIA. LE PRINCE DE HARDENBERG A ROME. CONCORDAT AVEC LA PRUSSE, SIGNÉ EN TROIS JOURS. BELLE ACTION DU COMMANDANT FRANÇAIS OBRIET. ÉCRIT IMPORTANT DU PRINCE DE CARRIGNAN. LES AUTRICHIENS OCCUPENT NAPLES ET LE PIÉMONT. BÉNÉVENT ET PONTE-CORVO RESTITUÉS AU SAINT PÈRE. LE BAILLI BUSCA LIEUTENANT DU MAGISTÈRE DE MALTE. MORT DU CARDINAL DI PIÉTRO, SON ÉLOGE. SYSTÈME D'ADMINISTRATION SUIVI A BÉNÉVENT PENDANT L'OCCUPATION FRANÇAISE. MORT DE NAPOLÉON. IL MEURT RECONCILIÉ AVEC CELUI QU'IL AVOIT OFFENSÉ. ADMIRABLES VERS DE MANZONI. ALLOCUTION SUR LE CONCORDAT AVEC LA PRUSSE. BULLE CONTRE LES CARBONARI. LE DUC DE BLACAS DONNE SA DÉMISSION MALGRÉ LE PAPE ET LE ROI DE NAPLES, ET IL A POUR SUCCESSEUR LE DUC DE LAVAL-MONTMORENCY. ON ORGANISE EN FRANCE QUATRE-VINGTS DIOCÈSES. MORT DE CANOVA. LE ROI DE PRUSSE A ROME. LETTRE DU ROI LOUIS XVIII AU PAPE POUR LE REMERCIER. ÉLOGE DE M. PICOT, JUDICIEUX ET COURAGEUX ÉCRIVAIN ECCLÉSIASTIQUE.

Le roi Louis XVIII ayant décidé que monsignor Macchi seroit reçu en audience le 6 janvier, on remarqua ce passage de son discours :

« Le roi très-chrétien, Sire, ne peut qu'écouter avec bienveillance le représentant du chef de l'Eglise, qui vient

l'assurer de la tendre affection du père commun des fidèles, qui vient lui exprimer le désir qu'il a de voir se resserrer de plus en plus les nœuds par lesquels le Saint Siège est uni avec la France pour le bonheur de Votre Majesté, pour celui de votre auguste famille, et pour celui de cette grande nation, que Sa Sainteté, reconnoissante de tant de témoignages de piété filiale qu'elle en a reçus, porte dans son cœur, et dont la prospérité est si essentiellement liée à la foi de Clovis et au trône de saint Louis. »

La mort si déplorable du duc de Berry jeta un sentiment de consternation dans l'esprit du Pape. Il s'en exprima dans des termes qui faisoient connoître la profondeur de son affliction, et son horreur pour les assassinats. On remarqua qu'il restoit plus long-temps en prières, et qu'il congédoit plus tôt les personnes à qui il permettoit de passer la soirée auprès de lui. Cette circonstance ne pouvoit échapper aux observations des étrangers qui habitoient Rome pendant l'hiver.

Au mois de mai, le Saint Père éprouva une satisfaction particulière, en recevant de nouvelles lettres de créance du ministre de Hanovre, qui avoit été accrédité au nom du roi Georges III. On trouvoit à la fin de ces lettres, des expressions jusqu'alors inusitées dans le protocole anglais. Le roi Georges IV terminoit les *credenziali* en se recommandant aux très-pieuses prières de Sa Sainteté. Quand il fallut penser à la réponse, le bon Pape dit : « Essayons, (*proviamo*) répondons à peu près dans les mêmes

» termes qu'aux princes catholiques (1). »

Si Pie VII recevoit des hommages inouïs que n'avoit reçus aucun Pape depuis le commencement du seizième siècle, les dépêches d'Espagne n'étoient pas si consolantes. Le ministère révolutionnaire, à la suite des troubles qui s'étoient manifestés, exigeoit un serment de M. de Vargas : il le refusa, et il envoya sa démission. Quelques dépêches d'Allemagne vinrent adoucir les chagrins du Saint Père. M. de Smyth écrivoit qu'il espéroit amener le roi de Wurtemberg à reconnoître ce que le Pape demandoit dans son *Exposition*. M. de Turckheim écrivoit dans le même sens au nom des États de Bade et de Darmstadt.

(1) Les termes usités en pareille circonstance, comme on a pu le voir plusieurs fois dans cet ouvrage, sont tendres, nobles et paternels. Les termes usités avec les chancelleries séparées de notre communion sont polis, déférens, mais réservés. A la fin du dernier siècle, après le traité de Tolentino, Pie VI dut envoyer un ministre à Paris. Il falloit à ce ministre des lettres de créance. Les agens de l'armée en Italie disoient à Rome : « Prenez garde aux expressions dont vous vous servirez dans ces lettres de créance : le Directoire se soucie peu de vos bénédictions; les membres du Directoire ne sont pas les fils du *prince de Rome!* » Pie VI ordonna, pour se tirer d'embarras, d'expédier deux sortes de *credenziali* séparées, une conformément au protocole employé avec les catholiques et l'autre conformément au protocole usité pour les Anglais. Le Directoire devoit choisir. Les deux *credenziali* sont remises. Il devenoit nécessaire que les *esprits forts* et les *théophilantropes* prissent un parti. Les papiers étoient là sur le bureau, sans qu'on arrêtât aucune décision. Enfin, Barras, à la fin de la séance souleva le protocole catholique, et dit : « Choisissons celui-là pour n'avoir rien de commun avec ces *féroces Anglais*, n'est-ce pas? » Les autres Directeurs approuvèrent gravement, d'un signe de tête, et tous se trouvèrent ainsi, malgré eux, bénis par l'auguste vieillard.

Il s'étoit aussi opéré une révolution à Naples. Nous ne devons en rapporter que ce qui concerne Rome. M. le duc de Blacas, malade des fièvres, venoit de partir pour la Toscane. Le cardinal Consalvi m'écrivit le 13 juillet :

« Bénévent a été enlevé au Saint Siège ; le délégué est attendu à Rome demain. Ainsi Bénévent et Ponte-Corvo sont les premiers effets pour les étrangers des événemens de Naples. Vous pouvez le dire à votre ambassadeur de France, M. de Narbonne, qui le saura déjà, au moins quant à Bénévent, qui est si près de la capitale. Je ne fais encore aucune démarche, attendant le moment où je connoîtrai bien les détails, que j'ignore toujours. »

Le 18, M. de Lamartine fut expédié de Naples en courrier pour me porter les dépêches de M. de Narbonne. Il m'annonçoit que le serment à une constitution avoit été prêté par le roi, les princes, les personnes en place et les troupes. S. A. R. le duc de Calabre n'avoit pas attendu les plaintes indirectes du gouvernement pontifical que j'avois transmises à Naples, pour désavouer ce qui s'étoit passé à Bénévent et à Ponte-Corvo, et pour défendre aux sujets de ce royaume de sortir de ses limites et de se mêler de ce qui concernoit d'autres États.

Cette assurance d'un meilleur ordre de choses pour l'autorité pontificale devenoit une consolation pour le Saint Père, et il voulut que je fusse informé de la joie qu'il en éprouvoit. Un parlement étoit convoqué à Naples pour le 4^{er} octo-

bre; mais les ambassades du nord de l'Europe s'étoient prononcées avec une grande chaleur et une admirable unanimité contre cette révolution. L'événement de Naples intéressoit vivement notre gouvernement. Le ministre anglais dans cette ville avoit dit à notre ambassadeur qu'il expédioit un courrier à Londres, et qu'il se chargeroit avec plaisir d'envoyer les dépêches de l'ambassade du roi pour le ministère en France. L'ambassadeur de la Grande-Bretagne, à Paris, oublia *par mégarde* de retirer des paquets les lettres pour Paris, qui étoient séparées, et les envoya à Londres. Par suite de cette circonstance, le cabinet du roi n'auroit été instruit de rien, si d'ailleurs, on n'avoit cru à propos d'expédier un courrier qui arriva à Paris peu de temps après le courrier britannique, et qui instruisit de l'événement avant que les dépêches fussent revenues de Londres, avec les excuses d'usage, lorsqu'il survient de semblables malentendus.

On apprit quelque temps après à Rome la naissance du duc de Bordeaux : « C'est un prodige du ciel, dit le cardinal Consalvi, si l'on en considère toutes les circonstances. » A cette occasion, Pie VII s'écria : « Dieu avoit frappé les Bourbons, aujourd'hui il les bénit. »

A chaque nouvelle de Naples, le cardinal étoit livré à des incertitudes, mais les cours lui adressoient des témoignages d'intérêt. « Je suis tout

mortifié, m'écrivait-il, des expressions d'une bonté infinie dont Sa Majesté Britannique s'est servie sur mon compte, et je sais trop bien aussi ce que vous me dites relativement à la même bonté que daigne avoir pour moi Sa Majesté très-chrétienne, sans aucun mérite de ma part, mais seulement par excès de cette même bonté qui la caractérise si éminemment, et que je tâcherai toujours de mériter le plus que je pourrai. »

M. de Blacas, qui étoit impatiemment désiré à Rome, y arriva bientôt, et il annonça, par ses lettres, que la cour romaine avoit l'intention de garder une exacte neutralité dans les débats qui alloient s'élever entre l'Autriche et le parlement Napolitain. M. le baron Pasquier étoit disposé à seconder ce projet ; d'un autre côté, le duc de Campo-Chiaro, ministre des affaires étrangères de la révolution de Naples, prioit le cardinal Consalvi d'annoncer au Saint Père que les Autrichiens refusoient, on ne concevoit par quelle raison, de reconnoître le parlement, mais qu'à leur premier mouvement pour pénétrer dans les provinces pontificales, les troupes napolitaines entreroient simultanément à Terracine. Le Saint Père ordonna de répliquer que ses États se trouvoient sous la protection des grandes puissances, et qu'il comptoit garder la plus scrupuleuse neutralité, tout en avouant qu'il ne pouvoit empêcher les armées belligérantes de

s'avancer l'une contre l'autre. Dans une conjoncture si funeste pour la souveraineté des possessions de l'Église, on s'attendoit à des hostilités. A la fin de février 1821, le gouvernement pontifical fit préparer à Civita-Vecchia des appartemens pour le Saint Père. M. de Blacas avoit quitté Rome pour se rendre à Laybach. Je cherchai alors, de concert avec le cardinal Consalvi, à réunir dans le port de Civita-Vecchia des forces navales françaises qui fussent en état de protéger le Pontife. L'*Émulation* y étoit arrivée, et je requis la *Coquille* et la *Lamproie* pour le même objet. Malheureusement ces deux derniers bâtimens venoient de mettre à la voile, quand la réquisition arriva; mais l'*Émulation* ne sortit pas du port, et le Pape demandoit toujours s'il étoit bien certain qu'elle n'en fût pas sortie. On lui donna sur ce point les assurances les plus formelles. Les Autrichiens s'avançoient, ils vouloient indubitablement occuper Rome; le cardinal Consalvi s'y opposoit. Il permettoit que les troupes passassent autour des murailles, mais sans franchir les portes. On n'auroit autorisé que les officiers à entrer dans la ville. Pendant les altercations plus ou moins vives que pouvoient amener les demandes du ministre autrichien, M. le prince de Hardenberg, principal ministre de Prusse, arrivoit à Rome. Le cardinal l'accueillit avec un redoublement de cordialité. M. de Hardenberg, que j'eus occasion de

voir, mais avec qui les relations étoient très-pénibles à cause de son incurable surdité, désiroit savoir quel étoit l'état de santé du Saint-Père. Il apprit qu'il faisoit à Saint-Pierre la visite qui est d'usage tous les mercredis de mars, et qu'il étoit rétabli de sa maladie. On avoit d'ailleurs obtenu de lui, après bien des résistances, qu'il renonceroit au carême rigoureux auquel il s'astreignoit tous les ans. Le concordat avec la Prusse, depuis long-temps préparé par les soins de M. de Niebuhr fut conclu *et signé en trois jours* dans la secrétairerie d'État, à la satisfaction des deux gouvernemens. Un ami du cardinal ne put s'empêcher de lui dire : « Je vous y prends, Monseigneur, à signer un concordat en trois jours. » (Tom. I, pag. 128).

Les Autrichiens campoient au pied de *Monte-Mario*, mais sans entrer dans Rome. On avoit retiré de Civita-Vacchia, l'*Emulation*, et l'on y avoit envoyé la *Bacchante* sous les ordres de M. Obriet. Ce commandant, ayant voulu visiter Rome, fut arrêté par des voleurs; cependant, à l'aide de deux de ses officiers, il parvint à désarmer les brigands, et il apporta en triomphe leurs fusils, leurs chapeaux et leurs cartouches. Le Pape me fit appeler et m'ordonna d'annoncer à nos Français qu'il étoit dans l'intention de leur remettre trois médailles de prix, en récompense de leur courage.

Les Autrichiens avoient occupé Naples, et le

roi Ferdinand I^{er} se préparoit à y rentrer. Pendant ce temps-là, une autre colonne d'Autrichiens apaisoit une insurrection dans le Piémont. Dans ce moment, le Pape eut connoissance d'une pièce importante, rédigée par le prince de Carignan lui-même, aujourd'hui roi de Sardaigne. Ce document du plus grand intérêt, écrit avec simplicité, bonne foi et candeur, renferme des détails curieux. Il est impossible de n'y pas remarquer que les révolutions, sous quelque forme qu'elles se présentent, ont des principes communs, et que c'est souvent l'irrésolution aux prises avec l'audace qui succombe dans une lutte inégale. Il est naturel encore de penser qu'un royaume qui est gouverné aujourd'hui par un prince animé des sentimens qui ont dicté cet écrit, ne peut être qu'heureux, et destiné à une prospérité croissante. L'état des finances du Piémont, le crédit dont jouissent ses rentes si recherchées parmi les effets publics, et mille autres circonstances, attestent bien que Charles-Albert est toujours ce même prince que le Pape louoit alors en termes si honorables et si judicieux.

Le roi Ferdinand étoit rentré à Naples. Bénévent et Ponte-Corvo étoient restitués au Saint Père, après neuf mois d'occupation militaire, que le duc de Calabre, vicaire et *alter ego* de son père, n'avoit pu définitivement empêcher. Le Pape, à cette nouvelle, s'écria : « Toutes les fois » que nous les perdrons, Dieu nous les rendra! »

Le bailli de Giovanni, lieutenant du magistère de Malte, avoit succombé aux infirmités d'un âge avancé. Le Conseil de la Religion de Saint-Jean-de-Jérusalem élut pour lui succéder le commandeur Busca, que Sa Sainteté venoit de nommer bailli d'Arménie. M. le bailli Bussi se vit chargé de demander à Pie VII la confirmation de l'élection.

Au commencement de juillet, le bon Pape dit un matin : « Quelles seront nos douleurs du mois de juillet de cette année? » On lui annonça peu de temps après la mort du cardinal di Pié-tro, sous-doyen du sacré collège. C'étoit un homme rempli de talens, de modestie, de résignation, de courage. Après les grands services qu'il avoit rendus au Saint Siège en 1801, en 1806, en 1808, en 1809 et en 1814, il fut encore très-utile en 1819. On ne pouvoit s'empêcher d'honorer cet homme toujours grave, qui ne cédoit jamais à un mouvement irréfléchi, dont la tête forte et l'esprit invariable furent pendant tant d'années un des soutiens les plus solides du Saint Siège. Je me rappellerai toujours la manière savante et délicate dont il termina un jour des entretiens sur les évêques constitutionnels. « Messieurs, écoutez un de vos évêques, un évêque de Marseille, Salvien, cet antique fils du Saint Siège disoit *chez vous* : « *Ita est enim Ecclesia Dei quasi oculus. Nam ut in oculum etiamsi parva sordis incidat, totum*

lumen obcæcat, sic in ecclesiastico corpore, etiamsi pauci sordida faciant, propè totum ecclesiastici splendoris lumen offuscatur. » —

« Car l'Eglise de Dieu est comme l'œil : en effet, si une petite impureté tombe dans l'œil, elle obscurcit toute la clarté, de même dans le corps ecclésiastique, si un petit nombre est taché d'impureté, presque toute la clarté de la splendeur ecclésiastique est offusquée. » (Salvien , *de gub. Dei, lib. VII.*)

Le cardinal Consalvi avoit rassuré son maître sur le sort de ses États. Il aimoit tous les jours à lui répéter combien les puissances étrangères lui témoignoit de respect, et il s'appliquoit en même temps à de nouveaux travaux de politique intérieure. On disoit toujours : « L'État pontifical se ruine ; il est mal administré. » Voici cependant la situation des recettes et des dépenses de 1820. La recette s'étoit élevée à la somme de 6,306,307 écus 1 bajoque ; et les dépenses à 5,639,469 écus 16 bajoques. Le déficit étoit donc de 667,437 écus 85 bajoques. Les frais de réception de l'empereur avoient monté à 80,000 piastres, et on avoit parlé de 300,000. Dans le rapport que j'abrège ici, on voit que Bénévent ne produisoit net que 1,227 écus 89 bajoques, frais d'administration déduits. On pensa dans le temps que ce dernier compte, relatif à Bénévent, n'étoit pas exact, et que plusieurs revenus n'avoient pas été mentionnés. Il est possi-

ble aussi que les frais d'administration soient devenus plus considérables, à cause des aumônes à faire après des malheurs de guerre. Sous l'occupation, qui avoit duré depuis le mois de juin 1806 jusqu'en 1815, Bénévent avoit rapporté une somme plus considérable; cependant, l'autorité y étoit très-douce. M. Alquier avoit été chargé d'y envoyer un gouverneur. On répandit que les croyances de cet agent n'étoient pas de nature à lui attirer la considération des habitans; mais son administration fut modérée. D'abord, il supprima la loterie; puis, par l'effet d'une combinaison qui resta secrète, ce don d'un guerrier qui détachoit les hommes de la glèbe pour leur ceindre l'épée, étoit tombé dans les mains d'un maître qui ne voulut jamais y introduire la conscription, institution regardée comme la première règle établie par les Français partout où ils régnoient. Je dirai aussi, qu'outre que le gouvernement de la principauté étoit si bienveillant, une grande partie des derniers revenus n'avoit pas été envoyée à Paris.

Lorsque Pie VII apprit la mort de Napoléon, il montra le même esprit qui l'avoit porté à prier le cabinet britannique d'adoucir la captivité du grand guerrier, et il permit qu'un service funèbre fût célébré à Rome par les soins du cardinal Fesch. Le Pape dit encore, à cette occasion, plusieurs de ces mots consolans et tendres qui caractérisoient sa belle ame.

Nous voyons ici disparaître la grande figure de Napoléon. Pie VII demandoit avec avidité à connoître les détails relatifs à la mort de celui qu'il espéroit avoir rendu à Dieu. Le Pape avoit franchement pardonné, et les assurances de bienveillance qu'il envoyoit à Sainte-Hélène ne devoient pas peu contribuer à réveiller, dans l'esprit de Napoléon, ces anciens sentimens de religion dont nous l'avons trouvé quelquefois animé. (*Pag. 34.*) Ces sentimens alors étoient tels, que Pie VII, qui savoit attendre, lui disoit avec douceur : « *Vous y viendrez.* » Et Napoléon pouvoit-il ignorer que sa mère, trois de ses frères, une de ses sœurs recevoient à Rome une constante hospitalité ! pouvoit-il ne pas s'en souvenir, lui qui aimoit sa famille, et qui peut-être l'a trop aimée !

Nous laissons à d'autres historiens le soin d'expliquer si Napoléon étoit ou non forcé d'abdiquer ; s'il est vrai que quatre-vingt-cinq mille vieux soldats étoient disposés à le défendre ; si les déclarations du congrès de Vienne étoient l'œuvre de l'habileté des ambassadeurs du roi Louis XVIII, qui les avoient enlevées à des impressions de terreur du moment, bien plus que l'expression de la politique ou des desseins des grands souverains signataires de ces actes.

« L'abdication de Napoléon, dit l'un de ses meilleurs et de ses plus nobles amis, M. le général de Montholon, fut l'effet de ses profondes méditations sur les causes domi-

nantes des crises nationales de 1814, et de 1815 : de toutes parts il ne trouva, dans les hautes classes sociales, à de bien rares exceptions près, qu'ingratitude, trahison, sacrifice des grands intérêts de la nation, à des rancunes individuelles, à des illusions d'ambition, à des théories d'une application funeste, lorsque l'ennemi souilloit, en vainqueur, le sol français. L'élément nécessaire du salut, l'amour de la patrie, il ne le retrouvoit que dans les rangs du peuple ou de ses vieilles bandes échappées, par mille miracles, des champs de Leipsick et de Waterloo.

« Mettre en action la force brutale du peuple, c'étoit s'assurer la victoire, sans courir les chances de la guerre civile ; mais c'étoit courir les chances aussi odieuses à sa grande ame, de voir répandre des flots de sang français. Quelle puissance compressive auroit-il pour dominer tant de passions haineuses et vengeresses, lorsqu'il les auroit déchaînées au saint nom du salut de la patrie, et opposées aux sommités sociales qui le repousoient du trône ? Pouvoit-il oublier si vite que le cri « *à bas les nobles, à bas les prêtres* » l'avoit accompagné de Cannes au palais des Tuileries ! Il aima mieux, de la France, ses regrets que la couronne ; il abdiqua. Il eut raison pour sa propre gloire. »

Nous répondrons à M. de Montholon que les hautes classes sociales (probablement il est question des royalistes) ne devoient rien à Bonaparte, ne lui avoient en général rien promis en 1815, et n'étoient coupables ni d'ingratitude, ni de trahison. Napoléon comprit qu'il n'avoit plus pour lui que les républicains, qui le serviroient un temps, et ses soldats qui auroient volontiers continué les hostilités, plus peut-être pour leur propre gloire, que pour celle du général malheureux. Il est dans la nature du guerrier qui a été vaincu sans

qu'on puisse insulter son courage, de saisir l'arme à deux mains, de frapper à l'aveugle, et de mourir dans ces états d'irritation, où il oublie sa patrie pour la fureur, ses concitoyens pour le désespoir. Napoléon ne put ramasser *les armes et le sceptre tombés alors de ses mains*. Pourquoi proposa-t-il au général Becker, commissaire délégué pour l'accompagner à Rochefort, de se mettre, comme général Bonaparte, à la tête des quatre-vingt-cinq mille hommes campés sous Paris, s'engageant, sur l'honneur, à quitter le commandement et la France, dès qu'il auroit rejeté l'ennemi au-delà des frontières? Pourquoi avoit-il abandonné ces quatre-vingt-cinq mille hommes qui étoient à lui peu de jours auparavant? Pourquoi demanda-t-il la permission de redevenir *leur empereur*? Et ceux qui le repousoient, les membres du gouvernement provisoire, n'étoient-ils pas, la veille, ses serviteurs, ses *obéissans sujets*? Il avoit abdiqué, le jour où il avoit cessé de manger le pain de l'étape de son armée. Il avoit abdiqué, le jour où il avoit vu, dans les mains des révolutionnaires, le fer à double tranchant qui pouvoit exterminer, sous ses ordres, un matin les étrangers qui envahissoient la France, et le soir, malgré de nouveaux lauriers, le général libérateur.

Je vais laisser M. de Montholon continuer.

« Napoléon ne fut plus *lui* depuis le retour du général Becker à la Malmaison, jusqu'au moment où l'amiral Keith

osa lui demander son épée. Son réveil fut superbe alors ; sa gloire sans pareille sembla comme une auréole autour de cette tête que l'insulte venoit de redresser ; un regard fut assez pour rendre à l'amiral Anglais le souvenir de cent victoires qui pendant vingt ans avoient fait trembler la vieille Angleterre ; le respect remplaça l'offense, et Napoléon garda son épée. Peu d'heures après, le *Northumberland* voguoit à pleines voiles vers Sainte-Hélène, escorté d'une escadre nombreuse, témoignage de terreur panique, bien plus que de prévoyance ; car il n'y avoit pas en mer un seul bâtiment de guerre français que l'on pût craindre de rencontrer.»

Le contre-amiral sir Georges Cockburn, auquel furent confiés le commandement de l'escadre et le gouvernement de Sainte-Hélène, jusqu'à l'époque de l'arrivée de sir Hudson-Lowe, se conduisit en loyal soldat. Il mérita que le prisonnier dît : « C'est un vaillant marin, homme » d'honneur et capable d'actions loyales.» Qu'il y a loin de ce portrait à celui que l'empereur a laissé de sir Hudson-Lowe !

Des commissaires des grandes puissances résidoient à Jamestown. Le baron de Sturmer représentoit l'empereur d'Autriche ; le comte de Balmain, l'empereur de Russie ; le marquis de Montchenu, le roi de France. Voici ce que M. de Montholon dit du commissaire français : « Le marquis de Montchenu établit des rapports d'intimité *toute française* avec Long-Wood. Il n'est pas de services compatibles avec ses devoirs, qu'il ne se soit empressé de nous rendre ;

et l'histoire redira sa noble conduite à la mort de l'empereur. » M. de Montholon parle aussi avec reconnoissance de M. de Balmain et de M. de Sturmer. La maladie de Napoléon ne commença que le 17 mars 1821. Ce même jour, l'abbé Bonavita repartoit pour l'Europe, laissant auprès de l'empereur un autre ecclésiastique, M. l'abbé Vignali, que l'on traitoit avec déférence et respect. Cet ecclésiastique, qui avoit remarqué dans Napoléon le progrès des sentimens religieux, méritoit et avoit obtenu la confiance la plus secrète du saint Siège. Le 2 avril, un domestique annonça qu'on avoit découvert, la nuit, une comète vers l'Orient : « Une comète ! s'écria Napoléon, avec vivacité, ce fut le signe précurseur de la mort de César. » *Le César Gaulois* se croyoit averti ; mais il vouloit se disposer à la mort autrement qu'un païen. Le 21 avril, il fit appeler M. Vignali, et lui dit : *Je suis né dans la religion catholique : je veux remplir les devoirs qu'elle impose, je veux recevoir les secours qu'elle administre.* »

Les relations arrivées à Rome prouvent que les consolations de la religion furent reçues par l'Empereur avec vénération et recueillement : il prononça le nom du Saint Père, que plusieurs fois dans ses entretiens de l'exil, il avoit appelé *un agneau* ; il prononça son nom avec un accent vrai d'effusion et de douceur. Il dit quelques mots sur la cathédrale d'Ajaccio. Sa figure, dans

ces terribles momens, étoit gracieuse et sereine. Le 2 mai, la fièvre redoubla; il demanda Desaix et Masséna. Le 5 mai, on l'entendit murmurer ces paroles: « *Tête... Armée... Pressez... Ils sont à nous.* » A six heures, moins onze minutes, ce guerrier qui avoit été revêtu d'un si grand pouvoir, le vainqueur qui avoit dit à quatre princes anciens et à quatre princes nouveaux: « Allez, je vous fais rois; » ce fils de l'Église, à qui un repentir religieux n'avoit pas dû coûter, puisqu'il avoit si expressément déclaré, en 1815, son repentir politique (*voy. p. 419*), réduit à la condition d'un obscur chrétien, mais réconcilié par la communion, avec le souverain du principat sacré, rendu entièrement à Dieu, n'ayant plus qu'à recevoir, et rien à donner devant celui qui donne et ne reçoit jamais, expira en témoignant son respect et sa reconnoissance pour le suprême Pontife qui distribue la paternelle bénédiction apostolique (1).

Après avoir recueilli les faits les plus importants qui se rattachent à l'histoire de Pie VII, je devois rapporter cette scène imposante, et pour l'édification du catholique qu'elle réjouit, et pour l'instruction de l'incrédule qu'elle éclaire.

Une heure après la mort de Napoléon, ses généraux le placèrent sur un lit de camp, recouvert du manteau qu'il portoit au bivouac de

(1) Le vœu de Lucien Bonaparte avoit été accompli (*V. p. 374, lig. 1^{re}.*) La complète réparation faite au Saint Siège a été constatée, en Italie,

Marengo (où *il conçut*, a dit M. de Fontanes, *le dessein de rétablir l'unité religieuse*).

Citons encore M. de Montholon :

« Les troupes de la garnison accoururent de tous les points de l'île, en grande tenue, mais sans armes, pour défiler devant les dépouilles mortelles du géant que, peu d'heures avant, elles gardoient. Chaque homme s'approcha religieusement du pied du lit, et mit un genou en terre. La plupart osèrent approcher leurs lèvres sur un pan du manteau. Sir Hudson-Lowe, dès qu'il eut avis de l'exemple donné par le 20^e régiment qui campoit à Dead-Wood, sous ses fenêtres, voulut s'y opposer, mais sa rage échoua devant la légalité anglaise; le colonel lui répondit : « Napoléon est mort, la loi d'exception n'existe plus. J'ai le droit de faire sortir mon régiment comme il me plaît, et je le fais. » Tous les corps de terre et de mer suivirent cet honorable exemple, et l'hommage fut rendu. Alors sir Hudson-Lowe, dans sa hâte de faire constater par un procès-verbal de son médecin, que Napoléon n'avoit pas été empoisonné, voulut, au mépris des supplications

par les plus admirables vers des époques modernes. Voici ce que dit Manzoni dans son ode sur la mort de Napoléon, intitulée *Il Cinque Maggio, le cinq mai*, qui commence ainsi : « *Ei fu* : »

Bella, immortal, benefica
Fede, ai trionfi avvezza,
Scrivi ancor questo : allegrati,
Che più superba altezza
Al disonor di Golgota,
Giammai non si chinò.

Tu dalle stanche ceneri
Sperdi ogni ria parola :
Il dio che *atterra e suscita*
Che *affunna e che consola*,
Sulla deserta cultrice
Accanto a lui posò.

« Belle, immortelle, bienfaisante Foi, habituée aux triomphes, enregistre encore ceci. Réjouis-toi ; jamais plus superbe hauteur ne s'inclina devant le déshonneur du Golgotha : tu bannis toute parole coupable de ces dépouilles purifiées. Le Dieu qui *atterre* et qui *relève*, qui *abat* et qui *console*, s'est posé près de Napoléon sur le lit du désert. »

Tous les Italiens savent par cœur ces vers de Manzoni, témoignage impérissable des sentimens religieux de l'empereur, au moment de sa mort.

des généraux Bertrand et Montholon, faire procéder sur l'heure à l'ouverture du corps à peine froid. M. le marquis de Montchenu se présenta à Longwood et vint, au nom du roi de France, protester contre cette *préoccupation de sauvage*, déclarant qu'il s'établissoit *garde au corps*, et n'en permettroit l'autopsie qu'après l'expiration des délais légaux en France. »

On a calomnié le Saint Siège et la restauration à l'occasion surtout des derniers événemens de Sainte-Hélène. Nous avons fait connoître la vérité.

Plus tard on saura sans doute d'autres détails sur la conduite de Pie VII rétabli à Rome, envers Napoléon captif. D'ailleurs, dès à présent, le lecteur peut, sans moi, en se pénétrant des impressions naturelles à un caractère tel que celui de Pie VII, se figurer, à l'aise, les sentimens que devoit éprouver et manifester ce dépositaire si généreux des doctrines du pardon des injures, et des sentences miséricordieuses de la clémence divine. La lutte étoit finie. A qui étoit demeurée *la victoire*, cette *victoire* qui reste à quiconque, marchant dans la bonne voie, ne se contredit jamais?

Quant à nous, Français, ne pouvons-nous pas dire quelquefois, entre nous? « *Le maître de la guerre, le génie des batailles, celui qui mania si bien nos qualités guerrières*; nous a promenés dans des provinces que nous n'avons pas conservées; il avoit perdu une partie de l'héritage du Directoire, et peut-être sommes-nous heureux d'avoir gardé ce que nous possédions au commencement de ces *jeux funestes*. »

Mais les faits se pressent. A peine un devoir étoit-il rempli par le Pontife, qu'il se croyoit appelé à un autre devoir.

Le 3 août, dans une allocution, le Saint Père annonça le concordat conclu avec la Prusse. « Le roi de Prusse, quoiqu'il ne professe pas la religion catholique, cependant a tendu une main secourable, par sa bénignité envers les catholiques ses sujets, dont le nombre a été si augmenté après la dernière guerre et le rétablissement de la paix.» Le Pape se plaît à en rendre un témoignage public. L'archevêché de Gnesne est transféré à Posen; l'archevêque de Posen aura pour suffragans les évêques de Heilsberg, Culm et Breslaw. L'archevêché de Cologne (*Coloniæ Agrippinæ*), aura pour suffragans les évêques résidant à Paderborn, Trèves et Munster. Le diocèse d'Aix-la-Chapelle est supprimé.

L'Autriche demandoit aussi quelques arrangemens relatifs aux diocèses de Prague et d'Olmutz. Il fut convenu que ces deux archevêchés exerceroient tour à tour la juridiction ecclésiastique dans le royaume de Prusse. Mais ces déterminations, faciles à obtenir, ne suffisoient pas à la cour de Vienne; elle sollicita et elle obtint une bulle contre les *carbonari*. On la publia à la date du 13 septembre. Cette pièce, qui porte un caractère ferme, condamne les catholiques de toutes les nations qui persisteront à soutenir les principes du carbonarisme. « Déjà le Saint

Siège ayant découvert les différentes sectes qui attaquoient l'Eglise, a réclamé contre leurs violences, et, *d'une voix grande et libre*, a dénoncé ces assemblées réunies contre les intérêts de la religion et de la société. Néanmoins des hommes dont l'orgueil s'accroît toujours ont osé organiser de nouveaux conciliabules. » Après une explication rapide des moyens, des projets, des vues, de l'audace et de l'hypocrisie des sectaires, le Saint Siège s'élève avec indignation contre les termes de leur serment, qu'il compare à celui des *priscillianistes* (ils autorisoient le mensonge et même le parjure pour couvrir les secrets de la secte). Il s'élève contre leurs cérémonies, dans lesquelles ils profanent la Passion de Jésus-Christ.

Les amis sincères du Pape se réjouissoient parce qu'il venoit d'entrer, depuis quelque temps, dans sa quatre-vingtième année. Le même jour il dit à son médecin : « Nous nous sentons de la force, du courage, et nous voyons avec plaisir que nous sommes parvenu à un âge que nous ne croyions pas atteindre. » Cependant le cardinal Consalvi, quoique dévoré d'une fièvre obstinée, se livroit toujours avec zèle à ses travaux. On plaçoit une petite table basse sur son lit, et il ne cessoit d'expédier les affaires, ne prenant jamais qu'un peu de sommeil, au lever du jour.

Le cardinal fut affligé d'apprendre la mort de monsignor Barberi, qui avoit été tant accusé à

l'occasion de la catastrophe du général Duphot. On appeloit ce prélat, *le code pénal de Rome, en personne*. Il avoit acquis une grande réputation dans la place de procureur-fiscal général de l'Etat du Saint Siège. On le consultoit fréquemment dans des questions qui se rapportoient au genre de ses études. A travers les malheurs du Pape, il ne cessa de montrer une pieuse fidélité. Après une longue carrière, pendant laquelle il prononçoit presque seul les décisions des tribunaux criminels, et pouvoit ainsi disposer de la vie d'un grand nombre de détenus, il est mort sans fortune.

Cependant on avoit adopté à Paris, dans le courant de cette année, une loi qui autorisoit le roi à faire les démarches nécessaires pour porter à quatre-vingts le nombre des diocèses, qui, comme on l'a vu, s'élevoit à cinquante, conformément aux arrangemens du concordat de 1801, conservés encore en 1819. On proposoit donc à la cour romaine, non d'annuler la circonscription annexée à la convention de 1817, mais au contraire, en la prenant pour base, 1° de supprimer treize des quatre-vingt-douze sièges qui y étoient érigés; 2° de créer le diocèse de Cambrai, nouveau diocèse dont le siège seroit fixé à Lille; 3° de faire les dispositions convenables pour que ces quatre-vingts sièges pussent être organisés à mesure que les circonstances en offriroient les moyens. Enfin on avoit demandé

que six des nouveaux sièges fussent sur-le-champ mis en activité, et que les six titulaires nommés et institués dès 1817 fussent installés.

Le Saint Siège présentait quelques objections. La France y répondait par un mémoire de M. Portalis; mais Rome insistait et surtout demandait un archevêché pour la ville d'Arles. Ces questions se traitaient, lorsque M. Mathieu de Montmorency, nommé ministre des affaires étrangères, fut chargé de continuer les négociations, et d'adresser de nouvelles instructions à M. de Blacas, déjà depuis long-temps élevé à la dignité de duc.

Le corps diplomatique à Rome ne pouvoit voir sans étonnement l'activité du cardinal Consalvi. Il étoit évident que l'on vivoit sous un pontificat décroissant, comme disent les Romains quand le Pape a un grand âge; mais l'infatigable ministre continuoit de suivre ses plans. On publia un édit qui organisait l'armée. Il en résulta que la population s'élevant alors à deux millions quatre cent dix mille âmes, on appeloit sous les drapeaux un homme sur cinq mille. On apportoit surtout un grand soin pour améliorer l'institution des carabiniers ou gendarmes qui avoient remplacé les sbirres, et dont le service n'effarouchoit plus le peuple, qui par ancienne habitude regrettoit les sbirres, ce genre de police dont il trouvoit apparemment la surveillance plus molle et plus vénale.

Mais l'accident du 26 juin 1817 se renouvela le 18 avril de l'année 1822. En rentrant seul, de son cabinet, dans sa chambre à coucher, le Pape tomba entre son fauteuil et son prie-dieu. Ses gens accoururent au bruit, et le relevèrent sans qu'il se fût fait le moindre mal. Il ne lui resta de cet accident qu'une légère douleur au côté qui se dissipa en quelques jours. Il arriva en ce moment des lettres qui annonçoient que l'empereur Alexandre et le roi de Prusse en quittant le congrès de Vérone, désiroient faire une visite à Pie VII. On prépara pour Alexandre seul des appartemens au Quirinal, parce que le roi de Prusse déclaroit qu'il vouloit habiter une auberge. Ces circonstances donnèrent au cardinal Consalvi l'idée d'inviter de nouveau l'empereur François à un autre voyage à Rome; ce prince répondit que son intention n'étoit pas d'y venir cette année.

Le duc de Blacas avoit envoyé sa démission d'ambassadeur à Rome et à Naples, car il remplissoit les deux places. Le roi de Naples refusa de recevoir les lettres de récréance qu'on avoit adressées à cet ambassadeur, annonçant à plusieurs reprises qu'il vouloit le garder auprès de lui; le Pape écrivit au roi qu'il éprouveroit de ce départ une vive affliction (1), et il conjuroit le

(1) Peu d'ambassadeurs avoient eu autant de crédit à Rome que M. de Blacas. Dès le commencement, il monta une maison splendide, et il garda le même train de magnificence jusqu'à son départ; avec une

monarque de ne pas consentir à ce déplacement. L'ambassadeur ayant insisté, le roi nomma pour lui succéder M. le duc de Laval-Montmorency.

régularité et une constance qu'on ne cessoit d'admirer. Il avoit surtout le mardi un dîner diplomatique auquel assistoit toujours M. le cardinal Consalvi, même dans des temps où sa santé commençoit à s'altérer. Les ministres étrangers, qui recherchoient toutes les occasions de voir le cardinal favori, acceptoient avec empressement les invitations. Alors, quelles que fussent les difficultés des affaires de la France et la nécessité d'une foule d'explications journalières, M. de Blacas s'abstenoit d'entretenir Son Eminence, qui appartenoit exclusivement et successivement ce jour-là à tous les autres ministres. Ce goût si parfaitement recherché, cette réserve, cette délicatesse de maître de maison rendoient ces dîners non moins utiles qu'agréables au corps diplomatique, qui venoit dans le palais de France décider les affaires qu'il n'avoit pas pu terminer dans des audiences ordinaires, audiences qui ne suffisoient jamais avec un homme aussi gracieux, aussi aimable, aussi excellent ami, aussi prompt à détruire les embarras, les malentendus, les jalousies, que l'étoit le cardinal Consalvi. Les cours d'Europe devoient être bien étonnées de la promptitude des réponses de leurs représentans.

Je n'ai jamais vu, dans une carrière de trente ans, un ambassadeur entendre mieux l'art de se concilier la considération et le respect. Un autre attrait rendoit la société du palais de France une des plus attachantes de la ville de Rome. On n'avoit pas vu d'ambassadrices depuis les temps de la duchesse de Choiseul et de la maréchale d'Aubeterre. Madame la duchesse de Blacas, bonne, pieuse, bienfaisante, spirituelle, d'une politesse douce qu'une sorte de timidité rendoit encore plus exquise, faisoit les honneurs des salons avec une grâce singulière. Les autres jours de la semaine, M. de Blacas réunissoit les savans, les artistes français et romains. On parloit des fouilles qu'il entreprenoit à ses frais au temple de Vénus et de Rome, bâti par Adrien à l'extrémité du Forum. Il possédoit et montrait en connoisseur les plus belles pierres gravées, des peintures de Pompeï, des médailles, des antiquités de toute espèce. Il envoyoit des secours et des commandes aux artistes malaisés. On sait enfin que c'est M. de Blacas qui dit depuis son retour, à propos du voyage que Champollion désiroit faire en Egypte : « Le ministre de l'intérieur est bien maître de ne pas l'y envoyer, mais il ne m'empêchera pas de l'y envoyer moi-même. » Peu de temps après, le ministère chargea Champollion d'aller visiter les monumens de Thèbes.

Les instructions de ce nouvel ambassadeur embrassoient tous les intérêts français à Rome, et ces intérêts sont nombreux. On y louoit la conduite du gouvernement pontifical.

« Le système de modération que l'on suit à Rome est particulièrement dû aux vertus paternelles du souverain Pontife, et au caractère conciliant du cardinal Consalvi, sur lequel reposent tous les soins du gouvernement temporel. Il a su faire respecter l'autorité souveraine dans un temps où le Nord et le Midi de l'Italie étoient agités. Il a préservé son pays de l'occupation militaire des étrangers, et en leur accordant un passage que la situation des États romains ne permettoit pas de refuser, il n'a remis à leur disposition aucune des places fortes du Saint Siège. Le maintien d'une indépendance qui ne pouvoit être défendue par aucun corps de troupes, offroit sans doute des difficultés ; mais c'étoit le chef de l'Église qui la réclamoit : son caractère donnoit plus de poids à ses paroles, et l'on se repositoit sur lui de la tranquillité de ses États. »

M. de Blacas avant de partir reçut du cardinal la bulle originale de la circonscription des quatre-vingts diocèses nouvellement fondés en France, et ainsi la convention qui avoit suivi le concordat de 1817 se trouva tout-à-fait amenée au terme heureux que l'on désiroit.

On apprit alors avec une vraie douleur la mort de Canova. Le Pape ordonna que les honneurs les plus solennels lui seroient rendus à Rome dans un service funèbre où assistèrent le corps diplomatique, les princes étrangers, la noblesse romaine, les sociétés savantes et littéraires, les

académies des arts. Le Saint Père dit à ce sujet que son rang seul l'empêchoit de s'y rendre.

L'empereur de Russie s'étant excusé auprès du Pape, et lui ayant écrit qu'il ne pourroit venir à Rome, on craignoit que des raisons semblables n'arrêtassent le roi de Prusse; mais ce monarque arriva le 41 novembre, accompagné de deux de ses fils, du prince de Wittgenstein, grand maréchal de sa cour, du baron Alexandre de Humboldt, et de plusieurs aides-de-camp. Sa Majesté voulut absolument descendre à une auberge de la place d'Espagne. On fit exécuter pour ce prince la grande illumination de Saint-Pierre, et le feu de la girandole. Ce souverain quitta Rome après avoir renouvelé au Saint Père les témoignages les plus sincères de vénération. En le reconduisant le Pape lui dit : « Votre Majesté permettra que nous nous fassions soutenir; nous marchons difficilement : mais nous oublions nos infirmités en pensant aux bons offices de Votre Majesté, dans tous les congrès où il lui a été possible de défendre nos intérêts. » Le roi partit pour Naples, d'où il ne revint qu'à la fin de décembre.

Cet affoiblissement de la santé du Saint Père n'avoit pas cependant altéré la fermeté de son caractère, et il en donna une preuve à l'occasion de la demande d'un chapeau de cardinal pour la France. Elle en obtenoit un pour M. de Clermont-Tonnerre, qui seroit compté comme no-

mination des couronnes, et l'on en désiroit un autre. Le Pape avoit jeté les yeux sur M. de Boulogne. La France demandoit M. de La Fare. Le Pape dit alors d'un ton assuré à l'ambassadeur : « L'affaire devient très-difficile pour le second chapeau, puisque le roi ne veut pas M. de Boulogne et qu'il préfère M. l'archevêque de Sens. Nous ne devons pas nous créer des embarras avec les rois ni avec les gens de l'État romain. En France, vous ne connoissez pas bien nos règles. Les mérites de M. de La Fare sont assez grands et assez reconnus pour que nous l'acceptions comme candidat dans une promotion de couronnes, mais, dites, sont-ils assez caractérisés dans l'Eglise pour que nous le préconisions de notre propre mouvement? » Le Pape vouloit faire entendre qu'aux sollicitations des monarques, il répondroit : « Nous avons jeté les yeux sur votre clergé, et nous n'y avons pas trouvé, en ce moment, un homme du talent de M. de Boulogne. » Le Pape vouloit dire aussi qu'à l'égard des prélats romains voisins du chapeau, il auroit une excuse d'avoir extraordinairement élevé à la pourpre une des lumières les plus brillantes de l'épiscopat français, un orateur de la plus haute éloquence, un ami fidèle du Saint Siège, dont les bons exemples avoient amené la paix rétablie dans les affaires ecclésiastiques. Quant à M. de Clermont-Tonnerre, le Pape ajouta : « Nous nous sentons pour lui une pro-

pension toute naturelle; il sera préconisé le 2 décembre. Voyez notre empressement, c'est à peine si dans le consistoire il y aura trois évêques à instituer. Cependant il faut que le roi très-chrétien se persuade de la pureté de nos intentions : vous ne consentez pas pour M. de Boulogne? hé bien, que l'on propose M. de Frayssinous; il semble honoré de toute la confiance du gouvernement, et pour nous, à son égard, nous tiendrons le même langage que pour M. de Boulogne. Peut-on actuellement douter de la sincérité de nos vues et de nos motifs?»

M. de Blacas étoit arrivé à Paris. Le roi fut satisfait de l'issue des dernières négociations. Il écrivit sur-le-champ au Pape, en date du 19 novembre :

« TRÈS-SAINT PÈRE ,

» Les vœux que j'avois à former pour l'organisation de l'Église de France sont heureusement terminés, et les mesures prises par Votre Sainteté pour l'établissement et la circonscription de quatre-vingts diocèses ont été accueillies dans mon royaume comme un nouveau bienfait. Elles y mettent les secours de la religion plus à la portée de tous les fidèles, et lui rendent à la fois plus d'éclat et plus d'influence. Je suis heureux de concourir avec votre Sainteté à l'accomplissement d'une œuvre si salutaire. L'établissement des diocèses nouvellement circonscrits est commencé; plusieurs ont reçu leur dotation. Je prendrai toutes les dispositions nécessaires pour compléter un travail si important, et je regarderai toujours l'affermissement de la religion, et les faveurs dont elle a le droit de

jour dans mes Etats, comme une source de bonheur pour mon peuple. En exprimant à Votre Sainteté combien je suis touché et reconnoissant de tout ce qu'elle a fait pour assurer la prospérité de l'Eglise de France, je m'empresse de lui renouveler les assurances du respect filial avec lequel je suis, très-Saint Père, de Votre Sainteté, le très-dévoit fils.

» LOUIS. »

M. de Montmorency écrivit en même temps au cardinal Consalvi.

« MONSIEUR LE CARDINAL ,

» La glorieuse part que Votre Eminence a prise aux arrangemens conclus entre le Saint Siège et la France, et aux dernières mesures sur l'organisation des diocèses du royaume, est digne de toute la reconnoissance du gouvernement du roi. On retrouve la coopération de Votre Eminence dans tous les actes honorables pour le Saint Siège, utiles à la religion, propres à resserrer les liens des deux puissances; et ce que vous avez déjà fait, Monsieur le Cardinal, pour arriver à un si noble but, me persuade que l'ambassadeur du roi près du Saint Siège continuera d'obtenir de Son Eminence les mêmes facilités et le même accueil, dans toutes les demandes qui tendroient à augmenter la dignité de l'Eglise de France et à l'entourer de tout son éclat.

» J'ai l'honneur d'être avec une respectueuse considération, monsieur le Cardinal, de Votre Eminence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

» MONTMORENCY. »

Les journaux romains et les journaux fran-

çais (1), attestèrent alors la joie des deux pays entre lesquels une parfaite intelligence étoit désormais rétablie.

Le Pape chérissoit plus que jamais le cardinal Consalvi, qui, sur les instances de Sa Sainteté, venoit de recevoir la prêtrise, et malgré l'exigence de ses occupations politiques, remplissoit avec zèle et piété les augustes devoirs du sacerdoce.

(1) Un des journaux français qui applaudit le plus à ces opérations, fut *l'Ami de la Religion*, que rédige depuis 22 ans M. Picot. Cette feuille si estimable excita l'attention du Pape, qui fit dresser un bref pour montrer sa satisfaction à M. Picot. Mais ce bref, qui n'étoit qu'une justice rendue par un souverain porté à récompenser le mérite, est resté enseveli dans les bureaux, et n'a été connu que du prélat qui a fait la rédaction, et qui est aujourd'hui cardinal. Quant aux ouvrages très-remarquables de M. Picot, sur l'histoire ecclésiastique moderne, ils ont été envoyés à Rome où l'on a su en louer la fidélité, le bon esprit et la sage méthode.



CHAPITRE XXXIX.

PIE VII NOMME CARDINAUX MONSIGNOR BERTAZZOLI, LE PRINCE ODESCALCHI, MONSIGNOR RIARIO. LE PAPE FAIT UNE CHUTE ET SE BRISE LE COL DU FÉMUR. SOINS DE M. DE CHATEAUBRIAND ET DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE POUR LE PAPE. INCENDIE DE SAINT PAUL. L'EMPEREUR ENVOIE DU VIN DE TOKAY AU SAINT PÈRE. LE ROI DE FRANCE LUI ENVOIE UN LIT MÉCANIQUE. BREF ADRESSÉ A L'AUTEUR. MORT DU SAINT PÈRE. LE CARDINAL PACCA PREND POSSESSION DU GOUVERNEMENT. FUNÉRAILLES DU PAPE.

DANS un consistoire du 10 mars, le Pape créa dix cardinaux parmi lesquels on distingua l'archevêque d'Edesse, monsignor Bertazzoli; le prince Charles Odescalchi, l'un des ornemens actuels du sacré collège; monsignor Frosini, majordome, et monsignor Riario *Maestro di Camera*, d'une illustre famille napolitaine, avec qui nous vivions dans la plus amicale intelligence. La santé du cardinal Consalvi ne se rétablissoit pas; il se faisoit porter dans les appartemens du Saint Père, et il travailloit avec lui pendant trois heures (1). Le Pape saisissoit toutes les occasions de parler de ce cardinal. Il admiroit cette haute capacité dans les affaires, ce dévouement à sa

(1) Accablé de telles souffrances, le cardinal se faisoit remplacer au dehors par monsignor Cappaccini, un de ses élèves, pour la conduite des affaires, et qui remplit aujourd'hui avec sagesse et habileté la place de chef de tous les travaux politiques dans la secrétairie d'état.

personne depuis les premiers mois du conclave de Venise, dévouement qui ne s'étoit pas attiédi ; que des malheurs n'avoient pas abattu, qu'enfin une grave maladie en ce moment ne pouvoit ralentir : ces sentimens démontroient que désormais la mort seule interromproit des relations si constantes.

Il y eut une petite fête domestique au Quirinal, le 14 mars, jour où le Pape entra dans la vingt-quatrième année de son pontificat. On parloit au cardinal Consalvi de cette date nouvelle à insérer dans les brefs : « C'est égal, répondit-il, nous nous en allons ensemble, le Pape et moi. »

M. de Chateaubriand qui étoit ministre des affaires étrangères depuis le 22 décembre de l'année 1822, entretenoit la plus parfaite intelligence entre le Saint Siège et le roi ; la personne et les talens de ce ministre étoient appréciés à Rome. Les relations n'avoient jamais été plus tendres et plus amicales ; il envoyoit au cardinal des consultations sur sa maladie, et des déclarations de médecins que lui avoit demandées l'ambassadeur. En même temps on sollicitoit la préconisation de M. de La Fare. Ce prélat fut nommé cardinal le 16 mai. Deux jours auparavant le Pape écrivit au roi :

Très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

« L'ambassadeur de Votre Majesté nous a présenté la

lettre qu'elle nous a écrite le 23 avril, et qui contient les plus amples témoignages des services rendus à l'Eglise en France, par M. l'archevêque de Sens, de son zèle pour le bien de la religion..... Votre Majesté nous a manifesté le désir de nous voir le récompenser par l'honneur de la pourpre, dans l'objet de le mettre en état de rendre à l'Eglise des services encore plus étendus et signalés.... Nous avons la satisfaction de vous annoncer que dans le premier consistoire qui se tiendra le 16 du courant, le désir de Votre Majesté sera satisfait. En recommandant toujours plus à Votre Majesté toutes les Eglises de son heureux royaume, nous vous accordons, avec la plus paternelle affection, la bénédiction apostolique.

» Donné à Rome près Sainte-Marie-Majeure, le 14 du mois de mai de l'an 1823, de notre Pontificat le vingt-quatrième.

» PIUS, PP. VII. »

Sur l'original, le mot *Pius* est écrit très-lisiblement; mais les autres lettres, *PP. VII*, sont confuses et à peine lisibles. Le consistoire eut lieu le 16 mai. M. de La Fare fut préconisé, ainsi que dom Placide Zurla, moine camaldule, savant célèbre.

Si d'un côté, la santé du cardinal Consalvi commençoit à se rétablir, de l'autre, celle du Pape s'affoiblissoit chaque jour. Le 6 juillet, le Saint Père s'étoit promené en voiture, il avoit même marché un peu pour prendre de l'exercice. Le soir il congédia son service, puis s'entretint avec son auditeur. Ensuite Sa Sainteté étoit restée seule, malgré les recommandations du cardinal Consalvi, qui supplioit les *camerieri*

de ne jamais laisser leur maître sans qu'il se trouvât quelqu'un auprès de lui. Ce soir-là, il voulut se lever de son fauteuil, en s'appuyant d'une main sur son bureau, et de l'autre en cherchant un appui sur un cordon attaché à la muraille et disposé à cet effet ; mais s'étant soulevé avec peine, le Saint Père ne put atteindre ce cordon, et il tomba sur le carreau de marbre, entre la table et le fauteuil. La tête ne porta pas : le côté gauche seul souffrit de tout le poids de sa chute. A ses cris on arriva, on le plaça sur son lit, et à la première visite, les chirurgiens déclarèrent que le col du fémur étoit cassé. La nuit le malade fut agité, mais sans fièvre. Cet accident avoit eu lieu le jour de l'anniversaire du fatal enlèvement du 6 au 7 juillet 1809. Les médecins ordonnèrent de cacher au malade l'état de fracture ; cependant il demanda lui-même le viatique. Ce fut après cette cérémonie que, tourmenté encore par le cardinal Bertazzoli, il lui dit ces mots remarquables : « *Andate, voi siete veramente un pio seccatore.* » Il y avoit bien de l'indiscrétion à vouloir conseiller plus de piété, plus de résignation au plus pieux, au plus résigné des hommes.

Une catastrophe horrible devoit encore effrayer les Romains. La nuit du 15 au 16 juillet, la célèbre église de Saint-Paul hors des murs, dont Pie VII avoit tant d'années habité le couvent, devint la proie des flammes. L'incendie se

déclara à une heure après minuit; déjà à six heures la magnifique charpente en bois de cèdre, que quinze siècles avoient respectée, étoit dévorée par le feu. On voyoit amoncelée, parmi les ruines embrasées, une partie des 120 colonnes qui soutenoient les nefs de ce temple, un des plus imposans, des plus vastes et des plus riches monumens de l'univers. On attribua cet incendie à la négligence d'un ouvrier qui travailloit, sur le toit de l'édifice, à réparer les plombs des canaux pour l'écoulement des eaux. Cet homme laissa tomber, sans l'apercevoir, un charbon allumé, d'un réchaud nécessaire à son ouvrage.

Les nouvelles du 4^{er} juillet, sans prévoir l'accident du Pape, avoient annoncé à la cour de Vienne qu'il tomboit dans un état de foiblesse alarmant. L'empereur ordonna sur-le-champ d'envoyer à Rome du plus précieux et du plus ancien vin de Tokay de sa cave. Comme le malade ne pouvoit pas être facilement déplacé, à cause de la fracture qu'on ne vouloit pas lui avouer, Louis XVIII envoya sur la demande de l'ambassadeur, un de ces lits mécaniques que l'on venoit d'inventer en France, et qui permettent de soulever un blessé sans le tourmenter. Lorsque M. de Châteaubriand entretint le roi de cette demande, ce prince, qui connoissoit les souffrances et savoit compatir à celles des autres, s'occupa lui-même des détails relatifs à la structure de ce lit. Le 12 août le peuple de Rome vit

avec étonnement et avec une profonde sensibilité entrer, par *la porte du Peuple*, une voiture sciée en deux parties, dont on avoit enlevé toute la partie droite pour y placer le lit mécanique envoyé au Pape. Le courrier du cabinet, chargé en même temps des dépêches, étoit assis dans l'autre partie conservée de la voiture, où on lui avoit ménagé un siège mal abrité. Dès que le malade fut placé sur ce lit, il ressentit du soulagement. Il ordonna que l'on remît au courrier cent *doppie* d'or, demanda un peu de nourriture, et prit son chocolat accoutumé. On lui parla de la douleur de Rome; il répondit par le signe de la bénédiction, et parvint à s'endormir. Le lendemain il se trouva mieux. Il pria ceux qui l'entouroient de s'entretenir devant lui des événemens ordinaires de la ville. Quelques personnes ayant nommé le vieux chevalier Italsky, ministre de Russie, qui étoit venu dans les antichambres du Palais, le Pape dit qu'il aimait beaucoup ce ministre, et il répéta les mêmes paroles quelque temps après au cardinal Consalvi. Il daigna aussi me nommer, comme devant être très-affligé, et il me fit expédier, en signe d'affection et de bienveillance, un bref (1)

(1) Je donnerai ici la teneur de ce Bref :

« Pius PP. VII.

« Ad futuram memoriam exponi nobis nuper curavit dilectus filius Alexius-Franciscus eques Artaud, Parisiensis diœcesis, sibi in votis

qui m'accordoit une faveur dont je me tiendrai toujours honoré.

Le malade fut assez tranquille le 18, mais, le 19, les symptômes les plus graves se déclarèrent : le Pape prononçoit vaguement les mots de *Savone* et *Fontainebleau*. Bientôt la voix s'altéra ; et, à quelques sons de paroles latines, on reconnut qu'il étoit constamment en prières. Les églises se remplissoient de personnes pieuses. Il régnoit un sentiment de regret universel. Il n'y avoit, écrivoit l'ambassadeur, aucune apparence de mauvais esprit, ni d'autre agitation que celle de la douleur. Le soir, il ne fut plus possible au malade de prendre la moindre nourriture, et le

esse, ut primùm in Galliam redierit, pro suâ, suæque uxoris, dilectæ in Christo filiæ Mariæ-Joannæ-Catharinæ marchionissæ de Forget, spirituali consolatione, sacrosanctum missæ sacrificium in privatis domorum suæ habitationis oratoriis celebrari facere posse : *Nos, quum* satis habuerimus præfatum Alexium munus secretarii legationis gallicanæ apud *Nos* et hanc sanctam Sedem per plures annos prudenter ac laudabiliter obiisse, ipsum, ejusque uxorem peculiari beneficentiâ prosequi volentes, et eorum singulares personas à quibusvis excommunicationis, et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris, et pœnis à jure vel ab homine quâvis occasione vel causâ latis, si quibus quomodolibet innodatae existunt, ad effectum præsentium duntaxat consequendum, harum serie absolventes et absolutos fore censentes, supplicationibus nobis super hoc humiliter porrectis inclinati, prædicto Alexio, ejusque uxori, ut in privatis domorum suæ habitationis, in illâ diœcesi Galliæ ubi primo domicilium eligerent existentibus oratoriis, ad hoc decenter muro extractis, et ornatis, seu extruendis et ornandis, ab omnibus domesticis usibus liberis, per Ordinarium loci prius visitandis et approbandis, ac de Ordinarii ipsius licentiâ, ejus arbitrio duraturâ, unam missam pro unoquoque die, dummodo in eisdem domibus celebrandi licentiâ, quæ adhuc duret, alteri concessa non fuerit, per quemcumque sacerdotem approbatum sæcularem, seu de superiorum suorum licentiâ regularem, sine tamen quorumque jurium paro-

20 août, à cinq heures du matin, cette vie si pure, si sage, *si forte* dans beaucoup de circonstances, devoit s'éteindre.

Ainsi mourut le souverain Pontife Pie VII, à l'âge de 84 ans et six jours, après un règne de 23 ans cinq mois et six jours. Depuis la mort de Clément XIV, survenue le 22 septembre 1774, et l'élection de son successeur, Pie VI, la ville de Rome n'avoit vu ni obsèques pontificales, ni conclave. (Les obsèques de Pie VI avoient été plutôt un service solennel.)

Aussitôt après le funeste événement, le cardinal Pacca, camerlingue, vêtu en habits *pao-nazzi*, accompagné des clercs de la chambre,

chialium præjudicio, ac Paschalis resurrectionis, et Pentecostes ac Nativitatis Domini nostri Jesu Christi, aliisque solemnioribus anni festis diebus exceptis, in suâ ac dilectæ etiam in Christo filiæ, Mariæ-Aloysiæ eorum natæ, consanguineorum et affinium secum insimul in eadem domo habitantium, et conviventium, ac quædam oratoria ruri existentia, etiam in hospitem nobilium suorum præsentia celebrari facere liberè et licitè possint, et valeant, et quilibet eorum, dictaque filia, durante tamen vitâ genitorum, et cum ipsis cohabitatione pariter possint et valeant, licentiam auctoritate apostolicâ tenore præsentium concedimus et indulgemus. Non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis, cæterisque contrariis quibuscumque. Volumus autem ut consanguinei et affines supradicti dictam unicam missam ipsis exponentibus, vel dictâ filiâ, presentibus duntaxat audire, nunquam verò celebrari facere valeant, utque alii præter supradictas personas ibidem missæ hujusmodi interessentes, ab obligatione audiendi missam in Ecclesiâ diebus festis de præcepto minimè liberi censeantur.

»Datum Romæ apud sanctam Mariam Majorem sub annulo Piscatoris, die XVI Augusti MCCCXXIII, Pontificatûs nostri anno vigesimo quarto.

»H. Card. CONSALVUS.»

vêtus en noir, se rendit au Quirinal, pour faire la reconnoissance du corps de Sa Sainteté, et prendre, au nom du sacré collège, possession du palais pontifical, et du gouvernement de l'État. Après le procès-verbal de reconnoissance du corps, il reçut du prélat maître de chambre de Sa Sainteté, l'anneau Piscatorial, et des officiers qui en étoient dépositaires, les autres sceaux et cachets du Pontife défunt. Ces anneaux devoient être brisés en présence des cardinaux, lors de leur première réunion. Dans le même temps, et par ordre du cardinal camerlingue, la grande cloche du Capitole annonçoit au peuple la perte qu'il venoit de faire, et le cardinal Della Genga, vicaire de Sa Sainteté, envoyoit à toutes les paroisses l'ordre de répondre à ce funeste signal. Suivant un antique usage, le chef du *Rione* (quartier) de *la Regola* se rendoit en grand appareil, du Capitole aux prisons publiques, et mettoit en liberté les prisonniers, qui s'y trouvèrent au nombre de vingt-deux, dix-huit hommes et quatre femmes. On avoit pris la précaution d'envoyer la veille au château Saint-Ange les prévenus de crime, de sorte qu'il ne restoit dans les prisons que les individus arrêtés pour de légers délits. Le cardinal camerlingue, après avoir terminé ses fonctions dans le palais du Pape, le quitta pour retourner dans le sien, escorté par la garde suisse qui devoit le précéder et le suivre chaque fois qu'il sortiroit

avant l'ouverture du conclave. La mort de Sa Sainteté le mettoit en possession des honneurs de chef de l'État, jusqu'à cette époque. La monnoie frappée durant l'interrègne devoit porter ses armes. Il intervenoit dans les fonctions publiques confiées à la congrégation dite des *chefs d'ordre*, composée du doyen des cardinaux-évêques suburbicaires, du doyen des cardinaux-prêtres et du doyen des cardinaux-diacres, et successivement, du second évêque, du second prêtre, du second diacre, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous, conformément aux règles, eussent été appelés à leur tour, de trois en trois jours, chacun dans leur ordre respectif. Cette congrégation étoit composée, le 24 août, des cardinaux La Somaglia, Fesch et Consalvi. Ce dernier étoit doyen des diacres en l'absence du cardinal Fabrice Ruffo. Le cardinal pénitencier, et le cardinal secrétaire des Brefs étoient les seules autorités dont les fonctions ne fussent pas interrompues; les autres devoient être maintenues par le sacré collége. Le tribunal de la Rote, les tribunaux et la Daterie avoient cessé de rendre justice et d'expédier des bulles.

On procéda à l'embaumement du Pape : les entrailles furent portées, sans appareil, à l'église de Sainte-Anastasie, paroisse du palais Quirinal, et le corps, vêtu de la soutane blanche avec l'étole et la croix pectorale, resta exposé sur un lit de parade, dans une des salles du Palais. Les

suisse gardoient la porte extérieure. La garde noble, institution qui n'avoit que du commencement du règne de Pie VII, faisoit le service dans l'intérieur. Quatre de ces officiers étoient auprès du corps. Une foule immense couvrait la place de Monte-Cavallo et se disputoit l'entrée du palais, qui n'étoit accordée que par intervalle, et à autant de personnes que pouvoit en contenir la salle du lit funéraire. Le lendemain 22, à neuf heures du matin, le Pape fut transporté au Vatican. Le cortège, précédé de détachemens de cavalerie et de nombreux serviteurs du Pape portant des torches, s'avançoit lentement au milieu de la foule : il étoit formé principalement de la garde noble, de la garde civique, de la garde suisse et des différens corps de la garnison. Sept pièces d'artillerie, avec leurs caissons, étoient traînées à sa suite. On voyoit le corps du Pontife, porté à visage découvert, dans une litière à deux mules couverte d'un dais. Les principaux officiers de sa maison et les douze pénitenciers l'entouroient, mais aucun prêtre en habits sacerdotaux ne l'accompagnoit, aucun chant religieux ne se faisoit entendre. La tête étoit couverte du chapeau pontifical. C'est au bruit d'une musique guerrière, et dans un appareil qui paroisoit annoncer les funérailles d'un général d'armée, plutôt que celles d'un souverain Pontife, que Pie VII entra dans le temple; mais tel est l'usage. On put d'ailleurs juger, en cette circons-

tance, de la docilité naturelle du peuple de Rome. Malgré la vive curiosité dont une foule immense étoit animée, malgré une sorte d'insuffisance de l'éclairage, et peut-être des moyens de police, on n'eut à déplorer aucun accident.

Les cardinaux s'étant assemblés, il éclata d'abord quelques mécontentemens contre le cardinal Consalvi. Le cardinal Fesch se leva, et il eut le courage de prendre sa défense en termes sages, forts et dévoués, ce qui fut hautement applaudi par d'autres cardinaux : alors il fut résolu que le cardinal La Somaglia seroit *fabriciere*, c'est-à-dire chargé de tous les travaux relatifs au conclave, conjointement avec le cardinal Fabrice Ruffo, et que le cardinal Consalvi rempliroit les fonctions du cardinal Ruffo, absent. Ensuite le cardinal La Somaglia, doyen, dit qu'il avoit reçu de son prédécesseur Mattéi, divers papiers, avec l'ordre de ne les ouvrir qu'après la mort du Pape, et en présence du sacré collège rassemblé. Son Éminence décacheta le paquet, et elle y trouva deux brefs datés de Fontainebleau (*voy. pag. 352*). Le Pape, dans le premier, ordonnoit aux cardinaux de se réunir immédiatement sous la présidence du cardinal-doyen, et, en dérogeant à toutes les anciennes constitutions, pour ne considérer que l'empire des circonstances et les dangers de l'Église, d'élire dans le plus bref délai un Pape à la pluralité des voix. Le second bref portoit les

mêmes dispositions , avec la différence que le Pape demandoit, pour consacrer l'élection, les deux tiers des voix, en conformité de l'ancien usage. Le secrétaire du sacré collège, monsignor Mazio, prit alors la parole, et déclara qu'il étoit dépositaire d'un troisième bref dont, par les ordres du Pape et sous le secret de la confession, il avoit été le rédacteur et le seul confident. Ce bref portoit la date du mois d'octobre 1821. C'étoit l'époque où le Pape avoit lancé la bulle contre les *Carbonari*. Le Saint Père ordonnoit que l'on procédât à l'élection aussitôt après sa mort, par acclamation, s'il étoit possible, et pour ainsi dire *sur le corps expirant*; que cette élection se fît en secret, sans attendre les cardinaux hors de Rome, sans prévenir les ministres accrédités, sans informer les cours, sans s'occuper des funérailles, avant que l'acte fût consommé. Le Saint Père, avec les expressions les plus pathétiques, recommandoit l'union aux cardinaux, leur rappeloit que presque tous étoient ses créatures, et que la reconnaissance, jointe à l'amour de la religion et de la patrie, devoit l'assurer de leur obéissance. Ce dernier bref causa la plus vive sensation. Cependant toute la congrégation eut la sagesse de reconnoître que les ordres émanés de Sa Sainteté, à l'époque où les suites de la révolution d'Espagne et du Piémont agitoient l'Italie, n'étoient plus applicables aux circonstances actuelles.

J'avois été un des premiers à écrire au cardinal Consalvi, et avec d'autant plus d'empressement, que je savois qu'il étoit tourmenté et plongé dans une vive douleur. Il me répondit le lendemain même. Sa lettre (1) fait connoître l'état de son cœur.

Les funérailles du Pape, qui s'appellent *novendiali*, parce qu'elles durent neuf jours, furent célébrées avec la pompe accoutumée. J'assistai surtout aux dernières cérémonies, le soir du jour où l'on devoit enfermer le corps dans le sarcophage extérieur placé au-dessus de la porte d'une tribune de la chapelle des chanoines. Je vis abattre le sarcophage en plâtre où étoit déposé Pie VI, et on apporta son corps dans un angle de la chapelle du chœur. On scella le cercueil de plomb dans lequel étoit enfermé Pie VII, revêtu de ses habits pontificaux, après avoir placé près de lui une bourse contenant des médailles frappées sous

(1) Je ne saurois être plus sensible à ce que vous avez bien voulu m'écrire dans votre obligeante lettre du 22. J'y aurois répondu d'abord, s'il m'eût été possible dans la circonstance. Veuillez recevoir aujourd'hui tous mes remerciemens, et croire à toute mon estime et à tout mon attachement qui datent de long-temps l'une et l'autre et n'ont souffert jamais aucune altération ni ne la souffriront jamais. Vous avez raison de croire que je dois ressentir la plus vive douleur du funeste événement qui vient d'arriver. Vous connoissez depuis long-temps les rapports intimes qui me lioient à Pie VII, et j'avoue que la douleur de sa perte m'est chaque jour plus douloureuse. Il y avoit vingt-quatre ans que j'étois avec lui, témoin oculaire de tant de bonté et de tant de vertus.

»Je suis, monsieur le Chevalier, de toute mon ame, avec la plus possible estime, votre, etc.

» H. Card. CONSALVI. »

son règne ; puis on le monta à la place qu'occupoit Pie VI, et l'on y maçonna rapidement un sarcophage en plâtre, qui devoit être plus tard entouré de quelques ornemens. Alors tout le monde commençoit à se retirer. Il me sembloit que je n'avois pas la force de sortir de l'église de Saint-Pierre. En effet, une sorte de résistance intérieure, que je me présentois comme l'accomplissement d'un devoir, me dispoit à ne pas suivre les personnes qui m'avoient accompagné, et à demeurer encore dans le temple (1), tant

(1) Lorsque j'éprouvois ce mouvement d'incertitude qui me retenoit en arrière de tous ceux qui se retiroient, le notaire de l'Ambassade, qui étoit aussi celui de la Vaticane, et qui venoit de lire à genoux l'acte de décès de Pie VII, me fit entendre qu'il désiroit me reconduire et qu'il me demandoit la permission d'aller seulement replacer sa robe dans le vestiaire de la sacristie. Je lui répondis avec empressement que je l'attendrois. Successivement le majordome Marazzani, les chanoines et les bénéficiers quittèrent la chapelle. On éteignit les cierges, et je me trouvai avec six ou sept *san-piètrini* qui demandoient les derniers ordres de leur chef. Il leur dit alors en leur montrant le cercueil de Pie VI qui étoit déposé dans l'angle de la chapelle : « Transportez ce cercueil. » Je ne distinguai pas bien ses paroles, et il me parut qu'en portant la main vers le second pilastre de droite de la grande nef, il prononçoit le nom du pape Innocent XIII. A ces mots les *san-piètrini* placèrent le cercueil sur un petit char très-bas construit en fer, avec des roues en fer, et le trainèrent dans la direction qu'avoit indiquée la main de leur chef. Un d'eux marcha le premier, un flambeau à la main ; je suivis aussi, un moment, sans me rendre compte de ce que je faisais. Le char rouloit lentement en travers de la grande nef ; les échos du temple répétoient un son lugubre qui retentissoit dans toute l'église. Le bruit cessa lorsque le char fut arrivé près du deuxième pilastre, et le flambeau se rapprocha de nous. Le chef voyant reparoître les ouvriers, leur demanda pourquoi ils revenoient si tôt. Ils répondirent qu'ils avoient exécuté son ordre. Mais ils l'avoient mal compris. C'étoit vers la Confession de Saint-Pierre qu'il leur avoit commandé de diriger le cercueil, pour de là le porter dans l'é-

que les *San-Piétrini*, ouvriers de choix, attachés au service de la Basilique, y continueroient l'exécution de ce qui leur avoit été prescrit : je fus donc le dernier à sortir de l'église.

glise souterraine, et le placer dans un local préparé pour le recevoir provisoirement, au-dessous du deuxième pilastre. Le porte-flambeau et les ouvriers retournèrent au pilastre; je m'avançai avec le chef jusqu'à la Confession, qui est, comme on sait, éclairée par 92 lampes allumées nuit et jour. Peu de temps après le bruit du char se fit entendre, et il devint plus éclatant, parce qu'il frappoit la grande coupole. Le chef, qui étoit un homme pieux et instruit, et dont la famille avoit beaucoup d'obligations à Pie VI, me dit alors en me montrant le cercueil qui approchoit : « Voilà notre infortuné pèlerin apostolique; ces gens-ci le font encore voyager, même quand il est au port. » On descendit le cercueil à bras par l'escalier de la Confession. Le portier qui s'étoit perdu dans les ténèbres vint enfin me rejoindre, et le chef des *san-piétrini* prit alors le flambeau et me reconduisit, pour m'ouvrir une porte latérale de l'église. Là je me retournai malgré moi. Les lampes de la Confession ne paroissoient plus qu'une lueur à moitié éteinte, tandis que notre flambeau projetoit des ombres gigantesques et terribles dans les profondeurs du temple. J'adressai une dernière pensée aux deux saints Pontifes, et je ne pus proférer une parole avant d'arriver au palais de France.



CHAPITRE XL.

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES OPÉRATIONS DU RÈGNE DE PIE VII.
BUT MORAL DE L'AUTEUR EN COMPOSANT CET OUVRAGE. DÉCLARATION DE BOSSUET ET DE FÉNELON SUR L'UNITÉ DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE. QUELQUES PAROLES DE M. DE RAVIGNAN. TESTAMENT DU CARDINAL CONSALVI. DESCRIPTION DU TOMBEAU ÉLEVÉ A PIE VII, PAR L'ORDRE DE CETTE ÉMINENCE. ÉLOGE DU CARDINAL PACCA , DOYEN DU SACRÉ COLLÈGE.

ON a vu par combien de malheurs, de persécutions et de violences, le règne de Pie VII fut tourmenté. Pendant plusieurs années, il a été arraché de son trône : cependant beaucoup de travaux de toute nature ont illustré ce pontificat. C'est sous son règne que l'on entreprit les fouilles d'Ostie, qui firent connoître la vraie situation de cette ville. Les fouilles furent poussées par le savant abbé Féa, au point que l'on reconnut distinctement une rue qui avoit été habitée par les orfèvres. Dans beaucoup de boutiques on trouva encore des bracelets, des boucles d'oreilles d'argent, et des creusets. Ce fut à ces fouilles que l'on dut entre autres un camée d'un très-grand prix, représentant Jupiter et Antiope. Ce camée a fait partie du musée particulier de Pie VII jusqu'à sa mort; alors il a été vendu au profit de sa succession. Il appartient aujourd'hui à M. le duc de Blacas.

Sous ce règne, on aplanit le sol autour de l'arc de Constantin et de l'arc de Septime-Sévère. On déblaya le *Forum* romain; on éleva la fontaine de Monte-Cavallo, après avoir donné aux deux colosses une position plus pittoresque. On plaça l'obélisque du Mont-Pincius; on renversa les mesures qui déshonoroient la place Saint-Pierre; on embellit *la place du Peuple*; on dégagea et l'on fit ouvrir plus majestueusement le *ponte Molle*; on fit sortir de ses ruines le *Forum* de Trajan, dont les Français avoient habilement retrouvé les fondations. Le gouvernement dépensa 75,000 piastres pour perfectionner l'entreprise qu'ils avoient commencée aussi à grands frais. Fidèle aux habitudes nobles et généreuses de ses prédécesseurs, Pie VII construisit de nouvelles chambres au Musée du Vatican, et bâtit la partie appelée *Braccio nuovo* (1). Il y eut quelques travaux d'un succès moins heureux dans la Bibliothèque Vaticane. Radet ne pouvoit manquer de savoir son entreprise d'enlèvement transmise à la postérité par les arts, quand il n'y auroit pas pensé pour son propre compte. Une grande partie des traverses éprouvées par Pie VII avoit été représentée sur les murailles de cette bibliothèque par de très-médiocres artistes. La fresque surtout où l'on

(1) Tout pontife se croit obligé à embellir le Vatican. Aujourd'hui Grégoire XVI y fonde un riche musée d'antiquités étrusques, qui portera son nom.

voit le Pape emmené prisonnier, est du pinceau le plus commun. Il n'y a ni couleur vraie, ni dignité, ni force, ni étude saine de perspective. Mais si la bibliothèque déplore la présence de tels souvenirs, qui là sont inutiles; elle offre avec orgueil un immense bienfait qu'elle a reçu de Pie VII. C'est sous son règne que monsignor Mai a été attiré à Rome; c'est là qu'avec tant de zèle et de constance il a retrouvé en grande partie *la République de Cicéron*. C'est sous le même règne qu'une dotation de quatre mille écus a été assurée à Canova, qui, aussi grand en cela lui-même que le bienfaiteur, les distribuoit annuellement à des artistes romains et étrangers. L'idée de la promenade à la suite de la villa Médicis, est due au zèle des Français pour la salubrité de la ville. L'administration de Pie VII acheva les plantations et tous les ouvrages que leur départ avoit suspendus.

Sous le rapport des arts, des sciences, des lettres, Pie VII a payé magnifiquement sa dette à la ville de Rome. Cette capitale du monde chrétien, ce *salon de l'Europe*, comme l'appeloit madame de Staël, présente à chaque pas les traces de la munificence de ce souverain; et de la haute intelligence de son ministre Consalvi. Aussi les Romains ont-ils été jaloux de reproduire les traits de Pie VII, qui ont été conservés dans beaucoup de médailles. Nous avons aussi trois beaux portraits de ce Pontife : 1° Celui que

fit le célèbre Wicar, dans le tableau composé à Rome par les ordres de M. Cacault, et payé en grande partie de ses fonds; 2° le portrait par David fait à Paris en 1805 : c'est l'une des figures principales de son tableau du couronnement et sans contredit un excellent ouvrage; 3° le portrait que Lawrence, par ordre du prince régent, alla faire à Rome, pour compléter la collection de tous les souverains qui avoient pris part au traité de Vienne, collection qui appartient au roi d'Angleterre. Il existe une foule de gravures qui représentent Pie VII : il n'y a de bonnes que celles qui ont pu être gravées d'après les médailles de Cerbara, de Girometti, et d'après Wicar, David et Lawrence.

La vie d'un homme célèbre par ses vertus et ses souffrances, et par ces sortes d'éclatantes réparations que la Providence accorde si rarement aux infortunes illustres, méritoit, comme je l'ai dit, d'être offerte aux méditations du chrétien, de l'homme d'État et du citoyen. Il y avoit là de grands préceptes de religion, de politique et de morale. Résumons, à grands traits, les plus mémorables circonstances de ce pontificat.

D'abord, cette sorte d'existence obscure, consacrée à la solitude et à la prière; une élévation inespérée, obtenue après mille débats par une élection unanime, au milieu de dissentimens étrangers, et loin de la capitale où cette élection a lieu presque toujours sans troubles et sans

querelles; une inauguration solennelle, entourée d'hommages et de bénédictions, et qui met fin à une usurpation ruineuse et à une occupation militaire oppressive et humiliante; un concordat religieux subsistant encore, signé entre le Saint Siège et le gouvernement consulaire; un inutile et funeste voyage en France; d'épouvantables différends avec un empereur revêtu d'une puissance formidable; cet attentat sacrilège commis bientôt sur la personne du chef du catholicisme; l'excommunication; la captivité; ces innombrables marques d'estime et de respect prodiguées par les princes de l'Europe, même par ceux qui n'admettent pas les dogmes de notre sainte Église; ces applaudissemens donnés de toutes parts à une résistance de héros, qui n'avoit dû céder que pendant le quart d'une heure, aux importunités de la foiblesse et de quelques cupidités, pour reparoître immédiatement plus déterminée, plus énergique et couronnée par une pénitence sublime; le retour glorieux dans les Etats de Rome; ce mode de circonscriptions ecclésiastiques plus adaptées au sol et nécessaires aux besoins du culte, libéralement accordé aux ministres de la restauration; des traités sages conclus à diverses époques, avec presque tous les cabinets de la chrétienté; les bienfaits de la religion répandus sans relâche dans l'Amérique du Nord; des vicaires apostoliques envoyés à propos, là où ils étoient attendus, pour

distribuer le pain de vie dans des temples nouveaux, construits du produit des aumônes de l'Europe; d'infatigables sollicitations en faveur de l'émancipation des catholiques irlandais, constatées par des démarches courageuses, sans cesse renouvelées : dans l'intérieur de l'État, des lois utiles et durables, successivement complétées; les sciences et les arts protégés; le bonheur d'avoir eu pour amis deux cardinaux de la plus haute renommée, l'un doué de la science de gouvernement la plus brillante, l'autre riche d'un trésor inépuisable de piété et de courage; l'autorité rétablie dans des provinces populeuses, et les malheurs du pontificat précédent entièrement effacés; enfin, la mansuétude, la résignation, la rectitude (1), la bonté jointe souvent à une fortitude héroïque, comme assises sur le trône pendant plus de vingt-trois années : ces événemens sur lesquels on n'avoit pas porté la lumière, ce double spectacle de qualités douces et touchantes, de politique conciliante, de condescendance paternelle, de foiblesse humaine passagère, puis d'injustices inouïes, d'abus de puissance; ces actes de saine législation et de clémence, cette conservation en quelque sorte miraculeuse, due à d'adorables faveurs du ciel; *ce pardon de la grande offense, offert avant qu'il*

(1) Pie VII avoit souvent à la bouche diverses expressions de saint Augustin, *ce maître, si maître*, dit Bossuet, et que d'autres écrivains ont appelé un pontife, en quelque sorte, OEcuménique.

fût imploré; n'est-il pas vrai que tant de scènes saisissantes de morale brisée, de morale vengée, demandoient ces pages à l'histoire!

J'ai cru que je connoissois assez tous les faits pour me permettre, à la fin d'une longue carrière de travaux et de services, d'entreprendre ce récit. Un mouvement religieux est imprimé à l'opinion publique; puisse-t-il seconder le succès de mon entreprise! Je suis seul responsable de cette publication. Je n'ai rien communiqué à personne, ni à Rome, ni à Paris. J'ai pensé que l'habitude de respecter les hommes, de dire la vérité avec convenance, de ne pas reculer devant une circonstance reconnue, et dont le développement seroit nécessaire, tout en n'exprimant le fait qu'avec politesse et retenue, j'ai pensé qu'une telle habitude m'empêcheroit de m'égarer. *Un but moral a constamment frappé mes yeux, et je n'ai cessé de m'avancer pour l'atteindre.* Depuis un demi-siècle, diverses autorités ont cherché à usurper le *principat sacré*. Toutes les tentatives ont échoué; toutes les tentatives échoueront et seront réduites à invoquer un pardon, ou au moins à céder. La force du Pape n'est pas seulement dans le respect, dans le dévouement des peuples catholiques; elle est aussi dans cette connoissance exacte que les souverains protestans, réunissant sous leur sceptre des sujets catholiques, ont acquise de l'utilité d'une autorité papale indépendante. Cette au-

torité réside à Rome ; elle y commande depuis quinze siècles (1) : elle y demeurera inébranlable, et jamais les Pontifes qui succéderont à Pie VI, à Pie VII et à Grégoire XVI, dont le règne est si doux, si paternel, ne deviendront les sujets d'une puissance quelconque, monarchique ou républicaine. Aucune prépotence politique venant enchaîner dans ses fers celui qui lie et qui délie, celui qui doit juger les causes ecclésiastiques, celui qui institue les sept cents évêques du catholicisme, ne renversera le siège dont, en définitive, à la suite de tant de querelles et de sophismes, un ministre de Napoléon, s'adressant directement à son maître, disoit comme un sage : « *Le Saint Siège est essentiellement neutre ; il ne peut, quels que soient les troubles politiques, renoncer à ses communications avec une puissance chrétienne, et ses devoirs, comme chef de l'Église, peuvent l'empêcher d'entrer dans les passions des autres puissances.* » Nous acceptons hautement ces paroles du soldat publiciste.

Quant à la véritable force de notre religion, l'*unité*, qui, sous le Pape Pie VII, a confondu

(1) C'est le grand privilège et le caractère divin de la religion chrétienne, de n'avoir pas connu les tristes origines du néant, ces aberrations de principes, ces essais incertains, ces lentes progressions, les *variations* fréquentes qu'ont subies tous les ouvrages humains, et d'avoir atteint sans hésitation dans son berceau, l'*immutabilité*, l'ensemble, la perfection qu'elle offre encore aujourd'hui à l'admiration et à la reconnaissance de l'univers (*Panégyr. de saint Louis, première partie*).

dans un seul vœu les vœux de tant de nations, quoique se combattant entr'elles, nous répétons les professions de Bossuet (1) et de Fénelon.

Espérons donc que de tels malheurs n'accableront plus nos Pontifes, que les pouvoirs civil et politique sauront respecter à jamais la puissance religieuse qui se contient elle-même dans sa juste mesure, qui n'entend ordonner que là où commandent les dogmes, qui n'entend régler que là où doivent intervenir la discipline et les lois de l'Eglise. L'exemple de Pie VII d'ailleurs

(1) « O sainte Eglise Romaine, mère des Eglises et mère de tous les » fidèles, Eglise choisie de Dieu pour *unir* ses enfans dans la même » foi, nous tiendrons toujours à ton *unité* par le fond de nos entrailles ! » Si je t'oublie, Eglise Romaine, puissé-je m'oublier moi-même !

Il faut joindre à cette confession si éclatante cette autre exclamation de Fénelon : « O Eglise Romaine, ô cité sainte, ô chère et commune » patrie de tous les chrétiens ! Il n'y a en Jésus-Christ ni Grec, ni Scythe, ni Barbare, ni Juif, ni Gentil ; tout est fait un seul peuple dans » notre sein, tous sont citoyens de Rome, et tout catholique est romain. » La voilà cette grande tige qui a été plantée de la main de Jésus-Christ ! Tout rameau qui en est détaché se flétrit, se dessèche et » tombe. O mère, quiconque est enfant de Dieu est aussi le vôtre ! » Après tant de siècles vous êtes encore féconde, ô épouse, vous enfantez sans cesse à votre époux dans toutes les extrémités de l'univers ! » Mais d'où vient que tant d'enfans dénaturés méconnoissent aujourd'hui leur mère ? Quoi ! le sacré lien de l'*unité* qui doit faire de tous » les peuples un seul troupeau, et de tous les ministres un seul pasteur, » seroit-il le prétexte d'une funeste division ? »

Voici encore un morceau de Bossuet relatif au même sujet. L'orateur se demande quel est le monument que présente l'histoire des six premiers siècles en faveur de la prééminence du Saint-Siège, et il répond :

« C'est cette chaire Romaine, tant célébrée par les Pères, où ils ont » exalté, comme à l'envi, la *principauté de la chaire apostolique*, la » source de l'*unité*, et, dans la place de Pierre, l'éminent degré de la chaire » sacerdotale ; l'Eglise mère qui tient en sa main la conduite de toutes

en seroit pas perdu; on l'imiteroit après sa mort, et le martyr a toujours appelé le martyr : *Defunctus adhuc loquitur* (Ep. S. Paul, ad Heb. cap. XI, v. 4).

Le cardinal Consalvi avoit bien dit, quand il avoit assuré qu'il suivroit Pie VII; il ne lui survécut que cinq mois. Par son testament il ordonna que l'on vendît toutes les boîtes d'or en-

» les autres Eglises; le chef de l'épiscopat d'où part le rayon de gouver-
 » nement; la chaire principale, la chaire unique à laquelle seule tous
 » gardent l'unité. Vous entendez dans ces mots saint Optat, saint Au-
 » gustin, saint Cyprien, saint Irénée, saint Prosper, saint Avit, saint
 » Théodoret, le concile de Chalcédoine et les autres, l'Afrique, les Gau-
 » les, l'Asie, l'Orient et l'Occident, *unis* ensemble. »

Je le demande, peut-on porter plus haut l'ardeur de la foi catholique, la grandeur de la pensée, la *vastité* de l'expression? Quel génie a jamais remué l'univers d'un bras si puissant? Voyez-vous l'aigle majestueux qui part, d'une obscure ville des Gaules, pour s'élancer d'un vol rapide dans l'espace habité par toutes les nations du monde! La lecture de Bossuet jette quelquefois un peu de trouble dans l'imagination; mais quand il est dégagé des exigences de cour, des querelles particulières au gouvernement, et des vanités du prince, quand *Dieu seul est grand* (sublime exclamation de Massillon!) Bossuet resté avec Dieu et notre religion, Bossuet devient bien grand lui-même, et l'une des solides colonnes du Saint Siège. Il le reconnoît souverain ferme et prudent, quand il le représente tenant en main *la balance droite* au milieu de tant *d'empires souvent ennemis*, pour entretenir l'unité dans tous les corps, tantôt par *d'inflexibles* décrets, tantôt par de *sages* tempéramens. (voyez page 98 de ce vol.)

M. de Ravignan étoit admirable dernièrement quand il nous disoit, du haut de la chaire de l'église métropolitaine, à propos de l'unité :
 « Comprenez bien que dans le catholicisme réside pleinement le prin-
 » cipe régénérateur et divin de la sociabilité humaine. C'est qu'en Dieu
 » seul, et par le lien d'autorité seul dans la foi, les hommes sont *un* :
 » hors de là, et sans la foi, ils sont *deux*; ils sont division, trouble,
 » guerre, désordre, c'est-à-dire le mal sans le remède. » Ce peu de pa-
 roles a produit une impression profonde sur la jeunesse grave accourue pour entendre l'éloquent prédicateur.

richies de brillans qu'il avoit reçues des divers souverains à la suite de tant de traités : telle fut la destination de la boîte remise à l'occasion du concordat de 1801, des présens de Louis XVIII, du roi Ferdinand I^{er}, de l'empereur d'Autriche, de l'empereur de Russie, du roi d'Angleterre, du roi d'Espagne, du roi de Prusse, du roi de Sardaigne, du grand duc de Toscane, et de tant d'autres princes. Ensuite il prescrivit spécialement qu'on employât une partie du produit à terminer les façades de plusieurs églises de Rome, et que l'autre partie fût consacrée à ériger un tombeau à son bienfaiteur, dans le temple de Saint-Pierre. Le monument a été exécuté par le commandeur Thorwaldsen. Pie VII est représenté assis; en avant sont placés deux personnages allégoriques qui résument tout son règne, *la Force* et *la Modération*.

Le cardinal Pacca est encore vivant. Doyen des cardinaux, il édifie cet illustre corps par ses vertus, et il est un modèle de la science, de la piété ferme, de l'aménité de caractère, et de toutes les qualités que l'on a constamment regardées à Rome comme les principaux titres qui puissent élever à la dignité de membre du sacré collège, et d'électeur du Pontife romain.

BULLE D'EXCOMMUNICATION

PUBLIÉE ET AFFICHÉE A ROME, LE 10 JUIN 1809.

PIUS PP. VII.

Pour en perpétuer le souvenir.

Quam memorandâ illâ die, secundâ februarîi, etc. etc.

Lorsqu'au mémorable jour du 2 février les troupes françaises, après avoir envahi les plus fertiles provinces de la souveraineté pontificale, fondirent hostilement, impétueusement et à l'improviste sur la ville de Rome, nous ne pûmes nous persuader que de telles *audaces* dussent être uniquement attribuées aux motifs politiques et militaires que les envahisseurs affectoient communément de répandre, c'est-à-dire à la nécessité de se défendre, et de repousser l'ennemi des terres de la sainte Eglise Romaine, ou de punir notre constance et notre refus de condescendre à quelques-unes des propositions faites à nous par le gouvernement français. Nous vîmes bien que le projet s'étendoit plus loin qu'à une occupation momentanée et militaire, ou à une démonstration de colère envers nous. Nous vîmes bien que l'on réchauffoit, que l'on faisoit renaître, et qu'on arrachoit aux ténèbres les projets d'impiété, qui paroissent sinon réprimés, au moins assoupis, les projets d'astuce de ces hommes qui, trompés et trompeurs, introduisant des sectes de perdition par une philosophie vaine et fallacieuse (*ad Coloss. cap. II, v. 8.*), machinent depuis long-temps dans une conjuration directe la ruine de la très-sainte religion. Nous vîmes que dans notre humble personne on circonvenoit, on attaquoit, on prenoit de force le siège du bienheureux prince des apôtres, afin qu'une fois renversé, si cela étoit possible de quelque manière, l'Eglise catholique bâtie sur ce siège, comme sur une pierre inébranlable, par son divin fondateur, s'écroulât et s'abîmât de fond en comble.

Nous avons pensé, nous avons espéré naguère que le gouvernement des Français, instruit par l'expérience des maux dont cette si puissante nation avoit été abreuvée, pour avoir lâché les rênes à l'impiété et au schisme, et averti par le vœu unanime de la grande majorité des citoyens, se seroit convaincu véritablement et profondément qu'il im-

portoit à sa sûreté et à la félicité publique, de rendre sincèrement libre l'exercice de la religion catholique, et de lui assurer une protection particulière. Excité par cette opinion et par cet espoir, Nous qui remplissons sur la terre, quoiqu'indigne, la place de celui qui est le Dieu de la paix, à peine découvrîmes-nous une voie pour réparer les désastres de l'Église en France, l'univers nous est témoin de la joie empressée avec laquelle nous avons entamé des traités de paix, et combien il en a coûté à nous et à l'Église elle-même pour les conduire à l'issue qu'il a été permis d'obtenir. Mais, ô Dieu immortel ! combien notre espérance a été trompée ! quel a été le fruit de tant d'indulgence et de générosité ! Dès la promulgation d'une paix ainsi obtenue, nous avons été forcé de nous écrier avec le prophète : « *Voici que dans la paix mon amertume est encore plus amère.* » Cette amertume nous ne l'avons pas cachée à l'Église, et nous adressant à nos frères les cardinaux de la sainte Église romaine, dans le consistoire du 24 mai 1802, nous leur avons annoncé qu'on avoit ajouté lors de la promulgation de la convention arrêtée, des articles qui nous étoient inconnus, et que nous avons en même temps désapprouvés. En effet, aux termes de ces articles, on anéantit de fait pour l'exercice de la religion catholique, dans les points les plus graves et les plus importants, la liberté qui dans le commencement des stipulations du concordat avoit été spécifiée, convenue, promise comme base et fondement, mais, encore quelques autres articles attaquant la doctrine de l'Évangile,

Telle a été aussi à peu près l'issue de notre convention avec le gouvernement de la république italienne : les stipulations ont été interprétées arbitrairement par une fraude patente et injurieuse, quoique nous eussions mis tous nos soins à les garantir de toutes interprétations arbitraires et perverses.

Les clauses de ces deux conventions ayant été dénaturées et violées de cette manière, surtout celles qui avoient été établies en faveur de l'Église, la puissance spirituelle fut soumise au pouvoir laical, et bien loin que les effets salutaires que nous nous étions promis de ces conventions fussent obtenus, nous eûmes à nous plaindre de voir les malheurs et les désastres de l'Église s'accroître et s'accumuler chaque jour. Nous ne ferons pas une énumération détaillée de ces désastres, parce qu'ils sont assez connus, parce que les larmes de tous les ont assez déplorés, et que nous les avons suffisamment exposés dans deux allocutions consistoriales, l'une du 16 mars, l'autre du 11 juillet de l'an 1808, et parce que nous avons veillé, autant qu'il a été possible dans nosangoisses, à ce que ces maux parvinssent à la connoissance du public. Ainsi tout le monde connoitra, et la postérité saura quelles ont été notre opinion et notre décision sur tant et tant de témérités audacieuses du gouvernement français dans les affaires concernant l'Église ; tous connoîtront quelle a été notre longanimité, notre patience ; pourquoi nous

nous sommes tu si long-temps : c'est parce que ne nous proposant que l'amour de la paix, et concevant une ferme espérance que le remède arriveroit à tant de maux, nous différions de jour en jour d'élever notre voix apostolique. Tous sauront quels ont été nos soins, nos travaux, nos efforts, en agissant, en conjurant, en suppliant, en gémissant, pour qu'on guérît les blessures de l'Eglise ; tous sauront combien nous avons prié pour qu'on ne lui en fit pas de nouvelles. Mais nous avons épuisé tous les moyens d'humilité, de modération, de mansuétude, par lesquels nous avons tâché de défendre les intérêts et les droits de l'Eglise, auprès de celui qui étoit entré en pacte avec les impies pour la détruire entièrement, celui qui dans cet esprit avoit contracté amitié avec elle, pour la trahir plus facilement, et qui avoit feint de la protéger, pour l'opprimer plus sûrement.

Nous avons dû beaucoup espérer, surtout lorsque notre voyage en France fut désiré et sollicité; ensuite on éluda nos demandes avec des tergiversations rusées, des subterfuges et des réponses propres à tromper, ou à tirer les négociations en longueur ; on n'avoit plus aucun égard à nos demandes, à mesure que s'approchoit le temps marqué pour exécuter les projets médités contre ce siège et l'Eglise du Christ ; on nous tourmentoit, on nous attaquoit par de nouvelles exigences ou immodérées, ou captieuses, qui démonstroient bien que l'on s'attachoit à nous placer dans l'alternative de deux dangers funestes et nuisibles à ce siège et à l'Eglise : c'est-à-dire de nous contraindre par un assentiment à trahir honteusement notre ministère, ou, si nous nous refusions aux demandes, de fournir un prétexte pour nous déclarer une guerre ouverte.

Et comme à cause de la répugnance de notre conscience, nous n'avions pu adhérer à ces demandes, de là on se crut une raison pour envoyer hostilement des troupes dans cette ville sacrée. Voilà qu'on s'empara de la citadelle de Saint-Ange, on disposa des détachemens dans les rues, sur les places; le propre palais que nous habitons, le Quirinal fut assiégé et menacé par une grande force d'infanterie et de cavalerie, munie d'artillerie. Nous au contraire, rassuré par ce Dieu dans lequel nous pouvons tout, soutenu par la conscience de notre devoir, nous n'avons été ni ému ni ébranlé par une subite terreur, ni par cet appareil militaire ; avec un esprit calme et toujours égal comme il convient, nous avons célébré les cérémonies et les divins mystères qui appartiennent à ce très-saint jour (*la Purification*), n'omettant rien par crainte, par oubli ou par négligence, de ce que demandoit notre devoir dans ces conjonctures.

Nous nous souvenions avec saint Ambroise (*de basil. tradend. n° 17*) que le saint homme Naboth, possesseur d'une vigne, interpellé par une demande royale, de donner sa vigne, où le roi après avoir fait arracher les ceps ordonneroit de planter des légumes, avoit répondu: « Dieu me garde de lever l'héritage de mes pères! » De là nous avons jugé qu'il

nous étoit bien moins permis de livrer notre héritage antique et sacré (c'est-à-dire le domaine temporel de ce Saint Siège, possédé pendant tant de siècles par les pontifes Romains nos prédécesseurs, non sans l'ordre évident de la divine Providence,) ou de consentir facilement à ce que qui que ce soit s'emparât de la capitale du monde catholique, pour y troubler et y détruire la forme du régime sacré qui a été laissée par Jésus-Christ à sa sainte Eglise, et réglée par les canons sacrés qu'a établis l'esprit de Dieu; pour substituer à sa place, un code non-seulement contraire aux canons sacrés, mais encore incompatible avec les préceptes évangéliques, et pour introduire enfin, comme il est d'ordinaire, un autre ordre de choses qui tend manifestement à associer et à confondre les sectes et toutes les superstitions avec l'Eglise catholique.

Naboth défendit sa vigne même au prix de son sang (S. Ambroise, ibid.). Alors pouvions-nous, quelque événement qui dût arriver, ne pas défendre nos droits, et les possessions de la sainte Eglise romaine, que nous nous sommes engagé par la religion d'un serment solennel, à conserver, autant qu'il est en nous? pouvions-nous ne pas revendiquer la liberté du siège apostolique, si étroitement unie à la liberté et aux intérêts de l'Eglise universelle?

Car les événemens présents, quand même on manqueroit d'autres argumens, démontrent trop combien est convenable et nécessaire ce principat temporel, pour assurer au suprême chef de l'Eglise un exercice libre et certain de la puissance qui lui a été divinement remise sur tout l'univers. C'est pourquoi, bien que nous ne nous soyons jamais réjoui des honneurs, des richesses, et de l'autorité de ce principat, que nous avons été éloigné de désirer, et à cause de notre caractère, et par suite de notre respect pour ce saint institut où nous sommes entré dès notre jeune âge, et que nous avons toujours chéri, nous avons cru cependant qu'il étoit absolument de notre devoir, à dater de cedit jour 2 février 1808, quoique réduit à une position si critique, de faire publier par notre cardinal secrétaire d'Etat, une protestation pour expliquer les causes des tribulations que nous souffrions, et pour déclarer avec quelle volonté nous entendions que les droits du siège apostolique restassent entiers et intacts.

Comme les envahisseurs n'avançoient rien par les menaces, ils résolurent d'adopter avec nous un autre système; ils essayèrent d'affaiblir peu à peu par un genre de persécution, lent, quoique très-pénible, et conséquemment plus cruel, notre constance qu'ils n'avoient pas vaincue par une terreur subite. Aussi nous détenant dans notre palais, comme en prison, depuis le lendemain des calendes de février, il ne s'est point passé à peine un jour qui n'ait été marqué par une nouvelle injure à notre cœur, ou à ce Saint Siège. Tous les soldats que nous employons pour conserver l'ordre et la discipline civile, enlevés et incorporés dans les troupes françaises; les gardes de notre corps, hommes nobles et

d'élite, enfermés dans la citadelle de Rome, là détenus plusieurs jours, puis dispersés et licenciés ; des postes placés aux portes et dans les endroits les plus fréquentés de la ville ; les bureaux de distribution des lettres, et les imprimeries, et particulièrement l'imprimerie de *Propaganda fide*, soumis à la force militaire et au caprice, tandis qu'on nous envoie à nous la liberté d'écrire ou de faire imprimer l'expression de notre volonté ; les administrations et les tribunaux troublés et empêchés ; nos sujets sollicités par fraude, par ruse, ou par d'autres moyens pervers à grossir la troupe des soldats appelés civiques, rebelles à leur souverain légitime ; parmi nos sujets, les plus audacieux et les plus corrompus recevant le signe tricolore français et italique, et protégés par ce signe comme par un bouclier, tantôt se répandant impunément en troupes, tantôt agissant seuls, avec ordre ou permission de commettre d'iniques excès contre les ministres de l'Eglise, contre le gouvernement, contre tous les honnêtes gens ; des éphémérides, ou, comme ils disent, des feuilles périodiques publiées par les imprimeries romaines, malgré nos réclamations, et circulant parmi le peuple ou expédiées à l'étranger, toutes remplies d'injures, de reproches, de calomnies même contre la puissance et la dignité pontificale ; quelques-unes de nos déclarations qui étoient importantes, signées de notre main, ou de celle de nos ministres et affichées par notre commandement aux lieux accoutumés, arrachées par de vils satellites, au milieu des plaintes et de l'indignation des bons, déchirées, foulées aux pieds ; des jeunes gens imprudens et d'autres citoyens, invités à des réunions secrètes, prohibées sévèrement aux termes des lois civiles et des lois ecclésiastiques sous peine d'anathème portée par nos prédécesseurs Clément XII et Benoît XIV, et là agrégés et inscrits ; un grand nombre de nos ministres et officiers, tant urbains que provinciaux, magistrats intègres et fidèles, vexés, jetés en prison et bannis ; des recherches de papiers et d'écrits de tout genre, faites violemment dans les bureaux secrets des magistrats pontificaux, sans en excepter le cabinet de notre premier ministre ; trois de nos premiers ministres eux-mêmes de la secrétairerie d'état, que nous étions successivement contraints de remplacer, enlevés de notre propre palais ; la plus grande partie des cardinaux de la sainte Eglise romaine, c'est-à-dire de nos *collatéraux* et coopérateurs, arrachée de notre sein et de nos côtés par la force militaire, et déportée au loin : voilà avec tant d'autres, les attentats commis méchamment et si audacieusement par les envahisseurs, contre tout droit humain et divin. Ils sont si connus, qu'il n'est pas besoin de s'arrêter à les rapporter et à les expliquer davantage. Nous n'avons pas manqué de réclamer contre toutes ces attaques avec force et courage, comme le demandoit notre ministère, de peur d'autoriser le soupçon de connivence, ou d'assentiment quelconque. Ainsi presque dépouillé des attributs de notre dignité, et de l'appui de notre autorité ; destitué de tous secours nécessaires pour remplir notre

ministère, et distribuer notre sollicitude entre toutes les Eglises ; accablé par toutes sortes d'injures , de vexations et de terreurs ; opprimé , supplicié ; tous les jours privé davantage de l'exercice de chacune de nos puissances, nous devons uniquement, d'avoir gardé un simulacre quelconque de ces puissances, après la providence singulière et éprouvée du Seigneur tout-puissant, nous le devons uniquement à notre fortitude, à la prudence des ministres qui nous restent, à la tendresse de nos sujets, enfin à la piété des fidèles.

Mais, si un fantôme d'autorité nous étoit conservé dans cette illustre Rome, et dans les provinces limitrophes, tout pouvoir alors nous étoit enlevé dans les florissantes provinces d'Urbin, de la Marche et de Camérino. Pour opposer une solennelle protestation à cette manifeste et sacrilège usurpation de tant d'états de l'Eglise, et pour prémunir à la fois nos chers sujets de ces provinces, contre les séductions d'un gouvernement injuste et illégitime, nous n'avons pas négligé de donner une instruction à nos vénérables frères , les évêques de ces provinces.

Et ce gouvernement, combien peu il a différé, comme il s'est empressé de prouver par des faits , ce que , dans notre instruction , nous avons annoncé qu'il falloit attendre de sa religion ! L'occupation et le pillage du patrimoine de Jésus-Christ ; l'abolition des maisons religieuses ; le bannissement du cloître des vierges sacrées ; la profanation des temples ; peu à peu le frein ôté à la licence ; le mépris de la discipline ecclésiastique et des saints canons ; la promulgation du code et des autres lois contraires non-seulement aux saints canons eux-mêmes, mais encore aux préceptes évangéliques et au droit divin ; l'avilissement et la persécution du clergé ; la soumission de la puissance sacrée des évêques au pouvoir laïc ; la violence attaquant par tous les moyens leur conscience ; l'expulsion de leur siège, leur déportation, et autres audacieuses et sacrilèges entreprises contre la liberté, l'immunité et la doctrine de l'Eglise, mises à exécution dans nos provinces comme dans les contrées soumises à l'autorité de ce gouvernement : tels sont les attestations éclatantes, les gages, les monumens de cet admirable amour pour la religion catholique, qu'il ne cesse pas même aujourd'hui de vanter et de promettre.

Pour nous, rassasié de ces amertumes par ceux de qui nous ne devons pas en attendre de telles, et accablé sous toutes les afflictions, nous gémissons moins sur notre sort présent, que sur le sort futur de nos persécuteurs ; car si Dieu s'est légèrement mis en colère contre nous, pour nous châtier et nous corriger, de nouveau il se réconciliera avec ses serviteurs (Machab. 11, cap. 7, v. 33). Mais celui qui s'est fait inventeur de malice contre l'Eglise, comment fuira-t-il la main du Seigneur (Machab. 11, cap. 7, v. 31) ? Car Dieu n'exceptera personne : il ne craindra la grandeur de qui que ce soit, parce qu'il a fuit le petit et le grand (Sap. cap. 6, v. 8). Les plus forts sont menacés des plus forts

tourmens (ibid. v. 9). Plût à Dieu que nous pussions, à quelque prix que ce fût, et même au prix de notre vie, détourner la perte éternelle, assurer le salut de nos persécuteurs que nous avons toujours aimés, et que nous ne cessons pas d'aimer de cœur ! Plût à Dieu qu'il nous fût permis de ne jamais nous départir de cette charité, de cet esprit de mansuétude (*Prima ad Cor.* cap. 24, v. 21) que la nature nous a donné, et que notre volonté a mis en pratique, et de laisser dans le repos cette verge qui nous a été attribuée dans la personne du bienheureux Pierre, prince des apôtres, avec la garde du troupeau universel du Seigneur, pour la correction et la punition des brebis égarées et obstinées dans leur égarement, et pour l'exemple et la terreur salutaire des autres !

Mais le temps de la douceur est passé : il n'y a que celui qui veut être aveugle qui puisse ne pas voir où conduisent ces attentats, ce qu'ils veulent, à quoi ils doivent aboutir, si l'on n'emploie à temps les moyens d'en arrêter les excès ; tout le monde voit d'ailleurs qu'il ne reste plus aucun sujet d'espérer que les auteurs de ces attentats soient fléchis par des admonitions, par des conseils, par des prières, et par des représentations de l'Eglise. A tout cela ils ont fermé tout accès, à tout cela ils sont sourds, ils ne répondent qu'en entassant injures sur injures. Il ne peut arriver qu'ils obéissent à l'Eglise comme à une mère, ni qu'ils écoutent la maîtresse comme des disciples, ceux qui n'entreprennent rien, n'avancent rien, ne poursuivent rien que pour soumettre l'Eglise comme la servante d'un maître, et la détruire de fond en comble, après l'avoir soumise.

Si nous ne voulons pas encourir le reproche de négligence, de lâcheté, la tache d'avoir abandonné honteusement la cause de Dieu, que nous reste-t-il, sinon de mépriser toute raison terrestre, de repousser toute prudence de la chair, et d'exécuter ce précepte évangélique : *Que celui qui n'écoute pas l'Eglise, soit pour toi comme un païen et un publicain* (Matth. cap. 18. vers. 17) ! *Qu'ils apprennent une fois qu'ils sont soumis, par la loi de Jésus-Christ, à notre commandement et à notre trône; car nous exerçons aussi un commandement et une puissance plus élevée, à moins qu'il ne soit juste que l'esprit cède à la chair, et que les choses célestes cèdent aux choses terrestres!* (S. Grég. Naz. Or. 17. Paris, 1778, pag. 323). Autrefois tant de pontifes, recommandables par leur doctrine et leur sainteté, en sont venus à ces extrémités contre des rois et des princes endurcis, parce que la cause de l'Eglise l'exigeoit ainsi, pour l'un ou pour l'autre de ces crimes que les canons sacrés frappent d'anathème : craignons-nous de suivre l'exemple de ces pontifes, après tant d'attentats, si méchants, si atroces, si sacrilèges, si connus et si manifestés à tous ? N'est-il pas plus à craindre que nous ne soyons accusé justement et à bon droit d'avoir réclamé trop tard, plutôt qu'avec témérité et précipitation, surtout lorsque nous sommes averti par ce dernier attentat, le plus grave de tous ceux par lesquels

on n'a pas cessé d'attaquer notre principat temporel, que nous ne serons plus libre et assuré d'accomplir les devoirs si importants et si nécessaires de notre ministère apostolique ?

A ces causes, par l'autorité du Dieu tout-puissant, des saints apôtres Pierre et Paul, et par la nôtre, nous déclarons que tous ceux qui, après l'invasion de cette illustre ville, et des possessions ecclésiastiques, après la violation sacrilège du patrimoine de saint Pierre, prince des Apôtres, entreprise et consommée par les troupes françaises, ont commis dans Rome et dans les possessions de l'Eglise, contre l'immunité ecclésiastique, contre les droits temporels de l'Eglise et du Saint Siège, les excès, ou quelques-uns des excès que nous avons dénoncés dans les deux allocutions consistoriales susdites, et dans plusieurs protestations et réclamations publiées par notre ordre; nous déclarons que ceux qui sont ci-dessus désignés, et en outre leurs *mandans*, auteurs, conseillers, adhérens, et les autres qui ont ordonné l'exécution desdits attentats, ou qui eux-mêmes les ont exécutés, ont encouru l'excommunication majeure, et les autres censures et peines ecclésiastiques infligées par les saints canons, par les constitutions apostoliques, et particulièrement par les décrets des conciles généraux, et surtout du Concile de Trente (*Session 22, cap. iv. De Ref.*); et si besoin est, de nouveau nous les excommunions et anathématisons. Nous déclarons qu'ils ont encouru les peines de la perte de tous les privilèges, grâces et indults accordés de quelque manière que ce soit, ou par les pontifes romains nos prédécesseurs, ou par nous. Nous déclarons qu'ils ne peuvent être absous et déliés de telles censures par personne, excepté par nous, ou le souverain pontife alors existant (excepté à l'article de la mort, car ils doivent retomber sous lesdites censures en cas de convalescence), et que de plus ils sont inhabiles et incapables dans leurs demandes d'absolution, jusqu'à ce qu'ils aient rétracté, révoqué, cassé et aboli publiquement, de quelque manière que ce soit, ces attentats; jusqu'à ce qu'ils aient rétabli pleinement et effectivement toutes choses en leur ancien état, et que d'ailleurs ils aient donné à l'Eglise, à nous et à ce Saint Siège, la digne satisfaction qui est due sur les chefs ci-dessus énoncés. C'est pourquoi nous statuons et nous déclarons pareillement par la teneur desdites présentes, que non-seulement tous ceux qui sont dignes d'une mention spéciale, mais encore leurs successeurs dans les offices, ne pourront, en vertu des présentes, ni sous aucun prétexte que ce soit; se croire libres et déliés de la rétractation, de la révocation, de la cassation et de l'absolution qu'ils doivent faire pour les attentats ci-dessus rappelés, ni de la satisfaction due à l'Eglise, à nous et à ce Saint Siège, satisfaction qui devra être réelle et effective; voulant que toutes ces obligations conservent leur force, et qu'autrement ils ne puissent obtenir le bénéfice de l'absolution.

Enfin, pendant que nous sommes contraint de tirer du fourreau le

glaive de la sévérité de l'Eglise, nous n'oublions pas que nous tenons sur la terre, malgré notre indignité, la place de celui qui, même lorsqu'il déploie sa justice, se souvient de sa miséricorde. C'est pourquoi nous ordonnons et nous entendons, nous adressant à nos sujets, ensuite à tous les peuples chrétiens, en vertu de la sainte obédience, que personne ne présume apporter dommage, injure, préjudice ou tort quelconque à ceux que les présentes concernent, ou à leurs biens, droits, prérogatives, à l'occasion et sous le prétexte des présentes lettres. Car en infligeant à ceux que nous condamnons, le genre de peines que Dieu a mis en notre puissance, et en vengeant tant et de si grandes injures faites à Dieu et à son Eglise sainte, nous nous proposons particulièrement de voir *ceux qui nous tourmentent actuellement, se convertir, pour être tourmentés avec nous* (S. Aug. in Ps. 54. v. 1), si heureusement Dieu leur envoie la pénitence afin qu'ils connaissent la vérité (11. ad *Timoth.* cap. 11. v. 25).

Ainsi donc levant nos mains vers le ciel, dans l'humilité de notre cœur, tandis que nous remettons et que nous recommandons de nouveau à Dieu la juste cause que nous défendons et qui est bien plus la sienne que la nôtre, et que nous protestons être prêt par le secours de sa grâce à boire jusqu'à la lie, pour l'Eglise, le calice qu'il a daigné boire le premier pour elle, nous le supplions, nous le conjurons par les entrailles de sa miséricorde, de ne pas rejeter, *de ne pas mépriser les oraisons et les prières que nous adressons jour et nuit pour leur repentir et leur salut.* Certes il ne brillera pas pour nous de jour plus fortuné et plus consolant, que celui où nous verrons la miséricorde divine nous exaucer, et nos fils qui nous envoient aujourd'hui tant de tribulations et de causes de douleur, *se réfugier dans notre sein paternel et s'empresser de rentrer dans le bercail du Seigneur.*

Nous entendons que les présentes lettres, et tout ce qu'elles contiennent, ne puissent être attaquées sous prétexte que les susdits et autres quelconques y ayant ou prétendant, de quelque manière que ce soit, y avoir intérêt, à quelque état, grade, ordre, prééminence, dignité qu'ils appartiennent, quelque mention individuelle qu'ils réclament, de quelque expression qu'ils se jugent dignes, n'auroient pas consenti, n'auroient pas été appelés et entendus à l'effet des présentes, et que leurs raisons n'auroient pas été suffisamment écoutées, et vérifiées, et justifiées; nous entendons que ces lettres ne pourront également et sous aucune cause, couleur ou motif, être regardées jamais comme entachées du vice de subreption ou d'obreption, ou de nullité ou de défaut d'intention de notre part ou des intéressés. Le contenu des lettres ne pourra sous quelque autre prétexte que ce soit, être attaqué, rejeté, rétracté, remis en discussion ou restreint dans les termes de droit; il ne sera pas licite d'alléguer contre elles la réclamation verbale, le droit de restitution en entier dans son premier état, ni tout autre remède de droit,

de fait et de grâce; on ne pourra opposer que ce remède, après avoir été sollicité, a été accordé et qu'il est émané de notre propre mouvement, science et pleine puissance; il est entendu qu'il ne pourra servir d'aucune manière, ni aider à qui que ce soit, en jugement et hors de jugement. Nous déclarons que les présentes lettres doivent exister fermes, valides et efficaces, qu'elles auront et sortiront leur plein et entier effet, et qu'elles doivent être observées inviolablement par ceux qu'elles concernent, et qu'elles concerneront dans la suite: ainsi et non autrement qu'il est dit dans les présentes, elles doivent être jugées et définies par les juges ordinaires, et par les auditeurs délégués du palais apostolique, par les cardinaux de la sainte Eglise romaine, par les légats à *lutere* et les nonces du Saint Siège, et autres jouissant ou devant jouir de quelque prééminence et pouvoir que ce soit, entendant leur ôter à eux et à chacun d'eux, la faculté et l'autorité de juger et d'interpréter différemment; déclarons finalement nul et non avenue tout ce qui pourroit être tenté contre elles, par quelque autorité que ce soit, sciemment ou par ignorance.

En conséquence de ce que dessus, et en tant que de besoin, nonobstant la règle de notre chancellerie apostolique, sur la conservation des droits acquis, et les autres constitutions et décrets apostoliques, accordés à quelques personnes que ce soit, et tous les autres statuts et coutumes corroborés par serment et autorisation apostolique; ou toute autre confirmation; nonobstant les coutumes, usages, styles même immémoriaux, privilèges, indults, lettres, accordés à quelques personnes que ce soit, de quelque dignité ecclésiastique ou séculière qu'elles soient revêtues, quelles que soient leurs qualifications, et quand même elles prétendroient invoquer une désignation expresse et spéciale; sous quelque teneur et forme que ce soit, quand même elles se prévaudroient des clauses déroatoires, et d'autres clauses plus efficaces, très-efficaces, insolites et irritantes, et d'autres décrets, même dévolus contrairement de mouvement, science, plénitude de puissance; et consistorialement, ou d'autres manières, de concessions faites, écrites, et plusieurs fois réitérées, approuvées, confirmées et renouvelées. Nous déclarons que nous dérogeons par ces présentes d'une façon expresse et spéciale à ces constitutions, et nous entendons qu'il y soit dérogé, quoique ces actes ou quelques-uns d'eux, n'aient pas été insérés expressément dans ces présentes, quelque dignes qu'on les suppose d'une mention spéciale, expresse et individuelle, ou d'une forme particulière; en pareil cas, voulant que ces présentes aient la même force que si la teneur des constitutions, celle des clauses à observer, y étoit nommément et mot à mot exprimée; et qu'enfin elles obtiennent leur plein et entier effet, nonobstant les choses à ce contraires.

Comme les présentes lettres, ainsi qu'il est de notoriété, ne peuvent être publiées en sûreté partout, et particulièrement dans les lieux où il

importeroit qu'elles le fussent, nous voulons que ces lettres ou leurs copies soient affichées selon la coutume, aux portes de l'Eglise de Latran et de la Basilique du prince des apôtres, à celles de la Chancellerie apostolique, de la *Curia* générale de Montecitorio, et à l'entrée du *Campo de' fiori* de Rome, et qu'ainsi publiées et affichées, elles obligent tous et chacun de ceux qu'elles concernent, comme si elles avoient été intimées personnellement et nominativement à chacun d'eux.

Nous voulons encore que tant en jugement que dehors, partout, en tout lieu, et chez toute nation, on ajoute foi à chaque extrait ou copie ou imprimé de ces présentes, munis de la signature de quelque personne constituée en dignité ecclésiastique, comme on ajouterait foi aux présentes, si elles étoient exhibées et montrées.

Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, sous l'Anneau du Pêcheur, le dixième jour de juin, l'an 1809, de notre pontificat le dixième.

TABLE DES MATIERES.

- CHAPITRE I^{er}. — Pie VII fait ses préparatifs pour retourner à Rome. L'archi - chancelier de l'empire germanique désire, dit-on, que M. Bernier soit légat à *latere* à Ratisbonne. Rapport de M. Portalis sur les demandes ecclésiastiques du Pape. Discussion à ce sujet. Lettre de Louis XIV au cardinal de la Trémouille. Lettre de Louis XIV à Innocent XII. Entretiens du Pape avec l'empereur. Conduite pleine de réserve du Pape dans ces entretiens. 1
- CHAPITRE II. — Mémoire de M. Portalis sur les demandes ecclésiastiques du Pape. 18
- CHAPITRE III. — Mémoire du Pape sur les affaires politiques de l'Etat pontifical. Mémoire de l'empereur en réponse à celui du Pape. 24
- CHAPITRE IV. — Le Pape pressenti sur un projet qui le retiendrait à Paris. Réponse sublime du pontife. Sociétés de Rome. Affluence des étrangers. Les cérémonies de Pâques dans l'église de Saint Pierre. 36
- CHAPITRE V. — Belle réception faite au Pape à Châlons-sur-Saône et à Lyon. Il écrit de Parme à l'empereur. Le ministre de Prusse à Rome. Le Pape arrive dans sa capitale. Cérémonies et ricevimento. L'empereur écrit au Pape relativement à Jérôme Bonaparte, qui a épousé en Amérique, une protestante. 44
- CHAPITRE VI. — Présens du Pape à l'empereur. Napoléon fait don au Pape d'une tiare. Réponse de Pie VII relativement au mariage de Jérôme. 58
- CHAPITRE VII. — Allocution du Pape aux cardinaux. M de

- Brigode. M. Durosnel. M. Roux-de-Rochelle. M. de Talleyrand recommande au cardinal Consalvi le neveu du cardinal Maury. 67
- CHAPITRE VIII. — Lettre de Napoléon au Pape sur les affaires ecclésiastiques d'Italie. Réponse du Pape. 74
- CHAPITRE IX. — L'archiduc Rodolphe nommé coadjuteur d'Olmütz. Lettre et note du cardinal Fesch au cardinal Consalvi, sur un événement arrivé dans la place Navone. Réponses du cardinal Consalvi. 82
- CHAPITRE X. — Lettre du cardinal Consalvi à M. de Talleyrand. L'empereur fait occuper Ancône. Réclamations du Pape. Lettre du maréchal Berthier à M. de Talleyrand. 93
- CHAPITRE XI. — Bataille d'Austerlitz. Lettre très-violente de l'empereur au Pape. Réponse et explications du Pape. Lettre de Napoléon où il déclare qu'il est l'empereur de Rome. Citation d'un document de Charlemagne adressé au pape Adrien 1^{er}. 105
- CHAPITRE XII. — Lettre du cardinal Fesch au Pape. Réponse de Sa Sainteté aux demandes de l'empereur et aux prétentions qu'il annonce sur l'empire de Rome. 119
- CHAPITRE XIII. — Joseph Bonaparte roi de Naples. Le cardinal Fesch rappelé pour exercer ses fonctions de grand-aumônier. M. Alquier ambassadeur à Rome. Sa première correspondance avec M. de Talleyrand. 132
- CHAPITRE XIV. — Suite de la correspondance de M. Alquier. Les principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo données à M. de Talleyrand et au maréchal Bernadotte. Le cardinal Consalvi est remplacé par le cardinal Casoni. François II renonce au titre d'empereur d'Allemagne. Institution de l'ordre du More. Proclamation aux Calabrais. 140
- CHAPITRE XV. — Le cardinal Casoni réclame contre le décret de Berlin. Cérémonies d'une canonisation. Notre-Dame de Paris érigée en basilique mineure. Mort du

- cardinal d'York, dernier des Stuarts. Son testament. 154
- CHAPITRE XVI.** — Dépenses de l'Etat-Romain pour les années 1806 et 1807. Lettre de Napoléon au vice-roi sur les affaires de Rome. M. de Champagny nommé ministre des relations extérieures à la place de M. de Talleyrand. On veut faire croire que Rome pense à nommer Napoléon empereur d'Occident. Réponse du Pape à la notification du mariage de Jérôme avec la princesse de Wurtemberg. Napoléon se rend à Venise. 163
- CHAPITRE XVII.** — Sublimes paroles de Bossuet. Rome est occupée par le général Miollis. Le cardinal Casoni remplacé par le cardinal Joseph Doria. M. Alquier a ordre de quitter Rome, et de laisser M. Lefebvre chargé des affaires. Le cardinal Doria remplacé par le cardinal Gabrielli. Lettre de monsignor Cavalchini au Pape. Lettre de M. de Lebzeltern à M. de Stadion. Arrestation de monsignor Barberi. Allocution du 11 juillet. Joseph, roi d'Espagne. Premier siège de Saragosse. Députés Espagnols à Rome. Joachim, roi de Naples. La reine Clotilde déclarée vénérable. 178
- CHAPITRE XVIII.** — Consalvi approuve hautement la conduite du cardinal Pacca. Tentatives du roi Ferdinand pour sauver le Pape. On vient arrêter le cardinal Pacca. Le Pape l'emmène dans ses appartemens. Napoléon refuse les cierges bénits, de la Chandeleur. Les États du Pape réunis à l'empire. Publication du décret de réunion. Publication d'une bulle d'excommunication. Récit de l'enlèvement du Pape. 196
- CHAPITRE XIX.** — Suite du récit de l'enlèvement du Pape. Il arrive à la Chartreuse de Florence. On le fait partir pour Alexandrie. 225
- CHAPITRE XX.** — Lettres de Miollis à l'empereur sur l'enlèvement du Pape. Le Pape est conduit à Grenoble. La garnison de Saragosse. Le Pape est conduit à Avignon, puis à Nice et à Savone. 239

- CHAPITRE XXI. — Bataille de Wagram. Lettre de M. de Chabrol à M. le duc de Bassano. Napoléon dicte le plan d'un Mémoire sur les affaires avec le Saint-Siège, et demande la liste de toutes les excommunications prononcées par les Papes. Entretien de Napoléon avec M. Emery supérieur général de Saint-Sulpice. L'anneau du Pêcheur est saisi à Rome. Dissolution du mariage avec Joséphine. Mariage de Napoléon avec Marie-Louise. Treize cardinaux exilés. M. de Lebzelter à Savone. Mort du cardinal Caprara. 250
- CHAPITRE XXII. — Second voyage de Canova à Paris. Ses entretiens avec Napoléon sur Rome et sur la situation du Pape. Bref au cardinal Maury, et à M. Corboli. M. Emery aux Tuileries. Nouvelles persécutions contre le Pape. Belle conduite de M. Emery, devant Napoléon, son Conseil, et toute sa Cour. L'archevêque de Paris doit habiter sous les tours Notre-Dame. Mort de M. Emery. Napoléon veut le faire placer au Panthéon. 279
- CHAPITRE XXIII. — Le cardinal Fesch, président d'un Concile, prête courageusement le serment de Pie IV. Cardinaux envoyés à Savone. Le cardinal Roverella. Les Anglais veulent sauver le Pape. Bref rédigé par le cardinal Roverella. Le Pape est conduit à Fontainebleau. La famille Montmorency-Laval et Madame de la Riandrie lui font parvenir des témoignages de leur dévouement. 302
- CHAPITRE XXIV. — Détails sur l'épouvantable catastrophe de Russie. M. Duvoisin, évêque de Nantes. L'empereur vient à Fontainebleau. Concordat de 1813. Arrivée à Fontainebleau des cardinaux Pacca et Consalvi. Le Pape se détermine à protester contre le concordat de 1813. 315
- CHAPITRE XXV. — Le Pape écrit lui-même sa protestation, et l'envoie à l'empereur. Allocution du 24 mars. L'empereur n'ose pas se faire déclarer chef de la religion de

l'empire. Bulle pour le réglemeut du futur conclave. Réfutation de calomnies répandues contre Pie VII. Bataille de Lutzen. Lettre de l'impératrice au Pape et réponse du Pape. Lettre du Pape à l'empereur d'Autriche. Tentatives pour renouer des négociations avec Pie VII. 337

CHAPITRE XXVI. — Napoléon donne l'ordre de reconduire le Pape à Rome. Son voyage à travers le midi de la France. Le gouvernement provisoire de France expédie des ordres pour faire rendre les honneurs dus au Pape. Entrevue du Pontife et de Joachim à Césène. Lettre de Lucien au Pape. Lettre du Pape à Louis XVIII. Consalvi à Paris. M. de Talleyrand ministre de Louis XVIII. Rentrée du Pape à Rome. Le docteur Bresca. Louis XVIII envoie une ambassade à Rome. L'auteur en fait partie. Radet demande à venir à Rome. 367

CHAPITRE XXVII. — Instructions de M. de Talleyrand à M. de Pressigny, ambassadeur à Rome. Note officielle du cardinal Consalvi aux ministres des principales puissances de l'Europe. 385

CHAPITRE XXVIII. — Napoléon à Porto-Ferrajo. Considérations sur ses hauts talens militaires, son génie et ses fautes. Rétablissement des Jésuites. La fête de la saint Louis à Rome. M. Lucien, prince de Canino. Allocution du 26 septembre. Réponse du cardinal Pacca à une demande relative au général Radet. Lettre du cardinal Fesch au roi de France. Lettre du Pape à Louis XVIII. 397

CHAPITRE XXIX. — Les cierges de la Chandeleur sont envoyés à la famille royale de France. Joachim propose de payer le tribut, puis il annonce la guerre. Napoléon quitte l'île d'Elbe. Le Pape part pour Gènes. Sa prédiction. Lettre de M. de Caulaincourt au cardinal Pacca. Lettre de Napoléon au Pape. Murat s'avance contre les Autrichiens. Il est vaincu. Rapport de M. de Caulain-

court à Napoléon. Retour du Pape à Rome. Il recouvre les Légations. Félicitations du Pape au roi. Réponse du roi. Canova à Paris. 412

CHAPITRE XXX.—La fête de saint Louis à Rome. Allocution du 4 septembre. Le roi Charles IV revient à Rome. Joachim débarque au Pizzo. Sa Mort. Lettre de M. Poynter au cardinal Consalvi. La fête de sainte Lucie. Les objets d'art sont repris à Paris. Canova laisse en don plusieurs statues d'un grand prix. 429

CHAPITRE XXXI. — Intrigues autour du Pape. Elles sont déjouées. Diverses puissances s'intéressent à des demandes du prince Eugène. M. Mazois envoyé à Naples en courrier. Lettre du roi à Pie VII. Instructions du duc de Richelieu au comte de Blacas. 444

CHAPITRE XXXII. — M. le comte de Blacas succède à monseigneur de Pressigny. Pie VII est légèrement indisposé. Ses différends avec le roi de Naples Ferdinand IV. Lettre de ce prince au Pape sur la haquenée et les principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo. 453

CHAPITRE XXXIII. — *Motu proprio* du 6 juillet. Examen de cette loi célèbre. Coup-d'œil sur l'administration française à Rome pendant l'usurpation. Convention du 25 août 1816. Lettre du Pape au roi de France. L'église de la Trinité-du-Mont réparée aux frais de M. le comte de Blacas. 460

CHAPITRE XXXIV. — La convention du 25 août est ratifiée. M. de Périgord, ancien archevêque de Reims, envoie à M. de Richelieu un projet de lettre du roi au Pape. Lettre du Pape au roi de Naples. L'auteur est nommé premier secrétaire d'ambassade à Vienne. Il obtient du Pape une audience de congé. 475

CHAPITRE XXXV. — Informations sur des malles remplies de papiers du cardinal d'York. Importance de ces papiers. Lettre du cardinal Consalvi à lord Castelreagh. Conventions de Rome avec Vienne. Lettre de plusieurs

ministres , relative au prince de Canino. Le Pape accueille avec douceur le cardinal Maury. Mort de ce cardinal. 487

CHAPITRE XXXVI. — Le Pape tombe malade. Considérations sur le caractère de tous les cardinaux. Concordat du 11 juin 1817. Il est ratifié. M. de Périgord, M. de la Luzerne et M. de Bausset, nommés cardinaux. Concordat avec le Piémont, la Russie et Naples. Lettre du régent d'Angleterre au Pape. M. Portalis envoyé à Rome. Napoléon demande un ecclésiastique à Sainte-Hélène. Bref du Pape à M. de Périgord. Ferdinand I^{er} à Rome. Le duc de Richelieu écrit d'Aix-la-Chapelle au cardinal Consalvi. Le comte d'Hauterive chargé du portefeuille des affaires étrangères, travaille avec le roi. Lettre du cardinal de Périgord au roi. Mémoire envoyé par M. de Thémynes, évêque de Blois. 499

CHAPITRE XXXVII. — Mort de la reine d'Espagne Marie-Louise. Mort de Charles IV. Mort de la reine Isabelle. Dépêche importante de M. Portalis. Voyage de l'empereur François I^{er} à Rome. Fêtes données à Sa Majesté. L'archiduc Rodolphe nommé cardinal. Présens distribués par la cour de Vienne. Nobles paroles de l'empereur à son frère le grand duc de Toscane. Description des fresques magnifiques que le grand duc Léopold II a fait exécuter dans la chapelle de Saint-Laurent. Lettres des évêques de France au Pape. Eloge de l'ancien clergé de France, par M. de La Borie. Le cardinal Consalvi répond au cardinal de Périgord. Allocution du 23 août. Lettre du roi de France au cardinal Consalvi. Lettre du roi au Pape. M. le cardinal de Périgord prend possession du siège de Paris. Mesures prises contre la ville de Soncino. Négociations de Rome avec les princes protestans d'Allemagne. M. de Quélen nommé coadjuteur de Paris, avec future succession. 532

CHAPITRE XXXVIII. — Monsignor Macchi , nonce à Pa-

ris. Lettre amicale du roi d'Angleterre au Pape. Les deux sortes de *Credenziali pontificales*. Révolution à Naples. Les ambassadeurs du Nord refusent de la reconnoître. Bâtimens français requis de rester à Civita-Vecchia. Le prince de Hardenberg à Rome. Concordat avec la Prusse, signé en trois jours. Belle action du commandant français Obriet. Ecrit important du prince de Carignan. Les Autrichiens occupent Naples et le Piémont. Bénévent et Ponte-Corvo restitués au Saint Père. Le bailli Busca, lieutenant du magistère de Malte. Mort du cardinal di Piéto, son éloge. Système d'administration suivi à Bénévent pendant l'occupation française. Mort de Napoléon. Il meurt réconcilié avec celui qu'il avoit offensé. Admirables vers de Manzoni. Allocution sur le concordat avec la Prusse. Bulle contre les carbonari. Le duc de Blacas donne sa démission, malgré le Pape et le roi de Naples, et il a pour successeur le duc de Laval-Montmorency. On organise en France quatre-vingts diocèses. Mort de Canova. Le roi de Prusse à Rome. Lettre du roi Louis XVIII au Pape pour le remercier. Eloge de M. Picot, judicieux écrivain ecclésiastique. 566

CHAPITRE XXXIX. — Pie VII nomme cardinaux monsignor Bertazzoli, le prince Odescalchi, monsignor Riario. Le Pape fait une chute et se brise le col du fémur. Soins de M. de Châteaubriand et de l'ambassadeur de France pour le Pape. Incendie de Saint-Paul. L'empereur envoie du vin de Tokay au Saint Père. Le roi de France lui envoie un lit mécanique. Bref adressé à l'auteur. Mort du Saint Père. Le cardinal Pacca prend possession du gouvernement. Funérailles du Pape. 598

CHAPITRE XL. — Résumé des principales opérations du règne de Pie VII. But moral de l'auteur en composant cet ouvrage. Déclaration de Bossuet et de Fénelon sur l'unité de l'Eglise catholique. Testament du cardinal

Consalvi. Description du tombeau élevé à Pie VII par l'ordre de cette Éminence. Éloge du cardinal Pacca, doyen du sacré Collège. 614

SUPPLEMENT A L'ERRATA DU I^{er} VOLUME.

Pag. 123, lig. 20, après, je suis, ajoutez : un.
Pag. 212, lig. 20, après, d'un droit, ajoutez : si.

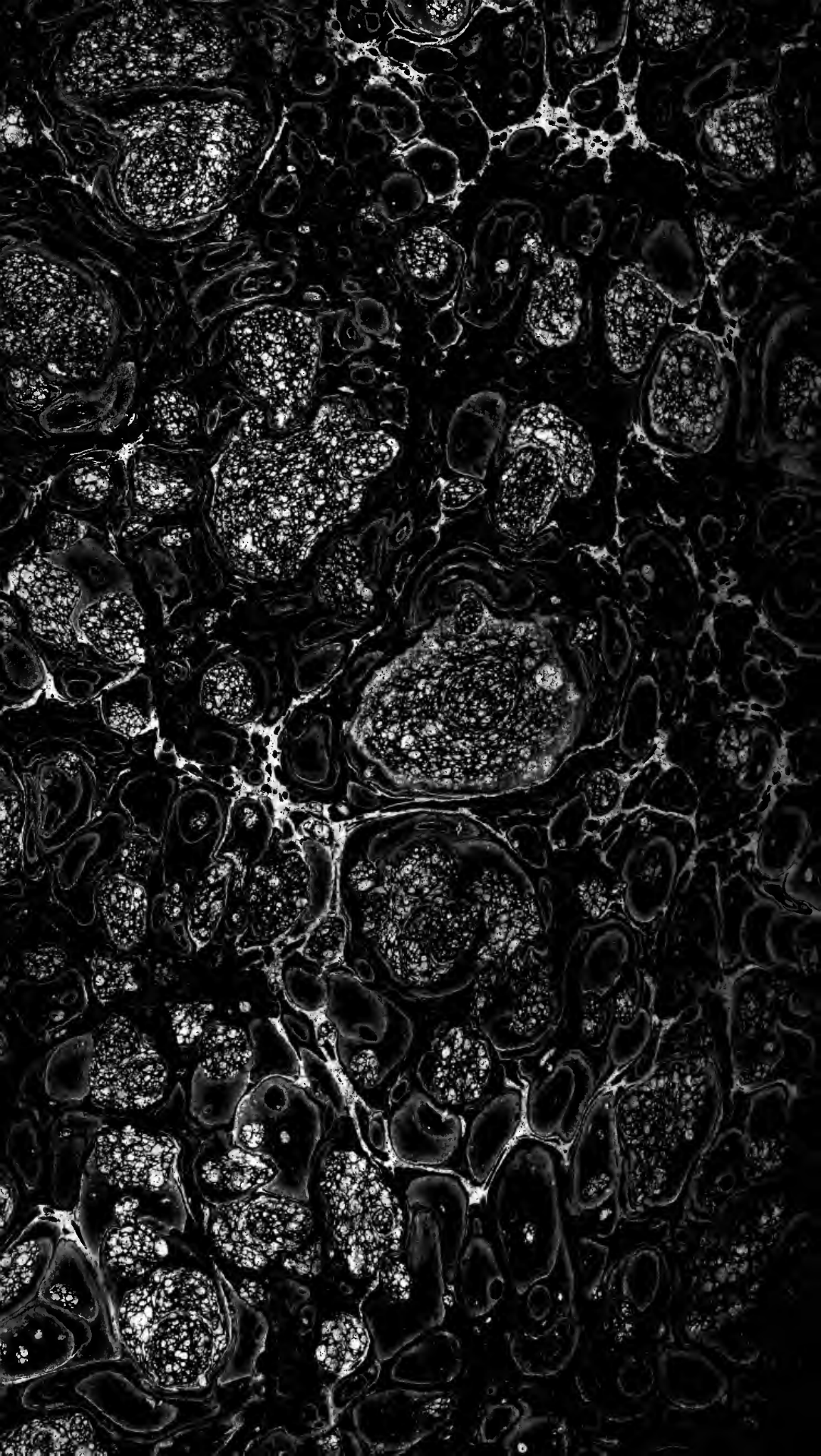
ERRATA DU II^e VOLUME.

Pag. 15, lig. 8, 444, lisez : 446.
Pag. 102, lig. 6, marches, lisez : attaques.
Pag. 114, lig. 2 de la note, et depuis, lisez : ni depuis.
Pag. 114, dernière lig. de la note, nobis, lisez : vobis.
Pag. 115, lig. 18 de la note, français, lisez : francs.
Pag. 131, lig. 2, Fech, lisez : Fesch.
Pag. 136, lig. 5, considération, lisez : confédération.
Pag. 197, lig. 14, bord, lisez : rivage.
Pag. 272, lig. 35, où, lisez : ou.
Pag. 344, lig. 4, après, pour, ajoutez : obtenir seul.
Pag. 354, lig. 1, peut-être, lisez : se trouver.
Pag. 400, lig. 20, de l'Europe, lisez : de tant de cours.
Pag. 400, lig. 21, supprimez : ailleurs.
Pag. 407, lig. 10, après, qui a commandé, ajoutez : ces prodiges.
Pag. 413, lig. 17, maître, lisez : dominateur.
Pag. 415, lig. 9, Champbell, lisez : Campbell.
Pag. 436, lig. 23, lisez ainsi : alloit coûter à la France plus d'un milliard, et, ce qui est plus douloureux, un grand nombre de ses enfans.
Pag. 448, lig. 7 de la note, du, lisez : de.
Pag. 496, lig. 29, importance, lisez : influence.
Pag. 499, lig. 9, devoient être, lisez : seroient.
Pag. 506, lig. 22, qui seroient payés, lisez : à payer.
Pag. 538, lig. 6, en moins, lisez : en un peu plus.
Pag. 566, lig. 3, Credienziali, lisez : Credenziali.
Pag. 576, lig. 21, le déficit, lisez : l'excédant.
Pag. 578, lig. 2 de la note, Cappaccini, lisez : Capaccini.
Pag. 602, lig. 16, tomboit, lisez : étoit menacé.
Pag. 608, lig. 21, après, pénitenciers, lisez : de Saint-Pierre.
Pag. 616, lig. 29, dans, lisez : sur.
Pag. 626, lig. 23, attaquant, lisez : attaquent.









BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY



3 1197 21932 1491



